Soulèvements

Une généalogie politique des paysages industriels par les terrils du Pays noir

Thèse
présentée par Michaël Bianchi

En vue d'obtenir le grade de
Docteur de l'Université de Liège

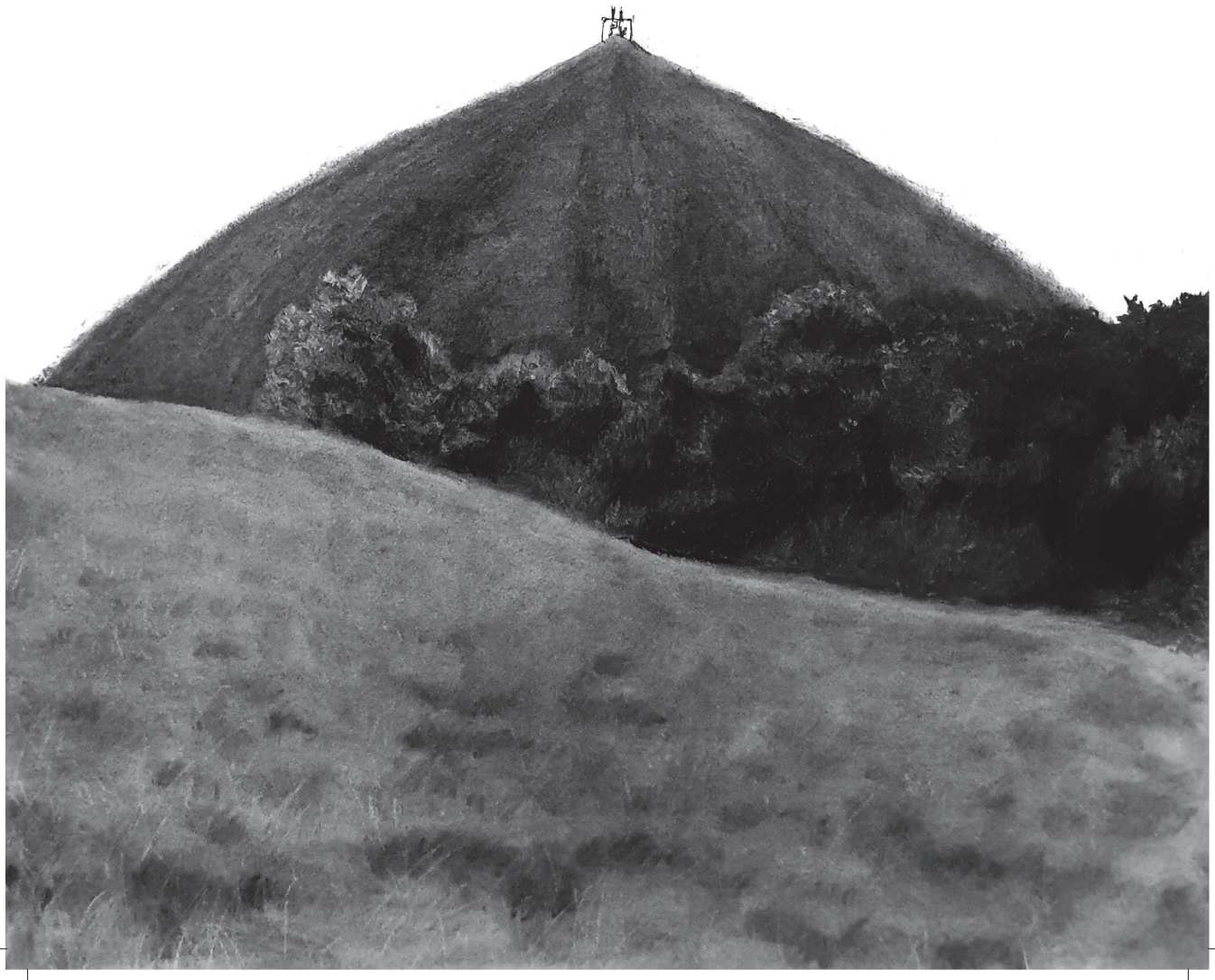

Université de Liège
Ecole Doctorale en Art de bâtir
et Urbanisme (ED5)

Soulèvements

Une généalogie politique des paysages industriels par les terrils du Pays noir

Thèse de doctorat

Discipline : Architecture

Thèse supervisée par :
Eric Le Coguiec (promoteur)

Membres du comité de suivi :
Michel Rochefort
Alexis Zimmer

Jury :
Cecilia Furlan
Bénédicte Grosjean
Eric Le Coguiec
Michel Rochefort
François Thoreau (président)
Jean-Louis Tornatore
Alexis Zimmer

Date de la défense privée :
le 31 mars 2026

Date de la défense publique :
le 18 mai 2026

Page de garde :
Dessin de Alice Bianchi
d'après la photo
Terril à Marcinelle-Haies (1970)
de Georges Vercheval

Dernière page :
Dessin de Lio Bianchi

Table des matières

Avant toute chose… — 7

1ère Partie. Entrée en matière(s)
1. Deux images des années 1970 — 15
2. Défendre les terrils — 19
3. Quelques clés — 23
4. Problématique — 45
5. Méthode — 55
6. Matériaux — 61
7. Carte des matières — 69
8. L'état des lieux — 73

Partie 2. Mobiliser l'inframonde
9. Monticules — 79
10. Avant l'âge industriel — 91
11. Origines du paysage (européen) — 99
12. Prémices d'une emprise — 113
13. Les terrils en déchets — 137

Partie 3. Effondrements
14. La perte de la nature — 145
15. La Belgique Industrielle — 157
16. Femmes sur les terrils — 169
17. Les terrils en paysage — 179
18. Le croissant fossile — 193
19. Géographie d'un séisme — 201

Partie 4. Soulèvements
20. Les terrils en terrains de jeux — 221
21. Le tournant infrastructurel — 235
22. Les terrils en ressources — 251
23. Les terrils en lieux à défendre — 265
24. Les terrils en patrimoine — 287
25. Paysages culturels — 307

Partie 5. D'une régénération l'autre
26. Les chemins des terrils — 323
27. Sentiers métropolitains — 337
28. Les terrils en Tiers paysage — 353
29. Les terrils en refuges — 367
30. Aux cimaises des terrils — 379
31. Terrils, tourisme et identité — 389
32. Les terrils en ressources foncières — 401
33. Nouvelles lectures institutionnelles — 419

Partie 6. Conclusions
Le Paysage en acte — 437
Bibliographie — 457

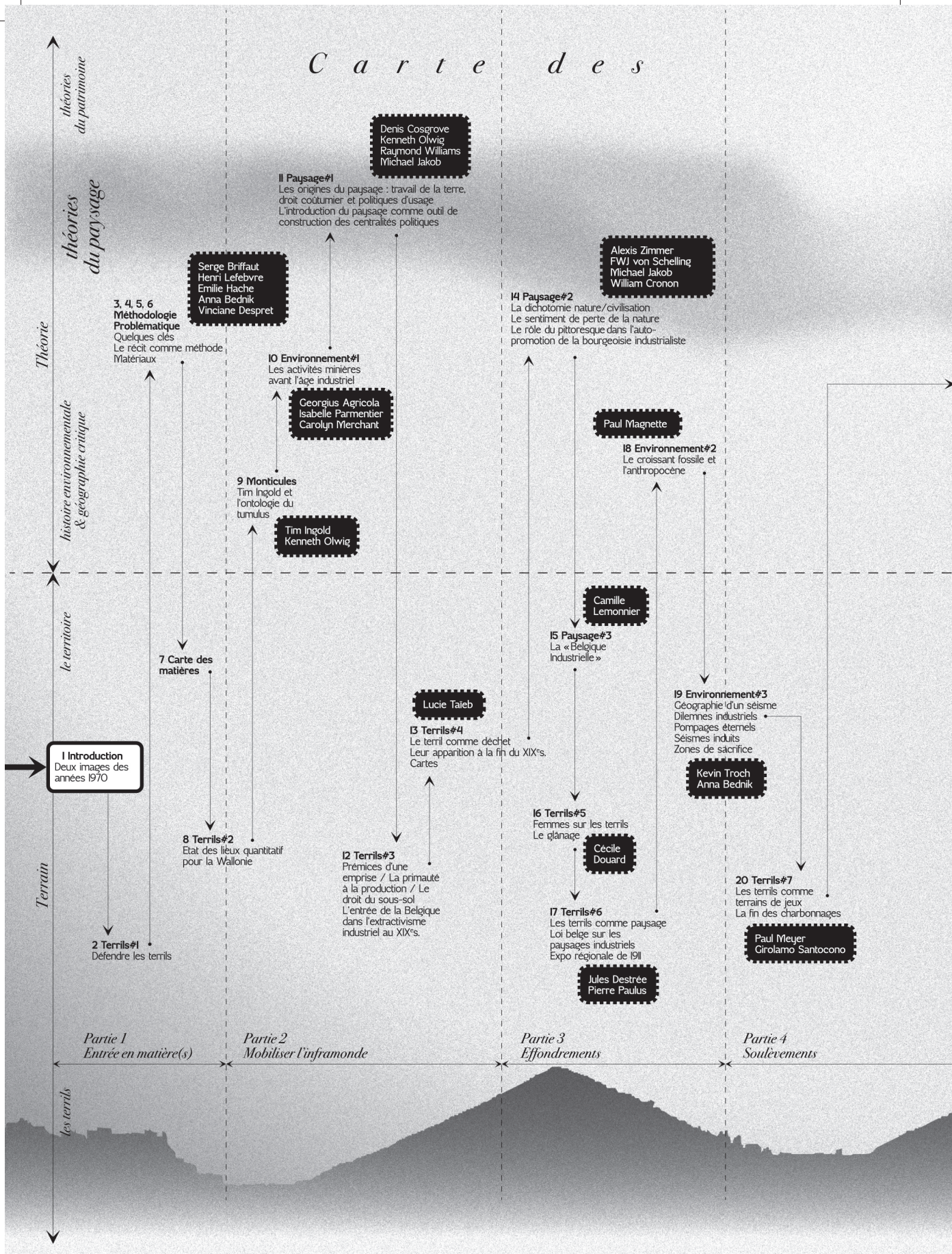
Carte des
théories du patrimoine
théories du paysage
Théorie
histoire environnementale & géographie critique
Denis Cosgrove
Kenneth Olwig
Raymond Williams
Michael Jakob
11 Paysage#1
Les origines du paysage : travail de la terre, droit coutumier et politiques d'usage
L'introduction du paysage comme outil de construction des centralités politiques
Serge Briffaut
Henri Lefebvre
Emilie Hache
Anna Bednik
Vinciane Despret
3, 4, 5, 6
Méthodologie
Problématique
Quelques clés
Le récit comme méthode
Matériaux
10 Environnement#1
Les activités minières avant l'âge industriel
Georgius Agricola
Isabelle Parmentier
Carolyn Merchant
9 Monticules
Tim Ingold et l'ontologie du tumulus
Tim Ingold
Kenneth Olwig
Alexis Zimmer
FWJ von Schelling
Michael Jakob
William Cronon
14 Paysage#2
La dichotomie nature/civilisation
Le sentiment de perte de la nature
Le rôle du pittoresque dans l'auto-promotion de la bourgeoisie industrialiste
Paul Magnette
18 Environnement#2
Le croissant fossile et l'anthropocène
le territoire
Camille Lemonnier
15 Paysage#3
La « Belgique Industrielle »
7 Carte des matières
Lucie Taïeb
13 Terrils#4
Le terril comme déchet
Leur apparition à la fin du XIXe s.
Cartes
19 Environnement#3
Géographie d'un séisme
Dilemnes industriels
Pompages éternels
Séismes induits
Zones de sacrifice
Kevin Troch
Anna Bednik
1 Introduction
Deux images des années 1970
16 Terrils#5
Femmes sur les terrils
Le glânage
Cécile Douard
8 Terrils#2
Etat des lieux quantitatif pour la Wallonie
12 Terrils#3
Prémices d'une emprise / La primauté à la production / Le droit du sous-sol
L'entrée de la Belgique dans l'extractivisme industriel au XIXe s.
20 Terrils#7
Les terrils comme terrains de jeux
La fin des charbonnages
Paul Meyer
Girolamo Santocono
Terrain
2 Terrils#1
Défendre les terrils
17 Terrils#6
Les terrils comme paysage
Loi belge sur les paysages industriels
Expo régionale de 1911
Jules Destrée
Pierre Paulus
Partie 1
Entrée en matière(s)
Partie 2
Mobiliser l'inframonde
Partie 3
Effondrements
Partie 4
Soulèvements
les terrils

Matières

25 Paysage#5
Patrimoine#1
Les paysages culturels (UNESCO)
La décolonialisation du patrimoine
Les lieux qui parlent
Fantômes et ancêtres

Brumann & Gfeller
Isabel McBryde
Keith Basso

Michael Jakob
Nelo Magalhaes
Jean Yernaux

21 Paysage#4
Environnement#4
La massification de l'automobile
Les autoroutes comme marqueur paysager de la «grande accélération»
La «perte des paysages»
La SOCOREC

Robert Smithson
Stalker
Yvan Detraz

27 Paysage#5
Les Sentiers Métropolitains
Paysages des marges et conflits
La marche comme projet urbain
Les terres communes

Gilles Clément
William Cronon
Virginie Maris

28 Paysage#6
Terrils#12
Les terrils comme tiers-paysages
La régénérescence biologique
La patrimonialisation de la nature
La part sauvage du monde
Le *wild next door*

33 Paysage#7
Terrils#17
Nouvelles lectures institutionnelles
Le nouveau code minier wallon
La convention européenne sur le paysage

Conclusions
Le paysage en acte

Les Soulèvements de la terre
Kenneth Olwig
Tim Ingold
Jean-Louis Tornatore
Pascal Bouaziz

Jean-François Caron
Jean Leurquin
Denis & Pontille

24 Terrils#10
Les terrils comme patrimoine
Classements et classifications
La reconnaissance du bassin minier du Nord-pas-de-Calais
Les terrils monuments

29 Terrils#13
Les terrils comme refuges
Les SDF habitants
Les camps

Denis Uvier

32 Terrils#16
Les terrils comme ressources foncières

22 Terrils#8
Les terrils comme ressources
Pour la construction des autoroutes
Pour l'énergie

30 Terrils#14
Les terrils comme lieux culturels
Terres nourricières
Hôtel Charleroi

Adrien Tirtiaux

31 Terrils#15
Les terrils comme sites touristiques
L'extraction culturelle
Le branding urbain

David Harvey

26 Terrils#11
Les chemins des terrils
La Boucle Noire
Le GR412
La Grande Dérive

Micheline Dufert
Francis Pourcel

23 Terrils#9
Les terrils comme lieux à défendre
Mouvements de défense des terrils
Appropriations communes
Diversité des ancrages des luttes pour les terrils

Les défenseurs et défenseuses des terrils

Partie 5
D'une régénération l'autre

Partie 6
Conclusions

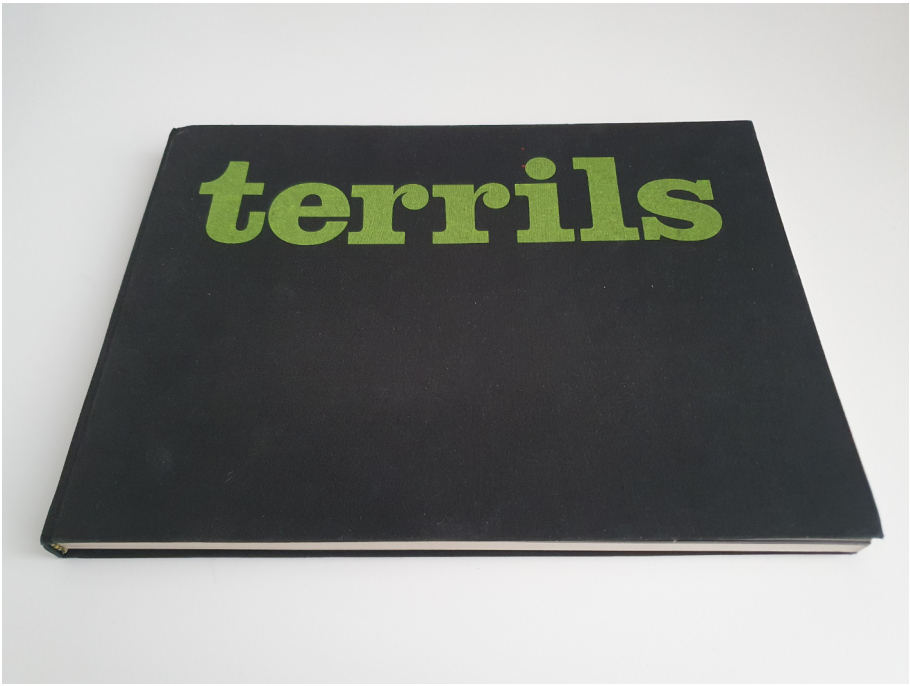

Le livre *Terrils*, édité par Jeanne Vercheval et paru en 1978 aux éditions Vie Ouvrière. Une déclaration d'amour chorale aux terrils de Wallonie qui réunit de l'histoire, de la photographie, de la poésie, des articles de presse et des textes militants.

Avant toute *chose*…

Les pages qui vont suivre sont l'aboutissement d'une recherche doctorale en architecture, ce qui suppose d'emblée quelques précisions quant à l'objet concerné. Contrairement aux champs disciplinaires dont les pratiques et les méthodes sont arrimées à plusieurs siècles de tradition universitaire et académique, le domaine de l'architecture est né dans la pratique de l'art de construire des bâtiments, et bien qu'il y ait une histoire théorique de l'architecture, ce n'est que récemment – à l'échelle de l'histoire de l'université comme à celle de l'histoire de l'architecture – que ce domaine a commencé à produire des thèses scientifiques.

Ceci n'exclut d'ailleurs pas que les modalités de la recherche scientifique et les modalités de la production de l'architecture partagent nombre de similarités, comme le décrit l'ouvrage de synthèse que Linda Groat et David Wang ont consacré aux méthodes de la recherche en architecture[1]. Produire un *design* architectural, c'est aussi pratiquer une *recherche* qui suppose, comme la recherche scientifique, une tentative de « répondre » à une « question » (ou à un besoin) identifié au départ. Mais si ces processus sont comparables, ils n'en sont pas assimilables pour autant. La recherche universitaire en architecture chemine aujourd'hui entre ces deux pôles : d'une part les héritages pratiques et pragmatiques depuis toujours attachés à ce domaine et, d'autre part, l'éventail des méthodes scientifiques que lui proposent aujourd'hui les autres disciplines universitaires, qu'elles relèvent des dites « sciences dures » ou des sciences humaines et sociales.

Bien que l'éventail des positionnements disponibles dans cet espace ainsi délimité ouvre à d'innombrables possibilités, Groat et Wang se sont attachés à en délimiter plus précisément le spectre, et ce à partir d'un recensement des recherches effectivement menées dans les facultés d'architecture – essentiellement dans les universités américaines – depuis les années 1970 et jusqu'à aujourd'hui. Ils en déduisent une liste de six méthodes-types pour une recherche en architecture, qui peuvent être associées entre elles en fonction d'un schéma d'affinités. Décrire dans le détail ce schéma nous emmènerait trop loin, mais retenons simplement que parmi ces méthodes figurent la recherche historique et l'étude qualitative, et que ces deux méthodes sont identifiées par Groat et Wang comme susceptibles d'être associées[2].

[1] Linda N. Groat et David Wang, Architectural Research Methods, 2nd ed. (John Wiley & Sons, Incorporated, 2013).
[2] *Ibid.*, p.

Pour ce qui est de la recherche historique : elle est sans doute l'une des plus accessibles pour les architectes. Les thèses s'attachant à l'histoire des théories architecturales, de courants disciplinaires spécifiques, d'architectes ou de groupes d'architectes, de typologies particulières d'édifices, de villes, d'infrastructures ou d'autres artefacts architecturaux sont nombreuses, et ont largement contribué à enrichir le corpus de la discipline, même avant que les architectes eux-mêmes ne se mêlent d'écrire des thèses universitaires[3].

Ainsi que le soulignent Groat & Wang, « comme la recherche historique implique généralement l'analyse d'artefacts ou de circonstances au fil du temps, elle prend souvent la forme d'un récit »[4], et le présent travail ne fera pas exception à cette tendance. Il pourrait, d'un certain côté, s'assimiler à une monographie. En architecture, ce « genre » s'est la plupart du temps consacré à étudier l'œuvre de tel ou tel architecte, ou les évolutions de tel ou tel type d'édifice ou d'agencement urbain. En sciences sociales, la monographie se définit comme une « enquête ou étude approfondie limitée à un fait social particulier »[5]. C'est un peu le cas ici, sauf que la chose enquêtée, les terrils de Wallonie, n'est ni tout à fait un *fait social*, ni tout à fait un personnage historique, ni tout à fait un type d'édifice ou d'agencement spatial, bien qu'elle puisse être associée d'un certain point de vue à toutes ces catégories.

Je soulève d'emblée une question qui ne manquera pas d'émerger : en quoi les terrils devraient-ils concerner une recherche en architecture, alors qu'il ne s'agit pas d'un objet résultant d'un processus de conception architecturale, voire même d'une intention fonctionnelle quelconque autre que d'accumuler quelque part des matières dont on n'a su que faire ? On verra que si les terrils n'étaient certainement pas « de l'architecture » au moment où ils ont été érigés, ils sont pourtant *devenus* progressivement des architectures et des paysages au fil de leur histoire, et que ce processus de *devenir* est central dans leur existence, autant que dans les enseignements qui peuvent en être déduits dans les domaines de l'architecture et du paysage.

La question du devenir de ces choses ne sera pas ici uniquement considérée dans sa dimension historique, mais aussi dans une optique prospective. C'est probablement là qu'interviendront de la manière la plus évidente les effets de ma (dé)formation d'architecte. Nigel Cross, à ce sujet, a mis en évidence le « mode de connaissance » spécifique aux disciplines du *design* (dont fait partie l'architecture), et en quoi celui-ci se distinguerait de la méthode scientifique. Cette distinction résiderait notamment dans le fait que « les sciences

[3] Je pense à un exemple qui a marqué ma formation d'architecte : l'ouvrage *Architecture gothique et pensée scolastique* de l'historien d'art Erwin Panofsky, publié en 1951 et traduit en français par Pierre Bourdieu. Erwin Panofsky, *Architecture gothique et pensée scholastique : précéde de L'Abbé Suger de Saint-Denis*, trad. par Pierre Bourdieu, Le sens commun (Eds. de Minuit, 1967).

[4] Linda N. Groat et David Wang, *Op. cit.*, p. 15. Traduction personnelle.

[5] Paul Foulquié, *Vocabulaire Des Sciences Sociales* (Réédition Numérique) (Presses universitaires de France, s. d.).

naturelles s'intéressent à la façon dont les choses sont » alors que « le design, en revanche, s'intéresse à la façon dont les choses devraient ou pourraient être »[6], soit, littéralement, à leurs *devenirs* potentiels. Cette logique apparaît assez clairement lorsque le design s'occupe de concevoir un objet ou une architecture, mais elle est tout aussi opérante lorsqu'il s'agit de préfigurer les existences possibles d'un lieu ou même d'un territoire. Ce qui va suivre tient donc autant de l'enquête historique que d'une opération de préfiguration et de proposition prospective, les unes et les autres n'étant pas dissociables, tant elles se sont mutuellement instruites au cours du travail.

Le texte proposé ici se présente comme une suite de trente-trois courts chapitres, disposés en six parties. Chacun de ces chapitres est dédié à une époque et à une échelle spatiale spécifique, l'ensemble étant organisé selon une progression à peu près chronologique – à quelques exceptions près. L'histoire se raconte donc ici en partant des époques d'avant l'industrie et en remontant jusqu'au présent. Certains chapitres sont consacrés aux terrils – parfois même à l'un ou l'autre terril en particulier –, et d'autres se penchent sur l'évolution conjointe, au cours de l'histoire, des définitions et des usages de la notion de Paysage, qui constituent le corpus théorique principalement mobilisé (et questionné) ici[7]. La distinction en six parties est là pour caractériser les dynamiques historiques de plus long terme qui sont apparues après coup : la partie 1, *Entrée en matière(s)* est là pour introduire l'enquête, ses méthodes, ses moyens et son périmètre ; la partie 2, *Mobiliser l'inframonde*, s'inscrit dans les premiers temps de l'extractivisme, avant le XIXe siècle ; la partie 3, *Effondrements*, est consacrée à la période ou les dégâts sociaux et environnementaux provoqués par l'extraction ont acquis une échelle territoriale au cours du XIXe et pendant la première moitié du XXe siècle ; la partie 4, *Soulèvements*, se situe dans la seconde moitié du XXe siècle, où se déroulent conjointement en Wallonie la fin de l'extraction, une nouvelle phase de développements infrastructurels et la naissance de l'écologie populaire qui leur répond ; la partie 5, *D'une régénération l'autre*, est consacrée à la période contemporaine et met en parallèle les régénérations biologiques et les dynamiques citoyennes d'une part, et les dites *régénérations urbaines* d'autre part, comme deux facettes d'une même question ; la partie 6, enfin, est consacrée aux conclusions.

Si l'ensemble des chapitres se présente ici selon un ordre à peu près chronologique, l'ensemble est également conçu de sorte à pouvoir être abordé par plusieurs entrées et parcouru de manière plus libre. Chaque chapitre est en effet pensé comme relativement autonome, et j'y ai multiplié les renvois de l'un à l'autre de sorte qu'une navigation dans le désordre, au gré des intuitions des lecteur·ices, y soit aussi possible. Pour un tel exercice, partir des titres de

6 Herbert A. Simon, *The Sciences of the Artificial*, 3e éd. (MIT Press, 1970).cité dans Nigel Cross, « Designerly ways of knowing », *Design studies* 3, no 4 (1982) : 221-27.
7 Cette structure est présentée plus en détail au chapitre 7.

chacun des chapitres, ou de la carte des matières présentée en début d'ouvrage et décrite plus en détail au chapitre 7, peut être un bon point de départ.

C'est donc une histoire des terrils *en tant que paysages* qui se racontera ici, tout autant qu'une histoire du Paysage reconsidérée à partir des terrils. Et comme la notion de Paysage emporte avec elle des dimensions politiques, sociales et écologiques, c'est aussi de tout cela qu'il sera question. Quant au caractère de « généalogie politique » du travail qui sera restitué ici, il a notamment comme référence la démarche de l'historien Howard Zinn, connu notamment pour son *histoire populaire des États-Unis*[8]. Une histoire racontée à partir des mouvements sociaux, des acteurs et actrices dont les voix ont été négligées ou minorées, ou de celles et ceux qui n'ont simplement pas eu voix au chapitre, catégorie qui inclut aussi, en principe, les êtres non humains. « Mon héros n'est pas Theodore Roosevelt, qui aimait la guerre et félicitait un général après le massacre de villageois philippins au tournant du siècle, mais Mark Twain, qui avait dénoncé le massacre et satirisé l'impérialisme », écrivait Zinn[9]. J'ai cherché à suivre la voie qu'il a indiqué en m'attachant aux histoires supposées mineures : celle des glaneuses, des enfants des bassins miniers, des comités de quartier, des sans-logis, des marcheuses et marcheurs des terrils, des végétations pionnières qui les ont investis, dont tous les vécus assemblés ont fait la valeur, aujourd'hui partagée (et convoitée) de ces paysages industriels.

Même si les terrils de Wallonie sont les protagonistes principaux de cette histoire, j'ai choisi que le titre parle plutôt des terrils du « Pays noir », en étant conscient de l'ambivalence du terme : il n'y a en effet pas qu'un seul « Pays noir ». L'expression a été utilisée dans plusieurs régions d'Europe pour désigner des territoires marqués par l'extraction du charbon et l'industrialisation lourde. Elle renvoie autant à une réalité matérielle (poussière de charbon, fumées, sols noircis) qu'à une construction sociale et politique des paysages industriels. Comme les terrils du Pays noir français et ceux de la *Black country* britannique seront aussi évoqués ici, ce choix de titre permet de rendre compte de cette ouverture géographique.

Ce travail n'existerait pas sans l'inspiration première qui l'a initié, et qu'il doit à Jeanne et Georges Vercheval, à leurs engagements et à l'ouvrage choral que Jeanne Vercheval-Vervoort a coordonné et édité en soutien des luttes pour la défense et la reconnaissance des terrils à la fin des années 1970[10]. au-delà des questions historiques, architecturales et politiques qui sont mobilisées ici, c'est d'abord un élan d'adhésion à leur démarche et le désir de la prolonger qui m'a porté tout au long de ce travail, en lien avec mon histoire familiale dont je dirai quelques mots plus loin. Mes premiers remerciements

8 Howard Zinn, *Une histoire populaire des États-Unis : de 1492 à nos jours*, trad. par Frédéric Cotton, Mémoires sociales (Éditions Agone, 2002).
9 Howard Zinn, « Making History », *New York Times*, 1er juillet 2007, traduction : Wikipedia.
10 Jeanne Vercheval, Ed., *Terrils*, *Op. cit*.

vont à elle et lui pour l'accueil qu'ils m'ont fait, et aussi pour la photo qu'iels m'ont offerte lors de notre rencontre, qui a inspiré le dessin figurant en page de garde de cette édition. Remerciements aussi à Georges pour m'avoir autorisé à publier d'autres de ses photos de terrils des années 1970. On les retrouvera aux pages 214 et suivantes, ainsi qu'aux pages 230, 232 et 233.

Ce grand livre à la couverture noire composé par Jeanne Vercheval-Vervoort[11], dont j'ai finalement pu acquérir un des rares exemplaires encore en circulation dans une bouquinerie en ligne, je l'ai d'abord découvert à l'occasion d'un après-midi passé à discuter avec Micheline Dufert et Francis Pourcel, autour de la table de leur salle à manger remplie des livres et des documents qu'ils sortaient au fur et à mesure de leur bibliothèque. Nos rencontres et les balades au cours desquelles j'ai pu les accompagner, seul ou avec d'autres, ont été l'une des sources inspirantes de cette enquête, en même temps qu'elles en ont aussi fourni une part des matériaux[12]. Ce travail leur doit aussi beaucoup.

C'est à partir de ces premières rencontres que d'autres sont venues, généralement induites de fil en aiguille par les recommandations successives de mes différent·e·s interlocuteur·ices. C'est ainsi que j'ai fini par rencontrer Martine Piret, Gilles Meeus, Annick Marchal, Pierre Vandevorden et Jacques Coupez. Ces personnes font partie de celles et ceux qui, chacun·e dans son époque et à sa manière, ont défendu les terrils et participé à les faire exister comme des biens communs. Qu'iels soient remercié·e·s pour leurs démarches et leur contribution à l'histoire des terrils, et plus largement des bassins miniers et de leurs paysages, dont quelques fragments se trouvent racontés dans ce qui va suivre.

Je dois aussi remercier toustes les autres, ceux dont le nom n'est pas cité dans ce travail mais qui se reconnaîtront peut-être dans les récits ou les idées qui s'y trouvent assemblées. Autour des quelques entretiens plus formels, enregistrés et retranscrits, qui ont constitué une partie des matériaux de cette enquête, nombre de conversations et de discussions avec des habitant·e·s de Charleroi – anciens ou actuels – en ont aussi constitué la toile de fond. Certain·e·s se reconnaîtront peut-être au détour d'un paragraphe. Il m'est impossible de les citer toustes, je leur adresse donc ici un remerciement global.

Ce travail doit aussi à ceux qui m'ont accompagné directement dans son élaboration : mon promoteur et les deux membres de mon comité de thèse, présents depuis le début. Eric Le Coguiec, qui a supervisé ce travail et m'a accordé une confiance et une liberté totales dès le départ, tout en assurant aux moments stratégiques un soutien précieux. Ses relances, ses suggestions et son attention m'ont permis d'avancer en évitant les voies de garage, mais aussi les refuges trop confortables. Alexis Zimmer, dont j'avais admiré l'écriture

[11] Voir photo page 6.
[12] *Cfr.* chapitre 26.

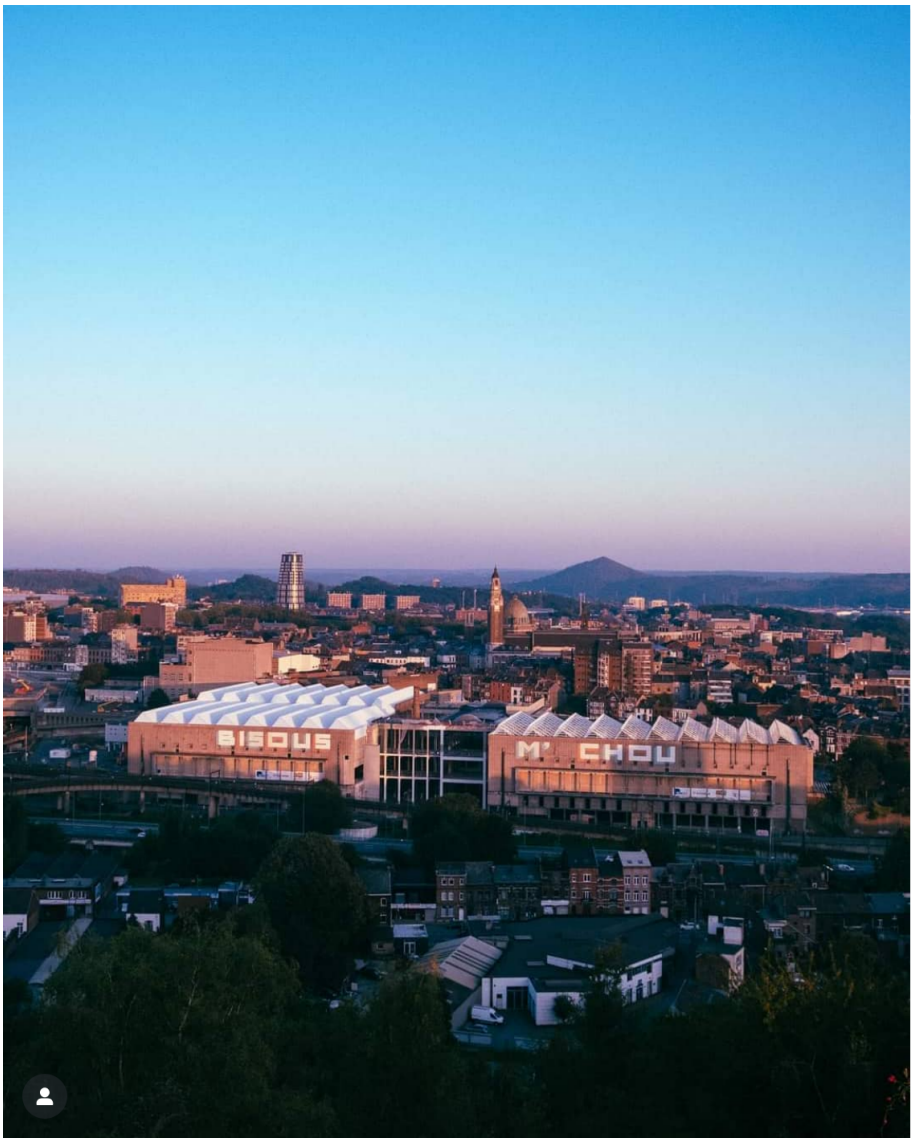

Charleroi : vue panoramique depuis le sommet du terril des Piges vers le centre-ville, novembre 2021. Au fond, le terril de l'Epine (à gauche, avec son sommet aplati), les terrils Résolu n°1 et n°2, et le terril du Boubier (le plus haut, à droite) © Tim Merlonghi (avec son aimable autorisation).

précise et exigeante dans *Brouillards toxiques*[13], qui m'a fait l'honneur d'accepter de suivre ce travail, et qui a finalement rejoint la faculté ou j'enseigne au gré d'heureuses circonstances. Nos rencontres, qui ont été de plus en plus denses à l'approche de la conclusion, ont été fondamentales pour affiner en même temps la langue et l'approche méthodologique sur lesquelles ce travail s'est construit. Michel Rochefort, enfin, dont la précision et l'exigence ont tracé des balises fermes qui m'ont permis d'éviter les débordements. Ses interventions ont eu cette incroyable qualité d'être structurantes sans jamais rien exclure des pistes plus incertaines ou expérimentales qui se trouvaient sur la table. Enfin, dans ce registre, il me faut aussi remercier les autres membres de mon jury de thèse : Cecilia Furlan, Bénédicte Grosjean, François Thoreau et Jean-Louis Tornatore. Leurs suggestions, formulées lors de la soutenance, ont été décisives dans l'étape finale de ce travail, en permettant un dernier mouvement qui a augmenté significativement sa clarté d'ensemble et la portée conceptuelle de ses conclusions.

Les environnements de travail dans lesquels cette recherche s'est déployée et les complicités nourries dans ces contextes ont aussi permis qu'elle progresse et finisse par aboutir. Mes remerciements à cet égard vont notamment à la team incroyable rencontrée lors du congrès du *TICCIH*[14] à Montréal en 2022 : Elena Clarke[15], Èlia Casals Alsina, Jorge Magaz-Molina et Mathilde Macaux. Ils vont aussi à toute l'équipe du projet *DePOT*[16], Steven High en tête, pour ce formidable projet et toustes les recherches qu'il a permis et permet encore d'épanouir et de faire se rencontrer aujourd'hui. Merci aussi aux porteur·euses du projet *Interfriches*, et à Claire Fonticelli et Cécile Mattoug en particulier, pour leur accueil et les recherches qu'elles permettent de fédérer.

Mes remerciements vont aussi aux collègues de la Faculté d'Architecture de l'Université de Liège qui ont participé, de près ou de loin, à ce travail, et qui sont trop nombreux pour que je puisse les citer tous ici. Un salut spécial à Pavel Kunysz et Justine Gloesener, du lab *ndrscr*[17], ainsi qu'à Martina Barcelloni Corte, Virginie Pigeon, Jean-Philippe Possoz, Karel Wuytack et Guillaume Vanneste, avec lesquels j'ai partagé l'encadrement des ateliers en projet de territoire ces dernières années.

Enfin, tout ceci doit beaucoup à la présence de Nancy Casielles, ma compagne, à sa connaissance de Charleroi et à nos nombreuses discussions qui ont fécondé ce travail. Nous devons à Charleroi de nous être rencontrés, bien que ni elle ni moi n'y ayons jamais vécu.

13 Alexis Zimmer, *Brouillards toxiques : Vallée de la Meuse, 1930, contre-enquête* (Zones sensibles, 2016).
14 The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage
15 Un merci tout particulier, Elena, pour ta précieuse relecture de *Silent Witnesses*.
16 Deindustrialization and the Politics of Our Time
17 ndrscr|architecture et politique (prononçer « underscore »)

1ère Partie.
Entrée en matière(s)

1. Deux images des années 1970

Mon grand-père était mineur dans la région liégeoise, en Wallonie. Les souvenirs que je conserve de lui remontent à ma petite enfance, au milieu des années 1970. Nous sommes serrés à vingt autour d'une grande table, dans le salon étroit de la maison ouvrière qu'habitent mes grands-parents, à Fléron. Ma grand-mère cuisine dans la pièce voisine. Lui est assis dans un coin. Malgré sa respiration déjà difficile, il se prépare des cigarettes de tabac noir, courtes et épaisses, qu'il fume presque sans discontinuer comme s'il s'agissait de prolonger le goût de poussière qui l'accompagnait auparavant dans la mine. Il parle peu, peut-être à cause de ses difficultés respiratoires. L'image que j'en garde est celle d'un homme silencieux, qui se tenait un peu à l'écart de l'agitation familiale. Il est mort quelques années plus tard d'un cancer du larynx, à la même période où les derniers charbonnages de Wallonie clôturaient leurs activités. Le tout dernier a fermé en 1984.

Deuxième image, au même âge – quatre ou cinq ans –, avec mon père cette fois. Assis à l'arrière de son vélo, je parcours avec lui les deux cent mètres qui nous séparent des abords du chantier de l'autoroute A26, la future « Autoroute du Soleil » destinée à relier Liège au sud de la Belgique et plus loin, vers la France et l'Italie. Je suis particulièrement intéressé par les engins de chantier : les camions, les grues et les bulldozers qui se croisent en contrebas du talus où nous sommes assis. Une immense échancrure barre le paysage. Les véhicules déplacent des monceaux de terre et de gravier. Je rêve de conduire une de ces machines. Nous retournons souvent voir l'évolution des travaux. Plus tard, nos jours et nos nuits seront accompagnés en continu par le souffle distant des voitures qui plongent dans la vallée ou remontent ses pentes.

Ces deux images, celle d'un monde qui s'efface et celle d'un monde qui naît, reflètent un basculement qui s'est opéré au cours des années 1970, dont j'aborderai une part des conséquences dans ce qui va suivre. Bien qu'il s'agisse de récits très personnels, ils s'articulent aux grandes transformations du territoire qui se sont succédées depuis le début de l'extraction massive du charbon en Wallonie, et plus largement dans les régions minières d'Europe de l'Ouest. L'activité minière de profondeur, qui a marqué la morphologie paysagère de ces régions, achevait alors de s'éteindre au terme d'un long déclin. Le charbon y

était toujours utilisé et consommé, mais il était produit pour moins cher ailleurs, et le pétrole s'y était ajouté comme source d'énergie dominante[1]. La « grande accélération »[2] était alors en marche. Les infrastructures autoroutières, d'abord déployées en Allemagne pour répondre à des objectifs militaires, avaient inspiré aux États-Unis et en Europe un modèle de relance économique qui s'appuyait notamment sur la massification de l'automobile et du transport par camion[3]. Avec la mort déjà programmée des charbonnages, les experts appelés au chevet de l'économie belge avaient désigné le développement des infrastructures routières comme une adaptation indispensable à la reconversion économique du pays[4]. D'une production de l'espace associée à l'extraction, la Belgique transitait alors vers une économie d'échanges qui imposait ses nécessités et de nouvelles spatialités. Après les cheminées d'usines et les chevalements des charbonnages au XIXe siècle, les autoroutes allaient tenir lieu de marqueurs paysagers de cette transition, autant dans les représentations – les images de conversion modernistes des principales villes belges qui pullulaient à l'époque leur donnaient une place de choix[5] – que dans la production matérielle, avec la construction d'un réseau routier devenu progressivement le plus dense du monde[6]. C'est en 1973, au moment où, après une période intense de chantiers – « les jours dorés de la construction des autoroutes »[7] – le pays se préparait à profiter des bénéfices supposés de ces investissements, que le premier choc pétrolier survint, révélant à nouveau, en Occident, les fragilités d'un modèle de développement basé sur l'abondance énergétique[8]. Les chapitres 21 à 23 reviennent plus en détail sur cette partie de l'histoire et la manière dont elle s'incarne dans les territoires dont il est question ici.

Du haut de mes cinq ans, ces histoires d'adultes n'ont été perceptibles qu'au travers de quelques images aujourd'hui devenues fugitives. Ces autoroutes, que j'ai depuis parcourues en tous sens, ont pour moi toujours existé, même si j'étais aux premières loges de leur naissance quand j'étais gamin. La maison ouvrière de mes grands-parents, comme les autres maisons ouvrières

1 Les aspects politiques et économiques de cette transformation des réseaux d'échanges mondiaux sont décrits en détail par Timothy Mitchell dans *Carbon democracy : le pouvoir politique à l'ère du pétrole*, trad. par Christophe Jaquet (La Découverte, 2013).

2 John Robert McNeill et Peter Engelke, *The Great Acceleration : An Environmental History of the Anthropocene since 1945*, De Gruyter eBook-Paket Geschichte (The Belknap Press of Harvard University Press, 2016).

3 Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz, *L'événement Anthropocène : la Terre, l'histoire et nous*, Nouvelle édition révisée et augmentée, Points (Paris : Éditions du Seuil, 2016), p. 160.

4 *Cfr.* chapitre 21 pour plus de détails sur cette période.

5 On en trouvera un exemple à la page 244.

6 PIARC Technical Committee 3.4 Winter Maintenance, « Snow & Ice Databook », 2006, p. 7.

7 Voir : https ://wegen-routes.be/hist/hist3f.html

8 André Nouschi, *Pétrole et les relations internationales depuis 1945*, Collection U (Paris : Armand Colin, s. d.), pp. 160-190.

auxquelles elle était accolée, a toujours été là. Les collines herbeuses ou boisées qui voisinaient ces cités ouvrières si familières ne m'étaient jamais apparues comme des produits de l'industrie, ce qu'elles étaient pourtant à l'origine. C'est de ce dernier paradoxe qu'est née l'intuition de cette enquête. Ces collines qui pourraient paraître aujourd'hui si « naturelles », sont pourtant au départ la conséquence d'une vaste entreprise de pollution industrielle. Elles ont été constituées par l'accumulation des déchets non exploités de l'extraction du charbon pendant près d'un siècle et demi d'activités minières en Wallonie. Ce sont elles qu'on désigne, dans le nord de la France et en Belgique, sous le nom de *terrils*[9].

Les recherches que j'entendais mener au départ portaient sur les politiques de relance urbaine engagées depuis les années 2010 par les autorités de la ville de Charleroi, autour d'un ambitieux « schéma stratégique », un plan de réaménagement urbain courant sur la période 2015-2025 et dont les contours s'inspiraient de modèles déjà amplement expérimentés depuis les années 1990 dans d'autres villes dites « post-industrielles » en proie à la récession économique. Je venais d'achever, en tant qu'architecte, le suivi d'un projet d'espace public qui constituait l'une des étapes de ce grand chantier. Celui-ci en était à ses débuts et ouvrait donc l'opportunité d'en documenter finement la progression au travers d'une recherche doctorale. La question que semblait poser ce grand plan de transformation urbaine était : « comment réinventer une ville ? ». Comment la réinventer, surtout, à partir d'un héritage difficile, celui d'un territoire développé par et pour l'industrie, et dont l'activité industrielle s'est retirée en laissant derrière elle ce qui s'apparente à un champ de ruines. Cela, du moins, constituait le récit le plus couramment partagé dans l'espace public : Charleroi était une ville en ruine, qu'il fallait reconstruire. Du presque rien, il fallait refaire un tout cohérent, forger une nouvelle identité, un imaginaire porteur.

C'est au moment où je cherchais encore un angle pour aborder ce sujet bien trop large, et à l'occasion d'une discussion avec Micheline Dufert et Francis Pourcel, que ceux-ci m'ont fait découvrir l'histoire des luttes pour la défense des terrils dans les années 1970. Ces événements avaient mobilisé, de la part de ceux qui s'y étaient engagés, des questions de mémoire sociale, de politique énergétique, de lien avec la nature, de droit foncier, de rapports au paysage et au territoire. Il y avait assurément, dans ces monticules, *matière à creuser* : à leur histoire récente, comme éléments d'un paysage régional ou espaces de biodiversité en cours de régénération, s'en ajoutait une autre plus ancienne, plus politique, celle de la résistance à leur exploitation ; et cette dernière ouvrait, encore plus loin dans le temps, sur l'histoire de l'extraction du charbon et ses conséquences sociales et environnementales. Ce qui se

[9] prononcer /tɛʁi/, sans dire le « l » final, pour le dire à la manière des habitant·e·s des bassins miniers.

racontait, à partir des terrils, c'est une histoire sociale de la région qui s'articulait à sa tradition ouvrière mais ouvrait encore à une culture bien plus large du territoire, nourrie par l'écologie populaire et les imaginaires politiques de l'après Mai 68. Entre les deux points extrêmes de leur histoire : leur passé lointain en tant que déchets industriels au XIXe siècle, et leur présent en tant que réserves de biodiversité, il y avait tout un pan d'histoire sociale qui demandait à être reprise, d'autant que ses suites continuent encore aujourd'hui d'imprégner la culture locale. Manifestement, cette ville et cette région n'étaient pas aussi mortes ou déprimées que les discours de la « reconstruction » le laissaient entendre, et les ruines apparentes, dont les terrils avaient fait partie, n'avaient pas attendu ces discours pour produire du vivant et du neuf. Comment, par quel processus un déchet aussi imposant (à l'échelle du territoire) était-il devenu une valeur partagée ? Quels processus, quels acteurs, quels phénomènes, quels investissements, quelles temporalités avaient été engagé·e·s pour qu'une telle chose advienne, sans qu'il ne semble jamais avoir été question d'une stratégie ou d'un projet pour y parvenir ?

Suivre la manière dont les terrils ont traversé le temps et les époques est une autre façon de raconter l'histoire urbaine et industrielle. Elle témoigne du fait que les devenirs d'une ville et d'un territoire ne sont pas que l'effet des grands projets et des visions stratégiques – comme ceux qui ont émaillé l'histoire de Charleroi et continuent de s'y inscrire – mais se tissent aussi dans la lenteur et la continuité des pratiques quotidiennes, des entrelacements et des agencements, des générations et des régénérations progressives qui remodèlent sans cesse la matière des choses. Que l'on qualifie ces processus d'« informels » – j'estime pour ma part qu'ils ont bel et bien leurs formes propres, et c'est d'ailleurs une part du présent travail que de parvenir à les identifier –, ou qu'on les désigne comme la part auto-générée de nos villes et de nos territoires, il semble en tout cas impossible de nier leur importance, et la nécessité de les prendre en compte pour penser nos rapports à la terre et à nos milieux de vie, construits ou non. C'est donc à cet exercice d'attention et de perception que cette enquête m'a conduit, qui se trouve restituée dans ce qui va suivre.

2. Défendre les terrils

En 1973, dans les bassins miniers européens, les conséquences économiques du choc pétrolier viennent heurter des régions où le chômage s'était déjà installé à la faveur de la fermeture des charbonnages. En quelques mois, les prix du pétrole brut sont multipliés par quatre, et s'envolent alors ceux de l'essence et du mazout de chauffage, des produits abondamment consommés au quotidien dans les pays dits « développés ». Comme tous les pays importateurs, la Belgique voit alors se profiler la menace de la dépendance énergétique. En quête de sources d'énergie alternatives, le gouvernement fédéral envisage alors de renforcer une pratique déjà en cours depuis l'après-guerre : l'exploitation des terrils. Ces monticules de déchets d'extraction contiennent encore des résidus de charbons exploitables, négligés lors de la première phase d'extraction. En raison de cette présence de combustible, certains terrils continuent d'ailleurs de se consumer, sous l'effet des réactions physico-chimiques qui opèrent en leur sein. Avec le pétrole cher, la récupération de cette énergie thermique devient une priorité nationale. On estime alors que 60 millions de tonnes de charbon exploitable dorment au cœur de ces monticules en attente d'être récupérés[10]. Le gouvernement belge en prend acte : le 21 mars 1975, soit moins de deux ans après le premier choc pétrolier, une loi est promulguée pour encadrer et encourager l'exploitation des terrils[11]. Bien que les quantités à récupérer soient bien moindres que celles qui avaient été jusque-là arrachées au sous-sol, cette disposition permet notamment d'envisager, au moins pour un temps, au moins partiellement, une relance de l'emploi dans les anciennes régions minières.

Cette disposition, conçue à l'époque comme de bon sens du point de vue de la logique économique[12], va pourtant susciter contre elle une suite inattendue de résistances locales dans tous les bassins miniers wallons. Un premier

[10] « Exploitation des terrils wallons, l'heure du choix pour le CRW », *Le Drapeau Rouge*, 15 janvier 1985.

[11] Gouvernement Belge, « Arrêté Royal du 21 avril 1975 relatif à la récupération des substances minérales dans les terrils », Pub. L. No. 1975032104 (1975).

[12] Etienne Knoops, « Enjeu économique de l'exploitation des terrils à des fins énergétiques », Wallonie 75. L'avenir économique de la Wallonie, Conseil économique régional de Wallonie, 1975.

chantier d'exploitation ouvert par la société Ryan Europe à Courcelles, près de Charleroi, soulève une volée de protestations de la part des riverains. Ceux-ci se plaignent des poussières qui se répandent dans le quartier, des boues qui salissent les rues voisines du chantier et du bruit continu des machines qui envahit leur quotidien[13]. En juin 1976, une association nommée *Défendre les terrils* est créée par un groupe d'habitant·e·s de la région de Charleroi. Ceux-ci rédigent et diffusent un court manifeste associant les terrils au « patrimoine historique » des habitant·e·s, qui incarnerait le « caractère, l'esprit de [leur] région »[14] et constituerait « les poumons de [leurs] villes » dans une région « désertée par la nature »[15]. À l'été 1976, La demande de permis d'exploitation déposée par Ryan Europe pour les terrils du Martinet, à Roux, voit le quartier s'organiser en comité pour résister à cet « envahisseur », désigné comme « prédateur de l'environnement »[16]. En janvier 1977, à Mons, un habitant remet à la commune une pétition signée par 483 personnes, qui s'oppose à l'exploitation du terril de l'Héribus. Le terril y est notamment décrit comme « l'une des trois collines de Mons » qui « participe ainsi à la formation du paysage caractéristique de la ville ». Le 13 juin 1977, un groupe d'habitant·e·s des rues Naniot, Quatorzes-Verges et Molinvaux, à Liège, fait parvenir au collège des échevins une pétition assortie de 500 signatures pour protester contre le projet d'exploitation du terril situé entre ces trois rues, arguant de l'importance pour les habitant·e·s de cet endroit « magnifiquement peuplé de bouleaux » et dont le plateau supérieur pourrait être « facilement aménagé en terrain de jeux »[17]. A partir d'Août 1977, le comité de quartier « Défense terril » de Marchienne-Docherie à Charleroi – distinct de l'association citée plus haut – s'active contre l'exploitation du terril St-Théodore, situé en bordure du quartier. L'enquête locale réalisée dans le cadre de la procédure de demande de permis d'exploiter a révélé l' « opposition catégorique » de la population « à toute exploitation du terril »[18]. Le 5 octobre suivant, ce même comité fait parvenir une lettre au Bourgmestre, de laquelle une interrogation ressort : « Comment est-il encore permis que quelques personnes soient propriétaires des terrils et en disposent selon leur bon vouloir alors que ceux-ci ont été payés tant et tant de fois par la collectivité sous forme de subventions diverses, d'aides… »[19]. En février 1978, les habitant·e·s du même quartier manifestent à nouveau pour empêcher l'exploitation de ce terril qui les protège « du bruit, de la poussière et de la

[13] Jeanne Vercheval, éd., *Terrils* (Bruxelles, Charleroi : Vie Ouvrière, 1978), p. 224.
[14] Association « Défendre des terrils », « Défendre les terrils », juin 1976, in Jeanne Vercheval, éd., Terrils (Bruxelles, Charleroi : Vie Ouvrière, 1978), p. 215.
[15] Ibid.
[16] Voir le récit complet de la lutte des habitant·e·s sur le site du comité de quartier du Martinet, disponible ici :
[17] Jeanne Vercheval, Op. cit., p. 217.
[18] *Ibid*, p. 220.
[19] *Ibid*, p. 220.

pollution atmosphérique »[20] dégagés par l'usine située de l'autre côté du monticule. Dans la commune voisine, à Dampremy, c'est le terril des Piges qui est en danger, et l'objet d'une mobilisation du quartier pour le défendre[21]. En mai 1978, à Courcelles, un comité de défense du terril du 6 Perier est créé par les habitant·e·s, qui dénoncent comme une « supercherie » la politique d' « assainissement des sites charbonniers »[22]. La même année encore, l'association SOS environnement, basée dans la région de Mons, alerte sur la demande d'exploitation du terril d'Havré, et entame une procédure de classement du site pour contrecarrer l'exploitation[23]. Le 27 octobre 1979, encore à Roux, une « réunion publique de protestation » est organisée pour dénoncer les nuisances provoquées par l'exploitation, alors en cours, du terril de l'Estacade…

Ces luttes locales contre les nuisances de l'exploitation et la destruction des terrils en Wallonie vont continuer encore pendant toute la décennie suivante, et même au-delà pour certains sites. Les titres mêmes de certains articles de la presse locale ou nationale consacrés au sujet attestent du caractère répétitif de ces conflits : « Terrils, ça continue à Charleroi » (1985)[24], « L'exploitation des terrils suscite encore et toujours la colère des riverains » (1986)[25], « Et un nouveau problème de terril, un ! » (1992)[26]. Les quartiers se soulèvent les uns après les autres, en suivant les traces des exploitations et des permis déposés par Ryan Europe ou d'autres entreprises minières.

L'invention des terrils

Ainsi peut se résumer la chronique de ce basculement, sans que soit dit encore ce qui l'a motivé. Ces soulèvements ont constitué la matrice d'une reconnaissance des terrils wallons comme dépositaires, non seulement d'une histoire commune, mais aussi des multiples attachements personnels noués par les habitant·e·s des quartiers riverains avec ces objets qui ont côtoyé leur vie quotidienne, souvent depuis plusieurs générations. Au-delà des protestations liées aux nuisances provoquées par les exploitations elles-mêmes, ces luttes ont révélé publiquement l'existence, jusque-là largement ignorée – sauf par les concerné·e·s –, des affects et des imaginaires qui se sont noués autour de ces espaces tout au long de l'histoire industrielle des bassins miniers. De montagnes de déchets, les terrils sont progressivement devenus des repères

20 « Manifestation des habitant·e·s de Marchienne-Docherie », *Le Drapeau Rouge*, 13 février 1978.
21 Jeanne Vercheval, Op. cit., p. 222.
22 « Défendre les terrils du 6 Perrier à Courcelles-Souvret », *Le Drapeau Rouge*, 8 septembre 1979.
23 « Défendre l'environnement à Havré (Mons) », *Le Drapeau Rouge*, 10 juillet 1978.
24 « Terrils, ça continue à Charleroi », *Le Drapeau Rouge*, 30 septembre 1985.
25 « L'exploitation des terrils suscite encore et toujours la colère des riverains », *Le Drapeau Rouge*, 12 mars 1986.
26 « Et un nouveau problème de terril, un ! », *Le Soir*, 21 octobre 1992.

familiers, des monuments dédiés à l'histoire ouvrière, des lieux assimilés à des espaces « naturels » et, en conséquence, des ressources environnementales à protéger. Au sens ou l'historien Philippe Joutard évoquait l' « invention du Mont-Blanc »[27], on pourrait suggérer que les terrils ont été « inventés » au fil du temps et de la traversée des époques. Ce qu'ils sont devenus aujourd'hui pour les populations qui les côtoient n'aurait pas été envisageable pour les sociétés industrielles du XIXe siècle qui les ont érigés. Mais nous verrons plus loin, en parcourant l'histoire des théories du paysage, que cette suggestion a ses limites. Elle donne en effet crédit à cette manière de voir selon laquelle les choses n'existeraient pas tant qu'un regard humain ne leur aurait pas prêté attention et conféré du sens. Or, les choses ont une existence et un monde en dehors des significations que les humains leur donnent, c'est (aussi) l'objet de ce qui va suivre que de revenir sur ce point[28].

Le court manifeste de l'association *Défendre les terrils*, qui a ouvert cette séquence de soulèvements, les décrivait comme des « témoins silencieux ». Ni tout à fait objets, ni tout à fait monuments, ni tout à fait espaces, les terrils sont un peu tout cela à la fois. Artificiels au départ, mais ressaisis par la « nature »[29], ils sont une incarnation des *hybrides* au sens où l'entendait Bruno Latour[30] : des créations conjointes des humains et de la nature ou, pour mieux dire, les produits d'un agencement entre humains et autres qu'humains. Masses de matière minérale, ils sont aussi habités par des vivants et des fantômes, et porteurs d'une charge d'imaginaire dont on verra qu'elle participe aussi de la constitution d'un pouvoir d'agir. S'ils sont bien des *choses*, perceptibles depuis leur dehors, ils sont aussi des *lieux*, habitables et habités par d'autres présences. On pourrait continuer ainsi la liste de leurs ambivalences, dont chacune est une porte ouverte sur le questionnement des catégories qui nous servent à penser l'espace, les paysages et les territoires.

27 Philippe Joutard, *L'Invention du mont Blanc*, Collection Archives (Paris : Gallimard, Julliard., 1986).

28 Comme le signalait Donna Haraway à propos des entités scientifiques telles que les microbes, les particules élémentaires ou les gènes, celles-ci « ne sont pas des objets romantiques ou modernes avec leurs lois internes de cohérence », mais des « traces passagères » de la nature rendues visibles par le biais de « vecteurs d'information ». Il y a donc un monde derrière les machines optiques ou épistémologiques que nous utilisons pour l'interpréter. Voir : Donna Haraway, « Savoirs situés : la question de la science dans le féminisme et le privilège de la perspective partielle », in Manifeste cyborg et autres essais, Sciences - Fictions - Féminismes (Paris : Exils, 2007), 107-142.

29 Nous approfondirons plus loin les termes qui pourraient prêter à confusion, comme « nature », dont plusieurs sens se confrontent aujourd'hui dans la littérature scientifique et le débat public.

30 Bruno Latour, *Nous n'avons jamais été modernes : essai d'anthropologie symétrique*, Collection l'armillaire (Paris : La Découverte, 1991).

Pendant trop longtemps, les objets ont été présentés à tort comme des éléments factuels (matters-of-fact). C'est injuste pour eux, injuste pour la science, injuste pour l'objectivité, injuste pour l'expérience. Ils sont beaucoup plus intéressants, variés, incertains, complexes, ambitieux, hétérogènes, risqués, historiques, locaux, matériels et interconnectés que la version pathétique proposée depuis trop longtemps par les philosophes. Les cailloux ne sont pas simplement là pour qu'on les envoie valdinguer, les bureaux pour être cognés du poing. « Les faits sont les faits qui sont les faits » (Facts are facts are facts) ? Oui, mais ils sont aussi beaucoup d'autres choses en plus.

Bruno Latour, *From Realpolitik to Dingpolitik*, 2005 [31]

3. Quelques clés

S'il fallait la situer dans un champ disciplinaire, l'étude restituée ici s'inscrirait entre histoire, géographie et architecture. Pour autant qu'on considère le Paysage comme un champ disciplinaire à part entière, on pourrait aussi bien l'y situer même si, justement, la notion de Paysage s'y trouve largement interrogée et problématisée, comme on le verra. Plutôt qu'une localisation disciplinaire de ce travail dans les différents champs qu'il arpente, j'ai estimé préférable de ne reprendre ici que les quelques notions clés qui m'ont permis d'y cheminer et de donner sens à ce que j'y rencontrais. Elles constituent l'équipement de base. D'autres seront rajoutées par la suite, au fil du parcours.

La chose

Il sera beaucoup question par la suite des terrils en tant que *choses*, et au-delà de la familiarité de ce mot, c'est aussi le sens que lui a donné la tradition pragmatiste – avec aussi un détour chez Heidegger – qui sera mobilisé ici. Dans le sens pragmatiste, que je reprends ici chez John Dewey, la définition des *choses* n'est pas le résultat d'une substance immuable, qui se révélerait à nous

[31] Bruno Latour, « From Realpolitik to Dingpolitik – An Introduction », in *Making things public : atmospheres of democracy*, éd. par Peter Weibel et Bruno Latour (MIT Press, 2005). Traduction personnelle.

par l'expérience qu'on fait de ces *choses*, mais c'est au contraire l'expérience elle-même – et elle seule – qui détermine les choses dans ce qu'elles sont : « les *choses* sont ce dont on fait l'expérience. Il en découle que si l'on veut décrire correctement quelque chose, on doit raconter les expériences qui résultent de son existence »[32]. La conséquence de cette disposition est que pour connaître une chose, il y a lieu de s'intéresser au tissu d'expériences qui la constituent, et pas seulement à ses propriétés physiques ou à son utilisation à un temps donné. La définition de Dewey met aussi en avant l'agentivité des choses : elles sont ce qu'elles *font* – à d'autres êtres et à d'autres choses. Selon cette interprétation, enquêter sur une chose, comme ici les terrils, consiste donc à suivre la piste des relations dans lesquelles elle se trouve prise, sans oublier que ces relations évoluent avec le temps et transforment donc la chose elle-même.

À propos du sens de la *chose*, celui que lui a donné Martin Heidegger sera aussi mobilisé ici, bien que de manière partielle. Ce qui m'intéresse, chez Heidegger, c'est surtout le trajet qu'il réalise dans l'étymologie du mot « chose » et les déductions qu'il en fait. Tim Ingold, dans le chapitre qu'il consacre aux tumuli et sur lequel nous reviendrons plus loin, résume à sa manière cette lecture heideggerienne des « choses » :

> Heidegger tire le plus grand parti de l'étymologie du mot « thing » (chose) provenant de « *ting* » [en vieux norrois : assemblée, débat]. Pardessus tout, c'est l'idée de rassemblement, présente dans les sens premiers du mot, qu'il met en valeur. Faire face à une chose n'est pas s'en sentir exclu, mais c'est plutôt être invité à participer au rassemblement. […]. Se joindre au rassemblement, comme le dit Heidegger dans son style inimitable, c'est se mettre en correspondance avec la chose.[33]

Sans entrer dans l'univers des développements que ces courants philosophiques ont consacré à la question, nous en retiendrons simplement ici une définition de la *chose* comme d'une entité qui, qu'elle soit dotée ou pas d'une consistance matérielle, existe par ce qu'elle rassemble, et par les relations qui la constituent. Une chose est donc toujours située dans un monde, avec lequel elle est liée et avec lequel elle évolue dans le temps.

La chose, définie comme telle, se distingue de l'*objet*, au sens où ce qu'on désigne comme objet est une entité dont les caractéristiques ne changent pas en fonction des situations. Il y a « objectivation » de la chose lorsqu'on en considère uniquement les qualités invariables, « objectives », indépendantes des relations qu'elle tisse et de sa situation dans le temps et l'espace. Nous y reviendrons plus loin.

32 John Dewey, « The Postulate of Immediate Empiricism », The Journal of Philosophy, Psychology and Scientific Methods 2, n° 15 (1905) : 393.
33 Tim Ingold, *Faire : anthropologie, archéologie, art et architecture*, trad. par Hervé. Gosselin et Hicham-Stéphane Afeissa (Éditions Dehors, 2017), p. 187.

Le Paysage

Comme les terrils sont incontestablement des objets paysagers, ou plutôt des *choses* qui participent du paysage, l'appareillage épistémologique qui accompagne cette notion devait être mobilisé dans ce travail. Mais voilà : ce qu'elle recouvre est fluctuant. Le signifiant *paysage* renvoie autant à une notion familière qu'à d'infinis débats entre spécialistes sur le(s) sens qu'il porte. « Il y a potentiellement autant de définitions du paysage qu'il y a d'acteurs en jeu », proposait récemment la chercheuse Sophie Hubaut[34]. Et ce foisonnement des définitions se complique encore des évolutions historiques et géographiques de la notion, largement disputées elles aussi. L'historien Serge Briffaut, dans un texte éclairant qui revient sur les différents tentatives récentes de retracer les « origines » du Paysage, indique que « la production théorique en la matière prend déjà […] la forme de récits qui, tout en disant les origines, regardent vers le présent et le futur, et visent à associer la caution de l'histoire à une codification des usages contemporains de la notion »[35]. L'analyse de Briffaut dit en même temps combien les épistémologies du paysage sont plurielles, mais aussi combien elles sont conditionnées à – et conditionnent elles-mêmes – des visées culturelles et idéologiques contemporaines à leurs élaborations. Le paysage est une notion politiquement sensible, elle touche à la question des identités intimes et collectives, des pratiques et des symboles, des appartenances sociales et territoriales, des attachements aux lieux, etc.

C'est pour clarifier le sens que pouvait prendre cette notion, éclairée par cette étude sur les terrils, que j'ai choisi de reparcourir son histoire et de restituer ici ce parcours comme un récit théorique, parallèle à celui de l'extraction minière, de l'industrie et de ses suites. Il y aura donc, dans ce qui suit, deux histoires croisées, qui se joindront en de nombreux points mais conservent aussi partiellement leur autonomie.

Pour plus de clarté, je précise que j'utiliserai ici le mot *Paysage* au singulier et équipé d'une majuscule pour parler de la *notion* de Paysage. Je l'utiliserai au singulier ou au pluriel, avec une minuscule, pour parler d'un paysage, ou des paysages, dans un usage plus familier du mot – auquel il serait dommage de renoncer. Cette précaution permettra d'épargner des lourdeurs d'écriture lorsque différentes dimensions du mot seront mobilisées.

La production de l'espace

Il sera question, à plusieurs reprises par la suite, de la notion de *production de l'espace* forgée par Henri Lefebvre au travers de son ouvrage du même

[34] « Les paysages bruxellois sous l'œil aiguisé de Sophie Hubaut », L'Objet de la Recherche #25, ULB TV, https ://www.youtube.com/watch?v=bD3EGphN7kI

[35] Serge Briffaud, « Les grands récits du paysage occidental. Une traversée historique et critique (xixe-xxie siècles) », *L'Information géographique* 78, n° 3 (25 novembre 2014) : 42-79.

nom, paru en 1974[36]. Bien qu'elle n'apparaisse explicitement qu'à quelques endroits, il me semble important de préciser que cette notion infuse l'ensemble du travail, tant elle a habité toute son élaboration. *La production de l'espace* est un ouvrage majeur. Associé à ses deux prédécesseurs, *Le droit à la ville*[37], et *La révolution urbaine*[38], il forme un triptyque qui a marqué les débuts d'une critique marxiste de la fabrication de la ville, et ce au moment où les mutations des territoires induites par la « grande accélération » commençaient à déplier leurs effets en Europe – et où, de mon côté, j'observais fasciné la construction des autoroutes de Wallonie. L'ouvrage est paru à un moment charnière pour l'histoire qui nous occupe ici, et il en fournit aussi un argument essentiel. Je n'en dirai ici que ce que j'ai choisi d'en retenir, parmi l'infinité des usages possibles de cette notion.

« Chaque société (donc chaque mode de production avec les diversités qu'il englobe [...]) produit un espace, le sien »[39], dit Lefebvre en introduction de *La production de l'espace*, en précisant que cet énoncé, qui peut éventuellement paraître trop évident, mérite pourtant d'être examiné dans toutes ses implications, surtout lorsqu'il s'agit d'étudier des sociétés et des espaces desquels nous sommes parties prenantes. Pour considérer ces derniers, notre regard peut être trompé par le fait que « l'espace ainsi produit sert aussi d'instrument à la pensée comme à l'action »[40]. L'espace d'une société est produit par cette société mais il agit aussi en retour en soutenant le maintien et la continuité de cette société, dans les formes et les modes qui lui sont caractéristiques. L'expression *production de l'espace*, dans le double sens qu'elle contient, désigne en même temps deux phénomènes qui se répondent et se renforcent l'un l'autre, dans un mouvement cyclique : le processus de production d'un espace par une société, et la société produite – ou reproduite, ou renforcée – en retour par cet espace. Ce phénomène est global, multiple et diffus : tous les individus et tous les groupes y participent à différents degrés, et les groupes ou les classes qui dominent le paysage social le déterminent (et l'exploitent) évidemment plus que les autres.

36 Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, Société et urbanisme (Anthropos, 1974).
37 Henri Lefebvre, *Le droit à la ville* (Anthropos, 1968).
38 Henri Lefebvre, *La révolution urbaine*, Idées (Gallimard, 1970).
39 Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, 4. éd (Anthropos, 2000), p. 40.
40 *Ibid.*, p. 35.

Un exemple : un sentier, tracé au travers d'un paysage, définit une *affordance de passage*[41]. Il permet aux humains et aux animaux de parcourir une distance entre deux points plus rapidement et avec un moindre risque de se perdre. Les lieux qu'il relie sont susceptibles de commercer plus facilement : le sentier facilite les échanges. Ce commerce, ces échanges, s'ils s'appuient sur la pratique du sentier, l'entretiennent par la multiplication des passages, qui tassent le sol et empêchent que la végétation se referme. La création du sentier, les échanges qu'il permet, la maintenance et le renforcement du dit sentier qui résulte de ces échanges, tous ces phénomènes associés participent localement et de manière cyclique à une *production de l'espace*. Mais si l'exemple du sentier concerne une dimension de ce processus qui conserve une familiarité avec la terre, il est *a fortiori* aussi question de production de l'espace dans la manière dont l'entreprise moderne a développé ses infrastructures globales composées de routes asphaltées, de canaux, de ports, d'aéroports, de métropoles et de mégapoles, dessinant l'espace planétaire tel que nous le connaissons aujourd'hui.

La production de l'espace n'est pas qu'affaire d'affordances « matérielles », mais se nourrit aussi de perceptions, de récits, de présences fantomatiques, d'attachements affectifs et culturels. Ce phénomène concerne les sociétés autant que les individus. Il s'illustre autant dans la manière dont les reliques sacrées ont contribué au développement des villes médiévales en Europe[42], que dans la manière dont chacun de nous nourrit attachements ou répulsions envers certains lieux en fonction d'événements marquants que nous y avons vécus. L'espace, modelé physiquement et chargé symboliquement et affectivement, est le réceptacle et le support de nos existences individuelles et collectives. C'est ce qui faisait dire à Gaston Bachelard, dans son célèbre ouvrage *La poétique de l'espace*, que « dans ses mille alvéoles, l'espace tient du temps comprimé, l'espace sert à ça »[43].

Enfin, pour Lefebvre, cette production de l'espace n'est pas un phénomène contingent à l'existence, mais l'un de ses traits fondamentaux. Cette centralité de la « spatialisation » des existences rapproche la démarche de Lefebvre

[41] L'*affordance*, qu'on pourrait aussi traduire par *potentialité* ou *disponibilité à*, est la capacité d'un objet ou d'un environnement a susciter un mode d'usage ou une pratique. J'utilise ici ce mot de la même manière que Pierre Charbonnier, dans *Abondance et Liberté*, parle des « affordances de la terre », c'est-à-dire des possibilités d'un objet (ici, la Terre) d'être enrôlé, de diverses manières, dans un usage ou une relation. La notion a été définie à l'origine par James Jerome Gibson et se définit également comme ce qui « traduit fidèlement cette faculté de l'homme, et de l'animal en général, à guider ses comportements en percevant ce que l'environnement lui offre en termes de potentialités d'actions ». Voir Marion Luyat et Tony Regia-Corte, « Les affordances : de James Jerome Gibson aux formalisations récentes du concept », *L'Année psychologique* 109, n° 2 (2009) : 297.

[42] Peter Brown, *Le culte des saints - Son essor et sa fonction dans la chrétienté latine*, Biblis (CNRS Editions, 2012).

[43] Gaston Bachelard, *La poétique de l'espace*, Quadrige 24 (PUF, 1981), p. 27.

de celle de Martin Heidegger lorsque ce dernier évoque l'habiter comme une condition première :

> [...] l'espace n'est pas pour l'homme un vis-à-vis. Il n'est ni un objet extérieur ni une expérience intérieure. Il n'y a pas les hommes, et en plus *de l'espace* [...] Des espaces s'ouvrent par cela qu'ils sont admis dans l'habitation de l'homme. « Les mortels sont », cela veut dire : *habitant*, ils se tiennent d'un bout à l'autre des espaces, du fait qu'ils séjournent parmi les choses et les lieux. [44]

Chez Lefebvre, cette consubstantialité de l'existence humaine et de l'expérience de l'espace – ou, pour mieux dire, de son *habitation* – s'illustre au travers de ce qu'il nomme l'*épreuve de l'espace*. Une notion qui apparaît à la fin de *La production de l'espace* et semble condenser les enjeux qui traversent la trilogie que cet ouvrage conclut.

> Tout ce qui provient de l'histoire et du temps historique subit aujourd'hui une épreuve. Les « cultures », les « consciences » des peuples, des groupes et même des individus n'évitent pas la perte d'identité, qui s'ajoute aux autres terreurs. Références et référentiels venus du passé se dissolvent. Les valeurs, érigées ou non en « systèmes » plus ou moins cohérents, s'effritent en se confrontant. […] rien ni personne ne peut éviter l'épreuve de l'espace. Ordalie moderne, elle remplace le jugement de Dieu et le destin classique. Chaque idée, chaque « valeur » gagne ou perd sa différence, en affrontant d'autres valeurs et d'autres idées rencontrées dans l'espace planétaire. Plus et mieux : un groupe, une classe ou fraction de classe, ne se constituent et ne se reconnaissent comme « sujets » qu'en engendrant (produisant) un espace. Les idées, représentations, valeurs, qui ne parviennent pas à s'inscrire dans l'espace en engendrant (produisant) une morphologie appropriée se dessèchent en signes, se résolvent en récits abstraits, se changent en fantasmes. […] L'investissement spatial, la production d'espace, ce n'est pas un incident de parcours, mais une question de vie ou de mort. [45]

Cet énoncé de Lefebvre invite à considérer avec attention les conséquences de toute action humaine sur l'espace. Le ton avec lequel Lefebvre assène son propos pourrait paraître sentencieux, mais quand on songe à l'histoire des conquêtes coloniales, par exemple, son évidence apparaît alors de manière crue. Le réalisateur israélien Nadav Lapid, connu pour son engagement en faveur de la Palestine, dans une récente interview radiophonique dédiée à son film *Le genou d'Ahed*, rappelait une phrase que lui répétait souvent

[44] Martin Heidegger, *Essais et conférences, 4e éd*, Essais. (Gallimard, 1958), p. 187.
[45] Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, 4. éd. *Ibid.*, p. 478-479.

sa mère : « À la fin, c'est la géographie qui gagne »[46]. Si c'est dans les situations extrêmes de violence ou d'urgence que ce principe s'illustre avec le plus d'acuité, les luttes citoyennes pour préserver des espaces du quotidien, comme l'ont été les luttes pour la défense des terrils, procèdent elles aussi de ce même principe. Il s'agit dans ces démarches de préserver l'intégrité d'un espace dans lequel s'imbriquent la vie quotidienne, les attachements, et finalement les existences.

La génération

Parler de *production de l'espace* nécessite d'interroger les présupposés de la notion de *production* et ses héritages historiques. Au moment où Lefebvre écrit, les remises en question du récit moderne en sont à leurs prémices, et elles n'ont pas encore pris l'ampleur qu'elles ont gagnée aujourd'hui au sein des sociétés qui l'ont porté. Bien que Lefebvre fasse partie des voix critiques de ce récit, le paradigme de la *production* reste encore pour lui le schème interprétatif principal de la mise en forme du monde, comme il l'est encore pour nombre de nos contemporains. Or, ce principe est amplement questionné aujourd'hui. Considérer que seule la *production* serait au principe de l'évolution et de la transformation des choses revient à conférer une importance centrale, déterminante, à une certaine forme d'action sur le monde : celle qui consiste à « créer » des choses, à les faire (supposément) émerger du néant et à leur conférer une valeur par une action volontaire. Une modalité d'action qui non seulement reste questionnable dans son hégémonie, mais peut aussi être interrogée dans son principe même, comme le fait Émilie Hache dans une synthèse récente, qui confronte le paradigme de la *production* à celui de la *génération*.

> Dotée de ce mythe de création racontant un long processus d'arrachement à la nature, notre société industrielle ignore son propre passé, ne sait pas d'où elle vient, ni à quel monde elle appartient. Aujourd'hui que la catastrophe écologique nous montre l'envers de ce mythe exceptionnaliste – partout des extinctions sous des promesses d'abondance infinie –, la question de savoir sur quel sol cette société s'est fondée se pose de manière brûlante. Notre société industrielle appartient à un monde qui a oublié qu'il avait besoin de se reproduire pour exister. [...] L'arrachement à la nature que raconte notre mythe de création a pour envers un rejet des pratiques d'engendrement que nécessite la perpétuation du monde.[47]

[46] « Nadav Lapid, libre et debout », *La grande table*, Emission radiophonique, France Culture, 14 septembre 2021.
[47] Émilie Hache, *De la génération : enquête sur sa disparition et son remplacement par la production*, Les empêcheurs de penser en rond (les Empêcheurs de penser rond, 2024), p. 11-12.

Les « pratiques d'engendrement » qu'évoque Émilie Hache englobent l'ensemble des processus de maintien et de prolongation de ce qui existe, des processus qui concernent autant le soin des choses, êtres vivants, objets ou matières, que la prise en compte de dynamiques « naturelles », indépendantes des intentions humaines, et avec lesquelles ces processus de maintien et de maintenance n'ont d'autre choix que de composer. Ces pratiques, difficilement assimilables à de la *production*, jouaient un rôle central dans les « sociétés de subsistance »[48] qui ont précédé les sociétés modernes – ou ont persisté autant que possible à leurs côtés malgré les prétentions hégémoniques de ces dernières. Ces sociétés de subsistance contrastent avec la société moderne en ce que « les puissances génératives et régénératives, humaines et extra-humaines, comme leur répartition, sont [...] au cœur de leur fonctionnement et de leurs préoccupations »[49]. Sur ce plan, le « mythe d'auto-engendrement »[50] qui a accompagné l'aventure moderne n'est pas séparable de l'illusion d'une abondance, de la transformation du monde en un catalogue de ressources supposées infinies – et infiniment *disponibles* –, et d'un aveuglement sur les conséquences durables des destructions qu'elle engendre. On en verra encore un exemple frappant dans ce qui va suivre.

Il sera donc aussi question de *génération* dans l'histoire des terrils, car ces choses produites par l'industrie minière ont été l'objet et le réceptacle de régénérations biologiques, sociales et imaginaires qui ne doivent rien, ou pas grand-chose, à des processus de *production*. C'est aussi en suivant à la trace ces *(ré)générations* qu'on peut identifier le moment où l'un ou l'autre acteur aura l'idée d'en capter la valeur à son profit en s'en prétendant le producteur ou, dans une version plus subtile du même processus, le révélateur. Et cette logique fonctionne autant pour le charbon, matière convertie en ressource par les sociétés qui en ont massifié l'extraction, que pour les régénérations biologiques des terrains miniers, qui se sont opérées loin de toute intentionnalité productive. De tous les phénomènes dont il sera question ici, leur désignation comme *production* ou comme *(re)génération* portera donc un sens qui renvoie à l'opposition de ces deux dynamiques, telle que la raconte Émilie Hache dans son enquête.

Notons au passage que Lefebvre, même s'il nomme globalement « production » les phénomènes de transformation de l'espace qu'il décrit, n'est pas aveugle à l'existence et à l'importance des pratiques qu'Emilie Hache assimile à la « (ré)génération », même si sa lecture en reste embryonnaire. Lefebvre évoque notamment, dans son chapitre introductif, l'importance des « rapports sociaux de reproduction », en y associant l'« organisation familiale »[51].

48 *Ibid.*, p. 12.
49 *Ibid.*
50 *Ibid.*, p. 11.
51 Henri Lefebvre, *Op. cit.*, p. 41.

> [...] jusqu'au capitalisme, s'imbriquent ces niveaux, celui de la reproduction biologique et celui de la production socio-économique, enveloppant ainsi la reproduction sociale, celle de la société qui se perpétue dans la suite des générations, malgré les conflits, affrontements, luttes et guerres. [52]

Et aussi, un peu plus loin :

> La nature se présente comme le vaste terrain des naissances, les « choses » naissent, croissent et mûrissent ; elles se flétrissent et meurent. Un infini se cache sous ces termes. [...] Or la nature s'éloigne ; c'est le moins que l'on puisse dire. Sans doute faut-il aller jusqu'à l'idée d'un meurtre de la nature par l'anti-nature : l'abstraction, les signes et images, le discours, mais aussi le travail et ses produits. Avec Dieu, la nature meurt. L'« homme » les tue et peut-être se suicide du même coup. [53]

Même si Lefebvre reconnaît l'existence de processus génératifs et reproductifs et de nos dépendances à ces processus, il semble les confiner à des schémas « automatiques », étrangers à la volonté humaine qui, elle, serait toute entière dédiée à la logique de la production (pour le meilleur et pour le pire, et jusqu'au « suicide »). Même la reproduction sociale semble n'être pour lui qu'une combinaison de « reproduction biologique » et de « production socio-économique ». Le travail de génération et de régénération, d'attention à l'existant, de maintien et de maintenance, de *ménagement* des êtres et des choses, qui procède pourtant bien, au moins pour partie, de consciences et de volontés humaines, et dont la portée dépasse largement le périmètre de l'« organisation familiale » et de la « reproduction biologique », reste encore marginal dans le schème de Lefebvre.

Extractivismes

Il sera ici beaucoup question d'extraction de matières, puisque c'est de cette activité que proviennent les terrils, et qu'ils sont aussi nos guides et nos prismes pour appréhender la question très actuelle et très conflictuelle de l'*extractivisme* à partir des paysages miniers. Il est donc nécessaire de clarifier la manière dont cette notion sera mobilisée ici, et d'évoquer aussi ses dérivées, le *néo-extractivisme* et l'*extractivisme culturel*, deux notions qui ont émergé pour mieux décrire des réalités contemporaines qui prolongent les logiques extractivistes sous des formes différentes – et aussi dans des espaces différents, pour le cas de l'*extractivisme culturel*.

52 *Ibid.*
53 *Ibid.*, p. 86.

La notion d'extractivisme, si elle évoque intuitivement l'extraction des matières provenant des sols ou des sous-sols, et donc l'activité minière, inclut pourtant un registre de pratiques bien plus large, qui comprend notamment l'exploitation des forêts, l'agriculture intensive, et de manière générale toutes les pratiques à l'échelle industrielle qui consistent à extraire des matières d'un milieu en entraînant la dégradation ou l'aliénation de celui-ci, c'est-à-dire, pour reprendre les mots d'un militant anti-mines latino-américain cité par Anna Bednik, « un programme pour utiliser la terre et non pour vivre avec elle »[54]. Un programme de nature politique et économique pour lequel « seuls comptent [...] les résultats à court terme, mesurables dans les bourses de valeurs »[55], mais pour lequel « les conséquences à long terme n'importent pas »[56], qu'elles concernent « [les] peuples, [les] cultures, [les] valeurs humaines »[57], mais aussi les équilibres naturels de la terre et des milieux. La suite de cette citation datant de 2012, même si elle décrit la situation contemporaine de régions situées en Amérique latine, pourrait être reprise presque mot pour mot pour raconter le développement des bassins miniers européens au cours du XIXe siècle.

> [l'extractivisme] provoque une déformation endémique de toute la structure des services d'un pays ou d'une région – routes, chemins de fer, réseaux électriques, aqueducs, gazoducs, etc. –, qui sont conçus et mis en œuvre non pas en accord avec une vision organique du territoire, tournée vers l'avenir, mais pour servir les besoins des méga-industries.
> Il expulse les personnes de leurs terres et les entasse dans des bidonvilles qui grandissent en périphérie des centres urbains.[58]

Le phénomène (ou le « programme ») appelé *extractivisme* est donc *actuel* depuis au moins deux siècles, et on pourrait le faire remonter encore bien plus loin si on y inclut la transformation des campagnes anglaises par le régime des *enclosures*, les déforestations massives qui sont survenues en Europe à partir de la renaissance, et l'entreprise coloniale européenne qui est aussi, depuis ses débuts, un gigantesque processus extractiviste. De tous ces phénomènes, l'histoire des bassins miniers belges est aussi un fragment et un aboutissement, raison pour laquelle nous reviendrons encore sur certains de leurs aspects dans ce qui va suivre.

54 Anna Bednik, *Extractivisme : exploitation industrielle de la nature* (le Passager clandestin, 2016), p. 21.
55 *Ibid.*
56 *Ibid.*
57 *Ibid.*
58 *Ibid.*

L'ouvrage qu'Anna Bednik, chercheuse et journaliste indépendante, a consacré à l'extractivisme à partir de la situation actuelle de l'Amérique latine[59] aborde aussi la question du *néo-extractivisme*, particulièrement saillante dans cette partie du globe. Pourquoi parler de *néo-extractivisme* ? Parce que l'extractivisme des siècles précédents était toujours associé au capitalisme, aux grandes compagnies privées, ou aux projets coloniaux. Cette lecture de l'histoire a été renforcée par le fait que les économies des nations coloniales anciennes (européennes) et nouvelles (nord-américaines) se sont progressivement déchargées des activités minières sur leurs territoires d'origine en développant leur emprise sur une extraction majoritairement située dans les pays du Sud Global. Cette emprise a préservé et prolongé les relations dissymétriques entre Nord et Sud héritées de la colonisation, et confirmé que les promesses de développement universel qui prétendaient légitimer la quête continue d'abondance des ressources n'allaient pas se réaliser. L'abondance est là, mais elle ne profite qu'à quelques-uns et n'empêche ni la misère, ni la destruction, ni la domination. Elle aurait même plutôt tendance à les renforcer, en augmentant leur pouvoir d'agir.

En Amérique Latine, comme le raconte Anna Bednik, on a pu croire que ce paradigme allait prendre fin à la faveur de la vague de prise de pouvoir de gouvernements de gauche – la « vague rose » des décennies 2000 et 2010 –, dont certains étaient ouvertement anticoloniaux. Certains de ces pays ont nationalisé une partie de leurs ressources naturelles – la Bolivie en 2006, le Venezuela en 2007, l'Equateur au travers de plusieurs mesures depuis 2007, le Mexique en 2022 pour le lithium. En 2022, l'Equateur a même déclaré un moratoire (temporaire) sur les nouvelles concessions pétrolières et minières[60]. Ces politiques de nationalisation visaient globalement deux objectifs : d'une part, atténuer l'intensité des activités extractives et leurs effets délétères sur les populations locales et les environnements, et d'autre part faire en sorte que les profits générés par ces activités reviennent à l'état national pour lui permettre de déployer des politiques sociales. Ces objectifs ont été partiellement remplis, mais la dépendance des politiques menées au maintien de la rente extractive rend ce modèle instable, et potentiellement contradictoire, comme le documente Anna Bednik.

La baisse du prix des principales matières premières sur les marchés mondiaux au mitan des années 2010 a en effet vu chuter brutalement cette rente, et donc les marges de manœuvre des états qui en dépendaient. La stratégie mise en œuvre pour répondre à cette difficulté a été, dans la plupart des

59 *Ibid.*

60 Kévin Koenig, « L'Équateur déclare un moratoire temporaire sur les nouvelles concessions pétrolières et minières », Amazon Watch, 13 septembre 2022, https ://amazonwatch.org/fr/news/2022/0913-ecuador-declares-temporary-moratorium-on-new-oil-and-mining-concessions.

cas, d'augmenter l'intensité des projets d'extraction, et donc de sacrifier, au profit de la continuité du développement, une partie des populations et des environnements, directement touchés par les projets extractifs. Ironie grinçante de l'histoire, soulignée par Bednik : « près de deux siècles après s'être libérée du joug colonial, l'Amérique latine dans son ensemble est toujours, d'abord et avant tout, 'exportatrice de la Nature' »[61].

Voilà donc identifié ce qu'est le *néo-extractivisme* : au travers d'une collectivisation partielle des profits de l'extraction, il en perpétue les logiques, et notamment les logiques localement destructrices. Il constitue simplement un déplacement de la frontière entre les mondes qui profitent de l'extraction et ceux qui la subissent, sans supprimer pour autant les deux pôles de cette équation délétère. L'extraction consiste, dans une définition simplifiée, à déplacer massivement les « richesses » de certains territoires, sacrifiés, vers d'autres territoires dont le développement sera privilégié. La logique inégalitaire s'y trouve donc inscrite en son principe. Ce que le *néo-extractivisme* oblige à considérer est que la difficulté, même pour des gouvernements dits « de gauche » et habités par un projet décolonial, de sortir de cette contradiction tient à leur attachement au développement économique comme une nécessité supposée incontournable.

> Au-delà de ce constat d'échec, c'est la pertinence même de l'objectif du « développement » qu'il faut apprendre à questionner. Le « développement » n'apporte rien sans faire perdre autre chose, sans détruire ce qu'il vient remplacer. Ni l'espoir collectif qu'il porte, ni la bonne foi d'un grand nombre de « développeurs » ne doivent tromper sur les pratiques qu'il légitime. [62]

La prise de conscience à laquelle porte l'étude critique de l'extractivisme invite non pas à refuser tout projet de développement, d'usage de la terre ou de la nature, ni à refuser systématiquement l'altération ou même la destruction d'une chose ou d'un (mi)lieu. Elle invite surtout à considérer pleinement *ce qui va être perdu* et à évaluer si cette perte, dans la durée qui verra ses effets se manifester, en vaut vraiment la peine pour tous·tes les concerné·e·s. Elle invite aussi à considérer *qui* va y perdre (et qui va y gagner), plutôt que de s'illusionner d'un profit universel qui serait soi-disant associé intrinsèquement à toute forme de développement économique.

Il reste à identifier en quoi consiste l'*extractivisme culturel*. Celui-ci concerne directement l'objet d'étude qui nous occupe, au contraire du *néo-extractivisme* qui s'illustre (à ce jour) de manière moins saillante en Europe qu'en Amérique latine. Articulé sur les mêmes logiques que celles que je viens

[61] Anna Bednik, *Op. cit.*, p. 46.
[62] *Ibid.*, p. 54.

d'évoquer, il concerne pourtant d'autres types d'objets, et se déploie dans d'autres types d'espaces.

Si l'extractivisme consiste en une captation et une *déterritorialisation* (un déplacement, une dépossession, une aliénation) des ressources présentes dans un territoire au profit d'un autre territoire, d'un milieu au profit d'un autre milieu, d'un groupe social au profit d'un autre groupe social, l'*extractivisme culturel* constitue le même processus appliqué aux œuvres ou aux pratiques culturelles. Mais comment peut-on *déplacer, déterritorialiser* ou *aliéner* un objet culturel ou une pratique culturelle ? Ce processus apparaît de manière assez évidente lorsqu'on pense, par exemple, au pillage des objets d'art traditionnels africains – ou provenant des cultures des populations natives sur d'autres continents – pendant et après la colonisation, pour constituer les collections des musées coloniaux européens. Il est moins évident à cerner lorsqu'on parle d'une extraction culturelle qui ne serait pas associée au déplacement et à l'accaparement d'objets matériels : soit parce que les « objets culturels » en question ne seraient pas déplaçables – comme c'est le cas pour les paysages –, soit qu'ils ne seraient pas matériellement appropriables – comme c'est le cas pour une musique, une danse, ou un récit mémoriel.

Dans un papier de 2023 portant sur les développements touristiques d'une ancienne ville minière du Yunnan, en Chine, Ryan Parsons décrit ces développements touristiques contemporains, censés faire advenir une activité économique qui remplacerait une activité minière en déclin, comme une continuation des logiques extractivistes sous d'autres formes.

> L'extraction qui s'ensuit peut être décrite comme une forme d'*extraction culturelle* : les formes culturelles [locales] sont réduites à des unités faciles à gérer et prévisibles, destinées à la consommation des touristes urbains qui utilisent ces brèves expériences comme un moyen de donner un sens à leur propre vie. Pour que cette entreprise réussisse, le développement culturel et social doit être freiné et régulé afin de garantir une expérience fiable aux consommateurs urbains. Ce « frein » permet de présenter la culture locale comme prémoderne, authentique ou, en tout cas, non influencée par la modernisation et le développement associés aux centres urbains. **63**

Ce qui se passe dans la région étudiée par Ryan Parsons est que l'activité touristique porte les populations locales à reproduire artificiellement certaines pratiques culturelles traditionnelles (la danse, la broderie), ou à délaisser les activités productives locales (notamment agricoles) au profit d'activités dédiées directement aux touristes (hôtellerie, artisanat folklorique, etc.). Le

63 Ryan Parsons, « Logics of Extraction and of the Valorisation of Culture : The Role of Post-extraction Investment in the Creation of Inequality in China », *Revue internationale de politique de développement*, nº 16 (avril 2023).

tout résulte en une perte des savoir-faire locaux, notamment agricoles, et le développement d'inégalités territoriales entre certains villages, reconfigurés pour le tourisme, et d'autres restés dédiés aux activités agricoles ou minières et qui sont délaissés par les pouvoirs publics. La culture locale et ses liens avec le territoire s'en trouvent « ossifiés » et « aplatis »[64], réduits aux figures les plus accessibles et les plus appropriables par les touristes, et détachés de l'expérience quotidienne des habitant·e·s.

Une autre version de cet extractivisme culturel s'illustre dans la manière dont les pratiques culturelles d'une communauté peuvent se trouver récupérées par d'autres sans attentions particulières aux significations qu'elles emportent. Un exemple qui l'illustre se trouve dans un texte écrit en 2020 par Moira Millán, une militante Mapuche[65] du mouvement des femmes indigènes. Celle-ci réagissait à la présentation, dans un centre d'art très réputé de Bruxelles, d'un spectacle de danse contemporaine calqué sur les danses et chants traditionnels Mapuches, mais totalement détaché de son contexte et de sa signification originelle, et de surcroît présenté comme l'illustration d'une tradition « éteinte » (alors qu'elle est en réalité toujours bien vivante). Moira Millán écrit :

> [Cette chorégraphe] ne vole pas seulement une danse, une chanson, elle contribue à la destruction de notre écosystème spirituel. Cependant, elle s'affiche comme une rédemptrice qui récupère une danse perdue et qu'elle donne comme une grande héroïne à l'humanité transmutée par son regard occidental et blanc. Le messianisme blanc eurocentrique possède le fantasme qu'étant coupable des plus grandes atrocités du monde, on peut lui accorder la rédemption. Ils sont convaincus qu'ils peuvent être les sauveurs. Ils ne remettent pas en cause leurs privilèges, ils n'endorment pas [leur] parole, ils monopolisent le discours et établissent les normes de stratification et leur valorisation.[66]

On le voit, l'extractivisme, qu'il concerne des matières physiques ou culturelles, des ressources minérales, des pratiques ou des symboles, est affaire de rapports de domination, que ces rapports soient assumés ou dissimulés, déclarés ou déguisés. Il n'y a pas d'extractivisme sans rapports sociaux dissymétriques, sans la domination d'un groupe social sur un autre, ou d'un territoire sur un autre.

64 *Ibid.*

65 Les Mapuche sont un peuple autochtone d'Amérique du Sud, originaire du centre et du sud du Chili ainsi que de la Patagonie. Leur nom signifie littéralement « gens de la terre ». Ils sont aujourd'hui environ 4 millions. Opprimés durant la colonisation espagnole, ils sont toujours en lutte aujourd'hui la reconnaissance de leurs droits territoriaux et culturels, la restitution de leurs terres ancestrales et la protection de leurs milieux de vie.

66 Moira Millán, « Extractivisme et vol culturel, une tradition Européenne », zintv.org, 1 mars 2020, https ://zintv.org/extractivisme-une-tradition-europeenne/

(Post-)industriel

Clarifions encore un point : Il est commun de parler de la réalité wallonne comme d'une réalité *post-industrielle*. La vague de désindustrialisation qu'ont connue toutes les régions qui avaient participé aux premières et deuxièmes vagues d'industrialisation, au XIXe et dans la première moitié du XXe siècle, ont marqué les esprits et ouvert à l'interprétation d'une « disparition » de l'industrie dans ces régions. On parle alors de régions *post-industrielles* pour décrire une condition nouvelle, qui peut autant pointer les difficultés sociales, économiques ou environnementales que connaissent généralement ces régions, que pour identifier les politiques de relance spécifiquement profilées pour ces villes et ces territoires. Paul Magnette, Bourgmestre de Charleroi de 2012 à 2024, donnait une conférence publique en 2016 dont le titre était « La transition d'une ville industrielle à une ville post-industrielle »[67]. Il y décrivait les différentes stratégies de revitalisation urbaine mises en place sous son impulsion, et inspirées de transformations urbaines produites auparavant dans d'autres régions industrielles : Brooklin, Berlin, Bilbao, Nantes[68], Pittsburgh ou Glasgow. Des modèles de requalification urbaine majoritairement caractérisés par un soutien important à l'implémentation d'une économie tertiaire.

Cette qualification « post-industrielle » opère cependant la dissimulation d'une réalité industrielle toujours bien présente sur ces territoires, et ce de deux manières. Premièrement, parce que les stigmates matériels et sociaux de l'industrie y sont toujours présents. La configuration même de ces territoires, la manière dont ils ont été structurés et infrastructurés, a été conçue pour l'industrie à l'exclusion d'autres finalités. L'histoire de Charleroi, comme celle d'autres villes industrielles – y compris celles qui ont fait l'objet d'importantes transformations urbaines –, se déroule toujours, plusieurs décennies après le départ des grandes industries, dans des territoires durablement marqués par celles-ci, et dans lesquels subsistent pollutions, chômage, pauvreté et désorganisation spatiale. Les stratégies de redéveloppement qui ont consisté à soutenir le redéploiement des activités tertiaires dans les anciennes régions industrielles ont peut-être eu des effets bénéfiques sur les centres urbains, mais n'ont pas, en général, réparé les dégâts considérables hérités du passé industriel à plus large échelle. Les anciennes régions industrielles anglaises, la *Rust belt* aux États-Unis, les bassins miniers du Nord de la France, ou le sillon Sambre-et-Meuse en Wallonie restent encore en général des régions plus pauvres que la moyenne des autres territoires nationaux.

Les territoires de la première industrialisation, ceux qui disposaient dans leurs sous-sols d'une « richesse » qui aurait pu constituer leur chance, ont

67 Paul Magnette, « La transition d'une ville industrielle à une ville post-industrielle », Conférence organisée par l'Université de Mons, 8 mars 2016.
68 Charleroi Bouwmeester, « Charleroi Métropole, un schéma stratégique 2015-2025 », Ville de Charleroi, octobre 2015.

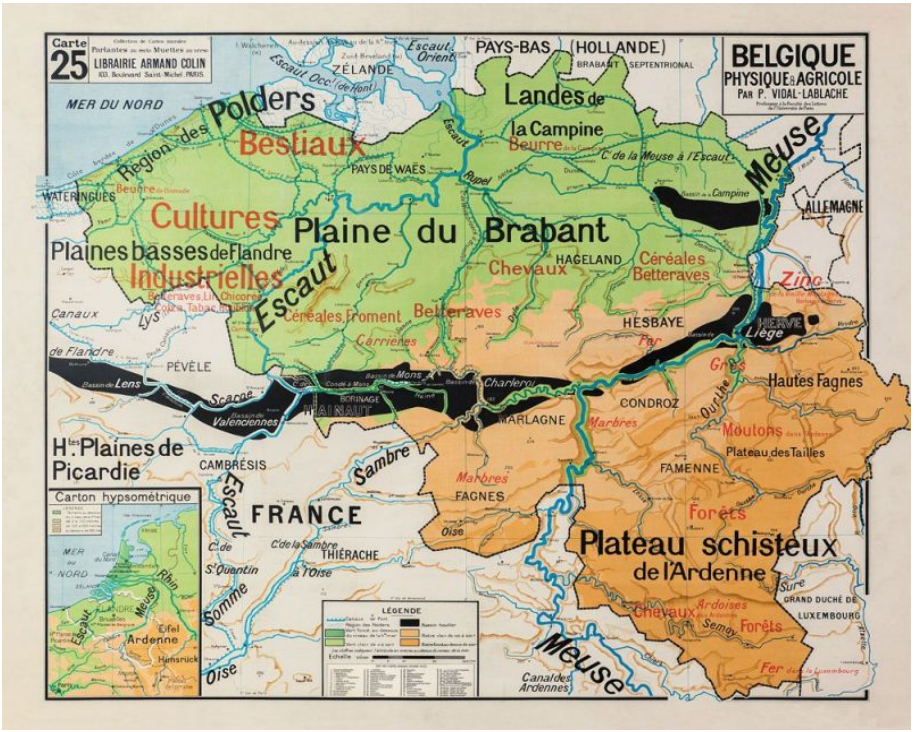

La *coal curse* (malédiction du charbon) en Wallonie : de l'héritage géologique du charbon et du développement industriel découlent la concentration de la population dans certaines parties du territoire, et les effets durables, jusqu'à des décennies après le ralentissement de cette activité, sur les réalités sociales des anciens bassins industriels ici illustrés au travers du taux de chômage (les indicateurs de pauvreté des populations révèlent des configurations similaires).

En haut, à gauche : Carte de la *Belgique physique et agricole*, par Vidal et Lablache, avec localisation (en noir) de la veine charbonnière qui parcourt le pays d'Ouest en Est, (1930)

En haut, à droite : Carte des densités de population par communes en Belgique en 2024 (source : atlas-belgique.be). Les zones foncées sont les plus denses (à partir de 2000 habitant·e·s/km²). On y voit nettement se dessiner les résultats de l'urbanisation des bassins miniers et industriels en Wallonie (partie sud du pays), ainsi qu'une densification plus homogène en Flandre (partie nord). La métropole Bruxelloise, au centre, opère elle aussi un effet de concentration (pour d'autres raisons).

En bas, à droite : Carte des taux de chômage en Belgique en 2023 (source : atlas-belgique.be). Les parties les plus foncées correspondent à un taux de chômage supérieur à 18% de la population « active ». En Wallonie, les taux les plus importants se concentrent dans les anciens bassins industriels, qui sont aussi les zones les plus denses. Le contraste important entre la Wallonie (au sud) et la Flandre (au nord), avec un dessin très net de la frontière entre les deux régions, est aussi révélateur des aboutissements actuels de deux modèles économiques historiquement distincts : l'un industriel (en Wallonie), l'autre historiquement agricole, puis soutenu par une tertiarisation précoce (en Flandre).

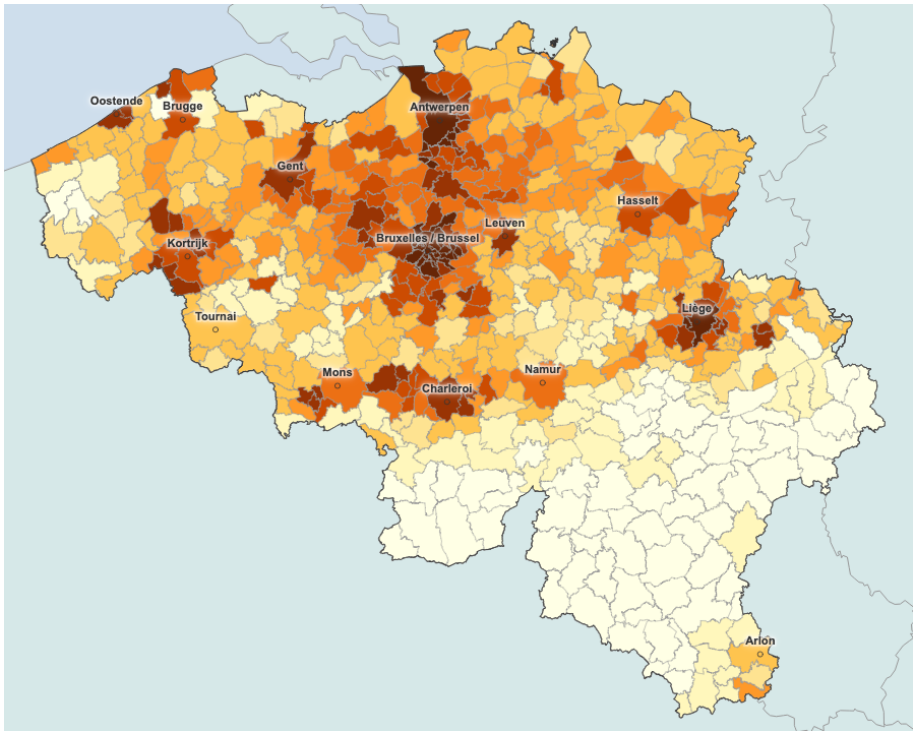
Oostende
Brugge
Antwerpen
Gent
Hasselt
Leuven
Kortrijk
Bruxelles / Brussel
Tournai
Liège
Mons
Namur
Charleroi
Arlon

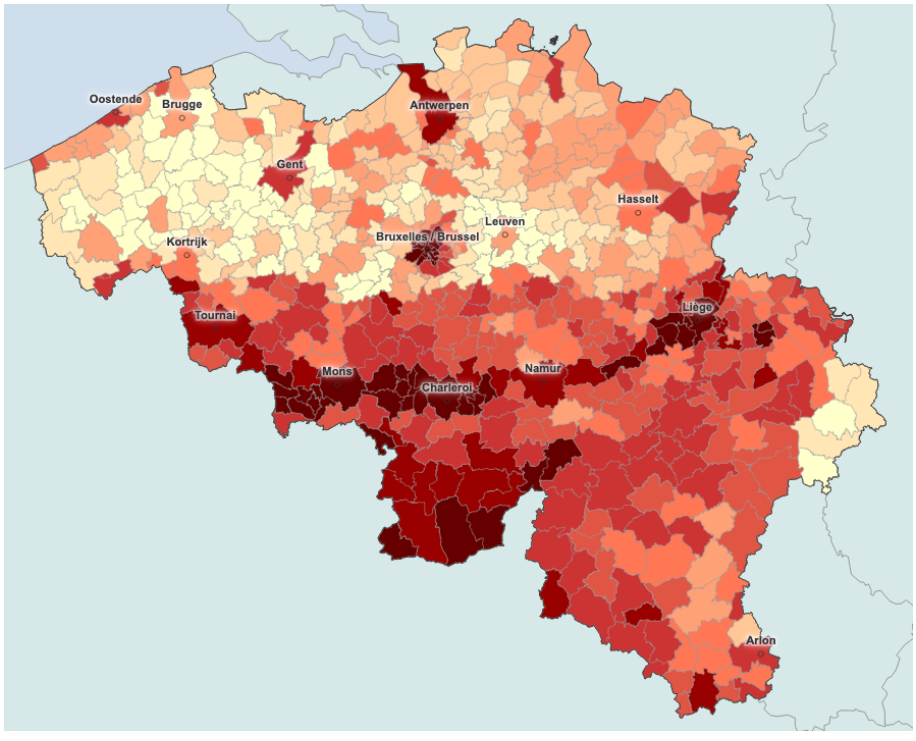
Oostende
Brugge
Antwerpen
Gent
Hasselt
Leuven
Kortrijk
Bruxelles / Brussel
Tournai
Liège
Mons
Namur
Charleroi
Arlon

subi des dommages que l'histoire a révélés tellement profonds, durables et systématiques que l'on parle aujourd'hui, à l'instar d'Elena Esposito et Scott Abramson, de « malédiction du charbon » (*coal curse*).

> [...] la *coal curse* européenne que nous identifions a été, dans une large mesure, une malédiction du capital humain, démontrant que l'exploitation minière a eu un effet négatif important sur l'accumulation de capital humain. [...] aujourd'hui, les régions qui ont historiquement exploité le charbon ont une proportion de personnes ayant fait des études universitaires inférieure de 20 % [à la moyenne des autres régions, et] l'écart de réussite scolaire des hommes européens dans l'enseignement supérieur disparaîtrait presque entièrement en l'absence d'une géographie carbonifère.
> Les conditions de travail malsaines et dangereuses dans les mines, ainsi que la dégradation accrue de l'environnement, ont [aussi] entraîné une détérioration de la santé et une baisse considérable de l'espérance de vie jusqu'à aujourd'hui. Nous montrons que cela pourrait expliquer une moindre propension à investir pour l'avenir [...] [69]

Le second paradigme que le terme « post-industriel » tend à obscurcir tient au fait que les modes de consommation comme les modes de production qui se déploient sur les territoires concernés sont toujours, dans leur grande généralité, profondément dépendants de l'industrie, même si celle-ci a été en partie déplacée ailleurs. Qu'il s'agisse du secteur tertiaire, de la logistique, de l'économie des services et de la majorité des autres activités sociales ou économiques, celles-ci sont dépendantes d'équipements, d'infrastructures et de pratiques qui ne pourraient exister sans l'exploitation massive de ressources minières disséminées un peu partout sur le globe, ainsi que d'un réseau mondial d'industries lourdes qui n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui.

Ce sont ces réalités, et toutes les conséquences qui en découlent, qui portent aujourd'hui certains auteurs à parler d'*industrialisme tardif* (*late industrialism*) pour désigner la réalité industrielle contemporaine et les sociétés qui en dépendent. Parmi les définitions de ce paradigme, on trouve celle de Kim Fortun, qui le décrit comme l'assemblage d'« infrastructures industrielles en état de détérioration, de paysages parsemés de bassins de déchets toxiques, d'instabilité climatique, d'imbrication des intérêts marchands dans la production de connaissances, dans les décisions juridiques [et] dans la gouvernance à toutes les échelles » [70]. Ce que n'évoque pas encore cette définition – ou qu'elle n'évoque qu'en creux – est la continuité de logiques inhérentes à

[69] Elena Esposito et Scott Abramson, « The European coal curse », Journal of Economic Growth 26 (mars 2021) : 1-36. Traduction personnelle.
[70] Kim Fortun, « From Latour to Late Industrialism », HAU : Journal of Ethnographic Theory 4, nº 1 (2014) : 309-29.

l'industrie dans nos modes de fonctionnement systémiques : la focalisation sur la performance[71], la dépendance à la machine et aux process machiniques[72], l'appétence pour la technologie et le *techno-solutionnisme*[73], la nouveauté et l'innovation[74]. Toutes ces dispositions ont présidé à l'avènement de l'industrialisation aux XVIIIe et XIXe siècles, et sont encore aujourd'hui des tendances dominantes dans l'organisation sociale à toutes les échelles, bien qu'il existe nombre de démarches qui les critiquent ou s'y opposent.

Parler d'*industrialisme tardif* plutôt que d'une situation *post-industrielle* permet de mieux rendre compte de ces agencements à grande échelle desquels dépendent nos territoires. Cela permet aussi, dans les projets ou les actions qui les concernent, de ne pas oublier ce avec quoi nous avons à faire : des héritages toxiques sur le plan matériel, des héritages sociaux et culturels qu'on ne peut effacer par l'effet magique du simple préfixe « post », et des héritages idéologiques et comportementaux, dont il s'agit de faire l'autopsie critique pour ne pas se retrouver à répéter indéfiniment les mêmes erreurs.

Je dois aussi préciser que, malgré cette critique du terme *post-industriel*, le concept de *désindustrialisation* sera pourtant régulièrement évoqué par la suite. Ceci n'est pas contradictoire (à mon sens). Ce qui sera désigné ici comme *désindustrialisation* est un phénomène situé historiquement et géographiquement, qui touche des villes ou des régions économiquement dépendantes d'une activité industrielle et qui ont vu celle-ci soudainement décliner, comme cela a été le cas dans les grandes régions minières en Europe dans la seconde moitié du XXe siècle. Mais la désindustrialisation n'est pas un dépassement du principe industriel : elle en est un phénomène collatéral, qui s'y trouve historiquement lié ; c'est pourquoi j'estime qu'une région ayant subi une désindustrialisation ne peut être appelée *post-industrielle* pour autant.

Fantômes

S'il sera parfois aussi question de *fantômes* dans ce qui va suivre, c'est pour faire référence, d'une manière spécifique, aux mémoires diffuses qui imprègnent les lieux, les groupes sociaux et jusqu'aux intimités de celles et ceux qui les habitent, et qui peuvent désigner autant des êtres disparus que des mémoires collectives, familiales, voire des souvenirs personnels. Les appeler « fantômes » plutôt que « mémoires » me permet de les évoquer comme des présences actives, qui peuvent aussi faire agir les vivants. Cette manière de

[71] Olivier Hamant, *Antidote au culte de la performance : la robustesse du vivant*, Tracts (Paris, 2019) (Gallimard, 2023).
[72] Fabian Scheidler, *La Fin de La Mégamachine. Sur Les Traces d'une Civilisation En Voie d'effondrement* (Seuil, 2020).
[73] François Jarrige, *Technocritiques : du refus des machines à la contestation des technosciences*, Découverte-poche. Sciences humaines et sociales (La Découverte, 2016).
[74] Lee Vinsel et Andrew L. Russell, *The Innovation Delusion : How Our Obsession with the New Has Disrupted the Work That Matters Most* (Crown Currency, 2020).

désigner les réminiscences mémorielles qui s'accrochent à des objets ou à des lieux – qui les hantent – permet aussi de faire le lien avec la personnification de ces mémoires qui se trouve notamment mobilisée par les peuples colonisés sous la forme des « ancêtres », qui restent présents et parlent aux vivants. Elle est évoquée, notamment, par Vinciane Despret dans *Au bonheur des morts*[75]. Dans un entretien consacré à ce livre, en réponse à une question évoquant la manière dont les fantômes sont parfois « mobilisés comme artefacts pour masquer ou effacer une injustice persistante », elle répondait :

> [Ceux-là] sont des revenants mal construits. Parce qu'au lieu de faire ce pourquoi on prétend les mobiliser, c'est-à-dire réparer des injustices passées, faire qu'elles soient dicibles, apparentes, sensibles, on prend l'injustice passée en otage pour effacer une injustice qui perdure et donc on renvoie l'injustice au passé comme si maintenant n'existait plus de problème. Là, on peut dire que c'est un revenant qui est mal fichu parce que c'est un revenant qui est l'otage d'un problème qui n'est pas le sien, ne fût-ce que parce qu'il ne peut pas remplir son rôle, à savoir de rendre sensibles les injustices et leurs effets dans le présent.[76]

Au-delà de la mission qui consiste à « rendre sensibles les injustices et leurs effets dans le présent », on verra que le rôle que des fantômes jouent dans l'histoire des terrils est de maintenir active la mémoire des solidarités communautaires, et aussi celle des explorations et des jeux des enfants et des adolescents. C'est dans cette acception là que la figure des fantômes sera mobilisée ici : pour désigner tous les êtres, les choses et les expériences qui, depuis le passé, continuent d'agir sur celles et ceux qui habitent le présent.

Land : la Terre et le pays

En anglais, le mot « landscape » est le correspondant du mot français « paysage », et le préfixe anglais « land » peut recouvrir le même sens que le français « pays ». « land », pourtant, peut aussi signifier « terre » ou « sol », mais pas pour désigner ce dernier dans son épaisseur ou ses profondeurs (on utilise alors plutôt les mots « earth » ou « ground ») : plutôt sa surface, et bien souvent en lien avec ses usages possibles. Au delà de ces définitions génériques, le mot « terre », compris comme le correspondant de « land » – et non comme une désignation de « la planète Terre » –, sera chargé, dans ce qui suit, des significations que lui ont conférées certains auteurs concernés par les enjeux que porte ce mot, et surtout la chose qu'il est supposé désigner.

75 Vinciane Despret, *Au bonheur des morts : récits de ceux qui restent*, Les empêcheurs de penser en rond (la Découverte, 2015).

76 Vinciane Despret, « Entretien avec Vinciane Despret autour de son livre Au bonheur des morts : Propos recueillis par Gérard Dubey, Florent Gaudez et Sophie Poirot-Delpech le 11 septembre 2016 », *Socio-anthropologie* 34 (2016) : 109-130.

Dans *La grande transformation*, Karl Polanyi pose la question de « la terre » en l'inscrivant dans les pratiques coutumières qui ont été bouleversées par les sociétés dites « de marché » :

> Traditionnellement, la main-d'œuvre et la terre ne sont pas séparées ; la main-d'œuvre fait partie de la vie, la terre demeure une partie de la nature, la vie et la nature forment un tout qui s'articule. La terre est ainsi liée aux organisations fondées sur la famille, le voisinage, le métier et la croyance. [...] La fonction économique n'est que l'une des nombreuses fonctions vitales de la terre. Celle-ci donne sa stabilité à la vie de l'homme ; elle est le lieu qu'il habite ; elle est le paysage et les saisons. [...] Et pourtant, séparer la terre de l'homme et organiser la société de manière à satisfaire les exigences d'un marché de l'immobilier, cela a été une partie vitale de la conception utopique d'une économie de marché. [77]

Cette conception de *la terre* comme une entité située et prise dans un réseau de relations avec l'humain (la main-d'œuvre, l'organisation sociale) et le non humain (la nature, le paysage, les saisons), se retrouve aussi chez nombre d'auteur·ices issu·es de contextes coloniaux. Ainsi, chez Max Liboiron, la Terre (avec une majuscule) est un milieu relationnel ou se nouent des « obligations », dans une logique de réciprocité, ou humains et autres qu'humains sont engagés dans des rapports d'échanges plutôt que d'exploitation des seconds par les premiers. Dans la préface de la traduction française de son ouvrage *Pollution is colonialism* (*Polluer, c'est coloniser*), Isabelle Stengers et Alexis Zimmer précisent combien ces enjeux relationnels dépassent l'identification de la terre comme ressource matérielle.

> [...] l'analyse marxienne a essentiellement rabattu l'accaparement des terres sur une question de dépossession *matérielle*. Mais [...] l'accaparement colonial de la Terre signifie *aussi* la destruction des relations de réciprocité qu'elle suppose par sa réduction au statut de ressources matérielles. Cela fait une différence primordiale pour les peuples autochtones, car il sera sera toujours possible de promouvoir des rapports à la Terre dégagés de logiques capitalistes, mais continuant à déshonorer cette « entité unique qui est l'esprit vivant combiné des plantes, des animaux, de l'air, de l'eau, des humains, des histoires et des événements reconnus par de nombreuses communautés autochtones ». [78]

C'est de la Terre définie de cette façon dont il sera le plus souvent question ici, raison pour laquelle j'adopterai moi aussi pour la désigner, à la suite

77 Karl Polanyi, *La Grande Transformation*, Collection tel (Gallimard, 1983), p. 253.
78 Préface de Isabelle Stengers et Alexis Zimmer à l'ouvrage de Max Liboiron, *Polluer, c'est coloniser*, trad. par Valentine Leÿs, Savoirs situés (Éditions Amsterdam, 2024).

de Max Liboiron, le mot assorti d'une majuscule, pour « [faire] entendre la multiplicité située des relations d'interdépendance humaines et autres qu'humaines qui le caractérise », alors que « terre » sans majuscule « désigne une ressource matérielle géographiquement définie, exploitable et accaparable »[79].

De la *Terre* comprise ainsi, le *pays* constitue, en quelque sorte, une déclinaison : les deux convoquent une conception relationnelle du territoire : ni l'un ni l'autre ne désignent un simple support matériel, mais un ensemble de pratiques, d'attachements et d'obligations, donc une dimension culturelle. Ils ne sont cependant pas équivalents : la *Terre* renvoie à un cadre relationnel et politique plus global, dont le *pays* constitue, dans sa déclinaison mobilisée ici, une forme localisée.

79 *Ibid.*, p.12 (note 4)

Pourquoi les terrils m'intéressent-ils ? C'est que je suis en quelque sorte un enfant du charbon. Mon père vendait des habits pour charbonniers. (…). C'est avec ça qu'il a gagné de quoi m'élever, et aujourd'hui avec ce film je rends au charbon ce que je lui dois.

Luc Moullet, *La cabale des Oursins*.

4. Problématique

En 1991, Luc Moullet réalise un film dédié aux terrils : « La cabale des oursins », titré ainsi en raison de l'utilisation, sur certaines cartes de l'époque, d'un symbole en forme d'oursin pour indiquer la présence d'un terril. En plus d'être « le seul cinéaste burlesque de la nouvelle vague »[80], Moullet est aussi géographe, et amoureux des reliefs. Le film est un plaidoyer pour la reconnaissance de la valeur des terrils, et à travers eux l'histoire de la classe ouvrière de ces régions minières. Ce qu'il désigne comme une cabale, c'est le « mépris du terril », déprécié parce qu'il rappelle à tous le travail du charbon, considéré comme honteux. « Il rappelle un travail anachronique, rejeté au profit du modernisme exemplaire »[81], ironise le réalisateur.

Depuis le plaidoyer de Moullet, les choses ont évolué sur le plan de la reconnaissance publique de cet héritage. Des sentiers de randonnée ont été tracés, qui parcourent certains terrils, des projets touristiques ont été montés, qui en valorisent l'image. Des classements, classifications et protections ont été institués pour empêcher que certains soient détruits soit par simple opportunisme économique, soit pour faciliter des projets infrastructurels, tels que le passage d'une autoroute. En Belgique, un inventaire et une classification des terrils, qui en protège un nombre significatif de l'exploitation ou de la destruction, a été établie entre 1985 et 1989, notamment sous l'impulsion des défenseurs et défenseuses des terrils dont j'ai évoqué plus haut quelques-unes des luttes. Pour autant, le statut de ces *choses-lieux* reste incertain. De l'autre côté de la frontière belgo-française, où le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais (NPC) est inscrit depuis 2012 sur la liste du patrimoine mondial de

80 Voir : https ://www.on-tenk.com/fr/documentaires/les-films-de-luc-moullet/la-cabale-des-oursins

81 Luc Moullet, *La cabale des oursins*, Documentaire, Les Films d'ici, 1991.

l'UNESCO[82], les terrils ont été considérés comme partie de ce patrimoine. Leur statut de repères mémoriels leur confère aujourd'hui une reconnaissance et une relative protection. Les terrains miniers, restés propriétés publiques, sont aujourd'hui gérés comme un ensemble et valorisés comme tels, notamment sur le plan culturel et touristique. Le destin des terrils du NPC semble donc désormais fixé, encadré qu'il est par une norme patrimoniale caractérisée par une optique de *conservation*.

Rien de tel en Belgique, ou le statut des terrils se trouve encore dispersé entre propriétés publiques et propriétés privées, lieux touristiques et terrains abandonnés, sites protégés et sites exploités – ou exploitables de différentes manières. Cette situation particulière, même si elle est déplorée par certains défenseur·euses des terrils, fait pourtant exister un large spectre de configurations qui sont autant d'indicateurs des récits que portent ces *choses-lieux*, et qui ouvrent à bien d'autres options que la seule patrimonialisation. La condition anarchique des terrils wallons les révèle, en quelque sorte, comme un catalogue d'expérimentations pratiques et de devenirs possibles. Après l'existence des terrils comme protagonistes d'une histoire industrielle supposément achevée avec le XXe siècle, il y a aussi les régénérations écologiques et les pratiques sociales qui ont réinvesti ces espaces depuis leur abandon par l'industrie, et ont participé de ce qu'ils sont devenus aujourd'hui. L'histoire des terrils belges est multiple, erratique et foisonnante.

Questions

L'identification institutionnelle des terrils se résume aujourd'hui à deux figures majeures : ils sont des mémoires paysagères de l'industrie et des réserves de biodiversité. Deux figures qui se trouvent régulièrement articulées l'une à l'autre pour composer un récit de la supposée « résilience » des bassins miniers. Un récit qui, bien qu'il conserve une dimension critique à l'égard des conséquences sociales et environnementales de l'industrialisation, a tendance à la reléguer à une histoire passée et dépassée, qui trouverait dans la régénération biologique des terrils l'illustration rassurante d'une dynamique de « réparation » et de dépassement. Ce récit, largement partagé aujourd'hui – y compris par certains défenseurs historiques des terrils –, demande pourtant à être déconstruit, problématisé et situé, et ceci pour plusieurs raisons.

D'abord, l'identification des bassins miniers wallons comme des régions « post-industrielles » dissimule, comme on vient de l'évoquer, l'emprise toujours présente des déterminations industrielles : omniprésence des friches industrielles, perturbations topographiques et hydrographiques des sols,

82 Le bassin minier a été classé sur la liste du patrimoine mondial dans la catégorie *paysage culturel, évolutif et vivant*. Nous y reviendrons plus loin. Voir : Mission Bassin Minier, « Bassin Minier du Nord-Pas de Calais, Patrimoine Mondial de l'UNESCO, synthèse de la proposition d'inscription » (Oignies : Mission Bassin Minier, 2012).

organisation générale des implantations humaines et des infrastructures, persistance des héritages sociaux de l'industrie, etc. Les bassins miniers wallons sont encore amplement marqués par ces empreintes, qui s'ajoutent aux nouveaux développements industriels contemporains – les zonings d'activités économiques, *data centers*, aéroports et autres infrastructures en cours d'implémentation. Les régénérations biologiques qui sont survenues sur les terrils ou les friches industrielles n'effacent ni ne réparent les violences passées (et présentes) exercées par l'industrie sur ces territoires. Elles sont un phénomène incident, qui fonctionne avec sa logique propre et s'articule avec les séquelles de l'industrie sans les annuler. La question, ici, est de savoir comment ces articulations s'opèrent. Aussi, l'histoire *sociale* des terrils semble être un parent pauvre dans la manière dont ils sont racontés et « valorisés » aujourd'hui. S'il est fréquent d'assimiler les terrils à la « mémoire ouvrière », cet énoncé reste assez vague, et laisse de côté tout un pan des relations concrètes qui sont intervenues entre les humains et ces *choses-lieux* depuis le début de leur existence et jusqu'à maintenant.

En 2008, un colloque international organisé au Centre historique minier de Lewarde, dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, avait rassemblé chercheurs, élus et associations autour de la question des paysages miniers. Titré « Les paysages de la mine, un patrimoine contesté ? », celui-ci posait le constat que les pratiques de classification patrimoniales qui s'étaient appliquées aux bassins miniers européens, concentrées sur des objets isolés, n'avaient jusqu'alors pas rendu compte des effets à grande échelle des activités minières sur les territoires. L'historienne Marion Fontaine, dans sa contribution à cette rencontre, définissait le rapport entre Paysage et territoires miniers comme « un point aveugle de la recherche »[83].

> Les traces industrielles actuelles, modifiées, insérées dans un autre cadre, reverdies, aplanies, rouillées ou repeintes ne constituent pas la survivance d'un « monde d'hier », disparu une fois pour toutes. Ce que nous voyons, ce que l'on classe, ce n'est déjà plus le paysage minier du XIXe ou même du XXe siècle, c'est l'actualisation de ce paysage, en fonction des mutations du présent. Peut-être est-ce cette dimension qu'il s'agit aujourd'hui de comprendre. Il n'y a pas un, mais des paysages miniers, variables dans l'espace, mais aussi dans le temps. C'est à la perception de cette actualisation perpétuelle qu'une histoire élargie du paysage minier pourrait contribuer. […] Ainsi le concept de paysages miniers conduit moins à une définition essentialiste, posée une fois pour toutes, qu'à l'analyse d'un mouvement.[84]

83 Marion Fontaine, « Paysage et rapport au territoire minier, un point aveugle pour la recherche ? », *Les paysages de la mine, un patrimoine contesté?* (Centre Historique Minier & CILAC, 2009), p. 130-135.
84 *Ibid.*, p. 133.

L'organisation de ce colloque avait notamment pour objectif explicite de « [servir] la cause de la candidature du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais à son inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco »[85]. Projet qui a abouti quatre ans plus tard[86]. Ce projet illustre une optique qui assimile paysages et patrimoine – assimilation aujourd'hui dominante dans les lectures institutionnelles du Paysage[87]. La lecture du dossier de candidature à l'inscription[88] montre cependant la difficulté de faire exister pleinement, dans les codifications du patrimoine, ce à quoi appelait Marion Fontaine : la description du mouvement d'« actualisation perpétuelle »[89] des paysages miniers, notion qui renvoie plus largement à la perception de la *temporalité* du Paysage qu'évoquait notamment Tim Ingold dans son texte *The temporality of the landscape*[90]. Si, au sein de ce dossier de candidature, différents états successifs du paysage se trouvent très finement décrits – le paysage rural « antérieur à l'explosion de l'économie charbonnière »[91], puis l'« émergence d'un nouveau paysage »[92] industriel –, l'*analyse du mouvement* lui-même y reste confinée à une description empirique. Ce nouveau paysage, l'industriel, « est apparu » au cœur de l'ancien, le rural, au gré d'un « processus d'industrialisation » dont les ressorts idéologiques, intentionnels et décisionnels sont très peu explicités, sans parler des agentivités autres qu'humaines – si l'on exclut, bien sûr, la présence du charbon.

Ce désajustement entre la compréhension des agentivités engagées dans la temporalité du Paysage et sa définition patrimoniale apparaît d'autant plus crûment, par contraste, lorsqu'on passe la frontière, et qu'on s'attache aux terrils belges comme élément déterminants du Paysage minier. La condition anarchique de ces derniers, qui résulte de la quasi absence de classement patrimonial[93], montre que le *mouvement* du paysage continue. Il est *toujours en train de se faire*, au travers d'expériences nouvelles. Une continuité que la notion de Paysage cadrée par l'optique patrimoniale peine à décrire.

Les terrils belges apparaissent donc comme des *choses* incontestablement « paysagères », mais qui, par leur hybridité et leur complexité, mettent en

85 *Les paysages de la mine, un patrimoine contesté?, Op. cit.*, p. 19.
86 Le chapitre 24 revient en détail sur les enjeux de ce classement.
87 Voir chapitres 17 et 24.
88 Mission bassin Minier, « Dossier de candidature du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais à l'inscription à la liste du Patrimoine Mondial », 2012.
89 Marion Fontaine, *Op. cit*.
90 Tim Ingold, « The Temporality of the Landscape », World Archaeology 25, n° 2 (1993): 152-174. En fait de temporalité, il faudrait même parler de temporalités multiples, comme le propose notamment Bernadette Bensaude-Vincent dans *Temps-paysage: pour une écologie des crises*, Symbiose (le Pommier, 2021).
91 Mission bassin Minier, *Op. cit., partie 2 : Description*, p. 13.
92 *Ibid.*, p. 15.
93 Certains terrils belges sont classés, ponctuellement, comme patrimoine, mais il s'agit d'exceptions.

question – ou en *trouble* – la notion de Paysage. Plutôt qu'une hypothèse de recherche à proprement parler, ce que j'aimerais initier ici s'apparente plutôt à un jeu de piste, ou plutôt un jeu du chat (le Paysage) et de la souris (les terrils du Pays noir). Existe-t-il une définition du Paysage qui permettrait de saisir ces *choses-lieux* dans leur complexité, et surtout de rendre compte de ce qu'elles *font* – car *les choses (ne) sont (que) ce qu'elles font* [94]. Le Paysage, peut-il, comme le suggère Tim Ingold, rendre compte de ces *mouvements* qui font se transformer ensemble les êtres et les choses dans un même lieu – mouvements qui parfois se font *soulèvements*, comme on en a vu un exemple au chapitre 2 ?

Pour l'évaluer, il faudra d'abord reconstituer ce que pourraient être les terrils en tant que *choses*, c'est-à-dire : en tant qu'enchevêtrement d'expériences et de relations à d'autres choses, déployées dans le temps. Répondre à la question « c'est quoi un terril ? », en prenant cette question au sérieux malgré son apparente simplicité. Ceci demandera, au travers d'une enquête consacrée à ces choses, de déplier leur histoire depuis leur apparition, pour restituer les agencements et les dynamiques qui les ont constitués, identifier les actrices et les acteurs qu'ils concernent, les pratiques qu'ils mobilisent ou accueillent, et distinguer dans cet ensemble ce qui émerge, persiste ou s'étiole au fil du temps, en conservant une attention aux continuités historiques. On pourrait reprendre au compte des options méthodologiques de cette enquête l'optique proposée par Tim Ingold lorsqu'il s'évoque lui-même en « archéologue de la perdurance » : « suivre les choses dans leurs trajectoires temporelles du passé au présent » [95]. J'ajouterais : en considérant tous les acteurs qui ont été impliqués dans ces trajectoires, même ceux dont le rôle a été jusqu'ici considéré comme mineur.

Enjeux

Un peu plus loin encore que la trajectoire qui mène du passé au présent, ce travail porte un pas plus loin, en s'autorisant à spéculer sur l'après. Il s'agit, à partir des résultats de cette enquête, d'en préfigurer les conséquences pratiques, notamment sur les cadres juridiques et institutionnels qui s'appliquent actuellement à ces choses-lieux, mais aussi sur leurs devenirs potentiels. Mon objectif est ici, notamment, de donner la possibilité à des acteurs impliqués dans le secteur associatif ou le champ des politiques publiques de s'approprier ce travail, à toutes fins utiles. Il s'agirait, après avoir exploré ce qu'ils sont, d'approfondir la question : *que faire des terrils* ? – et de savoir si l'optique du Paysage nous aide à cela.

Les développements qui suivent sont guidés par les options axiologiques et les cadres épistémologiques énoncés au chapitre précédent. La

94 Voir chapitre 3.

95 Tim Ingold, *Faire : anthropologie, archéologie, art et architecture*, trad. par Hervé. Gosselin et Hicham-Stéphane Afeissa (Éditions Dehors, 2017), p. 179.

manière dont Lefebvre pose l'inscription des individus et des groupes sociaux dans l'espace comme un enjeu existentiel sera ici présente tout au long du parcours. La façon dont ces partages de l'espace – et parfois ces luttes pour l'espace – ont été codifiés dans la notion de Paysage sera aussi dépliée dans son épaisseur historique, dans un récit parallèle à celui de l'histoire minière, qu'il croise à de nombreuses reprises. La disposition première qui orientera le mouvement de l'enquête est de considérer les récits mineurs, ceux que l'histoire a négligés ou ceux, plus actuels, qui sont voués à s'effacer ; faire apparaitre ces récits dans leur multiplicité, au minimum pour en accentuer la trace par le biais d'un texte, comme on accentue le creux d'un chemin en le parcourant, mais aussi dans l'espoir que ces récits soient pris en relais et pèsent sur le cours des choses.

L'histoire « paysagère » des terrils ne vaut pas que pour elle-même mais aussi comme témoignage de l'évolution des relations avec la Terre dans un contexte territorial qui a connu toutes les étapes désormais classiques de l'industrialisation (massive), de la désindustrialisation (locale), et de leurs suites contemporaines (qu'on caractérisera plus loin). Les terrils offrent un point de vue privilégié sur ces rapports, qui sont au cœur de cette enquête. C'est la raison pour laquelle celle-ci s'accordera de larges détours pour explorer l'histoire de l'extractivisme minier, des prédations capitalistes et coloniales des sols, ou du Paysage comme objet politique et culturel. Ces détours permettront d'enrichir la toile de fond de l'enquête, et de donner corps aux notions principales qui s'y trouvent évoquées. Reconstituer l'historicité de ces « grandes notions » revient aussi à parcourir une histoire des *régimes attentionnels*[96] qui se sont appliqués aux rapports à la Terre en contexte industriel, régimes qui s'illustrent non seulement au travers des « grands récits » ou des codifications scientifiques, mais aussi dans des formes aussi diverses que des discussions parlementaires, des articles de presse, des productions littéraires et plastiques et, plus largement, un ensemble de pratiques, qu'elles relèvent de l'événement ou de la vie quotidienne.

Périmètres

Même si cette enquête se concentre sur les terrils belges dans leur ensemble, son terrain privilégié est celui, plus restreint, de l'agglomération du Grand Charleroi, qui se définit géographiquement par plusieurs tracés significatifs. Caractérisée par la densité urbaine qui se développe autour du centre

[96] Je reprend ici l'expression qu'a forgé Yves Citton dans *Pour une écologie de l'attention*, mais sans en mobiliser toutes les façettes. Ce qui sera retenu ici est uniquement une interprétation collective de cette notion, qui pourrait se définir comme une sensibilité publique caractéristique d'une époque et d'un groupe social (ou d'une société entière), qui porterait l'ensemble de ses membres à être plus ou moins attentifs à certains aspects du monde plutôt qu'à d'autres. Yves Citton, *Pour une écologie de l'attention*, La Couleur des idées (Le Seuil, 2014), p. 49 à 71.

urbain, cette zone comprend les 15 anciennes communes fusionnées en 1992 pour former l'entité administrative actuelle. Ce terrain d'études s'étend aussi aux extensions à l'est et à l'ouest de cette entité administrative, dans la mesure où ces deux zones répondent à des caractéristiques morphologiques similaires : elles sont aussi densément peuplées, elles ont une histoire industrielle commune – et des terrils –, et elles sont situées dans la zone d'influence du ring autoroutier de Charleroi, ce qui a aussi son importance, comme on le verra par la suite. La pertinence de cette extension est aussi déterminée par le fait que la Grande Dérive, l'un des deux chemins de randonnée récemment dessinés autour de la ville et qui est aussi évoqué plus loin, étend son parcours à l'est de ce périmètre. Finalement, le périmètre géographique qui détermine ce terrain de recherche pourrait être considéré comme un recoupement entre ces différents traits sur la carte : les limites administratives de Charleroi, le ring autoroutier et la Grande Dérive [97].

Cette zone géographique possède plusieurs autres caractères spécifiques. D'abord, l'activité minière s'y est mêlée avec la densité urbaine d'une manière qui ne semble pas avoir d'équivalent dans les bassins miniers voisins. Ceci a des conséquences culturelles et environnementales, dans la mesure où l'habitat y a côtoyé l'industrie de manière particulièrement proche. Ceci a pu avoir des effets sur la santé des habitant·e·s, sur leurs environnements de vie, sur leurs repères visuels et culturels et aussi, peut-être, sur l'émergence des sensibilités environnementales et des attachements affectifs dont les terrils ont été l'objet par la suite. Le noyau dense de l'agglomération urbaine comprend entre quarante et soixante terrils répertoriés, selon les critères qu'on se donne – soit à peu près autant que le nombre de quartiers que comprend la ville. Chacun est la trace de la présence passée d'un ou plusieurs puits de mine, au voisinage des quartiers d'habitations ouvrières.

L'agglomération de Charleroi est aussi le lieu, depuis les années 2010, de politiques de relance urbaine et de pratiques citoyennes qui concernent directement ou indirectement les terrils. Il s'agissait donc d'un terrain propice à la documentation des articulations entre le passé industriel de la région et les politiques urbaines et territoriales qui prennent aujourd'hui en relais cet héritage spatial.

Bien que ce périmètre constitue en quelque sorte le berceau de cette enquête, celle-ci en déborde régulièrement, dans la mesure où les terrils de Charleroi partagent nombre de leurs conditions d'existence avec ceux des autres bassins miniers belges, avec lesquels ils forment une seule et même « chaîne des terrils ». Cette « formation » topologique se prolonge vers le Nord dans la Campine flamande, et vers l'Ouest dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Le sort des terrils du Nord-Pas-de-Calais, surtout, sera lui aussi

97 Voir carte page suivante.

Carte de l'agglomération de Charleroi, avec indication des différents tracés qui déterminent globalement le périmètre du terrain principal de l'enquête.

étudié dans ce qui suit, car sa comparaison avec la situation belge offre des éclairages intéressants.

Rendre au charbon

Comme Guy Moullet, je partage un imaginaire familial dans lequel le charbon a joué un rôle, et l'idée de lui « rendre » quelque chose m'importe. Le corps de mon grand-père – celui des mineurs en général – celui des terrils et celui des paysages qui ont accueilli l'industrie ont ceci en commun qu'ils auraient nécessité une attention qui n'a pas existé : l'histoire de l'extraction charbonnière en Wallonie, comme partout ailleurs, a été marquée par la misère ouvrière, des milliers de morts, des territoires dégradés et, après coup, des régions durablement marquées par la récession économique. Et si les terrils, aujourd'hui – et les paysages industriels avec eux – paraissent avoir pris leur revanche sur cette « cabale » qui les gardait invisibles, les choses sont en réalité bien plus troubles.

Pour les mêmes raisons, ce travail entend aussi apporter une contribution à la dénaturalisation de l'histoire minière, souvent confinée dans les récits institutionnels à la nostalgie d'une « gloire » passée et à l'inéluctable de son déclin, sans oublier la « fierté » des mineurs – expression à laquelle j'ai souvent eu du mal à donner de la consistance, tant mon grand-père ne m'est jamais véritablement apparu comme un homme « fier ». Ces postures, qui sont plutôt des clichés, conduisent le plus souvent à un fatalisme qui désamorce la charge politique de l'histoire, et confine ses aboutissements contemporains à la fétichisation patrimoniale des reliques industrielles sauvées du désastre – ce que l'historien de la désindustrialisation Steven High avait appelé la « smokestack nostalgia » (la nostalgie des cheminées) [98]. Sans dénier à ces dernières la valeur qu'elles représentent pour beaucoup, j'espère faire partager mon intuition que ces lieux et leurs histoires portent encore à leur échelle les ferments d'une authentique vitalité politique, sociale et environnementale – non dénuée d'une charge subversive –, qui adresse directement les temps présents.

98 Littéralement « nostalgie des cheminées d'usines ». Voir Steven C. High et David W. Lewis, Corporate Wasteland : The Landscape and Memory of Deindustrialization (Ithaca : IRL Press, 2007), p. 94.

5. Méthode

Si j'ai été amené à identifier des champs épistémologiques hétérogènes comme pertinents pour raconter les terrils, et embrassé l'option d'une recherche multidisciplinaire, c'est en suivant la pente de ces objets eux-mêmes et de leur(s) histoire(s), accentuée par mes propres inclinaisons – dont notamment ma formation d'architecte. À l'instar d'Anna Tsing, qui a décidé de suivre un champignon au travers des différents mondes desquels il participe[99], j'ai tenté de remonter la piste de ces *choses-lieux* et des investissements dont elles ont fait l'objet. L'approche adoptée dans ce travail est donc essentiellement inductive. Elle prend sa source dans les documents, les archives, les images et les mots qui ont été produits à propos des terrils. Elle se nourrit aussi des actions, des usages et des gestes des corps qui s'y sont confrontés – dont le mien – et des traces que celles-ci ont laissées, sur leurs sols ou ailleurs. Elle considère la matière même dont ceux-ci sont constitués, l'outillage et les techniques qui ont permis leur érection, leur maintien et parfois leur destruction. Elle s'intéresse aussi aux végétaux et aux animaux qui les ont investis. C'est au long de ce jeu de piste que sont apparues des cohérences, des récurrences, des continuités, des ruptures, des événements ou des accidents qui tissent les mailles du récit assemblé ici. Ce sont aussi ces matériaux qui m'ont suggéré quels champs théoriques convoquer pour résonner – et raisonner – avec leur monde.

Bien que les matériaux qu'elle considère et les modalités qu'elle adopte soient de natures très diverses, la démarche de recherche présentée ici s'apparente globalement à une enquête, et il en sera régulièrement question en ces termes par la suite. Encore faut-il préciser de quelle sorte d'enquête il s'agit. Comme indiqué au chapitre précédent, ce qui me guide ici est une tentative de reconstitution de ce que les terrils peuvent être en tant que *choses*, ce qui suppose de suivre la piste des relations qui les ont constitués et les constituent encore comme tels, en remontant aussi loin que nécessaire pour élaborer des « lignées » consistantes. Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'une enquête ethnographique, où je m'intéresserais aux conceptions et aux modes de vie

99 Anna Lowenhaupt Tsing, *Le champignon de la fin du monde : sur la possibilité de vivre dans les ruines du capitalisme* (La Découverte, 2017), p. 22.

d'un groupe social en particulier. Mon objet d'étude est en même temps plus compact et plus diffus. Avec la méthode que j'ai adoptée, il me serait difficile, par exemple, de savoir ce qu'une part jugée comme *quantitativement significative* des habitants *actuels* des bassins miniers pensent et font réellement des terrils. Le choix que j'ai fait ici n'a pas été d'élaborer, dans l'instant T d'aujourd'hui, la photographie des relations qui se nouent autour de ces choses, mais d'en suivre les cheminements sur le temps long. Pour ce qui est des rencontres que j'ai pu faire au cours de cette démarche, plutôt que d'approcher un éventail large de personnes, j'ai préféré resserrer la focale sur un nombre plus restreint d'interlocuteur·ices, dont j'ai considéré pour chacun et chacune qu'ils étaient porteurs d'une vision représentative. Soit qu'ils et elles étaient impliqué·e·s personnellement ou professionnellement dans une relation avec un terril ou avec les terrils dans leur ensemble, soit qu'iels l'avaient été dans le passé. Sachant que chacun et chacune d'entre elleux nourrissaient un rapport aux terrils qui pouvait être de nature très différente, j'ai privilégié avec toustes des conversations souvent longues et qui, pour certaines, se sont réitérées à plusieurs reprises. Cela m'a permis, dans la mesure du possible, de m'écarter de la position dissymétrique entre « observant » et « observé », pour entrer en sympathie avec celles et ceux qui ont accepté de partager ces discussions. J'étais d'autant plus porté à adopter cette démarche que mon histoire familiale est elle-même, comme celle de beaucoup de mes interlocuteur·ices, liée aux héritages de l'histoire minière de la Wallonie.

Le récit comme méthode de recherche

Un papier récent de Mathilde Vassor et Laura Verquere explore les possibilités d'usage du récit comme méthode de recherche à part entière – et non comme seul outil de restitution –, dans le domaine des sciences de l'information et de la communication[100], à partir des démarches de Donna Haraway, Anna Tsing et Vinciane Despret. Les deux autrices y évoquent notamment l'intérêt de l'usage du récit en recherche pour « densifier les phénomènes de communication » et « leur donner du sens ». Pour éclairer cette démarche, on peut considérer aussi les questions que s'est depuis longtemps posée l'histoire en tant que champ scientifique à propos des liens qu'elle entretient avec le récit comme outil et méthode. Un dossier récent de la Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine tentait de faire le point sur cette question en 2018[101]. En introduction, Anaïs Fléchet et Élie Haddad s'y interrogent sur les difficultés de la traduction des recherches historiques sous la forme de récits « littéraires ». Ces

[100] Mathilde Vassor et Laura Verquere, « Penser avec et par le récit : Mise en dialogue des écrits d'Anna Tsing, Donna Haraway et Vinciane Despret », Communication, no vol. 39/1 (20 juin 2022), .

[101] Anaïs Fléchet et Élie Haddad, « Écriture de l'histoire et récit littéraire : actualités d'un débat », *Revue d'histoire moderne & contemporaine* 65, nº 2 (juin 2018) : 7-20.

difficultés tiennent à la divergence des finalités d'un texte scientifique et d'un texte littéraire, ainsi qu'à la contrainte de mobiliser « un vocabulaire technique, un appareil critique et des procédures d'administration de la preuve […] qui rompent avec les modes de validation d'un texte dans le champ littéraire »[102]. Pour que l'histoire, en utilisant le récit, évite cet écueil et maintienne le lien avec sa quête d'objectivité, les autrices tracent des voies possibles et des points d'attention. Elles évoquent la notion de « poétique du savoir » de Jacques Rancière, qui invite à signifier, au sein du récit scientifique, les « procédures par lesquelles un discours se soustrait à la littérature »[103], c'est-à-dire à rendre explicite, dans le récit lui-même, la manière dont il construit – ou invente – une forme d'objectivité. L'une des possibilités qu'elles suggèrent pour y accéder est, notamment, d'introduire au cœur du récit la démarche, le déroulé de l'enquête et de la manière dont elle s'élabore, comme le proposait Carlo Ginzburg[104]. Ce processus est abondamment utilisé par Anna Tsing, qui se raconte en train de voyager, de rencontrer son terrain et de collecter ses matériaux, de même qu'elle nous emmène parfois dans le fil de ses raisonnements en train de se construire[105]. Peut-on cependant en conclure que le récit, chez Anna Tsing ou chez d'autres chercheureuses, constitue véritablement une *méthode* pour sa recherche ? Ou s'agit-il tout simplement d'une manière plus accessible de traduire cette dernière vers un public qui n'est pas initié à ses codes ?

Ces deux questions engagent elles-mêmes un présupposé qui pourrait lui aussi être questionné : celui du dualisme entre le fond et la forme ; entre l'enquête scientifique d'une part, et sa restitution écrite d'autre part. Est-il possible de les distinguer à ce point ? N'y a-t-il pas au moins interaction et rétroaction entre l'une et l'autre ? Dans le cadre d'une démarche inductive, les matériaux empiriques qui sont au fondement de la recherche ne comprennent-ils pas les écrits qui en émergent progressivement, leur capacité à s'agencer, à se correspondre, à constituer des ensembles crédibles, à rendre compte des objets considérés, à s'éprouver au travers d'évaluations partielles par des tiers, etc. ? En somme, n'y a-t-il pas une agentivité de l'écriture elle-même, qui participe de l'élaboration des concepts et, en définitive, des cheminements d'une démarche de connaissance[106] ? Jean-Claude Kaufmann, à propos du travail d'enquête en recherche qualitative, écrivait que « l'écheveau conceptuel est en progression continue et il n'a aucun égard pour l'unité du terrain, qu'il brise à chaque avancée »[107], manière de raconter la rétroaction de la théorie en train

102 Ibid.

103 Jacques Rancière, *Les mots de l'histoire. Essai de poétique du savoir*, Paris, Seuil, 1992, p. 21.

104 C. Ginzburg, « Microhistoire : deux ou trois choses que je sais d'elle », *Le fil et les traces. Vrai faux fictif* [2006], Lagrasse, Verdier, 2010, p. 361-405, cit. p. 385.

105 Anna Lowenhaupt Tsing, *Le champignon de la fin du monde : sur la possibilité de vivre dans les ruines du capitalisme* (Paris : La Découverte, 2017).

106 Demander au comité s'ils n'auraient pas une référence pour appuyer le raisonnement.

107 Jean-Claude Kaufmann, *L'entretien compréhensif*, 4e éd (Armand Colin, 2016). p. 33.

de se faire sur le processus d'enquête lui-même. Si l'on conçoit cette position, alors il est difficile de considérer que, dans les recherches qui mobilisent le récit comme mode de restitution, celui-ci ne s'y trouve pas engagé au cœur du processus méthodologique lui-même. En ce sens, certains chercheurs en sciences sociales évoquent la dimension potentiellement *heuristique* de l'écriture, comme dispositif cognitif qui participe à la production de connaissance[108].

Pour en revenir au domaine de l'histoire, Fléchet et Haddad énoncent que « l'histoire est de part en part écriture et narration, parce que son intelligibilité, prise dans le temps, ne peut que prendre la forme d'un récit »[109]. La spécificité de l'écriture historique – sur l'écriture exclusivement littéraire – étant qu'elle doit mobiliser la « preuve documentaire » et l'« explication causale »[110], donc s'imposer certaines exigences normatives. Ce cadre n'exclut pas l'articulation de la recherche sur un récit, mais caractérise celui-ci et lui impose des balises. L'historien Ivan Jablonka, qui a approfondi cette question dans *L'histoire est une littérature contemporaine*, revendique que l'écriture « n'est pas l'emballage qu'on ficelle à la va-vite, une fois la recherche terminée ; elle est le déploiement de la recherche elle-même, le corps de l'enquête »[111].

Comme énoncé au chapitre précédent, ce qui caractérisera le récit qui sera ici consacré aux terrils en rapport à d'autres histoires possibles est la recherche de l'écho des voix mineures ou considérées jusqu'ici comme telles, voix des êtres et des choses qui se sont trouvées reléguées en marge des grands récits historiques. S'il y a bien une histoire industrielle (celle des capitaines d'industrie et des élus politiques qui ont soutenu leurs projets), et une histoire ouvrière (celle des mouvements ouvriers et syndicaux), ces « grands récits » ont tendance à masquer de leur ombre l'importance et l'agentivité d'autres expériences et d'autres acteur·ices, qu'il est pourtant indispensable de convoquer pour comprendre ce qui se joue aujourd'hui dans ces territoires, berceaux de l'industrialisme moderne.

Cette quête des voix « mineures » supposait d'adopter comme un principe méthodologique le fait de pas privilégier *a priori* certaines sources plutôt que d'autres, pour éviter les biais qui m'auraient fatalement reconduit vers une confirmation de l'histoire courante. J'ai donc décidé de ne pas circonscrire la nature des matériaux sur lesquels j'allais m'appuyer. J'ai été chercher un peu

108 Voir notamment Gaston Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique : contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, 16. éd, Bibliothèques des textes philosophiques (Vrin, 1999[1938]) ; Michel Foucault, *L' archéologie du savoir*, Bibliothèque des sciences humaines (Gallimard, 2008[1969]) ; Bruno Latour et Steve Woolgar, *Laboratory life : the social construction of scientific facts* (Sage, 1981[1979]).

109 Anaïs Fléchet et Élie Haddad, Op cit.

110 Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli* (Paris : Seuil, 2000), p. 323.

111 Ivan Jablonka, *L'histoire est une littérature contemporaine : manifeste pour les sciences sociales* (Éditions du Seuil, 2014), p. 8.

partout dans les documents qui pouvaient, d'une manière ou d'une autre, me renseigner sur ce qui se trouve rassemblé dans la *chose* « terrils », en adoptant simplement la contrainte que ces documents devaient posséder un caractère vérifiable : à côté des discussions parlementaires, codes juridiques, productions littéraires et artistiques, articles de journaux ou sources secondaires concernant l'histoire des bassins miniers, se trouvent aussi le contenu (retranscrit) des entretiens que j'ai menés avec mes interlocuteur·ices, ou des écrits intimes auxquels j'ai pu avoir accès. Pour ne pas que cette accumulation, dans sa diversité, ne résulte en un désordre peu lisible, et aussi pour situer de manière la plus juste possible ces différents matériaux dans leurs environnements respectifs, j'ai divisé ce récit sous la forme de capsules, caractérisées chacune par une certaine unité de temps, d'espace et de problématique. C'est de là qu'est née cette division du travail en trente-quatre chapitres disposant chacun d'une relative autonomie. La réponse aux deux questions de recherche posées dans le chapitre qui précède, et qui se trouve synthétisée dans un dernier (long) chapitre de conclusions, se construit progressivement par le rassemblement de ces différents fragments, qui fonctionnent comme les facettes d'un miroir, renvoyant à chaque fois une image de la *chose-terrils* depuis différents points de vue. C'est donc par l'accumulation des regards divergents que j'ai cherché à comprendre et faire comprendre les terrils, en sachant d'avance que cette méthode ne me permettrait jamais de mettre le doigt sur une « définition définitive », une liste de caractéristiques stables, qui n'aurait pu résulter qu'en une réduction objectivante que je cherchais à éviter. Non que je considère cette dernière comme problématique en soi : c'est un mode de connaissance. Mais ce n'était simplement pas, ici, mon objectif.

Il y a donc trente-quatre chapitres dans cette histoire des terrils, comme il aurait pu y en avoir plus, et d'autres pourraient encore s'y ajouter par la suite, pour affiner ou enrichir encore cette (com)préhension de la *chose* que constituent ces terrils ; pour l'*actualiser*, aussi, car son histoire n'est pas achevée et continuera encore de s'écrire.

6. Matériaux

J'ai jusqu'ici parlé des « matériaux » assemblés par l'enquête au long de son parcours et qui constituent la base de cette restitution. Un éclaircissement est ici nécessaire sur la nature de ces « matériaux », ainsi que la manière dont ils ont été récoltés, rassemblés et étudiés.

Archives industrielles

Pour les étapes les plus anciennes, celles qui datent d'avant les conflits des années 1970, j'ai tenté de reconstituer l'histoire des terrils et des représentations qui y étaient attachées en m'appuyant sur une série de sources secondaires et les sources primaires jugées pertinentes. Parmi ces dernières figurent les archives de l'exploitation minière conservées en différents endroits dans les anciens bassins wallons : les centres de documentation situés dans trois des quatre anciens centres miniers aujourd'hui classés – le centre de documentation du bois du Cazier à Marcinelle, le CLADIC (Centre Liégeois d'Archives et de Documentation de l'Industrie Charbonnière) à Blegny-Mine et le SAICOM (Sauvegarde des archives industrielles du Couchant de Mons) au Musée de la mine de Bois-du-Luc à Mons. Ces centres conservent notamment les archives de la plupart des sociétés d'exploitation des anciens charbonnages, parmi lesquelles on peut retrouver trace des négociations techniques et administratives dédiées à l'érection, au maintien et à la gestion de certains terrils. Les archives de l'administration des mines, conservées à Bruxelles, constituent une autre source sur ces sujets. J'ai également consulté les revues professionnelles, telles que les *Annales des Mines de Belgique* et les *Annales de la société géologique de Belgique*, qui montrent la manière dont l'expertise technique a pu s'emparer des questions posées par les déchets miniers et leur accumulation sur le temps long.

Documents publics, normes écrites, réglementation

Les terrils que nous considérons aujourd'hui sont nés au moment où l'exploitation charbonnière changeait d'échelle. Ce changement s'est articulé sur une combinaison de facteurs associés à l'ingénierie technique, mais aussi à l'ingénierie financière et au cadre réglementaire. Pour financer les infrastructures d'extraction et de transport, il a en effet fallu mobiliser des masses

importantes de capitaux financiers, notamment en créant un contexte juridique favorable à leur investissement. Celui-ci s'illustre notamment dans les évolutions successives du code minier et des lois sur la propriété foncière à partir du XIXe siècle, lois qui ont négocié les rapports entre surface et profondeur, dans le contexte général d'une forte croissance de la production industrielle.

À partir des années 1960, les terrils de Charleroi ont acquis progressivement le statut d'objets urbains, ou du moins d'objets concernés par l'urbanité. Les documents mobilisés pour documenter ces évolutions sont d'abord les rapports, normes et réglementations produits par les différentes administrations locales et nationales pour définir les stratégies de développement du territoire à partir des années 1960. Citons parmi celles-ci le rapport de la SOCOREC (Société Coopérative d'assistance pour la Reconversion Economique des régions touchées par les fermetures de Charbonnages) publié en 1962, le *Plan de secteur* de Charleroi adopté en 1979, les lois successives portant sur l'exploitation (1975) ou la classification (1985) des terrils, le récent décret de 2024 portant sur la gestion des ressources du sous-sol et les terrains miniers, ainsi que d'autres productions normatives et juridiques portant sur les questions écologiques ou patrimoniales et qui touchent en tout ou en partie aux terrils. Lorsqu'ils sont disponibles, les comptes-rendus des discussions qui ont précédé l'établissement de ces rapports et de ces normes ont été eux aussi consultés.

Depuis les années 2010, la ville de Charleroi fait l'objet de politiques de transformations urbaines particulièrement volontaires. À la faveur des élections communales de 2012, une nouvelle génération d'élus est arrivée aux commandes de la ville, porteuse d'une vision métropolitaine explicite et assumée. La cellule *Charleroi Bouwmeester* a été créée dans la foulée, et les projets d'aménagement urbain se sont multipliés, sous l'égide de « schémas stratégiques » régulièrement mis à jour[II2]. Ceux-ci ont concerné majoritairement le centre urbain, mais également les infrastructures qui rayonnent de celui-ci vers la périphérie, et certains quartiers périphériques eux-mêmes. Les différents documents publiés et régulièrement réactualisés par la cellule du Bouwmeester, ainsi que les autres études et projets produits par différents organismes et qui ont coïncidé avec cette politique de relance urbaine, ont été mobilisés. Sur le plan touristique, citons aussi le projet *Destination Terrils**, porté notamment par *Espace Environnement*, qui a promu et diffusé, au travers de différents supports, une sélection de terrils situés dans les bassins du Nord-Pas-de-Calais, du Borinage et de Charleroi.

II2 Voir Charleroi Bouwmeester, « Charleroi Métropole, un schéma stratégique 2015-2025 » (Ville de Charleroi, octobre 2014). D'autres versions mises à jour de ce document ont été publiées en 2015, 2018 et 2022.

Presse

Les presses locale et nationale ont également été sondées, via le portail de la Bibliothèque Nationale de Belgique et une recherche par mots clés, seule possibilité pour retrouver dans cette masse d'informations les articles mentionnant ou concernant les terrils. Les éditions disponibles remontent jusqu'au XIXe siècle. On peut y trouver récit de certains faits concernant les terrils – accidents, pollutions, tractations immobilières, festivités, faits divers – et aussi certains comptes-rendus de discussions parlementaires concernant les activités minières – gestion des déchets compris. Concernant particulièrement la période où se sont développés les mouvements de résistance contre l'exploitation des terrils, entre 1975 et la fin des années 1990 environ, les sources sont cependant plus rares. La Bibliothèque Nationale a numérisé les archives d'un ensemble de journaux belges, mais seulement pour les éditions parues jusqu'à l'année 1950, sauf pour *le Soir*, dont les archives numérisées sont disponibles jusqu'à l'année 1970, et *le Drapeau rouge* – quotidien du parti communiste de Belgique –, disponible en version numérisée pour ses numéros jusqu'en 1987. Ce dernier, dans ses numéros parus entre 1977 et 1987, offre de nombreuses mentions des conflits portant sur les terrils. En dehors des archives regroupées à la Bibliothèque Royale, seuls les articles récents sont disponibles sur les sites des quotidiens belges francophones. Les deux quotidiens de référence, *le Soir* et *la Libre Belgique*, ne sont, par exemple, disponibles en version numérique qu'à partir de l'année 1989.

Arts visuels

À côté de ces sources qu'on pourrait qualifier de « froides », d'autres objets issus de la production culturelle offrent une lecture des représentations des paysages miniers durant le temps de l'extraction – des sources « chaudes ». À la fois plus subjectives et plus sensibles que les comptes rendus journalistiques, techniques ou juridiques, elles n'en constituent pas moins les reflets de perceptions socialement partagées, particulières aux époques où elles ont été produites. Celles qui seront mobilisées ici proviennent principalement des arts visuels et de la littérature. Les paysages industriels et miniers ont été l'objet d'une attention mi-fascinée, mi-horrifiée par les premières sociétés qui les ont vus apparaître – et ceci jusqu'au sein des classes bourgeoises qui n'en avaient pourtant qu'une perception généralement distante et dont certains membres étaient par ailleurs les bénéficiaires de la production qui en résultait. La monumentalité sombre des usines, les ciels obscurcis par les fumées, les machines animées par le feu, les quartiers ouvriers noirs de suie et leurs habitant·e·s aux corps marqués par le travail ont fait l'objet de représentations par les peintres et de description par les écrivains. Ces œuvres présentent le monde industriel sous des aspects plus ou moins sombres ou amènes selon les cas, selon les auteurs, et également selon le fait qu'il s'agisse d'œuvres indépendantes ou de

commande. Parmi les peintres, citons Constantin Meunier (1831-1905), Maximilien Luce (1858-1941), Cécile Douard (1866-1941) ou Pierre Paulus (1881-1959), qui ont tous consacré une partie plus ou moins importante de leur œuvre à la représentation du Pays Noir belge, ses paysages et ses habitant·e·s.

Dans une époque plus récente, une série d'initiatives engageant les arts plastiques contemporains ont également eu lieu sur les terrils de Charleroi. En 2008 a lieu un premier festival d'art titré *PICs,* qui comprend des installations sur cinq terrils de Charleroi. Entre 2010 et 2014, un festival indépendant d'art contemporain monté par un trio d'artistes, *Hotel Charleroi*, a engagé pendant ses cinq années d'existence plus de 100 intervenants venus en résidence pour produire des œuvres dans les espaces publics au sein et autour de la ville. Ce projet a donné lieu à cinq publications et ses archives sont toujours disponibles en ligne[113]. À cette dynamique se sont ajoutées trois éditions de la biennale d'art public *Asphalte*, coordonnée par le centre d'art contemporain de Charleroi, le *BPS22* – pour ses deux premières éditions de 2012 et 2014 – et par la ville elle-même – pour sa troisième et dernière édition en 2016, mais celles-ci concernent moins les terrils que le centre urbain.

Documents littéraires

Chez les écrivains, je reviendrai brièvement sur les descriptions des paysages miniers et des conditions de la vie ouvrière, y compris en Belgique, chez Victor Hugo, Émile Zola ou d'autres, qui ont vu la puissance de l'industrie s'intensifier dans la seconde moitié du XIXe siècle. Je me suis s'arrêté également sur quelques textes plus singuliers et plus ancrés dans la réalité belge : le récit intime de l'écrivain et mineur Constant Malva, *Ma nuit au jour le jour*, écrit en 1937 et publié quinze ans plus tard[114] ; le roman autobiographique de Raul Rosetti, *Echine de verre*, qui relate son émigration en Belgique en 1951, sa vie sociale et son travail à la mine[115] ; et le roman, lui aussi autobiographique, de Girolamo Santocono, *Rue des italiens*, qui raconte sa vie de fils de mineur à la fin des années 1950 dans le Borinage[116]. Pour les productions plus contemporaines, qui décrivent le contexte de la désindustrialisation dans les bassins miniers belges, je m'en réfère notamment aux ouvrages *Langs Bergen van werk* – « le long des montagnes du travail » – de Willy van Poucke (2008)[117] et *La terre promise* de Pascal Verbeken (2010)[118] ; Deux écrivains flamands revenus après

[113] https ://hotelcharleroi.com/

[114] Constant Malva, *Ma nuit au jour le jour*, Terres et visages (Bruxelles : Editions des artistes, 1953).

[115] Raul Rossetti, *Échine de verre*, Faits et gestes (Cuesmes : Éditions du Cerisier, 2013).

[116] Girolamo Santocono, Rue des Italiens, Faits et gestes (Cuesmes : Editions du Cerisier, 1986).

[117] Willy Van Poucke, *Langs bergen van werk* (Groot-Bijgaarden : Globe, 2008).

[118] Pascal Verbeken, *La terre promise, Flamands en Wallonie*, trad. par Anne-Laure Vignaux, Collection Escales des lettres (Bègles : Le Castor astral, 2010).

coup sur les traces sociales et paysagères d'une industrie qui a absorbé une importante immigration provenant de leur région d'origine, jusqu'au milieu du XXe siècle.

Images en mouvement

Situé à la même époque que les récits d'immigration italienne de Rosetti et Santocono, le film de Paul Meyer, *Déjà s'envole la fleur maigre*[119], – achevé en 1960 – a lui aussi été convoqué pour illustrer la période qui débute à la fin des années 1950 et qui a abouti à la désindustrialisation des bassins miniers. Le terril est très présent dans le film, à tel point qu'on pourrait l'identifier comme l'un des protagonistes du récit. D'autres films, essentiellement des documentaires, ont raconté les facettes plus récentes de la vie sociale et des paysages du bassin minier et de Charleroi : *La cabale des oursins* de Luc Moullet[120] (1991) ; *cœurope*, de Giovanni Troilo (2017)[121] ; *Charleroi, le pays aux 60 montagnes* de Guy-Marc Hinant (2018)[122] – Ces « 60 montagnes », en l'occurrence, sont les 60 terrils présents dans l'agglomération de Charleroi.

Archives sur les terrils

L'association *Espace environnement*, à ses origines – à partir du milieu des années 1970 –, est intervenue de nombreuses fois en soutien de collectifs d'habitant·e·s dans les conflits les opposant aux exploitants de terrils, qu'il s'agisse de gérer les dégâts et nuisances occasionnées par les exploitations en cours, ou de soutenir ces collectifs dans leur opposition aux demandes de permis d'exploiter. La chronique de ces luttes et négociations se trouve reprise dans les archives de l'association. Elles contiennent également les résultats de plusieurs enquêtes publiques réalisées par l'association auprès d'habitant·e·s de quartiers voisinant des terrils. Les réponses fournies permettent de reconstituer une topographie des perceptions de certains terrils par leur voisinage, sur une période qui court de 1975 à 1990. Elles ont évidemment constitué un apport précieux au travail de reconstitution présenté ici.

Marches d'observation

Le corpus des documents et des interlocuteurs rencontrés dans le fil de cette enquête comprend également les terrils eux-mêmes, captés dans leurs matérialités et leurs contextes immédiats, sous différents climats. À de nombreuses reprises, j'ai parcouru les sentiers des terrils et les territoires qui les séparent, en solitaire ou accompagné par d'autres : habitant·e·s de Charleroi, collègues, étudiants, protagonistes locaux. Parfois laissé à moi-même, parfois

[119] Paul Meyer, *Déjà s'envole la fleur maigre*, (Cinémathèque royale de Belgique, 1960).
[120] Luc Moullet, *La cabale des oursins*, (Les Films d'ici, 1991).
[121] Giovanni Troilo, *cœurope*, Storyhouse, 2017.
[122] Guy-Marc Hinant, *Charleroi, le pays aux 60 montagnes*, 2018.

guidé par l'une ou l'un qui me transmettait sa lecture des lieux parcourus, parfois guidant moi-même une personne ou un groupe et partageant ce que j'avais récolté jusque-là. J'en ai retiré une connaissance subjective de la disposition du territoire, de la consistance des sols – en conditions sèches ou humides –, des présences végétales, de la perception des distances, des ambiances lumineuses et sonores, des difficultés ou des facilités d'accès, de la perception de la sécurité ou du danger, des présences humaines, de leur variabilité en fonction des saisons, et des pratiques portées par ces présences, dont certaines laissent des traces visibles dans l'espace parcouru. Passer et repasser sur les terrils m'a permis de vérifier par le corps ce que suppose – de temps, d'effort – le fait d'y accéder depuis les habitats ou les espaces publics qui les voisinent, ou celui de les parcourir sur de longues distances.

Entretiens & rencontres

Parmi les acteurs qui ont porté les résistances à l'exploitation des terrils, la plupart sont encore vivants. J'ai mené des entretiens avec plusieurs d'entre eux, qui sont cités par la suite : Gilles Meeus, Martine Piret, Jacques Coupez, Pierre Vandevorden, pour mieux comprendre les enchaînements, les motivations et les conceptions qui les ont porté·e·s à mener leurs actions.

J'ai également rencontré Jeanne Vercheval-Vervoort et Georges Vercheval, auteur et autrice du livre *Terrils*, publié en 1978, qui regroupe une série de documents importants autour de l'histoire des terrils et de leur défense, ainsi que des textes poétiques, des récits et un nombre important de photographies (dont plusieurs de Georges Vercheval lui-même). Dans les années 1970, ils ont été parmi les fondateur·ices de l'association *Défendre les terrils*, et sont co-auteur·ices du manifeste du groupe, déjà cité à plusieurs reprises ci-dessus.

D'autres intervenants, qui ont accompagné les réappropriations des terrils opérées depuis les années 2000 sous diverses formes, ont apporté leurs récits et leurs mots à cette enquête. Micheline Dufert et Francis Pourcel, les créateurs de la *Boucle noire* et de la *Grande Dérive*, deux sentiers de randonnée dits « métropolitains », qui parcourent les périphéries proches et lointaines de Charleroi ; l'équipe de l'*Eden*, centre culturel de Charleroi qui a soutenu le projet de la *Boucle noire ;* l'équipe actuelle d'*Espace environnement*, association située à Charleroi, autrefois fondée par des défenseurs et défenseuses des terrils et qui depuis assume des missions d'information et de consultation citoyenne autour des enjeux publics de l'aménagement urbain et territorial[123]. Martine Piret, qui s'est trouvé à défendre les terrils à partir d'une position institutionnelle, et Annick Marchal, guide de terril dans le cadre du projet *Destination Terrils*.

123 Voir https ://www.espace-environnement.be/

Récemment, une partie de ces personnes, et quelques autres encore, ont été réunies par Gilles Meeus autour d'un projet de reconstitution de la mémoire des terrils et de leur défense. Ayant eu vent de mes recherches, Gilles m'a contacté et m'a proposé de participer à ces réunions. C'est au moment où ce processus débutait que nous avons appris le vote prochain du nouveau décret wallon portant sur les ressources du sous-sol, porté par la ministre Céline Tellier. Ce texte redéfinit aussi le cadre juridique qui prévaut à la gestion publique des terrils, et le groupe s'est donc penché sur son contenu, à défaut d'avoir pu participer à son élaboration – le chapitre 33 est consacré à une analyse de ce décret.

Ces différents entretiens ont été menés sous forme libre. Sachant que que j'avais choisi chacun·e de mes interlocuteur·ices en fonction de leur connaissance soit des terrils eux-mêmes, soit d'autres questions urbaines ou territoriales qui s'y reliaient, j'ai considéré que la meilleure façon d'accéder aux matériaux et aux représentations dont ils étaient les dépositaires était de permettre que leurs discours se déroulent au cours de conversations libres. J'évoquais plus haut la manière dont Anna Tsing ou Vinciane Desprets se laissent conduire par leur terrain. C'est cette même logique qui a conduit ces rencontres, inspirée par la notion d'*entretien compréhensif* élaborée par Jean-Claude Kaufmann[124]. Celui-ci décrit cette méthode d'entretien comme un « support d'exploration » plutôt qu'une « technique de recueil d'information »[125]. Il suppose que l'enquêteur « s'engage activement dans les questions, pour provoquer l'engagement de l'enquêté »[126], de sorte à l'encourager à partager ses conceptions, ses représentations du monde social, et les imaginaires dont il est imprégné. Je n'ai pas dû travestir mon attitude pour le faire : c'est l'intérêt que je partageais avec eux pour un même sujet qui a tracé le fil de nos conversations. On aura compris qu'ici, le « monde social » qu'il m'a intéressé d'explorer avec eux s'oriente plus spécifiquement vers les terrils et, plus largement, les paysages et les territoires géographiques qu'ils habitent.

124 Jean-Claude Kaufmann, L'entretien compréhensif, 4e éd, 128 (Paris : Armand Colin, 2016).
125 *Ibid*., p. 17.
126 *Ibid*.I, p. 19.

7. Carte des matières

La restitution de cette recherche, dans les pages qui vont suivre, propose un cheminement qui oscille entre matériaux empiriques et spéculations théoriques, les unes s'enchaînant aux autres dans une continuité que j'ai cherché à rendre fluide, malgré son hétérogénéité épistémologique. Le plan général qui s'est établi au début de la composition de ce document et qui a, bien sûr, évolué en cours de route, constituait finalement une bonne manière de cartographier ce travail et d'en révéler les axes structurants. J'en présente donc ici, en pages 4 et 5, une version adaptée au format de cette publication, en guise de carte du territoire que je propose aux lecteur·ices de parcourir, et qui pourrait jouer le même rôle que ces cartes souvent présentées dans les premières pages des romans d'*heroic fantasy*, en donnant un avant-goût des géographies dont le récit va s'emparer.

Repérage

Quelques indications, d'abord, pour se repérer dans l'espace de cette « carte », qui est plutôt, en réalité, un diagramme. Elle n'est pas un plan, mais une vision en coupe. Chacune des bulles qui s'y déploient représente un chapitre du présent document. Dans la partie basse figurent les chapitres consacrés au *terrain*, plus descriptifs, qui rendent compte des matériaux empiriques assemblés pour construire ce récit. Dans la partie haute figurent les chapitres qui articulent ces éléments avec les outils théoriques disponibles, pour qu'ils s'interrogent et s'éclairent mutuellement. En suivant le plan de gauche à droite, on remonte le fil du récit pour y raccrocher progressivement tous ces éléments. Celui-ci suit *grosso-modo* la flèche du temps historique, en partant des débuts de l'ère industrielle jusqu'à aujourd'hui.

Dans la partie basse de ce diagramme, les chapitres consacrés au terrain se disposent plutôt vers le haut lorsqu'ils concernent l'échelle du territoire à grande échelle, et plus bas s'ils concernent certains lieux considérés de plus près. Au fil de ce parcours, chacun des chapitres consacrés au terrain, donc aux terrils, est axé sur une thématique qui s'énonce sous la forme lexicale « le terril en… », manière de rendre compte de la diversité des rôles qu'ils ont joué, et des représentations dont ils ont fait l'objet au cours de leur histoire.

Dans la partie haute, consacrée aux chapitres plus théoriques, ceux-ci sont également situés, sur l'axe vertical, en fonction des domaines qu'ils touchent : ceux disposés sur le nuage central sont consacrés aux théories du paysage. Ceux situés plus bas vont chercher leurs appuis dans la géographie critique et/ou l'histoire environnementale, ceux situés plus haut mobilisent le champ des théories du patrimoine.

Six parties

L'ensemble du parcours est divisé en six parties.

La première, *Entrée en matière(s)*, constitue une mise en place, elle pose les jalons méthodologiques et disciplinaires de cette recherche, sa problématique, ses origines et ses enjeux. Elle se conclut par une rapide description très matérielle et quantitative de ce à quoi l'on a affaire aujourd'hui en parlant des terrils de Wallonie : C'est fait de quoi ? C'est grand comment ? Combien y en a-t-il ? Où sont-ils situés ? Ce court chapitre permettra de se « faire une idée » de la réalité physique de notre objet d'attention, dans son état actuel.

La deuxième partie, *Mobiliser l'inframonde*, s'ouvre sur un chapitre dédié à l'ontologie du tumulus, en suivant les pas de Tim Ingold. Celui-ci convoque l'archéologie de ces choses, en cherchant à définir les liens qu'elles entretiennent avec l'histoire humaine depuis l'antiquité. Cette première approche sème déjà plusieurs repères importants pour la suite. Le rapport à la Terre, aux morts, à la mémoire, au paysage, au partage du territoire, montrent que les terrils industriels partagent une histoire commune avec leurs cousins bien plus anciens. Les chapitres suivants sont consacrés à l'expansion des activités minières au cours du XIXe siècle et aux mutations profondes des rapports qu'elles ont induits dans les relations aux sous-sols sur les plans sociaux, politiques et écologiques. Ces mutations se sont notamment incarnées dans l'évolution des conceptions du « paysage » et de la « nature », de même qu'elles ont modifié les rapports – de force, de priorité – entre le sous-sol et la surface dans les régions riches en ressources souterraines. Les terrils sont engagés dans cette histoire, en ce qu'ils sont constitués de matériaux extraits de l'inframonde, et aussi en tant que nouveaux occupants de la surface.

La troisième partie, *Effondrements*, raconte les conséquences environnementales de l'extraction charbonnière en Belgique, essentiellement dans ses dimensions géologiques et topographiques – pour rester dans un domaine qui touche les terrils et leur échelle spatiale. Elle suit en même temps l'évolution des conceptions du paysage, qui s'inscrivent en réaction, mais aussi en accompagnement, des effets de l'industrie sur l'environnement. Elle se conclut avec le lent effondrement, industriel et économique celui-là, qui s'est opéré progressivement au cours du XXe siècle et qui a abouti à la fin des charbonnages et des grandes industries sidérurgiques wallonnes, et l'abandon des terrils et des sites charbonniers.

La quatrième partie, *Soulèvements*, est consacrée à la période qui s'ouvre à partir des années 1960-1970. Celle-ci correspond, en Belgique, avec une accélération de l'occupation des territoires par les réseaux routiers et l'expansion périurbaine. Les terrils y recouvrent un intérêt public en tant que ressource énergétique – pour les résidus de charbon qu'ils contiennent – et matérielle – car les schistes dont ils sont constitués sont une matière première pour la construction des routes. En opposition à ce mouvement, cette période voit aussi l'écologie politique émerger dans les imaginaires collectifs et s'incarner dans une offre politique. Les terrils trouvent des défenseurs et des défenseuses pour s'opposer à leur démantèlement, et la notion de paysage est engagée dans des débats théoriques et politiques intenses, sur fonds de luttes sociales, environnementales et décoloniales.

La cinquième partie, *D'une régénération l'autre*, s'attache à la période la plus récente qui court depuis les années 2000 et jusqu'à aujourd'hui. La ville de Charleroi, dont la santé sociale souffre encore des conséquences de la « désindustrialisation », fait l'objet depuis 2010 de projets de « régénération urbaine » volontaristes, qui s'inspirent des modèles appliqués dans d'autres villes dites « désindustrialisées ». Les terrils, qui ont depuis gagné le statut d'espaces verts grâce aux régénérations végétales qu'ils ont accueillies pendant leur longue période d'abandon, sont mobilisés dans ces stratégies de développement en tant qu'espaces de loisirs, réserves de biodiversité et monuments à la mémoire industrielle. Ces valeurs nouvelles les identifient aussi comme ressources foncières, et engagent des questionnements théoriques sur leur destination actuelle et future : sont-ils des ressources, du patrimoine, des communs, ou tout cela à la fois ? Et ces questions renvoient à l'actualisation des débats sur le patrimoine et le paysage, leurs épistémologies et les orientations que celles-ci sont conduites à prendre dans les nouvelles donnes de l'Anthropocène.

La sixième partie rassemble les conclusions du travail. Elle esquisse des pistes de réponse aux questions de recherche posées au chapitre 3, en même temps qu'elle fait le point sur la manière dont l'histoire des terrils peut participer à l'actualisation des théories du patrimoine industriel, des paysages et des disciplines du territoire.

Sur leurs épaules

Dans les pavés noirs qui parsèment l'espace de la carte sont indiqués les noms des personnages et des auteur·ices qui m'ont guidé dans ces navigations théoriques. Ils sont placés en exergue des chapitres au sein desquels ils et elles ont été mobilisé·e·s. Certains noms apparaissent évidemment plusieurs fois, et seuls les plus significatifs sont cités, ce choix relevant d'une lecture subjective. J'espère avoir fait justice à toustes celles et ceux qui ont forgé les outils dont je me suis emparé dans ce travail.

Localisation des 366 terrils de plus de 50.000 m³ subsistants en Wallonie.
Source des données : Géoportail de la Wallonie. Carte © Michaël Bianchi.

8. L'état des lieux

Les terrils sont composés de résidus d'extraction minière jugés au départ inexploitables et simplement accumulés en tas à proximité des puits, faute d'une autre méthode – ou de la volonté suffisante – pour les utiliser ou les stocker ailleurs. Au fil de l'histoire de l'extraction minière en Belgique, certains de ces monticules ont atteint des hauteurs de plus en plus grandes, jusqu'à plusieurs dizaines de mètres, et ont fini par dominer tous les paysages alentour, colonisant les horizons ruraux et urbains des bassins miniers de Liège et du Hainaut. Du côté de Liège, certains de ces nouveaux monts sont dissimulés par une topographie régionale plus accidentée. Dans les plaines du Hainaut, moins vallonnées, ils constituent par contre des repères paysagers incontournables. « Il y en avait près de Tamines, il y en avait à Charleroi, Il y en avait ici [à La Louvière], il y en avait partout ! »[127], s'exclamait Georges Vercheval en me racontant sa jeunesse passée à photographier les terrils du Hainaut. Bien que les différents inventaires effectués depuis la fin des exploitations ne renvoient pas aux mêmes quantités, ils situent le nombre de terrils hérités de l'exploitation minière en Wallonie entre 330 et plusieurs milliers, selon la taille à partir de laquelle ils sont pris en compte[128]. Ces monticules sont répartis dans deux périmètres géographiques distincts : les bassins houillers de Liège et ceux du Hainaut – ces derniers comprenant principalement Charleroi et le Borinage.

Maillage de cônes

Quelques chiffres permettront de mieux mesurer l'impact de leur présence dans ces deux régions. Le premier inventaire systématique des terrils a été établi par la Région wallonne au cours des années 1980, et publié pour la première fois en 1989[129]. Il est, comme je l'ai dit, un aboutissement politique des mouvements de défense des terrils initiés dans les années 1970. Cet

127 Le cri du cœur d'un habitant du bassin minier interrogé lors de cette enquête. (Interview #10, 25m25s)

128 Marc Salmon et Daniel Pacyna, « Les terrils en Wallonie. État de l'inventaire, de l'industrie aux loisirs et à la nature. Evolution de la perception, des utilisations et de la législation. », SPW Service public de la Wallonie, p. 14.

129 Arrêté du Gouvernement wallon fixant la classification des terrils, 5 octobre 1989.

inventaire entendait répertorier les terrils qui représentaient un enjeu « en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire »[130]. Cette liste, mise à jour en 1995, comprenait 329 occurrences. Elle contenait cependant encore pas mal d'erreurs. Certains terrils importants n'y étaient pas repris. D'autres, présents dans la liste, avaient entretemps disparu[131]. Certains, aussi, semblaient trop petits pour représenter réellement un enjeu en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. De nouvelles investigations ont été menées qui ont abouti en 2017 à un inventaire plus complet, quoi qu'encore inachevé. L'état actuel de cet inventaire répertorie en Wallonie 356 terrils de plus de 50.000 mètres cubes[132], et plus d'un millier de terrisses, qui sont des petits terrils généralement hérités d'exploitations plus anciennes, d'échelle artisanale.

Nous laisserons provisoirement de côté ces terrisses, même si leur redécouverte et la construction de leur cartographie est significative d'une attention grandissante à certaines dimensions historiques et culturelles du paysage qui nous intéressent par ailleurs. Les « grands » terrils, donc, ceux qui ont été identifiés comme des enjeux sur le plan de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, présentent un volume qui varie de 50.000 à un maximum de 33 millions de mètres cubes pour le plus imposant d'entre eux : le terril Saint-Antoine situé à Boussu, dans le secteur de Mons. Un tel volume est cependant unique en Région wallonne et se détache nettement du lot. Juste en dessous, on trouve trois terrils dont le volume est situé entre 10 et 15 millions de mètres cubes, et si l'on place le seuil à un million de mètres cubes, le nombre de terrils wallons qui passent la rampe est de 160. Pour avoir une meilleure idée de ce que représentent ces volumes, il est possible de les traduire en formes géométriques simples et de donner leurs dimensions. Pour essayer de coller à la morphologie générique d'un terril, on peut, par exemple, choisir la forme d'un cône dont le diamètre de la base équivaut à trois fois la hauteur. Une telle forme accueillant le volume des plus petits des « grands » terrils, soit 50.000 mètres cubes, présenterait une base de 83 mètres de diamètre et une hauteur de 28 mètres. L'impact, en somme, d'un bâtiment massif de huit étages environ. Pour les terrils de 1 million de mètres cubes, la base circulaire théorique serait large de 225 mètres et la hauteur serait de 75 mètres. On est là bien loin de l'échelle d'un bâtiment, même grand. À titre de comparaison, la pyramide de Khéops présente un volume de 2,3 millions de mètres cubes, pour une base carrée de 230 mètres de côté et une hauteur de 137 mètres. Un volume que surpassent encore 74 terrils dans les bassins miniers de Wallonie (voir le relevé graphique aux pages suivantes).

130 Arrêté du Gouvernement wallon fixant la classification des terrils, 16 mars 1995.
131 Marc Salmon et Daniel Pacyna, « Les terrils en Wallonie. État de l'inventaire,… », p. 13.
132 *Ibid*. p. 14.

Matériau géologique

Pour vérifier dans quelle mesure les terrils se trouveraient « partout » dans ces bassins miniers, on peut croiser ces chiffres avec la superficie des régions concernées. Pour Liège, on en trouve dans 11 communes, dont les superficies réunies représentent une surface de 360 km2. Pour le bassin du Hainaut (secteur de Namur compris), la superficie combinée des communes qui accueillent des terrils est de 1440 km2. 356 terrils sur ces 1800 km2 – au total – signifient 1 terril en moyenne tous les 5 km2, surface qui correspond à ce qui est généralement identifié comme la taille d'un quartier. Formulé autrement : si l'on redisposait tous les « grands » terrils présents sur ces territoires selon une maille carrée régulière, il s'en trouverait un tous les 2,24 km dans les deux directions, ce qui signifie qu'aucun point de ces régions ne se trouverait à moins d'un kilomètre et demi d'un grand terril. Même si leur répartition n'est pas uniforme, cela donne une idée globale de la manière dont ils habitent aujourd'hui le paysage dans les anciennes régions charbonnières, et particulièrement dans les bassins du Hainaut, où l'urbanisation du territoire s'est fortement développée au cours des XIXe et XXe siècles dans le voisinage des exploitations. Sauf exception, les terrils ne sont donc jamais très éloignés des agglomérations urbaines. Lorsqu'on s'approche de Charleroi, ils se glissent entre les anciens quartiers ouvriers et jusqu'au cœur de ceux-ci. À l'échelle de la géographie wallonne, le tracé de la chaîne des terrils se confond à peu de choses près avec celui de l'urbanisation, qui lui-même se confond avec celui de la plus forte densité de population[133]. Sous le sol, tous ces tracés rejoignent celui du sillon charbonnier qui parcourt le pays d'ouest en est. Cette configuration géosociale, qui associe le sous-sol et la surface, est souvent nommée le *Sillon Sambre et Meuse*, mais elle porte aussi un autre nom, qu'on pourrait imaginer être lié à la présence des terrils : la *Dorsale wallonne*. La géographie des terrils, autant que l'urbanisation de ces paysages, sont ainsi étroitement corrélées à la géologie souterraine de la région. Bien que générés par l'industrie, la provenance et la localisation géographique des terrils continuent de les désigner comme un matériau géologique, un paysage visible qui révèle la présence d'un paysage enfoui. Certains habitant·e·s les désignent comme des « trous à l'envers »[134], expression qui révèle combien les terrils font signe, encore aujourd'hui, depuis le monde souterrain duquel ils proviennent[135].

133 Voir les cartes en pages 38 et suivante.

134 L'expression a été utilisée par l'un de mes interlocuteurs, ancien habitant de Charleroi.

135 Notons ici comment le monde visible du paysage agit comme reflet d'un monde invisible qui lui est associé, c'est une figure que nous retrouverons plus loin, sous d'autres modalités.

➔ Image sur les deux pages suivantes : inventaire des terrils de Wallonie. © Michael Bianchi.

1
7
15
25
37
48
>50.000 m³
>100.000 m³
>200.000 m³
>500.000 m³
>2,3 Mo m³
Khéops

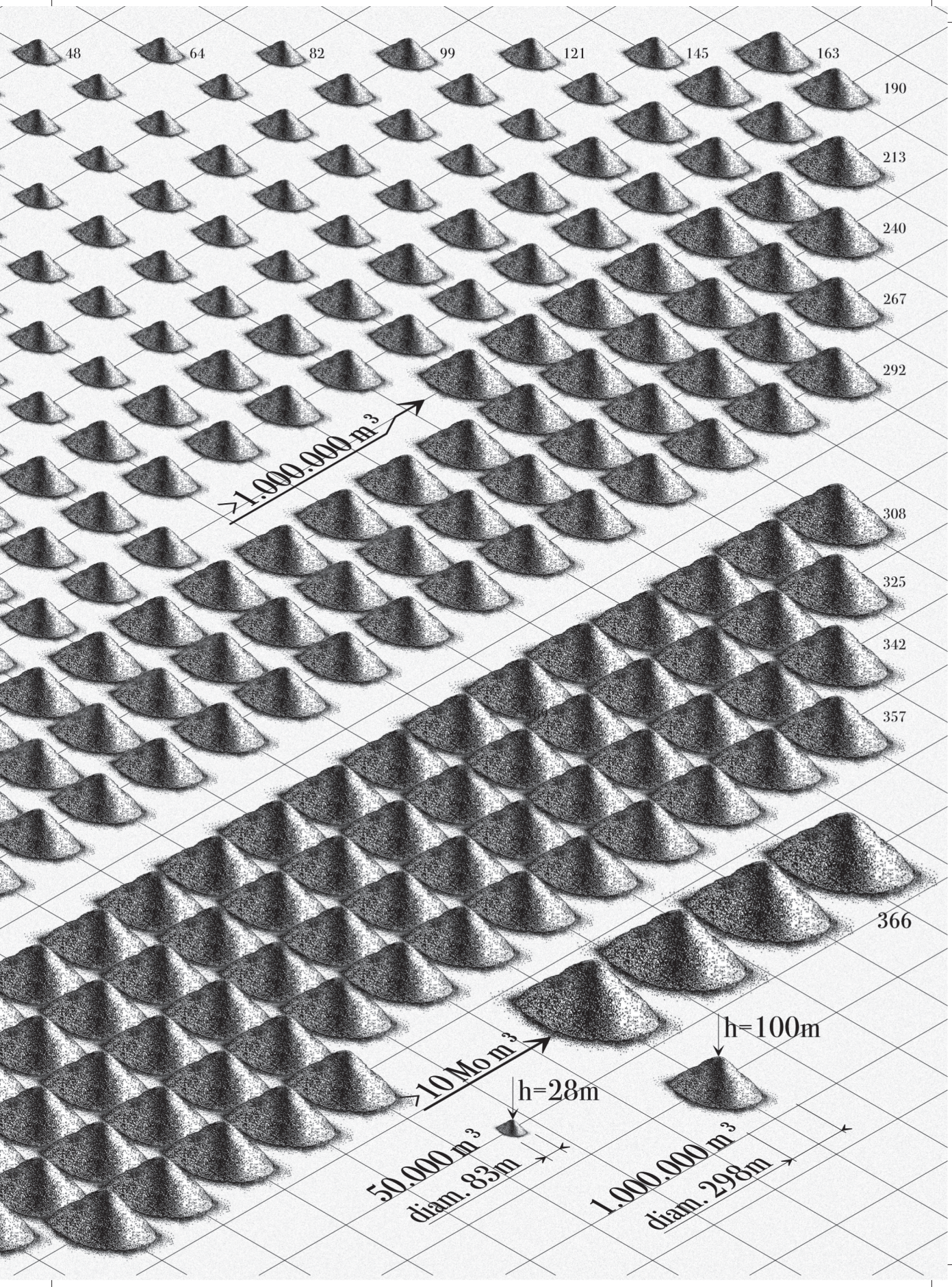
48
64
82
99
121
145
163
190
213
240
267
292
308
325
342
357
366
>1.000.000 m³
>10 Mo m³
h=28m
h=100m
50.000 m³
diam. 83m
1.000.000 m³
diam. 298m

Partie 2.
Mobiliser l'inframonde

Cependant le petit cône que je distinguais des campagnes inférieures, simple grain de sable sur le grain de sable qui est la terre, m'apparaît maintenant comme un monde.

Elisée Reclus, *Histoire d'une montagne*[1]

9. Monticules

« Des taupinières aux nids de fourmis, les tumuli font partie des formes les plus courantes de la nature », indique Tim Ingold dans son ouvrage *Faire*[2]. Ces formes issues d'un simple empilement de matières qui s'écroulent progressivement sur elles-mêmes se retrouvent à toutes les échelles : du sable qui s'écoule dans un sablier aux cônes des volcans, en passant par les terrils. Ingold précise que la plupart de ces monticules sont le produit d'une activité humaine, bien que peu de choses distinguent les tumuli humains de ceux générés par les autres qu'humains. Même si leur morphologie peut varier d'une situation à l'autre, les formes globales qu'adoptent ces amoncellements de matières solides sont toujours apparentées.

> À chaque fois, une forme de rondeur se développe spontanément en raison de la pression que la matière ajoutée exerce sur la base, en déplaçant la matière située en dessous dans toutes les directions. On pourrait dire que le tumulus se construit précisément parce que le matériau qui le constitue ne cesse de s'effondrer. Chaque particule qui tombe trouve en fin de compte un endroit où se poser et d'où il sera plus difficile de la déloger[3].

La « construction » d'un tumulus ou d'un monticule – ou d'un terril – n'est donc pas vraiment de la *construction*, dans la mesure où la forme qui en résulte est déterminée par le jeu de la matière qui s'accumule progressivement, le plus souvent en forme de cône. L'angle de pente de ses versants est la résultante du niveau de frottement de cette matière sur elle-même : plus celle-ci glisse, plus les pentes du monticule sont douces, et plus la base du cône qu'il

[1] Elisée Reclus, Histoire d'une montagne (Paris : Bibliothèque d'éducation et de récréation, 1882), p. 11.
[2] Tim Ingold, Faire : anthropologie, archéologie, art et architecture, trad. par Hervé. Gosselin et Hicham-Stéphane Afeissa (Bellevaux : Éditions Dehors, 2017), p. 167
[3] *Ibid*. p. 167.

forme s'en trouve élargie. Au contraire, une matière qui exerce sur elle-même un certain frottement, lorsqu'elle s'accumule, forme un cône plus étroit et plus haut, doté de pentes plus raides. La forme finale d'un monticule ne résulte donc pas d'une intention, mais des qualités intrinsèques – poids, rugosité, compacité – des matières qui y ont été déposées. Ce principe est au fondement de leur exceptionnelle stabilité [4] – qui n'a probablement d'équivalent, en ce qui concerne les œuvres humaines de taille comparable, que celle des pyramides.

Monumentalités troubles

En raison de cette stabilité, ces collines artificielles figurent parmi les ouvrages humains d'échelle paysagère les plus anciens qui soient parvenus jusqu'à nous ; à tel point que, pour la plupart d'entre elles, plus aucune trace ne subsiste des objectifs que leur avaient assignés celles et ceux qui les ont érigées. « Telles des baleines échouées, elles paraissent avoir été abandonnées sur les rivages du temps » [5], dit Ingold. Même si nous savons que certaines d'entre elles étaient des tombeaux, ou accueillaient des usages rituels, la destination de nombre d'autres reste obscure, malgré les recherches archéologiques qui y ont été consacrées. La probabilité existe qu'une partie de ces monticules soient hérités d'exploitations minières très anciennes. C'est le cas des milliers de terrisses qui se trouvent aujourd'hui en Wallonie [6]. Mais bien qu'il soit possible d'identifier ces formes comme résultant majoritairement d'une activité humaine, rien de permet de supposer que leur morphologie finale relève à chaque fois d'une intention prédéfinie. Dans la plupart des cas, nous n'en savons rien. Les tumuli nous font signe de loin dans le temps, mais leur monumentalité est nébuleuse et leur rôle mémoriel, au fur et à mesure que l'oubli s'installe, finit par ne plus faire référence qu'à la mémoire elle-même. Cela suffit-il à invalider leur interprétation en tant que monuments ? C'est ce qu'Ingold interroge lorsqu'il pose la question : « De quoi nous souvenons-nous lorsque nous avons visité tel ou tel monument, si ce n'est du fait que nous l'ayons visité, comme d'autres avant nous ? » [7].

Si l'on fait droit à cette interrogation, l'ensemble des tumuli dont nos paysages ont hérité, d'aussi loin qu'ils remontent dans l'histoire humaine et si oubliées que soient les raisons de leur érection, pourraient-ils poser leur candidature au statut de monuments, même lorsque le récit originel qu'ils étaient

[4] Notons qu'il n'est question ici que d'une stabilité de principe qui concerne la forme globale des tumuli. Pour ce qui est des terrils, leurs sols étant par nature des sols meubles et mouvants, ils peuvent bouger, s'effondrer sur eux-mêmes et parfois créer des dégâts. Nous y reviendrons plus loin.

[5] *Ibid.*, p. 174.

[6] Marc Salmon et Daniel Pacyna, « Les terrils en Wallonie. État de l'inventaire, de l'industrie aux loisirs et à la nature. Evolution de la perception, des utilisations et de la législation. », https ://rockengeo.be/wp-content/uploads/2018/10/09h10-Pacyna-Terrils-Etat-situation.pdf.

[7] Tim Ingold, *Faire*, Op. cit., p. 175.

destinés à nous rappeler s'est perdu en chemin ? Voire. Cela supposerait de donner crédit au fait que les raisons d'être d'un monument, ou plutôt les « raisons d'être monument » d'une chose, seraient livrées aux fluctuations de l'histoire, des interprétations et des représentations que s'en font les sociétés qui les érigent, les reçoivent en héritage, les entretiennent, les délaissent et parfois les détruisent. Cette conception pourrait heurter le sens commun d'après lequel un monument aurait pour destination première d'incarner et de faire perdurer un fait de mémoire. Elle est pourtant présente dès les premières définitions qu'en a forgé Aloïs Riegl au début du XXe siècle. Celui-ci a mis en évidence le fait que les monuments anciens dont nous héritons ne peuvent conserver leur sens originel que dans le cadre des sociétés qui les ont érigées, qui ont « cherché à répondre à certains de leurs besoins pratiques ou à leurs idéaux particuliers »[8]. En perdant le lien avec ces idéaux et ces besoins, le sens que nous donnons aujourd'hui à ces héritages ne peut être qu'une réponse à nos propres idéaux et besoins.

> […] la qualification de "monuments" que nous avons (…) l'habitude de donner à ces œuvres ne peut être employée dans un sens objectif, mais seulement subjectif : les œuvres ne deviennent pas des "monuments" par l'effet d'une intention qui se trouverait au principe de leur création ; ce sont nous, les sujets modernes, qui leur attribuons cette dimension.[9]

Suivre Riegl et Ingold nous amène à penser qu'un monument n'est donc pas stable par essence ou par la seule volonté initiale de ses créateurs. S'il résiste au travers du temps, c'est soit qu'il est adopté tour à tour par les générations qui se succèdent à son chevet et qui s'engagent en conséquence dans sa maintenance et dans l'actualisation du récit qu'il porte, soit qu'il possède des vertus intrinsèques de solidité et de stabilité qui lui assurent une perdurance matérielle au travers des éventuelles périodes d'abandon, ces deux scénarios n'étant pas incompatibles entre eux.

> […] le monument se dresse à la façon d'un point de repère. Mais ce dont il est censé conserver le souvenir demeure accessoire au sein des histoires que nous racontons.[10]

Ceci étant posé, on imagine combien les caractéristiques mécaniques des tumuli – dont la forme est le résultat d'un effondrement de la matière sur elle-même –, et l'exceptionnelle longévité qu'elles leur confèrent participent d'emblée à en faire de très bons candidats à la monumentalité. Dans le cas des

8 Alois Riegl, *Le culte moderne des monuments : sa nature et ses origines* (Paris : Éditions Allia, 2021), p. 12.
9 *Ibid.*, p. 13.
10 Tim Ingold, *Op. cit.*, p. 175.

terrils wallons, cette potentialité s'est effectivement confirmée. Les références à leur caractère de monuments figurent autant dans les arguments de leurs défenseurs et défenseuses des années 1970 que dans leurs identifications institutionnelles ultérieures. C'est la même chose, nous l'avons vu plus haut, dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais[11]. Nous reviendrons plus loin sur les effets de cette disposition des terrils à la monumentalité quand nous aborderons la question plus large de leur caractère patrimonial, dans les chapitres 26, 27 et 37. Pour l'heure, restons encore auprès de Tim Ingold pour poursuivre avec lui ses spéculations ontologiques.

Inachèvement et croissance

Même s'ils sont de bons candidats au statut de monuments, il est des caractères des tumuli qui résistent à cet enrôlement. Tim Ingold prend l'exemple d'un cairn, un tas de pierres posé au bord du chemin comme un repère et auquel le voyageur qui passe peut ajouter lui aussi une pierre pour marquer son passage. « Mais un cairn que l'on a désigné comme un monument visant à sa conservation doit rester intact : ajouter ou retirer une pierre équivaudrait à une dégradation. »[12] Ce qu'Ingold souligne, c'est que le statut de monument pose certaines exigences, notamment sur le plan de sa maintenance et de la conservation de son intégrité formelle, paramètre important pour un objet patrimonial. Or, l'intégrité d'un tumulus pose un double problème ontologique.

Premièrement, un tumulus n'est pas exactement isolable en tant qu'objet : il fait corps avec le sol qui le porte et la morphologie de l'un et de l'autre est le résultat d'un équilibre des poussées qu'exercent sur elles-mêmes les matières dont ils sont constitués. C'est ce qui conduit Ingold à écrire qu' « il est impossible de dire où finit le tumulus et où commence le sol qui le supporte »[13]. Un tumulus n'a pas de fondations, il n'est pas un « édifice », et pour autant que son matériau soit proche de celui du sol – on exclut ici les « crassiers » constitués de déchets toxiques ou simplement étrangers à la nature des sols qui les environnent –, il devient progressivement, avec le temps qui passe, comme une excroissance de celui-ci. Il y a dans la nature même du tumulus un « devenir-terre »[14], qui paraît difficile à associer à la notion d'intégrité, puisque celle-ci demanderait *à minima* qu'on puisse identifier les limites de l'objet dont il est question.

Ceci étant dit, cette première difficulté ne se pose que sur un plan théorique. Prenons l'exemple très concret des terrils du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais : ceux-ci sont reconnus comme patrimoine et certains, même,

[11] Voir au Chapitre 4.
[12] Tim Ingold, *Op. cit.*, p. 175.
[13] *Ibid.*, p. 169.
[14] *Ibid.*, p. 167.

explicitement comme monuments – ce sont les *terrils monuments,* sur lesquels nous reviendrons en détail au chapitre 24. Cette reconnaissance suppose le suivi de protocoles et de lignes de conduites permettant d'assurer la préservation de ces objets dans un « esprit du lieu » propre à chaque terril. La définition de cet « esprit du lieu » est forgée à partir d'une série de paramètres – historiques, biologiques, géographiques – à partir desquels est définie « l'identité » du site[15]. Le fait que le terril ne possède pas de limites précises n'est pas un obstacle à cette reconnaissance, ni à la mise en place des protocoles de maintenance qui lui font suite. À côté des terrils « monuments », certains des terrils du bassin minier sont donc reconnus comme « signaux », car ils sont visibles de très loin ; d'autres sont des « terrils-mémoire », car ils sont attachés à un événement historique particulier. Aucune de ces interprétations ne nécessite de s'embarrasser des limites strictes de l'objet lui-même, dans la mesure où ce sont des sites entiers qui sont concernés, avec tout leur sol et leur relief.

Le second caractère qui distingue un tumulus d'un monument est plus critique, et tient aussi à ce « devenir-terre » identifié par Ingold. C'est que la terre n'est pas un matériau inerte. Elle accueille des végétaux, des animaux, des insectes et d'autres organismes. Elle est un milieu vivant.

> Métabolisés et décomposés par le processus de la vie, les matériaux que l'on extrait de la terre y retournent tôt ou tard sous la forme de nouveaux nutriments. En ce sens, la terre ne cesse de croître, et c'est pour cette raison que les archéologues doivent toujours creuser pour trouver des traces des vies passées'.[16]

Et à cette action des organismes s'ajoute celle des éléments : le vent qui disperse, l'eau de pluie qui ruisselle, le gel qui fait gonfler et dégonfler les sols. Les terrils y sont particulièrement sensibles, car ils sont constitués de matériaux graveleux, qui peuvent être facilement emportés. L'eau peut y creuser des ravines, qui mènent à terme à des effondrements partiels. Les combustions internes, présentes dans certains terrils, peuvent aussi en réduire la matière et provoquer des effondrements. Tous ces phénomènes conduisent à décrire les terrils, de la même manière que les autres tumuli, comme des choses vivantes, qu'il est difficile de figer dans une forme achevée. Ceci n'exclut pas qu'ils

[15] « L'esprit des lieux est « la synthèse des différents éléments, matériels et immatériels, qui contribuent à l'identité d'un site ». Les éléments matériels étant : la nature du sol, la végétation, l'architecture, l'occupation du site… et les éléments immatériels étant tout ce qui se rapporte à : l'histoire du site et des environs, à la perception des lieux variable selon le vécu de chacun (âge, autochtone ou visiteur…), à l'usage du site (qui peut mettre en avant une particularité du site plutôt qu'une autre). Le croisement de ces différents éléments fait que chaque site est unique. » Extrait du cahier technique publié par la Mission Bassin Minier, « La Chaîne des terrils du Bassin minier du nord de la France. Orientations pour la gestion d'un site classé à destination des propriétaires et gestionnaires. », décembre 2017.

[16] Tim Ingold, *Op. cit.*, p. 170.

puissent constituer des lieux de mémoire, mais indique que les modalités de cette « mémorialité » sont différentes de celles des monuments classiques. Aux archéologues qui cherchent à découvrir les secrets des tumuli en creusant à l'intérieur, Ingold suggère que leur nature est ailleurs.

> Le tumulus ne nous tourne pas le dos, en cachant ses secrets dans son intérieur sombre et fermé, exigeant que l'on y perce des tunnels pour pouvoir les découvrir. Au contraire, il est ouvert au monde. Emergeant en permanence de l'interaction de forces cosmiques et de matériaux vitaux, le tumulus n'est pas construit : il croît.[17]

Qu'en est-il alors du maintien de cette chose, « plus artificielle qu'une montagne, mais plus naturelle qu'un monument »[18] ? Que se passe-t-il quand le tumulus est interprété comme un objet mémoriel et *en même temps* le lieu d'une vie organique ? Dans le cas des terrils du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, leur reconnaissance patrimoniale induit un contrôle relatif de leurs évolutions. Dans les orientations qu'à publiées la Mission Bassin Minier[19] à destination des propriétaires et des gestionnaires des terrils classés, l'« enfrichement » est identifié comme l'une des menaces qui les guette, y compris lorsqu'ils sont identifiés en tant que milieux biologiques[20]. Si ces terrils sont bien le support d'une vie organique, celle-ci est donc en partie assujettie aux sensibilités humaines et techniques qui orientent ses évolutions. La situation est très différente pour les terrils belges. Sauf dans quelques cas exceptionnels, il a été laissé libre cours aux reboisements spontanés des terrils, et ceux-ci ont même été encouragés par endroits par des plantations. Luc Moullet souligne dans son film cette différence entre les terrils français et leurs homologues belges.

> Cameraman : Qu'est-ce qu'on fait là ?
> Luc Moullet : Ben, on filme, on est au sommet !
> Cameraman : On voit rien…

[17] *Ibid.*, p. 172.
[18] *Ibid.*, p. 177.
[19] La Mission Bassin Minier est l'organisme public en charge de la gestion de l'inscription du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle a produit les études et le dossier de candidature et, depuis l'inscription, est l'entité qui centralise les informations et la guidance de la continuité dans le temps de cette inscription. À ce titre, elle émet notamment des recommandations aux différents acteurs (pouvoirs publics, propriétaires, associations) pour maintenir les conditions du maintien de cette inscription en fonction des critères énoncés par l'UNESCO.
[20] Mission Bassin Minier, « La Chaîne des terrils du Bassin minier du nord de la France. Orientations pour la gestion d'un site classé à destination des propriétaires et gestionnaires. », décembre 2017.

> Luc Moullet : Ben non, c'est exprès ! C'est pour montrer au spectateur qu'on voit rien sur un terril boisé. C'est le pur plaisir de la montée ! [21]

Entre renaturations spontanées et renaturations maîtrisées s'esquissent donc deux lectures distinctes du vivant dans les paysages industriels, sur lesquelles nous reviendrons largement par la suite, en lien (et aussi en confrontation) avec la question du monument, et, par extension, du patrimoine et du principe de *conservation*. Les chapitres 24 et 25, notamment, développent le volet patrimonial de la question, en abordant, d'une part, la classification patrimoniale du terril du Martinet à Charleroi (chapitre 24) et, d'autre part, l'émergence de la catégorie des *Paysages culturels* de l'Unesco (chapitre 25). Le chapitre 28 développe aussi le volet de cette question qui concerne les ambivalences du principe de conservation dans l'optique d'une préservation du vivant. [22]

Ingold, lui, rappelle que le concept de paysage a connu une transformation « passant du façonnage des lieux dû aux travaux des paysans et des bûcherons aux projections scénographiques des artistes et des architectes » [23]. Comme pour les terrils du Nord-Pas-de-Calais où l'action spontanée du végétal est interprétée comme contraire au cadre défini par les historiens et les naturalistes engagés dans le processus de patrimonialisation, ce qui se joue ici est la négociation entre des lectures du paysage comme résultant de pratiques coutumières et d'autres orientées vers l'identification et la conservation d'une image. Il y a là deux paradigmes qui déterminent chacun des registres d'attention et d'action distincts sur le paysage. Mais avant d'approfondir ce point, il est encore un des aspects des tumuli d'Ingold qui nous reste à considérer, et qui sera utile pour la suite.

Parlements paysagers

Cet aspect tient au potentiel que recèle la forme d'un monticule sur le plan anthropologique et ce, particulièrement, dans un paysage de plaines où les reliefs sont rares. À cette échelle et dans ce type de configuration topographique, le monticule constitue une singularité. Il est visible de loin et ponctue l'espace, jouant à distance le rôle d'un point de repère. Symboliquement et matériellement, il représente, au milieu des plaines, un point de contact entre la Terre et le ciel. Cette impression s'accentue lorsqu'on en atteint le sommet. Lorsque celui-ci est dépourvu de végétation haute, le sommet d'un tumulus offre généralement une vision panoramique sur l'ensemble des terres alentour. Cette perspective visuelle est beaucoup plus rare en montagne, où les sommets sont généralement moins accessibles, et où l'accès à l'un d'entre eux – au prix d'un effort souvent notable, – ne conduit jamais tout à fait à une vision

21 Luc Moullet, *Op. cit.*
22 Voir les chapitres correspondants.
23 Tim Ingold, *Op. cit.*, p. 182.

panoramique complète, puisqu'il y a généralement d'autres sommets à proximité qui font obstacle à la vue lointaine. Cette vision panoramique complète qu'offre le sommet d'un mont isolé constitue sans doute la sensation la plus proche de « contact » avec le ciel qu'il soit possible de vivre tout en gardant les pieds au sol. Ingold, lui, suggère que la terre et le ciel sont « unifiés » au niveau d'un tel point géographique.

> Ce qui n'était qu'une petite tache dans le lointain se déploie pour révéler l'immensité sans limite de ce que j'appellerai dorénavant le monde ciel-terre. Voilà ce que le tumulus ressentirait s'il pouvait ressentir, comme d'ailleurs le feraient tous les corps qui sont peut-être enterrés dessous. [24]

Les dimensions spirituelles et religieuses qu'ont pu acquérir ces monticules dans l'antiquité ne seront abordées ici que superficiellement, bien qu'elles partagent sans doute des familiarités avec les autres formes d'appropriation dont ils ont aussi fait l'objet. Sans entrer dans le détail, notons simplement que l'intuition d'Ingold souligne ce qu'on pourrait nommer les *affordances spirituelles* du tumulus, et plus généralement des monts isolés. En tant que formes terrestres s'avançant vers le ciel, ils se proposent comme un point de contact avec le cosmos. On sait que certains d'entre eux ont été des tombeaux, et certains, aussi, des lieux de culte ou de rituels. Parmi ceux-ci, Ingold s'intéresse en particulier aux tumuli du Jutland, dont l'histoire en tant que paysage a été remise en lumière par le géographe Kenneth Olwig.

Le Jutland est la région péninsulaire qui constitue la partie continentale du Danemark, et qui se déploie entre la mer du Nord sur son flanc est, et la mer Baltique sur son flanc ouest. Elle est dominée dans sa moitié est par un paysage de landes, ponctué ça et là de collines argileuses qui constituent un héritage des anciennes glaciations. À l'Ouest, les terres sont plus accidentées et plus fertiles, occupées en plus grande proportion par des forêts et des zones agricoles, bien que la lande y reste aussi présente. C'est cette lande basse, habitée de bruyères, qui donne son aspect particulier aux paysages de cette région. Qui donnait, du moins, car ces paysages anciens du Jutland, comme l'indique Olwig, ont été eux aussi investis au cours du XIXe par les activités productives, et modelés en conséquence [25]. Le sol de ces landes étant peu fertile à l'origine, il a cependant accueilli des pâturages et différentes cultures plus tolérantes aux sols pauvres, qui ont profondément modifié son caractère initial. Malgré ces modifications, le Jutland a cependant conservé une part de ses caractéristiques paysagères, et notamment son caractère de plaine. C'est dans cet environne-

[24] *Ibid.*, p. 180.

[25] Kenneth Olwig, « The Jutland Cipher – Unlocking the Meaning and Power of a Contested Landscape Terrain », in Nordic Landscapes : Region and Belonging on the Northern Edge of Europe (University of Minnesota Press, 2008), p. 15.

ment qu'Olwig retrace par touches successives l'histoire des liens entre ces paysages et leurs habitant·e·s, dont l'une des traditions anciennes était d'ériger des tumuli pour enterrer leurs morts. La présence de ces tombes-collines y est si familière qu'Olwig décrit la pratique qui consiste à observer le paysage depuis le sommet de l'une d'entre elles comme un « national romantic pattern » – une habitude romantique typiquement nationale[26].

Mais à d'autres époques, comme le raconte Olwig, l'importance de ces tumuli pour les habitant·e·s de la région dépassait largement la contemplation romantique pratiquée par les intellectuels du XIXe siècle. La morphologie même du paysage constituait le support matériel des lois coutumières, non écrites, qui régissaient la vie des communautés, et dont on retrouve des traces dès le XIIIe siècle. Ces lois étaient régulièrement discutées et négociées au travers d'assemblées représentatives nommées *Ting*. Nous avons vu plus haut que ce mot était à la racine étymologique du mot « chose » (thing), en anglais, et réfère notamment à qui est désigné en français comme la *chose publique*, soit une matière d'importance qui concerne la communauté dans son ensemble. *Ting* est d'ailleurs aussi à l'origine de *meeting*, qui signifie en anglais « réunion » ou « assemblée »[27].

Le *Ting* était donc, dans le Jutland médiéval, une forme de parlement local, mais il existait aussi un *Landsting*, qui discutait des lois à l'échelle de toute la région. En outre, les mots *Ting* et *Landsting* désignaient en même temps l'assemblée elle-même et le lieu dans lequel elle prenait place[28], de la même manière dont aujourd'hui, le mot « parlement », par exemple, peut désigner indifféremment l'assemblée des représentants du peuple et le lieu dans lequel elle se réunit. Mais ce qui distingue le *Ting* d'un parlement moderne, c'est la nature du lieu lui-même et celle de la loi qui s'y formule ; car, au contraire des lois écrites, les lois du *Ting* ne se diffusaient qu'oralement ; et au contraire des gradins en dur des hémicycles parlementaires modernes, le lieu du *Ting* était caractérisé par son absence de délimitation matérielle.

> Le site du *Landsting* était vide, mais il marquait un lieu où les gens pouvaient se rassembler pour se constituer en quelque chose de plus qu'une collection d'individus ; le groupe devenait une communauté politique. Une communauté politique n'est pas une chose matérielle, mais elle est néanmoins capable d'une action collective concrète. Le site du *Landsting* était un lieu puissant en vertu de son caractère vide, attendant d'être rempli et de recevoir un sens lorsque cela s'avérait nécessaire.[29]

26 *Ibid.*, p. 27.
27 Martin Heidegger, « La chose », dans *Essais et conférences*, 4e éd, Essais. (Gallimard, 1958). p. 194.
28 Kenneth Olwig, *Op. cit.*, p. 32-35.
29 *Ibid.*, p. 33.

Tumulus de Lundehoj dans le Jutland © Dr. Wilfried Bahnmüller

En raison de cette informalité même, la localisation précise des *Ting* est aujourd'hui difficile à reconstituer, y compris celle du fameux *Landsting*, dont il semble que les archéologues aient renoncé à déterminer la localisation exacte[30]. Par contre, nombre de tumuli parmi ceux qui maillent le territoire du Jutland portent le nom de *Tinghøj – høj* étant la racine qui a donné *hill*, le mot anglais pour « colline »[31]. Ces « collines du *Ting* » étaient-elles des lieux qui accueillaient dans leurs abords ces parlements où se décidait la loi non écrite des communautés du Jutland ? Bien qu'il n'existe pas d'éléments matériels pour le confirmer – et pour cause –, la toponymie semble en tout cas l'indiquer, de même que le fait, celui-là avéré, que les *Ting* (les assemblées) prenaient généralement place à proximité de sites sacrés, tombes ou tombeaux, souvent associés à la présence de tumuli de taille modeste[32]. Cette manière particulière de concevoir la loi, en l'associant à un lieu non architecturé et à une transmission non écrite, amène Olwig à opposer les *Ting*, espaces vides où pouvait régulièrement se réinstituer la communauté des vivants, et les monuments runiques de pierre gravée installés par d'anciens rois du Danemark pour faire perdurer leur mémoire.

> Au *Ting*, le droit était inscrit dans la mémoire vivante, alors que le monument grave littéralement la mémoire dans la pierre morte. La pierre de Jelling et les tumulus monstrueux[33] marquaient une présence royale monumentale, tandis que la place du *Ting* marquait un vide matriciel.[34]

Mémoire « vivante » ou mémoire « morte », voilà qui renvoie à certaines interrogations posées plus haut dans ce chapitre, à propos des terrils et des modalités de leur patrimonialisation – ou de leur absence de patrimonialisation. La question reste ouverte, elle trouve simplement ici un éclairage nouveau. Ce que nous offre Olwig, c'est l'opportunité d'envisager qu'un espace structurant pour la communauté n'est pas nécessairement, pas obligatoirement, un espace construit « en dur ». Dans l'optique mise en avant au travers du *Ting*, l'absence de définition matérielle de l'espace où se rassemble la communauté peut aussi favoriser des puissances d'agir collectives, pour autant que

30 *Ibid*., p. 31.
31 *Ibid*., p. 31.
32 *Ibid*., p. 33.
33 Olwig fait ici référence au site monumental le plus important du Danemark, érigés au XXe siècle par les rois Gorm et Harald, et qui correspondent à la période d'unification et de christianisation du royaume. Ce site est composé de deux monts artificiels, dont le plus récent est couronné d'une pierre recouverte d'écritures runiques. Une église est également construite entre ces deux monts. Le rôle de ce site monumental est en même temps funéraire et politique. Le site est situé au centre du royaume du Danemark, en voie d'unification, et confirme ces visées politiques. Voir Ketteth Olwig, *Ibid.*, pp. 19-20.
34 *Ibid*.

cette absence soit elle-même instituée culturellement. Ce qui pourrait paraître un paradoxe – le vide ou l'absence d'éléments construits constituant *en soi* une *institution* –, le *Ting* de Olwig nous en montre le potentiel. L'absence d'éléments construits dans le lieu de rassemblement de la communauté signifie la capacité pour celle-ci de délibérer sans être contrainte par la charge symbolique d'une « mémoire morte ». Elle est le signe de possibilité d'une certaine plasticité politique, reconnue par tous comme une valeur fondatrice. L'espace vide du *Ting*, par sa qualité de vide, offre la possibilité aux communautés de se réinventer et de se réagencer, d'*actualiser* leurs règles communes sans qu'elles se trouvent figées dans un texte écrit ou une institution architecturale. C'est ce pouvoir créatif et (re)créateur du *Ting* qui le fait qualifier par Olwig de « vide matriciel ». Mais il semble nécessaire ici de rappeler que ce lieu, bien que vide et non délimité par des traces matérielles, est malgré tout *repéré, situé* par les communautés qui reconnaissent sa loi. Il est accroché à des signaux paysagers tels que les tumuli, et l'absence de trace construite n'implique pas, bien au contraire, qu'il soit situé *n'importe où*. Pour prolonger le raisonnement d'Olwig, on pourrait dire que l'architecture du *Ting* est inscrite dans la Terre elle-même et se confond avec elle, comme il en va des monticules d'Ingold et de leur devenir-terre. Ces choses matérielles et immatérielles, telles que les *tumuli (Tinghøj)* et les *Ting*, ne sont pas *dans* le paysage. Elles *sont* le paysage. Elles font corps avec lui.

J'évoquais plus haut l'hypothèse que les tumuli, particulièrement dans leur rapport à des paysages de plaines où ils apparaissent comme des singularités, posséderaient des *affordances spirituelles*, une disponibilité à se trouver enrôlés dans les relations entre terre et ciel et à certains usages religieux – dont les pratiques funéraires, qui sont attestées. L'histoire des *Ting* convoquée par Olwig nous invite à penser aussi ces monts au travers de leurs *affordances collectives* : leurs capacités à constituer des points de repère partagés pour les communautés qui les côtoient, jusqu'à en faire des éléments clés d'un *paysage culturel*, notion sur laquelle nous reviendrons en détail par la suite[35], ou d'un *paysage politique*, pour reprendre une expression mise en avant par Olwig lui-même[36] et sur laquelle nous reviendrons par la suite. Avant celà, donnons nous d'abord quelques repères sur la manière dont l'industrie et l'extractivisme modernes sont nés, en s'associant l'un.e à l'autre.

35 *Cfr.* chapitre 25.
36 Kenneth Olwig, *Op. cit.*, p. 27-41.

10. Avant l'âge industriel

L'âge industriel n'a pas inventé l'extraction minière, il l'a seulement portée à des dimensions nouvelles. Revenir à ce que cette pratique était avant sa massification donne un éclairage sur certains de ses caractères essentiels, qui existaient bien avant qu'elle soit identifiée comme une source majeure de la crise environnementale contemporaine. L'ouvrage *De re metallica* de Georg Bauer dit « Agricola », paru en 1556, ouvre un point d'entrée dans les imaginaires de la mine à l'époque de la première modernité. Identifié comme l'un des premiers textes de la science moderne traitant de géologie et de techniques minières, l'ouvrage est fondé sur des observations attentives des pratiques d'extraction et de traitement des minerais. Il est aussi imprégné de considérations morales et religieuses, qui reflètent le cadre culturel dans lequel s'échafaudaient ces premiers textes de la science moderne. Comme le raconte Carolyn Merchant dans son ouvrage *La mort de la nature*, la démarche d'Agricola incarne l'ouverture d'une vision « moderne » de l'extraction minière[37], activité qui était considérée jusque-là comme une violation de la nature, une nature considérée comme un corps vivant et sacré. À ce titre, les activités minières ont été réprouvées moralement jusqu'aux débuts de l'ère moderne.

> L'image de la terre comme organisme vivant et mère nourricière a servi de contrainte culturelle limitant les actions des êtres humains. On ne tue pas facilement une mère, on ne mutile pas son corps, tout comme on ne fouille pas impunément ses entrailles à la recherche d'or.[38]

Cette réprobation des activités minières comme attentatoires à la nature n'excluait pas, dans les sociétés traditionnelles, qu'elles puissent avoir lieu, mais elle les inscrivait dans des cadres rituels qui en limitaient nettement l'ampleur et les effets sur les sociétés et les milieux. Les mineurs « s'imposaient des sacrifices rituels, une propreté stricte, une abstinence sexuelle ainsi que des

37 Carolyn Merchant, *La mort de la nature : les femmes, l'écologie et la révolution scientifique*, trad. par Margot Lauwers, avec Catherine Larrère, Collection Domaine sauvage (Éditions Wildproject, 2021), p. 80.
38 Ibid., p. 40.

jeûnes avant de violer le caractère sacré de la terre vivante en descendant dans une mine »[39]. C'est dans une période encore fortement marquée par cette image de la Terre comme organisme vivant, féminin et sacré qu'Agricola rédige son traité consacré à la métallurgie, et à ce qui la précède et la rend possible, à savoir l'extraction minière.

Catéchisme extractiviste

Agricola, dès les premières lignes de l'ouvrage, compare l'intérêt pour l'humanité des activités minières à celui de l'agriculture, et souligne que ces deux activités sont intimement liées, « car aucun homme mortel n'a jamais labouré un champ sans outils »[40]. Comme la fabrication des outils « nécessite » du métal et que celui-ci n'est disponible qu'en extrayant du minerai, l'activité minière en acquiert une grande importance. À noter pour la suite : Agricola insiste à plusieurs reprises sur le fait que l'activité minière serait nettement plus profitable que l'activité agricole.

> En effet, si les champs bien cultivés (sans parler d'autres choses) donnent de bons résultats, les mines en donnent de plus riches ; en fait, une seule mine est souvent beaucoup plus bénéfique que plusieurs champs. C'est pourquoi l'histoire de presque toutes les époques nous apprend que de très nombreux hommes se sont enrichis grâce aux mines, et que la fortune de nombreux rois s'en est trouvée considérablement accrue.[41]

Agricola estime même la différence de « profitabilité » d'une mine « au moins deux, voire trois fois supérieure »[42] aux exploitations agricoles les plus productives. Il recommande cependant que les champs les plus fertiles soient laissés aux fermiers, en dédiant aux activités minières les « vallées lugubres et montagnes stériles »[43]. Si Agricola pose l'équation en termes de « profitabilité », c'est aussi qu'il inscrit son propos dans le paradigme d'une société marchande, par opposition aux logiques d'une société de subsistance, encore très vivaces à son époque, et qui valorisent les choses et leurs usages de manière bien différente[44].

L'ouvrage, divisé en douze « livres », présente dans sa première partie les arguments opposés et favorables aux activités minières. Outre cette mise en

[39] Ibid.

[40] Georg Agricola, Herbert Hoover, et Lou Henry Hoover, *Georgius Agricola De Re Metallica : Translated from the First Latin Edition of 1556* (New York : Dover Publications, 1950), p. 33. Traduction personnelle.

[41] *Ibid.*, p. 34.

[42] *Ibid.*, p. 46.

[43] Georg Agricola, *Op. cit.*, p. 46.

[44] Voir au chapitre 3, le sous-chapitre à propos du concept de *génération*, et de manière générale les ouvrages d'Emilie Hache et de Carolyn Merchant *Op. cit.*

avant de la profitabilité économique supérieure de la mine sur l'agriculture, cette première partie s'attèle à présenter l'utilité sociale des activités minières, et ce malgré l'identification de certaines de leurs conséquences manifestement délétères.

> (…) l'argument le plus fort des détracteurs est que les champs sont dévastés par les opérations minières, raison pour laquelle les Italiens étaient autrefois avertis par la loi que personne ne devait creuser la terre pour trouver des métaux et endommager ainsi leurs champs très fertiles, leurs vignobles et leurs oliveraies. Ils soutiennent également que les forêts et les bosquets sont coupés, car on a besoin d'une quantité infinie de bois pour les charpentes, les machines et la fonte des métaux. Et lorsque les bois et les bosquets sont abattus, alors sont exterminés les bêtes et les oiseaux, dont un grand nombre fournissent à l'homme une nourriture agréable et plaisante. En outre, lorsque les minerais sont lavés, l'eau utilisée empoisonne les ruisseaux et les cours d'eau, et détruit les poissons ou les fait fuir. C'est pourquoi les habitant·e·s de ces régions, à cause de la dévastation de leurs champs, de leurs bois, de leurs bosquets, de leurs ruisseaux et de leurs rivières, éprouvent de grandes difficultés à se procurer les choses nécessaires à la vie, et, à cause de la destruction du bois, ils sont obligés de faire de plus grandes dépenses pour élever des bâtiments. Ainsi, il est clair pour tout le monde que l'exploitation minière est plus préjudiciable que la valeur des métaux qu'elle produit. [45]

À côté de ces considérations sur les conséquences environnementales négatives des activités minières, Agricola présente aussi les arguments de leurs détracteurs qui portent sur les effets sociaux néfastes des produits de la mine : métaux usuels ou précieux attisent les convoitises, provoquent et équipent violences, guerres et crimes. Bien qu'il reconnaisse la valeur de tous ces arguments, l'auteur tranche cependant en faveur du développement de l'extraction des minerais et des ressources du sous-sol, dont il estime que les hommes ont besoin pour éviter de revenir « à une existence horrible et misérable au milieu des bêtes sauvages », se nourrissant « d'herbes et de racines qu'ils arracheraient avec leurs ongles » [46]. Le texte d'Agricola permet d'entrevoir que les dilemmes modernes du développement technique autour de l'extraction minière et des métaux, entre bénéfices et sacrifices, effets salutaires et effets délétères, étaient déjà présents près de deux siècles avant les commencements de la première industrialisation.

Ce texte recèle aussi un intérêt particulier en ce qu'il se situe dans une période de transition entre deux régimes distincts d'usage de la Terre. Pierre

[45] *Ibid.*, p. 50.
[46] *Ibid.*, p. 57.

Charbonnier, dans *Abondance et liberté,* a décrit la manière dont les XVIe et XVIIe siècles européens ont vu, d'une part, émerger une nouvelle rationalité politique, qui s'est écartée progressivement des logiques féodales médiévales pour faire place au pouvoir des États modernes et, d'autre part, se desserrer « le nœud qui associait étroitement l'autorité politique à l'autorité religieuse »[47]. Charbonnier raconte que ces deux dynamiques, étroitement liées, ont concouru à une modification des perceptions du rapport au temps et à l'espace, qui se sont détachées progressivement de l'horizon eschatologique pour acquérir des dimensions plus proprement politiques. « Dès lors que les cadres communs ne sont plus d'emblée définis par la théologie et placés sous la tutelle d'une institution dont la mission terrestre est ordonnée par une autorité transcendante, la scène s'ouvre pour laisser place à une autre détermination des finalités communes », et celle-ci suppose de reformuler « l'articulation des volontés multiples dans une totalité politique »[48]. La nécessité de baliser les nouveaux espaces qu'a ouvert cette perspective a traversé les productions intellectuelles de cette période et a constitué le terreau des lumières, autant qu'elle a participé à l'émergence des sciences modernes. Dans cet arc historique, ce qui intéresse plus spécifiquement notre objet d'étude est la manière dont se sont définies de nouvelles conceptions de la propriété et des usages de la Terre, en lien avec cette reconfiguration des rationalités politiques.

Le texte d'Agricola est pétri par ces tendances contradictoires. D'un côté, il est imprégné de références à la morale catholique – le premier argument qu'il utilise en faveur de l'extraction et de l'usage des métaux est que « ceux qui parlent mal des métaux et refusent d'en faire usage ne voient pas qu'ils accusent et condamnent comme mauvais le créateur lui-même », opinion qui ne serait pas, selon lui, « digne d'hommes pieux et censés ». D'un autre, il revendique une démarche basée sur la recherche et l'observation, plutôt que sur la spéculation inductive propre à l'enseignement religieux de son époque. « Les choses que nous voyons avec nos yeux et que nous comprenons par nos sens sont plus clairement démontrées que si elles étaient apprises par le raisonnement », revendique-t-il dans un autre ouvrage dédié à sa méthode[49]. Toutefois, ces deux tendances concourent dans ce texte à la même conclusion : qu'il en aille de la morale catholique ou du pragmatisme économique, le bien-être des peuples passe par l'extraction – pour autant qu'elle soit menée « avec raison »[50]. S'adressant aux « princes illustres » à la fin de son chapitre d'introduction, Agricola leur assure que « les richesses cachées sous terre dans les régions montagneuses de [leurs] territoire[s] sont plus importantes que celles

47 Pierre Charbonnier, *Abondance et liberté : une histoire environnementale des idées politiques* (Paris : La Découverte, 2020), p. 57.
48 *Ibid.*, p. 59.
49 Georg Agricola, *De Re…*,*Op. cit.*, p. 20.
50 *Ibid.*, p. 58.

qui sont visibles et apparentes en surface. »[51] Ces conclusions anticipent les principes que les porteurs de la modernité productiviste appliqueront plus tard aux territoires dotés de ressources souterraines, et que l'on retrouvera à l'œuvre pendant toute la période industrielle.

Baiser du diable

Retour dans le pays de Charleroi deux cent ans plus tard, entre 1730 et 1830, avant que l'industrie ne prenne massivement son essor dans la région. Nous y sommes guidés par l'ouvrage d'Isabelle Parmentier, qui documente l'histoire environnementale de ce « paysage en voie d'industrialisation »[52]. Bien que l'extraction du charbon n'y soit à cette époque qu'au stade embryonnaire, la carte de Ferraris de 1778[53] révèle déjà la présence de nombreuses houillères artisanales, qui ne sont alors que de simples fosses de quelques mètres de profondeur. Le charbon, abondant dans la région, y est exploité depuis le XIIIe siècle, souvent à même le sol, car des veines de charbon affleurent à certains endroits. Avant le XVIIIe siècle, cette source d'énergie était peu recherchée, mais au cours du premier âge industriel, sa valeur augmente rapidement lorsqu'elle devient la principale source d'énergie pour les machines à vapeur et la production de métaux. Comme le montre Isabelle Parmentier, les usages et les pratiques de la Terre dans la région s'en trouvent fortement bouleversés.

> Le charbon, véritable "or noir" de la région, provoque une folie excavatrice que les autorités peinent à contrôler. (...) Bois, jardins, terres cultivables, tout espace est soumis à la recherche du précieux minerai : elle a même parfois lieu au cœur des entités urbaines et villageoises.[54]

Là aussi, malgré la dimension encore « artisanale » des exploitations, leur multiplication et leur localisation perturbe les usages coutumiers du sol et de la Terre. Ces pratiques semblent déjà loin de l'extraction « raisonnable » telle que promue par Agricola dans son traité. Il ne s'agit plus alors de confiner l'extraction minière aux « vallées lugubres et montagnes stériles », mais bien d'y asservir toute portion de territoire où la ressource s'avère disponible, quels qu'aient été ses usages préalables.

51 *Ibid.*, p. 38.

52 Isabelle Parmentier, *Histoire de l'environnement en Pays de Charleroi 1730-1830 : pollution et nuisances dans un paysage en voie d'industrialisation*, Mémoires de la Classe des lettres (Bruxelles : Classe des Lettres, Académie Royale de Belgique, 2008).

53 Voir carte Ferraris p. 118-119.

54 Isabelle Parmentier, *Op. cit.*, p. 36-38

> Les biens communaux de la région sont ravagés : à l'époque, on estime qu'ils « ne sont plus propres à rien », car « pleins de vieux terris ». Les exploitants laissent des « cayats abandonnés et couvrent le sol de roches ». [55]

Ce que l'on appelle alors « terris » est constitué de petits tas de déchets d'extraction ne dépassant pas quelques mètres de haut. En 1764, comme le raconte Isabelle Parmentier, la situation est telle qu'elle impacte la production agricole de la région toute entière. Les fonctionnaires du royaume français constatent que cette production manifestement insuffisante est la conséquence « de la négligence qu'ont les habitants de cultiver la terre, et par la grande quantité de fosses à houille » auxquelles ils s'occupent, si bien « qu'on y laisse des terrains immenses, inutiles, qu'ils pourroient mettre en labeur » [56]. Dans le Charleroi en voie d'industrialisation, l'usage minier du sol entre donc en conflit direct avec son usage agricole. Et contrairement à ce qui se passera plus tard, ce déroulement ne semble pas le fait direct d'un gouvernement central ou d'entreprises extractives qui s'accapareraient les ressources d'un territoire au détriment de ses habitant·e·s, mais des pratiques des habitant·e·s eux-mêmes, guidés par l'opportunité ou la nécessité économique, dans le cadre d'une société de plus en plus enserrée dans le paradigme de l'économie marchande. Les mises en garde d'Agricola au sujet des conflits entre usages agricoles et usages miniers trouvent ici un point d'illustration. Loin des situations théoriques idéales qu'il décrivait deux siècles plus tôt, où mines et agriculture disposeraient chacune de leurs espaces réservés, il semble ici bien difficile d'empêcher la saisie d'une ressource souterraine disponible si le profit qu'elle engendre supplante celui qui peut être généré à sa surface.

Ce qu'Isabelle Parmentier appelle « folie excavatrice » n'en est pourtant alors qu'à ses prémices. Les exploitations, qui ne bénéficient alors ni de l'abondance de métaux, ni de la machine à vapeur, ni du transport par voie ferrée, s'appuient exclusivement sur l'énergie humaine et animale, et sur des équipements – échelles, machines de descente et de remontée des hommes et matériaux –, principalement réalisés en bois, le métal étant réservé aux assemblages. Ces contraintes techniques limitent fortement la profondeur et l'étendue des excavations. Les remontées des nappes aquifères et les problèmes de ventilation rendent difficile de creuser à des profondeurs qui dépassent vingt à trente mètres. Ceci limite la taille des exploitations, mais contribue paradoxalement à leur multiplication en surface, les puits étant rapidement abandonnés puis reproduits de proche en proche. Avant même les grandes transformations de l'ère industrielle qui débutent dans les années 1830, la région de Charleroi est donc déjà en proie à la ruée vers l'or noir, véritable « baiser du diable » pour une région qui deviendra l'une des plus

55 *Ibid.*, p. 40.
56 *Ibid,* p. 38 (note n°28)

densément industrialisées du monde au cours du XIXe siècle, au prix d'importants dégâts environnementaux. À cette époque, la région acquiert son titre de « Pays noir », à l'instar d'autres régions d'Europe centrale marquées par l'exploitation du charbon.

L'abondance comme horizon

Ces transformations locales des régimes d'usage de la Terre au XVIIIe siècle s'inscrivent dans un schème de mutations politiques et philosophiques d'une plus grande ampleur à l'échelle du continent européen. En suivant le fil de l'histoire environnementale des idées politiques élaborée par Pierre Charbonnier et en positionnant le curseur sur cette période, on y voit s'épanouir dans les sociétés européennes, leurs institutions et les discours qui les traversent une préoccupation pour l'abondance. Selon les termes de Charbonnier, « se développer, progresser ou actualiser sa perfectibilité » devient à cette période « un impératif qui doit orienter l'histoire et présider à l'élaboration de savoirs et savoir-faire investis d'une autorité nouvelle »[57]. Ce mouvement est porté par les Etats-nations et les penseurs politiques de l'époque, qui placent l'économie et le développement au centre de leurs préoccupations. Les débats qui opposent ces philosophes politiques portent surtout sur les modalités souhaitables de ce développement. Le principe même d'une économie expansionniste, lui, ne parait pas contesté. Ce qui se trouve au fondement de cette tendance est une inquiétude partagée à propos « de la compatibilité entre les perspectives d'amélioration du sort des hommes et l'horizon d'une limitation des ressources, principalement de la terre et de ses fruits »[58]. L'importance de « mettre la terre au travail » et de faire fructifier la production et la population nationale constitue alors un leitmotiv des états européens, et les concepteurs des économies politiques de l'époque s'attachent à proposer des modes d'organisation qui prétendent à l'optimisation de la production sur des territoires limités géographiquement, et donc limités en ressources.

Ce que Charbonnier souligne, en convoquant notamment la proposition que formulait Kenneth Pomeranz dans *Une grande divergence*[59], est que les sources du développement des nations européennes résidaient en réalité moins dans une optimisation de leurs organisations intérieures que dans « les apports extensifs, représentés par les 'hectares fantômes'[60] des colonies et

57 Pierre Charbonnier, *Op. cit.*, p. 89.

58 *Ibid.*, p. 109.

59 Kenneth Pomeranz, *The Great Divergence : China, Europe, and the Making of the Modern World Economy*, Princeton Economic History of the Western World (Princeton, N.J. : Princeton University Press, 2000)

60 Kenneth Pomeranz définit la notion d'hectares fantômes comme les ressources foncières supplémentaires que l'Europe, et plus particulièrement la Grande-Bretagne, ont pu mobiliser en dehors de leur propre territoire pour s'affranchir des limites écologiques de ces derniers. Voir *Ibid.*

l'énergie exosomatique du charbon ». Ces captations coloniales et fossiles expliqueraient la divergence qui s'est créée pendant près de deux siècles entre les empires européens et d'autres foyers de développement, notamment en Asie. De telles considérations pourraient paraître éloignées de nos histoires de terrils. Nous en aurons cependant besoin pour comprendre dans quel terreau politique et culturel s'est ancré le paradigme de l'industrialisation, notamment dans ses rapports à la Terre et aux paysages. Par un autre chemin, nous retrouverons aussi plus loin les logiques coloniales, notamment dans leurs liens à l'histoire du paysage, ceci au travers des parallèles que nous tracerons entre paysages coloniaux et paysages industriels [61].

[61] *Cfr*. chapitres 11 et 14.

11. Origines du paysage (européen)

La rencontre des terrils en tant que *choses dans le paysage* ou *choses du paysage*, rencontre chargée par les récits de Tim Ingold et Kenneth Olwig sur les tumuli plus anciens évoqués plus haut, invite à s'interroger sur le sens de la notion de Paysage. Sa familiarité apparente, héritée de l'usage commun du mot, recouvre une histoire conflictuelle sur de nombreux aspects, et dont les ambivalences, évoquées au chapitre 4, font encore aujourd'hui l'objet de vifs débats. Depuis les origines médiévales du mot lui-même et des pratiques qui lui sont associées, jusqu'à son émergence contemporaine en tant que champ épistémologique et disciplinaire à partir duquel s'articulent enseignements, métiers et normes culturelles ou réglementaires, le parcours historique de cette notion mérite d'être revisité et réinterprété, notamment pour exorciser cette aura de familiarité, afin de clarifier l'ambivalence du mot et les éventuels effets d'optique qu'elle induit.

Tim Ingold, cité plus haut, racontait que « le concept de paysage a connu une transformation (…) passant du façonnage des lieux dû aux travaux des paysans et des bûcherons aux projections scénographiques des artistes et des architectes. »[62]. Qu'en est-il de cette « transformation » et de ce qu'elle aurait effectivement transformé ? Quels en seraient les tenants et aboutissants ? Telles sont les questions qui pourraient être au point de départ de cet exercice de reconstitution épistémologique.

La nature substantielle du Paysage

Les théories du Paysage diffèrent sensiblement selon leurs ancrages culturels et le sens donné au mot lui-même. La traduction de ce terme dans d'autres langues que le français, déjà, ne recoupe pas exactement les mêmes significations. Le mot « paysage » en français, qui est apparu à la renaissance, désigne à l'origine la représentation picturale d'un « pays ». Il s'agit donc d'une interprétation visuelle. La notion désigne alors une pratique picturale qui s'attache à représenter les territoires et à mettre en scène les éléments qui les constituent. Le terme correspondant dans les langues germaniques – *landscape*

62 Tim Ingold, *Faire…*, *Op. cit.*, p. 182.

en anglais, *landschap* en néerlandais, *landschaft* en langue germanique – acquiert le même sens à l'époque dans différentes régions d'Europe, dans un contexte géopolitique qui annonce déjà la sécularisation dont nous avons parlé au chapitre précédent. Pourtant, la racine germanique de la notion est plus ancienne et emporte avec elle d'autres significations, et d'autres effets sur les régimes d'attention ou les « rationalités politiques », pour reprendre le terme utilisé par Pierre Charbonnier[63].

Au chapitre 9, nous avons vu avec Kenneth Olwig en quoi les tumuli du Jutland pouvaient, non seulement incarner symboliquement, mais aussi constituer le support matériel des pratiques de négociation des lois d'usage de la Terre entre communautés partageant un même espace géographique. Ces lois, comme le rappelle Olwig, se transmettaient par voie orale. S'il évoque la retranscription, en 1426, des lois coutumières du *landschaft* d'*Eiderstedt*, c'est pour préciser aussitôt que celle-ci s'est apparemment faite à la demande du Royaume du Danemark, auquel ces régions étaient assimilées[64]. L'oralité qui caractérisait le mode de transmission de ce droit coutumier bénéficiait cependant d'un autre appui matériel, constitué de la Terre même sur laquelle se déployait la vie de la communauté. Les signes et les repères inscrits au fil du temps sur cette Terre par les pratiques coutumières aboutissaient à une écriture spatiale qui reflétait les règles communes ; une écriture spatiale qui se voyait régulièrement réactualisée au travers de divers rituels.

> Les festivités annuelles du printemps (…) et les promenades à travers les limites des terres du village étaient des moyens mnémotechniques par lesquels le droit coutumier était mémorisé dans la substance de la terre. Lorsque qu'on cognait la tête des enfants à l'emplacement des bornes, ou que du bois était prélevé dans la forêt pour ériger un mât de mai ou faire un feu de joie, les gens se livraient à un jeu rituel par lequel ils transmettaient de génération en génération la mémoire des droits communs d'accès et d'usage.[65]

Ces formes d'organisation médiévales au nord de l'Europe qui assimilaient la Terre, la communauté et la loi sous l'égide des lois non écrites s'appelaient les *landschaften.* On en retrouve déjà des traces dans le Jutland au XIIIe siècle[66], plusieurs siècles avant, donc, l' « invention » de la peinture de paysage à la renaissance. Olwig insiste sur le lien particulier qui existait, dans ces *landschaften*, entre communautés, lieux, et lois d'usage de la Terre. Ces liens conféraient aux *landschaften* de la Frise du Nord un niveau d'auto-détermination

63 Pierre Charbonnier, *Op. cit*.

64 Kenneth R. Olwig, « Recovering the Substantive Nature of Landscape », *Annals of the Association of American Geographers* 86, n° 4 (1996) : 630-53, p. 632.

65 *Ibid.*, p. 634.

66 *Ibid.*, p. 633. *landschaft* est le correspondant en langue germanique de *paysage* en français.

politique qui a perduré jusqu'à la fin du XIXe siècle comme une exception historique en Europe. Au sein de ces *paysages* qui étaient en même temps environnements et communautés, se sont noués des agencements collectifs suffisamment consistants pour les rendre capables « de persister en tant qu'alternatives au féodalisme ou aux états centralisateurs absolutistes »[67], et donc de traverser non seulement les temps médiévaux mais aussi les débuts de l'histoire moderne en restant en partie préservés des formes de domination administratives et politiques qui s'y étaient déployées. L'existence de fortes solidarités de groupe et de formes d'équité dans le partage de la terre et de ses usages y permettait notamment, selon l'historien Marc Bloch, que « ni les rapports de subordination propres à la seigneurie terrienne, ni l'hommage avec le fief n'[envahissent] toute la vie sociale »[68]. Ceci amène Olwig à militer pour la réactivation de ces conceptions anciennes, en mettant en avant ce qu'il nomme la nature substantielle du Paysage (*substantive nature of landscape*), en opposition à son identification comme *représentation,* qui a dominé à partir de la renaissance.

> Le paysage [*landscape*], selon moi, n'a pas besoin d'être compris comme un territoire ou un décor ; il peut également être conçu comme un lien entre la communauté, la justice, la nature et l'équité environnementale, un espace discuté qui est aussi pertinent aujourd'hui qu'il l'était lorsque le terme est entré dans la langue anglaise moderne à la fin du seizième siècle.[69]

Olwig, ici, ne prend pas ses distances qu'avec les conceptions du Paysage comme représentation, il réfute aussi une interprétation purement matérialiste du Paysage comme « territoire ». Le Paysage qu'il promeut, hérité de la tradition des *landschaften,* est « plus vécu que regardé, plus habité que composé »[70], mais aussi plus négocié qu'administré, plus approprié que possédé. Même si son modèle paraît s'être perdu au cours de la progression des sociétés modernes, du moins en Occident, il semble que son « spectre » ait continué à hanter depuis les conceptions du Paysage, jusqu'à ressurgir sous diverses formes dans les plus récentes, que nous évoquerons plus loin.

Le programme iconographique du Paysage

Revenons d'abord à l'Europe de la renaissance. Elle est le lieu de l'« invention » d'un Paysage d'une toute autre nature et d'un tout autre usage que

67 *Ibid.*, p. 632.
68 Marc Bloch, *La société féodale* (Paris : Albin Michel, 1939), cité par K. R. Olwig, *Recovering… Op cit.* p. 632.
69 Kenneth R. Olwig, « Recovering the Substantive Nature of Landscape », Annals of the Association of American Geographers 86, nº 4 (1996) : 630-53, Traduction personnelle.
70 Serge Briffaud, « Les grands récits du paysage occidental ». *Op. cit.*, p. 62.

celui des *landschaften* d'Olwig ; un Paysage qui s'articule avec la mutation progressive des rapports sociaux et des rapports à la Terre dans le contexte de la montée en puissance de la bourgeoisie capitaliste européenne et de ses institutions. Le Paysage s'y conçoit comme une forme de représentation, porteuse d'un programme iconographique – voire idéologique, selon certains auteurs [71] – qui se déploie à partir du *Rinascimento* italien et essaime ensuite vers les autres nations européennes. Cette conception d'un Paysage qui serait né à partir de l'art pictural de la renaissance est portée par certains auteurs contemporains qui se sont penchés sur cette question à partir des années 1980 [72].

L'école française qui s'est développée à ce moment-là à partir des travaux d'Augustin Berque, puis notamment d'Alain Roger [73], s'inscrit résolument dans cette définition du Paysage. Dans son texte introductif à un ouvrage collectif dédié aux thèses de cette école théorique du paysage [74], Augustin Berque y circonscrit d'emblée l'espace-temps qu'il associe à cette notion :

> [...] le paysage n'existe pas comme tel à toutes les époques, ni dans tous les groupes sociaux. En Europe notamment, c'est une notion qui n'est apparue qu'à la Renaissance. Plus renversant encore : la beauté grandiose de la nature sauvage – celle par exemple que nous admirons dans les Alpes – n'a pas été reconnue avant le XVIIIe siècle. Par ailleurs, de grandes civilisations, comme l'Inde ou l'islam, ont appréhendé et jugé leur environnement dans des termes irréductibles à la notion de paysage. En réalité, le mot de paysage, les tableaux de paysage, l'exaltation esthétique et morale du paysage sont des phénomènes particuliers, dont la plupart des cultures ne donnent pas l'exemple. [75]

On aura compris toute la distance qui peut exister entre le contenu de la notion de paysage comme « exaltation esthétique et morale », telle qu'exprimée ici par Augustin Berque, et la conception documentée et synthétisée par Olwig au fil de son enquête historique. Les deux ont bien en commun l'identification du Paysage comme un fait culturel, raison pour laquelle la désignation de la démarche d'Augustin Berque et ses dérivées comme « approche

71 Nous pensons ici notamment à Philippe Liger, mais aussi et surtout aux auteurs anglo-américains cités plus loin : Cosgrove et Williams.

72 Comme le souligne Serge Briffaut dans un article qui retrace cette histoire récente, la plupart de ces récits contemporains de redécouverte des « origines » du paysage rejouent une quête de même nature qui avait déjà eu lieu au cours du XIXe siècle, et qui avait alors coïncidé avec le déploIent des sociétés industrielles. Voir Serge Briffaud, « Les grands récits du paysage occidental. Une traversée historique et critique (XIXe-XXIe siècles) », *L'Information géographique* 78, nº 3 (25 novembre 2014) : 42-79.

73 Voir notamment, pour Alain Roger, *Court traité du paysage*, Bibliothèque des sciences humaines (Gallimard, 1997).

74 Augustin Berque et al., *Cinq propositions pour une théorie du paysage* (Champ Vallon, 2014).

75 *Ibid.*, p. 6.

culturaliste », terme parfois utilisé pour désigner cette école de pensée[76], ne peut pas vraiment rendre compte de sa spécificité. Ce qui distingue ces deux conceptions du Paysage tient plutôt aux formes de sociétés qui les élaborent, et par conséquent à la nature des groupes sociaux qui les portent. Chez Olwig, le Paysage s'élabore et s'inscrit avant tout dans l'expérience quotidienne des rapports à la Terre, et c'est de cette inscription que découle une conception culturelle – conception qui s'illustre socialement, politiquement, et aussi esthétiquement au travers des récits et des rituels. Chez les tenants de la conception du Paysage comme représentation, tels qu'Augustin Berque ou Alain Roger, cette notion consiste en la mise en forme d'une vision distanciée du « pays » ou du territoire, qui n'est réalisée que par certaines sociétés et certains groupes sociaux disposés à cette appréhension distante. Berque, et Roger à sa suite, en viennent notamment à exclure le paysan de l'expérience du paysage.

> En Asie orientale comme ailleurs, le paysan est en effet *dans* le paysage qu'il élabore ; il n'est pas sensé le voir, et du reste, effectivement, il ne le regarde pas comme paysage.[77]

Ce qui va nous intéresser ici est la manière dont cette vision distanciée du territoire, dont le Paysage-comme-représentation – convenons de l'appeler *Paysage-image* pour la suite – est en même temps l'instrument et le produit, va ouvrir progressivement la voie à son investissement par les logiques industrielles. Pour le comprendre, il y a lieu de revenir un instant sur sa généalogie.

De tous les exemples convoqués par les tenants du *Paysage-image*, le plus ancien généralement cité est la série de fresques des *Effets du bon et du mauvais gouvernement*, commandée par le gouvernement de Sienne au peintre Ambroglio Lorenzetti et réalisée entre 1337 et 1339. Michael Jakob en parle comme d'« un aperçu de la nature labourée par l'homme, et ceci à partir d'un point de vue éminemment urbain »[78]. Philippe Liger, disciple de Berque et de Roger, la désigne comme l'une des premières manifestations du « programme iconographique » de la peinture de paysage qui se développera par la suite[79]. Les fresques du « bon gouvernement » mettent en scène les idéaux politiques et les vertus civiques portées par le gouvernement citoyen de la ville[80], incarnés par

76 On retrouve notamment cette désignation dans Philippe Liger, *Théorie du paysage : le paysage comme représentation et comme projet*, 2e éd. revue et corrigée (Philippe Liger, 2022), p. 6.

77 Augustin Berque, *Les raisons du paysage : de la Chine antique aux environnements de synthèse* (Hazan, 1995), p. 80, cité notamment dans Alain Roger, *Op. cit.*, p. 70.

78 Michael Jakob, *Le paysage*, 3e éd. rev. et corr, Archigraphy (Gollion : Infolio, 2013), p. 59.

79 Philippe Liger, *Op. cit.*, p. 21.

80 Sienne est dirigée à l'époque par un conseil de neuf citoyens élus par tirage au sort et renouvelé tous les deux mois. Ce gouvernement cherchait à s'affirmer vis-à-vis de la noblesse locale, qui contestait son autorité.

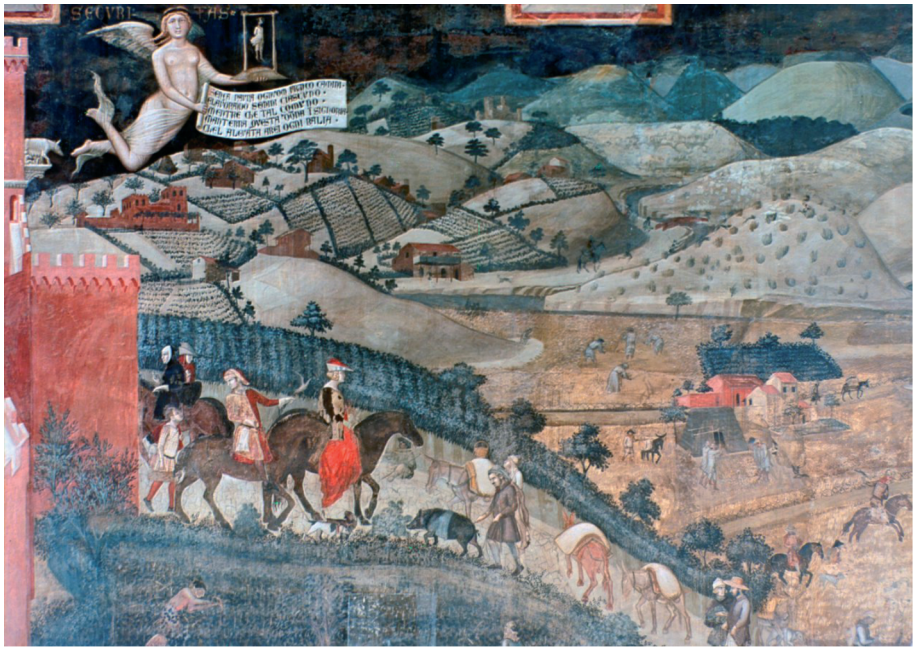

Ambrogio Lorenzetti, *Allégorie et effets du Bon et du Mauvais Gouvernement* (extrait), 1338-1339.

un paysage montrant une ville et une campagne riches et prospères. Les images « combinent dans une sorte de tableau synoptique des activités humaines et des états de la nature propres à différentes saisons »[81]. Dans l'image décrivant les « effets du bon gouvernement à la campagne », la nature est représentée comme maîtrisée, dominée par le regard urbain depuis ses hauteurs ; et cette position dominante des notables – urbains – sur l'image renvoie à celle du spectateur qui la contemple[82]. À ce « bon gouvernement » est opposé le « mauvais gouvernement » exercé par un pouvoir tyrannique, représenté par un paysage montrant les ravages de la guerre et des rapines. Véritable « image de propagande politique »[83], cet ensemble monumental est peint à même les murs du *Palazzo Pubblico* – l'hôtel de ville – de Sienne afin d'inspirer les dirigeants de l'époque et les citoyens de la ville. Jakob et Liger évoquent également un autre exemple, régulièrement cité comme l'une des premières apparitions du Paysage en peinture. Il s'agit de l'œuvre de Jan Van Eyck, *La Vierge du chancelier Rolin*, exécuté vers 1435 (voir page suivante). Bien que le paysage n'y soit présent qu'au second plan – le premier plan étant occupé par le chancelier lui-même, ladite vierge et l'enfant divin – il est cependant situé au milieu de l'image, et la perspective centrale contribue à attirer le regard sur lui. Deux personnages de petite taille, au centre de l'image, tournent le dos au spectateur et à la scène aussi sacrée qu'intimiste qui se déroule au premier plan. Leur regard semble se perdre dans les détails du paysage qui s'étend en contrebas. Celui-ci présente une ville installée de part et d'autre des rives d'un fleuve qui serpente jusqu'au lointain, le tout bordé d'une campagne aménagée et prospère. L'historien Martin Warnke, cité par Liger, en parle en ces termes :

> Le message du tableau est aussi politique. Ce paysage est un vœu. Le chancelier prie pour un paysage qui jette des ponts, supprime les taxes, pour une ville ouverte aux échanges[84].

Michael Jakob, de son côté, souligne l'insistance du tableau à dévier le regard du spectateur vers le paysage, véritable « objet de désir », dont la fascination qu'il exerce rend presque secondaire le premier plan de l'image. « C'est l'espace de la liberté – liberté de mouvement, de la vie, du commerce –, tout à l'envers de l'espace fermé et protecteur de la religion. »[85]. À la suite de ces auteurs, on notera que dans ces deux exemples, la vision du monde promue et mise en scène par ces représentations est celle de villes et de territoires ouverts au commerce et aux échanges. À Sienne, il s'agissait d'affirmer l'interdépen-

81 Otto Pächt, cité par Philippe Ligier, *Op. cit.*, p. 28.
82 Michael Jakob, *Op. cit.*, p. 59.
83 Philippe Liger, *Op. cit.*, p. 22.
84 *Ibid.*, p. 27.
85 Michael Jakob, *Op. cit.*, p. 61.

Jean Van Eyck, *La vierge du chancelier Rolin*, vers 1430

dance entre ville et campagne – sous l'égide de la première – et d'illustrer la saine organisation de ces deux espaces et de leurs habitant·e·s. Chez Van Eyck, c'est l'action diplomatique du chancelier qui est célébrée – autocélébrée, plutôt –, après la signature du traité d'Arras qui pacifie les relations entre le duché de Bourgogne et le Royaume de France[86].

Liger souligne la correspondance de ces lectures avec la thèse que Norbert Elias développe dans *La Dynamique de l'Occident*, selon laquelle la perception de la nature pendant le moyen-âge aurait été déterminée par une pacification progressive de l'espace non anthropisé, dont les forêts, prairies et montagnes auraient cessé peu à peu d'être des « zones de dangers primordiaux, sources d'angoisses et de périls pour la vie de chacun »[87]. Les campagnes se pacifiant, les échanges commerciaux et culturels en auraient été facilités, et « le développement des liens entre les hommes suscite la conscience des liens qui existent entre les parties du pays, c'est-à-dire une conscience du paysage »[88]. L'apparition du Paysage dans les cultures européennes, pour cette école de pensée, correspondrait donc à une modification du rapport à la géographie. Cette modification serait associée en partie à des causes matérielles : l'amélioration d'infrastructures qui font le lien entre différentes parties du territoire – routes, ponts, ports – et la conquête de nouvelles terres cultivables sur les espaces sauvages – forêts, landes ou marais. Elle accompagnerait aussi une mutation des conceptions symboliques. L'espace européen aurait perdu progressivement sa dimension sacrée pour exister dans sa globalité comme une réalité matérielle que les sociétés européennes se seraient donné la vocation – et la licence – d'administrer pour leur propres finalités[89]. La peinture de paysage aurait opéré le saisissement, sur le plan visuel et symbolique, d'un espace conquis par les hommes sur le plan matériel.

Cosmogonie du propriétaire

L'émergence du Paysage décrite de cette manière élude cependant une partie non négligeable de l'intrigue. S'il est question des sociétés humaines qui ont inventé ce Paysage comme représentation – ce *Paysage-image*[90] –, encore faudrait-il savoir de quelles sociétés l'on parle, et de qui l'on parle dans ces sociétés. Si ces premières apparitions du Paysage étaient des « images de propagande politique », de quelle « politique » est-il question ici ? Comment un

86 Philippe Liger, *Op. cit.*, p. 29.

87 Norbert Elias, *La dynamique de l'occident*, Teilausg, Archives des sciences sociales (Paris : Calmann-Lévy, 1976), p.276.

88 Philippe Liger, Op. cit., p. 29.

89 Gisèle Lambert, « De l'espace sacré à l'espace profane : l'apparition du paysage », dans *Paysages, paysans. L'art et la terre en Europe du Moyen Age au XXe siècle*, éd. par Emmanuel Le Roy Ladurie, Edition de la Réunion des musées nationaux (Paris : Bibliothèque nationale de France, 1994), 37-38.

90 Michael Jakob, *Op. cit.*, p. 61.

paysage peut-il « faire » de la politique ? Et qu'en est-il de la notion de Paysage dans la suite de l'histoire de la renaissance ?

Pour traverser ce spectre d'interrogations, qui n'exclut pas l'identification du Paysage comme un fait culturel, mais l'inscrit de manière plus explicite dans des régimes de conflictualité et des rapports de domination, il faut se tourner de préférence vers les auteurs anglo-américains, qui ont abordé la question beaucoup plus franchement. Comme Serge Briffaut le souligne, l'école « culturaliste » du Paysage, qui s'est développée dans les années 1980 autour d'Augustin Berque ou Alain Roger, est restée longtemps distante des auteurs de langue anglaise qui s'intéressaient pourtant au même sujet au même moment[91]. Identifié par beaucoup comme l'un des textes fondateurs de ces *Cultural landscape studies* anglophones, la thèse d'inspiration marxiste développée en 1984 par Denis Cosgrove dans son ouvrage *Social formation and symbolic landscape*[92] souligne le rapport entre la montée en puissance de la bourgeoisie capitaliste et la promotion des dispositifs de représentation et de contrôle des territoires sur lesquels s'est progressivement étendue sa domination. Dans ce processus, la cartographie et le Paysage[93] interviennent tout à tour comme outils de documentation, d'objectivation, de contrôle et de communication, qui « encapsulent » les territoires, et plus largement tout l'espace, dans des grilles d'interprétation profilées sur les intérêts matériels et culturels de franges particulières de la société – propriétaires, marchands, militaires –, provenant d'une région particulière du monde – le continent européen.

Cosgrove décrit dans le détail les processus par lesquels, grâce aux développements de la géométrie euclidienne, les territoires et les ressources qu'ils contiennent peuvent être mieux mesurés, évalués et ressaisis comme des abstractions, ce qui appuie non seulement la possibilité de leur exploitation commerciale, mais aussi leur contrôle administratif et militaire. Le développement de la perspective et, plus spécifiquement, de la représentation paysagère, au-delà de leur participation au contrôle matériel des ressources et des espaces, nourrissent une production culturelle qui s'illustre non seulement dans la peinture, mais aussi dans le théâtre et dans l'art du dessin des parcs et des jardins, avec de multiples renvois d'un domaine à l'autre.

> Le paysage est donc une manière de voir, une composition et une structuration du monde qui permet à un spectateur individuel et détaché de se l'approprier et à qui la composition de l'espace selon les certitudes de la géométrie offre une illusion d'ordre et de contrôle. Cette illusion complétait très souvent un pouvoir et un contrôle bien réels sur les

91 Serge Briffaud, « Les grands récits … ». *Op. cit.*, p. 56.

92 Denis Cosgrove, Social Formation and Symbolic Landscape, Croom Helm Historical Geography Series (London [etc.] : Croom Helm, 1984).

93 On aura compris que le paysage qui est évoqué ici est le paysage comme *représentation* (et pas, donc, celui décrit par Olwig)

> champs et les fermes de la part des mécènes et des propriétaires de peintures de paysage. [94]

Cosgrove, avec d'autres, situe l'émergence de l'appareillage symbolique moderne du Paysage dans l'Italie du Nord des XVe et XVIe siècles, en conjonction avec les formations sociales qui y émergent à la fin du moyen-âge. La montée en puissance des villes, du capitalisme financier, ainsi que celle des sciences et des arts de la renaissance, accompagnés par les développements de l'humanisme, introduisent notamment de nouvelles conception de l'usage des territoires. Celles-ci s'articulent sur l'imaginaire de la « ville idéale », une ville conçue comme étant la source d'un ordonnancement des territoires agricoles qui l'entourent. Loin de n'être qu'un principe d'organisation pratique, cette conception constitue un véritable projet culturel. Celui-ci s'épanouira notamment au fil de la constitution des grands domaines agricoles privés, qui sera accompagnée par une rationalisation des pratiques agraires, une géométrisation des parcelles, et l'organisation des terres cultivées comme autant d'ensembles scéniques autour des fameuses *villas*, imaginées comme centralités organisatrices des espaces alentour.

> (…) autour des villas-manoirs, se déployaient des jardins ornés de statues, de parterres de fleurs et de viviers, fusionnés et intégrés dans un dialogue harmonieux avec le contexte (…). Les terres agricoles et les extensions devenaient elles-mêmes des jardins infinis et étaient urbanisées, modifiant radicalement leur aspect. Le champ de betterave était, pour ainsi dire, contrôlé symboliquement et esthétiquement à l'aide de nouveaux critères : avenues d'accès et enfilades bordées d'arbres, routes rectilignes, alignements de champs et de canaux, parcelles de terre fusionnées avec des villas, visions et perspectives infinies captées et encadrées par les fenêtres des villas, tels des tableaux qui intellectualisaient, esthétisaient et donnaient un sens à un nouveau type de paysage jusqu'alors distinct du monde de l'architecture urbaine. [95]

Bien qu'articulée sur d'autres principes stylistiques, c'est une logique similaire qui présidera un siècle plus tard à la mise en scène « culturelle » de l'appropriation des campagnes anglaises par les grands propriétaires terriens au cours des différentes phases d'*enclosures*. Les « plaisantes perspectives » paysagères des jardins anglais qui s'étendaient à perte de vue autour des grandes villas bourgeoises avaient notamment pour vocation, comme le racontait Raymond Williams, d'illustrer le récit d'une classe propriétaire soucieuse de la

94 Denis Cosgrove, « Prospect, Perspective and the Evolution of the Landscape Idea », *Transactions of the Institute of British Geographers* 10, nº 1 (1985) : 45-62, https ://doi.org/10.2307/622249. Citation p. 55.

95 Gregorio Carboni Maestri, « La grammaire palladienne de la villa rurale », *Dérivations* n° 9, nº 1 (2024) : 316-37.

bonne gestion des terres, fut-ce au prix de l'« abolition du paysan »[96]. Williams souligne notamment la « fonction expressive » du Paysage dans la lutte culturelle qui oppose l'ancienne bourgeoisie agrarienne et une nouvelle bourgeoisie marchande qui réinvestit son capital dans la terre, et cherche à légitimer son action sur les choses au travers d'une validation esthétique. Cette dernière se présente comme une sublimation de la nature, nettoyée de tout ce qui rappelle les réalités de la production. « Granges et moulins encombrants sont écartés loin des yeux (…) ; de grandes allées donnant sur les collines lointaines, sans aucun détail qui vienne troubler la vue », en somme, « un paysage rural débarrassé du travail des champs et des travailleurs »[97]. À ce nouvel art des jardins s'associe, comme dans l'Italie renaissante, une production théâtrale qui met en scène ces paysages au moyen de techniques picturales rivalisant d'effets visuels, aidés par la maîtrise de la perspective. Comme le souligne J.B. Jackson dans un texte intitulé *Landscape as theatre,* dans le même temps où le Paysage redéfinit les arts scéniques, les concepts et le vocabulaire du théâtre investissent les conceptions du Paysage et l'art des jardins. Dans l'Angleterre du XVIIIe siècle, on parle alors de *scenery* indifféremment pour désigner les décors de théâtre ou des « décors naturels » des jardins contemplés depuis les riches résidences de campagne[98]. Dans le prolongement des récits humanistes qui avaient promu la figure de l'homme – seul – face à son destin et à la nature – vierge –, le théâtre et l'art des jardins participent de la construction d'une nouvelle cosmogonie, ajustée à l'éthos d'une classe possédante et à ses aspirations démiurgiques.

> On comprend pourquoi le théâtre a développé de nouvelles techniques de mise en scène au moment même où les artistes, les cartographes et les géographes commençaient à décrire la surface de la terre. Lope de Vega a écrit le *Grand Théâtre du Monde* ; Shakespeare, entre autres, nous a rappelé que le monde entier était une scène. C'est donc dans les théâtres que la place de l'homme peut être interprétée comme une œuvre d'art, que son identité est la mieux établie.[99]

Villages désertés

Dans les circonstances propres à ces premières sociétés capitalistes, le Paysage, envisagé comme une machine optique, a participé à la stabilisation éthique d'une opération de prédation qui, sinon, apparaîtrait dans toute sa nudité. L'histoire des *enclosures* anglaises est bien connue et il serait redondant

96 Raymond Williams, « Plaisantes perspectives », Actes de la Recherche en Sciences Sociales 17, n° 1 (1977) : 29-36, https ://doi.org/10.3406/arss.1977.2574.
97 *Ibid.*, p. 34.
98 Raymond Williams, 1977, *Op. cit.*, p. 32.
99 John Brinckerhoff Jackson, « Landscape as theatre », in *The Necessity for Ruins, and Other Topics* (Amherst : University of Massachusetts Press, 1980), p. 70.

de la raconter à nouveau ici, mais en souligner quelques-uns des aspects nous aidera à poser des repères pour ce qui suit. Plutôt que d'un événement isolé, on parle plus souvent du *mouvement des enclosures* pour signifier que ces vastes opérations de reconfiguration sociale des usages de la terre ne concernent pas une période isolée, mais un processus progressif. En dater précisément le début est complexe, puisque ce « mouvement » procède d'opérations et de réglementations d'abord très localisées, pour n'aboutir qu'au XVIIIe siècle avec une loi en Grande-Bretagne, qui y consacre définitivement le principe de la propriété privée et exclusive de la terre[100]. Cette loi, l'*inclosure act* de 1773, confirme la primauté du droit des propriétaires à clôturer la terre et en restreindre l'accès, en opposition à la culture des *openfields*. Cette dernière, héritée du moyen-âge, procédait de régimes d'accès et d'usages de la terre très variés, en appui sur des droits coutumiers négociés localement, et qui impliquait notamment la présence de communs inaliénables, même aux volontés des propriétaires. Ces droits coutumiers et cette disponibilité des communs permettait notamment la survie des plus pauvres, mais elle instituait et régulait aussi les communautés locales en fonction des caractéristiques de leurs lieux de vie et des pratiques quotidiennes qui y prenaient place. « La coutume repose sur le territoire », et « lie le territoire », comme le soulignait E.P. Thompson en citant des juristes de l'époque[101]. Les droits coutumiers étaient aussi attachés aux personnes, en vertu du statut de chacun en tant que membre de la communauté paroissiale[102]. À partir de la fin du moyen-âge, par touches successives et au fil des décisions de justice de plus en plus favorables aux propriétaires, les cours centrales de justice « détachèrent ces droits du statut d'habitant pour le rattacher à la propriété, de la terre ou de maisons »[103]. Bien avant la confirmation définitive des enclosures à la fin du XVIIIe siècle, ce processus avait donc investi les usages et le droit.

Parmi les principales motivations de cette jurisprudence figurait la notion d'*improvement*, la volonté – voire la nécessité, selon les points de vue – de rationaliser et d'optimiser le rendement de la terre et la production globale de la nation[104]. Elle correspond à cette quête de l'abondance déjà évoquée plus haut, et sur laquelle nous reviendrons encore. Cette amélioration quantitative de la production n'allait cependant pas sans conséquences délétères sur les territoires et leurs habitant·e·s. En atteste notamment le phénomène des *villages désertés*, particulièrement notable en Angleterre à partir du XIVe siècle en raison, notamment, du remplacement des labours par des pâturages destinés

100 J.M. Neeson, « La clôture des terres et la société rurale britannique : une revue critique », trad. par Hannah Collings, *Histoire, économie et société* 18, n° 1 (1999) : 83-106, p. 87.
101 Edward P. Thompson, Customs in Common, Penguin Books (Harmondsworth, Middlesex : Penguin, 1993), pp. 97-98.
102 J.M. Neeson, 1999, *Op. cit.*, p. 87.
103 *Ibid.*, p. 87.
104 Edward P. Thompson, *Op. cit.*, p. 134.

aux moutons. Ces élevages généraient plus de profit que les cultures, mais privaient les petits paysans locaux des terres cultivables qui assuraient leur subsistance, et ceux-ci finissaient par partir[105]. Le poète Oliver Goldsmith s'en faisait l'écho à la fin du XVIIIe siècle, quelques années avant que l'*inclosure act* n'enterre définitivement le droit des communs en Angleterre.

> Doux village souriant, le plus beau de la plaine
> Tes plaisirs ont disparu, et tous tes charmes se sont retirés
> La main du tyran est visible au milieu de tes jardins
> Et la désolation attriste toute la verdure
> Un seul maître s'empare de tout le domaine
> Et la moitié du travail de la terre a été faite dans ta plaine souriante
> Le jour ne se reflète plus dans le ruisseau aux eaux limpides
> Mais, obstrué par les laîches, il se fraye un chemin dans les mauvaises herbes
> Le long de tes clairières, un hôte solitaire
> Le son creux du butor garde son nid[106]

…

Le Paysage européen, comme conception esthétique, est né au cœur de ces reconfigurations sociales et politiques autour du droit et des usages du sol. Pour les grands propriétaires et les tenants du capital, il a été un outil de légitimation et de modélisation de ces nouveaux rapports à la Terre et à sa production. Sur le plan des imaginaires culturels, on pourrait dire qu'il a véritablement aidé ces groupes sociaux dominants à *occuper le terrain*, au sens propre comme au figuré. En lien avec cette histoire des paysages européens d'avant l'industrie, la phrase de Tim Ingold prend maintenant sens. La transformation du concept de Paysage qu'il évoque, passée « du façonnage des lieux dû aux travaux des paysans et des bûcherons aux projections scénographiques des artistes et des architectes »[107] s'incarne dans ces enchaînements historiques, ainsi que s'illustrent les agencements sociaux qu'elle a participé à promouvoir, et ceux qu'elle a contribué à dissimuler. Lorsqu'on use de la notion de Paysage comme d'un vecteur d'identité culturelle et de sensibilité écologique, il y a lieu de garder en mémoire les dimensions conflictuelles qui habitent cette notion, les sens historiques opposés qu'elle a pu recouvrir, et le fait qu'elle a pu et peut encore servir d'outil au service du renforcement – ou de la dissimulation – de la domination d'un groupe social sur un autre, et aussi sur le reste du vivant.

105 Maurice Warwick Beresford, « Villages désertés : bilan de la recherche anglaise », Publications de l'EHESS 11, n° 1 (1965) : 533-580.
106 Oliver Goldsmith, *The Deserted Village (extrait)* (London : W. Griffin, 1770)
107 Tim Ingold, *Faire…*, *Op. cit.*, p. 182.

Et l'action bienfaisante de l'exploitation du combustible minéral et des gîtes ferrifères ne se manifeste pas seulement par une somme de bien-être matériel plus grande répandue dans la société, par un développement plus sensible des opérations industrielles et commerciales, elle se révèle encore par une activité plus marquée dans les travaux de l'intelligence, par une impulsion plus énergique donnée au génie des sciences et des arts. À ces différents titres, la législation des mines est digne d'un grand intérêt et d'une sérieuse étude. [108]

Qu'est-ce que l'intérêt public? C'est l'intérêt du plus grand nombre. Qu'est-ce que l'intérêt du plus grand nombre ? Ce sont les objets de consommation, c'est-à-dire le fer et la houille. [109]

12. Prémices d'une emprise

Les mécanismes socio-économiques qui sont en jeu dans l'histoire des enclosures anglaises ont opéré sous diverses modalités dans d'autres régions d'Europe à la même époque. Olwig, dans son histoire des paysages du Danemark, y relate un phénomène similaire de « division de la plus grande partie du Danemark de l'est en parcelles de terre arable ou de forêts, distinctes et dûment cartographiées, sous propriété privée ou de l'état » [110], au cours du XVIIIe siècle. Des transformations similaires, quoique soumises à des modalités et des temporalités différentes dans chaque pays, ont également concerné la France [111] et le reste de l'Europe [112]. Il est important de souligner que cette mutation des conceptions de la Terre, qui l'a fait passer d'un statut de chose commune, assimilée aux communautés qui l'habitent et associée aux lois coutumières, au statut d'objet privatisable, qualifié et évalué au travers de critères liés à sa productivité, a participé à poser les bases sociales et matérielles du développement de l'industrie de masse qui s'est organisé par la suite. Au-delà de ce que la terre

[108] Alexandre Gendebien, parlementaire Belge, introduction aux discussions de la *Loi du 2 mai 1837 sur les mines*. (Bruxelles, Librairie polytechnique d'Aug. Becq, 1858), p. I.
[109] *Ibid*. p. 315.
[110] Kenneth Olwig, « The Jutland Cipher… », *Op. cit.*, p. 21.
[111] Alek A. Rozental, « The Enclosure MoVent in France », The American Journal of Economics and Sociology 16, nº 1 (1956) : 55-71.
[112] Guy Lemarchand, « Les propriétés collectives face aux attaques libérales (1750-1914). Europe occidentale et Amérique latine », *Annales historiques de la Révolution française*, nº 338 (1 décembre 2004) : 177-80, https ://doi.org/10.4000/ahrf.1867.

peut produire, qui avait concentré jusque-là les attentions des empires et des propriétaires des sols, l'industrie va enrôler cette dernière dans une autre finalité : celle de recevoir les déchets, les excédents, les surplus, dont la masse accumulée et le niveau de toxicité dépasseront tout ce qui avait été connu jusque-là dans l'histoire humaine[113]. La manière dont cette histoire s'est incarnée dans les régions qui allaient devenir des « bassins miniers » en Belgique en constitue une illustration, et les terrils en sont l'un des produits.

Extraction et liberté

La Belgique s'est constituée en tant qu'Etat en 1830. Avant cela, ses territoires étaient passés la fin du XVIIIe siècle sous domination française, puis avaient été intégrés en 1815 au Royaume-uni des Pays-Bas, avant d'en être séparés en 1830 pour constituer l'Etat belge actuel. Pendant la période qui suit directement la révolution française, les régions qui deviendront plus tard les bassins miniers belges se trouvent donc administrées par le droit français, dans un contexte politique bousculé par la proximité de la révolution, et par les guerres qui s'ensuivent.

Dès 1789, en France, le sujet des concessions minières et des conflits entre celles-ci et le droit des propriétaires en surface s'invite dans les débats de l'assemblée constituante. Le droit minier sous l'ancien régime, de par son application très disparate, avait été la source de nombreux contentieux entre exploitants et propriétaires des terres en surface, qui se plaignaient des dégâts environnementaux causés par les mines, notamment sur les terrains agricoles[114]. Le droit des propriétaires de la surface, alors en pleine discussion, est d'abord privilégié par une première loi en 1791[115] ; mais les discussions continuent et les besoins militaires, notamment, pèsent en faveur d'un soutien législatif à la production minière et métallurgique. Ainsi Charles Coquebert, rédacteur en chef du *Journal des mines* créé par l'État français en 1794, associe dans son premier éditorial le développement des mines à la défense de la république.

> Il est temps que le Génie de la Liberté mette en œuvre les trésors que la nature a tenu pour lui en réserve. À sa voix le Salpêtre est sorti de nos souterrains. (…) du Fer et de la Houille, voilà surtout ce qu'exigent les circonstances. Laissons les peuples amolis par la servitude donner le

[113] René Leboutte, *Vie et mort des bassins industriels en Europe*, 1750-2000 (Paris : Harmattan, 1997), p. 376-377.
[114] Thomas Le Roux, « Les mines en révolution : utilité publique et concessions en débats, 1789-1810 », in Les dynamiques économiques de la Révolution française, éd. par Serge Aberdam, Anne Conchon, et Virginie Martin (Institut de la gestion publique et du développement économique, 2021), 61-78.
[115] *Ibid*.

> nom de précieux aux métaux brillans et rares ; ce qui est précieux pour nous, c'est ce qui sert à nous défendre. [116]

Comme nous l'avons vu au chapitre 10, les états-nations européens sont alors pris dans une poussée productiviste, alimentée par la conscience d'une limitation des « ressources » et par la concurrence qu'ils se livrent sur les plans économique et militaire. On retrouve dans la bouche de Coquebert l'écho de la thèse de Pierre Charbonnier : l'assimilation, dans les récits politiques de la modernité, du productivisme à la liberté. La liberté dont il est question ici étant la liberté du peuple, celle qui lui permet de s'affranchir de la « servitude ». La manière dont Coquebert formule ce « programme » de la jeune république française, qu'il est chargé de promouvoir, mobilise un discours récurrent dans l'imaginaire productiviste : la servitude matérielle s'y confond avec la servitude politique. Intensifier la production, c'est non seulement se « libérer » matériellement mais aussi politiquement. Mais ce qui est – peut-être – vrai pour les groupes sociaux qui tirent profit de la production et du commerce des marchandises – et aussi d'exploitation ou de prédation des ressources – ne l'est pas nécessairement pour les populations dans leur ensemble, ni pour les environnements, comme l'histoire moderne le montrera abondamment par la suite – nous y reviendrons.

Profondeur contre surface

Depuis l'époque d'Agricola jusqu'à celle de Coquebert, puis encore à leurs suites modernes et contemporaines, l'histoire de l'extraction minière est investie par les conflits entre profondeur et surface. Chez Agricola, alors que l'échelle des exploitations était encore très limitée, les dégâts environnementaux qu'une mine pouvait provoquer en surface étaient déjà décriés, comme on l'a vu au chapitre 10, même si lui-même concluait *in fine* en faveur de l'extraction. Dans la France d'après 1789, l'impératif productiviste s'applique autant à la production agricole en surface qu'à l'extraction minière du sous-sol, et si la loi sur les mines votée en 1791 penche encore en faveur des droits des propriétaires de la surface [117], cette tendance va progressivement s'inverser. Comme le souligne Thomas Le Roux dans son enquête sur l'évolution du droit minier en France entre 1789 et 1810, l'application de celui-ci pendant la période concernée « se résume de plus en plus à un industrialisme érigé en intérêt général » [118], tendance qui finira par se cristalliser dans la loi du 21 avril 1810 sur les « Mines, Minières et Carrières ».

[116] Charles Coquebert, « Programme », *Journal des mines*, n° 1, vendémiaire an III (septembre-octobre 1794), p. 3-16.
[117] Thomas Le Roux, *Op. cit.*, §8 à 19.
[118] Thomas Le Roux, *Op. cit.*, citation §5.

Pour éviter une interprétation univoque de ce mouvement, il faut préciser que la refondation du droit minier qui a lieu à cette période est sujette aux poussées de forces contradictoires. Ainsi, les principes destinés à protéger la surface servent principalement les intérêts de la noblesse propriétaire, et ont tendance à être considérés par d'autres comme des privilèges dont l'opportunité du maintien doit être évaluée au regard de l' « utilité publique »[119]. Les « droits de la surface » ne recouvrent donc pas uniquement des considérations environnementales, mais incarnent aussi et surtout la main mise d'une classe sociale – l'aristocratie – sur la surface du territoire et sur ses usages. C'est aussi cette classe qui est visée lorsque Coquebert parle des « peuples amolis par la servitude » qui aiment les « métaux brillans et rares ». Affirmer le droit des concessions minières signifie donc aussi, pour la bourgeoisie industrialiste, se libérer du carcan des propriétaires terriens empêchant l'accès aux ressources du sous-sol qui pourraient s'exploiter au bénéfice – prétendu – de toute la nation et de son développement[120].

La loi de 1810 achève deux décennies de tâtonnements législatifs, en affirmant finalement un parti pris notablement en faveur des concessionnaires miniers, au détriment des propriétaires terriens. L'une des dispositions majeures de cette loi est qu'elle confirme le découplage de la propriété du sol de celle du sous-sol[121], en établissant notamment dans son article 19 que « du moment où une mine sera concédée, même au propriétaire de la surface, cette propriété sera distinguée de celle de la surface, et désormais considérée comme propriété nouvelle, sur laquelle de nouvelles hypothèques pourront être assises, sans préjudice de celles qui auraient été ou seraient prises sur la surface »[122]. La raison d'être d'une telle disposition est de permettre que se mettent en place des concessions dont l'ampleur territoriale ne dépend plus des découpages parcellaires en surface, et des réclamations des propriétaires des terrains situés à la verticale des zones exploitées. Cette loi conçoit deux propriétés distinctes qui s'appliquent simultanément dans un même lieu géographique : celle du sol d'une part, et celle du sous-sol d'autre part, toutes deux valables à perpétuité et transmissibles à des tiers.

Cette distinction entre sol et surface, coulée dans le droit, suppose qu'hormis les points d'entrée vers le sous-sol et les installations qui les accompagnent, surface et sous-sol peuvent vivre indépendamment l'un de l'autre, sans que les activités qui s'y déroulent ne se perturbent mutuellement. Au

[119] *Ibid*.
[120] Ibid.
[121] Le principe de ce découplage était déjà présent dans la loi du 28 juillet 1791, bien qu'il n'y apparaisse pas de manière aussi explicite. De plus les concessions, bien que non limitées au parcellaire de surface, étaient limitées dans le temps (50 ans maximum) et dans l'espace (six lieues carrées, soit 24km2). Dans la loi de 1810, le principe est de créer deux propriétés distinctes, valables à perpétuité, et non limitées à une surface maximale.
[122] Loi du 21 avril 1810 sur les mines, minières et carrières, Art. 19.

moment où cette loi est conçue, le développement des mines modernes n'en est qu'à ses débuts et la connaissance sur le comportement des sols en profondeur est encore embryonnaire. La loi prévoit donc des compensations pour les propriétaires des terrains occupés par les installations minières, et une compensation des dégâts éventuels occasionnés sur ces terrains par les exploitants[123]. Concernant les travaux en sous-sol, le seul cas envisagé où ceux-ci entraîneraient des conséquences dommageables est celui des dégâts causés par une mine à une autre mine – dans l'article 45. Si les législateurs de l'époque avaient pu faire un saut d'une centaine d'années vers le futur et qu'ils avaient atterri dans l'un des bassins miniers du Nord ou de Belgique, le paysage auquel ils auraient été confrontés les aurait sans doute fait tomber à la renverse. Dans ces régions, l'expérience de l'extraction minière à grande échelle a révélé combien surface et sous-sol sont corrélés, bien au-delà des infrastructures minières elles-mêmes. Notons que cette méconscience des législateurs au début de l'âge industriel renvoie en miroir à celle qui semble aujourd'hui habiter après coup l'historiographie minière. Dans sa thèse consacrée aux dégâts miniers, Kevin Troch fait remarquer que les historiens et les habitant·e·s des anciens bassins miniers semblent frappés d'amnésie collective, et que « l'expérience des dégradations environnementales minières du passé ainsi que les tensions et les luttes qu'elles ont inspirées sont tombées dans l'oubli »[124], notamment en raison du fait que l'histoire minière européenne, dans un contexte de désindustrialisation, se serait concentrée à partir de l'après-guerre sur les thématiques sociales et techniques, en négligeant jusqu'il y a peu les aspects environnementaux[125]. La thèse de Kevin Troch montre notamment – et amplement – combien profondeur et surface ont partie liée et constituent un ensemble animé d'une vie qui a ses règles propres. Au chapitre 19, nous reviendrons sur ces interdépendances et ce qu'il en a coûté, et qu'il en coûte encore aujourd'hui, de les avoir trop longtemps exclues des modes de conception de l'extraction minière.

L' « utilité publique » des exploitations

En plus de la création d'une propriété du sous-sol, la loi de 1810 comprend nombre d'autres dispositions qui favorisent les exploitants, et en particulier ceux qui possèdent le plus de capital. La visée principale qui traverse cette loi, comme on l'a vu et comme la suite le confirmera, est de lever autant que possible les obstacles à une augmentation massive de la production. Dans cette optique, et bien que les concessions en sous-sol soient désormais libres

[123] Ces considérations se retrouvent dans les articles 43 et 44 de la loi.

[124] Kevin Troch, « Ne pas grever l'avenir au bénéfice du présent : Une histoire environnementale de l'extraction du charbon de la fin du 18e siècle à l'Entre-deux-guerres : un développement non soutenable. : L'exemple du Couchant de Mons et du Valenciennois » (These de doctorat, Université de Lille (2018-2021), 2018), . p. 12.

[125] *Ibid.* pp. 20-22.

de s'étendre horizontalement au gré des configurations géologiques des veines charbonnières, nombre d'exploitations se trouvent limitées en surface par les disponibilités foncières au voisinage de leurs premières implantations. Les mines en développement, au fil de l'augmentation de leur production, nécessitent de plus en plus de surface pour y disposer leurs installations techniques et toutes les infrastructures nécessaires à leur fonctionnement. Les masses de matière qui sortent du sol doivent être triées et lavées sur place, car le coût de leur déplacement serait sinon trop important. Ceci impose la construction de bâtiments supplémentaires au voisinage des puits. Une fois le charbon trié, il est stocké et traité sur place – dans d'autres bâtiments – puis les produits qui en résultent sont ensuite transportés par les réseaux ferrés. La construction de ces réseaux, qui rejoignent chaque exploitation, empiète elle aussi sur les terrains en surface. Les ouvrières et les ouvriers qui travaillent dans ces exploitations, en surface ou en profondeur, ont besoin de logements, et ceux-ci sont parfois construits par l'exploitant lui-même à proximité des installations, ce qui nécessite encore des terrains supplémentaires. Enfin, pour éviter le coût du transport des déchets « stériles », qui représentent entre un tiers et la moitié de ce qui est extrait du sol, ceux-ci sont conservés à proximité des puits d'extraction sous forme de terrils. Ces derniers participent donc eux aussi à l'emprise foncière des sites d'extraction, qui va en grandissant au fil de l'augmentation de la production, et de l'accumulation progressive des déchets au fil des décennies.

Au point de départ d'une mine, il y a la découverte en sous-sol d'une matière identifiée comme « ressource », et le percement d'un premier puits, quelque part sur le territoire. Peu de choses déterminent *a priori* la localisation de ce premier lieu de fouille ; tout au plus la loi de 1810 précise-t-elle, dans son article 11, que ni les recherches ni les installations minières ne pourront prendre place « dans les enclos murés, cours ou jardins, ni dans les terrains attenants aux habitations ou clôtures murées, dans la distance de cent mètres desdites clôtures ou habitations »[126]. Hormis cette réserve, toute portion du territoire est potentiellement offerte à l'exploration et à l'éventuelle exploitation minière, si une ressource y est découverte. Ces premières explorations ont lieu au cœur d'un territoire qui se divise majoritairement entre forêts et zones agricoles, comme le montre la carte établie par Ferraris en 1778[127]. Le développement de cette activité nouvelle et de ses nécessités spatiales est cadré par les lois sur les mines : celles de 1791 et de 1810, que je viens d'évoquer, puis la loi belge de 1837. Celle-ci conserve l'essentiel de la loi française de 1810, mais l'adapte au paysage institutionnel du nouvel état belge, créé à peine sept ans plus tôt.

126 Loi du 21 avril 1810 sur les mines, minières et carrières, Art. 11.
127 Voir deux pages plus loin.

La loi de 1837 institue notamment le Conseil des mines. Celui-ci doit assurer l'arbitrage des conflits juridiques et l'évolution des lois en rapport avec les questions minières. Sa jurisprudence permet de suivre pas à pas les étapes de l'extension des infrastructures minières, et aussi l'évolution des conceptions qui sont mobilisées au travers des arbitrages rendus, notamment en ce qui concerne les luttes pour l'emprise spatiale, qui continuent d'opposer exploitants du sous-sol et propriétaires en surface. En plus des dispositions inscrites dans la loi de 1810, qui restent d'application, la loi de 1837 amorce les possibilités d'extension des infrastructures minières en surface. Dans l'article 12, elle prévoit que les « communications » qui seraient « dans l'intérêt d'une exploitation de mines » peuvent être déclarées d'utilité publique, ce qui signifie concrètement qu'elles peuvent aboutir à des expropriations des propriétés en surface nécessaires à leur installation. Les discussions parlementaires qui précèdent l'établissement de cette loi permettent de retracer les arguments des promoteurs et des détracteurs de cette mesure. En sa faveur vient d'abord l'argument de l'égalité concurrentielle entre les exploitations. L'accès égal de toutes les mines aux réseaux de transports est estimé nécessaire pour que chaque exploitant puisse « soutenir la concurrence avec les exploitations qui, sous le rapport des moyens de transport, se trouveraient dans une position plus favorable »[128]. Quant à l'utilité publique d'une telle mesure, elle s'évalue au regard de l'optimisation des coûts, ainsi que l'exprime au cours de ces discussions Alexandre Gendebien, promoteur de cette loi.

> […] ce qui est d'un intérêt général évident , c'est que les choses de première nécessité, dans une société civilisée, arrivent au plus bas prix sur tous les marchés ; or, vous n'atteindrez pas ce meilleur marché, si vous entravez les exploitations de mines de houille. Je ne connais rien de plus utile en général, et plus particulièrement pour notre pays, que la houille et le fer ; elles sont l'âme de toutes les industries.[129]

Mais cette disposition a également ses détracteurs, préoccupés du maintien de la dimension sacrée de la propriété privée, qu'ils conçoivent comme le socle sur lequel reposerait l'édifice social[130]. Dans ces échanges d'arguments entre l'intérêt des exploitants et celui des – grands – propriétaires, les besoins des populations sont peu évoqués, sans parler des considérations environnementales. Quand ils sont évoqués, ces besoins s'accordent souvent avec ceux de l'industrie.

[128] L. C. A. Chicora, éd., « Discussion de la loi du 2 mai 1937 sur les mines » (Librairie polytechnique d'Auguste Decq, 1858), p. 5.
[129] *Ibid.*, p. 310.
[130] *Ibid.*, p. 303 *et seq.*, notamment p. 307.

> Les exploitants ne vivent pas avec les seigneurs avec les propriétaires de parcs et de châteaux. (…) mais ils vivent avec l'ouvrier, et lui servent de père bien plutôt que le propriétaire de châteaux, dont le seul et continuel souci est d'aviser au moyen d'augmenter le prix du bail de ses fermiers, sans s'occuper de savoir si le prolétaire payera son pain plus cher et si l'industrie en souffrira. Il ne s'occupe pas non plus de savoir si c'est un gros fermier ou un prolétaire dont il augmentera le bail ; (…) Le temps n'est plus, messieurs, où l'on faisait la guerre aux chaumières au profit des châteaux. On ne veut plus de guerre pour personne, on veut la paix et l'égalité pour tous. [131]

Si je m'attarde un peu sur les discussions longues et très animées qui ont précédé l'adoption de cet article 12 de la loi de 1837, c'est qu'elles préfigurent la manière dont l'espace des bassins miniers va se configurer dans le siècle qui va suivre. Cette loi aura après son adoption un impact majeur sur le développement des territoires miniers, notamment sur le plan des paysages et des usages de la Terre. Le parlementaire Christophe Jullien, qui participe à ces discussions, y exprime des craintes à ce sujet.

> On vous propose de donner aux exploitants des mines de charbon les moyens d'exproprier des propriétés particulières pour établir, dans l'intérêt de ces exploitations, des communications plus faciles. Mais y a-t-il là intérêt général, utilité publique ? En vérité, si vous admettez une telle extension au droit d'expropriation forcée des propriétés particulières, je ne sais plus où ce droit s'arrêtera. [132]

La perspective de l'histoire longue révélera combien ces craintes étaient fondées. Les effets à court et à long terme de cette primauté à la production, dans les régions où la marée industrielle s'est déployée et parfois retirée, ont amplement montré combien ce principe n'avait pas été, et de loin, anticipé dans toutes ses conséquences – dont nous évoquerons certaines par la suite.

Concessions perpétuelles

Dans ces discussions parlementaires est aussi évoquée la question de la temporalité des concessions minières. Si la loi de 1791 établissait le principe d'une propriété publique du sous-sol avec attribution de concessions provisoires d'une durée de cinquante ans, la loi de 1810, plus favorable aux exploitants, leur avait accordé la concession perpétuelle, ce qui revenait en principe à annuler définitivement la maîtrise publique sur les sous-sols concernés. Lors des discussions préalables à la loi de 1837, les arguments avancés en faveur de ce principe étaient rappelés par un député :

[131] Déclaration d'Alexandre Gendebien. *Ibid.*, p. 625-626.
[132] *Ibid.*, p. 223.

> [L'un des] principes vicieux de la loi de [17]91 était celui qui n'établissait que des concessions temporaires, de cinquante ans au plus. Le peu de fixité, l'état précaire qui était ainsi attribué à ces possessions empêchaient d'abord les capitaux de se diriger de ce côté, vers un but aussi incertain, aussi peu stable ; en second lieu, ces concessionnaires à terme, dont l'intérêt était la jouissance hâtive des produits qui s'exploitaient le plus rapidement et à moindres frais, ne pouvaient avoir l'esprit de prévoyance et de conservation qu'exige l'intérêt de la société, et se refusaient naturellement à établir leurs extractions sur une échelle assez grande pour que l'avenir ne fût pas sacrifié à l'intérêt étroit du présent.[133]

Les concessions perpétuelles sont donc conçues comme incitatives à une « bonne gestion » des ressources du sous-sol, assimilable à de l'*improvement*. Elles sont mises en place dans l'intention de favoriser une extraction « raisonnable » (on se souvient du catéchisme extractiviste d'Agricola[134]), une exploitation modérée par la « prévoyance » et la « conservation », tout en s'assurant que les exploitations soient d'une échelle suffisamment grande pour être rentables et assurer une production abondante. Une logique qui consiste à considérer que lorsque les industriels sont assurés d'obtenir de leurs concessions un profit stable et durable, ils sont « naturellement » portés à l'exploiter dans le souci du bien public. La suite montrera abondamment l'inanité d'un tel raisonnement.

En ce qui concerne les emprises de l'industrie à la surface obtenues dans le sillage de cette loi, aucun régime spécifique n'est prévu pour les distinguer de la propriété classique, en conditionnant par exemple leur validité à la continuité d'une activité économique. L'appropriation des sols ne vaut que dans un sens : celui des besoins momentanés de l'industrie. Et lorsque ces besoins s'éteignent, lorsque l'industrie s'en va, d'autres besoins (agricoles, par exemple) sont-ils susceptibles d'imposer la revente ou la réaffectation des terrains concernés ? Le législateur de l'époque ne semble pas avoir envisagé ce cas de figure – et les suivants non plus. Les conséquences s'en feront durement sentir un siècle et demi plus tard, au moment de la « désindustrialisation » massive des bassins miniers.

133 *Ibid.*, p. 31.
134 *Cfr.* chapitre 10.
➔ Image sur les deux pages suivantes : extrait de la carte Ferraris, 1778.

LA BASSE HESTRE
LE HESTRE
CHAPELLE HERLAYMONT
GOUY
PRAZEGNIES
COURCELLE
MORLANWELS
CARNIERES
CARNIERE
PIETON
FORCHIES
FONTAINE L'EVEQUE
ANDERLUES
LERNNES
MARCHIENNE AU PONT
MONTIGNY LE TIGNEUX
LOBBES

THUMEON
VIEUVILLE
HEPPIGNIES
WAGNEE
GOSSELIES
RANSART
DUCHÉ DE BRABANT
HUMET
LODELINSART
GILLY
CHARLEROI
DAMPREMY
MARCHIENNE AU PONT
MARCINELLE
MONTIGNY SUR SAMBRE
COUILLET
MONT SUR MARCHIENNE
LOUVERVAL
CHATELINEAU
CHATELET
PRINCIPAUTÉ
PONTLELOUP
FARCIENNE
BOUFLIOUX
PRINCIPAUTÉ DE

Charleroi 1778

Germes d'une industrie

Cette carte reprend une sélection d'informations présentes sur la carte Ferraris de 1778 (la carte originale figure dans les pages qui précèdent).

Les grandes découpes en dégradé de gris représentent les vallées et les plis de la topographie, tels qu'ils sont figurés sur la carte d'origine.

Parmi les différents cours d'eau présents sur le territoire, seul le plus important est représenté: la Sambre, qui s'écoule d'Ouest en Est.

La localisation des agglomérations principales est indiquée par leurs noms. Il s'agit uniquement de petits bourgs ruraux.

A titre de repère d'échelle, le périmètre de l'agglomération métropolitaine du grand Charleroi actuel est reporté sur la carte (c'est la ligne en pointillés).

En italique figurent enfin, aux endroits ou ils sont indiqués sur la carte originale, les localisations des houillères, fosses à houille et autres installations d'échelle artisanale qui préfigurent l'activité industrielle à venir.

Celles-ci, à l'époque ou est établie la carte, sont concentrées principalement à l'Ouest de la ville de Charleroi, qui est constituée alors essentiellement d'une forteresse militaire construite un siècle plus tôt, établie sur un promontoire qui domine la Sambre, et les plaines situées vers le Sud.

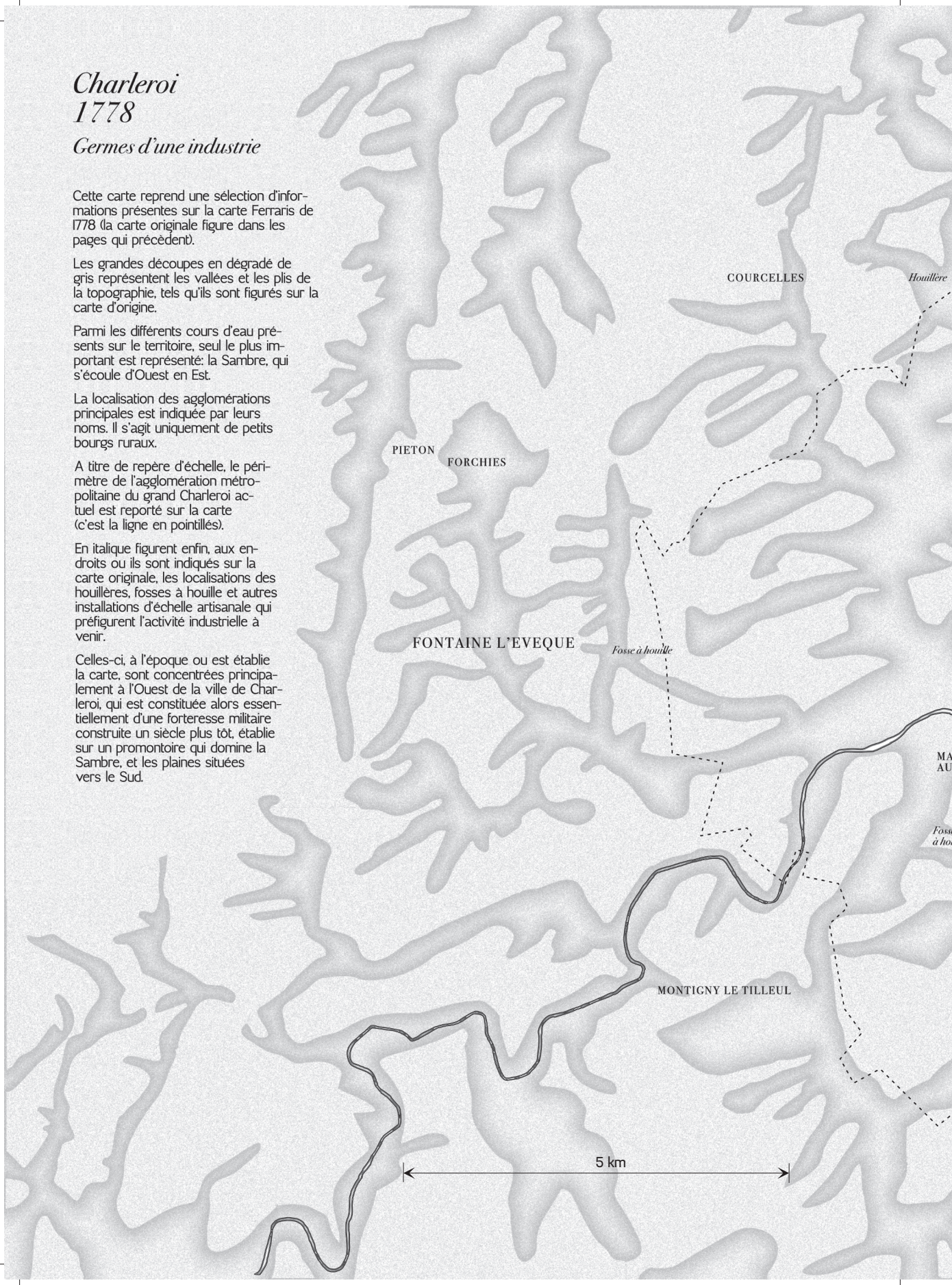

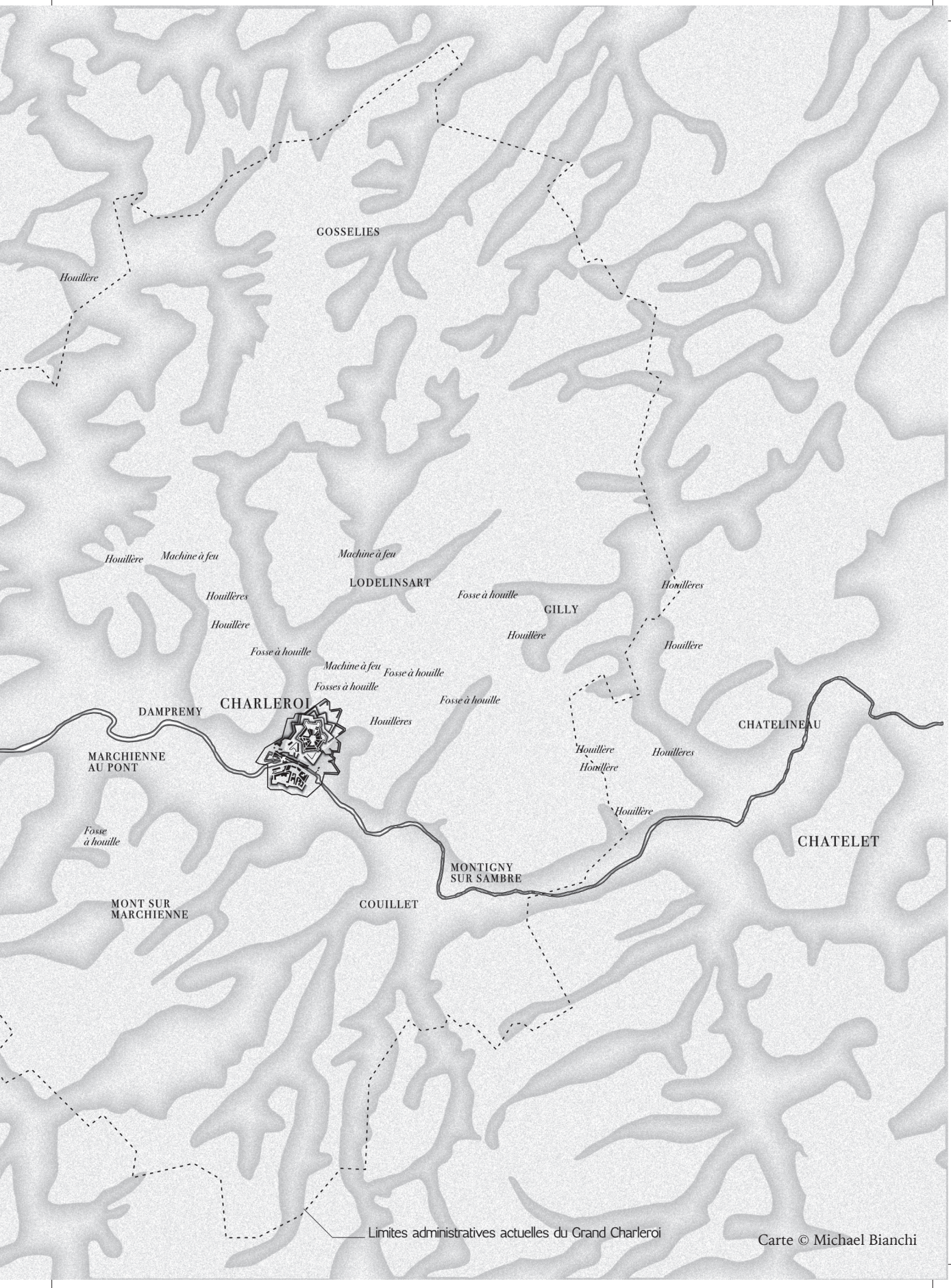

Carte © Michael Bianchi

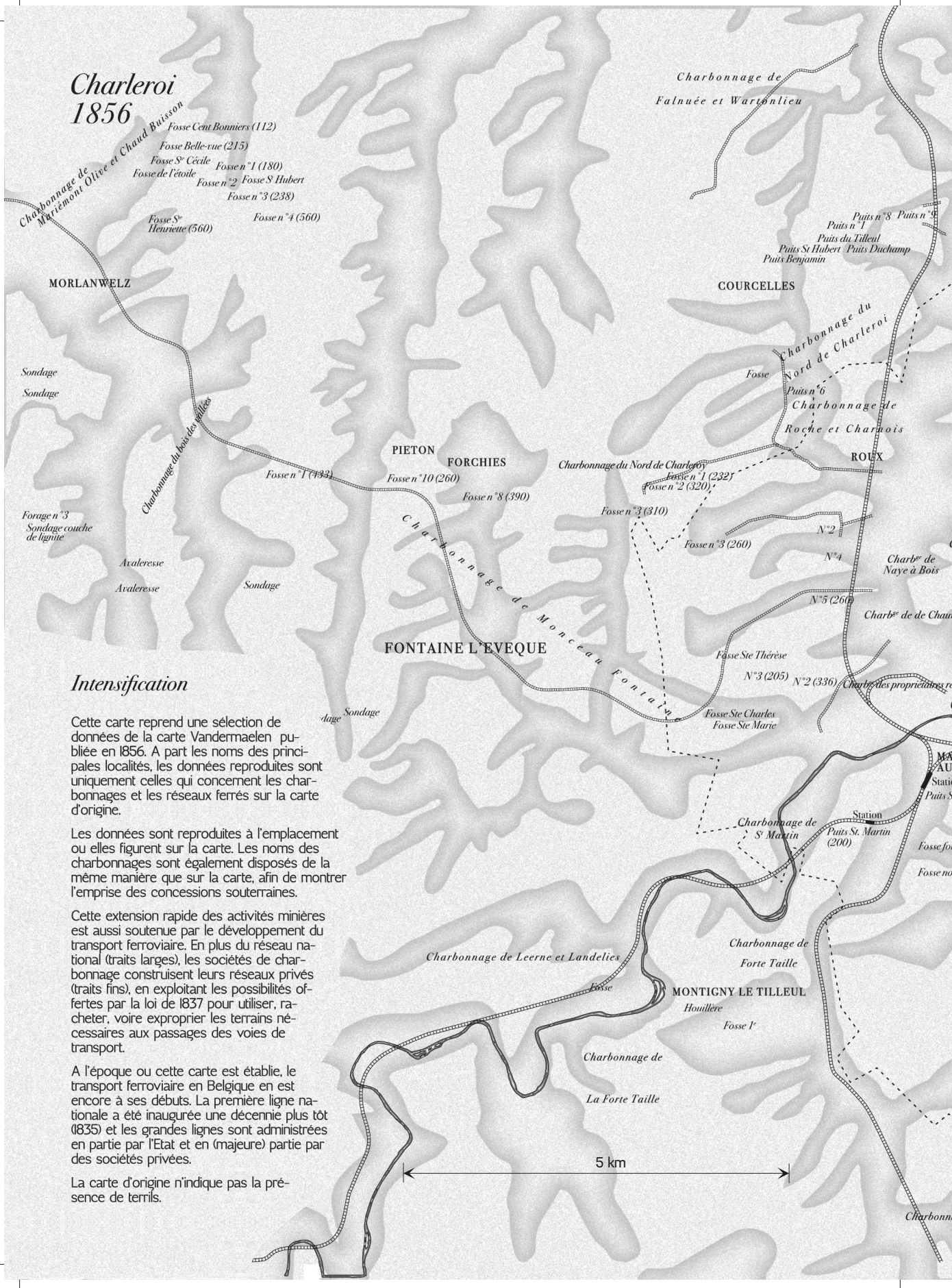

Intensification

Cette carte reprend une sélection de données de la carte Vandermaelen publiée en 1856. A part les noms des principales localités, les données reproduites sont uniquement celles qui concernent les charbonnages et les réseaux ferrés sur la carte d'origine.

Les données sont reproduites à l'emplacement ou elles figurent sur la carte. Les noms des charbonnages sont également disposés de la même manière que sur la carte, afin de montrer l'emprise des concessions souterraines.

Cette extension rapide des activités minières est aussi soutenue par le développement du transport ferroviaire. En plus du réseau national (traits larges), les sociétés de charbonnage construisent leurs réseaux privés (traits fins), en exploitant les possibilités offertes par la loi de 1837 pour utiliser, racheter, voire exproprier les terrains nécessaires aux passages des voies de transport.

A l'époque ou cette carte est établie, le transport ferroviaire en Belgique en est encore à ses débuts. La première ligne nationale a été inaugurée une décennie plus tôt (1835) et les grandes lignes sont administrées en partie par l'Etat et en (majeure) partie par des sociétés privées.

La carte d'origine n'indique pas la présence de terrils.

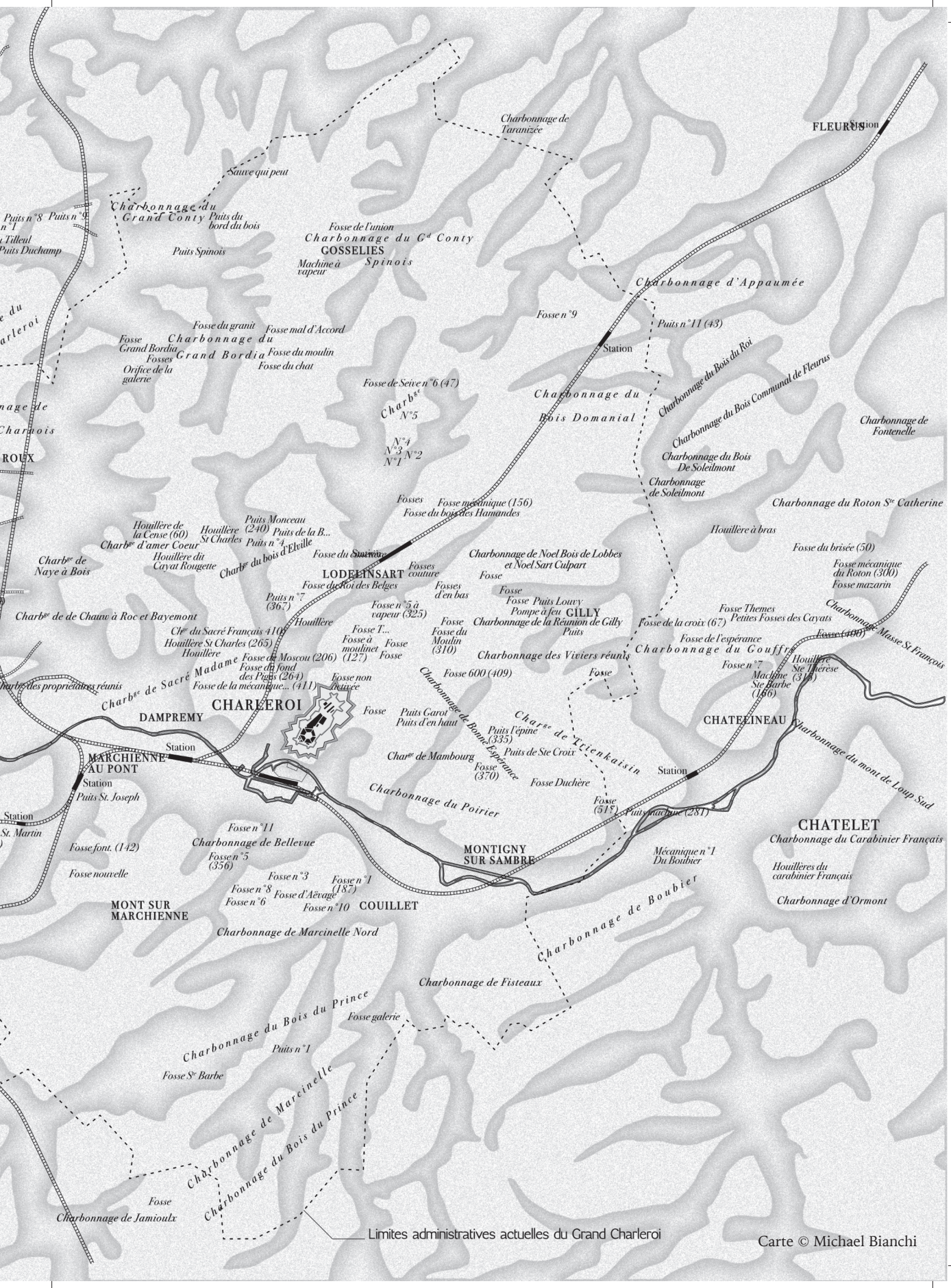

Charbonnage de Taranizée
FLEURUS
Station
Sauve qui peut
Charbonnage du Grand Conty
Puits du bord du bois
Puits n°8
Puits n°9
Puits Duchamp
Fosse de l'union
Charbonnage du Gd Conty
GOSSELIES
Spinois
Puits Spinois
Machine à vapeur
Charbonnage d'Appaumée
Fosse n°9
Puits n°11 (43)
Station
Fosse du granit
Fosse mal d'Accord
Fosse Grand Bordia
Charbonnage du Grand Bordia
Fosse du moulin
Fosses
Orifice de la galerie
Fosse du chat
Charbonnage du Bois du Roi
Charbonnage du Bois Communal de Fleurus
Fosse de Seive n°6 (47)
Charbge N°5
Charbonnage du Bois Domanial
Charbonnage de Fontenelle
N°4
N°3
N°2
N°1
Charbonnage du Bois De Soleilmont
Charbonnage de Soleilmont
ROUX
Fosses
Fosse mécanique (156)
Fosse du bois des Hamandes
Charbonnage du Roton Ste Catherine
Houillère de la Cense (60)
Houillère St Charles
Puits Monceau (240)
Puits de la B...
Puits n°4
Charbge d'amer Coeur
Houillère à bras
Fosse du brisée (50)
Charbge du bois d'Elville
Fosse du Sinaine
Charbonnage de Noel Bois de Lobbes et Noel Sart Culpart
Charbge de Naye à Bois
Houillère dit Cayat Rougette
LODELINSART
Fosses couture
Fosse mécanique du Roton (300)
Fosse mazarin
Fosse du Roi des Belges
Fosses d'en bas
Fosse
Puits n°7 (367)
Fosse n°5 à vapeur (325)
Fosse Puits Louvy
Pompe à feu
GILLY
Charbonnage de la Réunion de Gilly
Puits
Fosse Themes
Petites Fosses des Cayats
Charbonnage Masse St François
Charbge de de Chauw à Roc et Bayemont
Houillère
Fosse T...
Fosse du Moulin (310)
Fosse de la croix (67)
Fosse de l'espérance
Fosse (400)
Chge du Sacré Français 410
Houillère St Charles (265)
Houillère
Fosse à moulinet (127)
Fosse
Charbonnage des Viviers réunis
Charbonnage du Gouffre
Fosse de Moscou (206)
Fosse du fond des Piges (264)
Fosse n°7
Houillère Ste Thérèse (315)
Machine Ste Barbe (166)
Charbge de Sacré Madame
Fosse non activée
Fosse 600 (409)
Fosse
Charbge des propriétaires réunis
Fosse de la mécanique... (411)
CHARLEROI
Charbonnage de Bonne Espérance
Fosse
Puits Garot
Puits d'en haut
Charge de Trienkaisin
CHATELINEAU
DAMPREMY
Puits l'épine (335)
Charbonnage du mont de Loup Sud
Station
MARCHIENNE AU PONT
Charge de Mambourg
Puits de Ste Croix
Fosse (370)
Station
Station
Puits St. Joseph
Fosse Duchère
Charbonnage du Poirier
Fosse (517)
Puits machine (281)
Station
St. Martin
Fosse n°11
CHATELET
Charbonnage du Carabinier Français
Fosse font. (142)
Charbonnage de Bellevue
Fosse n°5 (356)
MONTIGNY SUR SAMBRE
Mécanique n°1 Du Boubier
Fosse nouvelle
Fosse n°3
Fosse n°1 (187)
Houillères du carabinier Français
Fosse n°8
Fosse d'Aëvage
Fosse n°6
Fosse n°10
COUILLET
Charbonnage d'Ormont
MONT SUR MARCHIENNE
Charbonnage de Boubier
Charbonnage de Marcinelle Nord
Charbonnage de Fisteaux
Charbonnage du Bois du Prince
Fosse galerie
Puits n°1
Fosse Ste Barbe
Charbonnage de Marcinelle
Charbonnage du Bois du Prince
Fosse
Charbonnage de Jamioulx
Limites administratives actuelles du Grand Charleroi
Carte © Michael Bianchi

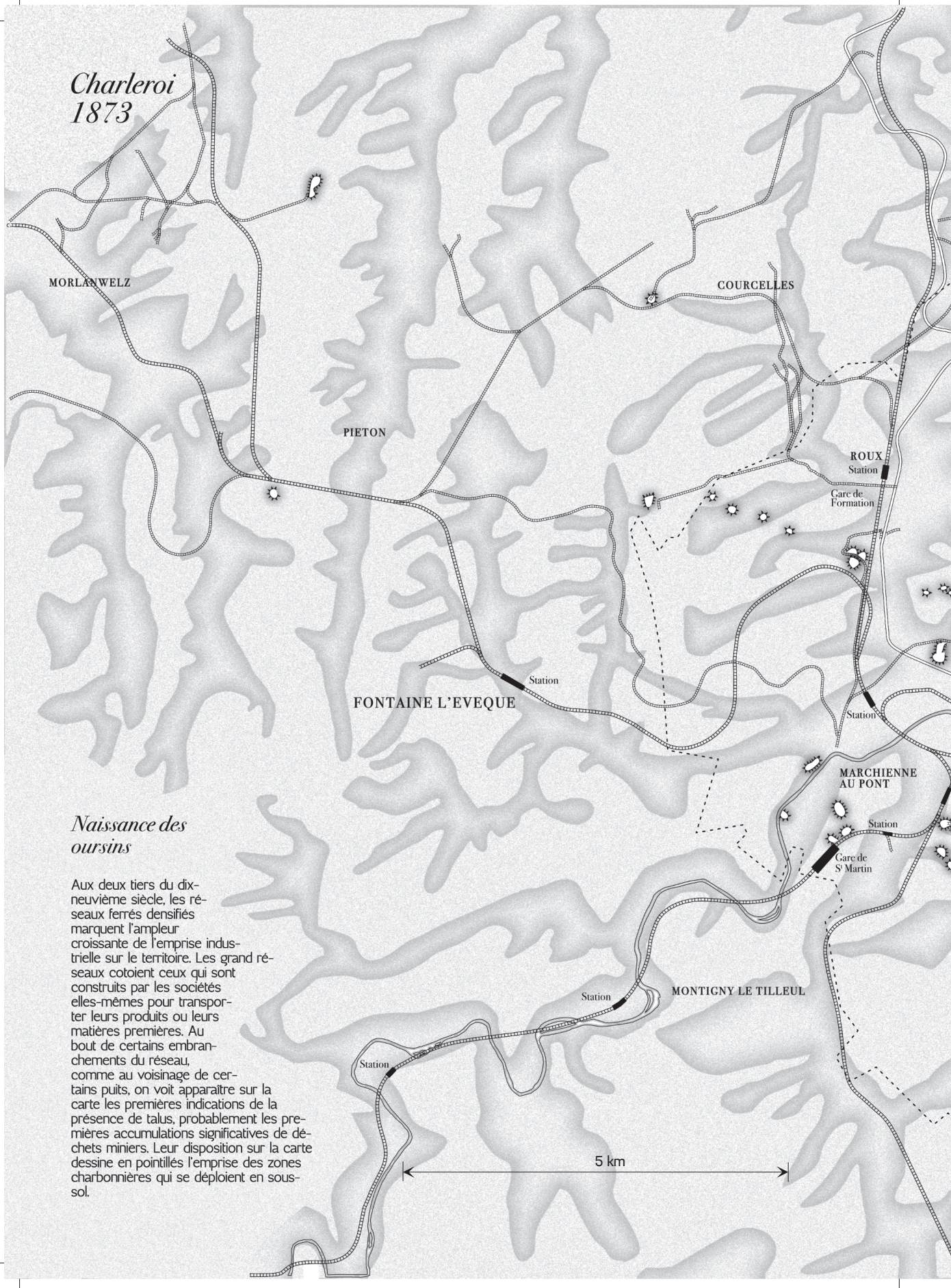

Naissance des oursins

Aux deux tiers du dix-neuvième siècle, les réseaux ferrés densifiés marquent l'ampleur croissante de l'emprise industrielle sur le territoire. Les grand réseaux cotoient ceux qui sont construits par les sociétés elles-mêmes pour transporter leurs produits ou leurs matières premières. Au bout de certains embranchements du réseau, comme au voisinage de certains puits, on voit apparaître sur la carte les premières indications de la présence de talus, probablement les premières accumulations significatives de déchets miniers. Leur disposition sur la carte dessine en pointillés l'emprise des zones charbonnières qui se déploient en sous-sol.

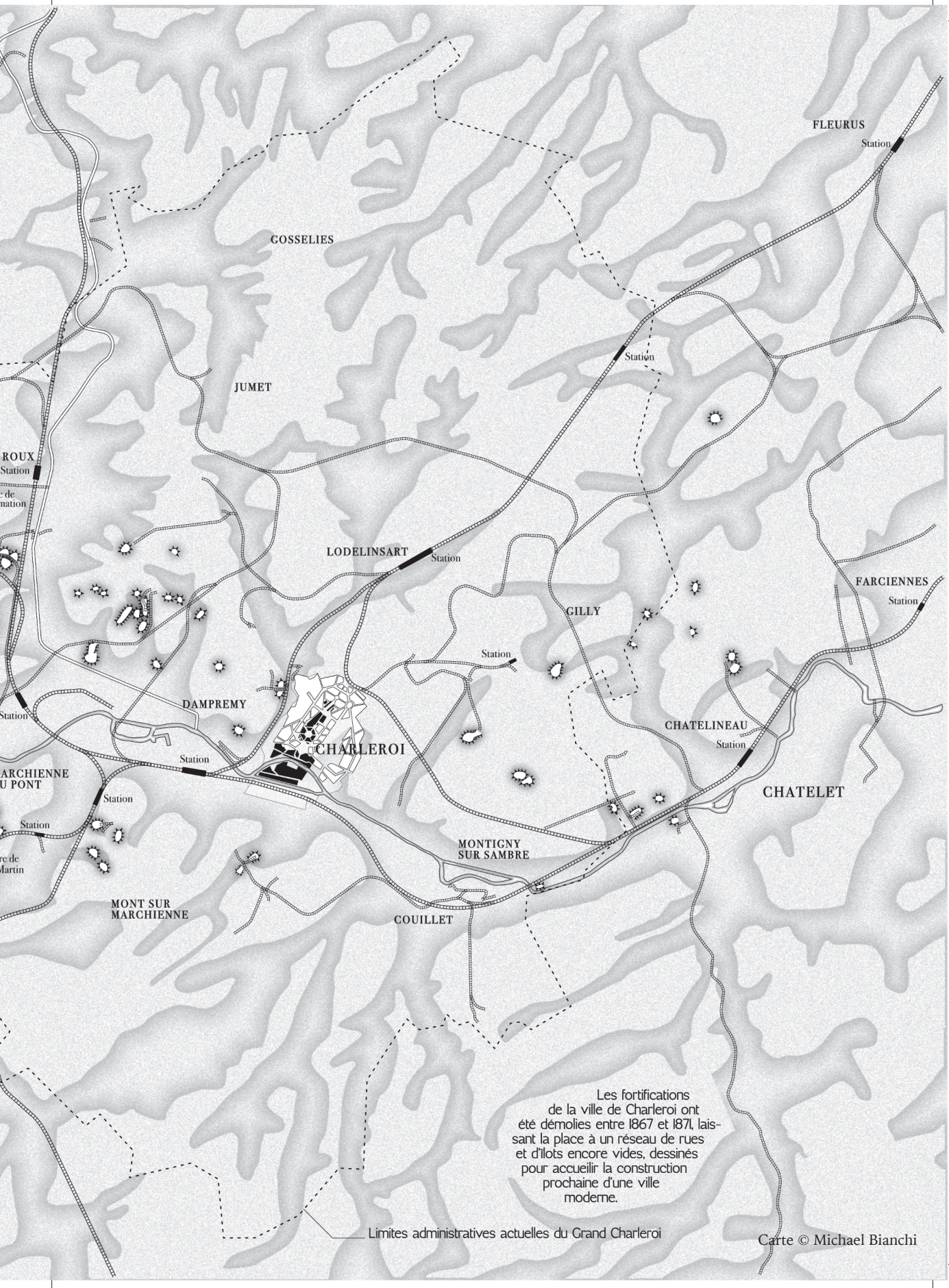

Carte © Michael Bianchi

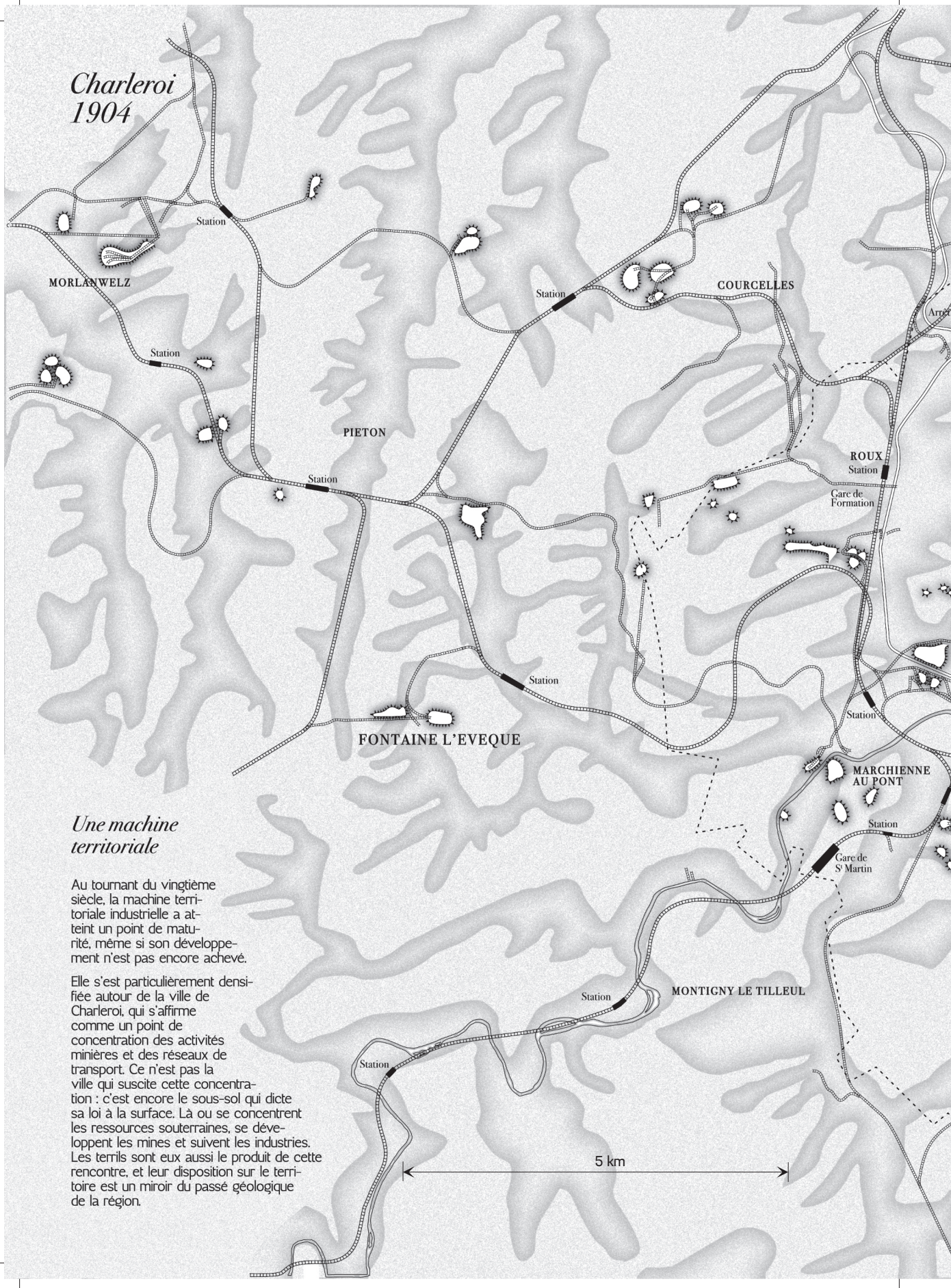

Une machine territoriale

Au tournant du vingtième siècle, la machine territoriale industrielle a atteint un point de maturité, même si son développement n'est pas encore achevé.

Elle s'est particulièrement densifiée autour de la ville de Charleroi, qui s'affirme comme un point de concentration des activités minières et des réseaux de transport. Ce n'est pas la ville qui suscite cette concentration : c'est encore le sous-sol qui dicte sa loi à la surface. Là ou se concentrent les ressources souterraines, se développent les mines et suivent les industries. Les terrils sont eux aussi le produit de cette rencontre, et leur disposition sur le territoire est un miroir du passé géologique de la région.

La ville de charleroi s'est construite sur les tracés définis après la démolition des fortifications. Elle reste une île au milieu d'un univers autrefois rural et qui s'est maintenant densifié autour des industries.

Limites administratives actuelles du Grand Charleroi

Carte © Michael Bianchi

Charleroi 1939

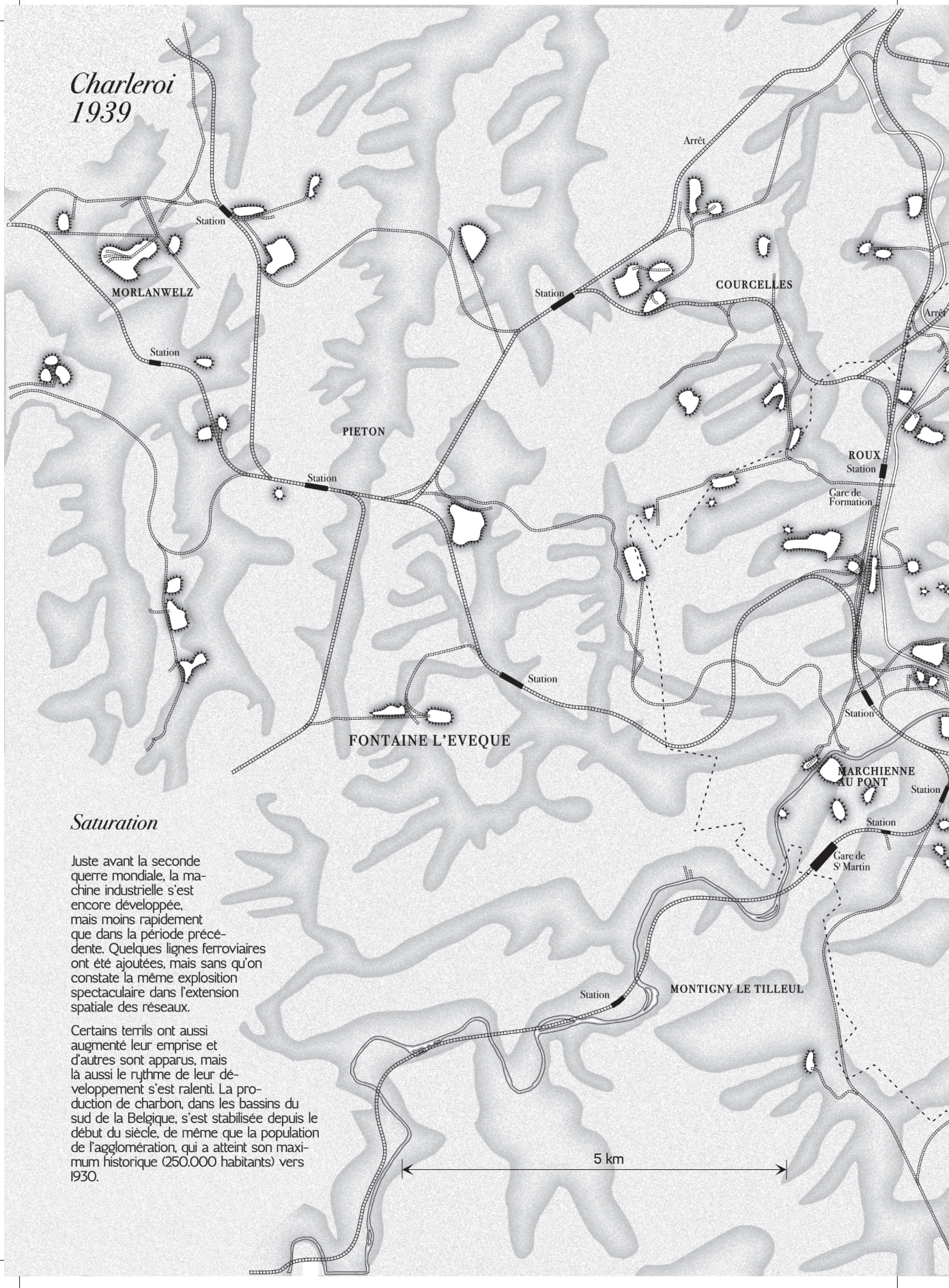

Saturation

Juste avant la seconde querre mondiale, la machine industrielle s'est encore développée, mais moins rapidement que dans la période précédente. Quelques lignes ferroviaires ont été ajoutées, mais sans qu'on constate la même explosition spectaculaire dans l'extension spatiale des réseaux.

Certains terrils ont aussi augmenté leur emprise et d'autres sont apparus, mais là aussi le rythme de leur développement s'est ralenti. La production de charbon, dans les bassins du sud de la Belgique, s'est stabilisée depuis le début du siècle, de même que la population de l'agglomération, qui a atteint son maximum historique (250.000 habitants) vers 1930.

Carte © Michael Bianchi

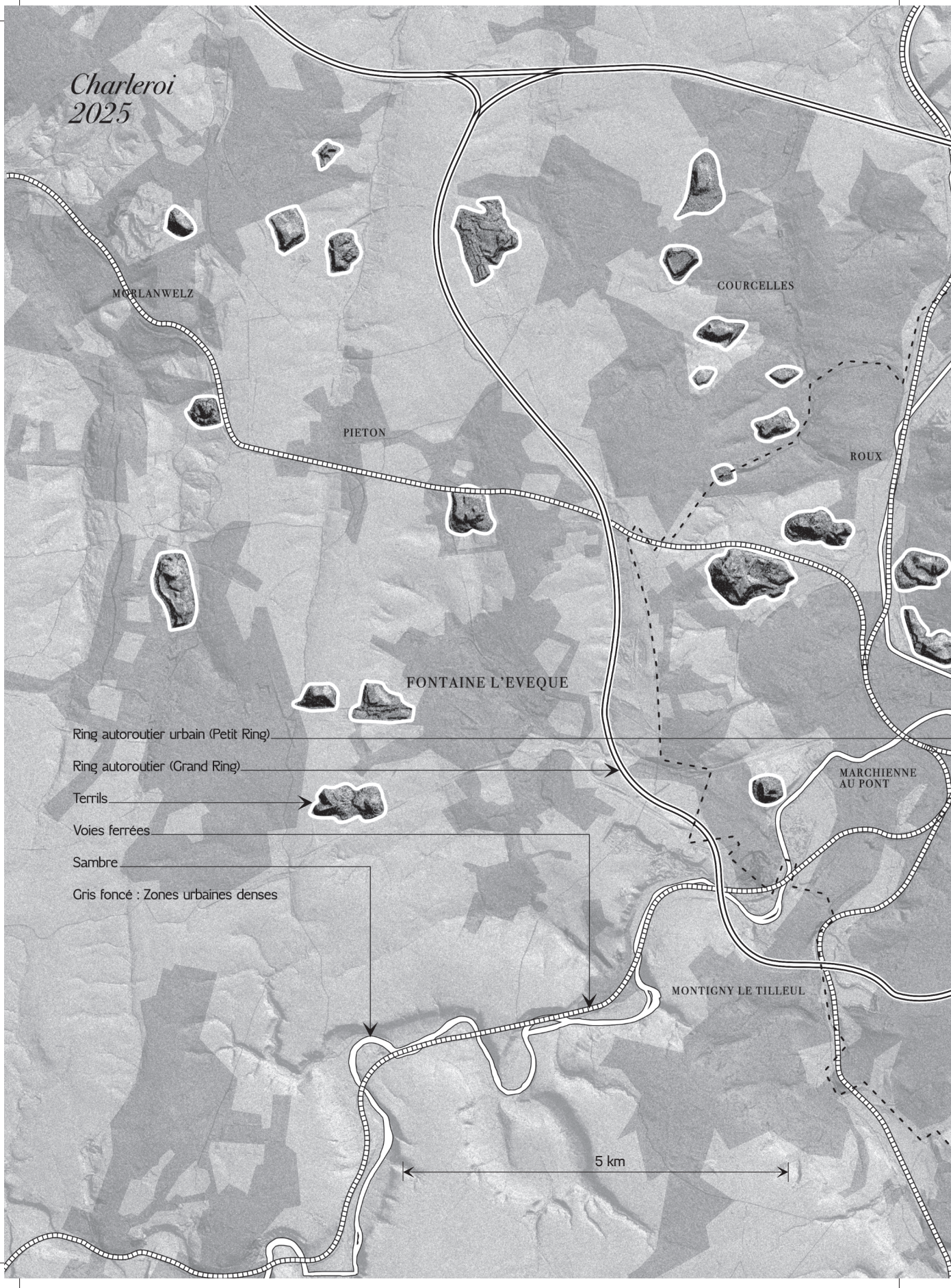
Charleroi
2025
MORLANWELZ
COURCELLES
PIETON
ROUX
FONTAINE L'EVEQUE
MARCHIENNE
AU PONT
MONTIGNY LE TILLEUL
Ring autoroutier urbain (Petit Ring)
Ring autoroutier (Grand Ring)
Terrils
Voies ferrées
Sambre
Gris foncé : Zones urbaines denses
5 km

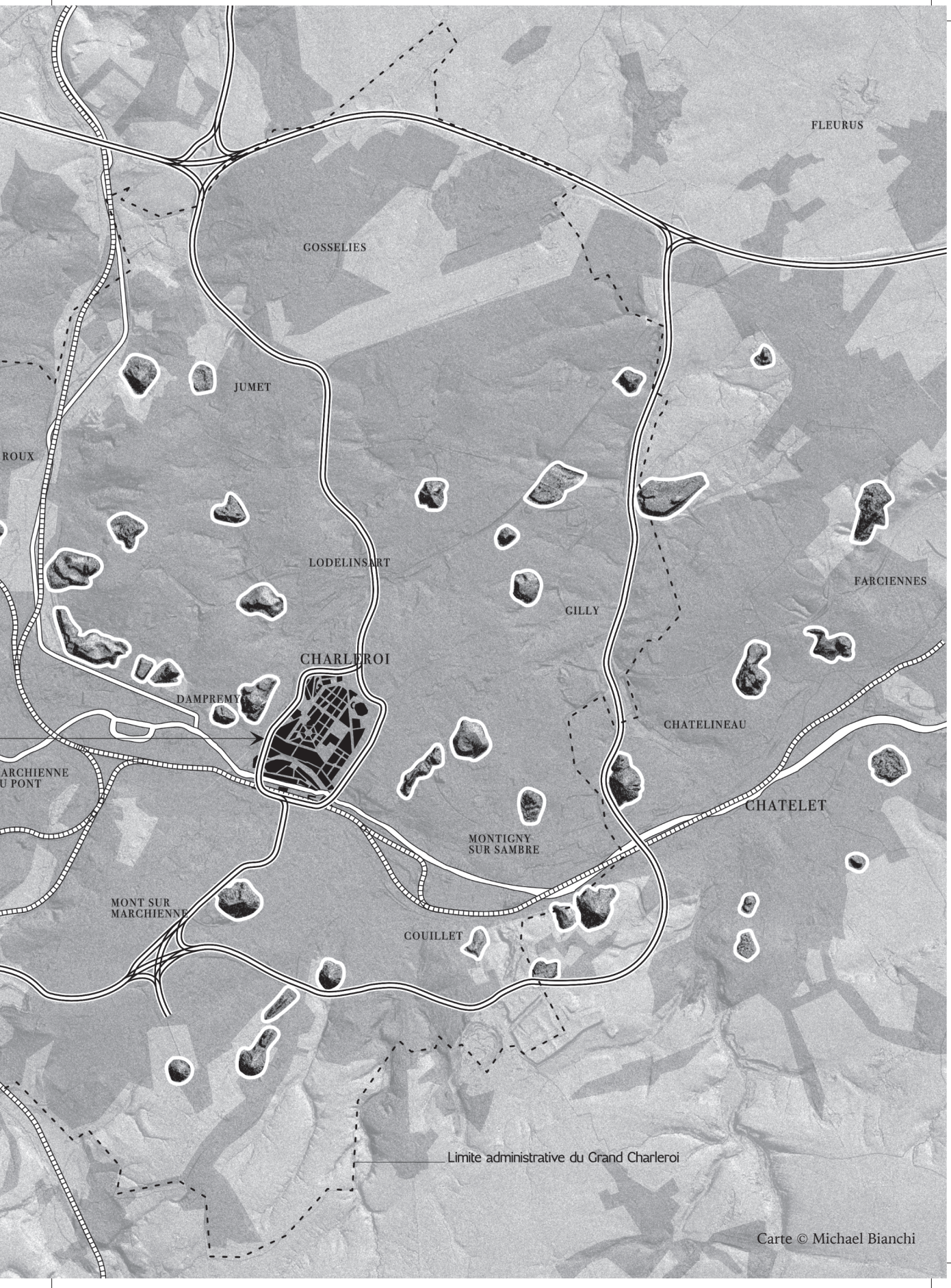

Carte © Michael Bianchi

Fresh Kills, périphérie de New York. parc public sur le site de l'ancienne décharge
© Valérie de Graffenried.
Page précédente : Situation actuelle de l'agglomération de Charleroi avec localisation des terrils. Carte : Michael Bianchi

Les déchets sont l'envers de l'histoire, les cadavres dans le placard d'une société lisse, prospère, que rien ne peut venir corrompre, que rien n'atteint, où tout est toujours neuf, chaque jour un jour nouveau, ne portant ni trace ni stigmate de ce qui a pu avoir lieu la veille.

Lucie Taïeb, *Freshkills.* [135]

13. Les terrils en déchets

En suivant la jurisprudence du Conseil des mines dans le siècle qui suit l'adoption de la loi de 1837, on s'aperçoit que les justifications présentées par les exploitants en appui des demandes d'expropriation en surface, limitées au départ à l'implantation de voies de transport, s'étendent progressivement à d'autres types de besoins. Déjà, la loi de 1810 consacrait en quelque sorte une logique de fait accompli, dans la mesure où elle prévoyait qu'un exploitant qui aurait occupé un terrain depuis plus d'un an ou l'aurait rendu impropre à la culture aurait l' « obligation » de l'acheter, et ceci au double de sa valeur estimée [136]. Dans les faits, cette valeur de rachat étant généralement inférieure au profit résultant de l'usage des terrains par l'exploitant, cette disposition ouvrait déjà de larges possibilités à celui-ci pour étendre son emprise en surface avec ou sans l'accord préalable des propriétaires fonciers. En cas de protestation de ceux-ci ou de réticence à céder leur propriété, les exploitants pouvaient d'ailleurs faire monter le prix d'achat significativement plus haut que sa valeur « normale » [137], avant d'en appeler à l'expropriation.

Abuser de la Terre

Malgré cela, les oppositions des propriétaires étaient nombreuses, et celles-ci, si elles étaient portées en justice, étaient arbitrées par le Conseil des mines. S'il est peu question de terrils dans les premières années de la jurisprudence du Conseil, les déchets s'amoncellent à proximité des puits et, vers la fin du siècle, les mentions de ceux-ci sont plus fréquentes dans ces « conflits de voisinage » en surface. Dans un avis rendu le 23 février 1900, le Conseil

[135] Lucie Taïeb, Freshkills, Presses pocket (Paris) (Paris : Pocket, 2022), p. 13.
[136] Loi du 21 avril 1810 sur les mines, minières et carrières, Art. 44.
[137] Louis-Charles-Adolphe Chicora, *Discussions de la loi du 2 mai 1837 sur les mines* (Librairie Polytechnique D'Aug. Decq, 1858), voir notamment p. 74 et 198.

rappelle que sa jurisprudence autorise l'occupation des terrains en surface pour des travaux « nécessaires ou utiles au service d'exploitation proprement dite », et que ces travaux comprennent notamment « le dépôt de matières stériles ou de matériaux destinés à la mine »[138]. Le 11 mai suivant, le Conseil confirme également que les bassins de décantation peuvent être compris dans ces demandes[139]. Le 15 mai 1902, il statue sur une demande d'occupation d'un terrain pour le dépôt de terrils, en indiquant que celle-ci n'est recevable que « si le charbonnage ne possèderait plus de terrains disponibles »[140]. Le 3 avril 1903, il confirme que les terrils forment « un accessoire nécessaire des charbonnages » et sont donc, en conséquence, « régis par la seule législation des mines »[141]. Ce dernier avis n'est pas sans conséquence dans la mesure où il a pour effet d'exclure les terrils de la réglementation sur la classification des établissements « dangereux, insalubres ou incommodes »[142]. La mine et ses dépendances, dans cette optique, disposent d'un cadre réglementaire spécifique, qui permet aux exploitants d'échapper pour partie à la responsabilité des effets qu'ils produisent sur l'environnement, dans la mesure où elles ne sont pas soumises aux mêmes exigences réglementaires que le reste des industries.

Ces usages de la mine, *de facto*, rendent durablement, voire définitivement, les terrains concernés impropres à l'agriculture ou à tout autre usage productif ultérieur. Soutenues par ce cadre juridique favorable, les compagnies minières, progressivement, rachètent de larges pans du territoire, redessinent les espaces des bassins miniers selon leurs besoins et façonnent leurs propres paysages composés par les voies ferrées, les bâtiments industriels, les terrils, et les cités d'habitations ouvrières construites au voisinage des exploitations. Les cartes des voies ferrées et des terrils, qui précèdent ce chapitre, reflètent l'évolution de cette emprise au cours du XIXe siècle et dans la première moitié du XXe siècle. « La mine crée un système spatial où toutes les composantes de la surface sont majoritairement dédiées à assurer la viabilité des exploitations », résume Kevin Troch[143]. Par dessus tout cela, le paysage est « nimbé par la poussière noire qui recouvre régulièrement les sols, la végétation, et s'accroche aux façades des bâtiments »[144]. L'ensemble de ces phénomènes constitue une illustration particulièrement marquante d'un phénomène de *production*

138 H. F. Dupont, éd., « Jurisprudence du Conseil des mines de Belgique 1888-1893 » (Librairie scientifique, industrielle et agricole et ancienne librairie polytechnique Decq, 1894), p. 218.
139 *Ibid.*, p. 219.
140 Annales des mines de Belgique, 1906, livraison 4, p.1019.
141 *Ibid.*, p. 1034.
142 *Ibid.* (note de bas de page n°4)
143 Kevin Troch, *Ne pas grever…*, Op cit., p. 94.
144 Anonyme, *Guide de la ligne du Nord, Londres, Cologne, Aix-la-Chapelle* (Paulin et le Chevalier, 1855), cité dans Alexis Zimmer, *Brouillards toxiques : Vallée de la Meuse, 1930, contre-enquête* (Zones sensibles, 2016), p. 105.

de l'espace[145], opérée ici par l'industrie et les groupes sociaux qui la conduisent et en tirent profit.

Un autre aspect notable des transformations des usages de la Terre au fil de l'emprise croissante de la mine et de l'industrie, qui participe également à cette production de l'espace, est la restructuration des propriétés. Là aussi, les lois sur les mines de 1791, 1810 et 1837 et surtout les motivations qui en sont à l'origine, jouent un rôle déterminant, en rendant possible une transformation qualitative autant que quantitative.

Sur le plan qualitatif, les changements de la définition du droit de propriété qui ont été accomplis avant le XVIIIe siècle ont consacré celui-ci comme un pouvoir de plus en plus absolu sur les sols, ainsi que le décrit notamment Sara Vanuxem dans *La propriété de la terre*[146]. Le mouvement des *enclosures,* dont nous avons déjà parlé, participe de cette transformation mais n'en constitue pas le stade ultime. Les *enclosures* étaient un processus qui fonctionnait sur le principe de l'*exclusion,* et s'opposait au droit coutumier dans la mesure où celui-ci envisageait la possibilité d'appropriations multiples d'une même terre[147]. Parmi les trois attributs classiquement associés au droit de propriété moderne – l'*usus*, le *fructus* et l'*abusus* –, ceux que le processus des *enclosures* mobilisait principalement étaient l'*usus* – le droit d'usage, rendu exclusif – et le *fructus* – le droit de jouir de la chose et de ce qu'elle permet de produire. Mais si ce mouvement a consacré progressivement l'accroissement du pouvoir sur la Terre des classes propriétaires – l'aristocratie et la bourgeoisie – au détriment d'un droit coutumier plus favorable aux communs et profitable aux populations dans leur ensemble, la progression de l'industrie franchit encore un palier supplémentaire. Le développement industriel, en appui sur ce droit de propriété parachevé puis encadré par le droit minier, va mobiliser pleinement l'*abusus*, le droit de disposer entièrement de la chose, qui va jusqu'au droit de *destruction*. Dans le code civil de 1804, la propriété décrite dans les articles 544 et suivants ouvre au droit de « disposer des choses de la manière la plus absolue » – article 544 –, dont notamment « les fruits naturels et industriels de la terre » – article 547 –, et ceci, lorsqu'il s'agit de la propriété du sol, « emporte la propriété du dessus et du dessous » – article 552. On a vu plus haut que cette propriété du sol s'est vue dédoublée par la loi sur les mines de 1810, en séparant la propriété du sous-sol de celle de la surface. En réalité, les exploitants du sous-sol, au fil des rachats et des expropriations, finiront par devenir propriétaires de larges portions de la surface, qu'ils consacreront aux besoins de l'extraction et de la production industrielle, jusqu'à s'autoriser à polluer les sols, à les sillonner d'infrastructures et à modifier leur topographie. Ce faisant, ils alièneront à très long terme la nature et les autres possibilités d'usage des sols concernés,

145 *Cfr.* chapitre 3.
146 Sarah Vanuxem, *La propriété de la terre,* Le monde qui vient (Marseille : Wildproject, 2022).
147 *Ibid*., p. 31 *et seq*.

même après l'arrêt et le démantèlement des industries et de leurs infrastructures[148]. Nous reviendrons plus loin sur ces suites, notamment dans leurs aspects qui concernent les terrils.

Plus grand, plus loin

En plus de la modification qualitative des usages de la Terre qu'accompagne ce droit de propriété « absolue », la trame des propriétés, et donc la structuration sociale des pouvoirs d'agir sur les sols se modifie profondément au cours du XIXe siècle dans les bassins miniers. Les houillères visibles sur la carte Ferraris de 1778[149] se glissent dans la trame des forêts et des champs cultivables et sont généralement exploitées au profit des propriétaires des terrains, qu'ils soient notables locaux, fermiers ou autorités publiques. Ces propriétaires délèguent l'exploitation à des tiers ou l'organisent eux-mêmes. La taille des exploitations reste limitée, notamment en raison de l'impossibilité d'étendre les exploitations horizontalement au-delà des propriétés, mais aussi (et surtout) en raison de l'absence de moyens techniques pour assurer la ventilation et l'exhaure (le pompage des eaux souterraines) au-delà d'une profondeur d'environ trente mètres. Dans la région, la houille est exploitée à petite échelle depuis le XIIIe siècle par les artisans locaux – essentiellement les verriers et les forgerons. Elle est facile d'accès : certaines veines affleurent en surface, et il suffit alors de creuser pour obtenir du minerai exploitable. Nul besoin de moyens techniques complexes, pour autant qu'on reste assez proche du plancher des vaches.

La première machine à vapeur destinée au pompage des eaux, du modèle conçu par Thomas Newcomen, arrive dans le bassin du Hainaut en 1734. Du côté de Charleroi, c'est à Lodelinsart qu'une première « machine à feu » est installée en 1735[150]. Sur la carte Ferraris de 1778, l'emplacement de trois de ces machines est visible, toutes trois aux alentours de Lodelinsart[151]. Ces équipements préfigurent le développement technique qui permettra le changement d'échelle des activités minières au siècle suivant, accompagnée notamment par des apports de capitaux de plus en plus importants, dont la provenance est de plus en plus distante des lieux de l'extraction. Au début du XIXe siècle, la majorité des exploitations est encore gérée au travers de plus de trois cent sociétés anonymes, dont certaines comptent un grand nombre

148 L'histoire de la désindustrialisation, que nous aborderons plus loin dans ses aspects sociospatiaux, a abondamment révélé la dimension incommensurable des dégâts causés aux territoires et aux sociétés par les marges de manœuvre accordées à l'industrie.

149 Voir la carte Ferraris originale en page 122 et celle en page 124.

150 Malte Helfer, « Essor et déclin de l'exploitation du charbon dans la Grande Région SaarLorLux », 2008, https ://orbilu.uni.lu/handle/10993/50521.

151 Voir carte « Charleroi 1778 », p. 120-121.

d'ouvriers ayant droit aux délibérations[152]. À partir de là s'opère un mouvement de concentration des sociétés charbonnières. Des cartels se constituent, pour peser sur la production, maîtriser les prix et juguler les revendications ouvrières. Ces regroupements se font au détriment des petits producteurs, qui finissent par disparaître du paysage au cours du XIXe siècle[153]. Des regroupements de charbonnages s'opèrent aussi sous l'égide de sociétés financières telles que la *Banque de Belgique* et, surtout, la *Société Générale de Belgique*[154]. À partir de 1850, celle-ci se spécialise dans l'investissement et le développement industriel au travers de trois activités principales : le charbon, la métallurgie et les chemins de fers[155]. Certaines sociétés de charbonnage font aussi leur entrée en bourse, si bien qu'en même temps que gonfle l'activité industrielle dans les bassins miniers belges, les propriétaires des outils de production se distancient et s'anonymisent.

Déchets inaperçus

La carte Vandermaelen de 1856 montre l'effet de ces concentrations et de l'intensification des activités minières et industrielles sur la configuration du territoire de Charleroi[156]. En considérant simplement les données qui y figurent et qui concernent directement les charbonnages, on y voit la manière dont ceux-ci occupent déjà amplement le territoire. Les noms de certaines concessions, qui barrent l'ensemble de la carte, portent la marque des effets de concentration alors en cours[157]. L'extraction charbonnière, avec la métallurgie et les réseaux ferrés, constituent ensemble un puissant cocktail, alimenté en amont par les capitaux financiers qu'attirent les bénéfices générés alors par les investissements industriels. Les cartes qui suivent et qui reprennent uniquement la localisation des réseaux ferrés en 1856, 1873, 1904 et 1939[158] reflètent une évolution encore accrue de la densité des activités industrielles et de leur emprise sur le territoire. Les terrils font leur apparition sur les relevés de 1873. Ils ne représentent alors que de rares points sur la carte, mais leur présence devient marquante à partir de la carte de 1904 et s'affirme encore sur celle de 1939. En recoupant ces matériaux avec ceux issus de la jurisprudence du conseil des mines, ainsi qu'avec le relevé des occurrences du mot « terril » dans la presse locale – celles-ci commencent à apparaître dans les années 1890 –, on

152 Carlo Gemelli, *Histoire de la Révolution belge de 1830* (Bruxelles et Ostende : Claasen, 1860), p. 325.

153 René Leboutte, *Vie et mort des bassins industriels en Europe*, *Op. cit.*, p. 385.

154 Bart Van der Herten, Michel Oris, et Jan Roegiers, *La Belgique industrielle en 1850*, Nouv. éd., Ortelius series (Deurne-Antwerpen] [Bruxelles : Mim Crédit communal, 1995), p. 193.

155 René Brion et Jean-Louis Moreau, *La Société générale de Belgique : 1822-1997* (Antwerpen : Fonds Mercator, 1998).

156 *Cfr.* carte « Charleroi 1856 », p. 122-123.

157 « Charbonnages des propriétaires réunis », « Charbonnages de la réunion de Gilly », « Charbonnage des viviers réunis », voir la carte « Charleroi 1856 » en page 122-123.

158 *Cfr.* pages 126 à 134.

peut situer alors le moment où les terrils commencent à exister comme un objet social et territorial, une *chose* qui s'immisce dans la vie des bassins miniers et de leurs habitant·e·s. La présence de cette *chose* n'est alors désirée par personne : elle est la simple conséquence de la continuité de l'extraction du charbon, un effet collatéral du développement industriel, qui accompagne l'émergence progressive de paysages inconnus jusqu'alors. Ces paysages industriels qui fascinent, effraient ou dégoûtent leurs contemporains présentent dans une apparence de chaos un enchevêtrement de voies ferrées, d'immenses bâtiments parfois noircis par la suie, des ateliers, des hauts fourneaux, des stocks de matières, des structures métalliques de grues et de ponts roulants, des ensembles de maisons ouvrières – qui se résument parfois à de simples baraquements. Parmi tout cela les terrils ont dû longtemps se trouver, sinon inaperçus, du moins compris dans un ensemble duquel rien ne devait particulièrement les distinguer. J'avoue avoir éprouvé une certaine frustration au cours de mes recherches lorsque, me penchant sur les archives de la presse locale, du conseil des mines ou d'autres sources d'information datant du XIXe siècle, je n'ai retrouvé de mentions des terrils que très tardives. Ceux-ci apparaissent bien de temps en temps dans la littérature technique, qu'on trouve par exemple dans les Annales des mines, mais c'est le plus souvent pour discuter des dispositifs qui permettent leur édification : wagonnets, treuils et autres mécanismes de transport, chargement et déchargement des matières. Je me suis finalement résolu à considérer – provisoirement – que malgré leur présence de plus en plus marquée sur les cartes à partir du dernier tiers du XIXe siècle, leur volume n'était pas encore assez imposant pour qu'ils marquent les esprits pour eux-mêmes – je veux dire : distinctement des paysages industriels qui, eux, ont sans nul doute marqué fortement les esprits. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, les terrils eux-mêmes ne semblent donc avoir été considérés que comme un objet essentiellement technique, un produit collatéral de l'industrie, dont l'usage et la gestion concernaient les exploitants et leurs ingénieurs, soucieux d'optimiser le stockage des déchets miniers et d'optimiser leur assise foncière.

Lucie Taïeb propose, dans son récit consacré à la décharge – ou plutôt l'ancienne décharge – de Fresh Kills à New York, une définition du déchet comme d'un refoulé de la société moderne, une chose qu'on choisit, consciemment ou non, de ne pas voir, alors qu'elle est pourtant bien là ; un « cadavre dans le placard »[159]. François Dagognet, dans un ouvrage collectif consacré aux « métamorphoses du déchet », dit de celui-ci qu'il « relève de la privation, de la négation ; ou encore le démoli appartient au non-être »[160]. Un non-être à la matérialité pourtant bien réelle, voire insistante. Plus qu'un rejet des matières

[159] Lucie Taïeb, Freshkills, Op. cit., p. 13.

[160] François Dagognet, « Le déchet », dans *Les métamorphoses du déchet*, éd. par Grégory Hamez et Martine Tabeaud, Géographie (Paris : Éditions de la Sorbonne, 2000), 9-14, .

en général, la (dé)négation du déchet apparaît plutôt comme une hiérarchisation, née en même temps que l'industrie moderne, entre des matières valorisées pour leur statut de *ressource*, et d'autres dévalorisées comme *déchets*. Dans une enquête historique consacrée à *L'invention des déchets urbains*[161], la géographe Sabine Barles montre que la catégorie de *déchet* n'est apparue qu'au cours du XIXe siècle, au fil des évolutions des sociétés urbaines et des processus industriels. À travers l'exemple de Paris, l'autrice montre que les villes, encore au début du XIXe siècle, faisaient profit de tous leurs résidus – y compris les déjections humaines et animales – en les réutilisant de diverses manières et notamment en les renvoyant vers la campagne pour des usages agricoles. Mais les processus industriels qui se sont développés au cours des XIXe et XXe siècle, et notamment la production industrielle des engrais minéraux associée à l'extraction minière du phosphate, ont provoqué une disparition progressive de cette économie du recyclage, et l'apparition de matières inutilisées. À l'opposé des *ressources*, statut attribué aux matières dévolues au service de la production, sont apparus alors des *déchets*, matières rejetées par ce même processus. Dans cette optique, l'identification des *choses* comme ressources ou comme déchets se trouve déterminée essentiellement au travers de leur usage possible par la production industrielle. Ainsi, autant désigner une matière comme ressource invite à l'exploiter – comme il en a été du charbon –, autant la désigner comme déchet invite à la rejeter et à l'« oublier ».

Mais oublier les déchets n'est pas si simple. Les matières produites par le métabolisme de la machine productive et qui sont rejetées par celle-ci faute d'avoir été consommées finissent nécessairement par s'accumuler et s'inscrire dans l'espace. Ce faisant, elles deviennent des agents sociaux. Il en va ainsi, aujourd'hui, de l'amoncellement des plastiques, qui investissent les océans et les corps, comme le documente notamment dans plusieurs textes la chercheur·euse Max Liboiron[162]. *Idem* pour les gaz à effets de serre, qui pèsent aujourd'hui sur la vie terrestre et, par conséquent, sur la vie politique. À l'échelle des bassins miniers, les terrils ont eux aussi franchi ce cap, vers la fin du XIXe siècle. De déchets « oubliés », ils sont progressivement devenus présences dans l'espace ; des présences qui ont commencé à investir les récits et les représentations. Vécus comme une nuisance, voire comme une menace, ils ont d'abord été, comme nous allons le voir, les symboles de la monstruosité du phénomène industriel et de sa puissance démiurgique. Une puissance capable de créer des montagnes.

161 Barles, Sabine, *L'invention des déchets urbains*, France, 1790-1970 (Champ Vallon, 2005)
162 Max Liboiron, *Polluer, c'est coloniser*, *Op. cit*.

Partie 3.
Effondrements

Mais rien ne sauva le petit peuple d'Angleterre du choc de la Révolution industrielle. Une foi aveugle dans le progrès spontané s'était emparée des esprits, et les plus éclairés parmi eux hâtèrent avec le fanatisme des sectaires un changement social sans limites et sans règles. Les effets que celui-ci eut sur la vie des gens dépassèrent en horreur toute description. Au vrai, la société aurait été anéantie, n'eussent été les contre-mouvements protecteurs qui amortirent l'action de ce mécanisme autodestructeur.

Karl Polanyi, *la grande transformation* [1]

14. La perte de la nature

Au XIXe siècle, l'emprise grandissante de l'industrie et ses impacts environnementaux mettent les paysages à rude épreuve. Avec l'industrie vient la ville industrielle, mais aussi les « bassins » et les « districts » industriels, formes hybrides, morceaux de villes pourtant dépourvus de fonctions urbaines [2], construites au gré des opportunités, des ressources et des affordances des territoires. Ces affordances ne sont pas uniquement constituées par les ressources de la terre, en surface ou en sous-sol. Il peut s'agir aussi d'implantations humaines plus anciennes, de savoir-faire ou de pratiques locales qui constituent le noyau d'une exploitation possible, ou un mélange de tout cela [3]. En plus des quartiers industriels qui se développent en périphérie des villes existantes, des villes nouvelles apparaissent dans des régions autrefois rurales. Ce sont parfois des vallées qui s'industrialisent, ou d'anciens noyaux villageois. Avec l'industrie viennent aussi les infrastructures, les voies de transport et l'habitat ouvrier, dans une précipitation qui « prend de vitesse tout effort de planification urbaine » [4]. Ces paysages déroutants donnent lieu à des

[1] Karl Polanyi, La Grande Transformation, *Op. cit.*, p. 127.

[2] René Leboutte, Vie et mort des bassins industriels en Europe, 1750-2000 (Paris : Harmattan, 1997), p. 327-330.

[3] Un exemple : dans la commune de Lodelinsart, au Nord de Charleroi, c'est la combinaison d'un savoir-faire verrier présent depuis le XVIIe siècle[1] et la disponibilité de la houille dans les communes voisines qui soutiennent le développement important de l'industrie du verre au XIXe siècle – en 1880, cette commune comptait pas moins de 50 verreries[2]. [1] Pierre Arcq et Claire De Groote, « Deux siècles de verre plat franco-belge (1820-2020) » (Musée du verre de Charleroi, 2009), p. 5. [2] https ://www.la-ruche-verriere.be/le-salon/

[4] René Leboutte, *Op. cit.*, p. 330.

descriptions fascinées autant qu'horrifiées, à l'instar de celle que Victor Hugo consacre, en 1845, dans *Le Rhin, lettre à un ami*, à la vallée industrielle de Liège.

> Quand on a passé le lieu appelé la petite-Flémalle, la chose devient inexprimable et vraiment magnifique. Toute la vallée semble trouée de cratères en éruption. Quelques-uns dégorgent derrière les taillis des tourbillons de vapeur écarlate étoilée d'étincelles ; d'autres dessinent lugubrement sur un fond rouge la noire silhouette des villages ; ailleurs les flammes apparaissent à travers les crevasses d'un groupe d'édifices. On croirait qu'une armée ennemie vient de traverser le pays, et que vingt bourgs mis à sac vous offrent à la fois dans cette nuit ténébreuse tous les aspects et toutes les phases de l'incendie, ceux-là embrasés, ceux-ci fumants, les autres flamboyants.
> Ce spectacle de guerre est donné par la paix ; cette copie effroyable de la dévastation est faite par l'industrie. Vous avez tout simplement là sous les yeux les hauts-fourneaux de M. Cockerill. [5]

Aliénation des vitalités

Les descriptions de ces paysages industriels usent bien souvent de métaphores mythologiques, en les assimilant à l'enfer et ses dépendances [6]. Si l'omniprésence du feu et des fumées dans les différents processus industriels – machines à vapeur, fourneaux – participent à faire émerger ces métaphores, elles ont aussi d'autres supports, à commencer par la poussière noire qui investit les environnements et les corps dans et aux alentours des industries.

> La terre, l'herbe, les animaux sont également noircis par la poussière de l'usine. Cette poussière, elle pénètre dans les vêtements, dans le corps, elle aveugle, on la respire. [7]

Michel Pastoureau, dans son ouvrage consacré à la couleur noire, se fait également l'écho de l'omniprésence de cette poussière qui investit la vie quotidienne dans les régions industrielles, mais aussi dans les villes où le charbon est utilisé comme énergie pour chauffer les logements. « Dans toutes les cités industrielles, les fumées déposent sur les immeubles, les objets et les personnes des couches de suie plus ou moins épaisses, plus ou moins grasses, dont il est pratiquement impossible de se débarrasser » [8]. Dans les régions de

5 Victor Hugo, Le Rhin, Lettre à un ami (Paris : Durier et Cie, 1845), p. 121-122.

6 Voir François Crouzet, « Naissance du paysage industriel », Histoire, économie & société 16, nº 3 (1997) : 419-38

7 Guide de la ligne du Nord, Londres, Cologne, Aix-la-Chapelle (Paris : Paulin et le Chevalier, 1855), p. 80, cité par Alexis Zimmer dans sa thèse « Brouillards mortels. une histoire de la production des météores industriels, 19e/20e siècles. Le cas de la vallée de la Meuse. » (Université de Strasbourg, 2013), p. 123.

8 Michel Pastoureau, Noir : histoire d'une couleur (Éd. du Seuil, 2008), p. 173.

Liège et de Charleroi, certaines maisons en briques construites avant le milieu du XXe siècle présentent encore aujourd'hui des façades noircies par une industrie disparue depuis plusieurs décennies. C'est l'omniprésence de cette couleur dans la vie quotidienne et les paysages des régions charbonnières qui a donné à Charleroi, comme à d'autres lieux en France et au Royaume-Uni, l'appellation de « Pays noir ».

Vers le milieu du XIXe siècle, le bilan de ces urbanisations chaotiques, établies à la hâte par une ambition industrielle globalement aveugle à ce qu'elle génère en dehors de ses visées propres, se révèle désastreux. En l'absence quasi totale de politiques publiques du logement ou de planification urbaine, les populations ouvrières s'entassent par milliers dans des cités dépourvues de tous équipements publics, ou dans des quartiers livrés à la spéculation immobilière. Le coût du logement oblige souvent à concentrer plusieurs familles dans des habitats prévus pour une seule[9].

> La situation sanitaire et les conditions de logement sont tout aussi déplorables dans la Ruhr, en Wallonie ou dans les Asturies, où, jusqu'à la fin du [XIXe siècle], les infrastructures font totalement défaut. La surpopulation et le manque d'eau potable multiplient des épidémies de choléra et de typhus. Dans les bassins soumis à une croissance brutale de la population, comme le nord de la Ruhr ou le Pas-de-Calais, les habitant·e·s de nouvelles cités minières, des corons ou casernes, sont livrés à eux-mêmes. Toutefois, c'est moins l'inconfort que le coût des loyers et l'absence de bornes-fontaines qui préoccupent les ouvriers, les ménagères surtout.[10]

Les corps, et singulièrement les corps ouvriers, subissent le double effet de ces conditions de logement insalubres et d'un environnement pollué par la proximité des activités industrielles, circonstances auxquelles s'ajoutent la pénibilité et la toxicité des conditions de travail elles-mêmes. En 1843, une enquête sur la condition ouvrière et le travail des enfants est lancée en Belgique à l'initiative du Premier ministre Jean-Baptiste Nothomb. Alexis Zimmer, dans sa thèse, revient sur les constats sanitaires de cette enquête, qui conclut aux effets délétères du travail dans les mines et l'industrie sur la santé des ouvriers[11]. Un médecin de Charleroi, dans un traité sur la santé des mineurs, va jusqu'à parler de « modifications constitutionnelles » des corps, qui impriment « à toute la race des anciens houilleurs et à leurs descendants un

9 René Leboutte, *Op. cit.*, p. 353-357.
10 *Ibid.*, p. 357.
11 Alexis Zimmer, « Brouillards mortels. une histoire de la production des météores industriels, 19e/20e siècles. Le cas de la vallée de la Meuse. » (Université de Strasbourg, 2013), p. 305 *et sq.*

cachet particulier »[12]. Au sein des zones dévouées à l'industrie, paysages et corps partagent alors un même sort : celui d'une aliénation de leur vitalité au profit d'autres finalités. Cette situation n'aura d'ailleurs pas changé un siècle plus tard. Au cours de mon enquête, une militante de la cause des terrils me confiait : « Nous sommes de la génération qui avons connu les hommes, sur leurs pas de porte, qui se tenaient comme ça [elle courbe son torse, se penche en avant], parce qu'ils ne savaient plus respirer autrement »[13].

Résister à partir du milieu

Que deviennent les conceptions du Paysage au fil de ces mutations profondes de ce qui fonde alors leurs catégories ? Est-il encore possible, face à de telles réalités, d'affirmer le récit humaniste d'une entreprise civilisatrice qui travaillerait au bienfait universel et au développement harmonieux d'une nature productive ? Il semble difficile de voir un lien entre les campagnes tirées au cordeau du XVIe siècle vénitien, dont l'apparence d'ordre et d'harmonie dissimulait encore ce qu'elles supposaient de domination sociale et environnementale, et les productions spatiales de l'industrie du XIXe siècle, où les effets de ces dominations apparaissent alors dans leur violence crue. Se révèlent alors les effets ultimes de la sécularisation de la nature qui a débuté avec la renaissance. Celle-ci ne peut plus être comprise seulement comme un mouvement qui mettrait la nature au travail et la révélerait en quelque sorte à elle-même grâce à la main bienfaitrice de la civilisation. Bien que ce récit persiste – il persiste d'ailleurs encore aujourd'hui –, il voit s'ouvrir alors face à lui des résistances et des oppositions sous des formes très variées. Nombre de ces oppositions émanent des organisations ouvrières et portent sur le travail et ses conditions de réalisation. Nous laisserons de côté celles-ci, bien qu'elles constituent un volet essentiel des résistances aux transformations du monde qui s'opèrent au cours du XIXe siècle. Pour éviter de nous disperser dans leur foisonnement, nous nous en tiendrons aux conceptions du Paysage et à la manière dont elles ont été mobilisées et remodelées à cette période.

Comme on l'a vu, le Paysage, dans la signification qu'il a prise à partir de la renaissance, n'est plus une affaire de lien des communautés à la Terre, mais une question « esthétique et morale »[14], développée par les franges de la société qui disposent du temps et de l'outillage symbolique pour se l'approprier. Ceci ne signifie pas que le lien des communautés locales à leur lieu de vie a disparu. Même si ce lien a été en de nombreux endroits abîmé, altéré ou dégradé, il continue de résister. En témoignent tout au long du XIXe siècle les mobilisations contre les nuisances des industries qui émanent des habitant·e·s

[12] Hubert Boëns-Boissau, *Traité pratique des maladies, des accidents et des difformités des houilleurs* (Bruxelles, Tircher, 1862), p. 5. Cité par Alexis Zimmer, *Op. cit.*, p. 308.
[13] Entrevue avec Jeanne Vercheval-Vervoort et Georges Vercheval, le 15 mai 2023.
[14] *Cfr.* chapitre 11.

des régions qui les côtoient, jusqu'à certains quartiers ouvriers dont les implantations sont pourtant récentes. Un exemple est la lutte des habitant·e·s du quartier Saint-Léonard à Liège contre les fonderies de Zinc de la société Vieille-Montagne, qui s'y installent en 1809. Au moment de leur installation, le quartier jusque-là principalement dédié aux cultures maraîchères et dont les coteaux voisins sont occupés par des vignobles, commence à s'industrialiser et à se densifier. L'usine, située en plein cœur du quartier, produit des émanations toxiques qui nuisent aux cultures voisines et sont soupçonnées d'être également néfastes pour la santé humaine. Malgré le soutien de différentes expertises techniques et médicales – souvent orientées à l'époque vers les intérêts de l'industrie[15] –, soutien associé à une politique de rachat foncier et d'indemnisations destinée à faire taire les contestations, les mobilisations récurrentes des habitant·e·s du quartier, qui se constituent en 1853 en un « Comité du nord », ne cesseront pas jusqu'à la fermeture de l'usine en 1880[16]. Bien que ces mouvements ne soient pas en eux-mêmes constitutifs d'un attachement culturel à la Terre comparable à la tradition des paysages prémodernes évoquée plus haut, ils signifient que la Terre, en tant que lieu de vie, continue d'agir comme un fondement existentiel, même dans des conditions où les attachements à celle-ci se trouvent fortement dégradés. Nous en verrons encore d'autres exemples plus loin.

La Nature sublimée

Avant de revenir au Paysage et à la manière dont il se trouve bousculé par les dégâts environnementaux qui s'accentuent au XIXe siècle, un retour en arrière est nécessaire pour reconnecter à l'histoire qui précède. À partir du XVIIe siècle, l'essor des sciences naturelles, et notamment les découvertes de Galilée, Kepler ou Newton, amènent à la lecture de la nature comme une « machine parfaite », une grande horloge divine. Michael Jakob parle à cet égard du « passage de l'ignorance à la connaissance, de la peur à la reconnaissance, de l'observation à la vénération, voire au culte de la nature, préparé au XVIIe siècle et accompli au siècle suivant »[17]. En Europe, ce culte se déploie dans le champ esthétique comme dans le champ philosophique. Une autre existence de la nature se profile, qui dépasse la question de son usage ou de sa production. Ce n'est plus seulement la nature maîtrisée ou maîtrisable par l'humain qui constitue un sujet d'attention – nature incarnée dans l'idéal du jardin, du

[15] La proximité des institutions vouées à l'expertise des nuisances industrielles à l'industrie elle-même est récurrente dans l'historiographie industrielle du XIXe siècle. Voir notamment chez Alexis Zimmer et Kevin Troch, *Op. cit.*.

[16] Arnaud Peters, « "L'affaire de Saint-Léonard" et l'abandon du berceau liégeois de l'industrie du zinc (1809-1880) », in *Débordements industriels : Environnement, territoire et conflit (XVIIIe-XXIe siècle)*, éd. par Michel Letté et Thomas Le Roux, Histoire (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2013), 77-98. ; Voir aussi Alexis Zimmer, *Op. cit.* p. 113-130.

[17] Michael Jakob, *Le paysage*, 3e éd. rev. et corr, Archigraphy (Gollion : Infolio, 2013), p. 89.

Caspar David Friedrich, *Le Voyageur contemplant une mer de nuages*, vers 1818

parc ou du champ cultivé –, mais la nature sauvage, dans son immensité et sa variété. Celle-ci se découvre par le voyage et l'exploration, proches ou lointains – pour ceux, bien sûr, qui en ont le temps et les moyens. Un nouvel espace est disponible et offert à la découverte, qui donne le vertige par son immensité et son infinie variété. La *Naturphilosophie,* dans la culture germanique, est l'une des incarnations de ce statut nouveau de la nature dans la culture européenne. Théorisée par Schelling[18] et associée au romantisme, cette pensée s'oppose à une vision mécaniste du monde associée à la science moderne, et pose la nature comme une « totalité vivante »[19], incommensurable, et dans laquelle pourrait se lire « l'histoire de notre esprit »[20]. Au Paysage est alors dévolu la mission de tenter le saisissement de cet espace – ou du moins des affects qu'il suscite – au travers de sa représentation, qu'elle se formalise visuellement ou au travers de la description littéraire. La fascination mêlée de peur qu'évoque la nature grandiose et inconnaissable dans sa totalité se traduit dans le sentiment du *sublime*, qui devient une esthétique à part entière, « transposition des schémas interprétatifs du sublime religieux et dramatique sur la nature »[21]. Dans le *sublime*, la nature est vécue comme extériorité englobante, une altérité accessible dans ses manifestations phénoménales, notamment visuelles, mais inaccessible dans ses raisons profondes.

> […] tout ce que nous voyons dans le monde est règle, ordre et forme ; mais toujours, dans les profondeurs, demeure […] ce qui ne peut être dissous par la plus grande des forces de l'entendement, mais reste éternellement enfoui. »[22]

Bien qu'amoindrie par l'immensité à laquelle elle fait face, la figure de l'homme seul reste pourtant au centre de ce nouveau narratif, comme l'illustrent les nombreux récits des voyageurs solitaires de l'époque[23], ou le personnage peint par Caspar David Friedrich « contemplant une mer de nuages ». Son héroïsme n'est plus celui du civilisateur, mais celui de l'explorateur. Et bien que la dimension sublime de cette nature ouverte lui inspire des sentiments mêlés – une « joie effroyable », une « horreur délicieuse »[24] –, la tentation de sa

[18] Friedrich Wilhelm Joseph von Schelling, *Erster Entwurf Eines Systems Der Naturphilosophie. Zum Behuf Seiner Vorlesungen von F.W.J. Schelling*, 1799.

[19] Gilles Marmasse, « Philosophie de la nature (Naturphilosophie) », in Dictionnaire du monde germanique, éd. par Élisabeth Décultot, Michel Espagne, et Jacques Le Rider (Paris : Bayard, 2007).

[20] Xavier Tilliette, « L'absolu et la philosophie de Schelling », Laval théologique et philosophique 41, nº 2 (1985) : 205-213, cit. p. 210.

[21] Michael Jakob, *Le paysage, Op. cit.*., p. 95.

[22] Friedrich Wilhelm Joseph von Schelling et Otto Weiss, "Uber das Wessen der menschlichen Freiheit, Philosophische Bibliothek (Leipzig : F. Meiner, 1911), p. 32.

[23] Michael Jakob, *Le paysage*, Op. cit., p. 98.

[24] *Ibid*.

maîtrise continue d'opérer en creux. La représentation paysagère, autant que la description littéraire ou scientifique, incarnent alors chacune à leur manière l'ambition de baliser sémiotiquement cet espace nouvellement ouvert et découvert.

> À travers la maîtrise exercée sur la nature, c'est le sujet, la bourgeoisie dominante basée sur la possession terrienne qui s'affirme. La sémiotisation de la nature dans sa totalité, l'action de la faire parler et de la découvrir avec tous les moyens, n'est donc pas un passe-temps spleeneux, mais l'autre visage, culturel, de la conquête et de la soumission définitive. [25]

L'existence de ces pulsions exploratoires n'exclut d'ailleurs pas la poursuite de l'annexion de la nature aux finalités de son exploitation. Certaines explorations scientifiques ou culturelles ont parfois même précédé, voire préparé, des conquêtes coloniales ; ainsi de l'expédition de James Cook dans le pacifique en 1769, dont le caractère scientifique bien réel dissimulait également une mission de repérage préparant la colonisation britannique du pacifique sud, qui débutera à peine deux décennies plus tard [26].

L'effet paradoxal de cette démarche de codage de la nature par l'art et la science est son éloignement progressif en tant qu'altérité. Une altérité pourtant recherchée et valorisée comme telle par les voyageurs et les explorateurs, qu'ils soient scientifiques, artistes, philosophes, ou tout cela à la fois [27]. Une altérité, comme on l'a vu, constitutive de la proposition originelle de la *Naturphilosophie* de Schelling, mais peu compatible avec les objectifs de conquête des classes dominantes de l'époque. Le Paysage accompagne alors cette démarche qui entend réduire, puis maîtriser cette part du monde qui « ne peut être [dissoute] par la plus grande des forces de l'entendement » [28].

Le sauvage rédempteur

Du côté du continent américain, alors en cours de colonisation par les grandes nations européennes, ce romantisme et cette sacralisation paradoxale de la nature s'illustrent dans la promotion de la *wilderness*. Une notion dont l'histoire, les enjeux et les contradictions ont été remarquablement retissées par William Cronon en 1996 dans un court essai titré *Le problème de la*

25 *Ibid*., p. 94.

26 https ://www.nhm.ac.uk/discover/hms-endeavour-250.html

27 Les croisements entre ces disciplines étant une disposition courante à l'époque.

28 Bien que peu compatible avec les projets de conquête qui vont prospérer au XIXe siècle, la vision de Schelling a pourtant continué de ressurgir par la suite, jusqu'à constituer l'une des sources d'inspiration de l'écologie contemporaine, comme le montre un ouvrage récent de Jason M. Wirth, *Schelling's Practice of the Wild : Time, Art, Imagination*, SUNY Series in Contemporary Continental Philosophy (Albany : State University of New York Press, 2015).

Wilderness[29]. La conquête européenne du continent américain voit d'abord les premiers colons confrontés à des paysages indomptés, voire hostiles, mais au fil du XIXe siècle, alors qu'avance la frontière des territoires colonisés et « domestiqués », la nature sauvage acquiert progressivement une dimension quasi-sacrée. En 1862, juste avant sa mort, Henry David Thoreau écrit que « dans l'état sauvage réside la préservation du monde », un état d'esprit qui s'illustre sous de multiples formes, jusqu'aux plus contradictoires, dans la culture nord-américaine à partir du milieu du XIXe siècle. L'idéalisation, dans certains lieux remarquables, d'une nature supposément vierge de présence humaine – à l'instar du jardin d'Eden – par la « bonne » société américaine, s'opère en miroir du développement des villes et de la domestication des territoires. Loin de s'inscrire dans une logique de préservation des dynamiques, des êtres et des choses qui habitaient ces lieux avant la colonisation, la *wilderness* conçoit la valeur d'un territoire en la fondant sur l'absence de présence humaine, ce qui suppose d'en exclure également leurs habitant·e·s (humains) natifs. Cette conception très orientée d'une nature supposément vierge porte William Cronon à préciser que la *wilderness* est « une création foncièrement humaine »[30], un « produit de la civilisation »[31], au service d'un processus colonial. « L'artificialité de la *wilderness* se cache derrière un masque d'autant plus trompeur qu'il paraît naturel, et regarder dans ce miroir revient à contempler une illusion »[32], dit-il. Entre autres usages, cette notion a donc accompagné l'épuration ethnique du continent américain, en excluant les populations amérindiennes des poches de nature identifiées comme devant rester « vierges ». Ces lieux, désertés de présence humaine et d'activités sociales et productives « locales », ont été ensuite voués au tourisme à destination de la bourgeoisie urbaine – et blanche. Ces poches de nature artificiellement constituées, autrefois habitées par des formes de production associées aux usages des populations natives, se sont alors trouvées converties en lieux de consommation, au travers du tourisme et de la contemplation distanciée.

Mais présenter l'aboutissement de la *wilderness* comme une simple « invention » et consommation touristique de lieux de nature ne rend pas compte de l'importance culturelle de la notion, qui possède le caractère d'un mythe national. La *wilderness* incarne aussi la légende des hommes « rudes » qui ont défriché le continent en confrontant leurs corps aux grands espaces sauvages, elle est la matrice originelle d'un idéal individualiste, celui du cow-boy, « chevaucheur sauvage et impétueux des plaines », comme l'évoque Theodore

29 William Cronon, « Le problème de la wilderness, ou le retour vers une mauvaise nature », in *Nature et récits, essais d'histoire environnementale* (Dehors, 2016).
30 *Ibid.*, p. 134.
31 *Ibid.*
32 *Ibid.*

Rosevelt cité par Cronon[33]. Ici aussi, comme dans la figure romantique européenne de l'homme seul qui part éprouver le monde et fait face au vertige du paysage, on retrouve un même schéma, masculin et solitaire. Comme en Europe, cette figure est un modèle culturel porté par les élites urbaines.

> La plupart du temps, c'étaient des hommes issus de classes sociales élevées qui ressentaient ce sentiment, comme ce fut le cas pour Wister et Roosevelt. Ceci eut comme conséquence étonnante de faire de la nostalgie de la frontière [entre le monde civilisé et le monde sauvage] un vecteur important pour l'expression d'une forme particulièrement bourgeoise et très spécifique d'antimodernisme. Ces hommes mêmes qui tiraient profit du capitalisme industriel des villes faisaient partie de ce groupe qui pensait qu'il se devait de fuir ses effets débilitants.[34]

Ce qui intéresse notre sujet dans ce détour par la *wilderness* américaine est qu'elle est aussi l'une des sources de l'écologie contemporaine, et que l'historicité de la notion éclaire jusqu'à aujourd'hui les rôles possiblement ambivalents des démarches de protection de la nature, et l'intérêt de les penser de manière critique.

L'image produit le réel

Cette appétence pour la nature trouve encore d'autres traductions chez les penseurs anglais. Moins idéaliste et plus pragmatique que le *sublime* des romantiques allemands et américains, la catégorie du *pittoresque* prend consistance en Grande-Bretagne à la fin du XVIIIe siècle, autour des contributions de William Gilpin[35] et, plus tard, Uvedale Price[36] et Richard Payne Knight[37]. Pour le coup, la notion de codage ou de codification prend ici son sens le plus évident, tant le pittoresque, tel que décrit par ses prescripteurs, semble obéir à des règles visuelles bien précises. Ici, la nature n'est plus considérée comme une extériorité incommensurable, source de fascination mystique, comme c'est le cas dans la *Naturphilosophie* allemande ou la *wilderness* américaine. Dans le pittoresque, c'est la capacité d'un paysage à capter le regard – littéralement, chez Gilpin, à « être agréable dans une image »[38] – qui définit sa qualité. Price affinera cette description en indiquant ce qui distingue ce style paysager

33 *Ibid.*, p. 146.
34 *Ibid.*, p. 147.
35 William Gilpin, *An Essay upon Prints*, (London : Printed for J. Robson, 1768).
36 Uvedale Price, Essays on the Picturesque, as Compared with the Sublime and the Beautiful ; and, on the Use of Studying Pictures, for the Purpose of Improving Real Landscape (Hereford : Printed by D. Walker, 1798).
37 Richard Payne Knight, An Analytical Inquiry into the Principles of Taste (London : Printed by Luke Hansard for T. Payne, and J. White, 1806).
38 William Gilpin, *Op. cit.*, p. X.

spécifique de celui du paysage classique et du *sublime* pictural [39] : la présence de « rugosités », d' « irrégularités » ou de « variations soudaines » [40], susceptibles de faire émerger une dramaturgie spécifique *au sein de la représentation*. Avec le pittoresque, le mouvement qui va de la nature « réelle », sublimée, à sa représentation, s'inverse. La qualité d'un paysage « réel » est jugée à l'aune de l'émotion visuelle qu'il peut générer lorsqu'il est capté par l'art pictural. À cet égard, l'ouvrage de Price transforme remarquablement l'essai, en considérant tout au long de ses développements la manière dont les règles de composition picturales du style pittoresque peuvent et *doivent* instruire l'aménagement des espaces extérieurs – jardins, parcs et avenues. Ces propositions ne se limitent cependant pas à la critique artistique. Le pittoresque est aussi une manière d'investir l'expérience même du paysage réel, et au premier chef celui de la campagne anglaise : ses villages, sa végétation, ses accidents topographiques, ses ruines, etc. Le XVIIIe siècle anglais n'est pas moins qu'ailleurs en Europe ou en Amérique celui des promeneurs, des voyageurs et des explorateurs (bourgeois). Le codage de la représentation paysagère nourri par la grammaire du pittoresque agit ainsi comme le révélateur d'une nature auparavant imperceptible ou imperçue, comme l'illustre un historien de la fin du XVIIIe siècle cité par Jakob : « tel endroit, qui, sans le secours de nos recherches, n'aurait été qu'un endroit affreux et stérile, s'animera dorénavant, et fera parler la nature et l'histoire » [41].

Bien qu'il considère autant les espaces ouverts de la nature « sauvage » que la nature domestiquée par les aménagements humains, le pittoresque s'inscrit de bien des manières dans la continuité des héritages culturels de la renaissance. On y retrouve la notion centrale de *scenery*, à laquelle est attribuée un rôle prescriptif sur l'appréciation de la réalité elle-même. Price annonce ainsi la couleur dès la préface de son *Essay on the picturesque*.

> Dans cet essai, j'ai entrepris de traiter deux sujets distincts, mais intimement liés, qui, selon moi, s'éclairent mutuellement. J'ai commencé par le second, car j'ai pensé qu'une discussion préalable sur les tableaux et la *scenery* pittoresque conduirait tout naturellement à un examen particulier du caractère [pittoresque] lui-même. Dans le premier chapitre, j'ai exposé les raisons générales qui poussent à étudier les œuvres des

39 Uvedale Price, *Op. cit.* p. 46-81.

40 *Ibid.*, p. 61.

41 Jean-Pierre Papon, *Voyage Littéraire de Provence, Contenant Tout Ce Qui Peut Donner Une Idée de l'état Ancien et Moderne Des Villes* (Paris : Barrois l'aîné, 1780). Cité par Michael Jakob, *Op. cit.*, p. 99.

> grands peintres paysagistes et les principes de leur art, dans le but d'améliorer la *scenery* réelle. [42]

L'assujettissement du paysage réel aux règles esthétiques de la représentation picturale que propose l'approche pittoresque prolonge et approfondit la démarche de *codage de la nature* identifiée par Jakob. Au sublime, qui accordait encore à la nature une existence propre, en partie irréductible à l'entendement humain, il substitue l'idée d'un choix possible entre ce qui fait paysage et ce qui ne mérite pas ce statut. Il est donc un outil de cadrage et de sélection de ce qui est digne d'être regardé et considéré ; raison pour laquelle il permet autant de révéler que de dissimuler. Cette aptitude particulière, qui s'ajoute au caractère intrinsèquement séducteur d'un genre codifié à l'origine pour être « agréable au regard » [43], va s'avérer très utile dans la période qui va alors s'ouvrir en Europe, et qui verra se déplier à grande échelle les effets de l'industrie sur l'environnement.

[42] Uvedale Price, *Op. cit.* p. IV. Cette citation est une traduction personnelle dans laquelle j'ai conservé l'usage du mot *scenery* aux endroits où il est présent dans le texte original. Malgré l'inélégance du résultat, ceci se justifie par l'impossibilité d'une traduction exacte de ce mot en français (ni *scénographie*, ni *mise en scène* ne sont véritablement justes, et *scènerie* n'existe pas…).
[43] Paraphrase libre de la citation de William Gilpin présente quelques lignes plus haut.

Ce sont, en effet, en ce perpétuel corps à corps de la nature et de l'homme, […] d'éternelles rencontres des forces indéfectibles de la primitive genèse avec des milices armées de pioches, de pics, de béliers et de mille autres engins de destruction. Sans trêve elles s'avancent à des conquêtes nouvelles dans les noires cavités de la terre, en ces régions de mort et de ténèbres où, comme en des catacombes, s'immobilisent les cadavres des siècles sur lesquels la civilisation moderne a érigé ses cités.

Camille Lemonnier, *La Belgique* [44]

15. La Belgique Industrielle

Après ce court état des lieux des conceptions du Paysage à l'aube du XIXe siècle, il est temps maintenant de revenir au basculement qui s'opère ensuite dans les paysages réels. Ni dans le sublime, ni dans le pittoresque, et encore moins dans le paysage classique, rien n'a préparé à ce qui advient alors.

> La destruction, la blessure territoriale infligée à la nature par l'industrialisation génère un dualisme radical, avec d'un côté le bon paysage organique et ancien et de l'autre les nouveaux *non-lieux* produits par la civilisation mécanique et technologique, les endroits esthétiquement ignorés ou refoulés. [45]

Ce que Jakob désigne, cette réaction d'ignorance ou de refoulement des espaces aliénés ou détruits par l'industrialisation du monde, va se prolonger jusqu'à l'époque contemporaine. Les dispositifs scopiques du Paysage participeront eux aussi de diverses manières à ce refoulement, bien qu'existent des démarches qui agiront au contraire comme révélatrices des mutations en cours.

Dilemmes éthico-esthétiques

À partir du milieu du XIXe siècle, au sein des classes bourgeoises cultivées, des contestations de plus en plus virulentes se font jour face au monde que dessinent les industriels et aux licences qui leur sont accordées. En plus

[44] Camille Lemonnier, *La Belgique* (Paris : Hachette & co, 1888). p. 452.
[45] Michael Jakob, *Op. cit.*, p. 123.

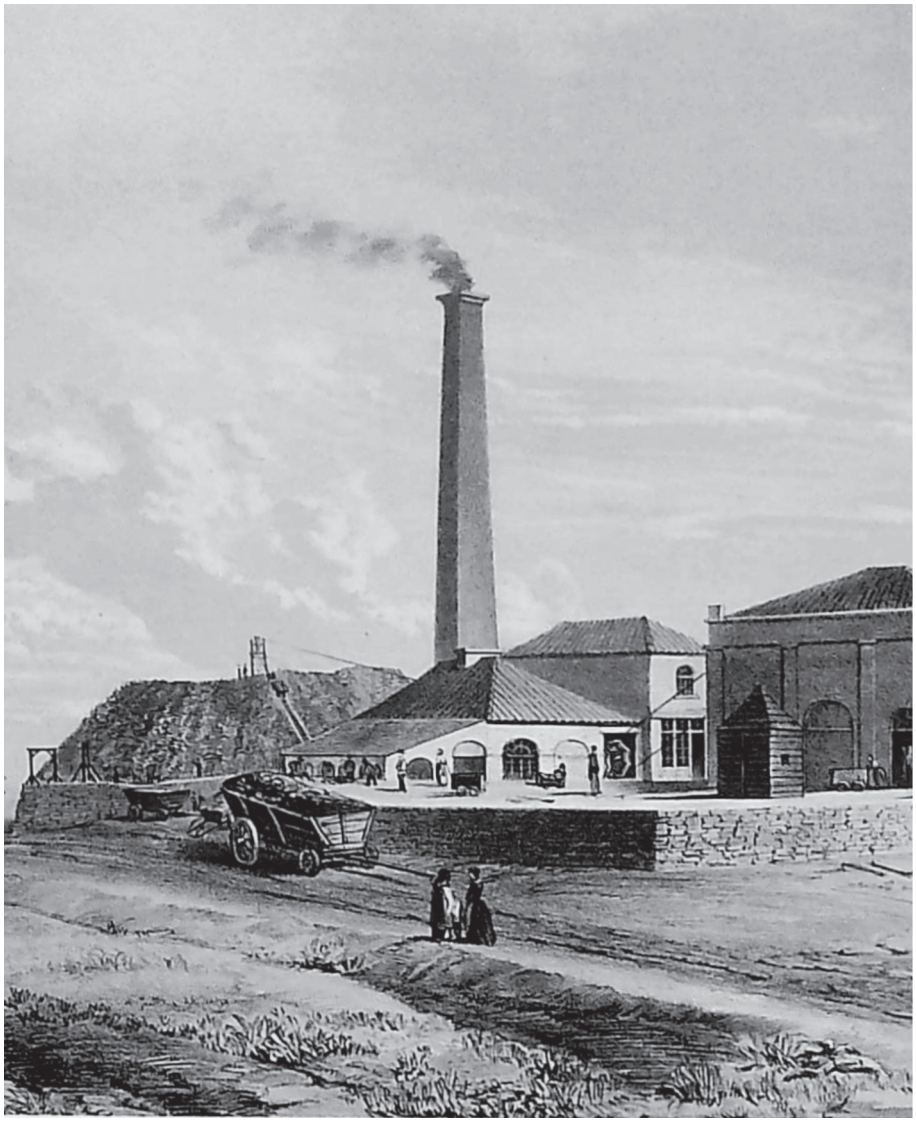

Adrien Canelle, illustration n°104 : *Société Anonyme du Charbonnage de Piéton-Campagne (près de Charleroy)* (extrait), dans Jules Géruzet, éd., *Belgique industrielle : vues des établissements industriels de la Belgique*. 1ère et 2ème parties. (Géruzet, 1856). On remarque au fond un jeune terril en cours d'édification.

des propriétaires terriens et exploitants agricoles, ce sont maintenant certains médecins qui montent au créneau, dénonçant les pollutions environnementales et les conditions de travail dans les mines et les fabriques[46] ; les mouvements ouvriers aussi, bien qu'ils n'aient alors pas voix au chapitre dans les cénacles politiques – le suffrage censitaire étant la règle en Belgique jusqu'en 1893. L'industrie a fort à faire pour justifier du bien-fondé de son projet au vu du monde qui en émerge. Certes, l'économie se développe, mais elle est sujette à des crises fréquentes et ses résultats n'oblitèrent ni la misère ouvrière, ni les dégâts environnementaux qui s'inscrivent dans son sillage. La bourgeoisie industrielle ferraille alors pour maintenir ses privilèges et se déporter autant que possible des responsabilités qu'elle porte dans les conséquences délétères qui découlent de ses activités. Dégâts environnementaux, travail des enfants, misère ouvrière, précarité sécuritaire et sanitaire dans les lieux de travail et les habitats, sur tous ces sujets qui font débat dans la société, les industriels renâclent. La Belgique du XIXe siècle est libérale et industrialiste, mais les voix qui contestent se trouvent elles aussi au sein du parlement. Les classes aisées, bien que globalement bénéficiaires du projet industriel, sont loin d'être unanimes sur la manière dont il est mené, d'autant que l'éventail de ses effets néfastes se révèle de plus en plus au fil du temps[47].

Pittoresque industriel

C'est dans ce contexte qu'est publié un recueil de lithographies qui fera date. *Belgique industrielle : vues des établissements industriels de la Belgique*[48], élaboré et publié par l'éditeur Jules Géruzet en 1854 – pour la première partie – et 1856 – pour la seconde – contient 197 lithographies représentant chacune un établissement industriel situé en Belgique, souvent mis en scène dans le paysage qui l'environne. Cette publication s'inscrit dans la tradition des recueils d'illustrations de paysages et de monuments qui s'est développée à partir des XVIIe et XVIIIe siècles[49], et plus particulièrement des « portraits de pays », qui se multiplient à partir du XIXe siècle en Belgique[50]. Largement investie par le genre pittoresque, dont les codes visuels sont particulièrement efficaces et accrocheurs, ce genre particulier d'éditions séduit à l'époque un large public

46 Joris Vandendriessche (ed.), *Medical Histories of Belgium. New Narratives on Health, Care and Citizenship in the Nineteenth and Twentieth Centuries* (Manchester University Press, 2021). p. 138-150

47 Voir notamment, au sujet des Charbonnages, la thèse de Kevin Troch (Kevin Troch, « Ne pas grever l'avenir au bénéfice du présent (Université de Lille, 2018), et notamment les pages 107 à 113. Voir également la thèse d'Alexis Zimmer sur le brouillard mortel de Liège en 1930, *Op. cit.*

48 Jules Géruzet, éd., Belgique industrielle : vues des établissements industriels de la Belgique. 1ère et 2ème parties. (Bruxelles : Géruzet, 1856).

49 Jean-Louis Kupper, « De Louis Guichardin à "La Belgique industrielle" », in *La Belgique industrielle en 1850* (Bruxelles : Crédit communal de Belgique, 1995), 25-26.

50 Marianne Michaux, « Monumentale ou pittoresque, la Belgique illustrée », Textyles, n° 56 (14 décembre 2019) : 25-44, https ://doi.org/10.4000/textyles.3539.

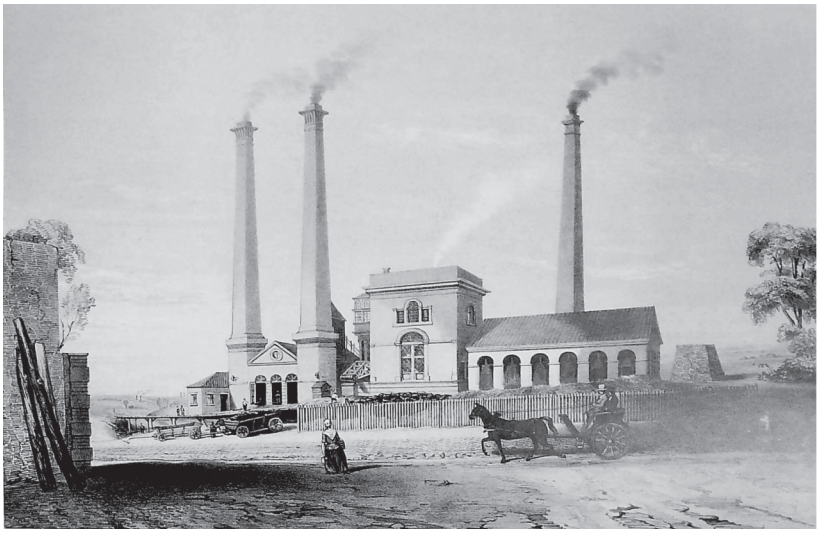

En haut : Edwin Toovey, illustration n°40 : *Etablissements et charbonnages du Grand-Hornu, fondés par M. H. J. De Gorge-Legrand à Hornu (près de Mons), Chantiers et Ateliers*, dans Jules Géruzet, éd., Belgique industrielle : vues des établissements industriels de la Belgique. 1ère et 2ème parties. (Géruzet, 1856).

En bas : Adrien Canelle, illustration n°123 : *Société Anonyme des Charbonnages réunis à Charleroy, Charbonnage de Lodelinsart*, dans Jules Géruzet, éd., Belgique industrielle : vues des établissements industriels de la Belgique. 1ère et 2ème parties. (Géruzet, 1856).

parmi la bourgeoisie belge[51]. Dans une Belgique encore jeune et une Europe travaillée par les nationalismes[52], ces publications jouent aussi un rôle dans la promotion d'une unité nationale au travers de sa représentation, notamment par le biais de l'inventaire de ses monuments et paysages[53] – en 1844, peu avant la publication de *Belgique industrielle*, paraît d'ailleurs *La Belgique monumentale, historique et pittoresque*, ouvrage d'inventaire abondamment illustré qui constituera « un modèle de référence pour les publications qui vont lui succéder »[54].

Si *Belgique industrielle* est loin d'être un cas isolé dans sa forme – en tant que produit d'édition –, l'ouvrage est plus exceptionnel dans le sujet qu'il met en avant. Bien que l'industrie ne soit pas absente d'autres publications du même type à l'époque, il semble qu'aucun ouvrage du genre n'en ait encore fait son thème exclusif. Le nombre considérable d'illustrations qu'il contient, et le niveau de détail qu'elles affichent, permet de documenter certaines réalités spatiales de l'industrie au milieu du XIXe siècle, malgré le fait que ces réalités soient déformées par l'optique picturale de l'ouvrage et son arrière-plan idéologique.

> Ce qui est remarquable dans *La Belgique industrielle*, c'est la symbiose que l'on y voit réalisée entre le dynamisme des fabriques et le spectacle paisible des travaux champêtres. Très souvent les usines sont belles : elles prennent place, harmonieusement, dans le décor bucolique de la société traditionnelle dont elles ne semblent guère perturber les ancestrales activités. […] Toutefois, ce merveilleux tableau, susceptible de plaire à l'élite bourgeoise d'un petit pays qui évoluait alors dans le peloton de tête des nations industrialisées, dissimulait délibérément la noire détresse dans laquelle se trouvait alors plongée la grande masse du prolétariat.[55]

Ajoutons, pour prolonger la réflexion de Jean-Louis Kupper, que les retombées environnementales des activités industrielles mises en scène dans ces images en sont également absentes. Question de cadrage, et aussi de codes de représentation. Les fonderies de zinc de la société Vieille-Montagne, évoquées au chapitre précédent, font d'ailleurs partie des établissements représentés dans la série[56]. Mais les pollutions qu'elle produit et les oppositions qu'elle soulève dans son environnement direct depuis quatre décennies ne sont

51 *Ibid.*, §13-15.

52 Jean-Claude Caron et Michel Vernus, « Conclusion générale. L'ère des nationalismes », *Collection U* 4 (2019) : 433-41.

53 Marianne Michaux, *Ibid.*, §2 et §8-9.

54 *Ibid.*, §2.

55 Jean-Louis Kupper, « De Louis Guichardin à "La Belgique industrielle" », in *La Belgique industrielle en 1850* (Bruxelles : Crédit communal de Belgique, 1995), 25-26.

56 Belgique industrielle, *Op. cit.*, Illustration 149, voir page suivante.

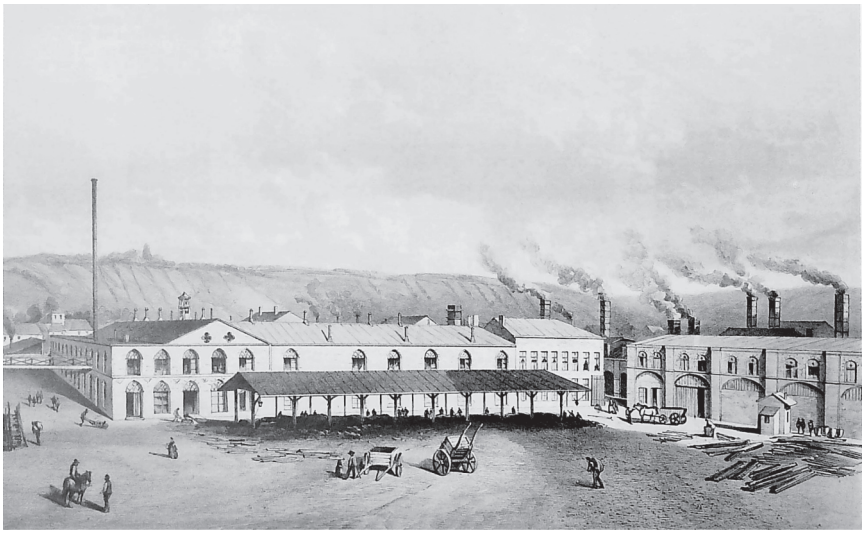

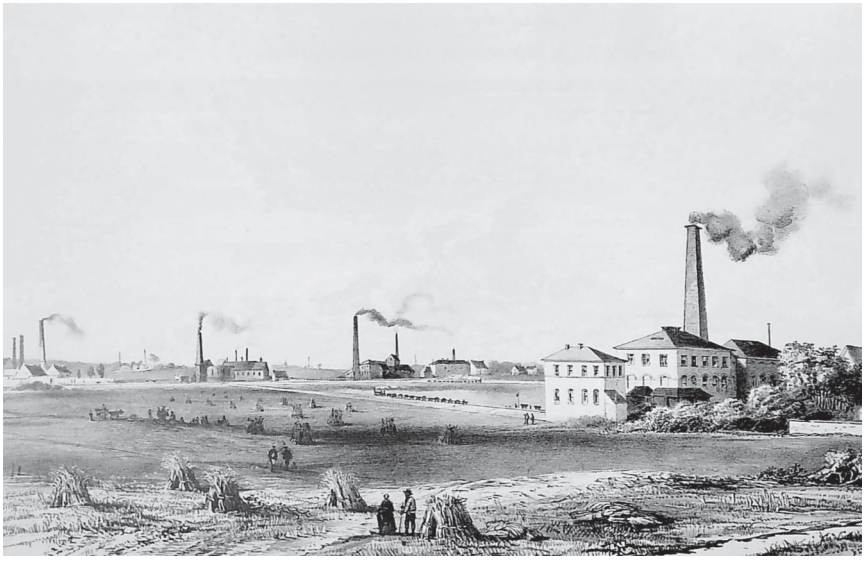

En haut : Edwin Toovey, illustration n°149 : *Société anonyme des mines et fonderies de zinc de la Vieille Montagne, Usine de Saint-Léonard, à Liège,* dans Jules Géruzet, éd., Belgique industrielle : vues des établissements industriels de la Belgique. 1ère et 2ème parties. (Géruzet, 1856).

En bas : Edwin Toovey, illustration n°34 : *Etablissements charbonnages du Grand-Hornu, fondés par M. H. J. De Gorge-Legrand à Hornu (près de Mons), Puits d'extraction,* dans Jules Géruzet, éd., Belgique industrielle : vues des établissements industriels de la Belgique. 1ère et 2ème parties. (Géruzet, 1856).

évidemment pas perceptibles dans l'image qui en est rendue ici – on y aperçoit même en fond de décor (ci-contre) les coteaux viticoles que l'usine polluait de ses émanations. Même chose pour les charbonnages, qui sont l'objet de 35 des 197 illustrations, et viennent donc en seconde position, après l'industrie textile et ses 50 occurrences, des types d'activités les plus représentées. Ceux-ci sont illustrés au travers de leurs bâtiments remarquables – comme dans les illustrations n°17, n°40 (page précédente), n°64, n°123 (page précédente), ou n°134[57] – ou de l'étendue des territoires qu'ils occupent en sous-sol, et qui ne sont perceptibles dans le paysage que via les installations recouvrant les puits et, singulièrement, les cheminées des machines à vapeur dont ils sont équipés – voir les illustrations n°23, n°30 et 34 (ci-contre), n°55, n°89, ou n°168[58]. Les terrils sont très peu présents. On voit des petits tas de matière noire – du charbon ? Des stériles ? – dans les illustrations n°103, n°131, n°133, ou n°195[59] et quand même un terril de taille plus imposante, qu'on aperçoit à l'arrière-plan dans l'illustration n°104 (page 158)[60], mais c'est tout. Est-ce l'effet d'une dissimulation, de choix de cadrage qui les auraient laissés de côté ? Pas nécessairement. En croisant ces images avec la carte Vandermaelen achevée en 1856 – la même année, donc, que celle où paraît la seconde partie de *La Belgique Industrielle* – on n'y voit pas encore de terrils représentés, alors qu'ils apparaissent bien dans la carte de 1873. On peut donc donner crédit aux artistes de l'ouvrage sur ce point : les terrils ne semblaient pas alors constituer un phénomène suffisamment significatif sur le plan du paysage pour être représentés sur une carte ni, *a fortiori*, dans une représentation picturale.

Par-dessus tout, ce qui détermine de la manière la plus évidente l'orientation idéologique de l'ouvrage est moins ce qu'il montre – des bâtiments industriels, des paysages – que ce qu'il ne montre pas : la vie et l'habitat ouvrier, qui sont pourtant consubstantiels au phénomène industriel et à son existence spatiale. Cette « Belgique industrielle » telle qu'elle est montrée ici semble habiter les paysages uniquement comme un processus civilisateur, attentif à la qualité architecturale de ses productions, fussent-elles techniques ou utilitaires, et qui ne perturbe en aucune manière les environnements dans lesquels il prend place. Plus encore : même les usines semblent inhabitées, comme saisies dans les moments où leurs activités sont en sommeil. Seuls les panaches de fumée qui sortent des cheminées montrent que malgré ce calme apparent, « ça bosse » à l'intérieur. Le parallèle avec les « plaisantes perspectives » discutées par Williams, évoquées au chapitre 11, est ici évident si l'on

57 La Belgique industrielle en 1850 : deux cents images d'un monde nouveau, Nouvelle édition (Bruxelles : Crédit communal, 1995), n°17 p. 181, n°40 p. 186, n°64 p. 193, n°123 p. 210, n°134 p. 216

58 *Ibid.*, n°23 p.182, n°30 et 34 p.184-185, n°55 p.190, n°89 p.196, n°168 p. 220.

59 *Ibid.*, n°103 p. 205, n°131 p. 213, n°133 p. 214, n°195 p. 225.

60 *Ibid.*, n°115 p. 164, n°104 p. 206.

remplace l'effacement des paysan·ne·s du XVIIIe siècle par celui des ouvrier·ère·s du XIXe siècle, et l' « idéalisation du capitalisme agrarien »[61] par l'idéalisation du capitalisme industriel. La persistance de cette démarche de cadrage idéologique dans le programme iconographique du Paysage – et singulièrement dans l'approche pittoresque – mérite ici d'être soulignée. Plus que cela : elle invite à accroitre la vigilance sur ce que va devenir le Paysage au XXe siècle, dont notre récit approche maintenant peu à peu.

Pour « compléter le tableau », et en clin d'œil à Williams, on peut noter l'ironie grinçante qui veut que l'activité paysanne, dans la *Belgique Industrielle*, est mise en avant comme un élément participant du décor, comme le faisait remarquer Jean-Louis Kupper dans sa réédition de 1995.

> […] la représentation du charbonnage de Sart-lez-Moulin (planche 98) offre une agréable scène campagnarde autour d'un char à foin lourdement chargé ; […] devant la fabrique de flanelle de Thimister, au cœur du Pays de Herve, les vaches broutent, le chevrier et son chien veillent sur leur petit troupeau (planche 145) ; […] un paysan, imperturbable, creuse son sillon le long des charbonnages de la Compagnie de Saint-Martin (planche 94).[62]

De perturbatrice pour la « pureté » des paysages, l'activité paysanne se trouve donc ici représentée comme un ingrédient participant de la vie rurale, au cours d'un siècle où, par ailleurs, le monde paysan est sévèrement mis à mal. Au moment où paraît l'ouvrage, la Belgique, et principalement la Flandre, vient de connaître une crise sévère dans les campagnes, et le développement de l'économie industrielle n'est pas sans lien avec son avènement. C'est en effet au départ de l'industrialisation de la production textile, qui a déplacé cette production des campagnes vers les villes et l'a ouvert à la concurrence des marchés internationaux, que la pauvreté, puis la famine, puis les épidémies, ont durement touché les campagnes flamandes à la fin des années 1840[63]. Cruellement, c'est cette pauvreté soudaine des campagnes flamandes qui a permis par la suite à l'industrie Belge, alors en proie à des difficultés de recrutement dans ses mines et ses fabriques, de trouver la main-d'œuvre qui lui manquait[64]. La mise en valeur d'une ruralité paisible environnant les monuments industriels dissimule donc, elle aussi, la violence exercée à l'époque par l'industrie sur le monde rural.

61 Raymond Williams, « Plaisantes perspectives », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 17, n° 1 (1977) : 29-36, https ://doi.org/10.3406/arss.1977.2574.
62 Jean-Louis Kupper, *Op. Cit.*
63 Marc Reynebeau, *Histoire belge : 1830-2005* (Bruxelles : Éd. Racine, 2005), p. 47-48.
64 *Ibid.*, p. 57.

Horizons cabossés

Le contraste est d'ailleurs sévère entre les images pittoresques et idéalisées de la *Belgique Industrielle* et un autre inventaire illustré qui paraît trente ans plus tard, en 1888 : *La Belgique*. Tout entier habité par la prose de Camille Lemonnier, écrivain Belge qu'on surnomme à l'époque le « le macaque flamboyant » en raison de la vigueur emphatique de son style, l'ouvrage adresse frontalement les réalités matérielles et sociales du pays, et notamment celles des bassins miniers du sud de la Belgique. Le chapitre consacré au Hainaut – la province où se trouve Charleroi – annonce l'ambiance dès l'entame :

> De la terrasse du château de Mons, on voit se dérouler des campagnes dévastées et rabougries qu'une suie éternellement projetée des hautes cheminées recouvre d'un linceul chaque jour épaissi. Sous ce lent et incessant déluge de charbon, l'air s'estompe de teintes fuligineuses qui décolorent jusqu'à la clarté du jour ; le soleil lui-même y sombre aux vagues de l'universelle fumée comme un navire battu par une mer d'encre. Pour nous, qui venons de quitter les vertes idylles de la terre flamande, ce tranquille paradis de pâtres et de bestiaux, la sensation est forte de nous trouver brusquement jetés sur ce sol de cataclysmes, dans les noires tristesses d'un horizon calciné, au bas duquel s'étagent en tous sens des buttes sombres, affreusement pelées. L'aurore n'y distille pas, comme ailleurs, ses rosées de topazes, de rubis et de saphirs, mais, comme un blessé roulé dans des linges souillés, elle met au ciel une large plaie rouge dont les larmes sont bues rapidement par les poussières montées de la terre. [65]

Il y a des similitudes entre cette sombre description du paysage hennuyer et celle des hauts-fourneaux de Cockerill de Victor Hugo en 1845, citée plus haut [66]. Camille Lemonnier est né en 1844, peu de temps après qu'Hugo ait réalisé le voyage qu'il décrit dans sa lettre. Une génération sépare donc ces deux descriptions, et bien qu'elles se ressemblent, une différence frappe l'attention : là où Hugo décrivait la vision des hauts-fourneaux de Flémalle comme un événement dans son voyage, découvert comme au détour d'un chemin, fascinant et effrayant certes, mais localisé, Lemonnier décrit à longueur de pages un territoire entier au sein duquel rien (ou presque) n'échappe à l'emprise du charbon. On aura noté au passage l'évocation des « buttes sombres » et « affreusement pelées » qui « s'étagent en tous sens ». Il s'agit, bien sûr, des terrils. Ceux-ci, un peu plus loin, sont gratifiés d'une description plus complète, et un poil moins lugubre :

65 Camille Lemonnier, *Op. cit.*, p. 453-454.
66 *Cfr.* chapitre 14 et Victor Hugo, *Le Rhin*, *Op. cit.*

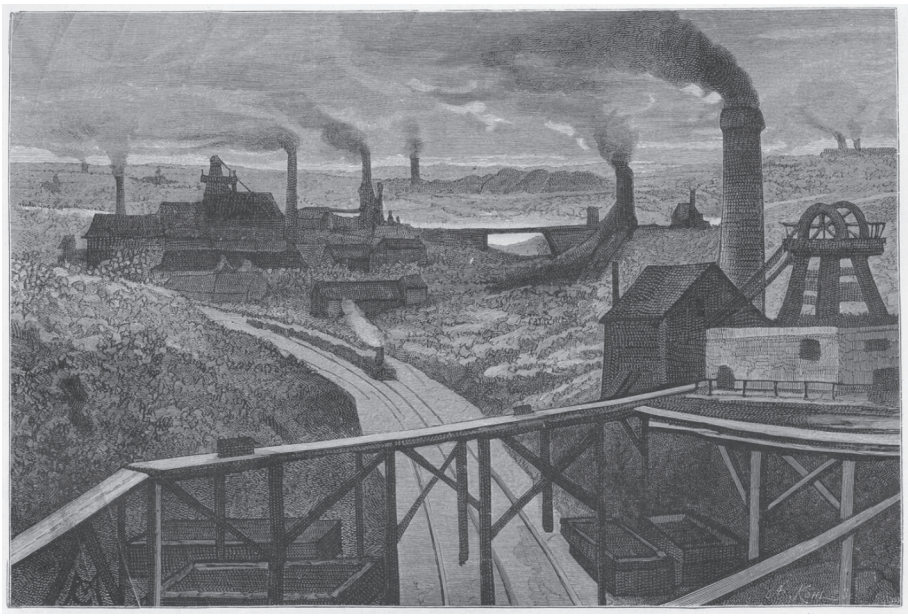

Constantin Meunier, « Charbonnages et terris (aspects de la contrée boraine) », 1884, in Camille Lemonnier, *La Belgique* (Hachette & co, 1888).

> Partout ici l'horizon est cabossé de grandes buttes, ampoules poussées à la surface du sol sur la fermentation souterraine : ce sont les « terris ». Chaque jour les augmente du tassement des schistes qu'on enlève de la bure et des escarbilles crachées par les foyers. Quelques-unes atteignent la hauteur de petits monts à cônes brisés, avec des flancs demi-éboulés et ravinés de profondes écorchures. Un feu sourd bout constamment sous leurs rugueuses parois, braséant en vols d'étincelles qui, la nuit, piquent de points rouges ces espèces de grandes taupinières obscures, comme les pétillements dansant aux cendres d'un papier carbonisé. À la longue cependant, la nature reprend possession de leurs bosses chauves, prodiguant alors les semailles de graminées dans les creux, accrochant des racines d'arbres entre les pierres, finissant par jeter sur la nudité brûlée des pentes le verdoiement d'une forêt toute vive, qui se balance, ondule et flotte en longues chevelures dans l'immobilité vide et noire de la contrée. [67]

Derrière l'emphase du style de Lemonnier se manifeste un sens de l'observation et des détails qui tranche avec les lisses – et « plaisantes » – perspectives de *La Belgique Industrielle,* comme tranchent également les illustrations de Constantin Meunier qui accompagnent l'ouvrage. Difficile de savoir ce qui, du changement de style ou du changement d'époque, détermine le plus ce contraste. À propos du style, Camille Lemonnier a été influencé par le naturalisme, bien qu'il s'en soit ensuite démarqué. Il parlait de ce style littéraire comme d'un « réalisme agrandi de l'étude profonde des milieux, de l'observation nette des caractères d'une logique implacable » [68]. Une démarche clairement distincte, donc, de la recherche d'agrément et des cadrages choisis associés au genre pittoresque. Mais la différence de cadrage stylistique n'est pas la seule explication de ce contraste. En l'espace d'une génération les paysages eux-mêmes ont fortement changé dans les bassins industriels. Déjà sur les cartes, entre 1856 et 1904, on voit nettement s'affirmer la présence des terrils, signe de la multiplication des charbonnages [69] ; seuls (dans le Borinage) ou accompagnés des autres industries (dans le pays de Charleroi). Les chiffres de la production du charbon donnent aussi une indication : à l'époque de la lettre de Victor Hugo, la Belgique en produit environ 5 millions de tonnes ; à celle de l'ouvrage de Camille Lemonnier, 21 millions [70]. Même évolution, à peu près, pour la population du grand Charleroi, qui passe d'un peu moins de 50.000

67 Camille Lemonnier, *Op. cit.,* p. 454-457.

68 Alain Pagès, « L'espace littéraire du naturalisme », *Pratiques* 107, nº 1 (2000) : 89-114, https ://doi.org/10.3406/prati.2000.1898.

69 Voir les cartes entre les pages 124 et 134.

70 Source : OurWorldInData.org/fossil-fuels

habitant·e·s en 1839 à près de 175.000 en 1888[71], et celle du Borinage, qui double sur la même période[72]. Même en supposant que Lemonnier force le trait à la recherche d'images qui frappent l'esprit, il reste que les paysages qui sont le support de ses descriptions existent bel et bien, et sont notoirement différents de ceux qu'a côtoyé Hugo.

Notons aussi les métaphores qu'utilise Lemonnier, qui résonnent avec certaines lectures phénoménologiques des terrils évoquées par Ingold. En les racontant comme des « ampoules », qui ont « poussé » à la surface sur la « fermentation » souterraine, Lemonnier ne fait pas qu'utiliser une métaphore vitaliste – motif qu'il affectionne –, il conçoit aussi les terrils toujours connectés à leurs origines souterraines, comme des émergences d'un système qui s'active en sous-sol et dont ils sont des parties visibles. L'évocation du feu qui couve au cœur de certains d'entre eux, qui les assimile à de petits volcans, prolonge cette perception. Enfin, le récit de leur reforestation rappelle ce que disait Ingold du tumulus : celui-ci n'est pas un édifice mais un morceau de la terre, travaillé et modelé par des forces organiques : il croît. Dans cette courte description résident donc déjà en germe certains caractères des terrils qui s'affirmeront encore au cours de l'histoire. Elle marque aussi un écart avec la conception du terril en déchet, produit refoulé de la production, aussi encombrant qu'invisible : il devient chez Lemonnier un objet visuellement partagé, repère marquant de l'identité d'une région et qui participe, à sa manière, de son récit culturel.

71 Michel Poulain, « Les 350 ans d'évolution du paysage démographique de Charleroi », in Charleroi 1666-2016. 350 ans d'histoire des hommes, des techniques et des idées, Mémoire de la Classe des Lettres (Bruxelles : Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 2016). Voir figure 6 de l'article.

72 André Lambert et Paul-Marie Boulanger, « La dynamique d'un développement non durable : le Borinage de 1750 à 1990 », Espace Populations Sociétés 19, nº 3 (2001) : 311-24, https ://doi.org/10.3406/espos.2001.2000.

Il y a là des vieilles, de jeunes mères, des gamines aussi. Et pendant que là haut vont et viennent les wagonnets que les hommes déchargent avec fracas, le long de la montée, accroupies ou à genoux, les femmes, à l'œil sûr et aux mains agiles, ont vite fait de butiner le charbon parmi les détritus qui dévalent.
Jusque-là, elles sont admirables de courage et d'activité ; mais voilà, c'est qu'elles caquettent, les commères ! Si elles ne parlaient que de futilités, ce serait péché de femme – péché véniel – mais c'est qu'elles déshabillent la vertu et la pudeur avec le cynisme le plus révoltant ! Ce sont des mères, hélas, qui s'improvisent institutrices dans cette école du vice […] [73]

16. Femmes sur les terrils

La masse lourde des terrils est encore piquée de points lumineux car, dans ces montagnes de scories tirées du fond, se consument des enduits qui traîtreusement forment de minuscules foyers d'épouvante ; on y trouve parfois un dormeur asphyxié mais le plus souvent un tas de pommes de terre qu'un gamin fait griller malgré les fumigations de soufre et de bitume qui s'échappent et l'empoisonnent.
Sur la pente incertaine, des fantômes descendent d'un pas inquiet : un craquement, quelque léger éboulis annoncent leur approche ; ils passent en laissant l'odeur de démon dont le terril les a saturés. Ils s'y sont vautrés toute la nuit pour glaner du charbon sans trop d'encombre, à la lueur de leur lanterne, et la récolte est faite. Enfin, avarement, sans gloire, le soleil se lève et précise les contours de l'immense remblai ; les flammèches s'évanouissent et, dans la superbe coulée de pierrailles, on distingue des creux jaunis ou noircis, les raidillons en zigzags qui grimpent vers le plateau. Tout au bout du terril, dans les endroits inutilisés et refroidis depuis longtemps, la végétation surgit, maigre, rude comme celle des sables et le cœur vous bat, à voir ce perpétuel triomphe de la nature sur la mort consentie.
Le vent, quelques graines, beaucoup de pluie ramènent lentement ce désert de cendres sous la loi d'espoir, et les bouquets d'absinthe, de pas d'âne et d'orpin lui plantent des cocardes de joie. [74]

[73] « Une école du vice », *Journal de Charleroi*, 8 juillet 1900.
[74] Cécile Douard, citée dans Jeanne Vercheval-Vervoort, *Cécile Douard, un regard retrouvé* (La Louvière-Bruxelles : L'Image et L'Écrit et PAC, 2014), p. 10.

Cécile Douard (1866-1941), *Les glaneuses de charbon*, vers 1895.

C'est ainsi que Cécile-Marie Leseine, dite Cécile Douard, artiste et écrivaine belge, raconte en 1897 les échappées qu'elle effectuait à l'aube pour saisir l'ambiance des charbonnages et de leurs abords. Née de parents comédiens, Cécile Douard avait montré très tôt une passion et des talents précoces pour la peinture, à une époque où l'académie des beaux-arts n'admettait pas l'inscription des femmes. Obstinée, elle avait réussi – non sans mal – à convaincre Antoine Bourlard, alors directeur de l'académie de Mons et peintre renommé de son époque, de l'admettre dans son atelier privé en élève libre[75]. Son parcours de peintre, qui débute ainsi dans les années 1880, l'amène à rencontrer les artistes et intellectuels de l'époque qui ouvrent leur attention au monde industriel et à la condition ouvrière[76]. J'ai déjà évoqué plus haut la prose foisonnante de Camille Lemonnier, illustrant le choc esthétique ressenti par l'auteur à la vue des paysages du Pays Noir. Ce qui ressort des expressions des artistes de l'époque qui partagent cette sensibilité est un mélange, en proportions variables, entre d'une part une fascination pour l'univers esthétique qu'offre le monde industriel et une empathie, plus ou moins teintée de paternalisme selon les cas, pour la condition ouvrière.

Figures allégoriques

Le peintre et sculpteur belge Constantin Meunier, dont la carrière a déjà débuté trente ans plus tôt, découvre à cette époque les bassins miniers belges en compagnie de Camille Lemonnier, qui prépare à partir de 1880 ce qui deviendra l'album illustré *La Belgique*, évoqué au chapitre précédent.

> […] le hasard me mène dans le pays noir, le pays industriel. Je suis frappé par cette beauté tragique et farouche. Je sens en moi comme une révélation d'une œuvre de vie à créer. Une immense pitié me prend.[77]

Germinal, le roman d'Émile Zola qui illustre sur le mode tragique la vie ouvrière dans un bassin charbonnier, parait en 1885 et produit un impact considérable – y compris sur son auteur lui-même, confronté, dans l'enquête qui avait préparé cet ouvrage, à un monde dont il n'envisageait pas la dureté[78]. C'est aussi une découverte de la même nature que vit Cécile Douard aux prémices de sa pratique picturale, mais celle-ci n'est pas le fait du hasard – comme chez Meunier – ou d'un intérêt soudain – comme chez Zola ou Lemonnier. Tous ceux-là sont déjà des artistes confirmés au moment où ils commencent à s'intéresser au monde industriel, et ils habitent dans la grande ville. Cécile

75 Jeanne Vercheval-Vervoort, *Op. cit.,* p. 43-50 et 53-56.

76 *Ibid.,* p. 62 et p. 101.

77 Constantin Meunier, cité dans Sura Levine et Françoise Urban, *Hommage à Constantin Meunier 1831 - 1905,* (Anvers : Galerie Maurice Tzwern, 1998).

78 Henri Mitterand, « Zola à Anzin : les mineurs de Germinal » :, *Travailler* n° 7, n° 1 (1 mars 2002) : 37-51.

Cécile Douard (1866-1941), *Le terril*, 1898.

Douard a seize ans au moment où elle entre dans l'atelier de Bourlard, en 1883. Elle vit à Mons, dans le Borinage, au cœur du bassin minier que Lemonnier s'attache à décrire au même moment dans *La Belgique*. Au fil de sa formation, elle réalise des portraits de commande pour la bourgeoisie locale, mais s'intéresse surtout aux gens ordinaires qu'elle croise dans la rue, dans ses trajets quotidiens, et plus particulièrement aux femmes de la classe ouvrière[79], dont certaines deviendront pour elle des modèles réguliers. Attachée autant à la figure des terrils qu'à celles de ces femmes pour lesquelles elle éprouve de la compassion, elle les fait poser à même ces talus où certaines passent leurs journées.

> Comme de géantes fourmis, elles vont en file, glissant sur leurs chaussons de toile, le coin du sac plein emboîté sur la tête, le fardeau pesant le long de l'échine, les mains aux genoux ou aux épaules pour équilibrer le poids, le menton en avant accusant un peu de goitre […] aujourd'hui, j'y vois plus que du réalisme, plus qu'un beau ton uniforme dans une ligne pathétique : sous le ciel morne, les figures s'agrandissent, s'ennoblissent et atteignent l'allégorie, allégorie de l'accoutumance à la misère quotidienne et à la servitude sans aspiration ni regret.[80]

Cette allégorie, Cécile Douard la porte à son paroxysme dans l'ultime tableau qu'elle achève avant de perdre complètement la vue, à l'âge de 32 ans, après seulement seize ans de pratique de la peinture. Ce tableau, titré *Le terril*, montre un groupe de glaneuses de charbon accrochées à la pente d'un terril, au sommet duquel un bac déverseur continue de répandre ses scories, le tout sous un ciel vif partiellement masqué par des nuages de poussière. Empreinte d'une monumentalité tragique, cette œuvre raconte combien la présence noire et massive des terrils pouvait aussi incarner le sentiment d'oppression vécu par les communautés minières à l'époque.

Le glanage du charbon est pratiqué principalement par les femmes, jeunes ou vieilles, et parfois aussi par les enfants de la classe ouvrière. On retrouve des récits de cette pratique de la fin du XIXe siècle jusqu'à la seconde guerre mondiale. Pierre Paulus, un autre peintre de la vie ouvrière, plus tardif que Cécile Douard, décrit les terrils et les glaneuses du pays noir dans une chronique écrite pendant la guerre de 1914.

> Les immenses terrils sont faits de pierres retirées avec le charbon dans les mines et rejetées au bord des fosses. Au bout d'une cinquantaine d'années, ces tas prennent les proportions colossales des pyramides de

79 Jeanne Vercheval-Vervoort, *Op. cit.,* p. 71.
80 Cécile Douard, citée dans Jeanne Vercheval-Vervoort, *Op. cit.,* p. 71.

Marchienne-au-Pont, *Un groupe de petites glaneuses, sur le terril*, Carte postale, auteur inconnu, 1922.

> l'Égypte[81] : les misérables habitations ouvrières paraissent écrasées sous leur masse, ils finissent par hérisser le pays de collines noires et impressionnantes, tout le peuple miséreux en vit, grimpant les pentes raides et croulantes de ces collines pour y prendre les miettes de charbon échappées à la main vigilante des trieurs, toute une nuée de femmes pauvres, les glaneuses de charbon, se répandent chaque jour sur leurs flancs. Ces femmes portent culottes, elles sont affublées de casques usés de leurs hommes, elles se couvrent la tête d'un fichu, qu'elles ont l'air de draper en cabochon-casque et qui leur donne une allure étonnante.[82]

Le statut de cette pratique du glanage diffère selon les périodes, et même d'une exploitation à une autre. Dans la description qu'en fait Cécile Douard en 1897, les glaneurs viennent la nuit et en cachette, car la pratique est interdite. Dans celle de Paulus en 1915, elle se fait au grand jour. Elle est, en tout cas, très majoritairement pratiquée par des femmes[83], même si quelquefois des hommes sont aussi surpris à « voler » du charbon sur les terrils. Des débats animent la presse et la politique locale à propos de l'égoïsme des exploitants, qui interdisent souvent la pratique du glanage sur les terrils, en contradiction avec les usages antérieurs qui autorisaient les plus pauvres à y ramasser les rebuts de charbon[84]. Certains charbonnages avancent des raisons de sécurité pour fermer l'accès aux terrils, ou permettent ces accès pendant des plages horaires limitées[85]. Les glaneuses prennent des risques, car les terrils où elles se rendent sont encore en cours d'exploitation. Les wagonnets de charbon continuent d'y circuler et de se déverser sur leurs sommets, et ces installations sont souvent instables. Les accidents graves ou mortels sont courants[86]. Les gardes postés par les exploitants sur les terrils sont bien souvent armés et il n'est pas rare qu'ils tirent ou qu'ils lâchent leurs chiens, même sur des enfants[87]. Un « vol de charbon » sur un terril peut être puni de plusieurs jours de prison, assorti d'amendes salées pour des personnes possédant bien souvent peu de ressources[88].

81 On notera aux passage que l'analogie des terrils avec les pyramides est déjà présente à l'époque.

82 Pierre Paulus, « Huns au Pays Noir », La Guerre des nations, n° 4, 15 mars 1915.

83 http ://www.fossiliraptor.be/carboniferepeupledelamine-3.htm (consulté le 5/7/2025)

84 « Un crime capitaliste », Journal *de Charleroi*, 14 avril 1901 ; « Fontaine-l'évoque », *Journal de Charleroi*, 13 novembre 1897 ;

85 « Brûlé vif », *Le Soir*, 4 juin 1891 ;

86 « Pironchamps », *Journal de* Charleroi, 19 janvier 1896 ; « Haine-Saint-Paul », *Journal de Charleroi*, 18 juillet 1896 ; « Monceau sur Sambre », *Journal de Charleroi*, 12 novembre 1896 ; « Terrible accident ; fillette tuée », *Journal de Charleroi*, 24 avril 1897 ; « Chatelineau », *Journal de Charleroi*, 24 mars 1898 ; etc.

87 « Accident de charbonnage », *Journal de Charleroi*, 8 mars 1896 ; « Un acte de sauvagerie », *Journal de Charleroi,* 21 mai 1896 ; « Un drame sur un terril », *Journal de Charleroi*, 17 juillet 1896 ;

88 « Vol de charbon », *Journal de Charleroi*, 30 mai 1897 ;

En période de pénurie charbonnière, ou simplement lorsqu'elles ont la possibilité d'en tirer un profit, les compagnies charbonnières en viennent à intégrer le glanage dans le processus même de production. Les glaneuses ou les ouvriers sont alors payé·e·s par les compagnies pour récupérer le charbon sur les terrils ou à la sortie du triage[89]. Paul, l'une des personnes que j'interrogeais à propos de sa vie à Charleroi dans l'après-guerre, me racontait que sa grand-mère, dans sa jeunesse, pratiquait encore le glanage.

> Ma grand mère elle allait à gayette ; c'était son métier, donc elle avait tout pris déjà. Les jeunes filles « allaient à gayette », comme on disait. Donc t'allais sur le terril et t'allais récupérer ce qui était encore utilisable. Et donc on se disait « on va à gayette ». En gros, si tu veux, tu allais chercher ta hotte… c'est les jeunes femmes qui faisaient ça, en tout cas ma grand-mère, avant d'avoir des enfants, avant le mariage. C'était la manière. C'était une grande famille évidemment, de sept ou huit enfants, je sais plus.[90]

D'après mes estimations, la grand-mère de Paul pratiquait probablement le glanage dans le courant des années 1930. Même s'il en existe quelques témoignages écrits ou visuels, et qu'il soit possible d'en trouver trace dans la presse de l'époque, cette pratique du glanage reste malgré tout assez peu documentée dans la littérature consacrée à l'histoire des travailleurs et des travailleuses de la mine, bien qu'elle occupe encore les histoires orales qui se transmettent dans les bassins miniers. Comme le laisse deviner le témoignage de Cécile Douard cité en début de ce chapitre, les terrils sont des lieux fréquentés par les plus pauvres, celles et ceux qui, les unes pour y récolter des bouts de charbon pour chauffer leur foyer, les autres pour s'y réchauffer en l'absence d'un toit, n'ont d'autre choix que de s'y rendre. Les terrils sont des décharges, des espaces en marge, et les pratiques qui y prennent place sont elles aussi des pratiques marginales que l'histoire, y compris l'histoire ouvrière, a laissées de côté.

Terres mortelles

Les « dormeurs asphyxiés » dont parle Cécile Douard ne sont pas des métaphores poétiques : la fréquentation prolongée des terrils se fait parfois au prix de la vie. Les journaux locaux se font régulièrement l'écho de « vagabonds » ou de « miséreux » qui, attirés par la chaleur d'un terril en cours de combustion interne – comme nombreux l'étaient encore à l'époque –, s'y endorment pour la nuit et y périssent asphyxiés par les émanations de monoxyde de carbone

89 « À la fosse Périer », *Journal de Charleroi*, 19 février 1897 ; « Le chômage industriel », *Journal de Charleroi*, 1er mai 1899 ;

90 Entrevue de l'auteur avec P., le 11 mai 2023. Rephrasée pour une meilleure compréhension à l'écrit.

dégagés par le feu qui couve sous le sol, inodores mais potentiellement mortelles[91]. Des enfants et des glaneuses y meurent aussi parfois, saisi·e·s par un foyer couvant juste sous la surface, pris·e·s dans un éboulement, happé·e·s par un wagonnet ou par une doline[92]. Les terrils ne sont pas des volcans, mais ce sont des sols jeunes, instables et très actifs, comme réveillés par le soulèvement qui les a sorti du sous-sol pour les porter au jour. La pyrite (sulfure de fer) qu'ils contiennent s'oxyde au contact de l'air enfermé dans les vides de la roche et de l'eau qui y ruisselle, sa température monte alors jusqu'à enflammer le charbon résiduel qui persiste dans leur masse. Le feu peut y couver pendant plusieurs dizaines d'années, plus ou moins intensément – certains terrils continuent d'ailleurs de brûler, encore aujourd'hui. Sous l'effet de la combustion, le volume des matériaux diminue, des vides intérieurs se créent, des effondrements surviennent. Les terrils encore jeunes ne sont pas des espaces amicaux, même si les artistes et les poètes, qui les contemplent à distance, sont fascinés par leur monumentalité sombre[93]. Malgré – ou peut-être à cause de – cette apparente hostilité, ils représentent déjà une forme de refuge pour ceux qui se retrouvent en marge de l'espace social. Pourquoi « déjà » ? Parce que les terrils se trouveront encore, par la suite, à jouer ce rôle à différentes reprises, comme nous le verrons plus loin[94].

91 « Les drames de la misère », *Le Soir*, 25 novembre 1894 ; « Asphyxié sur un terril », *Le Soir*, 17 février 1901.

92 « Brûlé vif », *Le Soir*, 4 juin 1891 ; « Accident de charbonnage », *Le Soir*, 20 mai 1892 ; « Affreux accident », *Le Soir*, 15 octobre 1896 ; « Horrible accident », *Le Soir*, 19 février 1898 ; *Le Soir*, 26 février 1902 ; *Le Soir*, 5 décembre 1902.

93 Cécile Douard parle, par exemple, du « lyrisme des terrils ». Voir Jeanne Vercheval-Vervoort, *Op. cit.*, p. 85. Voir aussi la citation de Camille Lemonnier au chapitre précédent.

94 *Cfr.* chapitre 29.

[…] Enfin, pour couronner le tout, le terril, la promenade la plus agréable et la plus originale que bien peu de nos concitoyens connaissent et qui est appelée à devenir une curiosité et un élément de grande attraction pour le pays.
De l'un de ces dépôts de scories si encombrants et généralement si peu fertiles qui entourent les grands établissements de hauts-fourneaux, l'ingénieuse initiative de M. Maroquin a su faire un charmant bocage en pain de sucre dont on fait l'ascension par une montée douce en colimaçon et qui domine de fort loin toute la vallée de la Sambre. La nuit, on peut en tirer un parti magnifique au moyen de l'électricité, des artifices et des illuminations vénitiennes. [95]

17. Les terrils en paysage

C'est l'effervescence, ce matin du 29 avril 1911. On attend tous les officiels et les notables de la région pour inaugurer l'exposition régionale de Charleroi. Un événement d'une nature et d'une ampleur toutes nouvelles pour la ville, et dont l'ambition est de « mettre en évidence la puissance, la prospérité, la grandeur, l'originalité du pays de Charleroi, la multiplicité et la variété de ses industries, le génie de ses populations » [96] au travers d'une « exposition des industries et des produits d'importation faisant l'objet de commerces importants dans [la] région » [97]. Le projet, en germe depuis quatre ans, arrive à son aboutissement dans une certaine cacophonie. Rien n'est prêt, et l'on s'affaire partout. Il a plu toute la nuit et la météo reste à l'averse, le terrain est boueux et du gravier est répandu sur les chemins d'accès, des arbustes et des fleurs plantés à la hâte [98]. Surtout : le ministre national de l'industrie et du travail, qui devait présider la cérémonie, a fait défection au dernier moment, sur fond de querelles politiques entre les socialistes – très présents à Charleroi – et les catholiques conservateurs – dont le ministre fait partie [99]. La Belgique, en ce début de XXe siècle, a perdu l'unité qui présidait à ses débuts et dont la devise – « L'union fait la force » – était l'incarnation. La Wallonie a affirmé son

95 « La fête des pompiers de Couillet », *La Gazette de Charleroi*, 16 juillet 1888.
96 Gustave Drèze, Le Livre d'Or de l'Exposition de Charleroi en 1911 (Société Anonyme de l'Exposition de Charleroi, 1911), p. 6.
97 *Ibid.*, p. 2.
98 « L'ouverture de l'exposition », *Gazette de Charleroi*, 30 avril 1911.
99 *Ibid*.

caractère industriel, et au sein de ses communautés ouvrières se sont développées les idées socialistes, qui touchent aussi une part de la bourgeoisie. La Flandre, qui reste encore essentiellement rurale, conserve encore une société agricole et fermement catholique. Au mouvement flamand, qui gagne en importance à la fin du XIXe siècle, répond en miroir le mouvement wallon. L'antagonisme politique se double alors d'un antagonisme identitaire. C'est à cette époque, un an après l'exposition de Charleroi, que le député Jules Destrée écrit une lettre ouverte au roi, restée célèbre pour l'expression qu'elle répète à deux reprises : « il n'y a pas de Belges ».

> […] Nos superbes forêts de l'Ardenne étalent leur manteau vert sur des collines aux assises rocheuses, et les jardins de la Flandre s'étendent dans le vaste horizon calme sur des terrains de sable. Géologiquement, le pays est double et les aspects du paysage correspondent à la différence du sous-sol. Les gens qui vivent dans ces contrées divers sont divers comme elles et les âmes sont aussi différentes que le sont les paysages. [100]

Socialisme et paysages

Jules Destrée est député de Charleroi au parlement national, en tant que membre du Parti Ouvrier Belge. Il siège aussi au conseil communal de Marcinelle – l'une des communes du Grand Charleroi. Au sein de l'exposition de 1911, dont il était l'un des instigateurs, il s'est chargé d'organiser deux salons artistiques, l'un dédié à l'art « ancien », l'autre à l'art « moderne ». Juriste de formation, il est aussi auteur d'une quarantaine d'ouvrages qui traitent de politique, d'art ou de droit, dont notamment un court essai, *Art et Socialisme*, dans lequel il tente de réconcilier ces deux mondes qu'il affectionne : « Entre le travailleur intellectuel et le travailleur manuel, il peut y avoir des méprises, mais il n'y a point l'antagonisme que rêvent nos ennemis » [101]. Cet ouvrage, paru en 1896, brosse le spectre de ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui un projet de politique culturelle. Dans un chapitre titré « L'art dans la société collectiviste », Destrée y décrit une vision de l'émancipation populaire par la culture, en suggérant qu'« à mesure que les lois protectrices des plus humbles auront assuré aux foules plus de loisirs et de bien-être, les besoins intellectuels s'accroîtront sans cesse » [102]. Ce chemin vertueux devrait amener l'Etat, selon l'auteur, à multiplier les infrastructures publiques dédiées à la culture.

> La solidarité s'étant développée jusqu'à des degrés que notre égoïsme actuel ne peut s'imaginer, chacun s'habituera à jouir des propriétés

[100] Jules Destrée, « Lettre au roi sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre » (extrait), 15 août 1912.
[101] Jules Destrée, *Art et Socialisme* (Bruxelles : Journal Le Peuple, 1896), p. 4.
[102] *Ibid.*, p. 11.

> publiques comme on jouit, aujourd'hui des propriétés privées ; […] qu'importe que le parc, le tableau ou le livre ne m'appartiennent pas matériellement si j'ai été admis à toute la jouissance qui s'en pouvait déduire […] Lorsque viendra la société plus fraternelle que nous attendons, l'art cessera d'être l'apanage de quelques-uns, pour se mêler, de façon constante, à la vie de tous. [103]

Destrée est inspiré, notamment, par les thèses de William Morris et du mouvement *Arts and Crafts*. Son ouvrage reprend d'ailleurs le titre d'une célèbre conférence qu'a donné Morris dix ans plus tôt [104]. Convaincu, comme Morris, que l'art participe à un projet d'émancipation sociale, il en donne cependant une version plus collectiviste, moins individuelle que ce dernier. La conférence de Morris était centrée sur l'émancipation personnelle de chacun par l'exercice d'un métier épanouissant et des conditions de bien-être garanties. Elle se positionnait sur un plan moral et donnait peu d'éclairage sur les configurations institutionnelles qui auraient été susceptibles de porter le projet qu'il entendait promouvoir. Destrée, tout en reprenant les objectifs de Morris, propose une architecture institutionnelle qui prendrait en charge concrètement ce projet de socialisation de l'art, une « action gouvernementale esthétique » [105]. L'Etat, dans cette perspective, est appelé non seulement à investir massivement dans les infrastructures publiques – espaces urbains, musées et bibliothèques accessibles à tous –, mais aussi à soutenir toutes les formes d'art, sans toutefois céder à la tentation de leur instrumentalisation, au risque d'un art officiel qui ne serait « pas de l'art, mais seulement un bon métier » [106].

> Tout ce qui est officiel devrait être le plus artistique possible, mais tout ce qui est artistique doit être le moins officiel possible. L'art exige une absolue liberté. Toute contrainte le stérilise ! L'Etat n'a que des devoirs vis-à-vis de l'art ; il n'a pas de droits. [107]

Ce programme de politique culturelle aborde aussi la question du patrimoine. Tout comme Morris, Destrée préconise pour la conservation des monuments remarquables des mesures minimales, et prône la « non-restauration » ; en partie pour des raisons de sobriété économique, mais aussi dans une volonté de dialogue avec une certaine vérité brute de l'histoire. Cette posture emprunte à Morris et à son *Manifesto of the Society for the Protection of Ancient*

[103] *Ibid*.
[104] William Morris, *Political Writings of William Morris* (New York : International Publishers, 1973), p. 109-133.
[105] Jules Destrée, Art et Socialisme, Op. cit. p. 14.
[106] *Ibid.*, p. 9.
[107] *Ibid.*, p. 18.

Buildings, son rejet de « l'idée étrange de la restauration des bâtiments anciens […] qui implique par son nom même qu'il est possible de dépouiller un bâtiment de telle ou telle partie de son histoire - c'est-à-dire de sa vie - puis de s'arrêter à un moment arbitraire »[108]. Cette acceptation de la vérité brute de l'héritage architectural du passé suppose, pour ses parties qui n'ont pas résisté à l'épreuve du temps, d'accepter et de valoriser en tant que telles les ruines qui subsistent. Destrée, à cet égard, cite en exemple le mode de gestion du site de l'abbaye de Villers, qui consiste à conserver « les plantes et les arbres poussés au milieu des vieilles pierres et qui contribuent si puissamment à donner à ce délicieux coin du pays son charme poétique »[109].

Du monument à la ruine, viennent alors les paysages. Sur ce terrain, Destrée ne s'avance pas beaucoup plus loin que Morris qui, dans son plaidoyer pour l'art social, se limitait à déplorer leur perte et à réclamer qu'il soit conservé « des lieux vides et des coins sauvages », sous peine que « le romantisme et la poésie ne disparaissent de nos vies »[110]. Destrée regrette lui aussi les dégâts que les infrastructures de la modernité occasionnent aux « monuments […] que fait la nature », ces « trésors d'autant plus précieux et sacrés qu'ils sont à la disposition de tous, que les plus pauvres en peuvent savourer le charme et la beauté »[111]. À ce stade, il n'y a pas encore chez Destrée ce qu'on retrouvera plus tard dans la *Lettre au Roi* : un lien étroit, identitaire et quasiment essentialiste entre un peuple et la Terre qu'il habite – comme le montre la citation reprise plus haut. Dans *Art et Socialisme*, les paysages sont certes déjà un bien commun – un « trésor à la disposition de tous » –, mais essentiellement dans une optique de loisir, de promenade, de repos, et d'agrément. Ce qui préoccupe Destrée dans son intérêt pour les paysages reste avant tout le maintien d'un ordre esthétique.

> Je ne suis d'ailleurs pas de ceux qui méconnaissent les nécessités de l'utilisation moderne […] Mais je voudrais que le mal indispensable fut réduit au minimum et qu'aussitôt accompli, on fit tout le possible pour le réparer. Si vous avez dû trouer la colline, cachez la blessure sous un manteau de ramures et de fleurs ; si vous avez dû édifier un remblai, jetez sur ses flancs la parure des frondaisons et des plantes sauvages ; partout où vous avez détruit la verdure, faites la renaitre plus vivace […][112]

[108] William Morris, Manifesto of the Society for the Protection of Ancient Buildings, 1877.
[109] Jules Destrée, Art et Socialisme, Op. cit., p. 25.
[110] William Morris, *Political Writings…*, *Op. cit.*, p. 109-133.
[111] Jules Destrée, Art et Socialisme, Op. cit., p. 25.
[112] *Ibid.*, p. 26.

Cosmétique du déblai

Quinze ans plus tard, dans sa *Lettre au Roi*, les positions de Destrée semblent s'être affirmées. Bien que son propos sur le lien entre les identités culturelles flamande et wallonne et les paramètres géographiques des deux régions relève d'une lecture qu'on pourrait qualifier de simpliste, voire caricaturale – le régime de discours est ici politique, il convoque des images qui frappent –, il mobilise au service de sa thèse régionaliste les développements de la géographie humaine de son époque[113], qui tente de documenter les liens plus ou moins étroits, plus ou moins complexes, qui existent entre les paramètres physiques des lieux et les cultures humaines qui s'y déploient. Mais même si le motif du Paysage existe ici comme un point d'appui à l'identité culturelle des deux régions que décrit l'auteur, on est encore loin des paysages politiques d'Olwig, où Terre et communauté s'associent étroitement et partagent un même destin[114].

L'engouement de Destrée pour les paysages, qui mêle dans un même élan démarche politique et culture esthétique, s'incarne dans la proposition, dont il est à l'initiative, de *loi pour la conservation de la beauté des paysages*, votée par le parlement belge le 12 août 1911[115]. Cette courte loi – trois articles – impose que « tout exploitant de mines, minières ou carrières, tout concessionnaire de travaux publics est tenu de restaurer, dans la mesure du possible, l'aspect du sol, en boisant ou en garnissant de végétation les excavations, déblais ou remblais destinés à subsister de manière permanente ». Dans le rapport de la commission qui accompagne le texte, il est notamment fait mention des « déblais de fort vilain aspect »[116] créés par les mines souterraines. Dans un contexte ou l'industrie houillère domine largement l'exploitation du sous-sol en Belgique, cet énoncé désigne évidemment les terrils charbonniers.

Coïncidence : cette loi, en préparation depuis 1905 et qui fait apparaître pour la première fois le mot « paysage » dans la juridiction belge, est votée en même temps que se déroule l'exposition de Charleroi, dont Destrée est l'un des initiateurs. Au sein de l'événement, un pavillon présente, entre différents produits de l'industrie, une exposition photographique dédiée au boisement des terrils, apparemment posée là pour montrer le soin que montrent certains industriels à « réparer » les paysages que leurs activités laissent derrière eux. Le livre d'or de l'exposition se fait d'ailleurs l'écho de cette pratique et de sa dimension vertueuse :

[113] Je pense notamment ici aux travaux de Friedrich Ratzel et Paul Vidal de la Blache, mais aussi d'Élisée Reclus.

[114] *Cfr.* chapitre 11.

[115] Gouvernement Belge, « Loi pour la conservation de la beauté des paysages » (12/8/1911).

[116] Rapport de la commission de la justice du sénat sur le projet de loi pour la conservation de la beauté des paysages. 12/8/1911.

Vincent Van Gogh (1853-1890), *Les porteuses de fardeau,* 1881.

> N'est-il pas triste, en effet, de voir dans le Borinage, dans le Centre et dans la région de Charleroi, ces terrils énormes, noirs, nus et arides, jetant une note d'originalité mais aussi de tristesse dans le paysage? La comparaison est facile et tout à l'avantage de l'état boisé, entre un terril dénudé et celui couvert de verdure, une véritable oasis au milieu de nombreuses usines fumantes. [117]

Au sein de l'exposition, les deux salons d'art, l'un ancien, l'autre moderne, dont Destrée assure personnellement l'organisation, tentent d'identifier et de faire émerger un art spécifiquement wallon, en phase avec l'agenda régionaliste du député. Parmi les artistes exposés dans le volet moderne se trouvent Constantin Meunier, mort quelques années plus tôt, et aussi Cécile Douard, avec ses hiercheuses et son tableau *Le terril*. Un jeune peintre soutenu par Destrée, Pierre Paulus, y présente aussi ses toiles. Formé à Bruxelles, il a été contraint quelques années auparavant à un retour forcé chez ses parents, au pays de Charleroi, pour y soigner une grave pneumonie. Ses peintures sont une chronique de ses promenades convalescentes le long de la Sambre et ses paysages industriels. Cheminées et usines, voies ferrées et cités ouvrières se partagent l'espace de la toile. Les terrils, eux aussi, sont très présents dans le fond du décor. Leur silhouette rythme les ciels laiteux où se devine au travers des fumées, accompagnant les personnages qui marchent ou posent au premier plan. Comme le mont Fuji dans la fameuse série d'Hokusai [118], ils sont les repères et les témoins silencieux de la vie quotidienne qui se déroule dans les plaines qu'ils dominent. Chez Paulus, qui est plus que Douard ou Meunier un peintre de paysages, les terrils acquièrent véritablement le statut de protagonistes du paysage industriel.

Compassion distanciée

Le choc esthétique ressenti par les peintres ou les auteur·ices qui découvrent les paysages industriels et la condition ouvrière des bassins miniers est une figure récurrente de la fin du XIXe et du début du XXe siècle. On pourrait faire aussi une analyse sociale des représentations autour de ces artistes différemment situés dans la société de leur époque – même si aucun·e d'entre elleux n'appartient à la classe ouvrière –, différemment imprégné·e·s par les idéologies politiques, et différemment localisé·e·s sur la carte – certain·e·s habitent en capitale, d'autres en province. La démarche de cet art dédié à la condition ouvrière mérite un commentaire, qui concerne à peu près toustes les auteur·ices et artistes évoqués dans ce chapitre et les deux précédents. Partons de deux images, deux portraits de hiercheuses au travail : l'une par Cécile

[117] Gustave Drèze, *Le Livre d'Or de l'Exposition de Charleroi en 1911* (Société Anonyme de l'Exposition de Charleroi, 1911), p. 518.
[118] Katsushika Hokusai, *Trente-six vues du mont Fuji*, 1831-1833.

Douard, *Les glaneuses de charbon*, montrée au chapitre précédent, et l'autre par Vincent Van Gogh, *Les porteuses de fardeau*, qui date de la période ou il commence à dessiner, en 1881[119]. Comme on l'a vu, Cécile Douard voyait en ces femmes l'incarnation de figures allégoriques[120]. Vincent van Gogh, dans une lettre à Eugène Boch, peintre lui aussi, parlait à son ami de la région du Borinage comme d'« un champ ou vous pourrez travailler votre vie durant tant le paysage extraordinaire que la figure. Les scloneuses (sic) en loques de fosse [les hiercheuses en loques] sont surtout superbes ». Même si la vie de Cécile Douard atteste d'une compassion sincère pour les ouvrières qu'elle côtoie régulièrement, et même si Vincent Van Gogh éprouvait pour la région du Borinage un attachement réel, la distance qui s'inscrit entre ces artistes et celles et ceux qu'ils représentent au travers de leur art reste patente dans les descriptions qu'ils en font. Ni la proximité physique, ni la compassion ne semblent suffire à faire naître une relation autre que celle, distante, entre représentant·e et représenté·e·s. On ne peut s'empêcher de relire cette distance avec les lunettes que propose Pierre Bourdieu dans *La distinction*[121]. Evoquant le processus de distinction sociale au travers des conceptions de l'art, Bourdieu relève « la dépendance de la disposition esthétique à l'égard des conditions matérielles d'existence »[122], en soulignant que cette disposition ne peut s'acquérir « qu'au prix d'une sorte de retraite hors de la nécessité économique »[123]. Cette disposition esthétique, conçue comme un regard distancié sur le monde, tendrait à « *mettre entre parenthèses la nature et la fonction de l'objet représenté* »[124] et à exclure toute réaction directement émotionnelle ou éthique, « horreur devant l'horrible, désir devant le désirable », au profit d'une attention à la forme, au style, au mode de représentation, donc aux codes de l'art conçu comme une sphère autonome.

> [Cette disposition esthétique] est une dimension d'un rapport global au monde et aux autres […] où s'expriment, sous une forme méconnaissable, les effets de conditions d'existence particulières. […] ces conditions d'existence se caractérisent par la mise en suspens […] de la

119 Vincent Van Gogh, *Les porteurs de fardeau*, 1881.

120 Cécile Douard, citée dans Jeanne Vercheval-Vervoort, *Op. cit.*, p. 71.

121 Pierre Bourdieu, *La distinction : critique sociale du jugement*, Le Sens commun (Paris : Éditions de Minuit, 1979).

122 *Ibid.*, p. 56.

123 Je précise ici que ceci ne suppose pas que les artistes dont je parle ici seraient détachés complètement des nécessités économiques. Cécile Douard, comme Van Gogh ou d'autres artistes de leur époque sont soumis à des nécessités, voire pour certains à des difficultés financières. Leur position sociale et économique est cependant sans comparaison avec celle des ouvriers. La rareté des productions artistiques qui émanent de la classe ouvrière en est déjà un témoignage. Et lorsqu'on se penche sur les écrits de l'écrivain ouvrier Constant Malva, on y voit combien l'obsession de l'argent, des dettes, des fins de mois constitue une charge mentale obsédante.

124 *Ibid.* (la mise en italique provient du texte original)

> nécessité économique et par la distance objective et subjective à l'urgence pratique, fondement de la distance objective et subjective aux groupes soumis à ces déterminismes.[125]

Sur un autre plan, l'attention de certains artistes pour des sujets refoulés ou effacés par l'esthétique bourgeoise, comme ont pu l'être les paysages industriels dans leur réalité crue, où les paysans, paysannes, ouvriers et ouvrières au travail, peut s'interpréter, en suivant Bourdieu, comme « l'enregistrement photographique du pittoresque social, dont l'objectivisme populiste met à distance les classes populaires en les constituant en objet de contemplation ou même de commisération ou d'indignation », et constitue selon l'auteur « une occasion d'éprouver la relation de proximité distante »[126], caractéristique de la relation de la petite bourgeoisie aux classes populaires. Dans la logique de la distinction sociale de Bourdieu, cette disposition pour la représentation du social n'opère pas qu'une distinction « vers le bas ». Elle participe au défi que lance le « style de vie artiste » au « style de vie bourgeois, dont il entend manifester l'irréalité, voire l'absurdité, par une sorte de démonstration pratique de l'inconsistance et de la vanité des prestiges et des pouvoirs qu'il poursuit »[127].

Sublime industriel

C'est probablement au travers de ce processus de distinction sociale que se lit le mieux l'attitude en même temps compassionnelle et distante de ces artistes vis-à-vis des êtres et des choses qui peuplent le monde industriel. Et il est difficile, ici, de ne pas faire le lien entre cette relation de « proximité distante » dont parle Bourdieu et la manière dont la notion de paysage est réappropriée à l'époque, telle qu'elle s'illustre par exemple dans la loi proposée par Jules Destrée. On a vu, avec Cosgrove, combien l'optique du Paysage, depuis la renaissance, a construit et équipé un regard distancié sur la Terre et les territoires, accompagnant techniquement et légitimant culturellement leur prédation par les classes en position de pouvoir économique. On a vu ensuite son usage à des fins de dissimulation des effets délétères de l'industrie – distanciation ici encore –, au travers de la codification pittoresque, qui accompagne les conceptions du Paysage tout au long du XIXe siècle. Au seuil du XXe siècle, le pittoresque est toujours présent. Il est revendiqué par Destrée dans *Art et Socialisme* à propos de la conservation des monuments et des sites, et notamment décrit comme l'une des qualités du site en ruine de l'Abbaye de Villers[128]. Cécile Douard, elle aussi, évoque le « pittoresque et la grandeur »[129] de la région

[125] *Ibid.*
[126] *Ibid.*, p. 64.
[127] *Ibid.*, p. 60-61.
[128] Jules Destrée, *Art et Socialisme, Op. cit.*, p. 23-25.
[129] Cécile Douard, citée dans Jeanne Vercheval-Vervoort, *Cécile Douard, Op. cit.*, p. 9.

Pierre Paulus (1881-1959), *Hiver au pays noir*, date inconnue.

qu'elle a parcouru et représenté pendant sa courte carrière de peintre, et le mot reste un qualificatif fréquemment utilisé pour qualifier les lieux – il l'est encore aujourd'hui, comme nous le verrons plus loin. Malgré leur fibre sociale, la distanciation du regard esthétique et esthétisant est donc toujours présente chez tous ces artistes. Mais le pittoresque de Douard, de Destrée et des autres n'est plus celui de ses promoteurs anglais un siècle plus tôt, ou de *La Belgique industrielle* cinquante ans auparavant. Il montre désormais frontalement la classe ouvrière et les paysages industriels, sans rien cacher de leur caractère violent ou mélancolique. Si l'on s'attache aux définitions qui couraient un siècle plus tôt, les paysages de Paulus ou ceux décrits par Lemonnier pourraient même plutôt se ranger dans la catégorie du sublime, bien que ce qu'ils représentent n'ait plus aucun lien avec les vertiges de la nature infinie. Sous cet angle, l'« horreur délicieuse », cette « sorte de tranquillité teintée de terreur. »[130] du sublime, sont suscités par la monumentalité des industries, les ciels saturés de fumées, la présence imposante des terrils, les corps éprouvés des ouvrières et des ouvriers. Mais si le sublime des romantiques s'ancrait dans une relation de déférence à l'immensité de la nature, le sublime industriel, lui, n'ouvre pas d'horizon au-delà de lui-même[131]. Derrière les paysages industriels de Paulus il n'y a pas de monde inconnu ni d'accroche à l'investissement spirituel : juste les ciels laiteux, les fumées, l'industrie, parfois la neige, et l'ouvrier qui chemine – souvent seul, parfois en famille –, fier ou résigné.

Monuments naturels

La *loi pour la conservation de la beauté des paysages* portée par Jules Destrée possède un caractère précurseur. Les législations explicitement dédiées au paysage n'apparaissent en Europe que bien plus tard, à partir de la fin du XXe siècle[132]. Mais malgré son rôle pionnier, la loi de Destrée est un caillou dans l'océan[133], et la caractérisation de la notion de Paysage qu'embrasse son auteur n'a pas encore l'épaisseur que cette notion va prendre – ou reprendre – à partir de la seconde moitié du XXe siècle. La présentation que fait Destrée de ce texte

130 Edmund Burke, A Philosophical Enquiry into the Origin of Our Ideas of the Sublime and Beautiful (London : printed for R. and J. Dodsley, 1757), p. 129.

131 Je laisse volontairement de coté les mouvements culturels ou politiques qui ont exalté la technique et la modernité en leur conférant une dimension messianique, tel, par exemple, le futurisme. Evoquer ces mouvements nous emmènerait trop loin du propos central développé ici.

132 Je pense ici notamment à la *Loi paysage* du 8 janvier 1993 en France, et à la *Convention européenne du paysage* adoptée à Florence le 20 octobre 2000.

133 Après la promulgation de cette loi, aucune intervention significative des industriels pour réparer ou revégétaliser les sites après leur exploitation n'est documentée. Cette absence de préoccupation, en dépit de cette loi, va s'illustrer particulièrement à partir de la seconde moitié du XXe siècle, dans le contexte d'une désindustrialisation massive des bassins industriels, où de nombreux sites seront simplement laissés à l'abandon. On peut cependant faire crédit à Jules Destrée du fait que, si cette loi avait été suivie et appliquée, une partie significative des conséquences de la désindustrialisation aurait été certainement atténuée.

au début de son parcours législatif est une synthèse particulièrement ajustée à l'esprit de son époque – ce dont atteste notamment le fait que cette loi, six ans plus tard, sera votée à l'unanimité par les sénateurs présents, toutes tendances politiques confondues[134]. Destrée débute son argument par la mise en évidence d'un « droit public » sur certaines œuvres d'art, fussent-elles propriété privée. Si le propriétaire d'un tableau de maître en vient à le détruire, « chacun de nous se sentira meurtri, comme dépouillé d'une fortune à laquelle il avait droit »[135]. Destrée étend ensuite son argument aux « œuvres de la nature », qui « sont un incessant sujet d'admiration, au moins autant que les œuvres des hommes ».

> La splendeur, l'immensité, la sauvagerie, ou simplement le pittoresque d'un paysage peuvent verser au cœur autant d'émotions fortes ou douces que les plus grands tableaux des maîtres. Et ces beautés naturelles, qui sont à tous, qui s'offrent à tous, qui prodiguent inlassablement leurs énergies ou leurs caresses aux plus pauvres, nous n'en avons pas assez le culte et le respect.[136]

On note ici la manière dont Destrée mobilise une association des affects du sublime – « l'immensité, la sauvagerie » – et du pittoresque qui se sont attachés à la notion de Paysage au cours du siècle qui vient de s'écouler. Dans le fil de ces associations, il ressort des descriptions de Destrée une lecture du paysage comme d'un objet essentiellement dédié à la contemplation esthétique – la comparaison à l'œuvre d'art parle ici d'elle-même. Dans le chapitre de *Art et socialisme* que Destrée avait consacré à la « conservation des sites »[137], l'auteur évoquait aussi déjà ces « coins de nature qui sont de véritables œuvres d'art » et où l'on « est bien pour communier avec la nature, pour rêver à des temps meilleurs et se reposer des fatigues de la lutte quotidienne ». Des pratiques de flânerie qui sont, à l'époque, surtout l'apanage des classes favorisées. Comme le soulignait Pierre Bourdieu dans une énumération des pratiques caractéristiques de la « disposition esthétique », qui participent de l'« expérience bourgeoise du monde », on trouve la promenade et le tourisme, « déplacements sans autre fin que l'exercice du corps et l'appropriation symbolique d'un monde réduit au statut de paysage »[138].

Dans la démarche de Destrée s'inscrit le paradoxe, qui semble irréductible, de la « proximité distante » ou du regard compassionnel vers le bas de

[134] Chambre des représentants de Belgique, Annales parlementaires, séance du 3/8/1911, p. 565-566.
[135] Jules Destrée, Chambre des représentants, séance du 30 juin 1905, Projet de loi pour la conservation de la beauté des paysages, Développements.
[136] *Ibid*.
[137] Jules Destrée, *Art et Socialisme, Op. cit.*, p. 25-27.
[138] Pierre Bourdieu, *La Distinction*, Op. cit., p. 58.

l'échelle sociale ; paradoxe qui n'efface pas, par ailleurs, la portée de son entreprise : en posant le paysage comme un bien commun, une « fortune à laquelle chacun a droit », il affirme un sens politique de la notion qui subvertit les usages qui en ont été faits précédemment, usages essentiellement mis au service d'un processus de prédation matérielle et culturelle. Par contre, en l'envisageant comme un objet essentiellement esthétique, il l'associe à des pratiques en majorité bourgeoises, dont il imagine que la classe ouvrière pourrait les adopter si elle en avait la possibilité matérielle et la disponibilité d'esprit. Or, dans l'absolu, la classe ouvrière a sans doute ses idées propres sur ce qu'elle pourrait faire d'un regain de temps disponible et de liberté économique, et le Paysage aurait potentiellement vocation à être le réceptacle d'une part de ces idées.

Signe de l'époque : en 1912, un an après la promulgation de la *loi pour la conservation de la beauté des paysages,* la *Commission royale des Monuments*, créée en 1835 au début de l'existence de la Belgique, est transformée pour accueillir une section spéciale réservée aux sites naturels. Elle est alors rebaptisée *Commission royale des Monuments et des Sites*, nom qu'elle conserve encore aujourd'hui[139]. Sous l'angle de l'œuvre esthétique de la nature comme sous l'angle du monument naturel, le paysage est donc, à partir du début du XXe siècle, envisagé comme un patrimoine. Et cette lecture tendra, comme on va le voir, à s'imposer tout au long du XXe siècle.

139 Voir le site de la Commission royale des Monuments et des Sites : https ://crms.brussels/historique

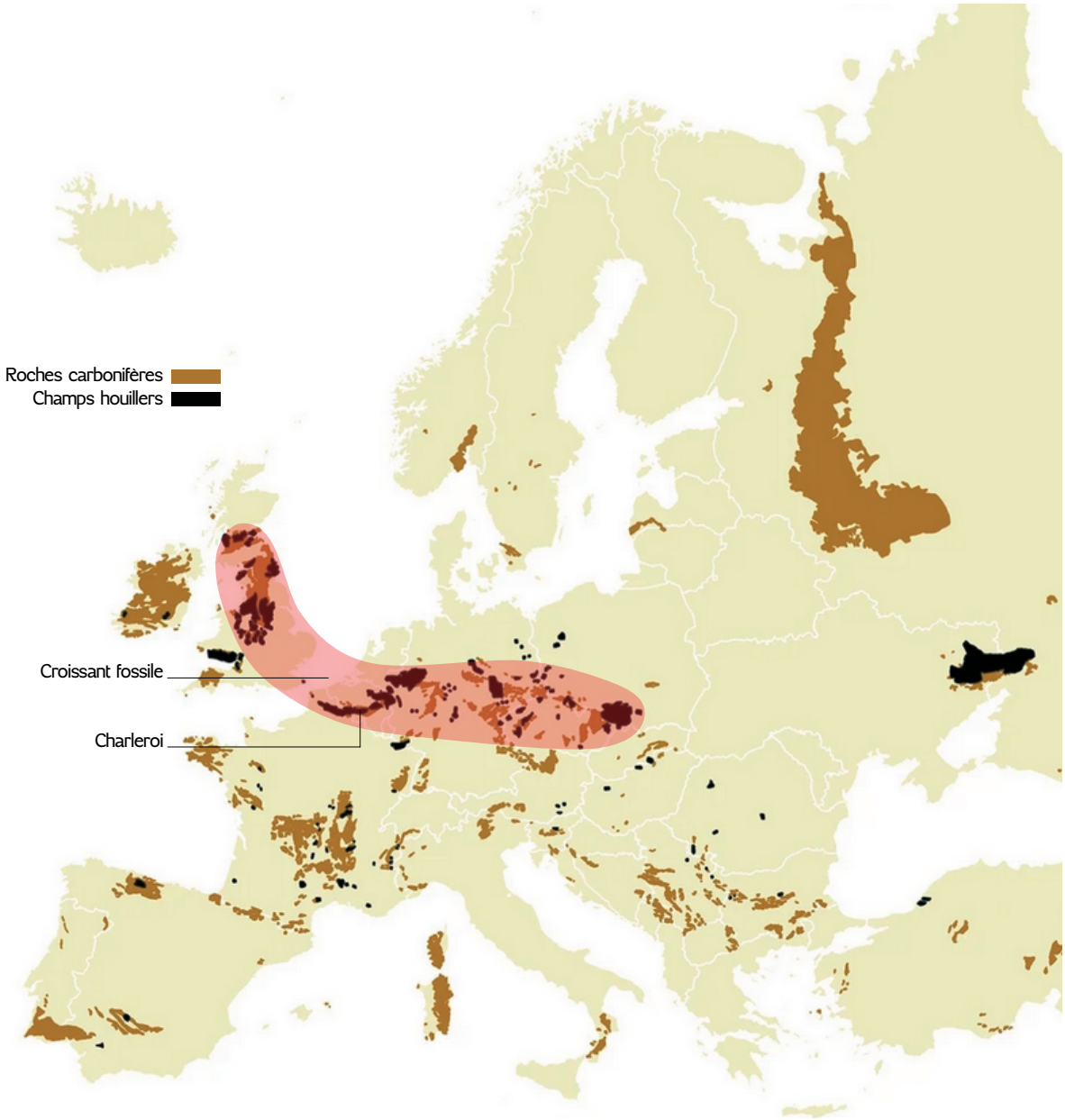

Localisation du croissant fossile, des roches carbonifères et des principaux champs houillers en Europe. Source et carte de base : Vania Licio, « The Italian Coal Shortage : The Price of Import and Distribution, 1861–1911 », *Cliometrica* 17, nº 3 (2023) : 501-32.

18. Le croissant fossile

On parle généralement de la Belgique comme d'un « plat pays », ce que rappelait Jacques Brel dans son hommage chanté en 1962[140]. Il est vrai que les reliefs y sont rares. Même si l'on trouve, dans les régions situées au Sud-Ouest du pays, des plissements géologiques plus marqués, la Belgique est majoritairement un pays de plaines et de plateaux, dont la plus grande partie du territoire est situé à moins de 200 mètres au-dessus du niveau de la mer. Bien que peu spectaculaire sur le plan du relief, ce territoire s'est cependant révélé dépositaire d'un héritage géologique particulièrement riche qui a contribué à faire de lui, malgré sa taille modeste, l'un des protagonistes majeurs du premier âge industriel. Tout au long du XIXe siècle, la Belgique a été le second pays le plus industrialisé au monde après le Royaume-Uni[141], et ce n'est qu'au tournant du XXe siècle qu'elle a été reléguée à la troisième place par les États-Unis, qui ont alors pris la tête du classement jusqu'aux années 1980[142].

En octobre 2023, le Groupe d'Etudes Géopolitiques de l'Ecole Normale Supérieure de Paris publiait le numéro 4 de sa jeune revue *Green* – acronyme de Géopolitique, Réseau, Énergie, Environnement, Nature. La coordination de ce numéro, titré « Le Croissant Fossile », a été réalisée par Paul Magnette, professeur en sciences politiques et, entre autres casquettes, Bourgmestre de la ville de Charleroi depuis 2012[143]. Magnette, avec ce concept de *Croissant fossile*[144], propose une symétrie avec la notion de *Croissant fertile*, couramment mobilisée pour désigner les régions du Proche et Moyen-Orient où l'agriculture aurait

140 Jacques Brel, « Le Plat Pays », 1962.

141 P. Bairoch, « Niveaux de Développement Économique de 1810 à 1910 », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 20, nº 6 (décembre 1965) : 1091-1117, p. 1110.

142 Paul Bairoch, « International industrialization levels from 1750 to 1980 », *The Journal of European economic history*, nº 2 (1982) : 269-333, p. 302.

143 Paul Magnette a par ailleurs d'autres rôles importants au sein du monde politique Belge : Ministre du Gouvernement wallon, Ministre fédéral, Président du parti socialiste, et formateur Gouvernemental suite aux élections fédérales de 2020.

144 Paul Magnette, « Le croissant fossile. Aux origines de l'Anthropocène », GREEN, no 4 (octobre 2023) : 8-10.

pris son essor au début de l'Holocène, en initiant la civilisation Néolithique[145]. Le début de l'Holocène, il y a 12.000 ans, correspond avec un réchauffement et une stabilisation du climat planétaire au sortir d'une ère glaciaire. Dans cette zone géographique en demi-cercle d'environ 2500 kilomètres de long sur 800 de large étendue entre la Mer Méditéranée et le Golfe Persique semblent avoir été réunies des conditions propices aux premières domestications végétales : un climat et une configuration géotopographique favorable, et la présence du blé et de l'orge, qui ont pu alors être domestiquées. À ces paramètres s'ajoutent des conditions sociopolitiques particulières, associées à l'« unité culturelle » apportée par la succession de trois empires sémites sur ce territoire[146].

Quant au Croissant fossile, Magnette suggère qu'il tienne un rôle similaire pour l'ouverture de l'Anthropocène, son émergence étant contingente à la mobilisation massive des énergies fossiles et au développement des sociétés industrialisées[147]. Or, ces macro-phénomènes ont eu aussi leur berceau géographique et leurs matériaux totémiques. Parmi ceux-ci se trouve le charbon, véritable carburant de l'ensemble des inventions et des pratiques qui ont façonné le premier âge de l'industrie de masse, à partir de la fin du XVIIIe siècle et pendant tout le XIXe siècle. Aussi essentiel pour les premières sociétés industrielles que le blé a pu l'être pour les premières sociétés agraires, le charbon est le protagoniste majeur des agencements sociaux et techniques qui ouvrent la modernité.

L'histoire communément admise de l'industrie moderne situe ses prémices au XVIIIe siècle en Grande-Bretagne, et les fonde, si l'on simplifie fortement, sur trois paramètres principaux : la politique des *enclosures*, qui ont appauvri la petite paysannerie et l'ont poussée vers les manufactures[148] ; l'invention de la machine à vapeur, qui a permis la traduction de l'énergie calorifique en force motrice ; et la disponibilité du charbon, qui s'est avéré le carburant le plus efficace pour faire fonctionner ces nouvelles machines. Là encore – comme au néolithique –, des facteurs politiques, techniques et géologiques jouent de concert et se renforcent mutuellement. Magnette pousse cette

145 James-Henry Breastead, en 1914, dans son ouvrage « Outlines of European History » a popularisé le concept de Croissant fertile mais dans un autre objectif que celui de déterminer les origines de la civilisation néolithique. Il aborde plutôt cet espace à partir de -6.000 AC et le décrit comme une zone convoitée par les peuples qui l'environnent en raison de sa fertilité, et donc objet régulier de luttes de conquête.

146 Vincent Capdepuy, « Le « Croissant fertile ». Naissance, définition et usages d'un concept géohistorique », L'Information géographique 72, no 2 (2008), p. 89 106.

147 L'avocat principal de ce concept, le météorologue Paul Crutzen, date d'ailleurs le début de l'Anthropocène au moment de la création de la machine à vapeur de James Watt, en 1784. Paul J. Crutzen, « La géologie de l'humanité : l'Anthropocène », Écologie & Politique 34, nº 1 (2007) : 141-48, https ://doi.org/10.3917/ecopo.034.0141.

148 J. M. Neeson, *Commoners : Common Right, Enclosure and Social Change in Common-Field England, 1700-1820*, Past and Present Publications (New York : Cambridge University Press, 1993).

importance du charbon jusqu'à désigner ce matériau comme un « fait social total »[149], en reprenant l'expression forgée par Marcel Mauss. Cette désignation, quoi qu'un peu différente du sens originel que lui conférait Mauss dans son *Essai sur le don*[150], entend rendre compte des rôles multiples – et déterminants – que tient le charbon dans l'émergence des sociétés industrialistes modernes. Cette agentivité spécifique du charbon ne tient pas seulement à ce qu'il concentre et permet de restituer de l'énergie thermique, car ces performances pouvaient déjà être atteintes, jusqu'à un certain degré, par le charbon de bois. Il tient également à son abondance et à son origine fossile, qui permettent de pallier à l'épuisement des forêts, déjà fortement altérées en Europe à la fin du XVIIIe siècle par les développements d'une économie prédatrice. Celle-ci s'est redéployée sur ce nouveau matériau constitué alors en ressource et a déclenché en cascade des entreprises d'exploration du sous-sol à des échelles et des profondeurs inconnues jusqu'alors.

Ces entreprises ont entraîné le développement rapide de savoirs techniques et scientifiques focalisés sur l'extraction, au travers d'institutions de formation créées pour l'occasion – les écoles des mines, mais aussi les instituts de géologie – ; et ont impulsé des avancées majeures dans diverses disciplines scientifiques (chimie, géologie, paléontologie). Le mode d'extraction du charbon en profondeur, qui nécessite d'imposantes infrastructures, a soutenu politiquement la montée en puissance d'une bourgeoisie qui disposait des réseaux et des moyens matériels pour les financer. Les techniques spécifiques d'abattage de la roche et l'état solide du matériau, qui entraînent des besoins importants en main-d'œuvre, ont conduit la bourgeoisie industrialiste à réorganiser le travail sous des formes renouvelées de violence et de coercition, contribuant à l'exode rural et aux concentrations urbaines au voisinage des exploitations, ainsi qu'à la constitution de communautés ouvrières porteuses d'intérêts politiques spécifiques, en premier lieu parce qu'elles subissaient les mêmes violences.

L'état solide et le coût de transport important du charbon ont poussé à la concentration des autres industries dans les régions où celui-ci était exploité, accentuant la densité des noyaux urbains industriels. Ils ont aussi motivé le développement rapide des réseaux ferrés au cours du XIXe siècle – alimentés au charbon –, pour vendre et transporter le matériau de plus en plus loin des régions d'où il était extrait. En profondeur comme à la surface, le charbon a donc été, par ses caractéristiques matérielles intrinsèques et les lieux de

149 Paul Magnette, *Op. cit.*

150 On pourrait ici reprocher à Magnette un certain abus de langage, au sens où Mauss évoque les « phénomènes sociaux 'totaux' » comme des faits au travers desquels « s'expriment à la fois et d'un coup toutes sortes d'institutions ». Ces faits « totaux » évoqués par Mauss seraient plutôt à considérer comme les conséquences d'un certain ordre social, plutôt qu'une cause de celui-ci. Voir Marcel Mauss, « Essai sur le don. forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », Les classiques des sciences sociales (collection en ligne), UQAC, 2021, 7.

sa disponibilité, un acteur clé des structurations spatiales des premières sociétés modernes. En cela, il a été un agent essentiel de la *production de l'espace*, non seulement dans et autour des régions d'où il était extrait, mais aussi plus largement, à l'échelle de la civilisation humaine de l'époque.

Les conditions spécifiques de l'exploitation du charbon, notamment les difficultés et le coût de son transport, ont suscité l'implantation des industries qui en consommaient des quantités importantes au voisinage des sites d'extraction. Ce critère s'applique dans une moindre mesure aux industries textiles, généralement plus anciennes et historiquement localisées en fonction d'autres paramètres, notamment hydrographiques. Par contre, l'industrie sidérurgique, dont le niveau de production mondial a cru exponentiellement au cours des XIXe et XXe siècles[151], est non seulement très consommatrice d'énergie thermique, mais aussi dépendante des caractéristiques chimiques du charbon. Celui-ci, transformé en coke par un processus de cuisson à haute température – la pyrolyse –, permet non seulement le chauffage des hauts-fourneaux mais aussi la formation du monoxyde de carbone qui, au contact du minerai de fer, réduit sa forme oxydée pour la transformer en fonte liquide, matériau de base de tous les produits sidérurgiques ferreux. Au XIXe siècle, la plupart des grands centres industriels se sont formés dans des régions géographiques disposant dans leur sous-sol de réserves abondantes de charbon. En Europe, une large proportion de celles-ci sont concentrées dans une aire géographique qui, du nord de la Grande-Bretagne, se prolonge en France dans le Nord-Pas-de-Calais, puis en Wallonie au sud de la Belgique, en Allemagne dans le bassin de la Ruhr, et jusqu'en Haute-Silésie, à l'ouest et au sud de la Pologne. C'est ce territoire, étalé sur environ 2000 kilomètres et formant un croissant sur la carte du centre de l'Europe, que Magnette désigne comme le *Croissant fossile*.

Bouleversements

Si la participation du charbon est essentielle à la production de l'acier, l'inverse est aussi vrai : les infrastructures extractives, à partir d'un certain niveau de développement, ont eu besoin de quantités importantes d'acier. Celui-ci était nécessaire à la construction des machines à vapeur, des mécaniques monumentales qui équipaient les puits pour faire transiter hommes, chevaux et wagons de minerai, et surtout du réseau de transport ferré qui, sous la terre comme en surface, permettait la transition du matériau du pied de la paroi d'abattage jusqu'aux lieux où il était finalement consommé. Bien que le charbon et l'acier soient deux matériaux connus et utilisés – séparément – depuis l'antiquité, l'évolution de leurs niveaux de production au cours du seul XIXe siècle rend compte de l'ampleur du phénomène d'expansion industrielle

151 « Un siècle de développement de la production d'acier » (Haute autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, janvier 1957), 6. https ://aei.pitt.edu/40542/1/A5016.pdf.

qu'ils contribuent ensemble à édifier. Autour de 1810, la production et le travail de l'acier s'effectue encore à l'échelle artisanale ou micro-industrielle. Les procédés de transformation de la fonte en acier disponibles à l'époque restent complexes, et sont réservés pour la production d'objets de petite taille, qui exigent dureté et précision : couteaux, armes, socs de charrues, outils manuels, et aussi pièces d'horlogerie ou de joaillerie[152]. Le matériau ferreux de base, la fonte, est produit plus massivement, mais sa production mondiale cumulée se situe encore, à la fin du XVIIIe siècle, sous le million de tonnes[153]. Au cours du XIXe siècle les procédés, les moyens de production et les besoins évoluent rapidement, et ces évolutions se renforcent mutuellement, au fur et à mesure que diminuent drastiquement les coûts de production de l'acier et que se révèlent ses potentiels pour un usage massif dans les domaines industriels et infrastructurels. Vers 1870, la production mondiale de fonte a décuplé[154]. Elle atteint 10 millions de tonnes, alors que la production massive de l'acier n'en est qu'à ses débuts – un peu plus de 700.000 tonnes , soit 7% de ce total. Quarante ans plus tard, au seuil de la guerre 14-18, ce sont 80 millions de tonnes de fonte, dont 75 millions, soit 93%, sont convertis en acier, qui sont produits par l'industrie sidérurgique[155]. En un siècle, la production de fonte de fer a donc été quasiment centuplée, et l'acier est apparu comme un matériau essentiel pour la construction des infrastructures de la modernité.

Quant aux chiffres de production mondiale du charbon au cours du XIXe siècle, ils suivent un schéma similaire. En additionnant toutes les variétés de charbon – houille, anthracite et lignite –, ils voisinent les 15 millions de tonnes au début du XIXe siècle[156] et s'approchent du milliard de tonnes un siècle plus tard[157], soit une multiplication par soixante. Pour l'acier comme pour le charbon, ceci n'est d'ailleurs qu'un début. Au cours du XXe siècle, ces niveaux seront encore multipliés : par sept pour le charbon entre 1905 et 2023 ; et par vingt-cinq pour l'acier, dont la production mondiale en 2023 atteint 1,85 milliards de tonnes[158].

Ces chiffres restent en eux-mêmes des abstractions, mais la réalité qu'ils reflètent correspond à un changement civilisationnel qui prend toute sa mesure lorsqu'on les met en relation avec la croissance démographique mondiale sur les mêmes périodes. Laissons provisoirement de côté les importantes inégalités géographiques qui ont accompagné et accompagnent encore ces développement pour rester dans des mesures moyennes. Au début du XIXe

152 R. F. Tylecote, A History of Metallurgy, 2nd Edition, 2nd ed, Institute of Materials (Great Britain) (London : Maney, 2002), 145-147.

153 « Un siècle de développement de la production d'acier », op. cit. p. 6-7.

154 *Ibid.*, p. 22.

155 *Ibid.*, p. 6 *et* 29.

156 Energy Institute, *Statistical Review of World Energy* (2024) ; (The Shift Data Portal, 2019).

157 Journal of the Iron and Steel Institute, vol. 72.

158 Worldsteel.org. https ://worldsteel.org/data/world-steel-in-figures-2023/

siècle, il se trouvait à peu près un milliard d'individus sur la planète et la consommation globale d'énergie fossile correspondait en moyenne à 150 kg de charbon par an et par individu. Pour la consommation de métaux ferreux, la moyenne globale était de 1 kg par individu et par an. En 2023, la population mondiale voisine les huit milliards d'individus, pour des consommation de charbon et de métaux ferreux qui ont été multipliées respectivement par près de 500 pour le charbon et par… 1.800 pour lesdits métaux – fonte et acier. Concernant le charbon, pour effectuer une mesure significative de la différence d'énergie carbonée dépensée, il faudrait lui ajouter les autres sources d'énergie fossile consommées aujourd'hui. Le total de celles-ci – charbon compris – correspondent à un niveau de consommation mondial de 140.000 TWh[159]. Traduits en équivalents charbon, cela donne 21 milliards de tonnes par an, soit 1.400 fois plus qu'au début du XIXe siècle. Ramenés à des moyennes par individu, ces chiffres restent vertigineux : si l'on s'en tient aux moyennes globales, un humain consomme aujourd'hui 175 fois plus d'énergie – fossile – et 225 fois plus de métaux ferreux que ses ancêtres qui vivaient il y a un peu plus de deux cent ans. Cette énergie et ces matières proviennent toutes du sous-sol. Leur captation intensive est au fondement matériel de la civilisation moderne.

Force géologique

Le concept de Croissant fossile met l'accent sur le fait que les premières manifestations des industries de masse associées à l'énergie fossile se sont concentrées dans des territoires dont les sous-sols disposaient de réserves importantes de charbon. Ces bouleversements initiés au cours du XIXe siècle se déploient donc selon des logiques spatiales qui se conforment à cette géographie souterraine, héritée de processus géologiques anciens, datés d'avant l'apparition de l'homme sur Terre. Bien avant, même. Les géologues situent les processus qui ont, in fine, concouru à la formation des schistes houillers à la fin de l'ère primaire, soit entre 295 et 355 millions d'années avant l'ère moderne, et ces matières ne sont consommées massivement que depuis un peu plus de deux siècles. Selon les estimations actuelles, les consommations humaines accumulées au cours de l'histoire des différents hydrocarbures fossiles atteignent respectivement, en rapport aux gisements *identifiés*, 41% pour le Gaz, 45% pour le pétrole et 20% pour le charbon. Si l'on ramène ces consommations et les réserves identifiées à leur valeur énergétique respective, le taux de consommation des réserves d'hydrocarbures fossiles identifiées s'élève

159 Energy Institute - *Statistical Review of World Energy* (2024) ; Smil (2017)

aujourd'hui à 32%[160]. Rapporté à la quantité globale d'hydrocarbures présente dans les sols de la planète d'après les approximations actuelles des géologues, ce taux s'élèverait à 1%[161]. Si l'on s'en tient à ces estimations, le rythme auquel ces ressources ont été consommées par les sociétés modernes est donc 15.000 fois plus rapide que ce qu'il a fallu à ces matières organiques pour s'accumuler, se comprimer et finalement atteindre la composition physico-chimique qui les a faites telles qu'elles sont aujourd'hui. C'est un argument qui s'ajoute à celui du bouleversement climatique pour soutenir que les sociétés modernes sont devenues une « force géologique » à part entière, bien que les conséquences de ce fait de civilisation n'aient pas encore déplié tous leurs effets.

160 Tous ces chiffres sont calculés à partir des données de Energy Institute - *Statistical Review of World Energy* (2024). Bien entendu, ces chiffres sont tâchés d'imprécisions en raison de l'absence de connaissances complètes de certains paramètres. Les statistiques de consommation, par exemple, n'ont été systématisées que vers la fin du 19ème siècle et les chiffres manquent pour certaines régions. De même, les réserves mondiales d'hydrocarbures ne sont pas entièrement connues à ce jour. Cependant, les ordres de grandeurs indiqués ici sont confirmés.

161 Ce taux est déduit des quantités estimées reprises dans H.-H. Rogner, « An Assessment of World Hydrocarbon Ressources », *Annual Review of Environment and Resources* 22, no Volume 22, 1997 (1 novembre 1997) : 217 62, https ://doi.org/10.1146/annurev.energy.22.1.217

Effondrement sur un terril © Francis Pourcel

Vous imaginez-vous que nous allons patronner des gens qui demandent une loi obligeant les charbonnages à créer un fonds de réserve spécial destiné à payer les dégâts miniers après dissolution des sociétés anonymes ? C'est de la démence.
Nous voyez-vous entrer dans la voie du suffrage universel, de l'instruction obligatoire jusqu'à 14 ans, […] du renversement de la preuve en matière d'accidents de travail, assurances ouvrières obligatoires etc. etc. Ce mélange de politique et de démagogie, ce commencement de socialisme d'état ! **162**

19. Géographie d'un séisme

Le Croissant fossile a été l'épicentre de ce déchaînement carbonophage. Les boucles de rétroaction qui ont débuté d'abord en Grande-Bretagne et se sont étendues aux régions charbonnières adjacentes ont entraîné ces régions dans un engrenage de transformations socio-spatiales dont les répercussions ont largement échappé à la maîtrise de leurs promoteurs. Fascinées par les perspectives d'abondance que permettaient d'entrevoir ces nouvelles combinaisons entre matériaux et énergies, les élites politiques et économiques des nations européennes qui se découvraient dotées de ces ressources ont entamé une course au développement qui a surmonté toutes les résistances, pourtant nombreuses tout au long du processus d'industrialisation. L'histoire communément partagée de ces développements, celle qui figure dans nos manuels scolaires, raconte l'expansion rapide des réseaux ferroviaires, la croissance des villes, l'éradication de l'insécurité alimentaire et l'augmentation de l'espérance de vie. Le détail de ce récit fait cependant apparaître les divergences territoriales de ces développements, de même que les importantes disparités sociales dans la répartition de leurs bénéfices. En décalant la focale anthropocentrée vers une lecture environnementale à plus large spectre d'autres phénomènes émergent encore, qui sont consubstantiels à ces transformations et à la manière dont elles ont été menées : pollutions de l'air et des sols, désordres urbains, brutalisation, voire éradication des milieux et des écosystèmes, sans parler du bouleversement climatique et de l'extinction massive des espèces à l'échelle planétaire.

162 « Le dessous des cartes », *Journal de Charleroi*, 30 mars 1900.

Dilemme industriel

S'il est admis aujourd'hui que le bouleversement climatique a globalisé les conséquences de l'expansion industrielle en transférant ses effets dans des lieux très éloignés des centres de production, il reste que les régions plus spécifiquement industrielles, au même titre que les régions colonisées, ont payé – et paient encore – un tribut social et environnemental plus lourd. En Belgique, les mécanismes de production de l'espace qui ont accompagné le développement moderne du pays en ont inégalement réparti les bénéfices et les dommages. Bruxelles, capitale du pays qui regroupait la majorité de sa bourgeoisie administrative et financière, s'est développée sans subir les conséquences d'une industrie massive. Même si certains quartiers du bas de la ville regroupaient de nombreux ateliers et manufactures, l'effet des activités industrielles sur la ville et son contexte environnemental est sans commune mesure avec celui qu'on trouve dans la région de Liège et, surtout, dans la région de Charleroi et du Borinage, qui a vu ses paysages, son environnement et son tissu social profondément bouleversés par les œuvres de l'industrie, sans que ces activités aient généré localement le capital social et spatial qui aurait permis de surmonter leur disparition progressive à partir de la seconde moitié du XXe siècle. Comme on l'a vu, l'industrialisation de ce territoire s'est accompagnée de conflits, moraux autant que matériels, qui ont divisé la société à propos de ce qu'on pourrait appeler le *dilemme industriel*. Celui-ci se résume par les mots d'un ministre de l'industrie belge au début du XXe siècle : « À quoi aura-t-il servi de permettre la création d'une richesse nouvelle, si sa mise à jour a pour effet de consommer la ruine de la richesse ancienne ? »[163]. C'est qu'en ce début de XXe siècle, alors que se poursuit l'expansion des activités industrielles et extractives, leur bilan s'alourdit d'autant, et le phénomène global des dégâts miniers déplie progressivement ses effets partout où les exploitations s'activent.

Pompages éternels

Les effets de ces dégâts miniers, pendant la première moitié du XXe siècle, pourraient s'apparenter à un séisme, bien qu'ils ne se soient diffusés qu'au ralenti, en s'étalant sur plusieurs décennies. Au fil du siècle-et-demi pendant lequel l'activité extractive s'est déployée dans les régions charbonnières belges, un total de deux milliards sept cent millions de tonnes de charbon exploitable sont extraites de leurs sous-sols[164]. Si l'on y ajoute la portion de

[163] Gustave Francotte, Ministre de l'industrie et du travail belge, lors de la séance du vendredi 25 janvier 1907 au cours d'un débat à propos de la responsabilité des dommages causés par l'exploitation minière. Voir : Chambre des représentants (Belgique), Annales parlementaires, 1906-1907, p. 336.

[164] André Delmer, « La houille, moteur de développement de notre pays durant deux siècles », Bulletins de l'Académie Royale de Belgique 7, no 7 (1996) : 499 512. p. 499.

déchets d'extraction non exploitables – qui ne peut qu'être approximée – la quantité de matériaux extraits de la surface devrait être augmentée de 30 à 50%. Au total, c'est donc entre trois et quatre milliards de mètres cubes de matières qui ont été extraites du sol des régions charbonnières de Belgique. Pour rester sur le registre sismique, ce volume disposé en un monticule unique serait d'une dimension égale à celle du mont Vésuve : un cône haut d'environ 1200 mètres.

Tant de volume déplacé du fond à la surface, sur une étendue – si l'on ne tient compte que des régions exploitées – d'environ 1800 kilomètres carrés, suscite de profonds bouleversements de la topographie et de l'hydrographie dans ces territoires. Au fil de l'exploitation, puis de l'abandon et de l'effondrement des galeries de mines, les vides créés dans les profondeurs du sous-sol provoquent des réactions en chaîne qui finissent par déstabiliser la surface, affaissant les terrains et modifiant les topographies dans de larges périmètres aux alentours des exploitations[165]. À certains endroits, les affaissements de terrain atteignent une ampleur de 15 mètres en quelques décennies[166]. À Charleroi et dans le Borinage, des bâtiments, voire des quartiers entiers s'enfoncent dans le sol, jusqu'à rendre les entrées et les rez-de-chaussée impraticables[167]. Ces phénomènes obligent à l'abandon des bâtiments ou à de coûteux travaux de relevage, à l'aide de vérins placés sous les fondations[168]. Lorsque le terrain s'affaisse de manière moins régulière, les bâtiments se fissurent et se disloquent partiellement. À Gosselies, dans les années 1930, c'est toute la zone urbaine qui est touchée par ces dégâts dans les constructions. Les deux tiers des bâtiments menacent de s'effondrer[169]. Le niveau des dommages est tel qu'il entraîne la faillite du charbonnage responsable et conduit à la création d'un fonds national pour la réparation des dégâts houillers[170].

En plus de déstabiliser le bâti, la modification de la topographie perturbe l'hydrographie en surface et provoque la déviation de cours d'eau, l'apparition de marécages, d'étangs, voire de lacs entiers sur des terres agricoles qu'ils rendent inexploitables[171]. Ces eaux s'accumulent parfois dans des zones construites, qui deviennent inhabitables, ou des zones agricoles, qui deviennent inexploitables[172]. À d'autres endroits, le percement par les travaux

165 La thèse de Kevin Troch (*op. Cit.*) documente finement ces phénomènes et les conflits environnementaux qu'ils ont générés dans la région du couchant de Mons et du Valenciennois, à cheval sur la Belgique et la France. Pour les phénomènes décrits dans la suite de ce paragraphe et les suivants, voir plus spécifiquement les pages 388 à 406.

166 *Ibid.*, p. 388.

167 *Ibid.*, p. 392.

168 *Ibid.* p. 393.

169 *Ibid.* p. 480-514.

170 Léon Joly et Albert Hocedez, *Jurisprudence du Conseil des mines de Belgique*, t. 15, 1934-1938, Bruxelles, 1939, p. 82-94.

171 Kevin Troch, *Op. Cit.*, p. 395-409.

172 *Ibid.* p ; 402-407.

miniers des couches géologiques imperméables qui retiennent les nappes phréatiques provoque le tarissement des sources et des puits, asséchant la ressource en eau de zones agricoles ou de villages. Les pompages massifs d'eaux souterraines par certaines compagnies, destinés à maintenir au sec les terrains affaissés, produisent des effets similaires[173]. De 1919 à 1931, dans le bassin houiller du Hainaut, les épisodes d'inondations se multiplient et prennent une dimension catastrophique, noyant plusieurs milliers d'hectares[174]. Ces calamités récurrentes ne seront finalement jugulées que par la mise en place d'un réseau public de stations de pompage dans la vallée de la Haine dans les années 1950[175]. Ce réseau, aujourd'hui équipé de 25 stations, fonctionne en continu depuis sa création. Il pompe en moyenne 20 millions de mètres cubes d'eau par an, pour maintenir artificiellement au sec une superficie de 37.500 hectares dans laquelle vivent aujourd'hui 320.000 habitant·e·s[176]. Du côté de Liège, au cours du XXe siècle, les affaissements miniers dans la vallée de la Meuse provoquent l'effondrement progressif de la plaine alluviale sous le niveau du fleuve, obligeant à installer, pour éviter l'inondation définitive de multiples zones densément urbanisées, 42 stations de pompage réparties en amont et en aval de la ville, et destinées à relever les eaux au voisinage du fleuve[177]. Construites à partir des années 1930, ces stations ne sont qu'une partie de la grande machine hydraulique qui a dû être bâtie à l'échelle de la vallée pour pallier aux perturbations de sa topographie héritées de l'exploitation minière[178]. Comme dans le Hainaut, une trentaine de ces stations fonctionnent en continu depuis leur mise en place. Jusqu'à nouvel ordre, ces deux régions minières devront désormais vivre en permanence sous la dépendance de ces systèmes techniques pour éviter la submersion d'importantes zones habitées.

Séismes induits (ou pas)

Les effets géotopographiques de l'exploitation minière ne s'arrêtent pas là. Dans son relevé des conséquences environnementales de l'extractivisme houiller en Wallonie, Kevin Troch documente aussi la séismicité induite dans le bassin minier[179]. Ce phénomène, défini comme des « événements sismiques

173 *Ibid.*, p. 249-250, 272, 345, 395.

174 *Ibid.*, p. 459-479.

175 *Ibid.*, p. 170-172.

176 Source : site web de l'intercommunale IDEA, qui gère et maintient ces équipements. https ://www.idea.be/fr/cycle-eau/demergement.html

177 Lucile Barcelo et Alban-Valerian Dumont, « Risque submersif à Liège, se préparer au pire », *Dérivations*, no 7 (mars 2021). 146 167.

178 Dans la description actuelle des équipements de traitement des eaux de l'intercommunale Liégeoise AIDE, l'obligation de pallier aux affaissements se traduit notamment dans la description des « collecteurs de ceinture », disposés sur les hauteurs en surplomb de la plaine alluviale, pour éviter que les eaux s'y déversent et s'y accumulent. Ces dispositifs permettent d'amener ces eaux directement vers la Meuse, sans qu'elles transitent en contrebas et doivent être relevées.

179 Kevin Troch, *op. cit.*, p. 140 *et sq*.

– généralement des tremblements de terre – provoqués partiellement ou entièrement par des activités anthropiques »[180], consiste en un rééquilibrage local des structures géologiques conséquent à une perturbation exogène d'origine humaine : pressions exercées par un lac de barrage, construction de bâtiments de grande hauteur, fracturation hydraulique des sols, essais nucléaires souterrains, tirs de mines ou extraction de ressources du sous-sol. Dans ce dernier cas, et particulièrement lorsque l'extraction s'opère à des profondeurs importantes, il est difficile d'établir un lien de cause à effet direct entre l'activité extractive et une secousse sismique qui surviendrait à proximité, puisque cette dernière peut toujours avoir une origine naturelle. Sur le territoire belge, les régions identifiées aujourd'hui comme des zones d'aléas sismiques élevés – en raison de la répétition d'événements passés – correspondent cependant assez étroitement avec les zones où se sont anciennement déployées les activités extractives[181]. C'est l'indice d'un lien possible entre ces deux phénomènes. La Belgique, située à l'intérieur d'une plaque tectonique et à plus de 1000 km des zones de subduction – zones où se produisent la grande majorité des séismes – n'est pas prédisposée à une activité sismique intense[182]. Par ailleurs, les sources historiques antérieures au XIXe siècle ne fournissent pas de traces d'une activité sismique dans ces régions d'un niveau et d'une récurrence comparable à ce qu'elles ont connu depuis la fin du XIXe siècle. Même en tenant compte de l'absence de données instrumentales avant cette période, la différence de l'activité sismique avant et après le XIXe siècle reste frappante[183]. Les traces d'une dizaine d'événements significatifs dans la région ont été retrouvées en près de neuf siècles – entre 922 et 1900[184]. À partir de la fin du XIXe siècle, par vagues successives, 36 séismes d'une magnitude de 3 à 5 touchent les bassins miniers du Hainaut, de Liège et du Nord-Pas-de-Calais[185]. L'attribution de cette activité sismique à l'extraction houillère fait l'objet de nombreuses controverses scientifiques au tournant du XXe siècle, dont les conclusions sont cependant orientées par la proximité de certains géologues avec les compagnies minières[186]. Aujourd'hui, la participation de l'activité extractive à ces événements sismiques est encore en discussion. Une étude récente sur le

180 Une définition plus complète de ce type de phénomène ainsi qu'un inventaire de ses occurrences en différents endroits de la planète est disponible sur ce site : https ://inducedearthquakes.org/about-induced-seismicity/

181 Voir à ce sujet le site de l'Observatoire Royal de Belgique. https ://seismologie.be/fr/recherche/seismologie/aleas-et-risques-sismiques/eurocode-8

182 Ceci n'exclut pas une activité sismique sur le territoire mais en limite seulement la potentialité. Voir https ://seismologie.be/fr/recherche/seismologie/aleas-et-risques-sismiques/sismotectonique-belge

183 Kevin Troch, op. Cit., p. 143.

184 Pierre Alexandre, « La séismicité historique du Hainaut, de la Flandre et de l'Artois », *Annales de la Société géologique de Belgique* 112, no 2 (1989). p 329 343.

185 Kevin Troch, *op. Cit.*, p. 145-146.

186 *Ibid.* p. 348-369.

tremblement de terre de Liège de 1983 – le plus important de la période moderne en Belgique – suggère que les modifications du régime hydrographique souterrain, notamment dues à l'interruption de l'exhaure minière à la fin de l'exploitation, pourraient jouer un rôle facilitateur dans la libération de contraintes existantes dans la partie supérieure de la croûte terrestre[187]. Pour ce qui concerne l'intensité du séisme, principalement mesurée en fonction des dégâts constatés[188], cette étude signale aussi l'effet amplificateur des tassements miniers antérieurs qui ont fragilisé localement les constructions, ce qui a pu accentuer les destructions au moment des secousses.

Casser sans réparer

Parmi les macro-phénomènes induits par la massification de l'activité extractive dans les régions houillères de Belgique, il faut donc compter la fragilisation des sols et des régimes hydrologiques à de larges échelles de temps et d'espace. Au niveau local, ce constat accompagne celui qui préside à l'identification de l'Anthropocène à l'échelle globale : l'ampleur et la puissance des activités humaines – dans ce cas, les activités extractives – les constituent en force géologique. Une force dont les effets ont largement échappé au contrôle de ceux qui l'ont mise en œuvre. Les terrils ne sont donc pas seuls dans l'inventaire des héritages géologiques du passé minier. C'est tout le sol des bassins miniers, sa topographie, son hydrographie et sa constitution géologique qui ont été bouleversés par l'exploitation souterraine, avec des répercussions dont certaines produiront leurs effets encore pendant des décennies, voire des siècles. Que l'on parle des machines hydrauliques déployées à l'échelle territoriale et dont le fonctionnement et l'entretien devront encore se poursuivre pour un temps indéfini, des risques sismiques ou des dégâts survenus aux constructions pendant et après l'exploitation, les compagnies minières et les ayant-droits financiers qui en ont tiré profit pendant des décennies sont loin d'avoir assumé l'étendue de leurs responsabilités vis-à-vis des conséquences à long terme de leurs activités. La question qui reste en suspens, et à laquelle chacun apportera la réponse qu'il pourra tant elle implique de variables et d'incertitudes, est celle-ci : si l'exploitation du charbon avait du, dès ses origines, assumer la réparation de l'entièreté des incidences à court ou à long terme qu'elle a produites sur l'environnement, aurait-elle été aussi désirable, voire même viable économiquement, pour ceux qui l'ont mise en œuvre – et pour l'ensemble de la société supposée en bénéficier ?

En guise de réponse partielle à cette question, qui dépasse largement le cadre de ce travail, notons déjà que les exploitants des charbonnages ont mené, dès l'émergence de l'idée, une lutte acharnée contre l'établissement dans leur

187 Thierry Camelbeeck, André Plumier, et David Garcia-Moreno, « Le tremblement de terre de Liège du 8 novembre 1983 », *Ciel et Terre* 129, no 5 (octobre 2013) : 99 104.
188 Voir https ://www.irsn.fr/savoir-comprendre/surete/comment-mesure-t-force-seismes

comptabilité de fonds de réserves destinés à payer les dégâts miniers[189], et ce malgré la fréquence de ces dégâts et la responsabilité qui leur incombait de les réparer. Après plusieurs décennies de dégâts miniers à petite et grande échelle, c'est au niveau national, et au grand dam des sociétés charbonnières, que s'est finalement décidé, en 1939 et plus de trente ans après les premières tentatives, la création d'un *Fonds national de garantie pour la réparation des dégâts houillers*[190]. C'est la catastrophe de Gosselies, par son ampleur et sa dimension spectaculaire, qui a finalement permis de faire pencher les débats en faveur de l'adoption de cette mesure[191]. La réparation des dégâts causés – 1600 maisons endommagées –, qui avait amené la société exploitante, submergée par les demandes d'indemnisation, à se mettre en liquidation, avait finalement été assumée par les pouvoirs publics.

Ce fonds, qui a été actif jusqu'en 1997, était abondé partiellement par les compagnies minières et partiellement par l'état[192], et ne concernait que les dégâts directement attribuables aux exploitations et qui touchaient à des intérêts privés. La gestion de l'affaissement de la plaine alluviale de Liège ou de la topographie du Hainaut, par exemple, se trouvent bien au-delà de son périmètre. Dans l'ensemble, l'exploitation minière en Belgique est donc loin d'avoir compensé par ses moyens propres tout le spectre des conséquences qu'elle a pu produire sur les environnements et la société. C'est un point à retenir pour la suite, *for the record*.

Terrils fumants et croulants

Les terrils ont eux aussi participé, sur des modes divers, à ces dégradations et ces pollutions environnementales dans les bassins miniers. Comme le soulignaient les descriptions de Cécile Douard ou de Camille Lemonnier, les terrils encore jeunes étaient bien souvent la proie de combustions internes – le « feu sourd » qui s'emparait de ces « taupinières obscures »[193] –, produisant des émanations qui pouvaient s'avérer mortelles pour celles et ceux qui restaient trop longtemps à proximité[194]. Bien qu'il ne semble pas exister d'études précises sur le niveau des nuisances subies, les riverains directs de ces terrils en combustion, qui sont dans la majorité des cas des familles ouvrières, subissent au quotidien ces émanations toxiques, comme le souligne un rapport officiel de 1903 relevé par Kevin Troch : « [...] les mines peuvent empester de gaz

189 « Le dessous des cartes », *Journal de Charleroi*, 30 mars 1900.
190 Kevin Troch, *op. Cit.*, p. 521-529.
191 *Ibid.*, p. 525.
192 https ://geologie.wallonie.be/home/thematiques-sous-sol/exploitations-souterraines/mines-concedees/retrait-des-concessions.html
193 Camille Lemonnier, *La Belgique* (Paris : Hachette & co, 1888), p. 454-457.
194 *Cfr.* chapitre 16.

malsains des terrils [...] toute une région habitée »[195]. L'accumulation interne de gaz inflammable peut aussi aller jusqu'à provoquer l'explosion du terril, comme cela s'est passé dans la nuit du 25 au 26 Août 1975 à Calonne-Ricouart, dans le bassin du Nord français. Cette nuit là, des milliers de mètres cubes de matières brûlantes issues du terril de la fosse n°6 ont été projetées sur la cité minière de Quénehem, tuant six personnes, détruisant 47 maisons, et recouvrant le quartier d'une couche de cendres brûlantes qui pouvait à certains endroits atteindre un mètre d'épaisseur[196].

Constitués de remblais peu stables, les terrils peuvent aussi faire l'objet d'éboulements plus ou moins importants, voire d'effondrements. La presse locale des bassins miniers se fait parfois l'écho d'accidents qui surviennent suite à des chutes de roches le long des pentes des terrils, de glissements de matières sur leurs flancs, ou de mouvements des terrains voisins provoqués par les pressions qu'il exercent sur le sol[197], ces différents phénomènes pouvant atteindre les habitations ou les voiries situées à proximité[198]. Dans la soirée du 29 janvier 1937, dans le quartier ouvrier du Chênois à Courcelles, un glissement du flanc du terril atteint une quarantaine de maisons du quartier, qui sont rapidement évacuées sous la pluie et la neige. Trente maisons finissent par s'effondrer, et neuf autres sont menacées d'écroulement et déclarées insalubres. Des mouvements de terrain inquiétants avaient pourtant été décelés depuis plusieurs années, et les signaux d'alarme s'étaient multipliés sans que l'exploitant n'y donne suite, ce qui amène un journal local à conclure que « la cause des sinistrés du Chênois est suffisamment typique de l'insuffisance de protection des habitant·e·s des localités dont le sous-sol est concédé, pour que nous nous permettions d'insister encore [...] sur le fait que les charbonnages se croient au-dessus du droit commun »[199].

Kevin Troch signale aussi plusieurs nuisances ou accidents impliquant les terrils, et ce à partir de la fin du XIXe siècle[200]. En 1890, la commune de Wasmes, dans le Borinage, adopte un règlement pour juguler les « dangers pour la sécurité publique que présentent les dépôts de terril »[201]. Dans les années 1950, une « poussée de terril » détruit plusieurs bâtiments situés en contrebas

195 « Rapport du conseiller Joly sur le projet de révision de la loi sur les mines de 1810 et 1837 », Archives Générales du Royaume, Conseil des mines, 176, mars 1903.

196 Diana Cooper-Richet, « Exploitation minière : les terrils, dangers oubliés et patrimoine retrouvé », *The Conversation*, 24 janvier 2021 ; Voir aussi « L'explosion du terril de Calonne-Ricouart, la commémoration des 50 ans de la catastrophe », vidéo sur la chaîne Youtube *Françe 3 Hauts-de-France*, 30 Août 2025, https ://www.youtube.com/watch?v=a0aSCIoDn4U

197 « Affaissement de terrain à Frameries », *Journal de Charleroi*, le 24 avril 1896.

198 « Ransart », *Journal de Charleroi*, 28 mai 1896.

199 Marnix, « L'immense désastre du quartier du Chênois à Courcelles », *Journal de Charleroi*, 9 février 1937.

200 Kevin Troch, *op. Cit.*, p. 152-155.

201 *Ibid.*, p. 153.

d'un terril à Jemappes[202]. Le premier avril 1999, c'est à Herstal, dans le bassin de Liège, qu'un terril encore en combustion s'affaisse et menace plusieurs maison du quartier voisin[203]. Ce « mini-séisme » provoque l'évacuation de plusieurs maisons, qui s'avèrera finalement définitive après plusieurs mois de tergiversations et de réticence du propriétaire à assumer sa responsabilité dans les dégâts[204]. La même année, c'est dans la région de Charleroi, à Ransart, qu'un terril, le Saint-Charles, menace de s'effondrer. Sa température interne est alors mesurée à 1.400 degrés[205]. Cette combustion a provoqué la disparition totale de la végétation sur le terril, et pose des inquiétudes sérieuses concernant sa stabilité, après l'apparition d'importantes crevasses sur sa surface[206]. Une étude menée par l'Université de Liège conclut à un danger d'effondrement et à la nécessité d'évacuer les 17 maisons situées au pied de son flanc sud, en danger d'être ensevelies[207]. Onze de celles-ci sont expropriées et démolies. Le propriétaire, là aussi, rechigne à assumer sa responsabilité dans la catastrophe et à prendre les mesures adéquates[208]. À cela s'ajoute le fait qu'il est soupçonné d'avoir mis lui même le feu au terril pour permettre la formation de schistes rouges, mieux valorisables sur le marché à l'époque[209].

La plupart de ces catastrophes générées par les terrils ont fort heureusement été peu meurtrières dans les bassins belges, mais on ne saurait clore ce chapitre sans évoquer la catastrophe d'Aberfan, survenue le 21 octobre 1966 dans le Pays de Galles : sans doute la plus marquante de l'histoire des terrils européens, tous pays confondus. Celle-ci a sans doute été l'une des raisons de la désaffection durable portée depuis aux terrils dans la valorisation du patrimoine minier au Royaume-Uni, contrairement à ce qui s'est passé depuis en France ou en Belgique.

Les enfants d'Aberfan

La localité d'Aberfan est une communauté rurale de 5.000 habitant·e·s située au creux de la vallée du Taff, un sillon d'un kilomètre de large dominée à l'Est et à l'Ouest par des collines en pente douce. L'exploitation de charbon

202 *Ibid.*, p. 154.
203 Christian Delcourt, « Péril au terril, à Herstal. Une problématique économique. Si on l'avait exploité… », *Le Soir*, 2 avril 1999.
204 Daniel Conraads, « HERSTAL Dossier bloqué depuis 6 mois. Le terril de la Petite Bacnure au tribunal », *Le Soir*, 9 octobre 1999.
205 *Ibid.*
206 « Dix-sept maisons menacées par la colère de la colline… », *Op. cit.*
207 « Le long exil des riverains, L'angoissante imprévisibilité du terril Saint-Charles », Le Soir, 5 juin 1999.
208 Franco Megetto et Emmanuel Bosteels, « Dix-sept maisons menacées par la colère de la colline ont été évacuées à Ransart Terril Saint-Charles : il y a péril en la demeure », *Le Soir*, 21 mai 1999.
209 *Cfr.* chapitre 22.

locale, une filiale de la *National Coal Board* (NCB), la compagnie nationale créée juste après la guerre, porte le nom – malheureusement prémonitoire – de Merthyr Vale[210]. La majorité des habitant·e·s y travaillent, et la vie quotidienne du lieu est rythmée depuis le 19ème siècle par l'activité de la houillère. Celle-ci, située au cœur de la localité, s'est trouvée confrontée au cours de son développement à l'étroitesse de cette vallée habitée, laissant peu d'espace disponible pour les déchets miniers issus de l'extraction qui s'accumulent au fil du temps. Au cours des années 1910, un chemin ferré est installé, qui porte les déchets hors de l'agglomération et commence à les déverser sur les pâturages qui surplombent le village, sur le flanc ouest de la vallée, initiant la formation d'un terril, puis de plusieurs autres ensuite. Au fur et à mesure de l'exploitation, la création de chaque monticule est poursuivie jusqu'à ce que celui-ci atteigne une masse critique. Une fois ce point atteint, un nouveau monticule est initié un peu plus loin. Au seuil des années 1960, sept terrils ont ainsi été créés en surplomb du village, dont les deux plus imposants – les numéros 4 et 5 – dominent la vallée. Le total des matières accumulées s'élève à 2 millions de mètres cubes. Elles couvrent une surface d'environ 15 hectares.

Cette couverture du sol naturel s'effectue sans considérations particulières pour ses caractéristiques géologiques ou hydrologiques. Parmi celles-ci, la présence locale de sources, bien que connue des habitant·e·s du coin et indiquée sur les cartes de la région, est ignorée. L'une de ces sources se trouve donc recouverte lors de l'érection du terril n°4. Pendant une vingtaine d'années, le filet d'eau qui en sort fait son chemin sous le massif et ressort au pied de son versant, sans inquiéter personne. En 1944 cependant, un premier accident survient : une partie importante du terril n°4 s'affaisse et glisse le long du versant, sur une distance de 600 mètres, sans atteindre le village. Personne n'est blessé et l'incident n'est même pas notifié à la compagnie nationale lorsque celle-ci est créée trois ans plus tard, en 1947. Douze ans après cet incident, et sans considération pour le risque qu'il se reproduise, le terril n°7 est positionné juste en contrebas du terril n°4, faute d'autres surfaces disponibles. C'est suite à une période de pluies intenses et par une matinée d'automne calme et brumeuse que ce terril, gorgé de l'eau de cette source amplifiée par les pluies, se liquéfie littéralement, se transformant en une vague de boue noire de 6 mètres de haut. Cette avalanche d'eau et de roche dévale les pentes de la vallée, en rasant deux fermes sur son passage et en tuant tous leurs habitant·e·s. Elle aboutit en bordure du village et s'engouffre dans son unique école primaire, où les élèves viennent de prendre place pour leurs premiers cours du matin. Sur

210 Le nom signifie littéralement « Vallée des Martyrs » en gallois. Il provient du nom du comté au sein de laquelle la vallée se trouve, le Merthyr Tydfil County. Le nom est ancien. Il date de la période Elizabethaine et est sans rapport aucun avec la catastrophe.

les 240 enfants présents à l'école ce jour-là, 116 seront ensuite retrouvés morts. Le terril liquéfié aura tué dans sa course un total de 144 personnes[211].

L'enquête et le procès qui suivent concluent à une responsabilité du NCB sur plusieurs plans. Celui-ci a sous-investi dans les protocoles de sécurité, ignoré tous les signaux précurseurs de la catastrophe et, aussi, négligé de contrôler la nature des terrains sur lesquels ses déchets étaient stockés. La compagnie nationale ne manquait pourtant pas d'ingénieurs des mines, dotés d'une solide formation dans le domaine géologique. Mais ceux-ci se sont comportés, pour utiliser les mots que l'historien Iain McLean reprend des conclusions de l'enquête elle-même, comme « des taupes qu'on interroge sur les comportements des oiseaux » (« *moles being asked about the habits of birds* ») [212]. Selon McLean, les ingénieurs des mines étaient uniquement focalisés sur les conditions de production souterraines et le maintien en sécurité des travailleurs dans la mine[213], les aspects liés aux déchets restaient largement étrangers à leurs préoccupations[214]. Il en allait de même pour la législation. Le *Mines and Quarries Act* de 1954, dernière version de la loi sur les mines, ne faisait aucune mention de la gestion des montagnes de déchets[215].

Cette catastrophe, survenue au moment où l'exploitation charbonnière avait déjà entamé son déclin au Royaume-Uni, y a contribué au rejet social de la culture minière dans l'après-guerre. Cinquante ans après le drame, Ted Nield, géologue, concluait ainsi un article qui lui était consacré :

> La catastrophe d'Aberfan n'a pas seulement déchiré le cœur d'un petit village gallois, elle a aussi anéanti toute une industrie. Le silence inquiétant qui a suivi l'éboulement s'est également abattu sur l'expression « héroïsme minier ». Ce marronnier rhétorique avait obstinément survécu à sa propre dévalorisation, dans des générations de discours politiques, et résonnait encore auprès des gens ordinaires. Il est complètement tombé en désuétude. Même la « fierté du travail » a semblé perdre son sens alors qu'une génération, dans l'immensité de son chagrin,

211 Cette description doit beaucoup à l'article que l'historien Ted Nield a réalisé au sujet de la catastrophe. Ted Nield, « The Geological Society of London - Tipping point », consulté le 2 septembre 2024. .

212 Iain McLean, « On Moles and the Habits of Birds : The Unpolitics of Aberfan », *Twentieth Century British History* 8, nº 3 (1 janvier 1997). p. 285-309. La citation originale est présente dans les conclusions officielles de l'enquête. Voir H. E. Davies (Lord), *Report of the Tribunal Appointed to Inquire into the Disaster at Aberfan on October 21st 1966*, HMSO, 19 July 1967, (Glamorgan Archives), p. 13.

213 Iain McLean, *Op. cit.*, p. 286.

214 Schéma qui fait écho au rôle discutable qu'on joué les ingénieurs des mines dans le traitement des dégâts miniers, comme le raconte Kevin Troch. Voir Kevin Troch, *Op. cit.*, p. 545-580.

215 H. E. Davies *Op. cit.*, pp. 10-13.

> maudissait tous ses prédécesseurs, jetait ses monuments et tournait son visage vers la terre en signe de honte. [216]

Zones de sacrifice

Ce qui précède – et ce qui suit, en grande partie – montre que l'extraction du charbon dans les bassins miniers européens n'a pas fait exception aux opérations similaires menées un peu partout sur la planète depuis les débuts de l'extractivisme : les territoires qui sont dédiés à l'extraction minière subissent des dégradations de toutes sortes, dont les impacts concernent des échelles temporelles se mesurant en dizaines – pour certains en centaines – d'années. L'ouvrage que la journaliste Anna Bednik a consacré à l'état des lieux des pratiques extractives, en partant des luttes concrètes qui se sont déployées un peu partout en Amérique latine contre la destruction des terres et des communautés, montre que le sacrifice de territoires entiers au bénéfice de l'extraction de leurs ressources naturelles n'est pas l'apanage des politiques libérales ou coloniales [217]. C'est au nom du développement, qu'il soit mené par des gouvernements de gauche ou de droite, que s'est poursuivie la logique de destruction des milieux et des communautés sur ce continent [218]. La notion de « zone de sacrifice », qui désigne les périmètres parfois très larges livrés aux opérations extractives et à leurs conséquences directes et indirectes, est mobilisée autant par ceux qui dénoncent ces opérations que par les gouvernements de gauche, qui en promeuvent la nécessité au nom du développement et de l'autonomie nationale [219]. Mais même quand ces dynamiques profitent (provisoirement [220]) à la réduction de la pauvreté, ces effets positifs touchent avant tout les zones urbaines, et ne semblent pas profiter aux territoires affectés. Comme le dit Anna Bednik, « la logique des 'zones de sacrifice' est logique jusqu'au bout » [221]. En plus d'être l'objet de dévastations environnementales, ces zones sont livrées, pour le temps de l'extraction, à une destruction des économies et des socialités locales traditionnelles, au profit d'une mono-fonctionnalité délétère.

216 Ted Nield, « Tipping Point », *Geoscientist*, octobre 2016. p. 10-15. Traduction personnelle.

217 Anna Bednik, Extractivisme : exploitation industrielle de la nature (le Passager clandestin, 2016).

218 *Ibid.*, p. 45-49.

219 *Ibid*.

220 *Ibid.* p. 48-49. Les bénéfices publics obtenus par les gouvernements de gauche d'Amérique latine suite à la nationalisation des ressources minières et alloués aux programmes de réduction de la pauvreté sont fortement dépendants de la fluctuation du prix des matières premières sur les marchés d'exportation, ce qui a déjà conduit certains pays à des concessions importantes sur ces programmes et à une fuite en avant vers un extrativisme encore plus intensif.

221 *Ibid.* p. 50.

> On dépouille les territoires de leur singularité et on les transforme en enclaves productives, interchangeables, réduites à une fonction […], ne pouvant prétendre à un autre destin que celui lié à l'activité économique qui leur échoit, jusqu'au prochain cycle. […] Suspendues pendant un temps à cette cadence, puis laissées pour compte ou maintenues dans une demi-vie sous perfusion de programmes d'assistanat, [les « zones de sacrifice »] doivent supporter leur part de souffrance [et] restent marquées par des transformations profondes, après avoir été vidées de ce qui pouvait y être exploité. **222**

Il y a une justesse à parler de « zones de sacrifice » plutôt que de « zones sacrifiées ». L'expression ne qualifie pas la « zone » elle-même mais dit plutôt qu'elle est *le lieu où se déroule* une ou des actions qui relèvent globalement d'un « sacrifice ». Ces zones sont donc les lieux d'une autorisation de détruire – ou d'exercer un *abusus,* pour revenir à cette notion évoquée plus haut **223** – au nom d'un intérêt supposément supérieur, qu'il soit privé ou public. Cette destruction ou cette dégradation ne s'opère pas de manière indifférenciée sur tous les aspects du lieu, mais sur une partie de ce qui le constitue (sols, écosystèmes, corps, structures sociales), en fonction des intérêts et des volontés des opérateurs auxquels est confiée cette licence. Les *zones de sacrifice* ne sont pas des lieux dont les habitant·e·s auraient consenti à une forme d'héroïsme au bénéfice de l'intérêt général mais, à l'instar des territoires colonisés, des lieux où s'exerce la domination d'un groupe social sur un autre groupe social et la Terre qu'il habite.

222 *Ibid.* p. 51.
223 *Cfr.* chapitre 12.

Petites maisons au pied du terril, Ransart, 1975 © Georges Vercheval

Une voiture, un terril, Marcinelle, 1980 © Georges Vercheval

Cité ouvrière à Marchienne-au-Pont, 1975 © Georges Vercheval

Enfants jouant au football, Lodelinsart, 1977 © Georges Vercheval

Terril enneigé et glissades, 1976 © Georges Vercheval

Jeux d'enfants, dans les "fonds" de La Hestre, 1971 © Georges Vercheval

Partie 4.
Soulèvements

Je me suis souvent demandé comment ça se fait que les adultes n'ont jamais compris que la meilleure façon pour qu'un gosse fasse quelque chose, c'est de le lui interdire. Tu dis à un mioche : « Tu ne peux pas manger ta soupe! », et tu remarqueras qu'il n'a plus envie que d'ca. C'est comme avec les carrels de l'Étoile! Bien sûr, il était interdit de grimper dessus, surtout quand ils étaient en marche, et de jouer aux Indiens qui attaquent le train des Visages pâles avec des flèches à pointe de silex et des plumes arrachées au cul des poules de zi Giacomino, bien sûr! Il y avait même des pancartes pour le stipuler : « Interdiction formelle de circuler sur les voies » et un ajout écrit à la main « … et de grimper sur les wagonnets. ». Mais franchement, n'était-ce pas là de la provocation quand on sait qu'il y a une armée de gosses en liberté complète dans les parages, hein?

Girolamo Santocono, *Rue des Italiens* [1]

20. Les terrils en terrains de jeux

Dans les bassins miniers belges, l'habitat ouvrier se trouve souvent proche des exploitations. Celles-ci maillent le territoire et s'y répartissent au gré des opportunités, sans ordre ni cohérence apparente. Comme on le voit sur la carte de Charleroi de 1856 [2], les charbonnages sont déjà installés partout sur le territoire alors que l'infrastructure ferroviaire n'en est qu'aux débuts de sa mise en œuvre. Le développement du logement, qui s'opère au même rythme effréné que celui des industries, en suit aussi le même (dés)ordre : il s'installe au gré des terrains disponibles, le long des routes ou au voisinage des lieux de travail [3]. Les terres industrielles, souvent laissées sans véritables clôtures, sont donc potentiellement aussi des terrains de jeux pour les enfants qui habitent dans leur voisinage, pour autant qu'ils en aient la possibilité, ce qui est d'abord loin d'aller de soi.

[1] Girolamo Santocono, *Rue des Italiens*, Faits et gestes (Cuesmes : Editions du Cerisier, 1986), p. 79.

[2] Carte page 126.

[3] René Leboutte, Vie et mort des bassins industriels en Europe, 1750-2000 (Paris : Harmattan, 1997), p. 327-330.

Enfances au trou

Au XIXe siècle, les enfants de la classe ouvrière ont en effet peu de temps pour jouer : ils sont très tôt enrôlés comme force de travail. L'enseignement n'est pas obligatoire et l'enfance ouvrière représente « un immense réservoir de main-d'œuvre à bon marché dans lequel le patronat puise selon la conjoncture économique »[4]. En 1813, un décret impérial interdit l'emploi d'enfants de moins de dix ans dans les travaux miniers[5], signe que la pratique est courante et qu'il faut la réglementer. Malgré cela, la grande enquête à l'initiative du gouvernement belge publiée en 1846 révèle que près de treize ouvriers et ouvrières sur mille ont encore moins de neuf ans[6]. Quant aux autres, un·e sur cinq a encore seize ans ou moins, et plus de la moitié des ouvrières n'atteint pas l'âge de vingt et un ans[7]. Les chiffres de cette enquête, par ailleurs, sont probablement sous-estimés, car elle ne se base que sur les déclarations spontanées des industriels eux-mêmes, qui s'avèrent largement incomplètes, comme les rapporteurs l'indiquent en préambule[8]. La durée de la journée de travail, pour ces enfants, est la même que pour les adultes : elle est généralement de douze heures en moyenne, sauf en de rares exceptions[9]. Dans les mines, les enfants comme les adultes se livrent au travail de nuit. Et le dimanche, partout, est l'unique jour de repos de la semaine[10]. Dans les fabriques, les enfants, moins attentifs et expérimentés, sont les plus exposés aux accidents : l'enquête révèle que plus de deux tiers des accidents de travail concernent des ouvriers de moins de vingt ans[11].

Pour les industriels, le travail des enfants, moins bien rémunéré, permet de maintenir une pression à la baisse sur tous les salaires, y compris le salaire des adultes[12]. Pour les familles ouvrières, le travail des enfants représente une source de revenus supplémentaire, d'autant plus nécessaire que l'ensemble des salaires sont bas[13]. Pour le gouvernement, ou du moins la fraction libérale des représentants politiques – dont beaucoup sont eux-mêmes des industriels ou ont des intérêts dans l'industrie –, le travail des enfants est une condition du

4 Éliane Gubin, « Élites, patronat, travail des enfants et obligation scolaire en Belgique avant 1914 », in Enfants au travail : Attitudes des élites en Europe Occidentale et méditerranéenne aux XIXe et XXe siècles, éd. par Roland Caty, Le temps de l'histoire (Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence, 2002), 235-52.

5 Gouvernement Français, « Décret impérial contenant les dispositions de police relatives à l'exploitation des mines » (1813), Art. 29.

6 Belgique, Ministère de l'intérieur, Enquête Sur La Condition Des Classes Ouvrières et Sur Le Travail Des Enfants, 1846, p. IV.

7 *Ibid*.

8 *Ibid*. p. III.

9 *Ibid*., p. V.

10 *Ibid*.

11 Éliane Gubin, *Op. Cit*.

12 *Ibid*.

13 *Ibid*.

maintien de la compétitivité des industries belges sur le marché international[14]. Ces différents intérêts concourent à freiner l'avènement des législations qui encadrent cette pratique, et retardent d'autant l'avènement de l'enseignement obligatoire, tant ces deux questions vont de pair. Parmi les nations les plus industrialisées d'Europe au XIXe siècle, la Belgique est bonne dernière dans ces deux catégories. Les lois qui encadrent et limitent le travail des enfants se succèdent au cours du XIXe siècle sans que la Belgique, malgré d'intenses débats internes, ne bouge sur ce point : des lois sont prodiguées au Royaume-Uni en 1802[15], 1833[16], 1847[17] et 1878[18] ; en France en 1841[19] et 1874[20] ; en Prusse en 1839[21], 1853[22] puis leur extension dans l'empire Germanique en 1878. En Belgique, il faudra attendre 1889 pour qu'une première loi interdise le travail des enfants de moins de 12 ans, et limite à 12 heures la journée de travail pour les enfants de 12 à 16 ans[23]. Au moment où cette loi passe, la France a déjà instauré l'enseignement gratuit et obligatoire jusqu'à 13 ans depuis quelques années – obligation bientôt assortie d'une interdiction du travail pour les mêmes tranches d'âge. En Belgique, il faudra attendre 1914. Pendant tout le XIXe siècle, les enfants des classes ouvrières belges sont donc livrés à l'industrie et ses nécessités, sans rémission.

Encore la loi de 1889 n'est-elle pas en elle-même un progrès social si spectaculaire. Les industriels renâclent encore pour la forme, mais la loi passe facilement, tant elle est peu contraignante[24] : le travail n'est interdit qu'avant douze ans et la journée de travail reste limitée à douze heures, ce qui était déjà la moyenne effective au milieu du XIXe siècle, comme l'enquête de 1846 l'avait montré. De plus, le travail des plus jeunes n'est régulé que dans l'enceinte des fabriques et des exploitations : rien ne limite leur enrôlement aux travaux informels qui ne manquent pas aux abords des industries. Au voisinage des charbonnages, garçons et filles, dès qu'ils sont assez agiles, accompagnent les glaneuses sur les terrils, et sont souvent envoyés eux-mêmes glaner dans ces espaces instables et dangereux. L'évolution de leurs pratiques, entre la fin du

14 *Ibid*. Voir aussi le contenu des discussions parlementaires à propos de la loi de 1889 sur le travail des femmes et des enfants : Belgique, chambre des représentants, séances du 26/7/1889 au 9/8/1889.

15 Health and Morals of Apprentices Act (2 juin 1802)

16 Factory Act (29 août 1833)

17 Ten Hours Act (8 juin 1847)

18 Ten Hours Act (1878)

19 Loi du 22 mars 1841 relative au travail des enfants employés dans les manufactures, usines ou ateliers

20 Loi Roussel (19 mai 1874)

21 Règlement général sur le travail des enfants" (Allgemeine Gewerbeordnung), 1939.

22 Loi du 16 mai 1853.

23 Loi du 13 décembre 1889 relative au travail des femmes et des enfants.

24 Voir le contenu des discussions parlementaires à propos de la loi de 1889 sur le travail des femmes et des enfants : Belgique, chambre des représentants, séances du 26/7/1889 au 9/8/1889.

Paul Meyer, *Déjà s'envole la fleur maigre* (extraits), 1960

XIXe siècle et la guerre de 1940, peut s'évaluer au fil du décompte macabre, dans la presse locale, des accidents dont ils sont victimes sur les terrils[25]. Comme on l'a vu, le glanage se pratique essentiellement, voire exclusivement, sur des terrils en activité. Les risques qu'encourent les enfants y sont les mêmes que ceux décrits auparavant pour les glaneuses, et, rappelons-le, les gardiens – armés pour la plupart – vont jusqu'à tirer sur les enfants ou à lâcher sur eux leur chien, avec parfois des blessures mortelles à la clé[26].

Glissades et secrets

Ce n'est qu'à partir de la première moitié du 20e siècle que les enfants des bassins miniers peuvent progressivement passer des mines et des usines aux écoles et aux terrains de jeux, mais malgré l'obligation scolaire, ce passage mettra près d'un demi-siècle à s'accomplir[27] : comme les pratiques anciennes ont la vie dure et que la classe ouvrière reste pauvre, les enfants continuent malgré tout à glaner sur les terrils, du moins jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale.

À Charleroi, l'habitat ouvrier étant le plus souvent situé à proximité des infrastructures industrielles, l'espace de jeu est souvent celui qui entoure ces infrastructures, voire les installations elles-mêmes, dont une partie fonctionne sans grande surveillance. Dans l'après-guerre, les terrains vagues, les installations délaissées et, notamment, les terrils, sont des lieux d'exploration et de jeux privilégiés, loin du regard des adultes.

> Tout l'après-midi, nous avions subi sur le terril les assauts de la bande du Plaquart16 : des barbares venus de très loin, du côté de Chapelle, et qui descendaient de temps à autre sur l'Étoile[28] comme des Peaux-Rouges sur une ville du Far-West. Pendant un bon moment, nous avions réussi à les repousser en faisant dégringoler des blocs de charbon de tout en haut, mais ils avaient fini par occuper la place et c'est nous qui finalement avions dévalé la pente sur le cul.
> Depuis que l'Étoile était l'Étoile, le terril avait toujours été le centre de la convoitise des bandes de gosses de la région. Il était notre « chose ».

25 « Brûlé vif », *Journal de Charleroi*, 4 juin 1891 ; « Accident de charbonnage », *Le Soir*, 20 mai 1892 ; Sans titre, *Journal de Charleroi*, 13 février 1895 ; « Terrible accident, fillette tuée », *Journal de Charleroi*, 24 avril 1897 ; « Horrible accident », *Le Soir*, 19 février 1898 ; « Triste accident », *Journal de Charleroi*, 29 août 1900 ; Sans titre, *Le Soir*, 5 décembre 1902 ; etc.

26 « Coup de fusil mystérieux », *Journal de Charleroi*, 19 janvier 1896 ; « Un acte de sauvagerie », *Journal de Charleroi*, 21 mai 1896 ; « Un drame sur un terril », *Journal de Charleroi*, 17 juillet 1896 ; « Une fillette grièvement blessée par un coup de feu sur un terril », *Journal de Charleroi*, 3 avril 1902 ; « Gardien féroce », *Journal de Charleroi*, 25 novembre 1902 ; etc.

27 Florence Loriaux, « Le travail des enfants hier et aujourd'hui », 2005, https ://www.carhop.be/images/Travail_enfants_hier_aujourdhui_F.LORIAUX_2005.pdf.

28 L'Etoile est le site du charbonnage où vivait l'auteur, et le mot désignait aussi l'ensemble de logements aménagés dans un ancien bâtiment industriel voisin du site et où vivaient les familles ouvrières du coin.

> Là-haut, nous étions les maîtres, les « Kings » ; là-haut, la région toute entière était dominée et s'étalait à nos pieds comme écrasée par notre puissance. La Cantine et le grand Camp ressemblaient à de petits jouets qu'une chiquenaude pouvait faire disparaître de la face de la terre. Nous y avions inventé un autre monde, un monde d'enfants où tout était permis : chier n'importe où, dire des « cazzo » et des « minghia »[29] en criant très fort, parler de quiquines et de biroutes, et jurer à la manière des grandes personnes.[30]

En 1960, un réalisateur belge, Paul Meyer, réalise *Déjà s'envole la fleur maigre*, un film qui raconte la condition ouvrière dans les bassins miniers au cours des années 1950[31]. Cette fiction documentaire fait la part belle aux enfants et à leurs jeux dans les zones industrielles en friche, et notamment sur les terrils. Meyer y filme longuement une pratique souvent décrite par les habitant·e·s des quartiers des terrils : glisser sur leurs pentes, assis sur une plaque de métal ou de carton, en veillant à ne pas se blesser sur les schistes dont certains sont aiguisés comme des lames.

> Quand j'avais 10-12 ans, on descendait le terril sur un couvercle de bouleusse [lessiveuse] et on se faisait poursuivre par le gardien. On revenait tout noirs.[32]

Plusieurs personnes nées dans les années 50, interrogées à Charleroi dans le cadre de mon enquête, ont évoqué les terrils comme le terrain de jeu favori de leur enfance, voire des premières cigarettes et des premières rencontres amoureuses de l'adolescence. Un couple m'a raconté que leur premier enfant « a été conçu sur le terril », et dans le beau livre *Terrils*, édité par Jeanne Vercheval, on trouve un poème de sa main qui raconte leur sensualité.

> […] *si l'terril pouvait raconter il en dirait beaucoup il en a vu de toutes les couleurs à la fin de la journée faut voir les galants qui viennent le fréquenter dans les p'tits coins*[33] – je le soupçonne méchamment d'être un peu voyeur

[29] Mots d'argot italien et sicilien pour dire « bite ».

[30] Girolamo Santocono, *Op. cit.*, p. 61.

[31] La commande à l'origine de ce film émanait du Ministère de l'Instruction Publique belge, qui souhaitait la réalisation d'un « court métrage documentaire illustrant la bonne intégration des enfants de travailleurs immigrés dans le Borinage ». Mais l'œuvre de Paul Meyer, imprégnée de néoréalisme et bien trop éloignée de la vision promotionnelle – voire propagandiste – de son commanditaire, vaudra à Paul Meyer d'être accusé de « détournements de fonds publics » et condamnera le film à une longue censure d'état, qui pèsera sur toute la suite de la carrière du cinéaste. Le film ne sera redécouvert que tardivement et reste considéré aujourd'hui comme l'un des joyaux du cinéma belge de l'époque.

[32] Elise Forestier, « Ma vie au pied du terril, à Grenay : Josyane, une vie entière accrochée au 58 », La voix du Nord, 25 août 2022.

[33] Les parties en italique sont écrites en Wallon dans le poème original. Elles sont ici reproduites en français pour une meilleure compréhension des lecteur·ices non initié·e·s.

> quand il surprend des amoureux moi aussi j'ai mon terril celui de sainte zoé pas facile à grimper il faut compter sur les branches pour parvenir au plus haut creux l'herbe y est douce à l'abri du vent sans parler l'un contre l'autre nous nous laissons envahir par le silence du terril faisant corps avec lui imprégnés de son haleine de miel noir silencieux nous étions vite adoptés des oiseaux besogneux si un lapin sauvage passe furtivement c'est juste pour nous faire un peu peur terril de mes amours avec toi j'ai conclu le pacte de l'amour éternel pour lui pour toi du sommet je découvre le coucher du soleil sur mon pays rythme en noir gris vert collines brumeuses mamelons apaisés d'une terre pas encore épuisée […] [34]

La disponibilité des espaces, leur abandon partiel, qui correspond dans l'après-guerre avec les premiers signes de la désindustrialisation qui viendra plus tard, suppose un éloignement possible du regard contrôlant de la vie familiale et sociale, et donc la liberté d'explorer. Dans le film de Paul Meyer, les flancs du terril sont reboisés. Dans le récit de Girolamo Santocono, qui raconte la même période, le terril est encore nu et probablement en activité. On peut du moins le supposer car les wagonnets continuent de circuler et on peut encore détacher des « blocs de charbon » du terril. Les terrils du bassin minier dans l'après-guerre présentent une diversité de typologies, mais indépendamment de ces conditions, tous sont livrés aux jeux et aux explorations de l'enfance et de l'adolescence qui les environne.

Chacun a déjà pu expérimenter combien le souvenir des événements vécus dans l'enfance et l'adolescence, périodes où le monde se découvre et où l'on se découvre soi-même au contact du monde, marque l'esprit d'une façon particulière, qui mêle l'intellectualité et l'affect. Ces expériences de la construction conjointe de soi et de la relation à l'environnement se trouvent documentées en nombre dans les recherches consacrées au phénomène de l'« attachement au lieu » – le *place attachment*. La chercheuse Louise Chawla, en 1992, dans une synthèse de cette littérature orientée spécifiquement vers l'enfance, a exploré les ressorts profonds de ce phénomène à partir d'une combinaison de plusieurs lectures disciplinaires [35]. Ce qu'il en ressort mérite d'être rapporté ici. La construction de soi et la relation à l'environnement ne seraient pas deux phénomènes distincts, qui se dérouleraient parallèlement l'un à l'autre. Comme l'énonçait Harold Frederic Searles – cité par Chawla –, la séparation, l'individuation et la relation seraient des phénomènes intriqués, qui n'en constituent en réalité qu'un seul.

34 Jeanne Vercheval, « Terril », dans Jeanne Vercheval, éd., *Terrils* (Vie Ouvrière, 1978), p. 208.
35 Louise Chawla, « Childhood Place Attachments », in *Place Attachment*, éd. par Irwin Altman et Setha M. Low (Boston, MA : Springer US, 1992), 63-86.

> Tout au long de sa vie, l'être humain est engagé dans une lutte incessante pour se différencier de plus en plus pleinement, non seulement de son environnement humain, mais aussi de son environnement non humain, tout en développant, dans la mesure où il réussit ces différenciations, une relation de plus en plus significative avec ce dernier ainsi qu'avec ses semblables. [36]

Dans le développement des relations à l'espace au cours de l'enfance, ce phénomène de séparation/individuation/relation passerait par plusieurs stades. La petite enfance serait marquée par une période où la relation aux autres et l'exploration sensorielle prime, l'enfant serait alors en recherche d'espaces rassurants, où il se sent en sécurité [37]. Viendrait ensuite une période, à partir d'environ cinq ans et jusqu'à l'adolescence, où la relation à l'espace prendrait la forme d'une quête d'expériences sociales nouvelles et surtout d'exploration spatiale. Les espaces qui seraient alors les plus appréciés, les plus recherchés seraient les espaces « non programmés », ou « la disponibilité à une diversité de schémas comportementaux » [38] est maximale. Des espaces où ces enfants pourraient « forger leurs propres univers » [39] et expérimenter l'autonomie. Parmi les qualités les plus recherchées pour ces espaces, on trouverait la disponibilité (la possibilité d'y accéder), la malléabilité (la possibilité d'y faire une variété de choses), et l'isolement du regard des adultes [40]. Toutes qualités qui se retrouvent dans la description, citée plus haut, que fait Girolamo Santocono de son terril, et que les enfants du coin filmés par Paul Meyer auraient sans doute eux aussi pu attribuer au leur [41]. La distanciation du regard adulte ne serait pas non plus recherchée de manière absolue : elle serait d'autant plus accessible que la possibilité d'un repli dans un lieu rassurant reste possible. « Dans un développement optimal, nous allons et venons entre ces deux formes d'expérience, en changeant d'espaces et d'humeurs » [42]. Là aussi, la proximité des terrils et des terrains délaissés aux quartiers ouvriers en fait des candidats parfaits pour une pratique de cette alternance.

> Tout doucement, nous sommes entrés dans cette partie de la soirée où le triage, baissant son rythme, s'assoupissait petit à petit. L'Étoile terminait les centaines de tartines beurrées pour le boulot du lendemain

36 Searles, H. F. (1959). The nonhuman environment, p. 30. Cité par Louise Chawla, *Op. cit*.
37 Louise Chawla, *Op. cit*. p. 68.
38 *Ibid*. p. 69.
39 *Ibid*.
40 *Ibid*.
41 Ceci n'est pas que pure spéculation. Dans les différentes scènes du film, qui sont construites à partir de l'observation par Paul Meyer du comportement des enfants qui vivent sur place, toutes les caractéristiques qui sont listées ici s'illustrent à plusieurs reprises.
42 *Ibid*, p. 71.

> et on entendait déjà les premiers appels des parents qui, déchirant la nuit, nous ordonnaient de rentrer à la maison.
> Chaque famille avait son code. La maman de Ciccio lançait du haut de sa fenêtre une sorte de long gémissement pathétique qui se terminait en point d'interrogation, comme si un étranglement soudain lui avait coincé la dernière note dans la gorge. Le père de Scugnizze sifflait par petits coups brefs, à la manière d'un chant de canari. Certains appels ressemblaient à de grands airs d'opéra, d'autres aux exhortations répétitives du muezzin sur son minaret. Le tout s'unissait en une étrange symphonie nocturne qui ne s'arrêtait que lorsque le dernier enfant était à la maison. [43]

Ce qui s'inscrit

Contre toute attente, l'agencement territorial non planifié qui s'est développé dans les bassins miniers a offert à cette enfance de l'après-guerre, une fois libérée du carcan du travail, quelques lieux propices à son émancipation. Louise Chawla, dans son enquête, questionne aussi les effets à long terme de ces expériences spatiales de l'enfance, et leur incidence sur l'émergence d'un *attachement au lieu* et d'une sensibilité environnementale. Dans le fil de ce qui précède, le fait que la construction d'une relation consciente au monde s'opère dans le même élan qu'un processus de séparation ferait que les lieux extérieurs fréquentés pendant l'enfance, en ce qu'ils sont des lieux privilégiés où se construit une partie de l'autonomie psychique, marqueraient plus durablement la mémoire [44]. Chawla n'en tire pas plus de conclusions, mais elle souligne un fait notable : les enquêtes ethnographiques faites auprès des environnementalistes montrent que presque tous ont vécu des expériences d'enfance marquantes dans des lieux extérieurs, et ont reçu par ailleurs une éducation à l'environnement par un ou des adultes de référence. Si la transmission éducationnelle tombe sous le sens, la transmission d'affects par les lieux et leurs affordances est ici à retenir. Elle resurgira plus loin.

Ces récits marquent l'émergence d'une personnalité nouvelle des terrils, qui s'opère à l'occasion d'une modification de l'« ambiance sociale » spécifique de l'après-guerre, avec la disponibilité plus importante, pour les enfants de la classe ouvrière, de temps pour les loisirs et le jeu. La rencontre entre cette disponibilité de temps et la disponibilité d'espace des terrils et des sites industriels voisins des habitats produit des expériences, des images, des souvenirs ; loin de ne résulter qu'en visions fugitives, leur rémanence participera plus tard d'un véritable pouvoir d'agir. Nous y reviendrons dans les chapitres qui vont suivre.

[43] Girolamo Santocono, *Op. cit.*, p. 69.
[44] Louise Chawla, *Op. cit.* p. 76 *et* 81.

Gamins sur le terril, 1971 © Georges Vercheval

Cette personnalité nouvelle ne fait pas disparaître les autres visages des terrils : ceux-ci, certains d'entre eux du moins, restent *aussi* des décharges. Tous restent également des protagonistes du paysage. Mais leur existence devient plus complexe et ambivalente. Leur frottement à l'enfance ouvrière libérée les féconde d'un imaginaire nouveau qui s'ajoute encore à ceux qui existaient déjà. Rappelons nous de la phrase de Tim Ingold : « le tumulus n'est pas construit, il croît »[45].

Rien de tout cela, en effet, n'est planifié ni géré – rien n'est construit. Ces rencontres se déroulent loin de la gouvernance urbaine, loin de la maîtrise industrielle, et même loin du regard parental. Pour générer cet aspect de la « chose », qui ne sera pas sans conséquences politiques par la suite, les terrils et les gosses des bassins miniers se sont débrouillés tous seuls.

45 *Cfr.* chapitre 9.

Courir sur un terril, à Marcinelle, 1978 © Georges Vercheval

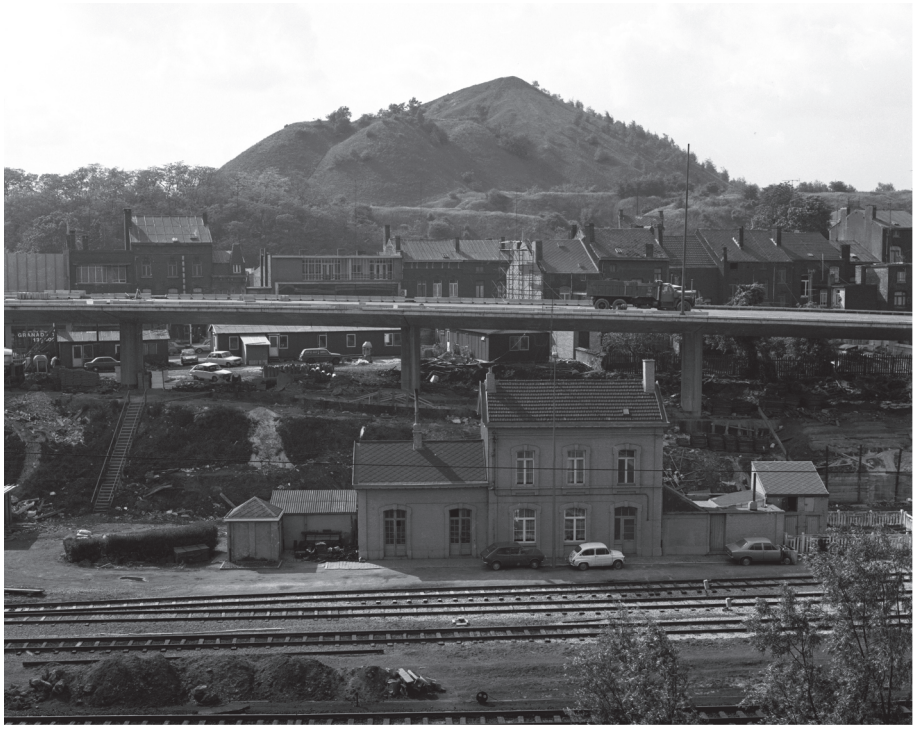

Terril des Piges et Ring en construction, Charleroi, 1974 © Georges Vercheval

Autoroute, au nord de Liège, 1977 © Georges Vercheval

21. Le tournant infrastructurel

Retour à mes quatre ans sur un talus de chantier, en train d'observer aux côtés de mon père l'apparition d'un paysage – ce dont je n'avais, évidemment, aucune conscience à l'époque. Enfant, je n'ai pas joué sur les terrils : j'ai joué autour de l'autoroute. Littéralement. Nous avons trainé des heures, avec mes potes, dans ses abords, à faire signe aux voitures qui défilaient sous la petite passerelle piétonne située pas loin de notre quartier, à nous asseoir au bord du talus juste pour regarder passer les véhicules, ou les compter. Bien qu'une autoroute soit sans doute moins attrayante qu'un terril, elle peut elle aussi offrir des usages insoupçonnés des ingénieurs qui l'ont conçue au départ. Et ce principe est loin d'être anecdotique : il est même au fondement des dynamiques férales du paysage. Mais je vais trop vite : restons pour l'instant sur les autoroutes, en commençant par ce qui les amène.

Disoccupazione

Au moment où Paul Meyer termine son film, en 1960, les charbonnages en Europe ne sont déjà pas en grande forme, mais les charbonnages belges, eux, sont vraiment, sans mauvais jeu de mots, au fond du trou. Depuis la fin de la guerre, les constats alarmants se multiplient et font écho aux difficultés de cette industrie qui se manifestaient déjà, par crises successives, depuis le début du XXe siècle. La situation est résumée au parlement en 1947 dans une longue intervention du député Achille Delattre, un ancien mineur, l'un des rares membres du parlement à être issu de la classe ouvrière. Le pays a besoin de charbon pour son industrie, particulièrement au regard des besoins de reconstruction au sortir de la guerre, mais la production chute inexorablement. Elle est de 30% inférieure à son niveau d'avant la guerre, alors qu'elle dépend encore en partie de la présence dans les mines des prisonniers allemands, qui sont sur le départ. Delattre souligne les deux phénomènes qui, en se renforçant mutuellement, amènent à cette situation. « Il y a les causes matérielles et il y a les causes humaines »[46]. D'abord, la pénurie de main-d'œuvre : les ouvriers fuient la mine et ses conditions difficiles. Il y a un « dégoût du métier »[47], qui

[46] Chambre des représentants, Annales parlementaires, Séance du mardi 28 janvier 1947, p. 3.
[47] *Ibid*.

est lié non seulement aux salaires insuffisants au regard de la pénibilité du travail, mais aussi à sa désirabilité sociale, qui s'est dégradée.

> Si l'on veut revaloriser la profession de mineur, il faut en faire un homme digne, extérieurement autant que moralement. Aussi longtemps que le mineur saura être reconnu dans la rue par sa tenue inférieure, le métier ne sera pas attrayant. […] allez vous tenir des vêtements propres dans des salles poussiéreuses et souvent mal entretenues avec ces méchants casiers et ces infects monte-habits, qui sont de véritables halages d'oripeaux. La fosse doit finir d'être en désordre et sale partout. [48]

Le métier génère aussi des problèmes de santé, aggravés depuis la mécanisation de l'abattage et de la ventilation, qui ont augmenté le taux de poussières dans l'air de la mine [49]. Et outre les problèmes de santé et d'hygiène, la mine continue d'être une des industries les plus génératrices d'accidents, régulièrement mortels [50].

Second problème identifié par Delattre, le sous-investissement industriel dans le secteur, qui est patent depuis le début du XXe siècle [51], celui-ci a un effet sur la vétusté des installations en surface, il est une cause majeure de l'insécurité du travail, et pèse aussi sur la productivité. Moins de mineurs, moins de motivation chez ceux qui restent et qui travaillent avec un matériel vétuste, donnent au final une industrie moribonde. Ce secteur stratégique pour l'économie nationale, pour se relancer, a besoin d'investissements massifs que les industriels rechignent à effectuer.

Pour répondre à des situations similaires, la France et le Royaume-uni ont nationalisé leurs industries charbonnières au sortir de la guerre, pour organiser leur redéveloppement – ce qui n'empêchera pas, en France, un conflit social majeur en 1947 [52]. La *bataille du charbon* [53], une formule destinée à galvaniser les mineurs au sortir de la guerre pour motiver leur productivité, finit par illustrer l'ambiance conflictuelle de la période, durant laquelle le gouverne-

48 *Ibid*.

49 Eric Geerkens, « D'opportuns silences : la statistique lacunaire du risque professionnel dans les charbonnages belges (c. 1930-c. 1980) », *Revue belge de Philologie et d'Histoire* 97, nº 4 (2019) : 1255-75.

50 René Leboutte, « Mortalité par accident dans les mines de charbon en Belgique aux XIXe-XXe siècles », Revue du Nord 73, nº 293 (1991) : 703-36.

51 Chambre des représentants, Annales parlementaires, Séance du mardi 28 janvier 1947, p. 6.

52 Pour la France : Philippe de Ladoucette, « Charbonnages de France et la société française. Histoire d'une grande mutation industrielle », Annales des Mines, mai 2004, 7-17 ; pour le Royaume-Uni : Alan Hill, The South Yorkshire Coalfield : A History and Development (Stroud : Tempus, 2001).

53 Cette expression vaut autant pour la situation en France qu'en Belgique. Pour la Belgique, voir Guy Coppieters, *De Belgische kolenslag*, 1944-1951 : het mirakel dat er geen was (Algemeen Rijksarchief, 2021).

ment français ira jusqu'à envoyer l'armée pour casser les grèves des mineurs. La Belgique, quant à elle, ne va pas jusqu'à la nationalisation. L'intervention de l'état dans l'économie, fusse-t-elle guidée par une volonté de développement, y reste un sujet hautement sensible. Mais les constats sont sans appel et largement partagés. Plutôt qu'une nationalisation, la Belgique opte alors en 1947 pour la création d'un organisme appelé à encadrer la réorganisation complète de l'industrie charbonnière : le Conseil national des Charbonnages. Celui-ci regroupe à parts égales des industriels, des représentants ouvriers et des délégués politiques[54]. Son rôle, consultatif, sera d'impulser des politiques de concentration des exploitations, d'investissement structurel et d'attractivité du métier. Créé au départ dans l'objectif de relancer l'industrie charbonnière, sa courte existence – 14 ans – sera surtout consacrée à la gestion du déclin inexorable du secteur.

Au sortir de la guerre, en réponse à la pénurie de main-d'œuvre, le gouvernement belge organise la mobilisation de travailleurs étrangers. C'est l'immigration italienne, entre 1946 et 1960, qui va surtout marquer l'histoire des bassins miniers à cette époque. Mes grands parents, eux, émigrent en 1951, mon père avait alors onze ans. Cette immigration planifiée s'organise autour d'une convention entre les deux pays : la possibilité, pour l'Italie, d'acheter 200kg de charbon par jour et par travailleur italien engagé dans les mines[55]. Les ouvriers immigrés sont réputés plus dociles et moins regardants sur les conditions de travail, mais c'est en réalité le racisme institutionnel, et en partie aussi le racisme ouvrier – notamment syndical –, qui induit au départ la soumission plus grande des ouvriers italiens aux conditions rudes de la mine et de l'habitat précaire[56]. À la fin des années 1950, nombre de ces travailleurs se trouvent pris au piège du déclin de l'industrie minière. C'est dans cette période que le Ministère de l'instruction publique confie à Paul Meyer la commande d'un documentaire consacré à l' « adaptation des enfants étrangers en Belgique » ; documentaire qui deviendra *Déjà s'envole la fleur maigre*, prestement retiré des salles dès sa sortie par son commanditaire initial en raison de la dimension sociale du film et son arrière-plan politique[57]. Paul Meyer paiera sa liberté artistique (et politique) d'une dette à vie, et donnera à la postérité cette œuvre, qui a marqué l'histoire du cinéma belge.

54 Loi du 13 août 1947 instituant le Conseil national des Charbonnages, ainsi que l'Institut national de l'Industrie Charbonnière, Titre 1er, article 1er.

55 Selon Anne Morelli, cette convention n'est cependant pas la motivation principale de l'immigration des italiens en Belgique dans l'après-guerre. La fuite des conditions de vie difficile dans le pays et de la répression politique sont des facteurs plus déterminants ; Voir Jonathan Lefèvre, « Tutti minatori | Quand l'immigration italienne s'écrivait dans les mines », *Solidaire*, consulté le 19 juillet 2025, https ://www.solidaire.org/articles/tutti-minatori-quand-l-immigration-italienne-s-ecrivait-dans-les-mines.

56 Anne Morelli, « Ambiguités et contradictions des rapports entre syndicats et étrangers : le cas des Italiens », *Brood en Rozen,* n°1, 1997.

57 https ://paulmeyer.be/index.php/films/deja-s-envole-la-fleur-maigre

Paul Meyer, *Déjà s'envole la fleur maigre* (extrait), 1960

Meyer, dans son film, incarne la situation de désœuvrement de la génération de mineurs italiens qui a émigré au cours des années 1945-1960 au travers de Domenico, son personnage principal, un vieux mineur désabusé. Celui-ci ouvre le film en annonçant, en son for intérieur, son désir de revenir chez lui, en Italie, « *a casa* » – à la maison. Errant, mélancolique, tout au long du film, il croise les enfants, leur insouciance et leurs jeux. C'est notamment l'occasion de scènes d'éducation buissonnière, comme quand Domenico apprend le français au jeune Luigi, qui vient de débarquer, alors que tous deux sont perchés en haut du terril et contemplent la plaine.

> Domenico : « La vita qui in quattro parole di francese »[58]
> Il montre la plaine, ponctuée de terrils.
> Domenico : « Guarda… Tutto quello que vedi qui, dal terril, è il Borinage. Bo-ri-na-ge. »[59]
> Ils marchent un peu sur le terril. Ils arrivent à une position qui domine les installations de la mine.
> Domenico : « La miniera. Char-bon-na-ge. »
> Ils changent encore d'endroit, toujours au sommet du terril. Ils sont maintenant postés en surplomb de baraquements en tôles, qui font partie des endroits où sont logés les familles d'immigrés dans le Borinage.
> Domenico : « Disoccupazione. Chô-ma-ge. »[60]

J'ai eu beau voir et revoir la scène, je n'ai jamais trouvé le quatrième mot de la série. Peut-être a-t-il été coupé au montage, ou laissé intentionnellement par Meyer au questionnement du spectateur. Voilà donc à quoi se résume le récit de la vie de Domenico en Belgique, ses « douze années de courage », comme il dit par ailleurs : borinage, charbonnage et chômage. Le titre du film, lui-même, est issu d'un poème d'un auteur italien, chanté dans le générique. Ses mots reflètent l'état d'esprit du personnage de Domenico, et probablement d'une partie significative des mineurs immigrés de l'époque.

> *Non saprò nulla della mia vita*
> *oscuro monotono sangue.*
> *Non saprò chi amavo, chi amo,*
> *ora che qui stretto, ridotto alle mie membra*
> *nel guasto vento di marzo*
> *enumero i mali dei giorni decifrati*
> *Già vola il fiore magro*

58 « La vie ici, en quatre mots de Français »
59 « Tout ce que tu vois d'ici, du terril, c'est le Borinage »
60 C'est moi qui, ici, décrit la scène. Les dialogues sont ceux du film.

dai rami. E io attendo
la pazienza del suo volo irrevocabile.

[Je ne saurai rien de ma vie
sang obscur et monotone.
Je ne saurai rien, qui j'aimais, qui j'aime
maintenant que replié, réduit à mes membres,
dans le vent pourri de mars
j'énumère les maux des jours déchiffrés.
Des branches déjà s'envole la fleur maigre
Et moi j'attends
la patience de son vol irrévocable.] [61]

Tracer des routes [62]

En 1959, le gouvernement belge de centre-droit projette de faire fermer la moitié des charbonnages de Wallonie et prévoit une série de mesures d'austérité, le tout réuni sous le nom de *loi unique*. Cette initiative déclenche un mouvement social massif qui s'étend sur plus d'une année et s'achève en janvier 1961, en dépit des résistances, par le vote de la loi – c'est au cœur de cette période que Meyer sort son film. Les grèves et manifestations sont si intenses qu'elles font quatre morts parmi les manifestants et provoquent finalement la chute du gouvernement, quelques jours après le vote [63].

Face à ces difficultés, le gouvernement belge mobilise la CECA – la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier [64] –, pour étudier les possibilités de « réemploi et de développement économique » des bassins miniers du Sud de la Belgique. À cet effet est créée la SOCOREC – Société Coopérative d'Etudes et d'Assistance pour la Reconversion Economique des régions touchées par les fermetures des Charbonnages –, un organisme de droit privé, mais piloté par un conseil d'administration « représentatif non seulement des divers milieux industriels, mais aussi des milieux sociaux et scientifiques des régions atteintes par les fermetures de charbonnages » [65]. Dès sa création, cet

[61] Salvatore Quasimodo, Ouvrier des songes, trad. par Thierry Gillybœuf, 1er édition (Toulon : Librairie La Nerthe, 2008).

[62] Merci à Nelo Magalhães pour ce titre de chapitre repris du titre de son livre : Nelo Magalhães, *Accumuler du béton, tracer des routes : Une histoire environnementale des grandes infrastructures* (La fabrique éditions, 2024).

[63] Amsab - Institut d'Histoire Sociale, « La grève de '60-'61 » (FGTB, 2010), https ://fgtb.be/sites/default/files/2021-11/GREVE%2060_61.pdf

[64] La CECA est un organisme international créé en 1952 pour constituer et superviser un marché unique du charbon et de l'acier entre six pays européens : la France, la République Fédérale d'Allemagne, l'Italie et les pays du Benelux (la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas). Elle constitue alors l'embryon de la Communauté Européenne telle qu'elle existe aujourd'hui.

[65] SOCOREC, « Etude du développement économique des régions de Charleroi, du centre et du borinage », 1962, p. 7.

organisme lance une étude d'ensemble destinée à fournir un diagnostic et à « tirer un programme d'action méthodique à long terme »[66]. Le rapport qui en résulte y constate dès ses premières lignes la vétusté de l'héritage spatial de l'industrie, résultat d'un déficit d'investissement déjà ancien :

> Il n'y a guère d'expansion[67] à attendre d'une région où les habitations sont vieilles et sales, où l'implantation humaine est fonction d'une situation sociale dépassée, où les infrastructures sont démodées et où le choix des fabricants ne se renouvelle pas dans de nombreux secteurs de l'industrie.[68]

Le rapport recommande ensuite, parmi d'autres choses, d'exploiter la position stratégique de la région au carrefour des grands axes d'échange européens[69]. À ce titre, il suggère d'investir massivement dans le développement des infrastructures de transport, particulièrement dans le secteur autoroutier[70]. Ceci sera le point de départ d'une décennie de grands travaux qui bouleverseront profondément, une fois encore, le visage urbain et environnemental de la région.

La SOCOREC n'est pas seule à soutenir ce mouvement vers le développement routier. Celui-ci connaît un coup d'accélération à l'époque en raison d'une combinaison de facteurs. Les autoroutes allemandes développées au cours de la seconde guerre mondiale pour déplacer les troupes donnent des idées aux stratèges et aux industriels états-uniens, qui y voient l'outillage d'un modèle de développement potentiel. Celui-ci répond à plusieurs circonstances : la volonté d'organiser la dispersion des industries sur le territoire, de sorte à les rendre moins vulnérables en cas de conflit[71] ; l'abondance du pétrole, dont la production mondiale, au sortir de la guerre, est assurée à 97% par les États-Unis[72] ; et la massification de l'automobile, dont l'industrie nord-américaine assure 80% de la production mondiale en 1950[73]. Le plan Marschall, présenté comme une aide des États-Unis pour la reconstruction des économies européennes touchées par la guerre, était aussi motivé outre-atlantique par l'objectif d'ouvrir l'économie européenne aux capitaux et aux produits

66 *Ibid.*

67 On notera ici l'utilisation du terme « expansion » comme un objectif en soi, sans qu'il soit expliqué au préalable dans ce document ni ce que ce terme recouvre, ni pourquoi ce qu'il désigne serait désirable.

68 *Ibid.*, p. 8.

69 *Ibid.* p. 98-102.

70 *Ibid.*, p. 117-120.

71 Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz, L'événement Anthropocène : la Terre, l'histoire et nous, Nouvelle édition révisée et augmentée, Points (Paris : Éditions du Seuil, 2016), p. 160-161.

72 Source : our World in Data, https ://ourworldindata.org/grapher/oil-production-by-country

73 Jean Tricart, « La production automobile mondiale en 1955 », L'Information Géographique 21, nº 1 (1957) : 30-30, https ://doi.org/10.3406/ingeo.1957.1670.

américains[74], et à participer d'une « politique d'endiguement » de la zone d'influence soviétique sur l'Europe, par crainte de l'expansion des idées communistes[75]. L'optique du développement de la mobilité par la voiture individuelle, plutôt que par la densification des réseaux ferrés, ne s'impose alors que par l'entremise d'« un intense travail idéologique et matériel »[76]. La voiture n'est pas seulement un moyen de déplacement, elle représente la « marchandise structurante » du compromis salarial fordiste, « qui permet simultanément une production et une consommation de masse »[77].

La Belgique ne sera pas la dernière à adhérer à ce modèle culturel et à en adopter les traits. La tradition libérale du pays y participe sans doute. Les services secrets américains la considèrent, en juin 1947, comme « un régime politique et économique plus proche des principes états-uniens que ne l'est aucun autre pays continental »[78]. Quelle que soit la portée d'une telle interprétation, il est vrai que le modèle de développement territorial adopté par la Belgique dans cette période des « trente glorieuses » possède des points communs avec le modèle états-unien, notamment en ce qui concerne les usages du territoire : l'étalement urbain et le développement de l'habitat pavillonnaire y connaissent une intensité particulière, même au regard de ses voisins européens, et le développement du réseau routier qui accompagne et soutient ces phénomènes bat des records mondiaux[79]. Pour l'anecdote : au début des années 1950, la Belgique était, en proportion, le plus important importateur de voitures américaines en Europe[80], c'est à ce moment que la voiture devient – elle le restera par la suite – un vecteur d'expression du statut social.

En septembre 1970, un article du *Soir* présente l'état d'avancement des travaux de « reconversion » de la région de Charleroi[81] : bilan des montants investis et description des « zones industrielles » et des infrastructures en cours de mise en œuvre. L'image qui illustre l'article est simplement un plan

74 Marc Reynebeau, Histoire belge : 1830-2005 (Bruxelles : Éd. Racine, 2005), p. 229.

75 Thomas G. Paterson, *Meeting the Communist Threat : Truman to Reagan* (Oxford University Press, USA, 1988).

76 Nelo Magalhães, *Op. cit.*, p. 153.

77 *Ibid.*, p. 155.

78 Ginette Kurgan-van Hentenryk, « La Belgique et le Plan Marshall : Les négociations belgo-américaines juin 1947-juillet 1948 », in Le Plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe : Colloque tenu à Bercy les 21, 22, 23 mars 1991, éd. par René Girault et Lévy-Leboyer Maurice, Histoire économique et financière - XIXe-XXe (Vincennes : Institut de la gestion publique et du développement économique, 1993), 69-86, https ://doi.org/10.4000/books.igpde.14582.

79 En 2006, la densité routière de la Belgique en km de route par km carré de surface était de 4,89, soit le taux le plus élevé au monde, loin devant les Pays-Bas (3,16) et le Japon (3,11), respectivement second et troisIème de ce classement. Source : PIARC Technical Committee 3.4 Winter Maintenance, « Snow & Ice Databook », 2006, p. 7.

80 Marc Reynebeau, *Op. Cit.*, p. 231.

81 « La région de Charleroi est en voie de réaliser sa véritable reconversion ». *Le Soir*, Le 9 septembre 1970.

synthétique du réseau autoroutier et des zones industrielles qui entoureront bientôt la ville. L'ambiance des autorités est à l'optimisme : « Le bilan actuel présente une base concrète de reconversion par l'évidence même de ce qui a été réalisé dans les divers secteurs de créations de zones industrielles, de nouvelles infrastructures et d'investissements privés »[82]. Le recul historique permet de voir que cet optimisme était prématuré, mais après tout, on pourrait simplement l'interpréter comme le résultat d'une contrainte habituelle de la parole publique d'un élu, qui est sensé croire en son projet, ou du moins montrer qu'il y croit. Plus notable est le schéma de raisonnement sous-jacent à cette déclaration, symptomatique d'une économie de l'offre : le développement technique du territoire – ici, au travers de l'infrastructure – y est interprété comme performatif *en soi*. C'est simplement parce qu'on a construit des zones industrielles et des autoroutes que le territoire est *déjà* durablement « relancé ». La mise en place d'une infrastructure, par sa simple présence, représenterait l'« évidence même » d'une reconversion concrète déjà amorcée : nul besoin d'attendre de voir ce que le territoire va réellement devenir.

Cette poussée infrastructurelle, à l'époque, marque aussi fortement les paysages ruraux que les villes. Les premiers deviennent le réceptacle d'une explosion de l'habitat périurbain, à la faveur des poches de développement identifiées sur les « plans de secteur », nouveaux outils de zonage du territoire qui participeront fortement à son artificialisation[83]. Les secondes verront s'inscrire à leurs abords des ouvrages d'art dédiés à la mobilité routière, aussi nombreux que spectaculaires. À Charleroi, l'architecte moderniste Jean Yernaux conçoit le « petit Ring », un anneau autoroutier en partie suspendu, qui s'inscrit grosso-modo sur le tracé des anciennes murailles de la ville. Son concepteur le définit comme « un plateau de lecture scénographique de la ville »[84] au travers de l'expérience cinétique de la conduite[85], mais aussi une manière de redonner corps aux limites de la ville ancienne, par le biais de cette « mégastructure » conçue comme une sculpture à l'échelle territoriale[86]. Lorsqu'il est interrogé sur les situations urbaines problématiques qui, un demi-siècle après la construction de l'ouvrage, persistent dans les franges urbaines qu'il surplombe, celui-ci réplique que la solution réside surtout dans le traitement du contexte.

82 *Ibid.*

83 Hélène Ancion, « Artificialisation et plan de secteur », Canopea (blog), 15 juin 2020, https ://www.canopea.be/artificialisation-et-plan-de-secteur/.

84 François Schreuer et Benoit Moritz, « Entretien avec Jean Yernaux : "Le petit ring est un plateau de lecture scénographique de la ville" », Dérivations, nº 9 (décembre 2019) : 82-89.

85 Jean Yernaux, dans le film de Guy-Marc Hinant, *Charleroi, le pays aux 60 montagnes* (2018) parle à cet égard de « cinétisme », soit « la circulation, le mouvement, et une beauté qui résulte aussi, en partie, du mouvement ».

86 *Ibid.*

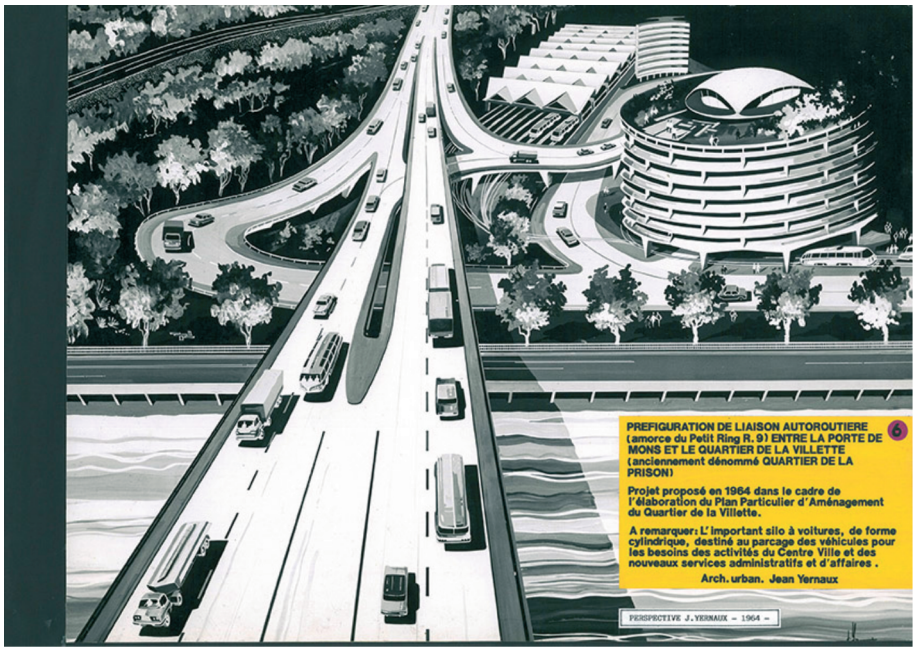

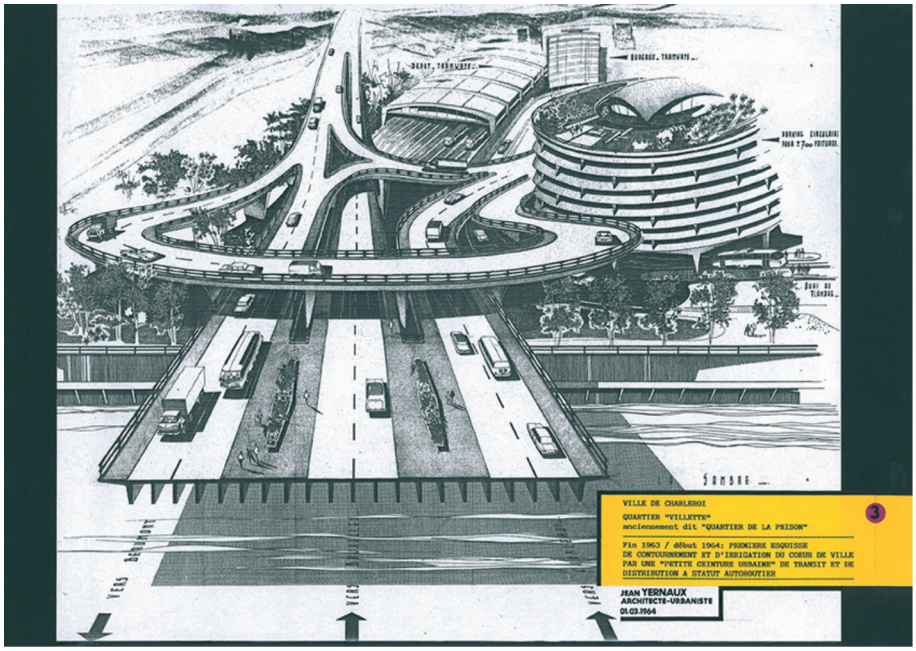

Jean Yernaux, dessins préparatoires au projet du Petit Ring de Charleroi, 1964.

> Le Ring ne pêche pas tant pour ce qu'il est mais pour ce qu'il reste à effectuer autour. Les usines à l'abandon, les friches renvoient un air de désolation. À l'avenir, lorsqu'on ira du côté de la Sambre, avec tous les aménagements qu'on veut y faire, le problème ne sera plus uniquement la présence du Petit Ring découpant ou séparant mais bien la constitution d'éléments de bâti s'adressant tant à la ville qu'au Ring et au grand territoire. Les bâtiment ne devront pas uniquement être orientés vers la ville, cela ne sera pas suffisant! Mais comme je l'expliquais, le Ring est également un outil permettant de percevoir d'autres éléments, comme le Beffroi, afin de s'orienter mais aussi de les mettre en valeur. Le tracé du Ring, cette mégastructure, a amené et amène toujours une clarté dans une ville un peu déstructurée, confuse, avec un maillage urbain qui manque de lisibilité. [87]

Il n'existe pas, à ma connaissance, de méthodes scientifiques qui permettraient d'objectiver l'efficacité ou la justesse d'un aménagement urbain. Evaluer sa pertinence est toujours affaire de choix d'une optique. Je me contenterai ici de raccrocher ce projet, dans son caractère emblématique et donc en considérant le phénomène global auquel il renvoie, à l'histoire du Paysage dont nous avons jusqu'ici tracé le fil jusqu'au début du XXe siècle.

Paysages cinétiques

Michaël Jakob, lorsqu'il étudie les paysages créés par l'automobile, parle de l'apparition du *paysage-film*, comme une « séquence métamorphique d'images qui se transforment sans cesse l'une dans l'autre » et provoque « des rencontres fulgurantes, uniques et éphémères » [88]. Au moment où elle apparaît et se popularise, cette expérience kinesthésique bouleverse le rapport aux paysages. Yernaux y fait référence lorsqu'il décrit le Petit Ring comme un dispositif scénographique qui permet la découverte de la ville sur le mode de la séquence cinétique. Et la proximité de l'expérience cinématographique et de l'expérience automobile, en ce qui concerne la perception des paysages, est illustrée de manière évidente dans le film de Guy-Marc Hinant, *Charleroi, le pays aux 60 montagnes* [89], ponctué par d'impressionnantes séquences paysagères filmées en mouvement depuis le Ring. L'arrivée de l'automobile dans les territoires belges, et singulièrement à Charleroi, porte donc plus loin qu'un simple enjeu économique ou pragmatique : c'est tout autant un projet politique et culturel, une « vision », comme l'énonce en voix *off* Guy-Marc Hinant dans son film, en introduisant une séquence sur Jean Yernaux. Et si cette vision parvient à s'exprimer à Charleroi d'une manière plus spectaculaire que dans d'autres villes,

87 François Schreuer et Benoit Moritz, « Entretien avec Jean Yernaux : "Le petit ring est un plateau de lecture scénographique de la ville" », *Dérivations*, nº 6 (décembre 2019) : 82-89.
88 Michael Jakob, Le paysage, 3e éd. rev. et corr, Archigraphy (Gollion : Infolio, 2013), p. 135.
89 Guy-Marc Hinant, Charleroi, le pays aux 60 montagnes, (2018).

c'est aussi que le tissu urbain y est propice : il s'est éparpillé sans logique apparente aux alentours des anciens noyaux villageois et au gré de l'implantation des industries, en laissant aux abords du centre des espaces suffisamment peu définis pour qu'une telle structure puisse s'y installer – non sans quelques expropriations, malgré tout. Yernaux, en plus de mettre en scène cette expérience de perception cinétique, veut apporter une forme lisible à la ville, tracer une frontière tangible entre un intérieur – l'intra-ring – et l'extérieur – l'extra-ring.

Cette importance de la *lisibilité* des fonctions urbaines, qui s'exerce ici explicitement au détriment de la *continuité* – déjà toute relative – du tissu construit, renvoie à un des préceptes initiaux de la théorie moderniste véhiculée par les CIAM[90]. Un précepte qui a survécu aux critiques virulentes dont cette théorie a fait l'objet à partir de la fin des années 1950. Dans la *Charte d'Athènes*, document fondateur du modernisme architectural établi par les CIAM en 1933, la nécessité de remettre de l'ordre dans le « chaos » qui se serait emparé des villes est un leitmotiv[91]. La tâche que s'assignent les penseurs du modernisme architectural à l'époque est notamment d' « arracher [les villes] à leur désordre »[92] en instaurant dans la structure et les fonctions urbaines clarté, lisibilité et prévisibilité[93]. Cette appétence pour la lisibilité urbaine survit d'ailleurs aux modernistes. Elle s'illustre notamment dans les travaux de Kevin Lynch et des recherches autour des *townscapes* – les paysages urbains –, à partir des années 1950. Celles-ci, bien que critiques du fonctionnalisme prôné par les CIAM[94], conservent du modernisme un intérêt marqué pour la clarification visuelle. Dans *The Image of the City*, son ouvrage phare, Kevin Lynch condense cette posture dans la notion d'*imagibilité* de la forme urbaine, qu'il définit ainsi :

> C'est, pour un objet physique, la qualité grâce à laquelle il a de grandes chances de provoquer une forte image chez n'importe quel observateur. C'est cette forme, cette couleur ou cette disposition, qui facilitent la création d'images mentales de l'environnement vivement identifiées, puissamment structurées et d'une grande utilité.[95]

90 Les CIAM (Congrès Internationaux d'Architecture Moderne) étaient une série de rencontres d'architectes et d'urbanistes organisées entre 1928 et 1959, qui ont constitué le courant principal de la pensée moderniste dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

91 Le Corbusier, La Charte d'Athènes, Les Cahiers Forces vives (Paris : les Éditions de minuit, 1957), p. 28.

92 *Ibid.* p. 47.

93 Géraldine Brausch, « la Charte d'Athènes », Dérivations, nº 3 (septembre 2016) : 212-219, p. 214-215.

94 Clément Orillard, « Kevin Lynch et l'innovation dans les systèmes de visualisation urbaine », Communication & langages 180, nº 2 (2014) : 63-77.

95 Kevin Lynch et Marie Françoise Vénard, L'image de la cité, trad. par Jean-Louis Vénard, Aspects de l'urbanisme (Paris : Dunod, 1971), p. 11.

Comme la *Charte d'Athènes*, le courant de recherche auquel appartient Lynch est d'une grande influence sur la pensée urbanistique de l'époque[96]. Ce courant, qui revendique le fait de s'appuyer sur une méthodologie scientifique rigoureuse, s'inscrit encore résolument dans une démarche moderniste. Quatre ans après son ouvrage phare, Lynch publiera d'ailleurs avec deux autres chercheurs un autre ouvrage, *The View from the road*, dédié spécifiquement à l'image de la ville qui résulte de « la perception séquentielle d'un automobiliste le long d'un parcours sur une autoroute urbaine »[97]. Dans la manière dont Jean Yernaux présente le Petit Ring de Charleroi se retrouvent les héritages intellectuels de ces deux écoles de pensée. Un siècle après la destruction de sa ceinture de remparts, c'est donc à l'infrastructure routière qu'est confiée la mission d'incarner le visage extérieur de la ville et sa nouvelle ambition : celle de s'ouvrir résolument à la nouvelle donne économique et culturelle qui s'annonce, marquée par l'essor de la mobilité, de la logistique et des services.

Au sein de ces lectures s'inscrit la continuité des doctrines du Paysage héritées du XIXe siècle. Dans le projet de Jean Yernaux, la vision scopique et distanciée reste très présente. Chez les modernistes des CIAM, elle est bien sûr loin d'être le seul paramètre : bien que désirable et recherchée, elle est surtout une conséquence de la rationalisation des distributions spatiales, qui par ailleurs est déterminée par une vision technocratique[98]. Chez Lynch et les tenants du *townscape*, c'est apparemment l'inverse : la lecture de la ville part de l'expérience vécue – non d'une rationalisation par le haut –, mais elle aboutit malgré tout à considérer comme centrale une expérience purement visuelle de l'urbain. Bien qu'opposées sur certains aspects, ces deux visions se rejoignent donc pour considérer que la ville désirable est la ville *lisible*, et que cette lisibilité passe par une simplification et une *mise en ordre* de ses éléments constitutifs. Le Petit Ring de Charleroi s'inscrit dans ces principes, du moins lorsqu'on le considère uniquement, comme le fait son concepteur, depuis la grande échelle. Lorsqu'on approche aujourd'hui de cet ouvrage par en bas, les situations urbaines qu'il a durablement généré peuvent difficilement être appréciées comme une clarification des usages possibles de l'espace : le raffermissement de l'image paysagère vue du ciel s'est clairement fait au détriment du vécu

96 Cette influence persiste d'ailleurs encore aujourd'hui. En témoigne le fait que *The Image of the City* a été traduit en sept langues et régulièrement réédité depuis sa sortie originelle en 1960. La dernière réédition en Français date de 2020 : Kevin Andrew Lynch, L'image de la cité, trad. par Marie Françoise Vénard et Jean-Louis Vénard (Malakoff : Dunod, 2020).

97 Clément Orillard, *Op. cit.*, p. 64.

98 Géraldine Brausch, *Op. Cit.*

Le Ring de Charleroi (vue du dessous du Ring, côté Porte ouest) © Marie-Anne Pauwels

urbain en contrebas[99]. Près d'un demi siècle après son achèvement, les cautérisations du tissu urbain que l'architecte du Ring présentait comme nécessaires à la compensation de son ouvrage n'ont toujours pas eu lieu. « Le Ring ne pêche pas tant pour ce qu'il est mais pour ce qu'il reste à effectuer autour »[100], disait Jean Yernaux en 2019, dans une pirouette qui s'apparente à un déni de responsabilité. Le modernisme architectural est peuplé de ces « visions » pensées en vues aériennes, dont la gestion des incidences négatives ont été renvoyées à plus tard, à d'autres époques, d'autres logiques, d'autres acteurs.

Autoroutes du soleil

Quoi qu'il soit advenu aujourd'hui de ces utopies automobiles, en Belgique comme ailleurs, cette appétence pour la mobilité et ses artefacts s'est articulée, à partir des années 1960, avec d'autres aspects sociaux de cette période de relative abondance. À cette époque, la généralisation des congés payés et la diminution du temps de travail ouvrait au développement du tourisme de masse. Si celui-ci s'est accommodé, au début, des bucoliques « routes des vacances » – on se souvient de la chanson de Charles Trenet, *Nationale sept*, sortie en 1955 –, les autoroutes, en Belgique ont pris le relais de cet imaginaire dans les années 1970. De Liège, l'autoroute A26/E25, qui a permis de plonger vers le Sud pour rejoindre la Méditéranée, a été nommée l'*Autoroute du Soleil*[101]. C'est celle qui passait derrière chez moi, celle qu'on empruntait, chaque année, pour rejoindre l'Italie et la côte adriatique jusqu'au village d'enfance de mon père, village transformé entretemps en station balnéaire. Signe des temps : à quatre ans, la plage sur laquelle j'ai fait mes premiers pâtés de sable est la même que celle sur laquelle pendant la guerre, au même âge, mon père se réfugiait pour éviter les bombardements américains visant la voie ferrée, celle qui longeait la côte, et passait près de sa maison.

Quant aux terrils, ils n'ont pas été laissés de côté par cet essor infrastructurel, bien au contraire. Dans les bassins miniers, c'est d'abord leur enrôlement comme ressources, puis la résistance à ce projet, qui va raviver leur existence en tant qu'espaces politiques, comme nous allons le voir dans les chapitres qui vont suivre.

99 À ce titre, on peut citer la note de Blog de la photographe Marie-Anne Pauwels, qui illustre l'ambiance urbaine sous le ring (voir image page 248) : « Une descente sous les viaducs du côté de la Villette équivaut à une expédition en zone de non-lieu, servant à la fois de parking, de décharge sauvage, de refuge aux SDF et de lieu de RV pour trafics en tout genre. Tout autour, le ring est ceinturé par une zone commerciale qui s'effiloche en lambeaux sous un manteau de poussière. Volets baissés, déglingués, tagués, commerces à remettre, concessionnaires automobile dont il ne reste que les affiches à la gloire de la voiture - mais pour qui - quand la pauvreté suinte de partout ». https ://www.marie-annepauwels.com/le-ring-de-charleroi

100 François Schreuer et Benoit Moritz, *Op. cit*.

101 Le même nom sera donné, plus tard, à l'A4/E411 qui part de Bruxelles pour rejoindre les mêmes contrées.

Exploitation d'un terril dans le Nord-Pas-de-Calais, 1964. Auteur inconnu.

Si des terrils, bien boisés, peuvent remplir le rôle d'espaces verts, d'aires de repos ou de jeu, il ne faut pas perdre de vue non plus qu'ils renferment encore des quantités importantes de matières énergétiques et que dès lors une exploitation rationnelle d'un terril peut être suivie d'un assainissement du site en question. Cet assainissement peut rendre à la population une superficie correspondant mieux à ses besoins et à ses souhaits d'environnement.

Etienne Knoops, préface à la *Charte Nos terrils* [102]

22. Les terrils en ressources

Construire des autoroutes ne va pas de soi. Les tracer sur la carte est une chose, les réaliser concrètement demande la mobilisation d'une quantité énorme de matières. Comme le souligne Nelo Magalhães dans son ouvrage *Accumuler du béton, tracer des routes* : à l'échelle mondiale, « les seuls réseaux routiers représentent environ un tiers du stock mondial de matières » ; et à l'échelle européenne, les infrastructures de transport représentent une masse aussi importante que le total des bâtiments [103]. Chaque kilomètre d'autoroute demande, en moyenne, le déplacement de 100.000 mètres cubes de terre, l'apport de 18.000 tonnes de sable et de gravier, et de 300 tonnes de bitume et de ciment, une masse de matières équivalente, pour chaque « petit » kilomètre, à la construction d'un hôpital [104].

Routes et énergie

Hormis pour le bitume et le ciment, qui sont des matériaux issus de processus de production complexes, l'importance du coût du transport dans le prix de revient du sable, du gravier et des autres matériaux de remblai est déterminante pour l'économie d'un chantier de voirie. Rechercher des sources d'approvisionnement dans une aire géographique qui ne soit pas trop éloignée du chantier constitue donc un enjeu. La Belgique dispose d'un réseau de carrières et de sablières, mais les terrils constituent eux aussi une source possible de matériaux pour la construction. Les schistes dont ils sont constitués sont de

[102] *Charte Nos Terrils*, Cabinet du secrétaire d'état aux affaires économiques, 1976.
[103] Nelo Magalhães, *Accumuler du béton, tracer des routes : Une histoire environnementale des grandes infrastructures* (La fabrique éditions, 2024), p. 25.
[104] *Ibid.*, p. 30.

valeur et d'usages différents selon leur consistance. À la sortie de la mine, ils sont noirs et relativement friables, mais lorsqu'un terril, au contact de l'oxygène de la surface, entre en combustion, comme à peu près un tiers l'ont fait au cours de l'histoire du bassin minier[105], sa température interne peut atteindre plusieurs centaines de degrés. Soumis à ces températures, les schistes qu'il contient « cuisent » et s'agglomèrent. Ils acquièrent alors une dureté supérieure et prennent une coloration rouge, liée à la formation d'oxyde de fer et de titane[106]. Ces schistes rouges possèdent une stabilité qui permet leur utilisation comme matériau de construction, notamment pour réaliser les fondations des ouvrages de voirie, raison pour laquelle ils sont mobilisés sur les chantiers des routes à partir de l'après-guerre. Un relevé effectué en 1958 indiquait qu'un million de tonnes de schistes rouges avaient déjà été retirés des terrils à l'époque[107]. Les « cendres volantes », poussières fines issues de la combustion du charbon et présentes dans les terrils, sont elles aussi exploitées, comme matière première, dans la composition du ciment, ou comme couches de fondation pour les routes[108].

Les initiatives pour récupérer les matériaux des terrils et exploiter leurs caractéristiques particulières ne datent d'ailleurs pas de l'après-guerre. Un encart dans le *Journal de Charleroi* en 1899 annonçait déjà le déblayage d'un terril, et tous les bénéfices qui pouvaient en résulter. Les « crasses », notamment, étaient destinées à « faire des carreaux de pavage, genre céramique », et la construction d'une usine dédiée à la fabrication de briques de construction avec le schiste des terrils était annoncée. Outre le bénéfice substantiel de l'opération, celle-ci laissait apparaître l'espoir que, « par la suite, [la] région [serait] débarrassée de ces montagnes artificielles, coupant les horizons et ayant beaucoup contribué à la faire dénommer : le pays noir »[109].

C'est aussi dans une atmosphère gagnée par la déconsidération du passé minier que progresse, dans l'après-guerre, l'exploitation des terrils du Pays Noir. Avant les années 1970, celle-ci est marginale, mais elle est pourtant déjà documentée. En plus de l'exploitation des schistes rouges des terrils brûlés – nous y reviendrons –, l'intérêt dans l'après-guerre se porte surtout sur la récupération des charbons résiduels que contiennent encore les terrils. Ici, c'est d'abord d'énergie qu'il s'agit, sur fond de « bataille du charbon » et de difficultés d'approvisionnement en charbon standard au sortir du conflit. Les charbons pauvres subsistant dans les terrils peuvent en effet être exploités dans les

105 A. Tondeur, « Récupération et utilisation de combustibles de basse qualité provenant des anciens terrils des charbonnages », Annales des Mines 6 (1958) : 591-600, p. 593.

106 Voir : http ://terrilsdeliege.11vm-serv.net/COMBUSTION.htm

107 A. Tondeur, *Op. cit.*, p. 594.

108 Diretion des services techniques et le Centre d'Etudes et de Recherches des Charbonnages de France, « Nouvelles réalisations techniques dans les houillères françaises », Annales des Mines, mai 1975, 9-26, p. 26.

109 « La suppression d'un terril », *Journal de Charleroi*, 4 avril 1899.

centrales électriques, à la faveur de l'évolution des techniques et d'une adaptation des installations à ce matériau ingrat[110]. En 1958, la consommation de schistes charbonneux récupérés d'anciens terrils est déjà devenue une « pratique industrielle courante »[111]. Elle s'organise à partir de petites entreprises locales[112] qui rachètent les terrils abandonnés à des conditions avantageuses et, après triage, en revendent à bon prix les matériaux aux centrales et au marché local de la construction. On peut même retrouver des terrils en vente dans les petites annonces des journaux[113]. Au total, c'est environ 2 millions de tonnes par an de matériaux qui sortent des terrils pour retourner à la consommation, dont les trois quarts sont mobilisés comme combustible dans les centrales. On estime alors – ce chiffre sera plus tard revu à la hausse – que 15% de la masse restante des terrils wallons, soit environ 100 millions de tonnes, peuvent être exploités comme combustible, pour donner au final la même quantité d'énergie que 24 millions de tonnes de charbon standard[114]. C'est l'équivalent de ce que la Belgique, ses ménages et ses entreprises, à l'époque, consument en une année seulement[115].

La masse globale des terrils est évaluée à la fin des années 1950 à 700 millions de tonnes, mais la masse des terrils identifiés comme exploitables du point de vue énergétique en représente seulement 15%. Au rythme où ils sont exploités à l'époque, il en reste pour un demi-siècle. Mais les choses prennent une autre tournure au cours des années 1970.

Retour à la pédale

Le premier choc pétrolier survient en 1973. La Belgique, dont l'économie est très ouverte et très gourmande en énergie, est d'autant plus vulnérable aux fluctuations du prix du pétrole. Elle est, avec les Pays-Bas, le pays d'Europe qui consomme le plus d'énergie fossile par habitant : 50% de plus que la moyenne européenne ou que la France, 30% de plus que le Royaume-Uni, 20% de plus que l'Allemagne[116]. Dès l'année 1973, le gouvernement belge est sur la brèche : l'explosion des prix du pétrole bouleverse les perspectives d'abondance qui, depuis l'après-guerre, avaient présidé aux grandes options de développement du pays. Un câble diplomatique interne envoyé depuis Bruxelles au Département d'Etat américain résume en quelques phrases la position du

110 A. Tondeur, *Op. cit.*, p. 597.

111 *Ibid.* p. 599.

112 Ce marché sera ensuite récupéré en partie par les charbonnages eux-mêmes, mais la gestion par de petites entreprises persistera malgré tout.

113 Exemple, dans *Le Soir* du 26 février 1970 : « Vend ou échange charbonnage + 2 terrils cendre rouge 4 hect. sur hauteur 160m fac. fr. route rég. Tamines »

114 A. Tondeur, *Op. cit.*, p. 594.

115 Henri Valschaerts, « La situation énergétique en 1964 », Recherches Économiques de Louvain / Louvain Economic Review 31, n° 4 (1965) : 271-88.

116 Source : Our World in Data, « Fossil fuel consumption per capita », https ://ourworldindata.org/fossil-fuels

La Dernière Heure

Le plus grand journal belge, le mieux renseigné - 90, boulevard Emile Jacqmain, 1000 Bruxelles

13 novembre 1973

Edit. ★★★★ MATIN

A qui la faute ?

Du dimanche 3 h. au lundi 3 heures

Circulation interdite

Les cours du samedi reportés au mercredi après midi

DANS DE JOURNAL

Top secret !

PAGE 3

Le Concorde en accusation

PAGE 13

Une forme moderne pour vos pommiers

La Une de La Dernière Heure, 13 novembre 1973.

gouvernement belge pour faire face à la crise[117]. Celui-ci envisage de « convertir autant de centrales électriques et de fabriques de ciment que possible du pétrole vers le charbon »[118], en augmentant sa production intérieure de charbon de 600.000 tonnes par an. En plus de ces mesures, le gouvernement engage un « programme pour inciter les consommateurs privés à réduire leur consommation énergétique de 20% », et d'autres mesures de rationalisation énergétique. Le câble se termine par une sentence qui semble sans appel :

> Selon Claes [Willy Claes, le ministre des affaires économiques belge de l'époque], même si le conflit israélo-arabe [à l'origine de la crise pétrolière] est bientôt résolu, le gouvernement belge entend conserver la pression sur le consommateur pour qu'il utilise moins d'énergie. L'ère de l'énergie bon marché est révolue et les citoyens doivent en prendre pleinement conscience.[119]

Je me souviens d'une publicité qui passait à la télévision quand j'étais gamin et qui prônait le fait de « vivre à 19 degrés », probablement un des ingrédients de cette nouvelle politique. Mais les mesures les plus spectaculaires, celles qui marquent les esprits, et occupent les pages des journaux pendant plusieurs semaines à l'époque, sont celles qui concernent l'usage de la voiture. Pour réaliser des économies de carburant, le gouvernement impose en effet par décret, et temporairement, une réduction des vitesses autorisées – de 120 à 100 km/h sur autoroute, et de 90 à 80 km/h sur route. Il emboite aussi le pas du gouvernement néerlandais, qui vient de mettre en place son premier dimanche sans voiture. À partir du 18 novembre 1973, la Belgique interdit donc toute circulation automobile le dimanche, sauf pour raisons impérieuses. Cette mesure ne porte pas d'intention festive ou ludique – qui aurait vocation, par exemple, à promouvoir symboliquement un agenda écologique – : c'est véritablement une mesure coercitive destinée à réaliser des économies drastiques de carburant. Après cette première fois, elle est réitérée ensuite plusieurs dimanches d'affilée, et prend fin au 16 décembre 1974.

Après une décennie de grands chantiers routiers défendus avec force comme vecteurs de la modernisation du pays, l'impact de cette mesure dans l'opinion est considérable. La *Dernière Heure* publie la photo d'une autoroute flambant neuve, à l'éclairage étincelant, et vide de tout véhicule[120]. Le *Standaard*, lui, montre le premier ministre néerlandais qui s'affiche sur un vélo pour

[117] « Petroleum developments in Belgium », From US Bureau of European and Eurasian affairs to US Department of state, 17 December 1973, Canonical ID : 1973BRUSSE07322_b.
[118] *Ibid.*
[119] *Ibid.*
[120] *La Dernière Heure*, 13 novembre 1973.

encourager ses concitoyens à prendre la situation du bon côté[121]. Les matches de football, habituellement joués le dimanche, sont déplacés au samedi soir[122] et l'école du samedi matin, génératrice de trajets supplémentaires, est supprimée – cette mesure perdurera d'ailleurs après la crise. Les tarifs des trains sont réduits pour encourager les belges à se rendre sur la côte, où les hôtels et les cafés ont eux aussi réduit leurs tarifs[123]. On constate aussi la diminution drastique du nombre de morts et de blessés sur les routes à la faveur des réductions de vitesse : 5 fois moins de blessés et sept fois moins de morts[124]. Certains psychologues s'interrogent cependant sur « les frustrations qui pourraient menacer les automobilistes » au cas où ces mesures devraient se prolonger à long terme[125].

Cette courte période de restrictions rappelle à certains égards l'ambiance de sidération, puis l'ouverture des sensibilités et le foisonnement des questionnements qui ont caractérisé la période du premier confinement lié à l'épidémie de Covid-19, en 2020. Lors du premier dimanche sans voitures en 1973, un reporter du Standaard s'interroge : « Est-ce le premier signe avant-coureur? Allons-nous désormais vivre avec un sentiment croissant de malaise parce qu'il semble tout de même y avoir une limite à nos privilèges qui nous ont semblé inépuisables pendant tant d'années? ». En marchant le long d'une voie rapide à Anvers, il constate que le seul bruit qu'il entend est celui « des voix lointaines et du claquement régulier des chaussures sur les pavés »[126], résurgences de paysages sonores associées à la vie sociale, qui font écho à la redécouverte des chants d'oiseaux pendant le confinement en 2020[127]. Ces points d'arrêt de la machine font exister globalement le doute sur le grand récit du développement dominant depuis l'après-guerre, et font fleurir les réflexions sur les alternatives possibles.

Cet effet de suspension du temps, ou plutôt de l'adoption momentanée d'une autre temporalité, est d'ailleurs mis à profit pour nourrir les questions environnementales autour de la voiture et la manière dont elle détermine l'espace urbain et rural. À Rotterdam, dès le premier dimanche sans voiture, les

121 « Nederland kreeg geen slecht humeur door autoloze zondag », *De Standaard*, le 5 novembre 1973.

122 « Huit semaines qui ont changé notre vie », *la Dernière Heure*, 20 octobre 2013.

123 « La réduction des tarifs touristiques va de 25 à 75 pour cent, en fonction de la distance parcourue. Blankenberge a également pris une initiative locale concernant les nuitées : pour trois nuits, une nuit est offerte, tandis que pour deux nuits, une demi-nuit est offerte. Les commerçants (cafétérias, cafés, restaurants, magasins) accordent une réduction de 10 % sur la présentation de la carte spéciale train. ». Dans « Op Autoloze sondage goedkopere treinen naar Blankenberge », *De Standaard*, 9 novembre 1973.

124 Snelheidsbeperking drukt aantal doden », *De Standaard*, 13 novembre 1973.

125 « Auto's stopten aan grens », *De Standaard*, le 12 novembre 1973.

126 « Ik hoorde andere geluiden », *De Standaard*, 19 novembre 1973.

127 Marielle Macé, « Avis à la population », diffusé dans l'émission radiophonique « Dans quel monde on vit », *La Première*, RTBF, le samedi 30 mai 2020.

services régionaux profitent de l'occasion pour procéder à des mesures d'évaluation à grande échelle de l'impact du trafic sur la pollution atmosphérique et sa participation à la formation de *smog*[128]. En Belgique, l'année 1973 annonce la fin des « jours dorés de la construction des autoroutes »[129]. Le record annuel du nombre de kilomètres construits reste celui de l'année 1972 avec 275 kilomètres, chiffre qui ne sera plus jamais atteint par la suite. À partir de 1973, bien que le développement du réseau continue, il se réalise à un rythme moins soutenu. Certains chantiers sont freinés ou ajournés. Outre le coût croissant de l'énergie, le gouvernement fait le constat que les investissements infrastructurels consentis dans la décennie qui précède génèrent un effet d'emballement de l'économie, et provoquent de l'inflation. Ces investissements amenuisent également les marges de manœuvre financières de l'Etat, qui pourraient s'avérer nécessaires dans un contexte international instable : un ralentissement s'impose[130].

Capitaliser le déchet

Suite au choc pétrolier, le gouvernement Belge, qui doit trouver dans l'urgence des alternatives au pétrole pour sa production électrique et se tourne vers le charbon pour y pallier, peut encore compter à l'époque sur quelques mines en activité sur son territoire, principalement dans le bassin de Campine. Mais celles-ci, comme les mines des bassins du sud, sont inexorablement sur le déclin. Malgré ce regain d'intérêt pour le matériau et les prix qui grimpent, investir dans une relance significative de la production supposerait pour les exploitants des risques trop lourds au regard des fluctuations économiques et politiques de la période. Mais ce qui est vrai pour une industrie lourde, qui dépend d'infrastructures massives et de mobilisations importantes de capital et de travailleurs ne l'est pas pour de plus petites opérations à caractère artisanal. Il y a donc, à la faveur de cette crise de l'énergie et du regain de valeur de tout matériau susceptible d'en fournir, une opportunité qui s'ouvre pour les recycleurs de terrils. En proportion de l'exploitation en sous-sol, cette activité mobilise en effet peu d'équipements, et ne nécessite pas d'ingéniérie complexe.

Au début des années 1970, un exploitant anglais, Lawrence Ryan, qui s'est fait une spécialité de récupérer les résidus de houille présents au fond des rivières dans les vallées minières du Pays de Galles, s'intéresse aux terrils belges et à leur charbon résiduel. Il fonde une succursale à Charleroi : Ryan Europe. Le choc pétrolier survient alors qu'il s'apprête à exploiter son premier terril à Trazegnies, au nord-est de Charleroi. La valeur du charbon explose sur

128 « Rijnmond gaat milieu zonder auto's meten », *De Standaard*, Le 3/11/1973.
129 R. Van de Wall et X. Oberneck, « Les jours dorés de la construction des autoroutes », https ://www.wegen-routes.be/hist/hist32f.html
130 *Ibid.*

les marchés. En 1975, elle équivaut à plus du double de celle de 1969[131]. « La Ryan », comme certains l'appellent à l'époque, fait donc de bonnes affaires. À la faveur de ce vent favorable, elle étend ses activités vers le bassin du centre, puis jusqu'au Borinage. Au plus fort de son activité, elle emploie 200 personnes et récupère annuellement 700.000 tonnes de charbon, occupant par là une position dominante dans le business du recyclage des terrils. C'est donc un acteur clé de cette période, du moins si on la considère à partir des terrils et de leur histoire. Son nom apparait souvent dans les journaux, au gré de ses rachats et des permis d'exploitation qu'elle dépose dans les communes où se trouvent des terrils disponibles.

En 1974, à la faveur de l'installation d'un nouveau gouvernement, un homme politique originaire de Charleroi, Etienne Knoops, se voit confier le rôle de Secrétaire d'Etat adjoint au ministre des affaires économiques. C'est lui qui va élaborer et faire voter une loi pour soutenir et encadrer l'exploitation des terrils. Cet « Arrêté royal pour la récupération des substances minérales dans les terrils »[132], dans les faits, n'ouvre pas la porte à des pratiques nouvelles : il se contente de confirmer une pratique existante depuis l'après-guerre – comme on l'a vu plus haut – en lui conférant un cadre juridique et administratif plus stable et en l'incitant, en quelque sorte, à se « professionnaliser ». Elle prévoit notamment l'obligation, pour les exploitants, d'autoriser les ingénieurs des mines à accéder à leurs installations. Elle prévoit aussi l'obligation de remodeler le terril après l'exploitation, ainsi que de remettre en état et d'aménager le site d'exploitation dans son ensemble. L'arrêté contient aussi une liste de (seulement) 16 terrils désignés comme exploitables. Parmi ceux-ci figurent certains des plus emblématiques : le terril des Piges à Dampremy, qui domine le cœur de ville de Charleroi, le terril du Boubier à Châtelet, le plus haut de la région, le terril du Gosson à Montegnée. Pourquoi ces terrils là et pas d'autres? Mes recherches ne m'ont pas permis, jusqu'ici, de trouver réponse à cette question.

Etienne Knoops publie à cette époque, pour communiquer sur ce projet, un petit dépliant appelé « Charte, Nos terrils »[133]. Dans la préface qu'il rédige, celui-ci indique que cette charte est destinée à « tous ceux qui, administrations publiques ou privées, membres de comités de quartiers, défenseurs de l'environnement, simples particuliers, veulent s'attacher à assainir nos vieux sites houillers et à en exploiter les ressources »[134]. Les défenseurs de l'environnement auront tôt fait de déceler dans le vocabulaire utilisé une forme euphémi-

[131] Denis Ellerman, « The world price of coal » (MIT - Center for Energy and Environmental Policy Research, 1994), https ://core.ac.uk/download/pdf/4414688.pdf.
[132] Gouvernement belge, Arrêté royal relatif à la récupération des substances minérales dans les terrils. 21 Mars 1975.
[133] *Charte Nos Terrils*, Cabinet du secrétaire d'état aux affaires économiques,1976.
[134] *Ibid*.

sante assez classique : l'association de l' « assainissement » et de l'« exploitation », qui revient en général à de l'exploitation *tout court*. C'est d'ailleurs ce que dénoncent explicitement, trois ans plus tard, les riverains du terril n°6 Périer, au moment où ce terril s'apprête à être exploité par Ryan Europe[135]. Le 6 Périer est en effet déjà, au moment où il est convoité par Ryan Europe, considéré par les riverains comme « une agréable zone de verdure au cœur de la localité »[136]. Malgré cela, les autorités communales s'apprêtent à donner le feu vert à son exploitation pour « préparer une future opération d'assainissement »[137], sans qu'il soit précisé en quoi le site, déjà fréquenté depuis longtemps par le public, ne serait pas « sain » dans son état actuel.

« assainissement » is the new « improvement »

L'exploitation a finalement lieu, de 1985 à 1990, et le site est ensuite réaménagé par Ryan Europe, aux frais de la Région wallonne, qui en est propriétaire. Le site est-il plus « sain » aujourd'hui qu'il ne l'était avant l'exploitation ? Il n'existe pas d'étude qui puisse le certifier, comme il n'existait pas d'étude, avant l'exploitation, pour établir à quel point ce terril, identifié préalablement par ses riverains comme « une agréable zone de verdure », aurait posé un quelconque problème de sécurité ou de toxicité. Le concept d'assainissement, ici, est mobilisé comme une considération générique, *de principe*, et non comme la description d'un processus concret qui pourrait concerner, par exemple, une dépollution ou la sécurisation d'un terrain instable.

Une première analyse consisterait à attribuer la mobilisation d'un principe aussi peu fondé à une tentative pour dissimuler une collusion d'intérêts entre une entreprise privée et les autorités publiques qui définissent le cadre de son intervention. Une telle lecture ne manquerait pas d'arguments. Dans le dossier du terril du Martinet – un autre projet de Ryan Europe – le comité de riverains a listé les nombreux liens d'intérêt qui existaient entre différents experts chargés d'évaluer le dossier par les autorités publiques et l'industrie de l'extraction en surface, voire la société Ryan Europe elle-même[138]. Ces liens relèvent du conflit d'intérêt classique, et il est courant d'en rencontrer lorsqu'on s'intéresse aux profils des délégués publics chargés de contrôler les conséquences environnementales de l'industrie. Les thèses d'Alexis Zimmer et

135 « Défendre les terrils du 6 Perrier à Courcelles-Souvret », *Le Drapeau Rouge*, 8 septembre 1979.

136 *Ibid.*

137 *Ibid*.

138 « Complaisance envers Ryan Europe, les défenseurs des terrils dénoncent les fonctionnaires », *Le Soir,* 5 décembre 1992.

de Kevin Troch, citées à plusieurs endroits de ce travail, en rendent compte amplement[139].

Mais on pourrait aussi formuler l'hypothèse – qui n'est pas exclusive de la précédente – que la notion d'assainissement, dans ce contexte, joue le même rôle que jouait la notion d'*improvement* dans le contexte des enclosures : celui de légitimer une entreprise de captation en la présentant sous une forme codée dans la langue de ceux qu'elle dépossède de leurs liens à la Terre. Pour les paysans du XVIIe siècle, l'amélioration du rendement de la terre et l'obtention d'une bonne récolte était une préoccupation constante. L'*improvement* était un leitmotiv pragmatique, dont dépendait la vie de la communauté. La mobilisation de cette notion par la bourgeoisie propriétaire lui a permis de justifier son action au nom d'un principe supposé participer du sens commun, assimilable à l'intérêt général. Pour les riverains des terrils, les préoccupations sont de nature environnementale, et leur *assainissement* figure un objectif supposément désirable, dans le fil d'une histoire industrielle au fil de laquelle ceux-ci étaient identifiés comme des déchets, voire des dangers, en raison notamment de leur instabilité et des nuisances dues à leur combustion interne. La simple mobilisation du terme *assainissement*, pris en son sens générique, c'est-à-dire lorsque le contenu de cet *assainissement* n'est pas défini, semble plutôt servir à la dissimulation d'une opération au regard de ceux qu'elle risque d'affecter. Le bilan des deux décennies d'exploitation des terrils par Ryan Europe et d'autres entreprises le confirmera d'ailleurs par la suite.

Broyer du noir

On l'a vu, Ryan[140] arrive en Belgique tout juste au bon moment, alors que le prix du charbon est sur le point de doubler. La société va donc faire du profit, du moins au début. Dans un bilan de son activité présenté à la presse vingt ans après son installation, ses bénéfices cumulés sont qualifiés de « plantureux »[141]. Au vu des quantités de charbon de terrils qu'elle traite annuellement pendant cette période, elle représente à elle seule 60% du marché sur ce secteur[142]. Mais cette progression et les profits qui y sont associés se réalisent au prix de critiques quasi systématiques sur la manière dont la société mène ses activités. Au fil du dépôt des projets d'exploitation auprès des autorités, les

139 Alexis Zimmer, « Brouillards mortels. une histoire de la production des météores industriels, 19e/20e siècles. Le cas de la vallée de la Meuse. » (Université de Strasbourg, 2013) ; Kevin Troch, « Ne pas grever l'avenir au bénéfice du présent : Une histoire environnementale de l'extraction du charbon de la fin du 18e siècle à l'Entre-deux-guerres : un développement non soutenable. : L'exemple du Couchant de Mons et du Valenciennois » (These de doctorat, Université de Lille, 2018)

140 J'utiliserai parois le diminutif « Ryan » pour parler de la « Ryan Europe », pour la fluidité du récit.

141 « Ryan se refait une image sur le dos des terrils hennuyers, vingt ans à broyer du noir », *Le Soir*, 28 juin 1990.

142 *Ibid.*

comités de riverains se constituent presque à chaque fois pour en questionner les conséquences environnementales, et bien souvent s'y opposer. Avec le temps, ces oppositions se gonflent d'une méfiance préalable, alimentée par le discrédit croissant de l'entreprise dans la région : celle-ci est réputée pour ignorer régulièrement des règlements auxquels elle est astreinte, multiplier les coups de force et les situations de fait accompli, tenter d'infléchir la neutralité des procédures de contrôle et faire preuve d'une négligence notoire en rapport aux conséquences environnementales de ses activités[143]. La société est réputée en outre pour son indélicatesse vis-à-vis de son personnel. En 1981, un mouvement interne dénonçant le non respect d'une convention collective décrit « l'attitude agressivement antisyndicale de la nouvelle direction, les pressions exercées sur le personnel pour qu'il abandonne son affiliation syndicale et la mise en cause des libertés dans l'entreprise »[144]. D'autres mouvements sociaux surviendront en 1992, au moment où l'entreprise commence à connaître de sérieuses difficultés[145]. Elle finira par faire aveu de faillite le 2 avril 1994, en laissant à son partenaire principal, la société publique Electrabel, une dette conséquente[146].

Brasser du rouge

Pour ce qui est des schistes rouges, les histoires qu'on trouve dans le bassin sont du même ordre, même si les entreprises concernées, elles, semblent être exclusivement locales et de petite taille. Comme on l'a vu plus haut, les schistes rouges sont des matières utilisables dans la construction, et particulièrement adaptées pour les travaux de voirie. Au début des années 1970, la demande existe : on est justement en plein dans les « jours dorés de la construction des autoroutes ». Un article de presse de 1970 raconte ainsi que l'entreprise en charge de la construction de l'autoroute Bruxelles-Liège, en difficulté pour trouver des terres de remblai à proximité du chantier, « a imaginé de racheter deux terrils de la région », en ajoutant que leur utilisation « est de nature à 'nettoyer' les paysages »[147]. On notera de nouveau au passage l'assimilation de l'exploitation des terrils, voire de leur suppression, à une forme d'hygiène territoriale – l'*assainissement*, encore. La même année, c'est un

143 Il y aura beaucoup plus d'éléments au chapitre suivant sur les différents dossiers dans lesquels Ryan est impliquée, avec des sources détaillées. Ici, il s'agit surtout d'établir un tableau général et de mettre en lien la prospérité de l'entreprise avec les marges qu'elle s'autorise à prendre globalement vis-à-vis du respect des environnements dans lesquels elle opère. Le constat global est tiré dans l'article de presse « Ryan se refait une image sur le dos des terrils hennuyers, vingt ans à broyer du noir », *Op. cit*.

144 « Ryan Europe menace les droits syndicaux », *Le Drapeau rouge*, 23 décembre 1981.

145 « État de siège au terril Six Périer de Courcelles, les ouvriers de Ryan broient du noir ». *Le Soir,* 25 avril 1992.

146 « La société de valorisation de terrils minée par la chute des prix du charbon, Ryan Europe au bout du rouleau fait aveu de faillite », *Le Soir*, 4 février 1994.

147 « L'autoroute Bruxelles-Liège aura 40m de largeur et 6 bandes de roulement. », *Le Soir*, 27 février 1970.

organisme de développement public[148] qui rachète deux terrils dans la région de Charleroi. Ceux-ci sont utilisés pour la construction du Ring qui contourne la ville, et de son axe de pénétration routière[149].

Pour extraire et traiter ce matériau, l'opération est encore moins complexe que pour les schistes noirs. Ryan Europe, elle, disposait d'installations de lavage qui lui permettait de trier ses schistes pour en récupérer le charbon. Pour les schistes rouges, l'exploitation consiste seulement à les récupérer dans des camions et à les envoyer à l'acheteur, éventuellement après concassage sur site. Nul besoin d'investissements lourds ou de machines complexes. Le marché est donc récupéré par une série de petites entreprises locales. Là aussi, les plaintes des riverains sont fréquentes. La manipulation des schistes produit une poussière rouge qui, si elle n'est pas confinée, migre dans tout le voisinage. En 1991, au terril de la Duchère à Montignies, les habitant·e·s vivent un « véritable calvaire » à cause des retombées massives de poussières rouges sur tout le quartier qui environne le chantier : « il y en a partout, sur les vitres, les châssis, les portes, les citernes, le linge à sécher, jusque dans les maisons »[150]. Ici, comme chez Ryan, les cahiers des charges supposés limiter ces nuisances ne sont pas toujours respectés : non réalisation des arrosages pour fixer les poussières, absence de bâchage des camions, débordement des horaires imposés pour les nuisances sonores[151]. Ces pollutions à la poussière rouge étaient récurrente dans les chantiers d'exploitation des terrils, comme me l'a rapporté Martine Piret, qui a longtemps été en charge du contrôle de ces chantiers pour le compte de la Ville de Charleroi[152].

Comme le racontait l'une de mes interlocutrices, qui avait auparavant pour mission de suivre et contrôler la gestion de chantiers d'exploitation de terrils, il est arrivé qu'un propriétaire de terrils y mette le feu lui-même, pour que sa combustion interne y transforme les schistes noirs en schistes rouges, mieux valorisables sur le marché. C'est ce qui est arrivé au terril Saint-Charles à Ransart, du moins c'est ce que racontent les riverains, pour lesquels les responsabilités de cet incendie ne font aucun doute[153], d'autant que la même situation se serait présentée à nouveau, plus tard, sur un autre terril exploité par la même entreprise.

148 Précisément : l'Association pour l'aménagement du territoire et le développement économique et social des régions de l'Est et du Sud du Hainaut (ADEC).

149 « Prix des terrils », *Le Soir*, 4 décembre 1970.

150 « Incurable, la peste rouge de Montignies », *Le Soir*, 10 juin 1991.

151 *Ibid.*

152 *Cfr.* entretien avec Martine Piret du 30 juin 2023.

153 « Dix-sept maisons menacées par la colère de la colline ont été évacuées à Ransart Terril Saint-Charles : il y a péril en la demeure », *Le Soir,* Le 21 mai 1999.

Matières turbulentes

L'exploitation des terrils a connu sa plus grande intensité entre les années 1970 et les années 1990. Sur cette période, en extrapolant les chiffres (lacunaires) dont on dispose pour rendre compte de la production de matériaux provenant des terrils, on peut estimer que l'équivalent de 25 millions de tonnes de charbon ont été récupérées au total, et aussi quelques millions de tonnes de schistes rouges. En étendant la période jusqu'à l'après-guerre et en tenant compte du fait qu'une tonne de charbon récupéré équivaut à environ 2,5 tonnes de matières extraites d'un terril, on peut évaluer la quantité de ces matières extraites à environ 100 millions de tonnes. Ceci représente l'équivalent de 13% de la masse globale des terrils de Wallonie, et un peu moins d'un millième – en équivalent charbon – du total de la production charbonnière en Belgique, pendant toute sa durée. Une goutte d'eau dans l'ensemble de la production nationale, mais qui a quand même produit, en proportion, une quantité notable de récits, d'événements, de réunions et d'articles de presse. Sur la seule décennie 1990-1999 et pour le seul quotidien *Le Soir*, on retrouve 122 articles consacrés aux terrils, dont l'écrasante majorité décrit les nuisances des exploitations et les réactions qu'elles ont suscité.

...

Extraits d'un long sommeil et soulevés une première fois vers la surface pendant l'ère de l'extraction charbonnière, les schistes non utilisés qui ont été accumulés en terrils dans les bassins miniers wallons ont été peu à peu activés par leur nouvel environnement. Même si elles ne sont pas radioactives, ces matières qui dorment à l'abri des profondeurs sont loin d'être restées inertes une fois portées au jour. Dans des conditions de l'avant-seconde-guerre-mondiale où ils ont été laissés relativement en paix par l'industrie, les terrils ont engagé silencieusement des relations avec les êtres et les choses qui les entouraient, et leur brassage par une seconde exploitation s'est révélé d'autant plus susceptible de réveiller leur propriétés dormantes. Si minérales qu'elles soient, ces matières, en définitive, ne se sont pas laissé faire, et se sont révélées capables de catalyser des énergies sociales. C'est ce dont il sera question dans ce qui va suivre.

Manifestation pour la défense du terril du Martinet, 1985. Auteur inconnu.

23. Les terrils en lieux à défendre

Il est tentant de raccrocher la prolifération des mouvements de défense des terrils qui ont émergé à partir des années 1970 à la popularisation des sensibilités environnementales et à l'émergence de l'écologique politique qui se manifestent toutes deux à cette période. Nombre de paramètres, comme on va le voir, permettent de rapprocher, voire d'associer, ces mouvements globaux-là de ces mouvements locaux-ci, et rien de ce que j'entends développer dans ce qui suit ne remet fondamentalement en question cette lecture. J'aimerais pourtant ici y ajouter une couleur qui me semble non seulement essentielle pour rendre compte des agencements sociaux et politiques de l'époque, mais aussi utile à ce qui pourrait en être fait aujourd'hui et par la suite. La sensibilité environnementale n'est en effet pas seule en cause dans les motivations exprimées par les activistes des terrils. Il est aussi question chez eux d'un attachement plus personnel et intime aux lieux, de mémoire familiale et ouvrière, et aussi de logiques sociales et relationnelles. En bref, d'héritages culturels qui dépassent l'adhésion globale aux principes de « protection de la nature », pour s'ancrer dans des réalités locales en même temps plus intimes, plus collectives, plus matérielles, et situées sur un éventail plus large de sensibilités politiques.

Notre Amazonie

Quelques jours avant d'écrire ces lignes, au cours d'un séminaire consacré aux « controverses écologiques » en contexte de « post-extractivisme »[154], j'ai assisté à une présentation[155] qui brossait l'histoire des mobilisations environnementales autour du site du Martinet, l'une des luttes de défense de terril les plus emblématiques parmi celles qui ont occupé l'histoire du bassin de Charleroi. Cette lutte, rocambolesque, entre un collectif citoyen et la société Ryan Europe, s'est déroulée sur une durée de 23 ans, entre 1976 et 1999. La thèse soutenue par les auteur·ices de cette recherche est que la gestion écologique du site mise en œuvre par les citoyens et les activistes qui ont défendu le terril

154 (Post)Extractivism and Ecological Controversies in Design Research, International seminar, Université Libre de Bruxelles, du 26/6/2025 au 1/7/2025.

155 Geoffrey Grulois et al., « Environmental Mobilization Around the (post)Extractivist Territory of the Martinet in Charleroi », *(Post)Extractivism and Ecological Controversies in Design Research*, Faculté d'architecture de l'Université Libre de Bruxelles, 27 juin 2025.

incarne l'émergence d'une *éthique de la Terre* au sens défini par Aldo Léopold en 1949, une posture au travers de laquelle « l'humain réintègre la communauté biotique du sol vivant »[156]. Essayons d'évaluer la portée de cette proposition.

Le Martinet, à cet égard, présente une histoire assez riche. Déjà pendant la période d'activité de l'exploitation du charbonnage, donc bien avant l'intervention des activistes, le terril avait fait l'objet d'expérimentations de plantation de diverses essences végétales par l'architecte-paysagiste Guy Capart, suite à une demande émanant de l'Institut de Recherches Economiques du Hainaut, préoccupé, lui aussi, par la « valorisation »[157] des terrils des charbonnages. À l'époque, Capart, en redécouvrant la loi de 1911 *pour la conservation de la beauté des paysages*, s'étonne qu'elle n'ait jamais été appliquée, et constate pourtant que de nombreux terrils se sont reboisés spontanément depuis leur abandon[158]. Partant de ce dernier constat, qui suppose que les schistes houillers ne sont pas stériles comme peuvent l'être certains crassiers industriels chargés de matières toxiques, Capart étudie d'abord une série de terrils réinvestis par la végétation. Il constate notamment que les espèces qui colonisent les terrils sont très nombreuses « et en relation étroite avec celles vivant dans le voisinage »[159], et que chaque terril offre en outre des conditions d'accueil très différentes pour les végétaux en fonction de la consistance de son sol, de la raideur de ses pentes, de la configuration des rigoles de ravinement, de son exposition, etc. Il réalise ensuite des tests de plantations à grande échelle, et ces tests s'effectuent sur une partie non exploitée des terrils du Martinet. Il construit alors une base de connaissances sur les méthodes de boisement des terrils, en suggérant de mélanger et combiner les essences selon les situations. Il réfute les monocultures, qui empêchent l'humus de se fixer et accentuent l'érosion des sols, et mise sur des « ensembles phytosociologiques cohérents et durables »[160], faciles et rapides à mettre en place. En 1951, il conclut cette première phase d'expériences par ces mots :

> Dans de nombreux cas, si ces terrils sont judicieusement aménagés, ils deviendront tout naturellement les espaces verts que souhaitent tout autant les populations que les urbanistes et hygiénistes. Ne serait-il donc pas logique que ces terrils soient incorporés au plus tôt dans le

156 *Ibid.*

157 Il va sans doute m'arriver plus d'une fois de mettre ce terme entre guillemets par la suite, car il me met très mal à l'aise. Il a en effet été utilisé autant pour décrire l'exploitation des ressources des terrils (jusqu'à, dans certains cas, leur destruction totale) et pour reconnaître et protéger les terrils. En fait, conférer une valeur à une chose ne signifie pas nécessairement la protéger : cela peut tout aussi bien désigner un processus d'exploitation sans limites.

158 Guy Capart, « Possibilités d'établir des peuplements végétaux ligneux sur les terrils de charbonnages, situation et réalisation en Belgique », *Congrès international sur l'aménagement des terrils miniers et leur intégration au paysage*, Essen, 3 octobre 1972.

159 *Ibid.*

160 *Ibid.*

> domaine public et que les administrations responsables en assurent l'aménagement et la verduration ? [161]

Plus de vingt ans après la livraison de son rapport, au début des années 1970, Capart constate l'absence totale de prise en relais de ses recherches par les autorités. Au lieu de cela, certains terrils, même boisés, ont été exploités, et continuent d'être exploités. Le Martinet, par contre, s'est richement développé, il est devenu « un véritable bois d'un puissant intérêt pour la région, faisant partie de son paysage » [162].

C'est précisément à cette époque, en 1976, que Ryan Europe présente à l'administration communale un premier dossier de demande d'exploitation des terrils du Martinet. Cette première demande provoque une levée de boucliers des habitant·e·s du quartier voisin, pour lesquels les deux terrils sont une présence au quotidien depuis leurs fenêtres, et un espace boisé que beaucoup fréquentent régulièrement. Un groupe se constitue rapidement pour s'opposer à l'exploitation, et s'associe à d'autres mobilisations qui s'activent au même moment à Charleroi et ailleurs pour empêcher l'exploitation de « leur » terril. Cette mobilisation aboutit rapidement, à Charleroi, à une première victoire locale : en 1977, le conseil communal de Charleroi rend un avis qui identifie une série de terrils situés aux alentours de la ville, dont ceux du Martinet, comme « intouchables » pour une durée de dix ans [163] ; décision confirmée l'année suivante par le pouvoir provincial. Les riverains pensent alors leur terril sauvé [164].

Dix ans plus tard, Ryan est toujours actif dans la région et continue d'envisager l'exploitation des terrils du Martinet. Ceux-ci présentent un volume qui pourrait occuper une équipe d'extraction pendant une dizaine d'années. Une fenêtre d'opportunité s'ouvre pour l'exploitant : un décret a été promulgué en 1985 qui soustrait aux communes le pouvoir de décision sur les permis de « valorisation » des terrils et reporte ce pouvoir sur la Région wallonne [165], un nouvel interlocuteur qui pourrait s'avérer plus favorable à ses vues. Les terrils sont en cours d'inventaire, certains seront bientôt classés définitivement comme « non exploitables » et il faut donc agir vite. Ryan Europe rachète alors le site via une société tierce (la *Coal Mineral Development*) pour plus de discrétion et remet une nouvelle demande d'exploitation au début de l'été, comptant sur l'endormissement des consciences en période de vacances. Raté : les activistes du quartier, qui ont compris la manœuvre en comparant la liste des

161 *Ibid.*

162 Jeanne Vercheval, éd., *Terrils* (Vie Ouvrière, 1978), p. 238.

163 https ://quartierdumartinet.be/index.php/historique/entree-en-jeu-de-ryan-europe/

164 Voir : https ://quartierdumartinet.be/index.php/historique/entree-en-jeu-de-ryan-europe/

165 Gouvernement de la Région wallonne, Décret concernant la valorisation des terrils, Le 9 mai 1985.

administrateurs des deux sociétés, débarquent en fanfare au cours de la séance de discussion publique consacrée au projet, et en démontent un à un tous les arguments. En arrière-plan, les affiches et calicots qu'ils brandissent clament : « Le Martinet, c'est notre Amazonie ».

La défense de la forêt amazonienne est, dans les années 1980, une lutte environnementale largement diffusée en Occident. Bien que popularisée par la rencontre, en 1988, de Raoni, l'ambassadeur du peuple indien Kayapo, avec le chanteur Sting, cette lutte était pourtant déjà connue en Europe depuis une décennie. En 1977, le réalisateur belge Jean-Pierre Dutilleux avait déjà réalisé un film documentaire qui mettait en scène Raoni et son combat pour la forêt et les droits de son peuple. Le film, largement diffusé et récompensé[166], avait mis en évidence cette lutte, qui impliquait autant les peuples indiens habitant la forêt que les villages de *seringueiros* – les cultivateurs de caoutchouc – contre l'accaparement des terres par les grands propriétaires, accaparement qui précédait généralement leur déforestation, puis leur usage pour l'élevage intensif de bétail.

On comprend aisément, toutes proportions gardées, le rapprochement fait par les activistes du Martinet, confrontés aux perspectives de destruction de leur environnement de vie pour des raisons de profit économique, avec le combat pour la forêt amazonienne. Les différences sautent aux yeux également : les activistes du Martinet ne vivent pas *dans* la forêt du terril, ni n'en dépendent directement pour leur subsistance. Les attachements qui les lient à la Terre en tant que « communauté biotique » sont d'une autre nature que celle des indiens Kayapos. Mais la convocation de cette image de l'Amazonie comme emblème d'une lutte de quartier pour un terril au voisinage de Charleroi dit quelque chose de l'époque et de ses spectres. Le rapport à l'environnement, parce qu'il s'est dégradé un peu partout dans les pays industrialisés, a suscité l'apparition de contre-modèles, d'images idéalisées de la résistance, qui voyagent bien au-delà des cercles militants. Jacques Coupez, qui, avec Pierre Vandevorden et bien d'autres, a été l'un des animateur·ices du comité de quartier du Martinet, n'est pas venu à la lutte environnementale guidé par des considérations morales ou politiques, mais par un simple attachement à la « nature », qu'on retrouve partout dans le discours des défenseurs et défenseuses des terrils.

> MB : Qu'est ce qui du coup vous a amené à l'environnement?
> JC : Je ne sais pas. C'est venu tout seul. Moi, j'étais écologiste avant que les écolos n'existent politiquement. J'avais ça en moi, c'est tout. Je m'attachais à la nature. J'aimais bien ce qui est beau, ce qui est vert au

166 Le film est montré lors du Festival de Cannes de 1977, puis il connaît un certain succès dans sa version en anglais, dont Marlon Brando assure la voix off. Il figure aussi dans la liste des nominés pour le meilleur documentaire dans la Cérémonie des Oscars en 1979.

> sens large du terme. Et alors, quand je suis venu habiter ici, sur Roux, ben on faisait des balades sur le terril. Et puis un jour, j'ai croisé Pierre qui m'a dit qu'il y avait cette attaque de Ryan.[167]

Les terrils, à l'époque – on parle ici des deux décennies qui courent de 1970 à 1990 à peu près –, ne sont pas les seuls espaces en Belgique qui sont l'objet de luttes environnementales. On a déjà cité la construction des autoroutes, qui, dès le début des années 1970 font face à des contestations de plus en plus virulentes, principalement aux alentours de Bruxelles[168]. D'autres thématiques environnementales mobilisent aussi, localement ou globalement, la société belge. La protection des oiseaux, notamment, est pionnière dans ces mobilisations, avec une première association fondée dans ce but en 1922[169]. En 1971 est fondée *Inter-Environnement Belgique*, qui fédère plusieurs groupes locaux de défense de l'environnement déjà actifs sur le territoire[170]. En 1975, le *Front commun Anti-Nucléaire* (FAAN) se forme et manifeste contre la création d'une centrale à Andenne. En 1978, les habitant·e·s de Couvin, en Ardenne, se mobilisent – victorieusement – contre la construction d'un barrage dans la vallée de l'Eau Noire[171]. Ce ne sont ici que quelques exemples : d'autres organisations sont formées et s'activent pendant la décennie, et aboutissent entre autres résultats à la création des partis écologistes belges en 1980.

Si, donc, d'autres sujets mobilisent, les terrils restent un objet qui concentre les sensibilités des habitant·e·s des bassins miniers. Et en restant pour l'instant sur le seul paramètre de l' « attachement à la nature », on relève cet argument, déjà évoqué au chapitre 2, extrait du manifeste du groupe *Défendre les terrils*, qui réunit des membres de plusieurs comités de défense locaux. À la question « pourquoi défendre les terrils ? », le groupe répond notamment :

> 3 > parce que dans notre région désertée par la nature (voir ce qu'il reste de vert sur la carte de Charleroi) ils [les terrils] peuvent, boisés, être les poumons de nos villes. Les terrils ne sont pas stériles. Tout peut y pousser. Les expériences faites par Monsieur Dubois au terril n°7 de Chapelle-lez-Herlaimont en témoignent magnifiquement.[172]

167 Extrait de l'entrevue avec Jacques Coupez et Pierre Vandevorden, propos recueillis par l'auteur, le 19 septembre 2023.

168 R. Van de Wall et X. Oberneck, « Doutes augmentant sur l'achèvement du réseau routier », consulté le 5 août 2025, https ://wegen-routes.be/hist/hist41f.html.

169 Notamment, la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (LRBPO), fondée en 1922, travaille à la protection et la défense des oiseaux et des animaux sauvages. Voir : https ://protectiondesoiseaux.be/qui-sommes-nous/

170 https ://etopia.be/blog/2011/07/14/quelles-sont-les-archives-des-mouvements-ecologistes-et-des-associations-environnementales-conservees-a-etopia/

171 https ://www.justicepaix.be/la-bataille-de-l-eau-noire-quand-les-citoyens-se-mobilisaient-pour-leur/

172 « Défendre les terrils », dans Jeanne Vercheval, éd., *Terrils* (Vie Ouvrière, 1978), p. 215.

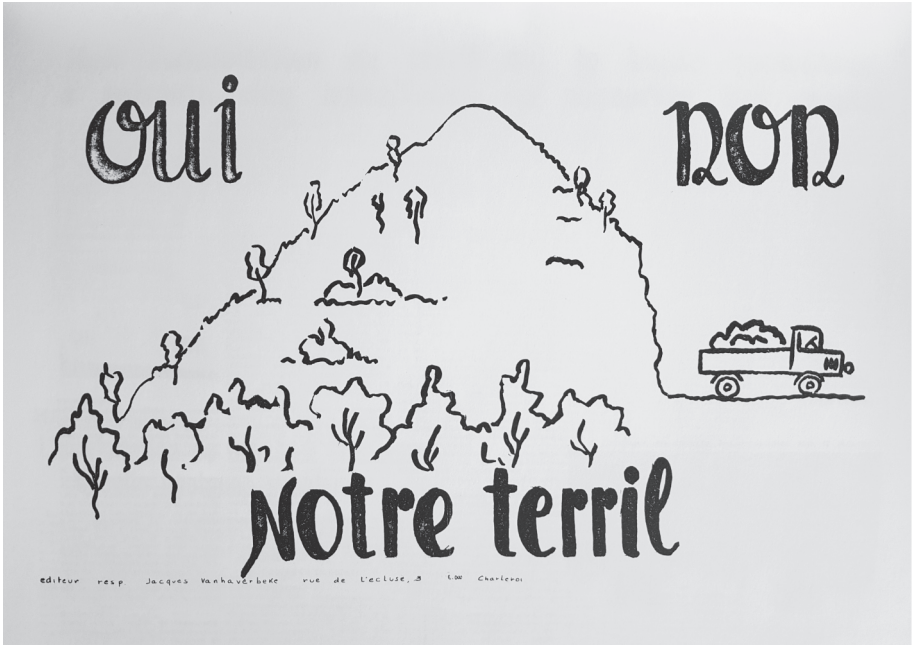

Flyer pour la défense du terril des Piges, 1976 in Jeanne Vercheval, éd., *Terrils* (Vie Ouvrière, 1978).

Il y a donc un rapport entre l'intensité de l'industrialisation de ces régions et la motivation des habitant·e·s à préserver ce qu'il y reste encore de « nature », se fut-elle reconstituée elle-même sur un substrat industriel. Et les rôles que jouent les terrils dans cette forme de compensation des dégâts environnementaux de l'industrie est d'autant plus marqué qu'ils sont visibles de loin, qu'ils habitent l'horizon, qu'ils participent du paysage vécu.

> 4 > parce que ces terrils font partie de notre paysage. Noirs ou verts, pierreux, herbeux ou vigoureusement boisés, rythmant notre horizon, ils nous accueillent à nos retours de voyage, ils nous rassurent… nous sommes chez nous. [173]

Dans ces contrées industrialisées, où les relations à la Terre se sont trouvées atrophiées au fil de l'histoire, les terrils constituent le front d'une lutte pour préserver ce qui reste de ce rapport, et les phénomènes de régénération biologique qu'ils accueillent peuvent être vus comme le signe de sa reconstitution, fut-elle limitée ou partielle. Si l'Amazonie représente alors un horizon lointain – l'envers, en quelque sorte, du monde industrialisé – le terril, proche, est un point d'accroche où cette relation à la Terre s'est réactivée. Même s'ils ne réinvestissent pas la « communauté biotique du sol vivant » au même titre que les indiens de la forêt amazonienne, les riverains des terrils y disposent malgré tout d'une fenêtre d'expérience vers cette « communauté biotique », d'autant plus précieuse qu'elle s'est raréfiée.

Fantômes de l'enfance

À côté de ce rapport à la « nature », ou plutôt mêlé avec celui-ci, le terril mobilise d'autres affects, que reflètent les textes rédigés par les comités. Pour tous ceux qui ont joué sur les terrils dans leur enfance, les souvenirs de ces lieux sont encore présents. Ainsi, si l'on revient aux arguments du manifeste de *Défendre les terrils* :

> 2 > par attachement culturel. Parce que nous, gens des régions minières du Hainaut, avons grandi parmi eux. Nous avons écouté ce que nous en disaient nos pères et grand'pères. Gamins et fillettes, nous y avons joué à cache-cache, descendu leurs flancs sur des tôles ou des cartons. Scouts ou patronnés, faucons rouges ou pionniers, nous y avons fait de grandes manœuvres, mené de passionnantes explorations. Nous y avons abrité nos premières amours. [174]

Le comité de quartier *Défense terril*, qui s'oppose, lui, à l'exploitation par Ryan Europe du terril Saint Théodore à Marchienne-Docherie, conclut lui aussi

[173] *Ibid.*
[174] *Ibid.*

son argumentaire en évoquant l'espoir que les terrils « abriteront encore demain, voulons-le, nos amours et les jeux d'enfants »[175]. Au travers de cet objet et de sa disponibilité s'inscrivent des enjeux d'identité et de transmission, associées aux histoires intimes et familiales des habitant·e·s du bassin minier. Plusieurs générations d'enfants ont joué sur les terrils, et leur maintien, pour ceux qui vivent à proximité, assure la diffusion, d'une époque à une autre, d'un patrimoine immatériel attaché aux lieux. Pourquoi « immatériel » si les lieux, eux, sont sans aucun doute, et irréductiblement, des réalités matérielles ? Parce qu'une partie de ce qui fait les lieux réside, justement, dans les inscriptions mémorielles ou culturelles qui y sont attachées, et qui s' « accrochent » à leurs caractéristiques physiques. On se rappelle la description, chez Olwig, des rituels de transmission de l'histoire de la communauté dans les *landschaften*, histoire en partie inscrite dans les géographies du quotidien[176]. Transmettre un lieu, c'est aussi transmettre une partie de l'histoire de nos appartenances, une histoire dont les fantômes, tout immatériels qu'ils soient, ont besoin d'ancrages pour subsister. Dans les bassins miniers, les terrils font partie de ces ancrages. C'est avec cette idée à l'esprit qu'on relit cet extrait du poème *Terril*, de Jeanne Vercheval-Vervoort, écrit en 1971 :

> […] devant quels juges dois-je plaider quelle force faut-il employer 10.000 enfants peuvent-ils témoigner – terrils monts-blancs du pays noir Himalaya des gamins de rigoles – terril de mon enfance vendu aux enchères sans profit pour ceux qui l'ont dressé – à sa place il restera un grand vide d'hectares retrouvés dépôt d'immondices arrosé de pluie noire – on classe des monuments on restaure des maisons qui ont appartenu à des princes – terril monument au travail que quatre cinq générations d'hommes ont construit cela ne suffit-il pas pour qu'on les respecte qu'on les aime qu'on les raconte m'enlever un terril c'est trahir mes grand'pères mes oncles que la mine a tués c'est me voler l'héritage de mon père […][177]

Et si dans les lettres, les tracts et les centaines d'articles de presse consacrés à la défense des terrils, les allusions à ces attachements liés à l'enfance restent occasionnels, cela ne signifie pas nécessairement que cette dimension serait marginale. De la dizaine de défenseurs et défenseuses des terrils avec lesquels j'ai noué contact au cours de mon enquête, toutes celles et ceux qui habitaient le bassin minier dans leur enfance ont fait référence spontanément à des souvenirs de jeux sur les terrils. Pour expliquer la discrétion des

[175] Lettre au Bourgmestre, par le comité de quartier « Défense terril », le 5/10/1977, dans Jeanne Vercheval, éd., *Terrils* (Vie Ouvrière, 1978), p. 220.
[176] Voir au chapitre 11.
[177] Jeanne Vercheval-Vervoort, « Terril », dans Jeanne Vercheval, éd., *Terrils* (Vie Ouvrière, 1978), p. 208.

revendications de cette nature, il faut aussi prendre en compte le fait que ces attachements d'ordre affectif ou intime ne sont pas conçus *a priori* comme des arguments qui soient pris au sérieux dans le cadre de luttes qui se jouent sur le plan politique, juridique ou administratif, bien qu'ils touchent à des ressorts essentiels de l'existence. Cette difficulté à communiquer dans des formulations objectives ou objectivantes les formes de relations qui se nouent avec les paysages et les espaces de vie du quotidien tiennent pour une part à la nature de ces relations, comme le synthétise Jean-Marc Besse :

> Le paysage est une géographie sensible, affective, une géographie nourrie des contacts physiques et sensibles avec le monde et les autres, et l'on pourrait penser que cette géographie vécue au plus près des leçons du corps est première par rapport aux géographies savantes et aux découpages « objectifs » de l'espace géographique. […] Le paysage […], [s'il porte] un langage, c'est un langage d'avant les mots, un langage en quelque sorte silencieux et infralinguistique. Le paysage articule l'espace et le temps de nos existences, il les insère dans ses rythmes, il est la forme première, sur le mode de la sensibilité corporelle, de nos expériences du monde terrestre. Le paysage ne représente pas, il articule une présence. [178]

Il y a, dans les relations nouées avec le paysage, plus que ce que les mots peuvent dire. Des dix mille enfants dont parle Jeanne Vercheval-Vervoort dans son texte – la génération qui a grandi avec elle dans la Wallonie minière – peu seront plus tard en position d'exprimer publiquement leur attachement aux paysages de leur enfance et aux héritages culturels qui s'y trouvent inscrits. C'est aussi ce qui confère aux rares paroles qui percent le mur du silence ou de la résignation une signification qui porte au-delà de leur poids statistique.

Mémoires ouvrières

Comme Jeanne Vercheval-Vervoort l'exprime, la charge affective des terrils ne tient pas qu'au souvenir des jeux d'enfance. À ceux-ci se mêlent les récits familiaux, les histoires de la mine et des mineurs, d'autant plus marquants à cette époque que la plupart des charbonnages sont fermés ou vont bientôt l'être. Cette mémoire ouvrière est d'ailleurs la première des raisons avancées par le manifeste de *Défendre les terrils* pour appuyer leur démarche :

> 1 > parce que les terrils font partie de notre patrimoine historique. Nés de la révolution industrielle qui a transformé notre pays, nés aussi du travail grandiose et terrible de générations de mineurs, wallons et étrangers, les terrils sont les témoins muets d'une des époques

178 Jean-Marc Besse, *La nécessité du paysage*, (Editions Parenthèses, 2018).

> charnières, grinçante, de l'Histoire. D'aucuns cherchent à éliminer physiquement ces témoins.[179]

On notera qu'ici, comme d'ailleurs dans aucun des autres textes rédigés par les défenseuses et défenseurs des terrils que j'ai pu retrouver, ne figure d'allusion à la « gloire » de la période industrielle – si l'on exclut le coté « grandiose » attribué au travail des mineurs. Ce qui est par contre souvent rappelé, et à retenir pour la suite, c'est la dureté du travail et de la vie des anciens mineurs et le sentiment, plus ou moins clairement exprimé, que cet héritage de travail et de peine ouvre aux riverains, dont beaucoup ont des ancêtres qui ont travaillé à la mine, un droit de regard sur le destin des terrils. Un sentiment qu'on trouve exprimé dans ce poème de Fernand Dufrasne, un écrivain du Borinage – traduit ici du wallon[180] :

> […] Tout raser, tout niv'ler, pour n'meilleure esthétique,
> S'rait peut-être, pour tout l'monde, au fond plus bénéfique.
> Mais vouloir des terrils, ach'ver la destruction,
> Ce s'rait pour not' passé comme une profanation.
> De l'histoire d'not' région, ils sont encor' témoins,
> C'est l'symbole d'la rude vie des charbonniers borains.
> Si des terrils en feu monte encore une vapeur,
> C'est la flamme du souv'nir, des peines et des douleurs
> De tant d'générations qui n'vivaient que des fosses,
> Qui pourtant furent pour elles bien dures et bien féroces.
> C'est l'feu du "coup de grisou", des victimes du travail,
> Qui sont là pourrissants, au fond, devant les tailles.
> On peut planter des arbres, embellir la nature,
> Et cacher leur grisaille sous un tapis d'verdure.
> Mais vouloir des terrils la complèt' destruction,
> C'est le passé qui meurt de leur disparition.
> Alors, tout ça qu'a fait qu'nous étions des Borains
> Ne nous survivra pas et sera sans lend'main.[181]

Ces expressions des années 1970 montrent la persistance des imaginaires et des récits de la mine à cette époque, bien que ceux-ci soient appelés à s'éteindre peu à peu par la suite. La culture ouvrière et le souvenir des luttes épiques des années 1960[182] est encore vivace dans les bassins miniers, de même qu'un sentiment de relégation, devenu par la suite un triste lieu

179 « Défendre les terrils », dans Jeanne Vercheval, éd., *Terrils* (Vie Ouvrière, 1978), p. 215.
180 J'ai effectué cette traduction en tentant de conserver un maximum du rythme originel du texte en Wallon, ce qui explique notamment la suppression de certaines voyelles.
181 Fernand Dufrasne, « Les Terrils », dans Jeanne Vercheval, éd.,*Terrils* (Vie Ouvrière, 1978), p. 54.
182 *Cfr.* chapitre 21.

commun dans les régions soumises à la désindustrialisation. Pour autant, les défenseuses et défenseurs des terrils qui m'ont ouvert sur leurs origines sociales semblent majoritairement appartenir, plutôt qu'au monde ouvrier, à la petite classe moyenne. Celle qui côtoie les ouvriers et qui habite les mêmes espaces qu'eux, qui possède aussi, souvent, des accroches familiales dans le monde ouvrier. Parmi elleux, un certain nombre étaient communistes, et plusieurs d'entre elleux de tendance maoïste. À partir des années 1970, c'est d'ailleurs principalement parmi les élu·e·s communistes que se trouvaient leurs relais politiques, quand ils ou elles n'étaient pas eux-mêmes ces défenseurs et défenseuses.

Les maoïstes et la Terre

Pierre Monceau[183] fait partie de celles et ceux dont l'engagement pour la défense des terrils s'est ancré dans une démarche militante qui a pris sa source dans les mouvements ouvriers. Fils d'un père magistrat et d'une mère écrivaine et féministe, originaire de Bruxelles et porteur d'un diplôme de philosophie, il n'a été ni un enfant du bassin minier, ni un héritier de la classe ouvrière – sur le plan familial, du moins. Ses héritages familiaux sont plutôt ceux d'une bourgeoisie « sociale, chrétienne, intellectuelle »[184]. Nous sommes en 1968 : le maoïsme, en France et en Belgique, séduit une partie de la jeunesse politisée. L'une de ses orientations est de tenter de réduire l'écart culturel entre la bourgeoisie des villes et le prolétariat des campagnes et des usines, par la pratique de l'*établissement* : des intellectuels, souvent jeunes diplômés, s'engagent dans les usines pour apprendre de la classe ouvrière, partager son sort et soutenir ses luttes. Ce sont les *établis*[185]. Pierre Monceau, accompagné de son frère et d'un groupe de militants, s'implante alors à Charleroi. « Très vite, on se dit qu'on ne veut pas être dans les partis, aucun. On casse le groupe en se disant 'ça ne sert à rien de se réunir entre nous'. On doit devenir ouvriers, c'est ça le truc. »[186]. Pierre Monceau débute alors une carrière d'ouvrier aux *Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi,* une entreprise emblématique de l'histoire industrielle belge. L'entreprise des ACEC, fondée au XIXe siècle, est connue autant pour l'ampleur de son activité – à son apogée dans la décennie 1950-1960, elle a employé plus de 13.000 personnes –, que par la détermination de ses mouvements syndicaux : c'est de là qu'est partie l'étincelle qui a embrasé le pays en 1960-1961, la fameuse « grève du siècle »[187]. Pierre Monceau y travaille comme ouvrier pendant quinze ans. S'il est impliqué dans le

183 Pierre Monceau est un pseudonyme, la personne concernée ayant souhaité rester anonyme.
184 Entrevue avec Pierre Monceau.
185 Voir notamment, à ce sujet, Robert Linhart, *L'établi*, Double (Éditions de Minuit, 2017).
186 Entrevue avec Pierre Monceau.
187 *Cfr.* chapitre 21, et pour plus de développements : Adrian Thomas, *Robert Dussart, une histoire ouvrière des ACEC*, (Bruxelles, ADEN, 2021), p. 143 *et sq.*

mouvement syndical, il est plutôt porté vers la grève sauvage et l'organisation spontanée du mouvement ouvrier. S'il est maoïste, il est plutôt à situer du côté des spontanéistes, les *mao-spontex*, rétifs aux disciplines de parti[188]. Il est finalement licencié en 1984, dans le fil des réductions de personnel que l'entreprise connait pendant toutes les années 1980 et jusqu'à son démantèlement, en 1989.

Quelques années avant son licenciement, Pierre Monceau, qui habitait à proximité d'un ancien charbonnage, s'était engagé dans les luttes de quartier contre l'exploitation des terrils du site, et pour la préservation de sa valeur patrimoniale. Il met à profit son expérience d'organisateur de mouvements sociaux à l'usine pour fédérer les revendications des habitant·e·s et les porter auprès des autorités. Au début des années 1980, un premier chantier d'exploitation d'un des terrils du site est stoppé grâce à ces mobilisations. Deux ans plus tard, un autre projet d'exploitation plus important est soumis à enquête. Celui-ci concerne cette fois le terril le plus important du même site. À nouveau, Pierre Monceau mobilise les riverains et, ensemble, ils parviennent à faire interdire l'exploitation.

Pierre Monceau n'est pas le seul militant communiste à associer luttes ouvrières et luttes environnementales. Jeanne et Georges Vercheval, militant·e·s communistes dans les années 1960 et exclus par la suite, – comme beaucoup d'autres l'ont été à l'époque –, pour leur distance trop grande avec la ligne du parti, mobilisent aussi conjointement ces deux sensibilités sans prendre le soin de les distinguer. Le manifeste de *Défendre les terrils*, auquel il et elle participent, en est une illustration. Quant à Jacques Coupez, l'un des deux animateurs du comité de quartier du Martinet qu'on a croisé plus haut, il a exercé plusieurs mandats successifs de conseiller communal : d'abord pour le Parti Communiste, puis ensuite comme élu communiste sur une liste d'ouverture Ecolo. Pour lui, la continuité entre ces deux engagements se raconte simplement : « On avait le même programme au PC que chez Ecolo. On s'est dit 'mais voilà, on on se bouffe de l'énergie, on peut y arriver !' Et avec l'alliance qu'on a faite, on est passés de 2 à 6 élus ».

Parenthèse sous forme de retour à l'époque contemporaine : l'époque d'aujourd'hui est habitée par les luttes internes, au sein du mouvement écologiste, entre une tendance réformiste, actuellement hégémonique dans les partis, et une tendance radicale qui appelle à renouer avec la subversion

188 Extrait de la notice Wikipédia consacrée aux *mao-spontex* : « Le concept *mao-spontex* est une articulation inédite de rhétorique maoïste, d'ouvriérisme anti-intellectuel, d'aspirations libertaires et de pratiques mouvementistes d'action directe héritée de l'anarcho-syndicalisme français. Il est à la fois autoritaire et libertaire. [...]
Il construit son identité politique spécifique, dans la jeunesse notamment, sur le ressort anti-autoritaire, et dans les usines sur la revendication anti-hiérarchique (au travers des luttes contre les « petits chefs » et la maitrise). »

politique[189]. Relire ce conflit, interne à l'écologie contemporaine, à la lumière des associations entre luttes ouvrières et environnementales dans les années 1970, c'est rappeler que ces deux mouvements, même s'ils ne sont pas consacrés aux mêmes objets, possèdent des racines communes. Plusieurs lectures récentes des écrits de Marx, notamment, documentent ces proximités, qui trouvent leur source au XIXe siècle, dans les premières résistances aux différentes formes de domination du capitalisme et à la pensée de ses alternatives[190]. Fin de la parenthèse. Développer ce point ici nous entraînerait malheureusement trop loin des terrils.

Lutte des « classes »

Autre militant de la cause des terrils, Gilles Meeus, qui s'est engagé auparavant dans la lutte pour la défense des terrils du Cazier, est recruté par une jeune association, *Charleroi environnement*, issue d'un groupe de militants écologistes fondé en 1972, dont certains ont participé depuis le début à la défense des terrils. Sa première mission consiste en une série d'études sur les terrils de Charleroi, dans le contexte de la préparation du décret de classification des terrils de 1985, déjà évoqué plus haut. Ce décret est porté par Philippe Busquin, ministre socialiste du budget et de l'énergie de l'époque. Celui-ci cherche à mettre de l'ordre dans la situation jugée chaotique des exploitations de terrils, en mettant en place une classification globale de ceux-ci. La classification envisagée vise à mieux anticiper et planifier sur le plan régional les exploitations ou les interdictions d'exploiter, en évitant l'accumulation de procédures au coup par coup qui entraînent complications administratives, conflits locaux, et chantiers chaotiques. « Une anarchie qui, jusqu'à présent, a surtout permis à certains patrons de réaliser des profits substantiels mais n'a pas donné lieu à des opérations satisfaisantes d'aménagement des sites exploités », dénonce à l'époque le *Drapeau Rouge,* un journal communiste[191]. Pour instruire la tâche complexe de classifier les centaines de terrils présents sur le sol wallon, Busquin met en place la Société pour l'Exploitation Rationnelle et l'Étude des Terrils (SERET), un groupe d'études sur les terrils qui rassemble des représentants de plusieurs secteurs concernés par leur sort : pouvoirs publics, exploitants, et représentants de la société civile. La SERET est rapidement dissoute à la faveur d'un changement de gouvernement mais sa mission est ensuite reprise en 1987 par la Commission Régionale de Classification des

189 On lira notamment à ce sujet l'ouvrage de Clément Sénéchal, *Pourquoi l'écologie perd toujours* (Éditions du Seuil, 2024).

190 Deux travaux récents proposent des lectures des écrits de Marx en tant que pensée de l'écologie, notamment au travers de ses développements sur le métabolisme : Henri Pena-Ruiz, *Karl Marx penseur de l'écologie* (Éditions du Seuil, 2018) et Kohei Saito, *Marx in the Anthropocene : Towards the Idea of Degrowth Communism,* (Cambridge University Press, 2023).

191 « Exploitation des terrils wallons, l'heure du choix pour le CRW », *Le Drapeau Rouge*, le 15 janvier 1985.

terrils, qui adopte une configuration similaire. *Charleroi environnement* est alors mandatée pour une série d'études sur les terrils, et Gilles Meeus se trouve finalement intégré de manière permanente au sein de cette commission pour y représenter les associations environnementales. Il se retrouve donc au cœur les tractations qui portent sur l'attribution, à chacun des terrils de Wallonie, d'une catégorie qui détermine ce qu'on peut en faire. Les trois catégories que propose alors le décret sont :

> a) les terrils qui, pour des raisons d'aménagement du territoire et d'urbanisme, ou de protection de l'environnement, ou de classement comme site, ne peuvent pas être mis en exploitation ;
> b) les terrils exploitables ;
> c) les terrils qui semblent intéressants à exploiter, mais qui nécessitent des investigations complémentaires.[192]

Pendant deux ans, Gilles Meeus va donc participer à de longues négociations, parfois houleuses, destinées à déterminer pour chacun des 357 terrils répertoriés à l'époque la catégorie la plus adaptée. Dans ce groupe de travail, les défenseurs des terrils sont loin d'être majoritaires. Il y a là l'administration des mines, traditionnellement favorable aux exploitations[193] ; une représentante de l'urbanisme Régional, orientée « plutôt vers des programmes de rénovation et d'assainissement »[194] ; le directeur de Ryan Europe, sensé représenter, outre son entreprise, tous les autres petits exploitants ; les représentants du Gouvernement wallon ; puis Gilles Meeus, qui représente les associations environnementales et aussi, par rebond, les comités de défense des terrils. Ponctuellement, d'autres interlocuteurs sont admis, notamment Robert Tangre, initiateur de la fédération des comités de défense des terrils – qui est aussi élu communiste à Courcelles –, ou d'autres représentants du monde associatif.

Souvent minoritaire dans La Défense des terrils, Gilles Meeus dispose cependant d'atouts pour appuyer ses avis. Depuis 1985, au sein de *Charleroi environnement*, il a multiplié les études sur différents terrils de la région et connait donc bien les dossiers. L'association, issue d'un groupe d'activistes – groupe dans lequel on retrouvait notamment les Vercheval-Vervoort – conserve encore une fibre militante, et n'hésite pas à s'engager auprès des comités d'habitant·e·s en résistance contre les projets d'exploitation ou les nuisances industrielles. Fort des réseaux de l'association, Gilles Meeus va susciter la mobilisation de multiples comités de riverains pour qu'ils s'opposent au classement de

192 Gouvernement de la Région wallonne, *Décret concernant la valorisation des terrils,* Le 9 mai 1985.

193 L'ingénieur qui représente l'administration des mines au sein de la SERET, au terme des travaux de celle-ci, sera finalement débauché par Ryan Europe, ce qui sera dénoncé par les comités.

194 Extrait de l'entrevue avec Gilles Meeus, propos recueillis par l'auteur, le 19 mars 2024.

leurs terrils comme exploitables, et en fassent valoir l'intérêt environnemental ou urbanistique, de sorte à faire pencher l'avis de la commission de classification du côté de la défense des terrils. Lorsqu'il n'a pas de contacts sur place, il publie des encarts dans la presse locale pour ameuter les habitant·e·s, souvent avec un certain succès[195].

Il faudra quatre années après l'adoption, le 9 mai 1985[196], du *Décret relatif à la valorisation des terrils*, pour qu'un premier inventaire soit officialisé, assorti de l'attribution d'une catégorie à chaque terril. Celui-ci, adopté le 5 octobre 1989[197], comprend 330 terrils, dont 109 sont repris en catégorie A, celle qui désigne les terrils non exploitables, 204 en catégorie B, celle des terrils exploitables, et 17 en catégorie C, celle des terrils pour lesquels des investigations supplémentaires sont nécessaires pour déterminer ce qu'on peut en faire. Ce premier classement permet d'assurer la sauvegarde d'un tiers des terrils identifiés, mais confirme l'exploitabilité – sans plus d'autre discussion possible, du moins en théorie –, de près de deux tiers du parc total. Une seconde classification, adoptée le 16 mars 1995, soit six ans plus tard, augmentera sensiblement le nombre de terrils protégés en portant à plus de la moitié – 174 exactement –, le nombre de terrils classés en catégorie A, n'en laissant « que » 157 comme exploitables, et quatre seulement en catégorie C.

Souverainetés

Du coté de Ryan, les syndicats se sont eux aussi activés dans la période où ce décret était en préparation. Souvent opposés par le passé aux comités de riverains, ils changent finalement de position au regard de l'historique des nombreux permis d'exploitation bloqués ou rejetés, qui montrent qu'une opposition frontale camp contre camp n'est pas à l'avantage d'une préservation durable de l'activité de l'entreprise – et donc de leurs emplois. En plus, leurs griefs gonflent contre leur employeur, qui ne respecte pas plus ses propres ouvriers qu'il ne respecte l'environnement ou les riverains de ses sites d'exploitation[198]. Paul Lootens, syndicaliste chez Ryan est lui aussi, comme Pierre Monceau, un *établi*. Lassé d'être envoyé manifester contre les riverains par son employeur, qui agite constamment le chantage à l'emploi pour mobiliser ses ouvriers, il décide de faire travailler son groupe syndical sur un projet réellement désirable pour les travailleurs de l'entreprise, qui puisse préserver l'emploi tout en respectant les populations des bassins miniers. Le projet qui en ressort est ambitieux : il revient à demander une nationalisation de l'exploitation des terrils, qui permettrait que cette activité soit planifiée en l'ajustant au

195 *Ibid*.

196 Gouvernement de la Région wallonne, *Décret concernant la valorisation des terrils,* Le 9 mai 1985.

197 Arrêté de l'Exécutif régional wallon fixant la classification des terrils, Le 5 octobre 1989.

198 « Ryan Europe menace les droits syndicaux », *Le Drapeau Rouge*, le 23 décembre 1981.

plus près des besoins de la collectivité, et que la course au profit n'oblige plus les travailleurs du secteur à commettre des actions qu'ils réprouvent par ailleurs. Ce projet, le syndicat le soumet directement au ministre Busquin. Sensible à ces arguments, le ministre n'ira cependant pas jusqu'à inscrire la nationalisation dans son projet de décret, mais y introduira un article – l'article 12 de la première version du décret –, qui stipule que « les terrils ne peuvent être vendus, cédés, loués, partagés, échangés en tout ou en partie, ou faire l'objet de toute autre convention relative à leur valorisation sans l'autorisation de l'Exécutif Régional Wallon »[199]. Cet article constitue en quelque sorte une reprise en main de la force publique sur le marché libre des matières dont sont constitués les terrils, en proie depuis les annonces de la sortie prochaine du décret, à un emballement spéculatif qui gonfle artificiellement les prix au profit d'une série d'acteurs peu scrupuleux[200]. Certains parlementaires contestent cependant cette mesure, y décelant le « germe d'une nationalisation larvée » du secteur[201]. L'article 12 sera finalement annulé sur base d'un avis du conseil d'état, qui l'interprète comme une atteinte excessive – ou, pour être tout à fait exact, incorrectement argumentée dans ses motifs – au droit commun de la propriété foncière[202]. Le micro-débat sur cet article 12 du premier projet de décret, qui n'a donné lieu qu'à un bref aller-retour institutionnel, est à inscrire dans la continuité historique des évolutions du droit en matière de propriété foncière des terrains miniers – ou anciennement miniers, ou potentiellement miniers, etc. Nous y reviendrons, car cette histoire des droits du sol imbriquée dans l'histoire de l'extraction connaîtra encore d'autres étapes.

Un autre débat qui s'est noué autour de ce décret pose lui aussi la question de la souveraineté sur les sols. Il s'agit de la discussion sur le niveau de pouvoir le plus adéquat pour délivrer les permis d'exploitation des terrils. Revenons là-dessus : lors des discussions préalables au décret de 1985, il apparait de bon sens pour les promoteurs de la loi que l'instruction et la délivrance des permis revienne à l'Exécutif Régional et non plus aux communes, comme c'était le cas au préalable. Cette mesure est alors jugée nécessaire pour permettre que la région puisse disposer de ce levier de gestion de sa politique énergétique, sans le faire dépendre de l'« imbroglio législatif existant en la matière »[203] avant l'adoption du décret. Cette mesure est décriée par les

199 Conseil Régional Wallon, Session ordinaire 1984-1985, *Projet de décret relatif à la valorisation des terrils* (avec en annexe l'avis du conseil d'état du 10 juillet 1984), le 9 novembre 1984, p. 8.
200 M. H. Mordant, *Rapport sur le Projet de décret relatif à la valorisation des terrils*. Conseil Régional Wallon, Session ordinaire 1984-1985, le 23 avril 1985, p.
201 Exposé introductif du ministre au projet de décret relatif à la valorisation des terrils. Conseil Régional Wallon, Session ordinaire 1984-1985, le 23 avril 1985, p. 9.
202 Conseil Régional Wallon, Session ordinaire 1984-1985, *Projet de décret relatif à la valorisation des terrils* (avec en annexe l'avis du conseil d'état du 10 juillet 1984), le 9 novembre 1984, p. 8-9.
203 Exposé introductif du ministre au projet de décret relatif à la valorisation des terrils. Conseil Régional Wallon, Session ordinaire 1984-1985, le 23 avril 1985, p. 8.

comités de riverains et aussi par les communes, pour des raisons distinctes. Les communes y voient, de leur côté, une perte de souveraineté sur la gestion de leur territoire, ce qui est exprimé fortement dans un courrier émanant du Comité de l'Union des Villes et Communes à l'Exécutif wallon au cours des discussions sur ce décret, indiquant que : « la procédure instaurée par le décret […] s'oppose à la tendance maintes fois affirmée en matière d'aménagement du territoire, d'assurer aux communes la maîtrise de la gestion de leur sol »[204]. Du côté des comités, cette disposition signifie que le pouvoir décisionnel s'éloigne d'un espace local où leur emprise peut peser, pour peu qu'une mobilisation citoyenne suffisante s'y cristallise.

La région, en 1985, décide finalement de prendre la main, au grand dam des comités de riverains et des communes. Mais le balancier revient en arrière peu de temps après : en 1993, un décret modificatif redonne le pouvoir aux communes pour délivrer les permis d'exploiter et suivre l'évolution des chantiers de réfection des sites[205]. Les raisons de ce retour de balancier sont probablement multiples : un lobbying intense des comités, qui multiplient les interpellations des élus et de l'administration, la pression politique des élus communaux, l'importance grandissante des paramètres environnementaux dans la gestion du territoire, et aussi, sans doute, la remise en question de l'intérêt économique réel du secteur, notamment à la lumière du déclin de Ryan Europe, dont la faillite est déjà en ligne de mire – elle surviendra l'année suivante.

Ancrages de la lutte

Difficile de dire, au final, quels paramètres ont eu le plus de poids dans la défense des terrils, ni si le bilan qui pouvait en être fait au mitan des années 1990, après deux décennies de luttes des comités de riverains, peut être versé au crédit de l'un ou l'autre des protagonistes. Plus que le bilan, c'est le parcours de la problématique des terrils dans ses dimensions culturelles et politiques qu'il est intéressant de reconsidérer en profitant de la distance – relative – qui nous en sépare. En observant les dynamiques croisées qui ont opéré dans ce grand jeu, on en viendrait presque à oublier que les terrils eux-mêmes, dans leur consistance et leurs transformations, ont eux aussi pesé dans le déroulement des événements. Leur étonnante fertilité, leur disponibilité et leurs qualités en tant que lieux en a fait en beaucoup d'endroits des mascottes des

204 Courrier du Comité régional wallon de l'Union des Villes et Communes belges au président de la Commission de la Politique
économique de l'Energie et de l'Emploi du Conseil régional wallon, le 24 janvier 1985, publié dans Conseil Régional Wallon, Session ordinaire 1984-1985, *Projet de décret relatif à la valorisation des terrils* (avec en annexe l'avis du conseil d'état du 10 juillet 1984), le 9 novembre 1984, Annexe 5.

205 Gouvernement de la Région wallonne, Décret modifiant le décret du 9 mai 1985 concernant la valorisation des terrils, le 06 mai 1993.

riverains, autant que des quelques autres vivants qui s'y sont installés. Même Guy Capart, qui a replanté le Martinet, s'est inspiré des expériences qui l'ont précédé, sans qu'aucun humain n'ait injecté dans ces dernières une quelconque parcelle d'intention. Derrière les tractations politiques de la SERET, il y a la toile de fond des terrils en régénération et la manière dont ceux-ci ont participé à l'activation des puissances d'agir des riverains.

Les jeux d'enfants, eux aussi, sont loin d'être neutres dans l'activation des puissances d'agir. Ils ont inscrit dans les corps des formes d'appropriation de l'espace dont les traces ont perduré à l'âge adulte. La disponibilité sociale des terrils, qui débute par les transgressions répétées des interdictions d'accès, s'alimente sur le temps long aux audaces des gamins et gamines des quartiers riverains.

Autre source de consolidation de ces puissances d'agir : l'éducation aux luttes sociales, qu'elles relèvent de disciplines collectives ou de démarches plus individuelles. Syndicalistes, communistes, maoïstes, avec ou sans l'addition d'un affixe « anarcho » ou « spontex » pour désigner leurs appartenances, se croisent à tous les détours de cette lutte. Ils y injectent une expérience des mouvements collectifs, un contact avec des réseaux où l'information circule, et un usage structuré du langage, nourri au sein d'organisations et de collectifs rompus à la conflictualité politique. La proximité qui peut alors exister entre les activistes de l'environnement et celles et ceux du monde ouvrier ne signifie pas nécessairement que les théories et les imaginaires portés par les un·e·s et les autres se recoupent forcément. Il ne semble pas exister de tronc commun idéologique autour duquel se rejoindraient tous les défenseurs et défenseuses des terrils. Chacun et chacune bricole avec son éducation familiale, ses amitiés, son réseau de voisinage, son vécu professionnel, ses convictions politiques plus ou moins structurées, et son parcours de vie qui l'amène un jour ou l'autre au pied d'un terril. Par contre, au ras de la lutte, les étiquettes politiques s'estompent derrière la volonté commune d'obtenir un résultat. La défense du terril est un point d'ancrage dont les motivations puisent au plus près de l'expérience du quotidien.

Si l'on pourrait légitimement caractériser une part des démarches et des expressions des comités comme relevant du *nimby (« not in my backyard »)*, du refus, en somme d'assumer la part d'effort ou de contrainte nécessaire localement pour que la collectivité, à grande échelle, soit soutenable globalement, cette lecture ne peut rendre compte du tableau d'ensemble. La réaction *nimby* est sans doute première dans bien des cas : les riverains se réveillent au moment où leur environnement est menacé, où leur espace, leur confort de vie, est chamboulé. Ils s'agrègent en collectifs plus ou moins structurés pour tenter de peser sur le cours des choses. C'est au fil des nécessités déterminées par la lutte que se forgent des subjectivités plus globales et politiques, dans le partage des tâches, dans le besoin de forger une parole publique qui porte, et qui

s'appuie nécessairement sur des principes qui valent aussi ailleurs – raison pour laquelle la présence dans les comités d'activistes expérimentés est souvent déterminante.

> Pierre Vandevorden : […] il y avait un voisin qui travaillait au triage et qui suivait une option technique à l'école industrielle de Courcelles. Étant enseignant, il m'avait demandé de l'assister. Lors d'une discussion il m'a dit : "Ecoute, au boulot, on entend parler de récupération de charbon par une société galloise, la RYAN Europe » et ajoute : « Moi, je vais t'aider pour savoir ce qui se passe et te donner le plus vite possible des renseignements sur les pourparlers en cours ». Par la suite il a participé avec moi à la mise en place de la défense. Et puis j'ai vu Jacques, parce que comme Jacques l'a dit on a chacun sa couleur.
>
> Jacques Coupez : Moi, j'étais un militant communiste, du parti communiste.
>
> Pierre Vandevorden : Moi j'étais plus du côté Parti Socialiste. Mais on s'est dit voilà, il faut s'organiser le plus vite possible. Ça a été un comité sans président, sans secrétaire, sans rien du tout. Il y en a quelques-uns qui se sont mis avec nous, qui ont dit : nous, on donne un coup de main, mais on ne veut pas être à la bataille, au front. Mais tout ce qu'il faut faire, on le fera. **206**

Les activistes politiques plus expérimentés ont aidé à structurer ces luttes au sein des comités et à assumer des postures parfois conflictuelles dans l'espace public. Ils ont aussi participé à convoyer ces luttes vers des accomplissements concrets, en réalisant les traductions nécessaires entre les soulèvements du début et leurs suites institutionnelles, qu'elles soient juridiques ou réglementaires. À ce titre, le rôle de *Charleroi environnement* et celui de Gilles Meeus, qui ont transposé la dynamique des comités au cœur de la machine institutionnelle, constituent un autre ancrage de la lutte. Sans cet acharnement en coulisses, en butte aux considérations techniques et aux effets de pouvoir internes à l'institution, les élans des comités n'auraient pas abouti au même résultat.

Sur le plan de l'ancrage institutionnel, il faut aussi souligner l'implication des sensibilités de certain·e·s acteur·ices internes à l'administration, qui ont pu influer sur le cours de choses malgré un pouvoir décisionnel nécessairement limité. Cela a été le cas, par exemple, de Martine Piret, longtemps cheffe de projet à la division de l'aménagement urbain de la Ville de Charleroi, elle était aussi voisine des terrils du Martinet. C'est elle qui, pour le compte de la

206 Extrait de l'entrevue avec Jacques Coupez et Pierre Vandevorden, propos recueillis par l'auteur, le 19 septembre 2023.

ville, était chargée de suivre les chantiers d'exploitation des terrils en s'assurant du respect des règles environnementales par des exploitants pas toujours dociles[207]. En charge, pour le compte de la Ville de Charleroi, du suivi des dossiers de « valorisation » des différents terrils présents sur le territoire, elle a œuvré pour que les demandes de ces comités soient traduites dans la langue administrative et coulées dans les statuts et les réglements divers qui régissaient les usages de ces espaces. Elle a aussi été la principale cheville ouvrière d'une étude sur les terrils parue en 2006, fruit d'une collaboration avec Espace Environnement, et qui a posé les bases des projets de valorisation écologique et patrimoniale des terrils par la suite[208]. Comme son exemple le montre, la présence de certaines sensibilités militantes au sein de la machine administrative a pu elle aussi participer à faire progresser la cause des terrils.

Un autre ancrage, encore, est la convivialité qui nait de la lutte en commun. Celle-ci génère des rencontres, de la fête, de la joie et du lien. Au Martinet, on monte une pièce de théâtre qui parodie l'affaire, avec 42 acteurs sur scène ; on crée un alcool, le « thé » du Martinet, qui se boit chaud, et une bière, dont le slogan est « la cuvée du Martinet, brassée clandestinement, vendue officiellement » ; on organise des baptêmes de l'air, en décollant d'un champ voisin, pour permettre aux intéressés de survoler le site et d'en apprécier la beauté. Les bénéfices servent à financer la lutte : reproduction des dossiers, reportages photo du site, courriers aux élus et à la presse, etc.[209]

C'est en considérant la géométrie globale de ces mouvements, dont les ressorts sont incommensurables si on en explore jusqu'aux détails intimes, que l'on peut comprendre qu'ils sont difficilement réductibles à la mise en œuvre d'une éthique environnementale, même si celle-ci en constitue évidemment l'un des appuis. Dans cette optique, l'isolement du paramètre environnemental et son assimilation à une motivation éthique comprend le risque de cantonner la source de ces soulèvements au seuls mouvements intérieurs des consciences, alors que par ailleurs les dynamiques collectives induites par l'action elle-même semblent à l'œuvre un peu partout dans la formation des puissances de penser et d'agir, et, par conséquent, de la transformation du réel. Ce « réel » recouvrant ici, on l'aura compris, la possibilité très concrète – inscrite notamment dans la loi – qu'un terril soit ou pas exploité, au moment même ou plus tard. Il comprend aussi la transformation durable des liens de socialité entre les humains qui se sont impliqués ensemble dans la lutte, mais aussi des

207 Cette mission supposait de visiter régulièrement les chantiers d'exploitation et de faire valoir l'autorité publique auprès d'exploitants parfois réticents, voire menançants dans certains cas, comme ce jour où un exploitant a menaçé de l'écraser avec un bulldozer, l'éclaboussant de boue « de la tête aux pieds ». (*cfr.* entretien avec Martine Piret du 30 juin 2023).

208 Martine Piret et Marc Van Den Berge, « Planifier une nouvelle valorisation des terrils dans la ville et la région, dans une perspective de développement durable », Ville de Charleroi et Espace Environnement asbl, mars 2006.

209 https ://quartierdumartinet.be/index.php/historique/de-largent-en-fallait-il-que-oui/

socialités engageant les terrils eux-mêmes – actifs et acteurs eux aussi, selon leurs modalités propres.

Pour comprendre la nature des peuples et leur devenir potentiel, il faut comprendre ce qui se joue entre les peuples et les choses. Quelles sont les choses auxquelles les peuples s'attachent et pourquoi, tel est ce qui devrait intégrer notre connaissance des êtres humains. Il demeure néanmoins surprenant de constater notre profonde méconnaissance de ce que les choses signifient pour les peuples. La grande majorité des sociologues a négligé d'entreprendre une enquête exhaustive sur la relation entre les peuples et les objets. [210]

24. Les terrils en patrimoine

Au cours des 23 ans de lutte pour la défense du Martinet, qui se sont finalement conclues, en 1995, avec le passage définitif en catégorie A des deux terrils du site dans la liste adoptée officiellement le 16 mars 1995 [211], l'une des options stratégiques envisagées par le comité de quartier avait consisté à soumettre une demande de classement patrimonial du site à la Commission Royale des Monuments, Sites, et Fouilles (CRMSF), l'organisme qui pilote la politique de la Région wallonne en matière de patrimoine. Ce classement aurait permis de contrer les éventuelles demandes d'exploitation futures. Nous sommes alors au début des années 1990. Le destin des deux terrils du Martinet n'est pas encore scellé. Une première classification – celle de 1989 – a placé les deux terrils en catégorie C, celle qui désigne les terrils « qui nécessitent des investigations complémentaires » avant accord ou refus d'un permis d'exploiter, et Ryan Europe maintient la pression en continuant de solliciter l'administration pour qu'elle autorise cette exploitation. L'exécutif régional lance alors l'instruction d'une nouvelle liste de classement destinée à affiner la première, et les riverains y voient une occasion pour protéger définitivement leurs terrils. Le passage des terrils du Martinet de la catégorie C à la catégorie A dans cette nouvelle liste en préparation devient leur objectif, et comme cette catégorisation s'effectue au regard de l'intérêt d'un terril en matière « d'aménagement du territoire et d'urbanisme, ou de protection de l'environnement, ou de

[210] Mihaly Csikszentmihalyi et Eugene Halton, The Meaning of Things : Domestic Symbols and the Self (Cambridge University Press, 1981), p. 1 ; cité dans Keith Hamilton Basso, L'eau se mêle à la boue dans un bassin à ciel ouvert : paysage et langage chez les Apaches occidentaux, trad. par Jean-François Caro, avec Carlo Severi (Zones sensibles, 2016).

[211] Arrêté du Gouvernement wallon fixant la classification des terrils, le 16 mars 1995.

classement comme site »[212], l'obtention de ce classement pourrait constituer un argument massue pour ce passage en catégorie A. Le comité construit alors un dossier de demande de classement à l'adresse de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne. Ce dossier explique en quoi le terril est devenu un lieu de convivialité pour les habitant·e·s, mais aussi, et surtout, pour près de 200 espèces végétales, dont quinze sont par ailleurs identifiées comme rares, même sur les autres terrils. L'étude phytosociologique qui arrive à ces constatations a été réalisée par un naturaliste autodidacte mais chevronné, Jean Leurquin, et elle est financée par le comité. Elle constitue la pièce maîtresse du dossier[213].

Déposé à l'administration, le dossier est « perdu » à trois reprises, avant que la procédure aboutisse finalement à l'acceptation de la demande de classement patrimonial. Cette bonne nouvelle pour les défenseurs du site arrive cependant trop tard pour influer sur la lutte : elle est actée le 9 avril 1996[214], alors que le classement en catégorie A des terrils du Martinet a été obtenu depuis un an, par une voie plus directe. Nonobstant ces accidents de calendrier, ce processus de patrimonialisation, considéré dans son ensemble et avec recul, va nous permettre d'entrer dans la question patrimoniale en la considérant depuis les terrils, puis, plus largement, des paysages.

Le vivant au prisme du scientifique

L'arrêté de classement patrimonial du site du Martinet mérite qu'on s'y penche plus longuement, autant sur ce qu'il dit que sur ce qu'il ne dit pas. Il s'agit d'un texte de loi, qui requiert donc des formes particulières. Celui qui concerne le Martinet comporte trois pages. Cela commence par les multiples « attendus », qui décrivent d'abord les règles qui fondent la possibilité même de poser l'acte concerné, puis les sollicitations qui y conduisent – toute la première page est consacrée à ces deux points –, puis enfin la partie la plus importante pour nous : les différents paramètres qui orientent ou conditionnent la décision finalement actée. Cette troisième partie de l'introduction débute ainsi :

> Attendu l'intérêt scientifique du site qui abrite des espèces végétales et des associations intéressantes parmi lesquelles Pyrola Minar (rare à très rare dans le district picardo-brabançon), l'aestracus hygrometricus (champignon des terrils), pelouse à Onagre et millepertuis ; Attendu

212 Gouvernement de la Région wallonne, *Décret concernant la valorisation des terrils,* Le 9 mai 1985.

213 Jean Leurquin, *Etude Phytosociologique du Terril du Martinet à Roux et Monceau/S/Sambre,* juin 1990, https ://docs.google.com/file/d/0B3uxO8_3sX1VN3lFRGdYU0ZDdTQ/edit.

214 Région wallonne, Division du Patrimoine, Direction de la protection, DPP/DG/sb/22/CHARLEROI/25, le 9 avril 1996.

> que les terrils abritent une avifaune diversifiée parmi lesquelles certaines espèces rares ; [215]

Les espèces citées font référence à l'étude de Jean Leurquin. On le voit, l'intérêt pour les « associations » entre espèces, explicite dans l'étude de Leurquin, est souligné. Quelques espèces sont citées – pourquoi celles là et pas d'autres, parmi les 200 citées dans l'étude ? Mystère. Mais surtout : la valeur de cette communauté végétale et animale est fondée sur son « intérêt scientifique », c'est-à-dire à partir de son utilité pour des fins tout à fait extérieures à son existence propre. S'agit-il d'un écart de langage ? Ou, peut-être, d'une orientation spécifique à l'étude de Leurquin qui aurait déterminé la lecture du site et de sa valeur ? Sur ce dernier point, en revenant sur les conclusions de cette étude, on peut y lire ceci :

> Encore 50 ans environ et ces formations ligneuses [sur les terrils] deviendront, dans une dynamique non contrariée par une quelconque exploitation forestière, des chênaies-charmaies ou chênaies-boulaies climaciques, répondant à des facteurs édaphiques et climatiques précis.
> Sans aucune gestion, elles se régénèreront continuellement, offrant une richesse extraordinaire en espèces vivantes et une remarquable diversité des milieux.
> Ces "collines du Pays de Charleroi" sont la mémoire monumentale d'une industrie disparue prématurément. Elles constituent un espace récréatif pour les enfants de condition modeste, un champ d'études inépuisable pour les étudiants et les naturalistes, un havre de paix pour les hommes et la faune. [216]

On pourrait difficilement dire de ce plaidoyer qu'il constitue une vision uniquement orientée vers l'intérêt scientifique de la préservation des milieux biologiques des terrils. Bien que l'étude de Leurquin soit assez poussée sur le plan technique et scientifique, ses conclusions dépassent le cadre de cette optique. L'arrêté dit-il autre chose sur les raisons de protéger ce site ? Voyons la suite des « attendus » :

> Attendu l'intérêt esthétique et paysager des terrils particulièrement intégrés dans l'environnement ;
> Attendu l'intérêt social que représente le site à la fois pour les habitant·e·s proches et pour la population locale ; [217]

[215] *Ibid.*
[216] Jean Leurquin, *Op. cit.*, p. 54.
[217] Région wallonne, Division du Patrimoine, Direction de la protection, DPP/DG/sb/22/CHARLEROI/25, le 9 avril 1996.

C'est tout. Le reste est une description des conséquences du classement, sur lesquelles nous allons revenir plus loin. Au regard des 60 pages, très détaillées, de l'étude phytosociologique de Jean Leurquin jointe au dossier, ainsi que du reste dudit dossier monté par le comité de quartier, la description des caractéristiques du site justifiant de son identification comme patrimoine peut paraître sommaire. L'aspect lapidaire de cette description n'est, par ailleurs, pas anodin, puisque c'est sur base des termes de cet arrêté que devront être arbitrés les éventuels futurs litiges portant sur tel usage du site, telle intervention qui s'y trouverait planifiée, etc. Il ne suffit pas, en effet, d'un arrêté de classement pour protéger un objet considéré comme patrimoine. Encore faut-il que soit précisé *ce qui est protégé* dans l'objet en question. C'est le principe que Jérôme Denis et David Pontille avançaient dans *Le soin des choses* : « maintenir revient toujours à faire compter certains aspects de la chose plutôt que d'autres »[218]. La même chose est valable pour un objet patrimonial : c'est sur base d'une description des différents aspects de l'objet qui seraient dignes d'intérêt et de préservation que le classement se base, et qu'est jugée la pertinence des transformations qu'il subit ensuite. En associant la démarche de la protection patrimoniale d'un bien classé à sa maintenance dans le temps, on pourrait reprendre à son compte cet énoncé – c'est moi qui souligne ici :

> Prendre soin d'une chose, *s'assurer qu'elle dure*, revient toujours à sélectionner, parmi la multitude des traits qui la définissent, ceux auxquels on tient et dont on souhaite prolonger l'existence ; ceux qui, précisément, vont faire que c'est bien la « même » chose qui dure. Dans ce mouvement, de nombreux aspects de la chose seront à l'inverse délaissés, ou tout simplement ignorés.[219]

Outillé par cette lecture, un retour vers l'arrêté de classement du site du Martinet suggère quelques déductions. Premièrement, comme on l'a vu, la richesse biologique du site y trouve sa place au titre de son « intérêt scientifique », des « associations intéressantes », de l' « avifaune diversifiée » et des espèces rares qu'elle présente. Raisonnons par l'absurde : un projet d'exploitation minière qui concernerait seulement une partie du site, tout en maintenant l'ensemble de ces paramètres, serait-il défendable ? Difficilement, sans doute. Mais il reste que la focalisation sur l'intérêt scientifique et la conservation d'espèces rares correspond à une lecture où la protection du vivant est assujettie à ce que les humains pourront en faire, indépendamment d'autres considérations.

218 Jérôme Denis et David Pontille, *Le soin des choses. Politiques de la maintenance*, Terrains philosophiques (Paris : La Découverte, 2022), p. 359.
219 *Ibid.*, p. 183.

Le paysager au prisme de l'esthétique

La phrase suivante des « attendus », concernant l' « intérêt esthétique et paysager » des terrils – terrils qui seraient « particulièrement intégrés dans l'environnement » [220]– illustre une prolongation de cette logique, qui résonne de surcroît avec le fil de notre récit sur l'histoire du Paysage. Le paysage est donc, ici, une question esthétique – donc essentiellement visuelle, comme on l'a compris –, et l'assimilation de cet intérêt paysager au fait qu'ils soient « particulièrement intégrés » dans l'environnement pose question. L'environnement des terrils en Belgique est mixte : ils s'inscrivent couramment dans des territoires qu'on pourrait décrire comme périurbains. Ils voisinent d'anciennes cités ouvrières, ou d'autres types de quartiers d'habitat semi-dense, des zones agricoles, et parfois des zones commerciales ou industrielles. Souvent, ils émergent comme un îlot de verdure dans un contexte semi-rural/semi-urbain, et apparaissent alors comme des émergences dans le territoire, des lieux en rupture avec leur contexte immédiat. Si l'on s'en réfère à ce qu'en disaient leurs défenseurs cités au chapitre précédent – les terrils en « poumons de nos villes » dans une région « désertée par la nature » [221] –, c'est ce caractère d'exception qui leur confère une valeur pour les populations locales. L'inscription des terrils du Martinet dans leur environnement proche ne déroge pas à ce cas de figure. Parler, à leur sujet, d'éléments « intégrés dans l'environnement » pour évoquer leurs caractéristiques paysagères ne peut donc signifier, ici, qu'ils s'inscriraient dans un dispositif organique dont ils participeraient à la continuité. Il s'agit donc d'autre chose, mais achevons d'abord de décoder les « attendus » de cet arrêté avant d'y revenir.

Le social au prisme du contrôle

Le dernier attendu, donc, évoque « l'intérêt social que représente le site ». Ces quelques mots dans le texte de l'arrêté sont le reflet du contenu du dossier remis par le comité de quartier à l'administration. Il y a là les conclusions de l'étude de Jean Leurquin, citées plus haut, qui constituent un plaidoyer pour la disponibilité du lieu aux appropriations humaines, végétales et animales. Il y a aussi l'inventaire de toutes les activités organisées par le comité de quartier sur le site ou à proximité : les chasses aux œufs, les fêtes de quartier, les ruches, le marché aux fleurs, les dîners campagnards avec les fermiers du coin, les virées des scouts, etc. Les terrils du Martinet sont le lieu d'une dynamique sociale intensifiée par les mobilisations consacrées à la défense du site. Voilà, donc, pour l'intérêt social vu par les populations locales et décrit par le comité.

220 Région wallonne, Division du Patrimoine, Direction de la protection, DPP/DG/sb/22/CHARLEROI/25, le 9 avril 1996.

221 « Défendre les terrils », dans Jeanne Vercheval, éd., *Terrils* (Vie Ouvrière, 1978), p. 215.

En prenant cela en compte, il est donc assez surprenant de lire dans l'arrêté, parmi les règles consécutives à la décision de classement, qu'il est désormais interdit, sur le site, « d'organiser et de pratiquer des activités comportant la présence de groupes : manifestation, meeting, marché, foire, marche, jogging, jeu de piste, etc. »[222]. Cette restriction des usages apparaît singulièrement contradictoire avec le maintien de l'« intérêt social » du site, évoqué quelques lignes plus haut. Ou alors, il faut en conclure que l'intérêt social conçu par les habitant·e·s ne recouvre pas les mêmes réalités que l'intérêt social vu par la Commission[223].

En définitive, cet arrêté très court – trois pages – pose nombre de questions de vocabulaire : les termes « intérêt scientifique », « intérêt esthétique et paysager », « intégration à l'environnement », « intérêt social », essentiels à l'argumentaire, ne semblent compréhensibles que s'ils sont appréhendés à partir de la langue spécifique du patrimoine, ses codes et ses implicites.

Le langage du patrimoine

Dans la convention de l'UNESCO qui fonde, en 1972, la liste du Patrimoine Mondial culturel et naturel, il est précisé, dans les deux premiers articles, la définition des objets susceptibles de s'inscrire dans ces deux volets du patrimoine de l'humanité. Elle tient en une page, et en six points – trois pour le patrimoine culturel, trois pour le patrimoine naturel. Dans le patrimoine culturel sont repris trois objets-types : les monuments, les ensembles architecturaux, et les sites. Pour les ensembles architecturaux se trouve notamment mentionnée l'« intégration dans le paysage » comme un critère de valorisation. Pour les sites, on parle ici plutôt des sites transformés par l'homme et qui en acquièrent une valeur « historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique ».

Dans le patrimoine naturel on retrouve (c'est moi, ici, qui souligne) :

> - les *monuments naturels* constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle *du point de vue esthétique ou scientifique*,
> - les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales *menacées*, qui ont une valeur universelle exceptionnelle *du point de vue de la science ou de la conservation*,
> - les sites naturels ou les zones naturelles *strictement délimitées*, qui ont

222 Région wallonne, Division du Patrimoine, Direction de la protection, DPP/DG/sb/22/CHARLEROI/25, le 9 avril 1996. Article 2, 7°.

223 Commission Royal des Monuments, Sites, et Fouilles (CRMSF), voir plus haut.

> une valeur universelle exceptionnelle *du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle*. [224]

Pour chacun des six objets-types énoncés, la condition d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial est que l'objet considéré possède une *valeur universelle exceptionnelle*. À l'échelle d'une région comme la Région wallonne, ces exigences sont évidemment ramenées à d'autres proportions, mais on trouve une proximité entre les principaux principes directeurs de la convention de l'UNESCO et la législation locale. À la même période que celle où l'UNESCO fonde la liste du Patrimoine mondial, la loi en vigueur en Wallonie est la la Loi sur la Conservation des Monuments et des Sites du 7 août 1931, modifiée par le décret du 28 juin 1976. On y retrouve exprimés les critères susceptibles de justifier un classement d'un monument ou d'un site : « l'intérêt au point de vue historique, social, artistique ou scientifique » pour les monuments, et « l'intérêt au point de vue historique, social, esthétique ou scientifique » pour les sites. L'intérêt au point de vue social, qui n'était pas présent dans la loi de 1931, a été ajouté par le décret de 1976. C'est un signe de l'évolution des doctrines du patrimoine vers des objets plus diversifiés. C'est aussi une ouverture – sur le papier – à la reconnaissance, dans la lecture patrimoniale, du lien entre des lieux et des communautés locales, des communautés moins « officielles » que ne peuvent l'être, par exemple, la communauté scientifique.

Ce changement n'est pas anodin, il est le reflet de débats très politiques qui agitent le champ du patrimoine à partir des années 1970 et sur lesquels nous allons nous attarder au chapitre suivant. J'ai évoqué, au chapitre 17, le contexte culturel dans lequel se sont modelées conjointement les doctrines du patrimoine et du paysage depuis le XIXe siècle en Belgique. Elles correspondent à une volonté de conservation et de protection de valeurs culturelles *jugées comme importantes ou significatives*, et qui sont incarnées dans les objets ou dans des lieux. La question est évidemment de savoir qui est légitime pour juger de l'importance ou de la « significativité » d'un objet, et sur base de quels critères. Sur ce plan, les commissions chargées d'évaluer la pertinence des inscriptions sont constituées, depuis leurs premières occurrences au XIXe siècle, par des experts versés dans les disciplines patrimoniales – architectes, urbanistes, spécialistes en restauration, historiens, paysagistes, juristes [225] ; experts nommés par les gouvernements. Comme on l'a vu, les points de vue à partir desquels ces experts sont appelés à élaborer leur jugement sont l'historique,

[224] UNESCO, *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, 16 novembre 1972.

[225] Je reprends ici une description générique des compétences mobilisées par les commissions contemporaines, à partir notamment des descriptifs présents sur les sites web de la Commission Royale des Monuments et Sites de la Région de Bruxelles-Capitale, et de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne. Voir : https ://crms.brussels/membres et https ://www.crmsf.be/fr/crmsf/membres , consultés le 15/8/2025.

l'artistique, l'esthétique, le scientifique, et le social. C'est ce dernier point de vue, le social, qui semble le plus difficile à identifier dans le langage du patrimoine. Si l'histoire, l'histoire de l'art, l'architecture, l'archéologie[226] ou les sciences dites « naturelles », sont des disciplines ancrées dans des traditions confirmées – que ces traditions soient théoriques, pratiques, ou les deux combinées –, qu'en est-il du point de vue social ? Comment cette lecture spécifique est-elle prise en charge dans l'instruction des dossiers ? Les commissions du patrimoine comportent-elles des sociologues, des anthropologues, ou d'autres profils susceptibles de relayer une expertise apte à définir à partir de critères suffisamment construits l'« intérêt social » d'un site, d'un lieu ou d'un bâtiment?

Si l'on s'attache aux profils d'expertise des membres actuels de la CRMSF, il semble que non. Dans sa section consacrée aux sites, parmi ses 16 membres confirmés en juin 2025, on trouve architectes, historien·ne·s, paysagistes, archéologues, ingénieur·e·s et hauts fonctionnaires, mais aucun profil dont le « social » constituerait le cœur de l'expérience ou de l'expertise. Ceci n'empêche d'ailleurs pas, dans l'absolu, que les membres de ces commission puissent avoir une lecture du social à partir de leurs propres domaines. Par exemple, le social est indéniablement un matériau de base de l'histoire, et l'attention au social n'est pas, par ailleurs, le monopole d'une discipline. Ceci étant posé, il reste que chacun et chacune des membres de ces commissions, *a fortiori* lorsqu'il ou elle y est désignée comme associé·e à une expertise spécifique, s'y trouvera *a priori* porté à privilégier les critères liés à son appartenance disciplinaire, sans parler de son appartenance sociale elle-même. Sans présumer des dispositions individuelles de chacun·e, qui peuvent influer sur ces formes de déterminations, il s'agit en tout cas d'un facteur à considérer.

Avec cette lecture à l'esprit, on peut sans doute mieux comprendre que le contenu de l' « intérêt social » conçu par la CRMSF en 1996, et traduit dans l'arrêté de classement des sites du Martinet, entre en contradiction avec la lecture qu'en avaient les premiers concernés, les riverains du site, qui s'étaient livrés depuis vingt ans à nombre d'activités de groupe sur et autour des terrils, activités qui ont tissé et renforcé leurs attachements au lieu. Ce qui transparaît dans la lecture de la Commission, et notamment dans son interdiction des activités de groupe sur le site, constitue une autre incarnation du regard distancié, analogue à celle déjà décrite dans les conceptions modernes du Paysage. Le social, traduit par la Commission, semble seulement désigner ce qui constitue pour la population locale la part abstraite, symbolique, mémorielle, de ses attachements au lieu, dans une optique de contemplation distante ; un lieu dont il faudrait par ailleurs garantir le maintien dans le temps de l'intégrité physique, au prix d'une limitation drastique de sa fréquentation.

226 Ces disciplines représentent l'écrasante majorité des membres historiques de ces commissions.

La signification des autres formules utilisées par la Commission s'éclaire aussi lorsqu'on les renvoie à leur cadre d'énonciation. L'« intérêt scientifique » des espèces vivantes et de leur rareté s'explique mieux lorsqu'on comprend qu'il est énoncé par des intervenants dont l'expérience de la « nature » s'opère via l'observation scientifique. L' « intérêt esthétique et paysager », pour des architectes et des paysagistes, est cohérent avec le cadre d'une pensée disciplinaire qui s'inscrit encore majoritairement dans le fil des théories du paysage comme représentation. Et l'« intégration » est une notion qui est alors abondamment mobilisée dans le cadre des ensembles architecturaux, pour évaluer la pertinence d'objets ou d'interventions architecturales qui s'inscriraient dans le voisinage ou au sein d'une entité – bâtiment, quartier – à laquelle a été attribuée une valeur patrimoniale. Le mot fait donc partie de la langue du patrimoine, et est un héritage de l'époque où celle-ci ne parlait que d'architecture et de monuments construits. Tous ces termes participent de lectures disciplinaires spécifiques qui mobilisent une vision distanciée de leurs objets d'étude.

Le cas particulier du Martinet n'est cependant pas signifiant à lui seul. D'autres éclairages seraient utiles pour mieux saisir les spécificités du regard patrimonial sur les paysages et leurs dimensions sociales. Au prix d'un court déplacement géographique, le classement en 2012 par l'UNESCO du bassin minier français du Nord-Pas-de-Calais en tant que *paysage culturel* se trouve être, à ce titre, un cas d'étude particulièrement instructif.

Bassin Minier Uni

Comme déjà évoqué plus haut, la configuration du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, bien qu'elle s'inscrive dans la continuité géographique des bassins du Sud de la Belgique, en diffère sensiblement, notamment dans son expression paysagère. Il y a cependant comme une progression par étapes lorsqu'on part de Liège et qu'on traverse successivement les bassins miniers belges, puis français, pour aboutir à Auchel, à la presque extrémité Ouest du bassin du Nord-Pas-de-Calais. À Liège, l'activité minière s'est inscrite au creux de la vallée de la Meuse. Les terrils qui subsistent de ce coté sont perceptibles, mais ils s'inscrivent dans une topographie déjà antérieurement marquée par les reliefs naturels. À Charleroi, en bord de Sambre, les reliefs sont moins marqués, et les terrils émergent clairement du paysage. Dans le bassin du Centre et celui du Borinage, les reliefs naturels font place à la plaine, et les terrils dominent le paysage. Une fois passée la frontière, le contraste entre la plaine et les terrils est, à certains endroits, encore plus marqué, notamment lorsque ceux-ci n'ont été ni exploités ni reconquis par la végétation. Leur cône géométrique tranche alors l'horizon d'une ligne nette ; triangles noirs qui se découpent sur les ciels blancs, gris ou bleus.

D'autres différences marquent les bassins miniers de part et d'autre de cette frontière. Du côté belge, ou l'exploitation minière a commencé plus tôt,

les autres industries, notamment les industries sidérurgiques, ont pris place au voisinage des mines, et l'urbanisation s'est développée en même temps, sans réelle planification. L'environnement des terrils est donc plus densément urbanisé qu'en France, et le résultat d'un mélange d'activités plus varié, qui ne s'est pas interrompu avec la fin des activités minières. Dans le Nord-Pas-de-Calais, l'exploitation minière s'est déployée dans un espace à caractère rural, sans être accompagnée d'autres grands déploiements industriels. Le développement des infrastructures minières, de l'habitat ouvrier et des d'équipements publics tels que les écoles, les lieux de santé, les lieux culturels ou sportifs, s'y sont organisés majoritairement sous l'égide des grandes compagnies minières. Celles-ci ont notamment conçu dès l'origine de l'exploitation des modèles de cités ouvrières dont les configurations ont évolué au fil du temps et constituent, in fine, un véritable catalogue d'architectures collectives, regroupant un parc comprenant plusieurs dizaines de milliers de logements[227]. Aujourd'hui, le paysage minier, inscrit sur la toile de fond du paysage rural antérieur, bénéficie d'une grande lisibilité, ce qui n'est pas le cas dans les bassins belges[228].

L'ensemble des exploitations charbonnières ayant été nationalisées après la guerre, cet héritage architectural et paysager composé par les infrastructures minières, les terrils, les cités d'habitat ouvrier et les équipements collectifs, ont été gérées par le domaine public depuis lors, et notamment pendant toute la phase de fermeture des charbonnages. Cette situation, qui a permis d'activer très tôt une politique de conservation patrimoniale dédiée aux éléments les plus remarquables des infrastructures minières, n'a pas empêché que les terrils du Nord-Pas-de-Calais soient exploités dans les décennies 1970 et 1980, comme en Belgique, au profit de la production d'énergie et de la réalisation des infrastructures routières[229]. Comme en Belgique, ces exploitations ont déclenché des mouvements de défense, mêlant sensibilités environnementales et volontés de préservation des terrils en tant que « témoins du passé minier »[230].

En 1987, une association de naturalistes est créée au sein du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Nommée *Les Naturalistes de la Gohelle*, elle réunit une vingtaine de membres, amoureux de la nature et des oiseaux, et est présidée par un kinésithérapeute de 30 ans, Jean-François Caron, fils du maire PS de Loos-en-Gohelle, la commune où se trouvent les deux terrils jumeaux les plus emblématiques du bassin minier. Deux ans plus tard, ce dernier participe à un mouvement de fédération des associations locales consacrées à l'héritage

227 Philippe de Ladoucette, « Charbonnages de France et la société française. Histoire d'une grande mutation industrielle », *Annales des Mines*, mai 2004, 7-17, p. 17.
228 Mission bassin Minier, « Dossier de candidature du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais à l'inscription à la liste du Patrimoine Mondial », 2012, Partie 2 « Description », p. 13-15.
229 Jean-Patrice Matysiak, « Une Évocation du Paysage minier du Nord de la France », *Bulletin de la Société Botanique du Nord de la France*, n° 70 (2017) : 1-3.
230 *Ibid.*

paysager du bassin minier et à la défense des terrils, fédération qui aboutit à la création d'une nouvelle association dédiée à leur valorisation écologique et patrimoniale : *la Chaîne des Terrils* [231]. Dans le bassin minier, l'idée que l'héritage paysager de l'activité minière pourrait être autre chose qu'un stigmate fait son chemin. La notion de *patrimoine industriel* est déjà discutée depuis les années 1970, mais elle prend un véritable tournant institutionnel au cours des années 1980, avec la création en 1982, par l'Etat français, d'une Mission du Patrimoine Industriel [232]. En 1984, sur le site d'un charbonnage en fin d'activité, s'ouvre le Centre Historique Minier de Lewarde, qui deviendra un musée de la mine important dans la région. Au début des années 2000, l'idée émerge de faire converger l'ensemble de ces initiatives autour d'une possible candidature du bassin minier à la liste du Patrimoine Mondial. Une nouvelle association est créée en 2002, présidée par Jean-François Caron, entretemps devenu lui aussi, après son père, maire de Loos-en Gohelle et conseiller régional, sous l'étiquette du parti écologiste *Les Verts*. Baptisée *Bassin Minier Uni*, cette association s'active alors pour rassembler les diverses connaissances consacrées au patrimoine industriel et à l'histoire minière qui se sont accumulées dans les associations, les musées, les administrations, les universités, ou chez les habitant·e·s [233], et promouvoir les initiatives qui participeraient à la construction d'un dossier de candidature à la hauteur des standards établis par l'UNESCO. Ces standards ne concernent pas que l'objet du classement lui-même, son état et la valeur historique ou culturelle susceptible de lui être attribuée. Ils demandent aussi que soit garantie le maintien dans le temps de l'objet considéré, en présentant l'architecture institutionnelle qui permettra sa gestion et le maintien de son intégrité [234].

Le projet qui se met en place au travers de l'association ambitionne de produire une candidature de l'ensemble du bassin minier sur la liste du Patrimoine Mondial en tant que *paysage culturel*. Cette catégorie, ajoutée en 1992 dans la liste des objets susceptibles de classement par l'UNESCO, est définie comme suit :

231 *Ibid.*

232 Marie Patou, « La patrimonialisation dans le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais : histoire, vecteurs et limites. », s. d., consulté le 16 août 2025, https ://bassinminier-patrimoinemondial.org/wp-content/uploads/2022/07/PCNWRDU.pdf.

233 L'association participe notamment à la création d'une vingtaine de « clubs » locaux qui rassemblent adhérents, bénévoles pour réaliser des festivités, des expositions, des publications et du recueil d'informations dans le cadre de la promotion de la candidature. Source : Marie Patou, « La candidature et l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO 2002-2012 », s. d., consulté le 16 août 2025, https ://bassinminier-patrimoinemondial.org/wp-content/uploads/2022/07/Candidature-au-Patrimoine-mondial-2002-2012.pdf.

234 Voir les pages 96 à 119 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, (janvier 2008), publié par l'UNESCO, Comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.

> Les paysages culturels sont des biens culturels et représentent les « ouvrages combinés de la nature et de l'homme » désignés à l'article 1 de la Convention. Ils illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l'influence des contraintes matérielles et/ou des atouts présentés par leur environnement naturel et des forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes. [235]

Cette catégorie se décline en cinq sous-catégories, et la candidature du bassin minier est envisagée dans la deuxième sous-catégorie, celle des *paysages évolutifs*, soit un type de paysage qui « résulte d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative et/ou religieuse et a atteint sa forme actuelle par association et en réponse à son environnement naturel » [236]. La démarche de candidature, qui bénéficie localement d'un large soutien institutionnel, aboutit à l'inscription du bassin minier en 2012 sur la liste du Patrimoine Mondial.

Terrils monuments

Parmi le total des 353 objets remarquables constitutifs du paysage minier repris dans le dossier de candidature du Nord-Pas-de-Calais, les terrils ont leur place. Le dossier en répertorie 51, mais ils constituent un échantillon de l'ensemble, plus vaste, des 225 terrils qui subsistent encore dans le bassin minier [237]. Dans la foulée de l'inscription du bassin minier au Patrimoine Mondial, l'Etat classe en 2016 l'ensemble de la chaîne des terrils du Nord-Pas-de-Calais au titre de la loi paysages de 1930, sur les critères *pittoresques* et *historiques* [238]. L'Etat estime alors que « les terrils contribuent à la notoriété des paysages français » [239].

Comme je viens de le rappeler, et comme le faisait remarquer Luc Moullet – voir le chapitre 9 –, les terrils du Nord-Pas-de-Calais sont un peu différents des terrils belges, ou du moins ceux qui sont restés nus et noirs. De tels terrils, il n'y en a plus en Belgique. La végétation les a tous peu à peu recouverts. Certains, comme le terril du Boubier à Chatelineau, ou le terril de la Blanchisserie à Dampremy – tous deux en bordure du centre de Charleroi –, ont gardé un sol presque uniquement habité par des végétations basses, mais

235 UNESCO, Comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial », janvier 2008, p. 89.

236 *Ibid.*

237 Mission bassin Minier, « Dossier de candidature du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais à l'inscription à la liste du Patrimoine Mondial », 2012, Partie 2 « Description », p. 84-94.

238 https ://bassinminier-patrimoinemondial.org/classement-de-chaine-terrils-titre-de-loi-paysage/

239 Marie Patou, « La patrimonialisation dans le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais : histoire, vecteurs et limites. », s. d., consulté le 16 août 2025, https ://bassinminier-patrimoinemondial.org/wp-content/uploads/2022/07/PCNWRDU.pdf.

aucun n'est resté noir. Passé la frontière, par contre, les terrils noirs sont encore là. Les deux plus célèbres sont les terrils jumeaux de Loos-en-Gohelle. Annoncés comme les plus hauts d'Europe, ils présentent un dénivelé de 150 mètres.

Le premier travail d'inventaire des terrils du bassin minier du NPC date des années 1970, mais il avait uniquement pour but, à l'époque, d'en évaluer la valeur marchande et d'en planifier l'exploitation[240]. En 1992, une nouvelle classification a été adoptée suite aux mobilisations des habitant·e·s pour sauver les terrils de l'exploitation. Impulsée par l'association *Chaîne des terrils*, cette classification ressemblait à celle adoptée en Belgique quelques années plus tôt. Elle distinguait trois catégories de terrils : les terrils à préserver, les terrils à aménager et les terrils à exploiter. Etablie sur un mode « défensif », cette classification a permis de préserver de l'exploitation une grande majorité des terrils du bassin minier.[241]

Dans la perspective de l'inscription à la liste du Patrimoine Mondial, un travail de documentation conséquent est réalisé, qui aboutit à une classification des terrils sur un mode singulièrement différent de celles opérées précédemment. Ici, les différentes catégories ne définissent pas l'exploitabilité ou non des terrils – ils sont tous devenus *de facto* intouchables – mais plutôt le rôle qui leur est attribué dans la scénographie globale du bassin minier, conçu comme un *paysage culturel*[242]. Il y a donc, d'abord, le *terril monumental* ou *terril monument*, dont la surface et le volume « suscitent un sentiment de gigantisme » ; le *terril signal,* dont l'impact visuel peut se percevoir à plus de 15 kilomètres ; le *terril mémoire*, lié à un événement historique tel qu'une catastrophe, ou simplement à un fait populaire ; le *terril nature*, boisé ou végétalisé, et reconnu pour la richesse biologique qu'il accueille, et enfin le *terril loisirs*, aménagé pour des activités récréatives ou ludiques.

La double labellisation des terrils du Nord-Pas-de-Calais, comme ingrédient d'un *paysage culturel* sous l'égide de l'UNESCO, et comme *paysage national* sous l'égide de l'Etat français, les gratifie donc d'une visibilité nouvelle, associée à des caractéristiques susceptibles d'être préservées. On est loin de la *Cabale des oursins* et du « mépris du terril » déploré par Luc Moullet dans les années 1990[243]. D'un fond de décor qu'on préférait ne pas voir, les terrils sont passés au-devant de la scène, soumis au regard des observateurs de tout poil : une position qui impose une attention particulière à leur maintenance.

240 *Ibid.*

241 *Ibid.*

242 Mission bassin Minier, « Dossier de candidature du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais à l'inscription à la liste du Patrimoine Mondial », 2012, Partie 2 « Description », p. 92.

243 *La cabale des oursins*, Documentaire, produit par Les Films d'Ici, réalisé par Luc Moullet, 1991.

En 2017, la Mission Bassin Minier diffuse un cahier technique contenant les « orientations pour la gestion d'un site classé à destination des propriétaires et gestionnaires », et qui concerne les terrils[244]. Ce document de près de cent pages contient quantité d'informations sur les différents aspects des terrils, mais il présente aussi et surtout une liste de recommandations destinée à cadrer les usages et les pratiques qui leurs sont dédiés de sorte à « assurer la préservation des qualités paysagères et patrimoniales » des sites. Dans cette optique, il est recommandé que toute pratique ou intervention envisagée « contribue à préserver les aspects pittoresques et historiques du site », les aspects *pittoresques* et *historiques* de la chaîne des terrils étant les deux critères retenus pour leur classement au titre de la loi paysage. Nombre d'activités individuelles ou collectives sont proposées ou suggérées aux propriétaires des lieux, qui sont en grande majorité des institutions publiques. À ce titre, ces recommandations ouvrent à plus de perspectives que celles imposées par le classement du site du Martinet, mais sans toutefois ouvrir la possibilité qu'ils deviennent, comme certains terrils belges, des lieux de convivialité à destination des populations locales. Les activités suggérées sont des activités sportives (VTT, trail, parapente, marche), des explorations et des balades didactiques.

Pour ce qui est de l'investissement des terrils par les végétaux et animaux, les choses sont là aussi plutôt cadrées. Au chapitre « Enfrichement », on peut lire :

> La dynamique végétale naturelle va favoriser d'abord l'arrivée d'herbacées robustes (vipérine, molènes, millepertuis, Séneçon du Cap…) et coloniale (Calamagrostide commune) qui vont concurrencer les espèces végétales inféodées aux terrils. Sans intervention, ces sites seront à terme colonisés par les ligneux (bouleaux…). Une colonisation totale par les ligneux appauvrit la richesse écologique spécifique aux terrils, mais elle est, surtout dans le cadre d'un site classé, susceptible de modifier sa silhouette, de la banaliser en gommant les formes générales, les micro-reliefs, témoins des techniques de mise à terril, et en fermant des cônes de vue.[245]

En somme, bien que les terrils soient identifiés comme des refuges pour une variété d'espèces végétales ou animales, cette qualité doit pouvoir être calibrée en fonction du maintien de certaines espèces spécifiques, ainsi que de la lisibilité des caractéristiques associées au classement patrimonial. Ce qui doit être recherché est un compromis entre conservation des traces historiques identifiés par les experts de l'histoire industrielle et conservation d'un profil

244 Mission Bassin Minier, « La Chaîne des terrils du Bassin minier du nord de la France. Orientations pour la gestion d'un site classé à destination des propriétaires et gestionnaires. », décembre 2017.
245 *Ibid.* p. 29.

biologique identifié par les naturalistes. Bien que chaque propriétaire public (communes, institutions) reste libre de ses marges de manœuvre, une dérogation trop grande à ce cadre risquerait de compromettre la validité des classements, ce qui suffit probablement à décourager les écarts. Pour encadrer le comportement des végétaux et éviter l'*ensauvagement* des terrils, différentes techniques « douces » sont proposées :

> Des opérations de gestion pourront ainsi freiner l'embroussaillement spontané des terrils (coupe des arbres, fauche exportatrice, pâturage extensif…). Une autre action consiste à favoriser et à gérer de manière adéquate la présence des lapins de garenne, gestionnaires « naturels » de ce type d'habitat. Les gestionnaires veilleront à anticiper les impacts des lapins sur les espaces agricoles alentours, à réguler les populations de lapins afin d'éviter les dégâts de culture. **246**

On le voit, l'image des grands cônes noirs découpant le ciel de leur masse minérale, qui subsiste encore dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais alors qu'elle a disparu peu à peu des bassins belges, est le résultat de l'application de régimes d'attention et de gouvernementalité successifs qui se caractérisent par leur centralisation et leur caractère public. Il y a un lien de dépendance entre la prise en charge initiale du développement du territoire par les grandes compagnies minières, la nationalisation des charbonnages dans l'après-guerre, la sauvegarde précoce de l'héritage minier – qui, bien qu'elle ait impliqué des mouvements locaux, a bénéficié d'une impulsion décisive des politiques d'Etat en la matière –, la mobilisation massive de différentes formes d'expertises pour la construction de la candidature UNESCO, et la gestion ultérieure, qui hérite de la synthèse de ces expertises et doit conduire les terrils sur la voie de leur maintenance en tant que paysage national, porteur aux yeux du monde – via l'UNESCO – de la valeur universelle que représente l'héritage de la mine, ce qui représente une lourde responsabilité.

Luc Moullet terminait son film sur les terrils par un plaidoyer pour leur valorisation touristique : la dernière scène montre un car qui dépose au pied d'un terril un groupe de touristes, dont les accoutrements semblent montrer qu'ils proviennent de diverses contrées lointaines.

> Quand comprendra-t-on que la grande chance du Nord-Pas-de-Calais réside dans ses particularités, et non dans une banale imitation des autres régions. Que seule la promotion des terrils lui permettra de recycler définitivement tous ses chômeurs, et de devenir une des premières régions touristiques de France, sinon la première. **247**

246 *Ibid.*, p. 29-30.
247 *La cabale des oursins*, Documentaire, produit par Les Films d'Ici, réalisé par Luc Moullet, 1991.

Il semble que le rêve de Luc Moullet se soit réalisé, du moins en partie. Les terrils du Nord-Pas-de-Calais sont devenus de véritables monuments, tenus et maintenus dans l'exigence de la préservation d'une image dédiée à la transmission d'une histoire déjà écrite. En comparaison des autres héritages du même type présents dans le croissant fossile, il sont probablement l'exemple le plus achevé d'une politique patrimoniale appliquée aux terrils.

Les terrils de Charleroi et leurs autres cousins de Belgique devraient-il rêver du même destin ? Le voudraient-il, même, qu'il serait trop tard : leurs réappropriations par les végétaux, les animaux et les riverains les ont déjà engagés dans d'autres histoires. Ils ont déjà perdu l'intégrité formelle qui les reliait de manière visible avec leur passé industriel – et cette intégrité est un argument fondamental pour une valorisation patrimoniale. En rejoignant à nouveau Tim Ingold, il faudra bien admettre que, pour eux, le chemin de la croissance n'est pas encore achevé, et que leur perception comme monuments, si elle perdure, se fera selon des modalités plus diffuses.

Le vestige comme récit

J'ai évoqué au chapitre 9 les réflexions d'Ingold à propos de l'identification des tumuli comme monuments, avec l'exemple du cairn. Ce qui ressort de ces réflexions est la contradiction presque ontologique qui consiste à vouloir conserver dans un état fixe une chose qui se trouve par ailleurs saisie par « l'interaction de forces cosmiques et de matériaux vitaux »[248], *dixit* Ingold, donc par des processus de génération et de régénération qui tendent constamment à modifier sa forme. Cette contradiction semble évidente lorsqu'on conçoit le monticule avec les yeux d'Ingold, comme une chose qui fait corps avec la Terre et le sol vivant. Mais, comme nous allons le voir, elle persiste aussi dans une lecture du monticule comme monument « construit » et mémoire du passé minier.

Denis et Pontille, dans le chapitre du *Soin des choses* consacré au temps, s'attardent sur les pages qu'a consacré Laurent Olivier à la maintenance du village d'Oradour-sur-Glane[249], témoin du massacre de la quasi-totalité de sa population par l'armée allemande à la fin de la seconde guerre mondiale. Le village, converti eu mausolée, est depuis maintenu dans l'état qu'il avait à l'époque du massacre, en faisant « de la fixité l'opérateur de commémoration d'une vie qui s'était arrêtée à l'été 1944 »[250]. Mais le maintien de cette fixité suppose, en raison de la prolifération végétale et de l'inexorable dégradation des bâtiments, l'organisation d'une activité de soin quasi quotidienne, ainsi

248 Tim Ingold, *Faire : anthropologie, archéologie, art et architecture*, trad. par Hervé. Gosselin et Hicham-Stéphane Afeissa (Bellevaux : Éditions Dehors, 2017), p. 172

249 Laurent Olivier, Le Sombre Abîme du temps. Mémoire et archéologie (Seuil, 2009), p. 87-94.

250 Jérôme Denis et David Pontille, *Le soin des choses. Politiques de la maintenance*, Terrains philosophiques (La Découverte, 2022), p. 207.

qu'un remplacement régulier d'éléments architecturaux qui entraîne une distanciation de plus en plus grande, au fur et à mesure que le temps avance, avec la matérialité et l'authenticité du village d'origine, conférant progressivement à la physionomie du village une paradoxale « apparence d'irréalité »[251]. Laurent Olivier souligne ainsi une récurrence dans ces processus qui cherchent à arrêter le temps d'une chose au prix de coûteux efforts de maintenance : « nous ne faisons guère autre chose, en voulant préserver ces restes du passé 'dans leur passé', que les bourrer d'injonctions qui leur sont étrangères »[252].

> Nous leur inventons un passé qui n'a jamais existé – et pour cause – mais qui, par sa masse envahissante, finit par se substituer à ce passé originel qui s'efface et qui disparaît irrémédiablement. Quoi que nous fassions, ces vestiges du passé vont s'altérer et vieillir : c'est leur manière à eux de demeurer avec nous, d'exister dans notre présent. L'écroulement, la disparition des lieux en tant que tels sont une composante directe de l'identité matérielle des sites et des vestiges ; ils en sont la mémoire active dans le présent. Le temps archéologique ne s'arrête pas à partir du moment où les sites sont abandonnés : il continue à travailler la matière des vestiges, qui sont désormais absorbés dans un autre environnement où ils maintiennent imperceptiblement la mémoire d'autres temps.[253]

Cette conception « active » de la mémoire à laquelle invite Laurent Olivier n'aurait sans doute pas été reniée par les critiques de la restauration patrimoniale qui se sont exprimées à partir du XIXe siècle. John Ruskin, en 1849, évoquait déjà la restauration comme « la destruction la plus totale qu'un bâtiment puisse subir : une destruction dont aucun vestige ne peut être récupéré ; une destruction accompagnée d'une *fausse description* de la chose détruite »[254] – c'est moi, ici, qui souligne. Ruskin opposait à cette volonté de maintien de l'image passée d'un monument « le caractère sublime des déchirures, des fractures, des taches ou de la végétation, qui *assimilent l'architecture à l'œuvre de la nature* et lui confèrent ces couleurs et ces formes qui sont universellement appréciées par l'œil humain »[255] – c'est encore moi qui souligne, ici pour mettre en évidence la proximité de la sensibilité de Ruskin avec la lecture de Tim Ingold. Tout comme un sol vivant, un monument architectural est lui aussi travaillé par son environnement au cours du temps, et les traces qui s'y impriment contribuent à enrichir et renouveler les récits qu'il porte et qu'il est

251 Laurent Olivier, *Op. cit*.
252 Laurent Olivier, *Op. cit.*, p. 93.
253 Laurent Olivier, *Op. cit.*, p. 93-94.
254 John Ruskin, *The works of John Ruskin*, éd. par E. T. Cook et Alexander Wedderburn (George Allen, 1903), p. 242.
255 *Ibid.*, p. 241.

appelé à transmettre. Nous y reviendrons à propos des terrils, lorsqu'il sera question de leurs devenirs biologiques – au chapitre 28.

Notons en attendant une dernière chose à propos de ce à quoi peut ouvrir la qualification du terril comme *vestige*. L'étymologie du mot vaut la peine d'être rappelée. Le mot *vestigium*, en latin, signifie « trace du pied » ou, au pluriel *vestigies*, « traces de pas ». Cet art de déchiffrer les vestiges en tant que traces et d'en reconstituer des récits, dont l'archéologie s'est faite une discipline maîtresse, Laurent Olivier invite à l'étendre au-delà de l'étude des civilisations disparues, jusqu'au présent et au passé proche. « Le présent est fondamentalement archéologique, au même titre que toutes les autres périodes du passé, ne serait-ce que parce qu'il en est le prolongement historique »[256]. Cette lecture résonne avec la proposition de Tim Ingold de penser une archéologie attachée à la perdurance des choses plutôt qu'à leur ancienneté : « Ce qui compte, au regard d'un archéologue de la perdurance, n'est pas la détermination des dates, mais la capacité de suivre les choses dans leurs trajectoires temporelles du passé au présent »[257]. Cette disposition ne suppose pas *que* l'extension temporelle d'une pratique de reconnaissance archéologique ou historique, mais une subversion dans la hiérarchie des valeurs : elle induit la prise en compte du fait que le passé est constamment en train de s'écrire, et que les événements et les pratiques d'aujourd'hui s'articulent au récits d'hier pour forger ceux qui seront racontés demain. Pour prendre un exemple concret qui nous regarde, l'ensemble des pratiques humaines qui ont investi les terrils, depuis leur création jusqu'aux activités des comités de quartier, en passant par les jeux d'enfants, font *déjà* partie du bagage historique des terrils. Et on pourrait en dire de même de leurs régénérations biologiques. S'attacher à interrompre ces processus à une période définie, considérée comme plus représentative qu'une autre de l'histoire de ces lieux, pose question. Et cette posture apparaît même comme contradictoire lorsqu'elle revient à empêcher la continuité des pratiques sociales et des proliférations biologiques qui ont initialement participé à la reconnaissance de ces lieux en tant que porteurs de valeurs partagées.

Châteaux de sable

Dans le livre *Terrils*, que Jeanne Vercheval a publié en 1978, on trouve ce poème de Geneviève Rousseaux, qui date de 1972 : bien avant, donc, toutes les démarches de classification, de classement patrimonial ou de reconnaissance écologique des terrils. Je le reproduis ici intégralement tant les intuitions qu'il manifeste semblent s'ajuster *a posteriori* au parcours que les terrils ont connu pendant le demi-siècle qui s'est écoulé depuis :

256 Laurent Olivier, *Op. cit.*, p. 87-94.

257 Tim Ingold, Faire : anthropologie, archéologie, art et architecture, trad. par Hervé. Gosselin et Hicham-Stéphane Afeissa (Éditions Dehors, 2017), p. 179.

C'étaient nos Himalayas, nos Annapurnas, nos pyramides, nos pierres dressées, nos témoignages, nos holocaustes, nos taupinières. C'était notre fierté, notre marque, notre signe de reconnaissance. Ce sont nos châteaux de sable, nos châteaux de cartes, nos rides, nos oublis.
Demain, on les entourera, on les cernera de barbelés, d'écriteaux : « Ne touchez pas, ne montez pas, défense de fumer, de cracher, de tousser, d'uriner, de déposer des immondices… »
On y apposera des pierres commémoratives, que porteront solennellement des ministres. Monument du ou au travail, fierté de notre région, témoignage. On les datera, on les répertoriera, on les classera, on en dressera inventaire, on les surprotégera.
On les plantera, on les sarclera, on les binera, scientifiquement. Ils porteront radis ou tomates, aulnes ou peupliers, fourrure d'herbe. Et gare à ce qui s'y glissera subrepticement, sans autorisation, les nielles des blés, les saponaires, les épilobes, les chalcédoines.
On les amadouera, on les domestiquera, a moins qu'on ne les aplatisse, qu'on ne les râcle, qu'on ne les intègre.
Nos grands cirques lunaires prendront douceurs de vergers, ondulations légères. Et le passé se gomme, s'effrite, s'englue, se noie avec le souvenir des grandes épopées ouvrières, des luttes et du quotidien qui érode plus sûrement.
Des pelletées et des pelletées qu'il a fallu, des wagonnets qui se sont déversés plus longuement, plus durement que les paniers des botteresses au Lion de Waterloo que garderont les livres d'histoire.
Où sont les amoureux d'hier, les cascadeurs à vélo, les toboggans, les traîneaux des gosses, les pensionnés qui s'attardaient pour quelque probable récolte comme ils allaient « aux pissenlits »?
Terril n°1 entre Marchienne et Monceau, commencé en... terminé en... belle vue Ouest sur la région. Terril n°2 inauguré le... par... essai concluant de cultures de... Terril n°3 entre Bouffioulx et Châtelet, écologiquement vôtre depuis le... Terril n°4 à Marcinelle, visite de… à... heures. Prix spéciaux pour les écoles. Sonorisation à la demande... Terril n°5... demander la clé de la barrière au gardien... chien méchant... [258]

258 Geneviève Rousseaux, « Terrils... », in Jeanne Vercheval, éd., *Terrils* (Vie Ouvrière, 1978), p. 92.

Depuis que j'ai quitté l'école secondaire, de nombreuses années se sont écoulées, pendant lesquelles l'enseignement de l'histoire a pratiquement été supprimé. L'ignorance de notre passé a sans aucun doute pris des proportions alarmantes. Derrière nous, le même vide va progressivement s'étendre, et personne ne semble s'en émouvoir. Bien que l'on entende sans cesse dire que la démence est la pire chose qui puisse arriver, généralement accompagnée du vœu pieux qu'il vaudrait mieux en finir tout de suite, personne ne s'inquiète de la démence collective, car c'est bien à cela que revient l'abolition de la conscience historique.

Willy Van Poucke, *Langs bergen van werk*
(Au long des montagnes du travail)

25. Paysages culturels

Retour à l'adoption, en 1972, de la Convention pour la protection du Patrimoine Mondial. Celle-ci est le résultat d'un processus porté par deux ONG fondées antérieurement par l'UNESCO : l'International Council on Monuments and Sites (ICOMOS), créée en 1965, qui mobilise des architectes, archéologues et historiens spécialisés en patrimoine ; et l'International Union for Conservation of Nature (IUCN), fondée en 1948, qui mobilise naturalistes et associations de protection de la nature. Ce sont ces deux organismes, qui, depuis, mettent en œuvre la Convention.

Colonialité du patrimoine

En tant qu'émanation de ces deux mouvements distincts de protection, la Convention de 1972 considère séparément le « patrimoine culturel » – les monuments et les sites architecturaux – et le « patrimoine naturel » – les sites naturels –, bien qu'elle évoque quand même certains sites à sauvegarder en tant qu'« œuvres conjuguées de l'homme et de la nature »[259]. Dans les faits, les objets susceptibles d'être protégés sont classés dans l'une ou l'autre de ces deux catégories et sont évalués séparément par l'ICOMOS, pour les objets dits « culturels », et par l'IUCN, pour les objets dits « naturels ». C'est cette dernière institution qui, en 1978, introduit dans les catégories qu'elle utilise un

259 UNESCO, « Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel », 16 novembre 1972, p. 2.

nouveau type d'objet : les *paysages culturels*[260]. Cette catégorie hybride est instituée pour répondre à un biais qui apparaît alors de plus en plus évident : nombre de sites et de territoires considérés comme de grande valeur sont le résultat d'une histoire où les actions humaines et les processus non humains ou plus qu'humains sont tellement imbriqués et interdépendants que leur distinction en deux catégories distinctes fait de moins en moins sens. Cette problématique, qui apparaît alors aux environnementalistes comme aux experts du patrimoine dans leur pratique d'évaluation, est nourrie par les apports théoriques des sciences sociales qui réinterrogent le sens et l'historicité de la distinction entre nature et culture[261]. L'UNESCO et la liste du patrimoine mondial deviennent alors l'une des scènes sur laquelle se jouent, dans les décennies qui suivent – et jusqu'à aujourd'hui – le débat sur ce qui « fait patrimoine » pour l'humanité, et qui mérite d'être protégé et défendu en tant que tel.

Après son adoption par l'IUCN en 1978, la question des paysages culturels continue à faire débat au sein de l'UNESCO. Certains sites dont les caractéristiques « culturelles » et « naturelles » sont étroitement mêlées sont évalués séparément par l'ICOMOS et l'IUCN. Au sein de l'institution, cette dualité questionne. Les paysages ruraux remarquables, notamment, se trouvent disputés entre les deux institutions[262]. En outre, bien que la liste de l'UNESCO revendique un caractère universel, il est reproché aux catégories qu'elle utilise de favoriser des conceptions du patrimoine propres aux cultures européennes, ce qui se vérifie dans les faits par une majorité de sites européens inscrits sur la liste. Des voix s'élèvent au sein de l'institution contre l'ethnocentrisme de ses conceptions[263]. Outre la distinction nature-culture, qui s'avère inappropriée pour appréhender les traditions des sociétés non-européennes ou prémodernes, la prise en compte des traditions orales ou, plus largement, des héritages immatériels reste lacunaire. De plus, certains sites, tels que les

260 Dans les documents officiels produits par l'IUCN, cette catégorie nommée comme telle (*cultural landscape,* catégorie V du groupe A) n'apparait que dans le sommaire de la version en anglais. Dans l'intérieur du document, comme dans la version en français, cette catégorie est renommée *protected landscape* ou *paysage protégé* en français. Voir Committee on Criteria and Nomenclature of the Commission on National Parks and Protected Areas, *Categories, objectives and criteria for protected areas* (IUCN, 1978) et sa version en français.

261 Ces travaux aboutiront dans les années 1980 aux champs de recherche ouverts par Michel Callon et Bruno Latour sur la théorie de l'acteur-réseau et l'anthropologie symétrique, et par Philippe Descola sur la recontextualisation de la distinction entre Nature et Culture. Voir notamment cet article qui retrace la généalogie de ces problématiques à partir des années 1970 : Florence Rudolf, « La distinction entre nature et culture. Une controverse à l'époque de la modernité réflexive », Revue des Sciences Sociales 32, no 1 (2004) : 138-43.

262 Christoph Brumann et Aurélie Élisa Gfeller, « Cultural landscapes and the UNESCO World Heritage List : perpetuating European dominance », International Journal of Heritage Studies 28, no 2 (1 février 2022), p. 147-162.

263 *Ibid,* p. 4. La proportion des sites européens dans la liste du patrimoine mondial s'élevait à 54% en 1990.

montagnes sacrées d'Océanie[264], sont l'objet de pratiques et d'attachements profondément enracinés dans les traditions locales, sans pour autant se traduire par des inscriptions matérielles évidentes à circonscrire. À d'autres endroits, ces inscriptions ont été effacées par la colonisation[265]. Or, l'intégration au Patrimoine Mondial exige que les sites soient physiquement marqués et délimités[266].

Après d'âpres débats qui occupent la décennie des années 1980[267], les normes du patrimoine mondial connaissent une évolution significative en 1992, lorsque le World Heritage Committee – l'organisme en charge de la liste du patrimoine mondial – adopte une définition élargie des paysages culturels, comprenant quatre sous-catégories destinées à embrasser le large éventail de phénomènes que cette notion désigne[268]. Marquée par une évolution de la conception des rapports entre sociétés et milieux, cette nouvelle version inclut d'abord deux grandes catégories : la première concerne le paysage « conçu et créé intentionnellement par l'homme », qui comprend notamment des productions de l'agro-pastoralisme ou des parcs et jardins. La seconde grande catégorie, qui concerne des paysages à l'évolution plus contrastée, se divise en trois sous-groupes : le « paysage fossile », où des traces subsistent d'anciennes occupations humaines ; le « paysage vivant », qui continue de jouer un rôle social actif et évolue avec ses habitant·e·s ; et enfin le « paysage associatif », associé à des phénomènes religieux ou culturels dont les traces matérielles sont plus diffuses.

Malgré l'enrichissement de cette catégorie, un bilan réalisé trente ans après son adoption oblige à constater qu'elle n'a que très partiellement rempli son objectif principal, qui était de rendre la liste du Patrimoine Mondial plus représentative de la diversité des cultures qui habitent ou ont habité la planète. L'article très détaillé de Christoph Brumann & Aurélie Élisa Gfeller, abondamment cité dans ce chapitre, présente notamment la statistique du nombre d'inscriptions des biens via cette catégorie, après son adoption en 1992 et jusqu'en 2019[269]. Résultat : la moitié (49,1%) des biens inscrits sous cette étiquette sont européens, et les auteur·ices constatent même que, alors que la

264 *Ibid.* Les sites cités par Brumann et Gfeller sont l' Uluru-Kata Tjuta National Park (la montagne d'Ayers Rock) et les Olgas en Australie. Ces deux sites ont été inscrits sur la liste de l'IUCN en 1987 mais sans prise en compte des critères de valorisation qui les lient aux cultures aborigènes.

265 *Ibid.* L'exemple donné par les auteurs est ici le site des forêts sacrées Mijikenda Kaya au Kenya.

266 Voir le Chapitre I, point G., §(f) du document UNESCO, « Operational Guidelines for the Implementation of the World Heritage Convention », Décembre 1988.

267 Christoph Brumann et Aurélie Élisa Gfeller, *Op. cit.*

268 UNESCO World Heritage Committee, « Item 14 of Provisional Agenda : Révision of the Operational Guidelines for the Implementation of the World Héritage Convention », 2 novembre 1992, https ://whc.unesco.org/en/documents/1597/, p. 4-5.

269 Christoph Brumann et Aurélie Élisa Gfeller, *Op. cit.*

proportion globale des biens européens inscrits au Patrimoine Mondial diminue pour les autres catégories, c'est la catégorie des paysages culturels qui permet encore à l'Europe de tirer vers le haut ses statistiques, avec encore 37% de biens européens inscrits avec succès dans la décennie 2010-2019, toutes catégories confondues[270].

Au terme de leur enquête, les auteur·ices n'en concluent cependant pas que la catégorie des paysages culturels ne posséderait pas le *potentiel* d'aboutir à une liste du Patrimoine Mondial plus inclusive – je souligne à leur suite –, mais que l'adoption d'une telle catégorie ne peut suffire à elle seule à obtenir cet effet. Il et elle pointent notamment les ressources supérieures des pays européens pour élaborer leurs dossiers, certains biais culturels encore présents au sein de l'ICOMOS, et aussi l'influence qu'exercent les anciennes nominations, parmi lesquelles l'Europe domine, et qui servent en quelque sorte de jurisprudence pour l'acceptation des nouvelles[271].

« Undermining solidarity »

Une autre dimension de la colonialité du logiciel patrimonial sous-jacent à la liste du Patrimoine Mondial est illustrée par Christoph Brumann dans un second papier[272]. Elle a cette fois trait à la question de la temporalité, et concerne incidemment les terrils. Assistant en 2012 au 36ème congrès du Comité du Patrimoine Mondial à Saint-Petersburg en Russie, l'auteur en rapproche deux événements conjoints. D'une part, l'annonce de la nomination du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais au titre de Patrimoine Mondial, à la grande joie des délégués français présents au congrès. D'autre part, la demande de la Tanzanie d'altérer une part de la surface d'une réserve naturelle inscrite sur la liste de sauvegarde : la réserve de faune de Selous, dont la taille équivaut à une fois et demi celle de la Belgique. La Tanzanie souhaite, pour soutenir son développement, ouvrir une mine d'uranium en bordure de cette réserve, en soustrayant à celle-ci l'équivalent de 0,7% de sa surface. Cette demande est finalement acceptée par le comité, non sans une résistance notable des délégués de l'IUCN. Cette situation inspire à l'auteur une interrogation : si le Nord Global a pu se développer pleinement et sans entraves dans les deux siècles qui précèdent, au prix de dégâts environnementaux considérables, et se trouve aujourd'hui, *a posteriori,* en position de valoriser sur le plan patrimonial les résultats mêmes de ces développements, *y compris ceux qui constituaient à l'origine des dégâts environnementaux,* qu'en est-il des marges de manœuvres des pays du Sud Global ? Ne se trouvent-ils pas, à ce stade de l'histoire, empêchés de franchir ces mêmes étapes, en raison de la plus grande attention qui existe

270 *Ibid.*
271 *Ibid.*
272 Christoph Brumann, « Slag Heaps and Time Lags : Undermining Southern Solidarity in the UNESCO World Heritage Committee », Ethnos 84, nº 4 (2019) : 719-738.

aujourd'hui, autant sur le plan écologique que patrimonial, à la préservation de ce qui existe ? Autrement formulé : les pays du Nord, avec ces règles du jeu, ne gagnent-ils pas sur les deux tableaux, en exprimant une solidarité factice avec les pays du Sud tout en leur imposant le respect de valeurs inadaptées à leurs besoins actuels ? Sur le plan du Patrimoine Mondial, les contradictions manifestes que souligne cette interrogation appelleraient à une profonde réinterrogation des concepts et des procédures de l'institution. Pour ce qui concerne le terrain qui nous occupe ici, elle est une raison supplémentaire pour questionner le bien fondé d'une démarche patrimoniale de l'héritage minier qui afficherait trop fièrement son caractère identitaire. Non : dans une perspective globale, il n'y a décidément pas de quoi afficher une quelconque *fierté* vis-à-vis de notre héritage minier, sans quoi refuser aux pays du sud de refaire le même parcours que le nôtre n'aurait aucun sens. C'est un point d'attention à conserver dans le cadre de toute démarche de « valorisation » des héritages industriels, notamment de la valorisation patrimoniale.

Itinéraires chantés

En 2024, la liste du patrimoine mondial comprend 127 sites dans la catégorie des paysages culturels, répartis sur les six continents habités, et bien que l'Europe reste très majoritaire dans la liste, cette notion a toutefois permis de saisir et de reconnaître des modalités de relation entre sociétés humaines et environnements bien différentes de celles qui ont prévalu en Europe depuis la renaissance, et qui ont culminé avec les ravages environnementaux de l'ère moderne. À l'extrême opposé de ces modes d'habiter par la domestication – voire l'éradication – des milieux, on trouve dans cette liste des lieux qui racontent des expériences d'un tout autre type. Le paysage culturel qui se déploie autour du mont Uluru, au cœur de l'Australie, se trouve, par exemple, tissé par des récits qui s'enchevêtrent avec la matérialité du territoire. Il s'inscrit dans la catégorie des *paysages associatifs*. Cette notion a été promue par l'archéologue australienne Isabel McBryde [273], une membre de l'ICOMOS qui participait aux discussions préparatoires à l'adoption de la catégorie des *paysages culturels* en 1992. La notion de *paysages associatifs* entend rendre compte de modes d'habitation du territoire dont les constituants matériels sont plus difficiles à circonscrire, alors qu'y existent pourtant des liens très élaborés entre pratiques et espaces. C'est notamment la situation des anciens peuples aborigènes, pour lesquels l'appréhension du territoire passait par un maillage de lieux associés à des pratiques sociales, botaniques, symboliques ou spirituelles, sur des aires parfois très étendues, sans délimitations précises.

273 En octobre 1992, Isabel McBryde a participé sous l'égide de l'ICOMOS à la réunion d'experts mandatée pour élaborer la nouvelle catégorie des paysages culturels. C'est elle qui a forgé et promu la sous-catégorie des « paysages associatifs », en lien avec son expérience des modes d'appréhension du paysage par les traditions aborigènes.

> Dans les paysages culturels australiens recensés par les anthropologues et les linguistes, de nombreuses caractéristiques naturelles non modifiées[274] possèdent des valeurs culturelles importantes. Ils constituent des lieux sacrés, ou des lieux qui incarnent les relations sociales et spirituelles entre les Aborigènes et leur Terre ou avec les ancêtres qui les ont créés.[275]

McBryde souligne la difficulté de faire correspondre ces modes d'appréhension des paysages et les formes spirituelles qui les habitent avec la conception « européenne » du patrimoine, qui se reflétait dans les critères de la liste du patrimoine mondial jusqu'à la mise à jour de 1992, et qui était centrée sur les monuments, les sites et les groupes de bâtiments, soit des incarnations matérielles construites *et localisées dans des périmètres clairement délimités*. Dans les terrains d'étude de McBryde, les lieux significatifs de la tradition aborigène se constituent en réseaux d'échange, en anciennes routes commerciales reliant des sites dispersés, lieux de prélèvement de matières premières, lieux sacrés ou points nodaux des trajets, le tout étendu sur des distances considérables, qui pouvaient atteindre plusieurs centaines de kilomètres[276], et dont les traces matérielles ont disparu dans leur grande majorité.

Cette lecture des valeurs culturelles inscrites sur le territoire, qui ne seraient pas circonscrites à la notion de *site* ou d'inscription matérielle tangible, ne concerne pas que les pratiques anciennes, documentées par l'archéologie au travers d'indices et de traces altérées par le cours du temps. Elles constituent un mode d'appréhension qui conserve son actualité pour les héritiers des cultures aborigènes. À cet égard, on peut noter les mots, restitués par Isabel McBryde, d'un membre de l'administration australienne de gestion des réserves naturelles, lors d'une réunion de l'antenne australienne de l'ICOMOS en 1992 consacrée à *Mootwingee*, un site célèbre pour ses rochers peints et gravés :

> Pour nous, l'histoire et la spiritualité d'un lieu sont plus importantes que l'art lui-même. Si l'art est détruit par des processus naturels, cela ne détruit pas l'importance du lieu pour nous, mais seulement pour les Blancs. Nous pensons qu'il est plus important de protéger le paysage environnant et les sites associés que de préserver l'art par des grilles hideuses, etc. C'est pourquoi nous trouvons si triste que les fonds ne

274 On pourrait objecter ici que le rapport des peuples arboricoles avec les forêts est loin d'exclure toute intervention sur la nature. Mais les dynamiques territoriales qu'identifie Isabel McBryde vont au-delà ces interventions, pour embrasser une perception globale des territoires sur la grande échelle. Au sujet des modifications des forêts par les peuples arboricoles, voir Alain Froment et Jean Guffroy, éd., *Peuplements anciens et actuels des forêts tropicales*, Colloques et séminaires (Marseille : IRD Éditions, 2003).

275 Isabel McBryde, « Reflections on the development of the associative cultural landscapes concept », Historic Environment 26, no 1 (23 décembre 2020) : 14-32, p. 19.

276 *Ibid.*, p. 20.

> manquent pas pour permettre aux Blancs d'enregistrer minutieusement l'art ou de le dater, mais qu'il n'y ait pas d'argent pour enregistrer ce que nos anciens savent sur *Mootwingee*. [277]

Les paysages culturels évoqués par McBryde articulent des réseaux de lieux dont les usages combinés constituaient le support des pratiques coutumières. Lorsqu'elle évoque les routes commerciales du lac Eyre ou du bassin de Cooper, ce qu'elle désigne comme paysage remarquable se manifeste sur la carte par un ensemble de lignes, qui relient entre eux différents lieux. Il ne ferait pas sens de tenter d'en définir le périmètre ni la surface. Le paysage se déploie essentiellement dans un maillage de trajets dont la géométrie s'adapte aux configurations du terrain [278], et ces itinéraires sont transmis au travers de chants traditionnels, qui les mêlent aux mythes locaux. L'écrivain Bruce Chatwin, dont l'ouvrage « Le chant des pistes » raconte sa découverte des modes de vie des aborigènes d'Australie, a lui aussi documenté ces « itinéraires chantés », qui « sont à la fois la description précise d'un chemin pour le voyage à pied et un récit mythique contant la création de lieux et formations naturelles (lacs et rivières, collines, rocs, etc.) » [279]. Dans *Une brève histoire des lignes*, Tim Ingold rappelle ces récits de Chatwin sur la manière dont les aborigènes « ne conçoivent pas leur pays comme une surface qu'on pourrait diviser en plusieurs morceaux mais plutôt comme un 'réseau' de lignes et de 'voies de communication entrecroisées' » [280]. Ingold y voit le reflet d'une certaine conception de l'habiter :

> Suivre un trajet est, je crois, le mode fondamental que les êtres vivants, humains et non humains, adoptent pour habiter la terre. L'habitation ne signifie pas selon moi le fait d'occuper un lieu dans un monde prédéfini pour que les populations qui arrivent puissent y résider. L'habitant est plutôt quelqu'un qui, de l'intérieur, participe au monde en train de se faire et qui, en traçant un chemin de vie, contribue à son tissage et à son maillage. [281]

Si elle rejoint les conceptions aborigènes, cette montée en généralité – et en abstraction – que propose Ingold semble peu compatible avec les conceptions de l'espace forgées par les sociétés modernes. Ingold n'est pourtant pas seul à évoquer cette modalité d'appréhension du monde par la pratique du

277 Isabel McBryde, « "To Know the Place for the First Time" : Consideration of Diverse Values for an Australian World Heritage Site », ICOMOS Scientific Journal 3 (1994) : 34-44, p. 36.
278 Isabel McBryde, « Reflections… », *Op. cit.*
279 Caroline Helfter, « Contrepoint – Le chant d'un écrivain voyageur », Informations sociales 171, no 3 (30 juillet 2012) : 51.
280 Tim Ingold, *Une brève histoire des lignes*, trad. par Sophie Renaut (Zones sensibles diff. les Belles lettres, 2011), p. 107.
281 *Ibid.*, p. 108.

Le mont Uluru (Ayers Rock) en Australie. Auteur inconnu

trajet. En 1974 – durant la période où j'observais mon chantier d'autoroute –, le philosophe Henri Lefebvre achevait *La production de l'espace*. Il y disait notamment ceci :

> Parcouru de cheminements et réseaux, l'espace-nature change ; on peut dire que l'activité pratique s'y inscrit, que l'espace social s'écrit sur la nature (en gribouillis, peut-être), impliquant une représentation de l'espace. Les lieux sont marqués et remarqués, nommés. […] Ce qui importe, ce qui dure, c'est le chemin, plus que ceux qui cheminent : les réseaux des bêtes (sauvages ou domestiques), des gens (dans les maisons, autour des maisons dans le village ou la bourgade, aux alentours). Les traces partout distinctes et bien indiquées portent des « valeurs » attachées aux trajets parcourus : le danger, la sécurité, l'attente, la promesse. **282**

En déroulant le fil qui se tisse entre les *paysages associatifs* identifiés par Isabel McBryde, les pistes chantées de Chatwin, l'habiter du monde raconté par Ingold tout au long de son ouvrage *Une brève histoire des lignes* et les inscriptions des pratiques dans l'espace décrites par Lefebvre, on voit se dessiner peu à peu une version élargie de ce que pourrait recouvrir la notion de *paysage culturel* : non plus simplement une réalité matérielle du territoire qui serait le résultat des « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature » **283**, comme le veut la définition du Patrimoine Mondial, mais plutôt un fait culturel qui s'apparente à un processus dynamique, ou réalités matérielles, pratiques quotidiennes et conceptions culturelles s'imbriquent et s'influencent mutuellement, de sorte qu'en faire émerger une image figée ne peut faire entièrement sens. Pour avancer sur les différentes facettes d'une telle proposition, un autre éclairage est disponible : celui de Keith Basso et de ses « notes sur un paysage apache », condensées dans son ouvrage *Wisdom sits in places* **284**.

Parler avec les lieux

C'est après deux décennies de travail en tant qu'ethnologue auprès des Apaches de Cibecue, dans la réserve indienne de Fort Apache en Arizona, que Keith Basso commence à s'intéresser au rapport que ces populations entretiennent avec les lieux qui les entourent. La suggestion de cartographier la

282 Henri Lefebvre, La production de l'espace, Société et urbanisme (Paris : Éditions Anthropos, 1974), p. 139.

283 UNESCO, Comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial », janvier 2008, article 47.

284 Keith Hamilton Basso, *L'eau se mêle à la boue dans un bassin à ciel ouvert : paysage et langage chez les Apaches occidentaux*, trad. par Jean-François Caro, avec Carlo Severi (Zones sensibles, 2016). « notes sur un paysage apache » est une traduction directe du sous-titre de l'édition anglaise originale (*Wisdom sits in places, notes on an Apache landscape*)

région lui est faite au cours d'une conversation par le président de la tribu apache de White Mountain, qui ajoute alors : « Mais ne faites pas de cartes d'homme blanc, il y en a déjà beaucoup. Réalisez plutôt des cartes apaches, qui indiquent des lieux et des noms apaches. Cela pourrait nous être utile »[285]. C'est le début pour Basso d'une enquête qui va l'emmener, aux cotés de guides apaches, dans des centaines de lieux-dits dans la région de Cibecue, à la découverte de modalités de relation au paysage inconcevables au départ pour un homme blanc. L'aventure commence mal : Basso, auquel son guide demande de répéter après lui le nom apache d'un lieu, échoue à plusieurs reprises à reproduire la prononciation correcte. Ce qui pourrait n'être qu'un événement banal revêt pourtant une importance primordiale pour son guide : ce nom a été créé par les ancêtres, et sa prononciation exacte est indispensable pour que l'esprit dans lequel il a été *dit pour la première fois* soit respecté. Ce nom, c'est *Goshtlïsh Tù Bil Sikané*. Traduit en français *: L'eau se mêle à la boue dans un bassin à ciel ouvert*[286].

Keith Basso découvre alors, au fil de ses explorations et aux côtés de ses guides, que la manière apache de nommer les lieux véhicule bien plus que de simples repères géographiques. Ces noms à rallonge, qui ressemblent presque à des vers de haïkus japonais, racontent des histoires qui disent la manière dont ils ont été perçus par les ancêtres qui les ont découverts, l'état et les caractéristiques saillantes des lieux, les usages ou les significations qui s'y sont accrochées. Au fil des parcours dans le paysage, ils racontent l'histoire de la communauté depuis son arrivée sur ces terres. Ces noms, déjà longs par eux-mêmes, sont pour les Apaches comme des amorces pour y accrocher les récits attachés aux lieux, sur un mode très immersif et détaillé. La pratique traditionnelle qui consiste à tisser et raconter un tel récit, Basso la décrit comme le façonnage d'un *monde-lieu*. Elle consiste à restituer l'origine du toponyme au travers d'une narration plus ou moins longue, qui rejoue au présent le vécu des ancêtres en lien avec l'endroit. Ces récits peuvent aussi décrire les changements que le lieu a subi avec le temps, souvent indicateurs de modifications environnementales locales ou plus globales. Ainsi du lieu nommé *L'eau des serpents*, une source tarie au pied d'un promontoire rocheux devenue mare de sable, telle que la raconte Charles Henry, le guide apache, en reconstituant son monde-lieu :

> Aujourd'hui ces rochers sont seuls. Plus personne ne vient près d'eux. Ce n'était pas ainsi jadis. II y a longtemps, les gens venaient souvent ici. Ils s'accroupissaient sur ces rochers pour remplir leurs calebasses. Ils s'agenouillaient sur ces rochers pour s'abreuver avec les mains. Les

285 *Ibid.*, p. 19.

286 *Ibid.*, p. 35. Le nom de ce lieu est aussi le titre de l'édition en français du livre de Basso, paru aux éditions Zones sensibles.

> gens de notre peuple se montraient très reconnaissants envers cette source. Ils étaient heureux de savoir qu'ils pouvaient compter sur elle à tout moment. Ils étaient heureux de savoir que cet endroit existe. **287**

Au-delà des événements historiques innombrables qui tissent les relations des lieux aux populations apaches, ces toponymes et les récits qui s'y articulent transmettent aussi la constellation des règles morales qui régissent la vie sociale de la communauté. Certains toponymes n'offrent pas de description des signes visibles des lieux, mais reflètent une histoire qui s'y est déroulée, souvent très instructive sur les règles de conduite qui conditionnent la cohésion du groupe. Au lieu nommé *Abris souillés*, le guide de Basso raconte l'histoire de la communauté qui occupait autrefois l'endroit, dans des abris recouverts de végétation, disparus depuis. Voici la version courte de ce récit, retranscrite par Basso :

> Cela s'est passé à Abris souillés.
> Ils possédaient beaucoup de maïs, ceux qui vivaient ici, mais leurs proches en avaient très peu. Ils refusaient de le partager. Malgré les supplications de leurs proches ils refusaient toujours de le partager. Alors leurs proches se fâchèrent et les forcèrent à rester chez eux. Ils les empêchèrent de se déplacer, même pour déféquer. Ils furent donc obligés de faire ça chez eux. Leurs abris se remplirent d'excréments. De plus en plus! C'était terrible! Ces gens tombèrent malades et frôlèrent la mort. Puis leurs proches leur dirent : « Ce qui vous arrive est de votre faute. À présent vous habitez à Abris souillés! » Après cela, ils acceptèrent enfin de partager leur maïs.
> Cela s'est passé à Abris souillés. **288**

Au travers de ces paraboles, non exemptes de violence, l'environnement apache se fait porteur des repères moraux de la communauté sur un mode allusif, réflexif, indirect mais précis. Ces récits, bien que situés dans le passé, inspirent des réflexions aux contemporains sur les voies à suivre pour une vie bonne, sans que celles-ci soient inscrites noir sur blanc dans des textes de loi. Le paysage, jalonné par cette toponymie et habité par ces récits, devient porteur de l'histoire et des codes moraux du groupe, mais son rôle ne s'arrête pas là.

Dans le troisième chapitre de son livre, Basso raconte une conversation étrange entre trois femmes de la communauté, à laquelle il assiste lors d'un chaud après-midi d'été. Evoquant le comportement répréhensible du frère de l'une des protagonistes, ces trois femmes engagent une conversation dont les paroles se limitent à citer plusieurs noms de lieux – à rallonge –, qui semblent

287 *Ibid.,* p. 38.
288 *Ibid.* p. 48.

se répondre les uns aux autres, et sont séparés par de longs silences. Intrigué et n'ayant absolument rien compris à ce qui vient de s'échanger, Basso découvre après coup que cet exercice est une pratique rituelle courante qui consiste à mobiliser la puissance d'évocation des toponymes afin de commenter sur un mode allusif caractéristique la vie sociale de la communauté, et bien d'autres choses encore.

> Et comme si tout cela ne suffisait pas, une grande partie de qui est prononcé et accompli [au cours de cette pratique] est attribuée à des ancêtres apaches invisibles, invités par les voix des participants à communiquer via une parole collective que personne n'entend à proprement parler. **289**

Parler *avec* les lieux, pour les communautés apaches que raconte Keith Basso, ne signifie donc pas seulement *échanger* avec ceux-ci, mais aussi mobiliser la charge symbolique qu'ils condensent pour en faire, lors de certaines pratiques conversationnelles, des signifiants à part entière, chargés de sens et dotés de la puissance évocatrice que confère l'immédiateté des images.

Le quotidien et les ancêtres

Les approches du paysage qui existent au travers des différentes pratiques que je viens d'évoquer permettent d'entrevoir toute l'extension et la profondeur de ce que peut incarner la notion de *paysage culturel*, lorsqu'elle est désencastrée de ses présupposés coloniaux et s'ancre dans la relative banalité des expériences quotidiennes individuelles et collectives, les affections qu'elles génèrent, et des sédimentations culturelles qui en résultent sur le temps long. Toutes choses difficiles à rassembler dans un synthèse scientifique à vocation patrimoniale.

Cette approche étendue de la notion de paysage culturel rejoint en de nombreux points l'appréhension originelle, « substantielle », du Paysage telle que la raconte Kenneth Olwig lorsqu'il ravive l'histoire des *landschaften* de la Frise du Nord médiévale **290** : des paysages ou l'histoire et les règles de la communauté sont inscrites dans les récits attachés à la Terre et ses modulations, régulièrement rappelées à la mémoire des vivants par la transmission orale ; des lieux habités par les ancêtres, qui chuchotent ou chantent à l'oreille des vivants, mobilisent leurs attentions et font peser la sagesse et la continuité du temps long dans les mouvements de leur quotidien.

Si ces conceptions du paysage ont pris forme dans des conditions historiques et matérielles sensiblement différentes de celles qu'ont connu et que connaissent aujourd'hui les bassins miniers belges, dont on se rappellera qu'ils

289 *Ibid.* p. 109.
290 *Cfr.* chapitres 9 et 11.

ont fait partie des régions les plus industrialisées au monde, je pense utile de préciser que ce qui m'intéresse ici n'est pas d'identifier les conditions de leur éventuelle reproduction, mais la panoplie des formes qu'elles mobilisent pour incarner des attachements aux lieux. Il n'est presque plus de population au monde qui vive uniquement des productions locales que la terre peut lui fournir, ni de l'eau des sources qui voisine ses lieux de vie, y compris les aborigènes d'Australie ou les Apaches de Cibecue. Ainsi, lorsque Keith Basso rend visite à son ami apache Nick Thompson, il s'attarde, en ethnologue chevronné, sur ce qui pourrait paraître des détails, mais qui suffisent à évoquer le tableau d'ensemble dans lequel son enquête chemine :

> […] je peine à ne pas sourire tant l'apparence de Nick, brillante illustration des possibilités offertes par le bricolage vestimentaire, ne saurait être plus éloignée d'un conservateur tribal endurci. […] Il fume une cigarette Salem tout en contemplant ses chaussures - une paire neuve de chaussures de course Nike ornées de zébrures orange incandescent - avec une approbation non feinte. Il porte également un pantalon vert délavé, un chapeau de cowboy en piteux état et un tee-shirt blanc paré de l'inscription « Disneyland » en gros caractères rouges au niveau du torse. Si Nick Thompson est un adversaire du changement social, rien dans son allure ne permet de le deviner. Mais les apparences sont parfois trompeuses et Nick, chanteur accompli et homme-médecine de renom, serait le premier à le faire remarquer. [291]

Non, les Apaches d'aujourd'hui ne s'habillent pas de peaux de bison et ne vont pas remplir leurs calebasses à la source du coin. Ils font partie d'un monde qui s'est colonisé, industrialisé et mondialisé. Les conditions originelles de l'arrivée sur leurs terres, qui ont vu leurs ancêtres forger les premiers toponymes des lieux qu'ils découvraient, ont radicalement changé. Pourtant, leur insistance sur le maintien de la prononciation exacte des toponymes et toutes les pratiques discursives attachées aux lieux continuent d'agir dans le présent des activités relationnelles et sociales, sans paraître relever d'une logique de conservation folklorique. Les attachements au lieu, loin d'être indexés sur l'unique accès aux ressources matérielles assurant la survie, se déploient sur bien d'autres registres et pour bien d'autres raisons.

Dans le cadre de mon parcours de recherche doctorale, j'ai rejoint un projet qui réunit des chercheurs de nombreux pays autour de la question de la désindustrialisation [292] et participé à nombre d'échanges autour de cette thématique. J'ai notamment retenu de ces échanges que dans presque toutes les situations de désindustrialisation, on assiste à une réticence des populations à

[291] *Ibid.* p. 68.
[292] Il s'agit du projet Deindustrialization and the Politics of Our Time (DePOT). Voir deindustrialization.org

Vignoble associatif au pied du terril du Martinet. Source : site Facebook du Vignoble du Martinet.

se déraciner d'un lieu avec lequel elles ont noué des attaches, même si la situation économique le préconise et que l'espace du travail se délite. Parmi les nombreuses recherches développées par des membres de ce projet, il y a cette enquête de Alice Mah, *Devastation but also home*, qui raconte, dans deux situations de désindustrialisation, les motivations de ceux qui ont décidé de rester malgré le déclin économique de la région. J'en livre juste un court extrait, qui dira plus que tous les résumés que je pourrais en faire :

> Au cours d'une promenade dans Walker avec Tina, une habitante de Walker, mère de deux enfants et travailleuse dans le secteur communautaire et bénévole, elle m'a illustré les liens étroits qui unissent la communauté et les familles à Walker : elle connaissait les gens, les lieux, la politique et l'histoire locale de Walker dans les moindres détails, et elle m'a montré sa maison et celles de sa mère, de sa grand-mère et de son frère, toutes situées à quelques pâtés de maisons les unes des autres. **293**

Si ces attachements aux lieux se déploient même dans des conditions économiques difficiles, c'est probablement que les raisons économiques ou les conditions matérielles de survie n'en sont justement pas le moteur essentiel, et certainement pas l'unique. C'est ce qui m'engage, à ce stade du raisonnement, à concevoir les attachements aux lieux de vie et à l'environnement proche comme un besoin fondamental, autant pour les Apaches de Cibecue que pour les habitant·e·s de Walker ou du bassin minier wallon, bien que les formes qu'ils prennent dans l'une ou l'autre de ces situations soient forcément différentes. Quant au phénomène qui voit s'agencer les individus, les communautés, les végétaux, les animaux, les ancêtres, les récits, la Terre et les lieux au sein d'une même entité géographique, on peut choisir de l'appeler *paysage culturel*, mais alors dans un sens plus étendu que celui défini par l'UNESCO ; ou *paysage associatif*, si l'on s'accorde sur le fait que toutes les situations qu'on vient d'évoquer entrent dans la définition forgée par Isabel McBryde – je n'en suis pas certain, pour ma part – ; ou *paysage relationnel*, que je préfère parce qu'il met en avant la dynamique des liens qui entrent en jeu, et qui sont à mon avis plus que de simples « associations ». On peut aussi plus simplement, si l'on suit Kenneth Olwig, choisir de l'appeler *paysage* tout court, car c'est bien cette conception-là du paysage qu'Olwig nous propose aujourd'hui de réhabiliter et de promouvoir.

293 Alice Mah, « Devastation but also Home : Place Attachment in Areas of Industrial Decline », Home Cultures 6, nº 3 (2009) : 287-310.

Partie 5.
D'une régénération l'autre

26. Les chemins des terrils

La Boucle noire

Dans les années 1970, pendant que les comités de riverains partent à l'assaut des bulldozers qui attaquent les flancs de « leurs » terrils, certains tentent d'apprivoiser les conditions de vie dans les bassins industriels avec d'autres armes que celles de la lutte environnementale. C'est le cas du groupe de rock Kosmose, qui se forme en 1971 autour de quatre musiciens de Charleroi[1]. La musique qu'ils développent, qu'ils appellent « rock sidérurgique », puise aux sons de leur quotidien : la rumeur des forges, des ateliers et des voies ferrées, qui s'entend dans tous les quartiers de la ville basse, se muent dans leurs morceaux en nappes électriques et électroniques jouées à plein volume. En rapport au contexte industriel qui en constitue, en quelque sorte, la matrice, cette esthétique musicale semble autant relever de l'apprivoisement que de l'affrontement.

> Francis Pourcel : …en plus des terrils, il y avait la musique, quoi. Et ça collait bien avec, puisque les photos [du groupe] à l'époque étaient déjà faites aux pieds des industries et aux pieds des terrils. Donc on avait un rapport musical avec ce qu'on a fait par après avec les terrils.
> On ne pouvait pas faire ce genre de musique en habitant, par exemple à Loverval, tu vois ? Si on a fait cette musique-là, c'est parce qu'on avait un train devant, un train derrière et un tram au milieu, quoi. Et donc on était en pleine zone industrielle.
> Notre local de répétition était à Monceau-sur-Sambre, pas loin de la gare de Marchienne. Et on jouait tellement fort qu'on nous entendait jusqu'à la gare.[2]

Ce qui se joue avec le rock sidérurgique de Kosmose est le reflet local d'autres émergences musicales qui naissent dans les régions ouvrières de Düsseldorf, Manchester ou un peu plus tard à Detroit, avec la naissance du

[1] Michael Bianchi, « (Ré)générer les communs par la pratique physique du territoire, le cas de la Boucle noire à Charleroi », *Projets de paysage*, nº 25 (décembre 2021) : 25.
[2] Extrait de l'entrevue avec Micheline Dufert et Francis Pourcel, propos recueillis par l'auteur, le 18 octobre 2021.

mouvement techno dans les quartiers ouvriers au début des années 1990. Là aussi, il est question d'une musique qui renvoie à son environnement sa propre image, comme l'a restitué Mathieu Guillien dans son enquête sur les origines de la techno minimale.

> Ici, tout le monde a un membre de sa famille qui travaille dans l'industrie. […] On s'est approprié l'idée des machines et on a créé nos propres sons, et tous ces sons venaient inconsciemment de l'univers de l'industrie, de la mécanique, des machines, de l'électronique. Cet environnement nous a créés. Et nous, à notre tour, socialement et inconsciemment, on a créé cette musique. En créant cette musique, on a recréé notre environnement. [3]

Si Francis Pourcel, dans la citation ci-dessus, évoque les terrils en lien avec la musique qu'il joue à l'époque, c'est parce que ceux-ci vont prendre plus tard un autre rôle pour lui-même et pour Micheline Dufert, celle qui forme avec lui un nouveau groupe plus franchement punk, SIC, à la fin des années 1970.

> Micheline Dufert : Il y avait un beau mélange, une belle effervescence ici, on était au centre de l'Europe. Puis, par la suite, j'allais chercher des disques inconnus à La Médiathèque. On aurait pu continuer mais on a eu des enfants et on s'est retrouvés dans un autre lieu de vie qui ne nous donnait pas la possibilité de faire du « bruit ».
>
> Francis Pourcel : Maintenant, on vient de déménager et on a une plus grande cave, quelque chose redevient peut-être possible… Mais on a tellement de projets. Celui de la Boucle noire nous prend tellement de temps… [4]

La *Boucle noire*, c'est le sentier que Micheline et Francis ont ouvert au travers des friches industrielles, des quartiers ouvriers et des terrils de Charleroi au début des années 2010. À l'époque, il et elle entreprennent d'explorer les ruines industrielles qui entourent la ville, ces cathédrales de béton et d'acier auxquelles la décrépitude ajoute encore une couche de dramaturgie. Il et elle pratiquent, avec d'autres, l'exploration urbaine (*urbex*) dans ces zones partiellement abandonnées, souvent difficiles d'accès, qui présentent un mélange de morbidité et de luxuriance. En 2011, à l'occasion du festival *Hotel Charleroi* dont il est l'un des organisateurs – et sur lequel nous reviendrons au

[3] Derrick May, musicien, cité dans Mathieu Guillien, *La techno minimale, Musiques populaires actuelles/amplifiées* (Aedam Musicae, 2014), p. 104.

[4] « Micheline Dufert et Francis Pourcel (1) : les années musique », Interview par Philippe Delvosalle, mediatheque.be, le 4 avril 2018, https ://www.mediatheque.be/focus/micheline-dufert-et-francis-pourcel-1-les-annees-musique/

chapitre 30 –, l'artiste Adrien Tirtiaux propose une intervention qu'il appelle *Terre brûlée* : au fond d'un petit parc dominé par le ring autoroutier, il pratique une ouverture dans un mur mitoyen en briques, et défriche à partir de cette brèche un chemin qui donne accès, en ligne directe, au sommet du terril voisin : le terril des Piges. C'est à partir de ce geste, au départ de cette brèche dans un mur qui sera conservée par la suite et rebaptisée *porte d'Adrien* par les habitant·e·s de Charleroi, que Micheline et Francis imaginent le tracé d'un chemin de 23 km au travers des terrils et des zones industrielles situées à l'Ouest de la ville, tracé qui sera inauguré publiquement en 2016.

Après un premier parcours en groupe dans le cadre de la seconde édition du festival d'art urbain Asphalte, ce sentier suscite rapidement l'enthousiasme de l'*Eden*, le principal centre culturel de Charleroi, qui propose l'intégration du dispositif dans son programme, en organisant des balades guidées sur le parcours et en finançant et diffusant la production d'une carte du trajet (voir page suivante). C'est à cette occasion que ce dernier est baptisé la *Boucle noire*. Lors de sa première édition chapeautée par l'Eden en 2017, cette randonnée regroupe 400 personnes[5]. Elle est depuis reprogrammée chaque année. Dans l'édition de l'année 2020, ce sont mille personnes qui s'inscrivent pour marcher ensemble sur la boucle noire[6]. Cette année-là, un comptage indique que 14.000 marcheurs ont parcouru la Boucle noire sur une période d'un an. Ce chiffre de fréquentation rejoint celui des principaux musées de la ville, alors qu'aucune subvention publique régulière n'est consacrée à sa maintenance. La même année, la Boucle noire rejoint le réseau des *Sentiers métropolitains*, un réseau international d'acteurs qui ouvrent, pratiquent, activent ou réactivent des chemins dans les territoires périphériques des métropoles contemporaines. Actuellement, parmi l'ensemble des activités proposées par la ville, le plus grand nombre de demandes d'information auprès de l'office du tourisme concerne la Boucle noire. Ce sentier est devenu une sorte d'emblème local.

Droit de passage

Avant que ce parcours soit concrètement possible sur le terrain, et devienne autre chose qu'une ligne sur une carte, la localisation du tracé complet et les premiers défrichages doivent être effectués, ce qui s'avère être une tâche particulièrement ardue. Micheline et Francis sont assisté·e·s par une association de formation locale, la *Régie des quartiers*, mais les massifs de ronces et les plantes dites « invasives » qui sont les premières à avoir colonisé ces espaces et que le chemin traverse par endroits, repoussent vite. Pour trouver les meilleurs passages, Micheline et Francis s'appuient sur les conseils des

5 https ://cheminsdesterrils.be/2016/01/17/chroniques-en-pentes-douces/

6 Cette marche n'aura malheureusement pas lieu cette année-là, en raison du confinement lié à la pandémie du Covid.

Pages suivantes : Carte de la Boucle noire, 2021. © Harrisson, chemindesterrils.be, Eden

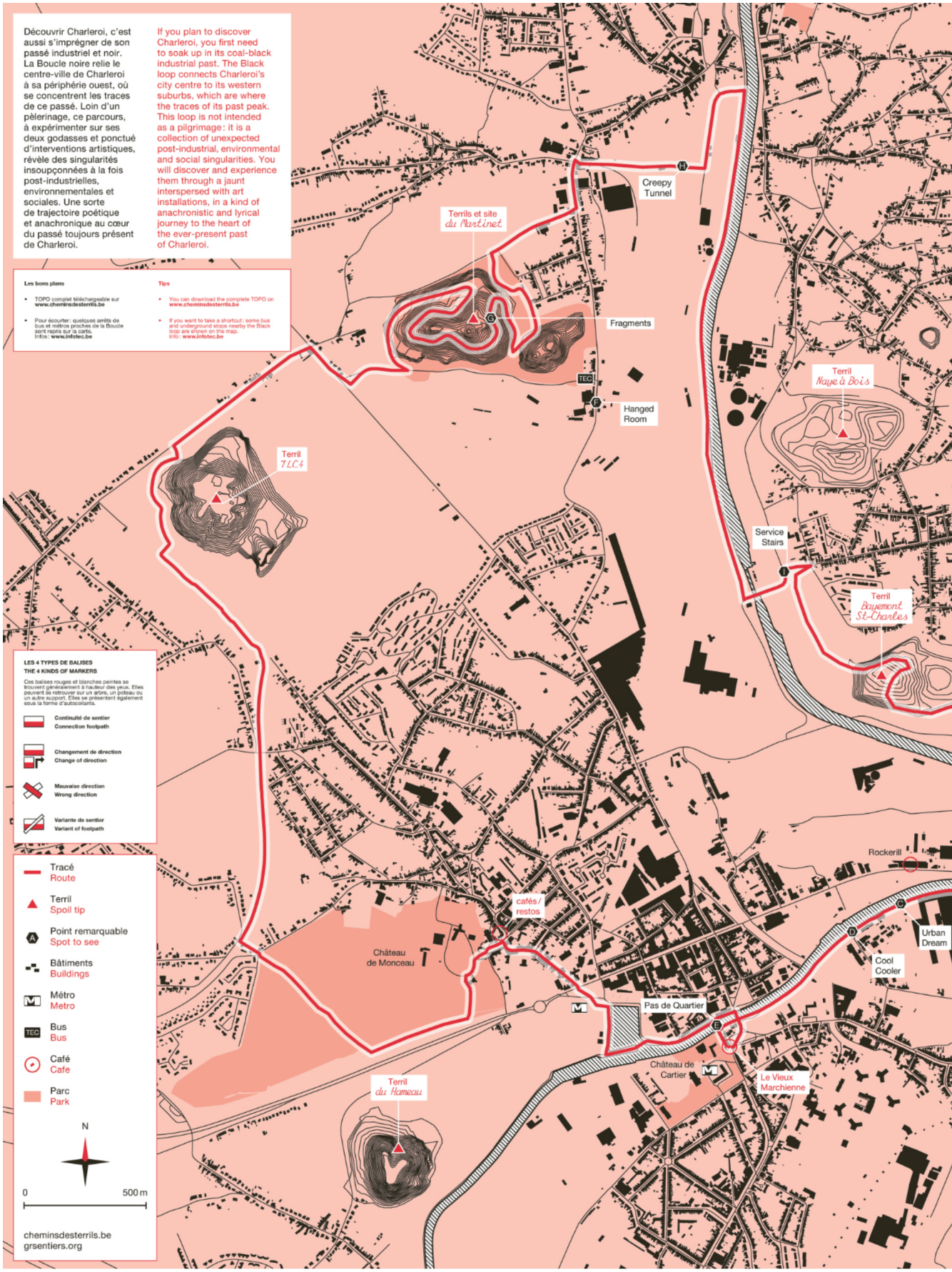
Découvrir Charleroi, c'est aussi s'imprégner de son passé industriel et noir. La Boucle noire relie le centre-ville de Charleroi à sa périphérie ouest, où se concentrent les traces de ce passé. Loin d'un pèlerinage, ce parcours, à expérimenter sur ses deux godasses et ponctué d'interventions artistiques, révèle des singularités insoupçonnées à la fois post-industrielles, environnementales et sociales. Une sorte de trajectoire poétique et anachronique au cœur du passé toujours présent de Charleroi.
If you plan to discover Charleroi, you first need to soak up in its coal-black industrial past. The Black loop connects Charleroi's city centre to its western suburbs, which are where the traces of its past peak. This loop is not intended as a pilgrimage : it is a collection of unexpected post-industrial, environmental and social singularities. You will discover and experience them through a jaunt interspersed with art installations, in a kind of anachronistic and lyrical journey to the heart of the ever-present past of Charleroi.
Les bons plans
TOPO complet téléchargeable sur www.cheminsdesterrils.be
Pour écourter : quelques arrêts de bus et métros proches de la Boucle sont repris sur la carte. Infos : www.infotec.be
Tips
You can download the complete TOPO on www.cheminsdesterrils.be
If you want to take a shortcut : some bus and underground stops nearby the Black loop are shown on the map. Info : www.infotec.be
LES 4 TYPES DE BALISES
THE 4 KINDS OF MARKERS
Ces balises rouges et blanches peintes se trouvent généralement à hauteur des yeux. Elles peuvent se retrouver sur un arbre, un poteau ou un autre support. Elles se présentent également sous la forme d'autocollants.
Continuité de sentier
Connection footpath
Changement de direction
Change of direction
Mauvaise direction
Wrong direction
Variante de sentier
Variant of footpath
Tracé
Route
Terril
Spoil tip
Point remarquable
Spot to see
Bâtiments
Buildings
Métro
Metro
Bus
Bus
Café
Cafe
Parc
Park
N
0
500 m
cheminsdesterrils.be
grsentiers.org
Terrils et site du Martinet
Creepy Tunnel
Fragments
Hanged Room
Terril Naye à Bois
Terril TLC4
Service Stairs
Terril Bayemont St-Charles
Rockerill
cafés / restos
Château de Monceau
Urban Dream
Cool Cooler
Pas de Quartier
Château de Cartier
Le Vieux Marchienne
Terril du Hameau

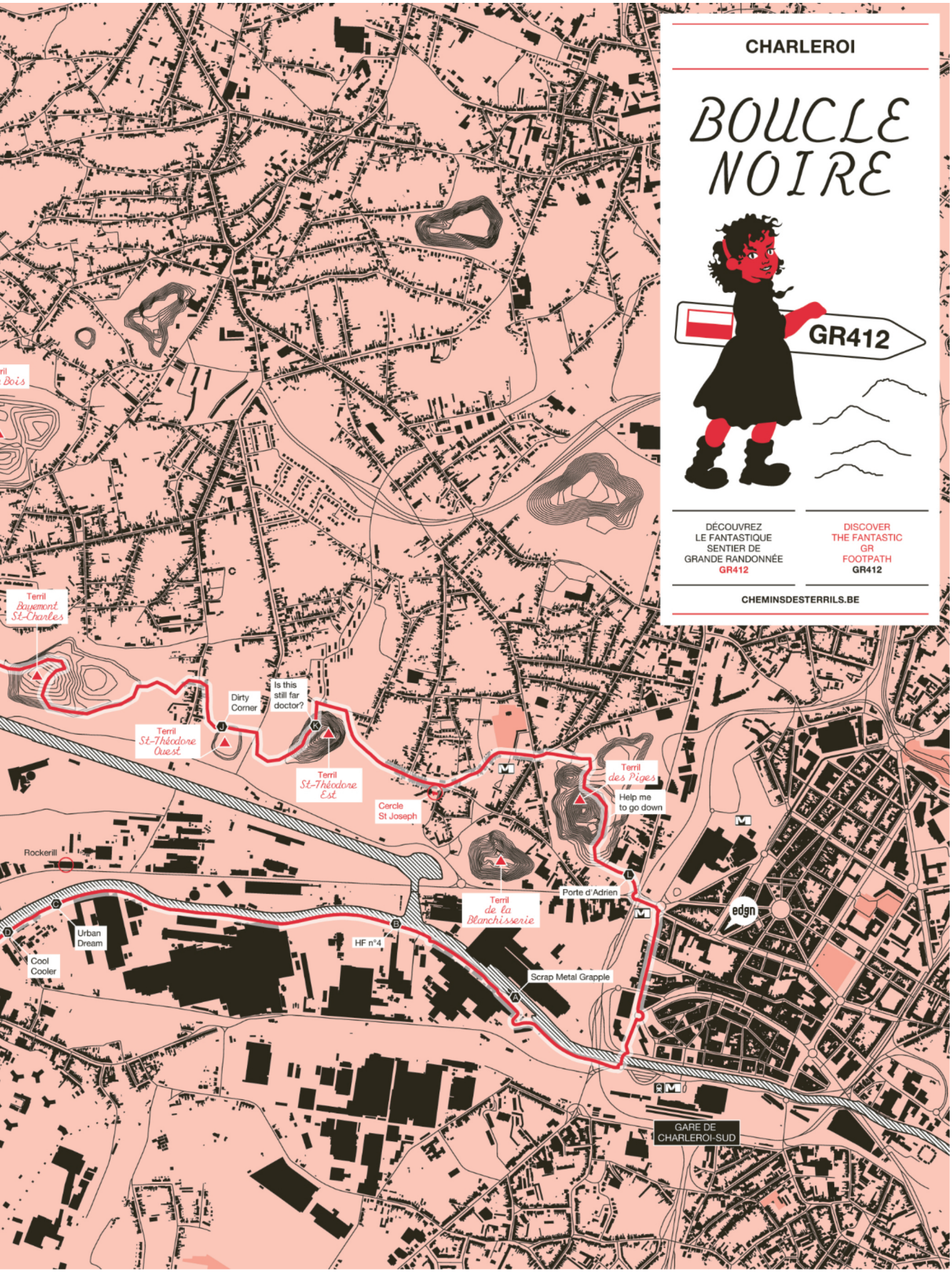
CHARLEROI
BOUCLE NOIRE
GR412
DÉCOUVREZ LE FANTASTIQUE SENTIER DE GRANDE RANDONNÉE GR412
DISCOVER THE FANTASTIC GR FOOTPATH GR412
CHEMINSDESTERRILS.BE
Terril Bayemont St-Charles
Dirty Corner
Is this still far doctor?
Terril St-Théodore Ouest
Terril St-Théodore Est
Cercle St Joseph
Terril des Piges
Help me to go down
Rockerill
Terril de la Blanchisserie
Porte d'Adrien
edgn
Urban Dream
Cool Cooler
HF n°4
Scrap Metal Grapple
GARE DE CHARLEROI-SUD

Adrien Tirtiaux, *Terre brûlée* (partie), 2011 © Adrien Tirtiaux
Lieu aujourd'hui surnommé « Porte d'Adrien »

enfants des quartiers voisins qu'iels croisent sur les sites ; ces enfants qui sont en réalité les meilleurs connaisseurs des lieux.

Au départ, les habitant·e·s des bassins miniers sont assez réticents à se rendre sur certains terrils – sauf les enfants – ; mais l'ouverture des chemins et la régénération de la vie végétale ouvrent à des pratiques nouvelles.

> Francis Pourcel : On a fait des liaisons entre les terrils parce qu'au départ, les gens vont sur leur terril promener le chien, celui qui est à côté de chez eux. Ils ne vont pas d'un terril à l'autre, mais apparemment, il y a des gens qui y sont allés. On a vu des gens, une fille qui pique-niquait carrément avec une couverture. Elle sort là, pourquoi ? Parce qu'il y a des gens qui passent.
>
> Micheline Dufert : C'est un endroit public, c'est une sécurité publique d'avoir des gens qui passent. T'es pas tout seul dans le truc, c'est ça. Et il y a quelque chose. Il se passe quelque chose. Les gens passent voir. C'était notre but, c'était d'offrir les espaces publics aux gens de la Docherie. [7]

Même si ce cheminement, une fois défriché, s'apparente en effet à un parcours public, son tracé franchit des terrains dont le statut juridique demeure très varié. Certaines parties du parcours se font sur les chemins de halage publics qui bordent la Sambre ou le Canal. D'autres passent sur des sites dont l'accès est lui aussi public, comme les deux terrils du Martinet, rachetés par la Ville dans les années 1990. Par contre, une bonne partie franchit aussi des friches ou des terrils qui, bien qu'abandonnés depuis des décennies, continuent d'appartenir à des propriétaires privés. Le plus présent de ces propriétaires est la société Valimo. Cette société se trouve à la tête d'un fonds immobilier constitué essentiellement d'anciens terrains miniers autrefois rachetés aux anciennes compagnies, et dont son nouveau propriétaire espère pouvoir, à un moment ou à un autre, obtenir un profit. Pour confirmer le tracé de la Boucle noire et, surtout, permettre qu'y subsiste un balisage qui acte *de facto* le caractère public des sentiers, il est donc nécessaire d'obtenir l'accord explicite des propriétaires.

Pour bénéficier du poids de la force publique, Micheline et Francis demandent à la Ville de négocier les servitudes d'accès nécessaires auprès de Valimo. Après d'âpres négociations, celles-ci sont obtenues par convention en 2017, pour une durée théorique de vingt ans. Mais la convention qui les fonde peut être à tout moment supprimée, moyennant un simple préavis de six mois. Ces droits conservent donc un caractère fragile, et leur maintien reste soumis

7 Extrait de l'entrevue avec Micheline Dufert et Francis Pourcel, propos recueillis par l'auteur, le 18 octobre 2021.

à l'éventuelle opportunité, qui pourrait se présenter à l'avenir, de la récupération de leur assiette foncière pour les besoins d'une valorisation économique.

Balade punk

Pourquoi me suis-je attardé sur le passé musical de Micheline Dufert et Francis Pourcel avant d'en venir à la Boucle noire ? Hormis le fait que Kosmose illustrait ses pochettes d'albums avec des terrils, quel est le lien entre les démarches musicales du couple dans les années 1970 – où Micheline allait jusqu'à crier « I hate my town ! » dans l'une de ses chansons – et la création de ce chemin qui semble être une déclaration d'amour du couple au paysage au sein duquel ils ont vécu toute leur vie[8]. Déjà, comme l'exprimait Derrick May au sujet de la musique techno, ces démarches ont en commun d'être construites à partir d'une relation à l'environnement, relation à laquelle elles tentent de donner forme. Une relation qui s'illustre notamment par le fait qu'elle n'est pas idéalisée, qu'elle contient une dimension conflictuelle assumée. À cet égard, la reconstruction d'un univers esthétique à partir des matériaux présents dans l'environnement immédiat, fussent-ils porteurs *a priori* d'une charge négative, peut s'apparenter à une forme de résistance. C'est ce qui ressort de l'enquête de Guillien, notamment lorsqu'il cite une étude de l'essayiste américain Eric Davis à propos de « l'intrusion de la machine dans l'oreille collective occidentale comme un effet collatéral de l'âge industriel »[9].

> Ainsi, plutôt que voir dans les rythmes de la musique populaire noire des symptômes de la mécanisation tyrannique de la culture et de la société, il serait plus fructueux de les considérer comme une interface créative et souple entre l'esprit humain et la civilisation de la machine en pleine expansion. Au XXe siècle, le rythme devient une façon de sonder, de reconfigurer et de résister à la machine – industrielle autant que numérique – en utilisant son propre langage.[10]

On pourrait développer un raisonnement similaire avec le mouvement punk, qui nait dans un contexte social marqué par la désindustrialisation et, de manière plus générale, une déception radicale vis-à-vis des promesses de la civilisation moderne, qu'elles soient bourgeoises ou communistes. « Les punks se sont tournés vers l'anarchisme comme alternative aux systèmes mondiaux existants et au cycle continuel d'oppression que provoque chaque

8 Je tiens ce questionnement de Jean-Michel Leclercq, journaliste et ami de très longue date, avec lequel j'ai co-écrit un texte sur Charleroi paru dans la revue Dérivations en 2019. Jean-Michel Leclercq et Michaël Bianchi, « Charleroi, I'm black and I'm proud », *Dérivations*, n°6, Décembre 2019. p. 54-68.

9 Davis, E., « Dancing Machines », Nomad's land, volume II/3, printemps/été 1998, p. 59-60. Cité dans Mathieu Guillien, *La techno minimale, Musiques populaires actuelles/amplifiées* (Aedam Musicae, 2014), p. 104-106.

10 *Ibid.*

révolution »[11]. Le « I hate my town ! » de SIC peut se lire comme un reflet du « No future ! » des Sex Pistols, mais sur un mode plus local, plus intuitif et moins absolu. C'est en tout cas l'interprétation qu'on peut en faire *a posteriori* à partir de ce que leur démarche est devenue par la suite, et notamment la manière dont ils ont conçu la Boucle noire en tant que « parcours poético-punk »[12]. Une manière dont on pourrait dire, en paraphrasant Eric Davis, qu'elle est une façon de « sonder, reconfigurer et résister au territoire industriel en utilisant son propre langage »[13].

Caractériser ce dispositif comme une expérience *punk* pourrait paraître secondaire. Après tout, cette balade attire un public nombreux, qui pourrait se contenter de l'agrément des chemins, du vertige des hauteurs, de la dimension didactique des panoramas sur le territoire qu'offrent les sommets des terrils, et des plaisirs de l'effort physique que propose le parcours. Pourtant, de la même manière que le guide apache de Keith Basso insistait sur la prononciation correcte des toponymes, une attention aux nuances est indispensable dans la caractérisation de ce parcours. À même le sol, certaines situation traversées par la Boucle noire sont rudes : physiquement, esthétiquement ou humainement. Sur le plan physique, il y a, bien sûr, la raideur de certaines pentes, ainsi que la nature meuble de la plupart des sols des terrils, qui s'effritent sous les pas et rendent la montée difficile – sans parler de la descente, qui s'avère parfois encore plus compliquée et dangereuse à certains endroits. Sur le plan esthétique, les lieux qu'on traverse sont parfois très éloignés de ceux qu'on trouve lors d'une balade bucolique en milieu rural. Si les sentiers qu'on trouve sur les terrils eux-mêmes ou dans leurs abords directs présentent une nature luxuriante, et si certaines ruines industrielles qu'on croise parfois au détour d'un chemin peuvent revêtir un caractère romantique, d'autres endroits confrontent directement le visiteur aux restes d'un espace industriel qui n'a rien d'amène : un ancien mur d'usine, une infrastructure autoroutière, une zone de triage ferroviaire, une plaine noire et stérile, visiblement polluée, des hangars abandonnés, chacun de ces éléments présentant des dimensions démesurées. Sur le plan humain, le trajet confronte aussi celui ou celle qui le pratique à des manifestations de la précarité dans laquelle vivent certains habitant·e·s de la région. Certaines maisons croisées sur le chemin présentent un état de délabrement avancé, même si la plupart des maisons des quartiers ouvriers eux-mêmes sont en général bien entretenues. Il y a les carcasses de voiture ou d'autres matériels stockés dans certains jardins. Il y a les décharges sauvages, dont les auteurs sont mystérieux, dont les habitant·e·s n'ont pas le

[11] Craig O'Hara, *The Philosophy of Punk : More than Noise*, (London ; San Francisco : AK Press, 1999), p. 72.

[12] L'expression est extraite de la présentation de la Boucle noire sur le blog de Micheline et Francis. https ://cheminsdesterrils.be/2016/08/02/la-boucle-noire-du-gr-412/

[13] Voir plus haut.

temps, l'énergie ou les ressources de s'occuper eux-mêmes, et dont la ville ne semble pas se préoccuper non plus. Il y a, aussi, les campements des personnes « sans domicile », isolés ou groupés, dont certains sont éphémères, mais d'autres sont installés depuis longtemps. Nous y reviendrons plus loin[14].

Sur la carte officielle de la Boucle noire, cette dimension du territoire n'est pas dissimulée : elle est retraduite dans une série d'expressions qui émaillent le parcours et en situent, non sans humour, quelques « points remarquables ». Entre les dix terrils que le chemin permet de longer ou de parcourir, on y trouve indiqués une série de lieux aux noms imagés qui, toutes proportions gardées, pourraient bien se lire à la mode apache : *Help me to go down, Is this still far doctor, Dirty corner, Creepy tunnel, Hanged room, Pas de quartier, Cool cooler, Scrap metal grapple*. La Boucle noire, avec ses 23 km, n'est donc pas une balade de santé pittoresque. Il s'agit bel et bien d'un objet *punk*, et cette dimension, assumée et soulignée, présente frontalement un visage en partie grimaçant, loin de l'image idéalisée qui pourrait être attendue de la part d'un objet à vocation touristique – ce que la boucle ne prétend d'ailleurs pas être, en tout cas pas aux yeux de ses initiateur·ices.

Cette dimension punk de la balade a déjà fait débat. Micheline et Francis étant aussi membres de l'association des *sentiers de grande randonnée* (GR), ils ont proposé à l'association d'intégrer la Boucle noire dans le GR 412, un chemin de grande randonnée surnommé le *sentier des terrils*, qui parcourt la dorsale Wallonne d'Ouest en Est en passant par tous ses bassins industriels – le numéro 412 vient de la date du 4 décembre (4/12), jour de la Sainte Barbe, la marraine des mineurs. L'intégration du chemin aux GR s'est faite en 2016, mais il arrive que certains habitués des GR, plus familiers des chemins de campagne, soient heurtés par la rudesse du parcours et des univers qu'il amène à côtoyer. Une marcheuse mécontente, qui écrivait en 2020 un message à l'association *chemins des terrils* (l'association de Micheline et Francis), se plaignait d'avoir eu à marcher « le long d'un chemin de halage rempli de détritus, le long de dépotoirs 'puants', dans les cités », et d'avoir dû pique-niquer « à côté d'une grande roue rouillée, [assise] sur des blocs de béton ». Telle est pourtant, encore aujourd'hui, la vérité crue et contrastée du territoire, héritée de la période industrielle.

La Grande Dérive

Lors de mes premières rencontres avec Micheline et Francis, ces derniers ont évoqué à plusieurs reprises un autre projet qui leur prenait alors beaucoup de temps. Motivé par l'intérêt suscité par la Boucle noire, ce projet consistait à en reporter le principe sur un trajet plus ambitieux : un *sentier métropolitain,* qui cheminerait dans toute la périphérie de l'agglomération.

[14] *Cfr.* chapitre 31.

Présentée par ses auteur·ices comme « le miroir inversé de la Boucle noire »[15], ce tracé présente une longueur de 54 kilomètres. Il forme une boucle qui parcourt les marges de la grande agglomération de Charleroi, aux endroits où la densité urbaine commence à s'estomper et à rencontrer les fragments de l'espace rural ou semi-rural. On y croise à plusieurs reprises les grandes infrastructures, qu'on longe parfois sur des centaines de mètres : le grand anneau de contournement autoroutier – à ne pas confondre avec le ring urbain évoqué au chapitre 21, même s'ils ont été construits à la même époque –, l'aéroport – dont les extensions, en chantier, bordent une petite vallée agricole et bucolique –, le canal, les aires ferroviaires, les zones industrielles. On y traverse aussi des zones d'habitat urbain, périurbain ou carrément rural. Les situations s'y mélangent et s'y télescopent, sans cohérence apparente. Extrait :

> Après la traversée d'un canal, on longe sur deux cent mètres une canalisation monumentale – à vue de nez, environ deux mètres de diamètre –, portée à une dizaine de mètres de hauteur par d'imposants piliers métalliques, en face d'une rangée de petites maisons et en bordure d'une voie ferrée. Certaines maisons sont entretenues avec soin, d'autres à l'état d'abandon apparent. À certains endroits, des palissades réalisées à l'aide d'un mélange de panneaux de plastique et de morceaux de bois récupérés. Un tunnel en béton, qui permet de passer sous une voie ferrée, porte des traces de souillures déjà anciennes. Parmi les graffitis qu'affichent ses parois, une ligne qui représente un battement de cœur, avec inscrit en dessous « quand cette ligne sera droite, tout le monde va t'aimer ». De l'autre côté du passage, une zone industrielle en friche – ou en cours de réaménagement selon l'interprétation qu'on en donne –, dont les parcelles sont barrées par des grillages derrière lesquels poussent des graminées et volètent des milliers d'insectes. Un grand panneau planté dans un champ annonce : « SPAQuE, De la Wallonie d'hier, nous créons celle de demain ». Derrière une grille à ouverture automatique, les bâtiments flambants neufs d'une entreprise, entourés de pelouses d'un vert vif, fraîchement taillées. Plus loin, entre deux bâtiments en briques, un terrain habillé d'une dalle de béton craquelée, sur laquelle dorment plusieurs carcasses de voitures, certaines accidentées, d'autres presque neuves. Quelques mètres encore, puis dans un coin formé par deux murs, protégé par un grillage, un petit rectangle de gazon de quatre ou cinq mètres carrés, soigneusement entretenu, est dominé par un magnifique Hydrangea et décoré de plusieurs petites sculptures en béton : un ananas géant, un perroquet, un crapaud. La rue débouche sur une cité de logement sociaux, entourée de pelouses

[15] Chloé Peruch, « Les pied de terrils, des espaces sous pression dans la perspective du ZAN ? » (Travail de fin d'études, Université de Mons, 2025).

Image sur les deux pages suivantes : Carte de la Grande Dérive, 2023.
© Harrisson, chemindesterrils.be, Eden

Etape 1
GARE DE ROUX
PARC BIVORT
PARC DE LA SERNA
TERRILS ET SITE DU MARTINET
GARE DE MARCHIENNE-AU-PONT
Etape 2
TERRIL DU HAMEAU
GARE DE CHARLEROI-SUD
CENTRALE ÉLECTRIQUE
BRUN CHÊNE
BOIS DU CAZIER
TERRIL DU BOIS DU CAZIER

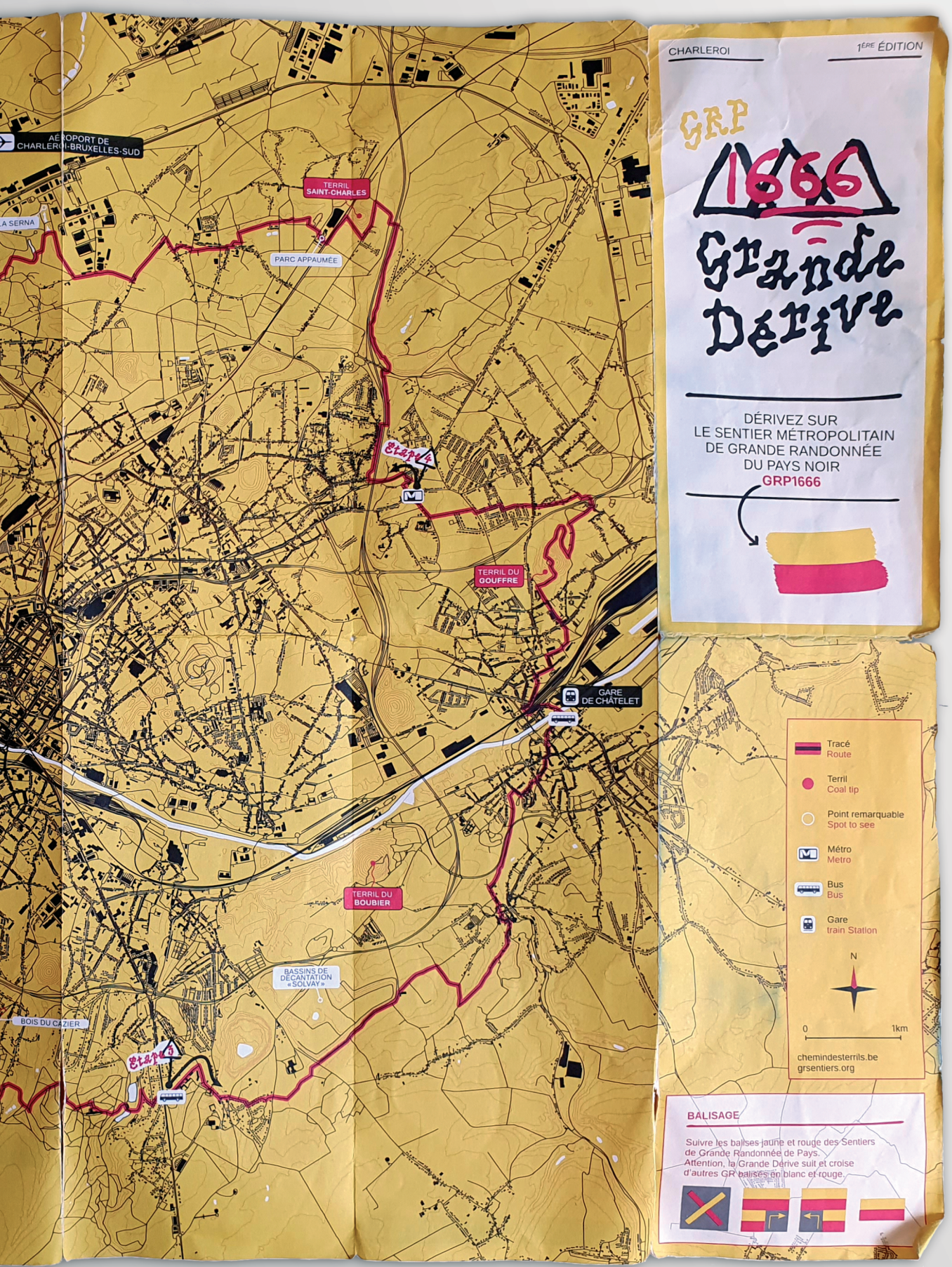
CHARLEROI
1ÈRE ÉDITION
GRP
1666
Grande Dérive
DÉRIVEZ SUR
LE SENTIER MÉTROPOLITAIN
DE GRANDE RANDONNÉE
DU PAYS NOIR
GRP1666
AÉROPORT DE CHARLEROI-BRUXELLES-SUD
LA SERNA
TERRIL SAINT-CHARLES
PARC APPAUMÉE
Etape 4
TERRIL DU GOUFFRE
GARE DE CHÂTELET
TERRIL DU BOUBIER
BASSINS DE DÉCANTATION « SOLVAY »
BOIS DU CAZIER
Etape 3
Tracé
Route
Terril
Coal tip
Point remarquable
Spot to see
Métro
Metro
Bus
Bus
Gare
train Station
N
0
1km
chemindesterrils.be
grsentiers.org
BALISAGE
Suivre les balises jaune et rouge des Sentiers de Grande Randonnée de Pays.
Attention, la Grande Dérive suit et croise d'autres GR balisés en blanc et rouge.

> envahies par les pâquerettes et les coquelicots. Une partie de la cité semble presque abandonnée. Presque. Au pied de l'un des immeubles, une porte d'entrée rouillée, dont le vitrage cassé est réparé avec du carton et du scotch. On rentre dans un petit bois, en longeant un ruisseau dont le bruissement accompagne le sentier. Après quelques mètres, une pierre se dresse au bord du chemin. Elle est sculptée du logo anarchiste et porte une plaque en inox sur laquelle est marqué : « Franck, 03-12-1975, 28-02-2018 ». Le chemin se prolonge encore dans le bois sur une centaine de mètres. Au sortir du bois, un panneau indique la présence d'une réserve naturelle, une zone Natura 2000, qui est aussi une ancienne carrière. On pénètre dans la réserve. On longe les vestiges d'anciens fours à chaux. Au cœur de la zone, un impressionnant bâtiment en pierre de plus de quinze mètres de haut, dépourvu de fenêtres, qui date apparemment du 19ème siècle, émerge des broussailles : un ancien silo, probablement, au sommet duquel, comme l'annonce un panneau, nichent aujourd'hui le faucon crécerelle et le choucas des tours[16]. Après un court parcours à travers champs, on rejoint une zone habitée, un quartier de villas plutôt anciennes – années 1960, à vue de nez. Une affiche collée derrière une fenêtre indique « la ceinture alimentaire de Charleroi commence ici. Lotissement, supermarché, STOP ! ». On traverse une grand-route. D'autres maisons. Un ancien corps de ferme rénové. Puis le pied d'un des terrils du Bois du Cazier.[17]

Après quelques kilomètres – à peu près un dixième de sa longueur totale –, le trajet a déjà confronté celui qui le parcourt à un enchevêtrement de situations spatiales incroyablement contrastées. Le chemin se déroule comme un récit du territoire émaillé de *flash-backs*. Aménagements contemporains, nouvelles et anciennes structures et infrastructures industrielles, morceaux de nature présents depuis des siècles ou fraîchement régénérés, habitats neufs ou défraîchis se succèdent ou se font face. Et ces successions, ces confrontations, révèlent des liens entre ce qui, dans une perception habituelle du territoire, n'est pas relié. Les terrils font eux aussi partie du chemin : il s'en trouve une dizaine, qu'on longe ou qu'on franchit, au long du parcours. Pour saisir pleinement le sens d'une telle expérience et les raisons qui ont poussé Micheline Dufert et Francis Pourcel à en dessiner les contours, au prix de plusieurs mois d'un travail d'arpentage, de repérage et d'inventaire, il faut en revenir à l'histoire des sentiers métropolitains et aux lectures que ces dispositifs permettent de porter sur la condition urbaine contemporaine, notamment pour des territoires industriels tels que celui de Charleroi. C'est l'objet du chapitre suivant.

16 Source : https ://www.valdheure.be/la-reserve-du-brun-chene/

17 Cette description est celle d'un trajet personnel que j'ai effectué sur la Grande Dérive, en mai 2023. Je l'ai placée ici sous la forme d'une citation pour mieux marquer la transition entre les régimes de discours.

27. Sentiers métropolitains

Les *sentiers métropolitains*[18] sont en même temps un réseau de personnes et d'associations, une académie qui diffuse des apprentissages sur ces sentiers mais aussi, à travers eux, sur la condition urbaine contemporaine. Ils sont aussi une pratique – de repérage, d'arpentage, de construction de récits –, qui s'ancre dans le contexte de cette condition urbaine, profondément marquée par l'apparition et le développement global du phénomène historique et spatial qu'on nomme aujourd'hui la métropole.

L'histoire débute bien avant l'invention des sentiers, à la fin des années 1960, dans le contexte de l'émergence d'une nouvelle condition spatiale héritée de la modernité : la condition suburbaine. À partir de cette époque, de nouveaux types d'espaces apparaissent, inconnus auparavant. Ils sont globalement les produits de deux phénomènes qui touchent alors les pays dits « développés » : l'expansion urbaine et la désindustrialisation. Deux phénomènes conjoints dont Lefebvre avait déjà décrit les prémices en 1970 dans *La révolution urbaine*[19], en forgeant l'hypothèse – amplement confirmée depuis – de l'émergence de la « société urbaine » comme forme de vie dominante. L'expansion urbaine qui se déploie à cette époque est soutenue par la massification de l'automobile, facteur qui détermine de nouvelles possibilités de répandre les habitats et les espaces de production sur des portions plus étendues des territoires, au détriment des espaces « naturels » et agricoles. Aux marges de ces systèmes urbains, là où la ville rencontre la campagne, les terres se trouvent partagées entre fragments des anciens espaces ruraux, morceaux d'infrastructures, poches d'habitat et implantations industrielles, dont un certain nombre se trouve à l'état de friche en raison de la délocalisation des industries. La

[18] Autant le préciser d'emblée, la courte histoire des sentiers métropolitains présentée ici n'est pas un historique des sentiers métropolitains, ni quoi que ce soit qui pourrait constituer une référence sur le sujet. celles et ceux qui sont les plus aptes à parler des sentiers sont ceux qui, nombreux depuis 2013 et même un peu avant, se sont attelés à donner une consistance à ce concept, à fédérer les initiatives qui s'y apparentaient, à organiser débats, conférences, leçons pratiques et, surtout, à tracer lesdits sentiers, ce qui représente pour chacun et chacune d'entre elleux une entreprise considérable. Les lecteur·ices intéressé·e·s pourront satisfaire leur curiosité en partant des dizaines de sources répertoriées sur le site internet de cette fédération, metropolitantrails.org, dans sa section « académie ».

[19] Henri Lefebvre, La révolution urbaine, Idées. no. 216 (Gallimard, 1970).

Robert Smithson, *The Great Pipe Monument* © Robert Smithson, in « The monuments of Passaic : has Passaic replaced Rome as the eternal city ? », *Artforum*, New York, décembre 1967.

banlieue désigne étymologiquement « l'espace (d'environ une lieue) autour d'une ville dans lequel l'autorité faisait proclamer les bans et avait juridiction »[20]. La « périphérie », l'espace « suburbain », les « faubourgs » (fauxbourgs), les « *suburbs* » en anglais, tous ces termes désignent ces espaces en fonction non de ce qu'ils sont pour eux-mêmes, mais du rôle et de la position (subalterne) qu'ils tiennent vis-à-vis des centres urbains ; « la grande ville a éclaté, donnant lieu à des protubérances douteuses : banlieues, ensembles résidentiels ou complexes industriels, bourgades satellites, peu différentes des bourgs urbanisés. La petite et la moyenne cité deviennent des dépendances, des semi-colonies de la métropole […], la société urbaine est en gestation »[21], dit déjà Lefebvre en 1970, décrivant l'émergence de la métropole contemporaine.

La métropole par son dehors

C'est dans le contexte de la formation de ces nouveaux espaces qu'évolue Robert Smithson, artiste plasticien et l'un des fondateurs du *land-art*. Originaire de la petite ville de Passaic, dans la périphérie de New York, Smithson s'intéresse à partir du milieu des années 1960 à la géologie de sa région, et notamment aux nombreuses carrières qui s'y trouvent. Lors d'une excursion au cours de laquelle il visite plusieurs de ces carrières, il est confronté, depuis le haut des falaises de l'une d'elles, à la vue qui s'ouvre vers la banlieue de New York et, plus loin, la ville elle-même.

> Du haut des falaises de la carrière, on pouvait voir les banlieues du New Jersey bordées par la *skyline* de New York.
> Le terrain est plat et couvert de lotissements de maisons « de classe moyenne » portant des noms tels que Royal Garden Estates, Rolling Knoll Farm, Valley View Acres, Split-level Manor, Babbling Brook Ranch-Estates, Colonial Vista homes, etc., qui s'étendent à perte de vue, formant de minuscules ensembles cubiques. La plupart des maisons sont peintes en blanc, mais beaucoup sont peintes en rose pétale, menthe givrée, bouton d'or, caramel, beige rose, vert antique, brun Cape Cod, lilas, etc. Les autoroutes sillonnent les villes et forment un réseau géologique artificiel de béton. En fait, tout le paysage a une présence minérale. Des restaurants chromés brillants aux vitrines des centres commerciaux, une impression de cristallinité prévaut.[22]

[20] Source : Trésor de la Langue Française. http ://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8 ;s=2824309110 ;

[21] Henri Lefebvre, *Op. cit.*, p. 11.

[22] Robert Smithson, « The Crystal Land, 1966 », in *Robert Smithson : The Collected Writings*, Documents of Twentieth-Century Art (University of California press, 1996).

Le texte qui raconte cette balade dans les confins de la périphérie New Yorkaise – où il est né, rappelons-le –, est titré *The crystal land* et consiste en une digression libre qui mêle l'évocation des cristaux et des paysages rocheux des carrières du New Jersey et la description du paysage fragmenté qui les sépare de la métropole.

> Sur le chemin du retour vers Manhattan, nous avons traversé les Jersey Meadows [prairies du Jersey], ou plus exactement les Jersey Swamps [marais du Jersey], un endroit qui se prêterait bien à un film sur la vie sur Mars. Il y a même un réseau de canaux envahis par des hectares de roseaux. Des tours radio sont disséminées dans cet endroit désolé. Des drive-in, des motels et des stations-service bordent l'autoroute, derrière lesquels s'étendent des décharges fumantes. Au sud, vers Newark et Bayonne, les cheminées de l'industrie lourde ajoutent à la pollution atmosphérique générale. [23]

Ce texte court et polysémique, publié en 1966 dans la revue *Harper's Bazaar*, opère une forme de mise en abîme du territoire de la métropole, observé depuis ses marges. Le schéma perceptif suggéré par le texte est en même temps spatial et temporel. Les carrières sont une fenêtre sur la géologie du New Jersey, qui peut être lue comme la fondation immémorielle du paysage. C'est depuis cette position spatiale et temporelle que Smithson observe la métropole qui se profile au loin. Son regard embrasse en même temps la mémoire géologique du paysage et la forme la plus aboutie de son artificialisation – la métropole. À partir des lieux de l'extraction, d'où ont été tirées les pierres qui ont servi à construire les fondations de New York, il contemple le produit fini du processus de production dans sa forme actuelle. Mais ce qui prend finalement le plus de place dans son texte n'est ni la description des carrières ni celle de la ville, mais l'entre-deux, l'espace de la périphérie, où s'amalgament de manière disparate des résidus de fonctions urbaines, des infrastructures obsolètes ou encore fonctionnelles, des déchets et pollutions de toutes sortes, et des poches d'habitat dont les noms chantants et les couleurs pastel tentent maladroitement de cacher la fadeur architecturale, tous ces éléments constituant eux-mêmes les prolongements organiques du système métropolitain dont la ville est le centre.

Smithson propose une lecture du système métropolitain depuis le fond du décor, depuis les espaces qui ne sont pas pensés et conçus comme des espaces de représentation, au contraire de la ville elle-même. Le texte qu'il publie l'année suivante prolonge et aiguise l'exercice : *The monuments of Passaic* [24], dont le sous-titre est « *Has Passaic replaced Rome as the eternal city* ? », décrit

[23] *Ibid.*

[24] Robert Smithson, « The monuments of Passaic : has Passaic replaced Rome as the eternal city ? », *Artforum*, New York, décembre 1967.

un trajet dans les environs de sa ville natale. Un trajet au fil duquel l'auteur décrit la présence dans le paysage d'une série d'objets qu'il décide d'interpréter comme autant de « monuments » : un vieux pont métallique pivotant qu'il nomme le « Monument des Directions Disloquées »[25], les soutènements en béton d'une autoroute en construction, un derrick pompant l'eau de la rivière connecté à un énorme tuyau posé à même le sol et longeant le rivage, une série de six tuyaux émergeant de la berge et déversant des eaux usées dans la rivière, nommés le « Monument Fontaine »[26], etc. Ces « monuments » de Passaic composent selon Smithson un territoire paradigmatique de la condition spatiale contemporaine, « copie bon marché de la cité des immortels »[27].

> Ce panorama vierge semblait contenir des *ruines inversées*, c'est-à-dire toutes les nouvelles constructions qui allaient finir par voir le jour. C'est l'opposé de la « ruine romantique », car les bâtiments ne *tombent* pas en ruine *après* avoir été construits, mais *s'élèvent* vers la ruine avant même d'avoir été construits. […] les banlieues existent sans passé rationnel et sans les « grands événements » de l'histoire. Oh, il y a peut-être quelques statues, une légende et quelques curiosités, mais pas de passé, juste ce qui passe pour un futur. Une utopie sans fond […]. Passaic semble pleine de « trous » par rapport à New York, qui semble dense et solide, et ces trous sont en quelque sorte les vides monumentaux qui définissent, sans le vouloir, les traces mémorielles d'un ensemble d'avenirs abandonnés.[28]

La démarche de Smithson pourrait paraître retorse : après tout, pourquoi s'attacher à conférer le statut d'une représentation à un état du territoire qui n'a été ni pensé ni voulu comme tel, mais semble plutôt être le résultat d'une série de décisions d'aménagement axées sur d'autres finalités. J'aurais plutôt tendance à comprendre sa démarche comme celle de quelqu'un qui est né au cœur de ces paysages déstructurés, qui cherche à leur donner sens et qui, après avoir connu et compris les dynamiques qui lient les lieux où il a grandi et la métropole, ne peut s'empêcher de ressentir les premiers, qu'il connaît intimement, comme le résultat *véritable* du processus de métropolisation. Le fait de leur conférer le statut de « ville éternelle » et de les parcourir comme un touriste s'apparente au geste de l'enfant qui s'exclame que le roi est nu, dans la parabole bien connue : il consiste à désigner ce que tout le monde peut voir mais que personne alors ne s'attache à reconnaître : la banlieue, le suburbain, comme lieu de vie et condition spatiale consubstantielle à la métropolisation.

25 *Ibid.*
26 *Ibid.*
27 *Ibid.*
28 *Ibid.*

Stalker parcourant la périphérie de Rome © Stalker, in Stalker, *Attraverso i territori attuali / À travers les territoires actuels*, In visu, in situ (Jean Michel Place, 2000).

Territoires actuels

Les parcours de Smithson dans sa banlieue natale se rattachent en certains points à la *dérive* situationniste, bien que cette dernière soit portée par d'autres motivations. Les situationnistes, dans les années 1950-1960, avaient conçu comme une forme d'art cette pratique – qu'ils nommaient la *dérive* –, et qui consistait à se laisser dériver dans la ville sans trajet préétabli, à l'affût des ambiances, des atmosphères et des opportunités, en faisant de ces errances une performance critique du fonctionnalisme de la ville moderne. Mais là où les situationnistes exploraient encore le cœur de l'espace urbain lui-même, dont ils cherchaient à subvertir le caractère autoritaire, Smithson part de son extérieur, dont il s'applique, avec un certain humour noir, à recoller les morceaux dans une tentative volontairement absurde de lui redonner sens *a posteriori*.

Cette méthode de la *dérive* trouvera encore bien d'autres déclinaisons par la suite, comme on le verra plus loin dans ce chapitre, avec les marcheurs urbains. Elle est une méthode, qui en a inspiré d'autres, pour tenter de recomposer des expériences et des dimensions de l'urbain négligées par les « grands récits » portés par les planificateurs. En 1995, dans la périphérie de Rome, le collectif Stalker a lui aussi pratiqué des expériences de dérive au travers des marges de la métropole, des lieux qu'ils appelaient les *territoires actuels*.

> Ils forment le négatif de la ville bâtie, les aires interstitielles et marginales, les espaces abandonnés ou en voie de transformation. Ils sont les lieux de la mémoire réprimée et du devenir inconscient des systèmes urbains. La face obscure de la ville, les espaces du conflit et de la contamination entre organique et inorganique, entre nature et artifice. [29]

Le collectif Stalker tire son nom du roman de science-fiction des frères Strougatski, dont l'histoire tourne autour d'une zone abandonnée (appelée *la zone*) à l'accès interdit, mais dans laquelle se trouveraient des objets au pouvoir convoité. Stalker, au travers des expériences de dérive qu'il ouvre dans ces territoires suburbains, entend en défendre les potentiels et la richesse au travers d'une « recherche nomade tendue vers la connaissance par la traversée, sans rigidifier, homologuer ou définir l'objet de la recherche, pour ne pas entraver son devenir » [30]. Cette traversée se fait en marchant, « unique moyen d'exister sans médiation dans ces lieux et de participer à leur dynamique » [31]. La défense de ces territoires passe, chez Stalker, par la préservation de leur caractère indéterminé, et le maintien de leur présence jusqu'au cœur des systèmes urbanisés,

29 Stalker, *Attraverso i territori attuali / À travers les territoires actuels*, In visu, in situ (Jean Michel Place, 2000), p. 4.
30 *Ibid.*
31 *Ibid.*

« enrichissant et vivifiant ainsi la ville à travers la confrontation continuelle et diffuse avec l'inconnu, de telle sorte que le sauvage, le non planifié et le nomade puissent trouver un abri jusqu'au cœur de la ville »[32]. Le qualificatif *actuel* utilisé par Stalker vient de Gilles Deleuze : « L'actuel n'est pas ce que nous sommes mais plutôt ce que nous devenons », « notre devenir-autre »[33]. La démarche de Stalker, au contraire de celle de Smithson, ne pose pas un regard désabusé sur ces territoires, mais s'attache à les constituer en tant que valeurs spatiales où peuvent encore s'inventer des mondes, face à une ville saturée par les « systèmes d'appropriation et de contrôle du territoire »[34].

Terres communes

En 2000, c'est un étudiant en architecture, Yvan Detraz, qui prolonge cet héritage au travers de son mémoire de fin d'études, titré *Zone sweet zone*. Arpentant la périphérie de Bordeaux, celui-ci restitue dans ce travail l'incroyable variété des lieux qu'elle recèle, tout en constatant l'état fragmenté, désarticulé de cet espace lorsqu'il n'est pas appréhendé au travers du transport automobile, mais du point de vue du piéton et de l'habitant.

> Le problème du périurbain, ce n'est donc pas tant la juxtaposition (en apparence aléatoire) d'objets architecturaux ou urbains de formes, d'échelles et de fonctions différentes que le fait que ces objets ne communiquent pas entre eux, qu'ils sont même étrangers les uns aux autres et ne communiquent pas non plus avec leur environnement. On peut parler d'architectures ou d'aménagements solitaires, autistes et a-contextuels. Seul le réseau routier semble faire lien. Plus qu'un problème de division, nous devons parler d'un problème d'articulation.[35]

Yvan Detraz revisite à sa manière ces matériaux déjà appréhendés par Smithson ou Stalker[36]. Sur un mode plus prescriptif que ses prédécesseurs dans l'exercice, il plaide pour l'élaboration d'un « récit de fondation »[37] pour le périurbain, une prise de conscience doublée d'une prise en main du statut spécifique des espaces délaissés, des friches, des « vides » qui sont présents partout

32 *Ibid.*

33 *Ibid.* Dans le manifeste de Stalker, la citation est attribuée de manière erronée à Michel Foucault. En fait, il s'agit d'une phrase prononcée par Deleuze au cours d'une conférence dédiée à Foucault. Elle est donc sensée refléter la pensée de ce dernier, mais retraduite dans la grammaire Deleuzienne. Gilles Deleuze, « Foucault, historien du présent », *Magazine littéraire*, n°257 (Septembre 1988).

34 *Ibid.*

35 Yvan Detraz, « Zone sweet zone », Self Edited, 2000. Mémoire republié en 2020 par les éditions Wildproject : Yvan Detraz, *Zone sweet zone : la marche comme projet urbain* (Wildproject, 2020). Citation p. 27.

36 Stalker auquel Detraz ne fait bizarrement pas référence alors que certains des termes qu'il utilise sont presque repris mot pour mot du manifeste du collectif (voir citation plus bas).

37 *Ibid.*

dans ces périphéries. Ces espaces au statut incertain, Detraz les voit comme des ressorts possibles pour doter le périurbain de ce dont il manque le plus : des fonctions de rassemblement, de rencontre, des lieux disponibles pour une vie commune d'un autre type que celle présente dans les espaces publics des centres-villes.

> Les délaissés peuvent enfin être au périurbain ce que la rue et la place sont à la ville traditionnelle : un espace public fondamental. […] La ville a à assumer les situations résiduelles et indéterminées de ses sols abandonnés. Elle doit pouvoir s'assouplir et ménager un abri pour le sauvage, le nomade et le non planifié ; pour un espace économiquement improductif mais rentable d'un point de vue social, symbolique ou écologique. **38**

Yvan Detraz constate dans les espaces qu'il parcourt ce que les riverains des terrils avaient eux aussi découvert : une terre n'est presque jamais délaissée. Lorsqu'elle est abandonnée par son propriétaire et délestée des usages fonctionnels auxquels elle était assignée, le végétal et l'animal y reprennent place, ainsi que, parfois, une activité humaine, qu'elle soit publique ou secrète, plébiscitée ou réprouvée socialement. Ces lieux sont des lieux de créativité et de régénération. Yvan Detraz propose non pas de réaménager ces espaces, mais d' « accompagner » les phénomènes de régénération dont ils sont déjà l'objet. En préservant leur disponibilité à la prolifération végétale et leur accessibilité à des usages multiples, il propose de conférer à ces espaces le statut de *terres communes*. On pourrait dire de ces territoires que la ville a pour l'instant délaissé, ou que l'industrie a abandonné, qu'ils s'en trouvent exclus du processus de production de l'espace métropolitain. On pourrait aussi dire que leur existence est révélatrice des impasses de ce processus, puisqu'il produit des espaces *impensés,* des espaces *déchets*, qu'il semble incapable de prendre en charge. En suggérant que ces espaces constituent des points du territoire où pourrait se réinscrire une dynamique de *communs*, la proposition de *Zone sweet zone* opère un habile retournement.

Yvan Detraz ne s'est pas arrêté à la production d'un mémoire. Son diplôme en poche, il a participé à développer l'association *Le bruit du frigo* et ses multiples projets, dont l'organisation d'événements conviviaux, la construction de lieux de rassemblement et le tracé de plusieurs boucles de sentiers reliées entre elles, réseau nommé le *sentier des terres communes*, qui totalise 300 km de parcours, le tout prenant place dans les dites *terres communes* de la périphérie bordelaise.

38 Yvan Detraz, « Zone sweet zone », *Op. cit.*, p. 92.

Et les sentiers métropolitains ?

Dans la réédition de *Zone sweet zone* sous l'égide des éditions Wildproject, parue en 2020, le sous-titre choisi pour l'ouvrage est « la marche comme projet urbain »[39]. C'est qu'une partie non négligeable des usages suggérés par Yvan Detraz pour les *terres communes* est leur arpentage à pied, dans le fil des expériences proposées par Stalker. Conçue comme un « acte de célébration » de l'espace urbain, la pratique de la marche y participe de la construction d'un espace public.

> Flâner, arpenter, sillonner, vagabonder, errer... La marche, acte fondateur, fait exister la ville et nous fait exister dans la ville. D'une certaine manière, le promeneur façonne l'espace urbain, il agit sur lui. Par son geste, il crée une continuité, une forme urbaine éphémère, il contribue à tracer, symboliquement, un espace public, son espace public. Il révèle et honore l'espace qu'il parcourt.[40]

On pourrait ajouter, à sa suite, qu'indépendamment de l'expérience intime qui revient à créer un « espace public » pour soi-même et le temps d'un passage éphémère, la multiplication des présences des marcheurs sur un même itinéraire, régulièrement réactivée dans le temps, inscrit progressivement un sentier sur le sol et institue des usages qui font que l'espace du chemin s'institue peu à peu comme *commun*. Ce principe fonde notamment les résistances contre la fermeture de certains sentiers de randonnée, à partir du moment où une masse critique d'usagers se trouve en mesure d'en revendiquer l'accès. On se souvient de ce que disait Lefebvre, cité plus haut, à propos de l'activité pratique et l'espace social qui s' « écrivent » sur la « nature » en traçant des chemins. Bien qu'il soit ici question de périphérie urbaine et pas d'un espace « naturel », la logique est la même : la pratique, à force de répétition, laisse sa marque sur l'espace et suggère sa reproduction. Un chemin tracé et marqué au sol invite à l'emprunter et, le cas échéant, à le défendre.

Baptiste Lanaspèze, le fondateur des éditions Wildproject, est lui aussi un marcheur et l'un des promoteurs des *sentiers métropolitains*. Ces sentiers sont avant tout des trajets, conçus depuis les années 2000 par différentes initiatives locales, qui composent des boucles dans les périphéries de plusieurs métropoles européennes, petites ou grandes : Bordeaux, Milan, Marseille, Londres, Istanbul, Paris, Tunis, Avignon, Athènes, Toulon, Cologne, Charleroi (la *Grande Dérive*) et Liège. L'agrégation des premières de ces initiatives autour de l'étiquette des *sentiers métropolitains* s'est réalisée en 2013 à Marseille, puis d'autres ont suivi pour constituer aujourd'hui un large réseau d'associations et

39 Yvan Detraz, *Zone sweet zone : la marche comme projet urbain* (Wildproject, 2020).
40 *Ibid.*, p. 241.

d'acteurs, dont fait notamment partie l'association *chemins des terrils*, à l'origine de la *Boucle noire* et la *Grande Dérive* à Charleroi [41].

Les membres du réseau ont construit et signé, en 2020, une charte qui clarifie le sens de la démarche que représente la conception, le maintien et l'accompagnement de ces sentiers. On y retrouve notamment exprimée l'aspiration à renouer avec les récits qui s'ancrent dans les lieux, comme un écho lointain aux pratiques apaches dont parlait Basso.

> Le sentier est une ligne narrative, qui permet de raconter nos territoires. En nous plongeant dans la galaxie d'histoires de nos métropoles, les Sentiers Métropolitains nous émancipent des représentations convenues des *mass media*. Face à la crise des grands récits (modernité, progrès, nation), on se met en marche à la rencontre d' histoires vraies situées. [42]

Cette démarche de transmission est, pour la plupart des sentiers, relayée par des guides qui connaissent bien les trajets et les lieux traversés. C'est donc aussi au travers de la parole accompagnant la marche que ces sentiers existent. Au travers de l'expérience physique du territoire par le corps, et de l'expérience sociale du partage des récits, ils se racontent par leurs promoteurs, comme une manière de « réhabiter nos territoires ».

> La métropole est le lieu de l'accélération, de la déconnexion, de la déterritorialisation. En proposant de marcher dans des territoires faits pour rouler, d'aller dehors dans des territoires faits pour être dedans, de créer du lien dans des territoires fragmentés, les Sentiers interrogent à son épicentre la crise de nos relations à la Terre. [43]

Dans un court texte datant de 2020, Baptiste Lanaspèze racontait son attachement à la démarche développée par Robert Smithson dans les années 1960 [44]. Quant à la *Grande Dérive* de Charleroi, son nom pointe vers l'héritage situationniste, encore un cran plus loin dans l'histoire. Près de septante ans après la rédaction, par Guy Debord, de la *Théorie de la dérive* (1956) [45], où celui-ci décrivait la dérive comme « une technique du passage hâtif à travers des

[41] *Cfr*. chapitre précédent.

[42] Sentiers métropolitains, « Charte des sentiers métropolitains », 2020, https :// metropolitantrails.org/network/mt-charte.pdf.

[43] *Ibid*.

[44] Baptiste Lanaspèze, « Robert Smithson et le territoire comme œuvre », in *La masterclass de Milan*, 24 octobre 2020, Milan, https ://metropolitantrails.org/fr/academy/resources, consulté le 24/8/2025.

[45] Guy Debord, « Théorie de la dérive », *Les lèvres nues*, n° 9 (décembre 1956).

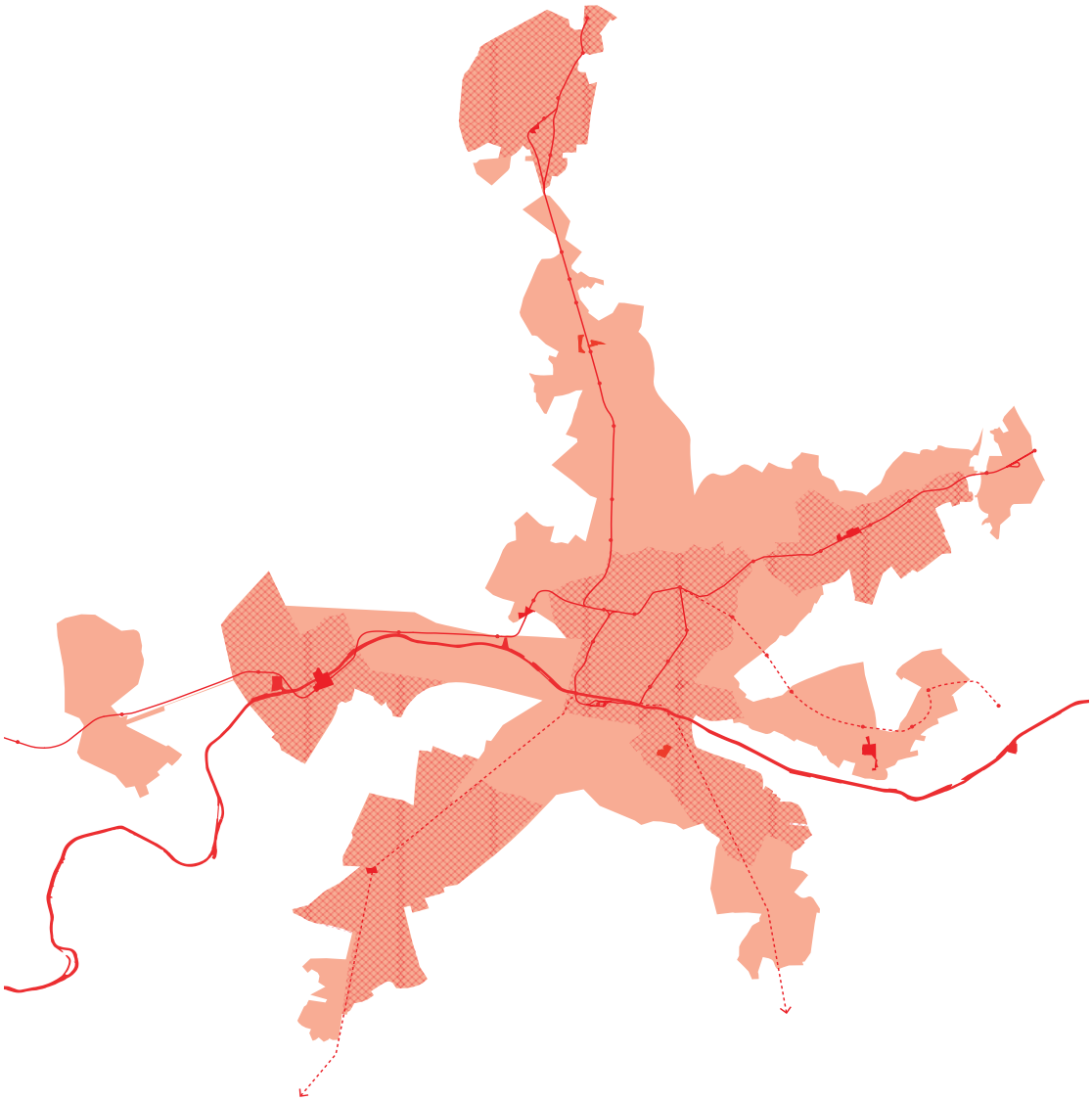

Plan d'intensification urbaine de Charleroi, dans *Charleroi, Le projet métropolitain*, 2022,
© Ville de Charleroi, Cellule Bouwmeester.

ambiances variées »[46], la condition métropolitaine qui en constituait la raison d'être à l'époque n'a cessé de s'affirmer.

La condition métropolitaine

Signe des temps : les « schémas stratégiques » qui sont mis en place depuis les années 2010 à Charleroi sont explicitement désignés comme le projet de construction d'une métropole[47]. Il n'y est plus question de considérer la ville indépendamment du territoire qui l'entoure et avec lequel elle entretient des liens organiques. La métropole est un fait global, ce n'est pas la même chose qu'une ville. En géographie, le terme désigne « un ensemble urbain de grande importance qui exerce des fonctions de commandement, d'organisation et d'impulsion sur une région et qui permet son intégration avec le reste du monde »[48]. Cette perception géographique peut aussi se concrétiser administrativement pour assurer la gestion des enjeux qui se jouent à son échelle. En France, le ministère de l'intérieur définit la métropole comme « un outil de gouvernance des grandes aires urbaines de plus de 500.000 habitant·e·s »[49]. L'aire métropolitaine de Charleroi, telle que dessinée aujourd'hui par les autorités de la ville, comprend 600.000 habitant·e·s.

On retient de ces différentes définitions, ainsi que de la lecture de Lefebvre, un schéma saillant : dans l'espace métropolitain, c'est de l'urbain qu'émane la « fonction de commandement », l'impulsion, la gouvernance. C'est le centre qui fait lien et qui fait sens. Les flux de biens, de personnes, de matières, y voyagent principalement de la périphérie vers le centre et en sens inverse. Concernant Charleroi, bien qu'il soit souvent rappelé que la ville s'est construite sur base de l'agglomération de plusieurs noyaux villageois, qui ont conservé jusqu'à aujourd'hui leur qualité de point d'ancrage[50], les différentes figures qui, dans les éditions successives de ce « schéma stratégique », présentent la ville à grande échelle, montrent toutes un schéma « en étoile » (voir ci-contre). La présence des deux rings autoroutiers ne modifie pas cette dynamique, puisque ces deux structures sont utilisées pour « sauter » d'un point à l'autre du territoire, voire pour simplement le contourner.

C'est en conservant cette logique à l'esprit qu'un sentier métropolitain, parcouru à pied, prend sens, en tant qu'expérience de connaissance alternative du territoire et de décodage du dispositif métropolitain, pris depuis son dehors

46 *Ibid.*

47 Nous y reviendrons plus loin.

48 Définition fournie par le site Géoconfluences. https ://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/metropole?utm_source=chatgpt.com

49 Voir le site du Ministère de l'intérieur Français : https ://www.interieur.gouv.fr/fr/Archives/Archives-sous-sites/Reforme-des-collectivites-territoriales/La-reforme/Qu-est-ce-qu-une-metropole?utm_source=chatgpt.com

50 Voir notamment Charleroi Bouwmeester, « Charleroi Métropole, un schéma stratégique 2015-2025 », Ville de Charleroi, janvier 2018, p. 44.

et parcouru perpendiculairement aux mouvements qui vont de la périphérie au centre. On serait tenté – j'y cède – de l'opposer à l'expérience « kinesthétique » proposée par Jean Yernaux au travers du ring autoroutier entourant le centre-ville, évoquée au chapitre 21. Cette dernière, dédiée à l'accélération du mouvement, propose une *vision* de la ville au travers de ses grands repères architecturaux (« le beffroi », etc.), perçus depuis les hauteurs de cette route suspendue, au gré du défilement rapide des images. Elle relève d'une expérience du paysage essentiellement *visuelle* et *distanciée*, qui rejoint la culture moderne du *Paysage-image* évoquée au chapitre 11. Le sentier métropolitain, lui, est pédestre et lent – celui de Charleroi (la *Grande Dérive*), d'une longueur de 54 km, s'effectue en trois étapes d'une journée si l'on marche à un bon rythme. Il n'a pas pour vocation la reconstitution d'une image schématique de la ville mais l'inverse : un apprentissage de sa complexité, perçue depuis ses marges. Il n'a pas pour objectif la matérialisation d'une *vision* ou d'une représentation mais l'appréhension d'une réalité matérielle du territoire où les notions de décor et d'envers du décor n'ont plus cours ; où le proche et le lointain, le vu et le caché, se comprennent comme parties d'un même ensemble ; où les hiérarchies de valeurs entre espaces s'estompent ; où les conflictualités, plutôt que dissimulées, sont assumées frontalement.

L'industrielle et la métropolitaine

La *Grande Dérive* n'est pas autant un « chemin de terrils » que la *Boucle noire*. La seconde, sur une bonne moitié de ses 23 km, propose l'ascension de cinq terrils et la possibilité d'en franchir encore trois autres au voisinage direct du parcours, chacune de ces ascensions constituant une expérience en soi. Sur le chemin de la *Grande Dérive*, bien que les terrils soient bien présents, proches ou lointains, tout au long du parcours, une seule ascension est proposée : celle du terril du Gouffre à Châtelineau, à l'extrémité Est de la boucle. La *Grande Dérive* longe aussi d'autres terrils qui peuvent être « grimpés », mais les deux sentiers n'en sont pas moins différents : la *Boucle noire* ouvre sur la réalité industrielle, la *Grande Dérive* sur la réalité métropolitaine. Leurs apports sont distincts et complémentaires pour comprendre les territoires et les histoires du pays de Charleroi. Quant aux terrils, bien que la présente enquête les identifie comme objets et sujets de lectures spécifiques du paysage, ils ne peuvent être compris que comme participants à un ensemble plus vaste, auquel ils sont liés organiquement. Dans le contexte wallon, où l'identification patrimoniale et écologique des terrils s'est réalisée au coup par coup et s'adresse à des sites isolés, clairement circonscrits et séparés, les sentiers et l'expérience marchée du territoire les font voir et percevoir comme un ensemble articulé, lui-même inclus dans le corps global du grand territoire. Ces sentiers réalisent donc ce que les classements des sites ne peuvent faire.

Ajoutons à ceci que dans la *Grande Dérive,* et aussi, dans une certaine mesure, dans la *Boucle noire*, les terrils jouent le même rôle que les carrières dans les déambulations de Smithson évoquées au début de ce chapitre. Ils sont des points d'ancrage historiques et spatiaux à partir desquels peut être embrassée l'histoire de la formation du territoire telle qu'elle se présente aujourd'hui. Se tenir sur un terril, c'est être en contact avec une matière dont l'extraction a structuré la forme actuelle du territoire, comme les pierres des carrières du New Jersey de Smithson ont servi à fonder New York. D'un côté comme de l'autre, ces objets ouvrent à la fois sur la géologie et sur l'archéologie du territoire, en même temps qu'ils sont des promontoires pour en observer la physionomie « actuelle », c'est-à-dire en devenir.

Charleroi (au loin), le district industriel de la porte ouest (à droite), et la chaîne des terrils de la Boucle noire, vue depuis le terril Saint-Théodore. © Francis Pourcel

Je veux être capable de regarder et d'examiner un genévrier, un morceau de quartz, un vautour, une araignée, et de voir ces choses comme elles sont en elles-mêmes, vierges de toute qualité attribuée par l'homme, catégories scientifiques comprises. Voir Dieu ou la méduse face-à-face, même si cela implique de risquer tout ce que j'ai d'humain en moi. Je rêve d'un mysticisme âpre et brutal dans lequel le moi dénudé se fond dans un monde non humain et y survit pourtant, toujours intact, individué, discret. Paradoxe, et socle de pierre.

Edward Abbey, *Désert solitaire* [51]

28. Les terrils en Tiers paysage

Comme l'avait constaté Guy Capart en 1950, et avant lui Camille Lemonnier ou Jules Destrée au tournant du XXe siècle [52], les sols des terrils sont potentiellement fertiles. La nature des matériaux dont ils sont constitués ne présente pas, à de rares exceptions près, de caractère toxique qui pourrait compromettre l'installation de végétaux, de champignons et d'animaux. Guy Capart, au terme de ses recherches et de ses expériences réalisées entre 1945 et 1950, indiquait cependant qu'une opération de reboisement ne s'improvise pas : elle doit tenir compte des conditions d'implantation, d'exposition, de la nature des sols et de l'environnement de chaque terril. Elle doit aussi s'effectuer en tenant compte de la saison la plus adaptée pour les plantations et les semis. Elle doit enfin concevoir « des peuplements végétaux composés de diverses espèces, constituant un ensemble phytosociologique cohérent et durable » [53]. L'absence de prise en compte de ces quelques précautions pourrait expliquer, selon lui, l'échec de certaines tentatives de reboisement par le passé.

Faire ou laisser faire

Les recherches de Capart s'inscrivent dans le contexte de l'immédiat après-guerre, suite à une commande publique émanant de la province du Hainaut. Alors qu'un certain nombre des centaines de terrils des bassins miniers

[51] Edward Abbey, *Désert solitaire*, trad. par Jacques Mailhos (Gallmeister, 2010), p. 21.
[52] Voir aux chapitres 15, 17 et 23.
[53] Guy Capart, « Possibilités d'établir des peuplements végétaux ligneux sur les terrils de charbonnages, situation et réalisation en Belgique », Congrès international sur l'aménagement des terrils miniers et leur intégration au paysage, Essen, 3 octobre 1972.

n'étaient déjà plus exploités, il s'agissait alors de trouver une solution rapide pour leur conférer un aspect plus avenant et atténuer certains problèmes posés par les terrils nus, dont la production de poussière et les dangers posés par leur instabilité[54]. Comme l'atteste ce qu'en dit Lemonnier en 1880, ou le catalogue de l'exposition de Charleroi de 1911 évoqué plus haut, le phénomène de reboisement spontané des terrils était déjà à l'œuvre depuis le XIXe siècle, sans l'aide des paysagistes ni des botanistes, mais c'est un phénomène très progressif, qui peut prendre plusieurs dizaines d'années avant d'aboutir à un couvert végétal qui s'apparente à un boisement[55]. La demande faite à Guy Capart consistait à tenter d'accélérer ce processus. Ses expériences sur les terrils du Martinet se sont d'ailleurs révélées concluantes, puisque les plantations qu'il y a réalisées au début des années 1950 sont parvenues à générer un couvert végétal suffisamment généreux pour que ses riverains l'associent déjà, un quart de siècle plus tard, à une forêt[56].

Une question se pose, pourtant, si l'on rembobine un peu quelques chapitres en arrière. On se souvient que les terrils du Nord-Pas-de-Calais, dans le cadre de leur classement patrimonial, ont fait l'objet de préconisations de maintenance particulièrement précises, en lien non seulement à la volonté de préserver leur statut de témoins historiques de l'extraction charbonnière – statut conçu comme dépendant de la nudité noire de certains d'entre eux –, mais aussi pour conserver des « milieux ouverts » propices à certaines espèces végétales ou animales, identifiées comme « inféodées aux terrils »[57], et éviter la « fermeture des milieux par le boisement »[58]. On a donc là deux attitudes opposées portées par des entités publiques ; l'une en Belgique en 1945, qui promeut la reforestation rapide, l'autre en France dans les années 2010 qui lui est défavorable, à court ou à long terme.

Pour le cas belge, on vient d'évoquer les motivations qui guident cette volonté de reboisement rapide. Il faut rappeler que Guy Capart, lors de son intervention de 1972 dans laquelle il revenait sur ses expériences d'après-guerre, déplorait l'absence de la moindre implémentation de ses recommandations par les autorités pendant les vingt ans qui venaient alors de s'écouler. On peut supposer que l'une des raisons de cet immobilisme a résidé dans les perspectives d'exploitation des terrils qui ont commencé à se dessiner à l'époque, et se sont accentuées par la suite.

54 *Ibid.*

55 J. Douheret, « Plantation et engazonnement des terrils miniers », Revue Forestière Française, n° 2 (1973) : 153-162, p. 153.

56 *Cfr.* chapitre 23.

57 Mission Bassin Minier, « La Chaîne des terrils du Bassin minier du nord de la France. Orientations pour la gestion d'un site classé à destination des propriétaires et gestionnaires. », décembre 2017, p. 29. Voir aussi chapitre 24.

58 *Ibid.* p. 30. *Cfr.* chapitre 24.

Pour les terrils français, cette volonté d'empêcher l'« enfrichement »[59] des terrils s'inscrit dans une politique de maîtrise des écosystèmes qui les investissent. Dans le dépliant adressé par la Mission Bassin Minier aux propriétaires de terrils classés, certaines espèces sont décrites comme spécifiques aux terrils et aux conditions qu'offrent leurs sols. « Leurs caractéristiques drainantes et sèches et leurs capacités à se réchauffer rapidement (effet de corps noir) à la suite des rayonnements solaires, en font des milieux à très fortes contraintes écologiques pour les *espèces banales*, mais propices à l'installation des *espèces inféodées aux terrils* »[60], peut-on y lire – c'est moi qui souligne. Certaines de ces espèces sont qualifiées de « particulières et patrimoniales »[61], ce qui suppose que la politique promue s'oriente vers leur conservation. La présence des naturalistes est perceptible derrière ces prescriptions, ce qui semble logique dans la mesure où ceux-ci ont été très tôt impliqués dans le processus de patrimonialisation du bassin minier qui a amené à la labellisation UNESCO. Nous l'avons évoqué plus haut, Jean-François Caron, l'un des promoteurs principaux de la candidature UNESCO, avait auparavant fondé l'association *Les naturalistes de la Gohelle*, et participé un peu plus tard à la création de la CPIE *Chaîne des terrils*, toujours active aujourd'hui dans la promotion des terrils, et dont les activités sont très orientées vers la sensibilisation à la biodiversité.

Bien que ces démarches de reforestation provoquée ou empêchée visent des résultats différents, elles ont cependant un caractère commun : elles relèvent toutes deux d'une volonté de maîtrise des processus de génération biologique à l'œuvre sur les terrils. Il y a là une manière de concevoir qu'une démarche de reconnaissance et de préservation entraînerait nécessairement une surveillance et des interventions humaines. Ce n'est pourtant pas une évidence, et la question puise aux premières émergences des pensées de protection ou de codification patrimoniale de la nature dont nous avons déjà parlé[62]. À cette protection maîtrisée de la nature s'oppose en effet une conception de la nature comme altérité radicale, qu'il faudrait laisser évoluer selon ses propres rythmes, sans les orienter ni les infléchir par l'intervention humaine. Cette posture se trouve notamment aux sources des conceptions de la *wilderness*, évoquée au chapitre 14, et dont certaines interprétations conduisent à prescrire l'absence d'intervention, fut-elle animée des meilleures intentions, au nom de la préservation de poches de nature supposément « vierges ». Cronon, en tant qu'historien de l'environnement, souligne que le récit d'une nature vierge et de l'existence d'écosystèmes distincts de l'humain est un mythe, et que réfléchir à partir de ce mythe ne peut conduire à des actions

59 *Ibid.*
60 *Ibid.* p. 27.
61 *Ibid*.
62 *Cfr.* chapitre 14.

efficaces de préservation de l'environnement[63]. Ce constat ne le conduit cependant pas à encourager une démarche interventionniste sur la nature.

> Toute approche de la nature qui nous pousse à penser que nous sommes étrangers à la nature, ce que tend à susciter le concept de *wilderness*, peut accentuer des comportements environnementaux irresponsables. D'un autre côté, je pense également qu'il n'en est pas moins vital pour nous de reconnaître et d'honorer la nature non humaine comme un monde que nous n'avons pas créé, un monde qui a ses propres lois et sa propre raison d'être. L'autonomie de la nature non humaine me semble être un garde-fou indispensable à l'arrogance des hommes.[64]

Le principe de l'autonomie du non humain posé ici par Cronon instaure un critère de pondération entre les deux attitudes extrêmes qui consisteraient d'une part à administrer la nature, dans un objectif qui peut relever de l'exploitation, mais également, tout aussi bien, de la conservation, et d'autre part à refuser toute intervention sur elle, en assumant la survenance de phénomènes éventuellement non désirés au regard des critères qui sont les nôtres aujourd'hui, tels qu'une chute de la biodiversité dans tel site ou telle région – ou tel terril.

La part sauvage

Si Cronon dénonce les contradictions de la *wilderness* et ses usages délétères au service de la domination de la Terre, il en souligne donc l'intérêt dans un cadrage spécifique, qui consiste à faire exister systématiquement, dans nos pratiques individuelles et collectives de la terre et des territoires, la nature en tant qu'altérité. Une altérité qui, bien que sa perdurance et une part de son existence dépende de nos actions, est « un monde que nous n'avons pas créé », ce qui induit que nous nous trouvons engagés vis-à-vis d'elle dans une relation « en face-à-face », dénuée d'hiérarchie ou de domination. Cette géométrie relationnelle, ainsi décrite, entre en contradiction avec la notion d'Anthropocène, ou du moins appelle à la préciser et la nuancer. Elle pourrait aussi paraître s'inscrire dans une réhabilitation du *grand partage* entre nature et culture[65], puisqu'elle conçoit la possibilité d'une nature à laquelle l'humain fait face, au

63 William Cronon, « Le problème de la wilderness, ou le retour vers une mauvaise nature », in *Nature et récits, essais d'histoire environnementale* (Dehors, 2016), p. 156.

64 *Ibid.*, p. 163.

65 Le « grand partage » désigne séparation conceptuelle, constitutive de la pensée moderne occidentale, entre nature et culture, humains et non-humains. Philippe Descola a profondément remis en question ce schéma en montrant, à partir de ses enquêtes ethnographiques, que cette opposition n'est ni universelle, ni nécessaire. Dans *Par-delà nature et culture*, il propose de considérer cette séparation comme une ontologie parmi d'autres possibles, et invite à repenser les relations entre humains et non-humains au-delà de ce « grand partage » moderne. Philippe Descola, *Par-delà nature et culture* (Gallimard, 2005).

contraire d'une vision unifiée qui impliquerait que l'humain soit partie de la nature comme totalité. Mais ces oppositions de principe tiennent en partie aux différents (més)usages du concept de *nature*, qu'il est nécessaire de clarifier pour révéler où, dans ces débats, se trouvent les fausses contradictions et les vrais conflits. C'est à une telle entreprise de clarification que s'est attelée Virginie Maris dans *La part sauvage du monde*[66].

Pour baliser le terrain de ce débat sur les positions respectives de l'humain et de la nature, Virginie Maris clarifie d'emblée la polysémie du mot, souvent source de confusions ou d'incompréhensions. Il y a, d'une part, la nature en tant que Grand Tout, monde-univers qui englobe la totalité des phénomènes observables, la *nature-totalité*[67]. Selon les circonstances, elle peut désigner l'univers lui-même, la planète (Gaïa) ou d'autres formes globales et incluantes. De cette (ces) nature(s) là, les humains sont indiscutablement partie. Il y a, ensuite, la nature en tant que « normalité » : ce qui est conçu par l'entendement humain comme allant de soi. Il s'agit alors d'un fait culturel, variable selon les circonstances historiques et les groupes sociaux. Cette *nature-normalité*, elle, est entièrement dépendante de l'humain et forgée par lui. Il y a, enfin, la nature conçue comme « la part du monde que nous n'avons pas créée »[68]. Son existence ne peut se définir qu'en creux, en opposition « aux humains, à la culture ou encore à l'artifice »[69], elle relève donc d'une altérité. C'est la *nature-altérité*, que Virginie Maris désigne comme la *part sauvage du monde*[70] et qu'elle appelle, à la suite de William Cronon (et bien d'autres), à reconnaître, préserver et honorer.

Cette clarification permet d'emblée de poser le débat dans des termes plus explicites. Notamment : reconnaître l'existence d'une *part sauvage* du monde à laquelle les humains seraient étrangers ne suppose pas la reconstitution d'un *grand partage* ontologique entre la culture humaine et la nature *en tant que totalité*. Ceci pour montrer que la démarche que propose Virginie Maris n'ouvre pas à la reconstitution d'un clivage dont les effets délétères ont été déjà amplement discutés dans un passé récent. Par contre, la promotion de cette *part sauvage* et de son importance pour l'humain *en tant qu'altérité* confronte directement un courant de pensée de l'écologie contemporaine, développée autour du concept d'Anthropocène, et qui conçoit que l'humain serait désormais responsable de gérer entièrement, « en bon père de famille », le devenir entier de la planète et des êtres qui l'habitent.

66 Virginie Maris, *La part sauvage du monde : penser la nature dans l'Anthropocène*, Anthropocène Seuil (Éditions du Seuil, 2018).
67 *Ibid.*, p. 20.
68 *Ibid.*, p. 21.
69 *Ibid.*
70 *Ibid.*

> Le temps de l'Anthropocène serait celui d'une nature entièrement influencée par les activités humaines, et donc la mort de la nature véritable, définie justement par son autonomie à l'égard des humains. Aujourd'hui, même les territoires qui ne sont ni habités ni exploités subissent notre influence ne serait-ce qu'à travers l'impact des changements climatiques ou la dissémination des polluants et des déchets. La conservation reste néanmoins un rempart, le dernier peut-être, à l'assujettissement total du monde. Mais c'est un rempart bien fragile, plein de brèches et de failles, et c'est peut-être au sein même de la conservation que nos dernières chances de préserver le monde sauvage risquent de se consumer. [71]

Dans la troisième partie de son ouvrage, Virginie Maris énumère le foisonnement des démarches contemporaines de conservation de la nature, qui mobilise un large spectre de méthodes, de techniques, d'institutions, de normes, et qui, pour certaines, requièrent des moyens considérables [72]. Certaines de ces démarches n'impliquent qu'une observation distante, quand d'autres assument des interventions lourdes sur les êtres et les milieux, comme les projets de restauration à grande échelle d'écosystèmes dégradés, la réintroduction d'espèces dans des lieux d'où elles ont disparu, l'insémination artificielle de certains mammifères, le transfert d'embryons, et jusqu'aux manipulations génétiques pour lutter contre l'extinction de certaines espèces. Au travers de toutes ces démarches de conservation se dessine une véritable ingénierie de la nature, qui confine à une nouvelle forme d'artificialisation. S'ouvre alors le débat sur les limites à poser (ou pas) aux pratiques humaines de conservation de la nature, afin d'éviter que leur emprise, aussi bienveillante et protectrice se conçoive-t-elle, s'étende à l'ensemble du vivant ; ce que Virginie Maris condense dans l'idée d'*absorption* [73].

Loin de se limiter à un « fétichisme du sauvage » [74], l'importance de préserver une part du monde de l'action humaine, même bienveillante, tient notamment au fait que « le temps de la nature est sans commune mesure avec celui de l'artifice » [75], et que la fabrication des mondes et des choses extérieur·e·s à l'action humaine suppose des durées infiniment plus longues que celles des œuvres techniques. Ce principe est au fondement de la « robustesse du vivant », telle que la définit Olivier Hamant dans ses travaux récents [76] : « la robustesse se construit d'abord sur l'hétérogénéité, la redondance, les aléas, le

[71] *Ibid.*, p. 119.
[72] *Ibid.*, p. 117-196.
[73] *Ibid.*, p. 117.
[74] *Ibid.*, p. 140.
[75] *Ibid.*, p. 141.
[76] Olivier Hamant, *La troisième voie du vivant* (Odile Jacob, 2022) ; Olivier Hamant, *De l'incohérence : philosophie politique de la robustesse* (Odile Jacob, 2024).

gâchis, la lenteur, l'incohérence… bref contre la performance »[77]. Cette aspiration à la performance que désigne Olivier Hamant est un principe de gouvernance quasi-généralisé dans les sociétés humaines dites développées, et s'applique aussi aux politiques de conservation de la nature, notamment lorsqu'elles s'opèrent l'œil rivé sur les indicateurs de biodiversité, ou lorsqu'elles fétichisent un espace ou une espèce pour leur rareté plutôt que de considérer la robustesse d'un écosystème dans son ensemble.

> […] les aires protégées et les milieux peu anthropisés sont des témoins privilégiés de l'histoire longue de la vie, une histoire dont nous ne sommes que des acteurs récents, bien que fort tapageurs. […] ne pas chercher à fabriquer la nature mais bien plutôt l'accompagner dans ses méandres, réparer ça et là des dommages afin qu'elle reprenne sa route, ôter de son chemin quelques embûches et délier ses entraves. Voilà qui devrait servir de guide pour discerner les bons outils des mauvais.[78]

Wild next door

Cette *part sauvage du monde* évoquée par William Cronon et explicitée par Virginie Maris ne concerne pas que les grands espaces qui ont été jusqu'ici « préservés » par la modernité. Virginie Maris insiste sur le fait que l'attention portée à la nature doit « opérer à tous les niveaux de notre rapport au vivant, y compris, et peut-être surtout, dans les milieux agricoles et urbains »[79]. William Cronon, quant à lui, défend une perception du sauvage qui, partant des grands espaces, s'étendrait jusqu'à l'« arbre dans le jardin »[80], porteur lui aussi d'une altérité qu'il s'agirait de reconnaître et d'honorer. Cette perception de la « nature ordinaire » ou, pour mieux dire, du « sauvage ordinaire », chez Cronon, est la base du principe de précaution et d'attention qu'il invite à appliquer à notre rapport à la nature.

> Considérer un lieu comme notre habitat signifie inévitablement que nous utiliserons la nature qu'on y trouve, car on ne peut éviter de travailler, d'agir sur et de tuer certaines parties de la nature pour y établir notre foyer. Mais si nous reconnaissons l'autonomie et l'altérité des choses et des créatures qui nous entourent - autonomie que notre culture nous a appris à qualifier avec le mot « sauvage » — alors nous nous interrogerons au moins avec précaution sur les usages que nous leur imposons et nous nous demanderons même si nous devons les utiliser tout court. C'est ainsi que nous pouvons encore rejoindre Thoreau

77 Olivier Hamant, *Antidote au culte de la performance : la robustesse du vivant*, Tracts (Gallimard, 2023), p. 3.
78 Virginie Maris, *Op. cit.*, p. 142.
79 *Ibid.*, p. 136.
80 William Cronon, *Op. cit.*, p. 166.

> en déclarant que « dans l'état sauvage réside la préservation du monde », car cet état sauvage (par opposition à la *wilderness*) se trouve n'importe où : dans les champs apparemment domestiqués et les terres boisées du Massachusetts, dans les fissures d'un trottoir de Manhattan et même dans les cellules de nos propres corps. [81]

Ces propositions reviennent, en quelque sorte, à solliciter notre attention à la présence d'un *wild next door*, un *sauvage familier* qui, de façon complémentaire à celui des grands espaces et des espaces protégés, participerait de l'enrichissement du monde et de sa robustesse, tout en agissant comme un principe pondérateur et régulateur des actions humaines. Si l'on se remet dans le fil des histoires qui ont occupé les chapitres précédents, on comprendra que les terrils, et surtout les terrils de Charleroi, imbriqués qu'ils sont dans un territoire fortement urbanisé, sont des candidats de choix pour incarner ce *sauvage familier*. On comprendra aussi que, partant de cette idée, la volonté de contrôle du devenir biologique et esthétique des terrils telle qu'elle est conçue dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais ne constitue pas un modèle qui puisse s'appliquer partout, et certainement pas en Belgique, où les terrils ont dans leur quasi-totalité, et bien souvent sans intervention humaine, déjà pris le chemin du réensauvagement.

Féralité et tiers paysages

Les terrils belges, engagés sur la voie du réensauvagement, peuvent à ce titre être qualifiés de paysages *féraux*. Le *féral*, la *féralité*, sont des notions qui désignent « l'état des êtres non humains engagés dans des projets humains, mais pas de la manière dont les créateurs de ces projets l'avaient prévu » [82], selon la définition qu'en donne Anna Tsing.

> La féralité est importante pour un guide pratique de l'Anthropocène fragmenté, car elle montre les activités autonomes des non-humains, même ceux qui sont les plus touchés par les infrastructures humaines. Sans le concept de féralité, il est trop facile de tomber dans une dichotomie qui ne comprend que le sauvage et le domestique. Les choses sauvages sont imaginées comme n'ayant rien à voir avec les humains ; les choses domestiques sont imaginées comme étant entièrement sous le contrôle des humains. Dans l'Anthropocène fragmenté, de nombreux non-humains réagissent aux actions humaines sans se soumettre le moins du monde au contrôle humain. C'est cet ensemble d'êtres que nous appelons féraux. [83]

[81] *Ibid.*, p. 167.
[82] Anna Lowenhaupt Tsing, *Field Guide to the Patchy Anthropocene : The New Nature*, 1st ed, avec Jennifer Deger et al. (Stanford University Press, 2024). La citation se situe dans l'introduction du livre. Traduction personnelle.
[83] *Ibid.*

Sur le plan des théories du Paysage, les questions soulevées par la féralité trouvent de nombreuses résonances avec la notion de *Tiers paysage*, proposée par Gilles Clément dans un court essai-manifeste datant de 2004[84]. Le *Tiers paysage* est, lui aussi, le fruit d'une rencontre entre les infrastructures humaines et le comportement autonome des non humains. Gilles Clément l'associe aux *délaissés* générés par l'urbanisme contemporain. Il ne s'agit pas seulement des espaces anciennement artificialisés ou des friches, mais aussi des résidus d'espaces, souvent profondément altérés, qui bordent les urbanisations et les infrastructures. Ces lieux, Gilles Clément les décrit comme objets de dynamiques spécifiques :

> Par nature le Tiers paysage constitue un territoire pour les multiples espèces ne trouvant place ailleurs.[85] […]
> III.3– [Les délaissés] accueillent des espèces *pionnières* à cycle rapide. Chacune d'elles prépare la venue des suivantes dont les cycles s'allongent jusqu'à ce que s'installe une permanence. […]
> III.5– La fabrique d'un délaissé, comme n'importe quel processus de secondarisation, s'accompagne d'une perte de diversité d'espèces stables. Parfois de façon irréversible.[86]

Au fil d'une suite d'aphorismes, Gilles Clément définit les traits de ce Paysage qui n'est ni un espace naturel, ni un espace domestiqué. Un troisième espace, « indécis » et « fragmenté », qui se situe aux marges des deux premiers[87], habité par des cycles d'évolution rapides et une grande diversité d'*espèces* et de *comportements*[88], un Paysage qui s'illustre comme « le territoire de l'invention biologique »[89]. Dans le chapitre consacré aux rapports de ce *Tiers paysage* à la société, Gilles Clément semble répondre presque directement aux ambivalences du classement patrimonial des terrils, évoquées au chapitre 24 :

> XI.2– Un fragment du Tiers paysage sous protection, élevé au rang de patrimoine national ou mondial, voit son territoire : mis sous surveillance ; présenté en modèle ; organisé pour ne pas changer dans le temps.
> XI.3– La fixation du modèle érigé en patrimoine condamne le Tiers paysage à sa propre disparition.
> XI.4– La modification des formes, la succession des espèces, le mécanisme de l'évolution propres au Tiers paysage sont incompatibles avec la notion de patrimoine. […]

84 Gilles Clément, *Manifeste du Tiers paysage*, L'autre fable (Sujet-Objet, 2004).
85 *Ibid.*, p. 19.
86 *Ibid.* p. 22.
87 *Ibid.* p. 12.
88 *Ibid.* p. 29.
89 *Ibid.* p. 53.

> XI.6– Le délaissement du Tiers paysage par l'institution ne modifie pas son devenir, il l'entretient.
> XI.7– Le délaissement du Tiers paysage par l'institution garantit le maintien et le déploiement de la diversité. […]
> XI.9– L'usage non institutionnel du Tiers paysage fait partie des usages les plus anciens de l'espace. [90]

Dans les recommandations qu'il inscrit ensuite en guise de conclusions, Gilles Clément propose de concevoir le Tiers paysage, ce « fragment indécis du Jardin planétaire », comme un « espace commun du futur » [91]. Une proposition qui semble faire écho à l'imaginaire des *terres communes* d'Yvan Detraz, dont on se rappelle qu'il les concevait, paraphrasant Stalker, comme « un abri pour le sauvage, le nomade et le non planifié ».

Ce que les terrils de Wallonie, considérés dans leur ensemble, sont devenus à la faveur de circonstances de l'histoire qui ont empêché en grande partie, depuis un demi-siècle, leur saisie par des processus institutionnels ou économiques est une incarnation particulière d'un *tiers paysage* d'une ampleur exceptionnelle. Un *tiers paysage* dont la morphologie est spécifique au territoire minier, à ses origines géologiques et à son destin industriel.

Délicate protection

La reconnaissance effective des terrils belges en tant que réserves écologiques s'opère jusqu'ici au cas par cas, en fonction de différentes classifications régionales et/ou européennes. Certains terrils sont classés comme sites par la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne, dont nous avons déjà parlé au chapitre 24. Il s'en trouve à peu près une vingtaine dans ce cas sur l'ensemble des bassins miniers wallons. Certains aussi – parfois les mêmes – sont identifiés comme patrimoines naturels dans le réseau Natura 2000. En tout, une trentaine de terrils bénéficient d'un statut de protection associé de près ou de loin à leur caractère de réserves de biodiversité, ce qui représente une proportion assez faible de l'ensemble des terrils wallons – moins de 10%. Il faut se rappeler que ces classifications ne sont pas les seules à conférer aux terrils un statut de protection, et que la classification de la Région wallonne en catégorie A (non exploitable), qui s'applique actuellement à 178 terrils wallons, continue d'être effective jusqu'à nouvel ordre. C'est d'ailleurs cette dernière classification qui, *in fine*, s'avère la plus contraignante juridiquement. L'expérience récente du terril des Viviers à Charleroi, arasé pour laisser place à la construction d'un hôpital malgré sa reconnaissance régionale en tant que site de grand intérêt biologique, atteste du fait que les classifications écologiques actuelles ne constituent pas des protections

[90] *Ibid.*, p. 55-57.
[91] *Ibid.*, p. 63.

absolues, et que d'autres enjeux peuvent peser dans les décisions publiques qui statuent sur leur maintien ou leur maintenance.

Les dynamiques qui aboutissent au classement écologique d'un terril ne sont d'ailleurs pas généralisables à l'ensemble des terrils wallons, ce qui pourrait expliquer en grande partie leur faible taux de classement sous cette étiquette alors que, par ailleurs, les discours publics qui les évoquent, à l'instar des « schémas stratégiques » produits par la ville de Charleroi, ne cessent de répéter combien ces lieux constituent de « formidables réserves de biodiversité »[92].

Ce paradoxe pourrait s'expliquer par le biais de la logique de classement elle-même qui, du moins en Belgique, a tendance à fonctionner site par site sans tenir compte des logiques paysagères à grande échelle. Or, bien que chaque terril soit porteur d'une histoire et de qualités propres, c'est aussi et surtout en tant qu'ensemble qu'ils racontent l'histoire des bassins miniers, de la Wallonie industrielle et de ses suites sociales, culturelles et biologiques. Cette logique, inscrite notamment dans le dessin du sentier GR412 qui parcourt l'ensemble de la dorsale wallonne, n'a pas, à ce jour, trouvé d'incarnation dans une reconnaissance institutionnelle qui garantirait à cet héritage une forme de perdurance.

Ce constat s'inscrit, en outre, dans une actualité écologique qui confère une importance grandissante au maintien des sols naturels, et qui s'incarne notamment dans la perspective d'une interdiction d'artificialiser ce qui reste de sols dits « naturels »[93] en Wallonie d'ici à l'année 2050[94]. Pour les terrils, qui sont encore identifiés comme des sols *artificialisés*, cela signifie qu'ils feront alors partie, avec l'ensemble des friches industrielles, du capital restant d'espaces urbanisables, sur lesquels la pression immobilière risque de s'accentuer fortement d'ici à 2050, et *a fortiori* après cette date. Même si leurs pentes ou leurs sommets, trop instables, ne sont pas urbanisables, ce sont tous les espaces et les espèces qui s'étendent à leurs pieds et qui participent de leur existence paysagère et écosystémique qui seront exposés à l'appropriation immobilière. Une telle perspective, en plus de diminuer leur assise territoriale et donc leurs potentialités d'usage et de régénération, risque d'opérer des processus de privatisation partielle, sur le plan physique comme visuel, en faisant obstacle aux vues proches depuis les espaces publics environnants, et en générant, par des vues privées directes sur leurs flancs (vues hautement valorisables sur le plan commercial), un contrôle social accru, inadapté à leur caractère actuel d'espaces de liberté.

92 Charleroi Bouwmeester, « Charleroi Métropole, un schéma stratégique 2015-2025 », Ville de Charleroi, janvier 2018, p. 276.

93 Les guillemets sont justifiés par le fait que cette interdiction concerne aussi les sols agricoles, qui ne peuvent pas à proprement parler être désignés comme des sols naturels.

94 SPW, « Artificialisation du territoire », 2022, https ://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/TERRIT%202.html?#.

C'est face à ce type d'enjeux que la promotion et la défense des valeurs portées par les dynamiques férales, le *sauvage familier* et les *tiers paysages* prennent tout leur sens. Ces notions permettent de comprendre que la perdurance des valeurs portées par les paysages et les espaces naturels n'a pas vocation à se limiter à la protection de sites exceptionnels, mais à s'incarner de manière plus diffuse dans les attentions, les attitudes et les normes communes qui portent sur les paysages du quotidien, même ceux qui ont été à un moment de leur histoire profondément dégradés ou exploités, comme c'est le cas des friches industrielles et des terrils des bassins industriels wallons. Par ailleurs, il est probable que ce soient l'abandon relatif et le *laisser-faire* institutionnel illustrant la gestion (ou la non-gestion) des terrils depuis près d'un demi-siècle qui ont contribué à leur devenir en tant que *tiers paysages*. Dans cette optique, la perspective de leur protection institutionnelle en tant que paysage régional, au cas où elle se dessinerait dans un futur proche, devrait trouver des formes qui ne neutralisent pas leur féralité, leur caractère sauvage et leurs qualités de *tiers paysages*, sous peine de perdre une grande partie de ce qui fait actuellement leur richesse ; une richesse acquise au prix d'une évolution lente, incertaine, tâtonnante, et non exempte de présences animales et humaines de toutes sortes.

Friches urbaines

Difficile, en passant en revue ces enjeux, de ne pas évoquer la question des friches urbaines, parmi lesquelles on pourrait tout aussi bien compter les terrils, du moins les terrils de Charleroi en tant qu'ils s'inscrivent dans un territoire à caractère urbain. Devenues depuis les années 1990 un sujet majeur des *urban studies* contemporaines, les friches sont un objet paradigmatique de la réalité métropolitaine. À partir des années 1970, les grands sites industriels à l'abandon présents dans ou en bordure des villes étaient fréquemment désignés par le mot *chancre*. Ce mot d'origine médicale, qui désigne à l'origine une lésion de la peau – ou de l'écorce d'une plante – à tendance infectieuse, est aussi utilisé métaphoriquement pour désigner un fait social qu'on juge délétère, et auquel on confère un caractère potentiellement contagieux. Le terme de *chancre urbain*, lorsqu'il est utilisé pour décrire un site industriel abandonné proche de la ville ou inscrit dans son tissu, est là pour insister sur un état d'abandon, de délabrement, de décrépitude, supposé contaminer son environnement en lui conférant une forme de stigmate[95]. Ce n'est qu'à partir des

95 On peut notamment référer ici aux études consacrées à l'impact des friches industrielles sur les prix de l'immobilier dans leur voisinage. Voir Gwénaël Letombe et Bertrand Zuindeau, « L'impact des friches industrielles sur les valeurs immobilières : une application de la méthode des prix hédoniques à l'arrondissement de Lens (Nord – Pas de Calais) », *Économie, Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, nº 4 (2001) : 605-24. et Gwénaël Letombe et Bertrand Zuindeau, « Impact d'un établissement industriel polluant sur les valeurs immobilières de proximité : le cas de Metaleurop-Nord », *Économie appliquée* 58, nº 4 (2005) : 161-91.

années 1990 à peu près que le mot *friche,* moins stigmatisant, commence à être utilisé pour désigner ces mêmes espaces. Celui-ci convoque un imaginaire différent. Le mot, utilisé depuis le XIIIe siècle, vient de l'agriculture et désigne une terre non cultivée, laissée à l'abandon[96]… mais pas tout à fait oubliée malgré tout. La friche est caractérisée par un état de *latence*, un « temps de veille »[97], pendant lequel l'espace est – supposément – laissé à lui-même. En vérité, comme le soulignent Charles Ambrosino et Lauren Andres[98], ce qui se joue alors pendant cette période plus ou moins longue n'est pas à proprement parler un abandon, mais la ressaisie de cet espace par d'autres logiques et d'autres acteurs. Peuvent émerger alors, sur un mode légal ou illégal, des projets artistiques, des squats, des réinvestissements festifs ou associatifs, etc. Le plus souvent, quand la pollution du site ne l'empêche pas et qu'un peu de terrain dégagé est disponible, les non-humains s'y mettent aussi : les herbes folles et autres végétations pionnières engagent un processus de régénération biologique qui part à l'assaut du sol et de l'architecture[99].

Négligés, voire réprimés par les politiques urbaines, le statut des pratiques dites « informelles »[100] qui investissent certains chancres urbains commence à changer au tournant des années 1990 lorsque se déploient des formes d'occupation qui suscitent un intérêt public – et politique – plus large[101]. C'est le moment où, juste après la chute du mur de Berlin, le phénomène des friches artistiques se déploie dans de nombreux bâtiments abandonnés de la partie Est de la ville. Ce phénomène essaime aussi ailleurs et l'usage du terme *friche* témoigne alors d'un changement de regard sur ces espaces. Nous reviendrons plus loin sur le sens que porte ce basculement et la manière dont il accompagne les mutations des métropoles dans la période qui suit la chute du mur.

Ce qu'il faut souligner concernant les dynamiques spécifiques qui animent la *friche*, c'est qu'elles sont fondées sur un statut indéterminé, qui ne dure que pendant le « temps de veille » où l'espace en question passe sous le radar des priorités institutionnelles. La friche, en tant qu'idéal-type, est alors

96 *Friche*, définition du Trésor de la Langue Française.

97 Charles Ambrosino et Lauren Andres, « Friches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace : », *Espaces et sociétés* n° 134, n° 3 (2008) : 37-51, https ://doi.org/10.3917/esp.134.0037.

98 *Ibid.*

99 Pour approfondir la question des friches, voir notamment Pavel Kunysz, « L'existence en friche. Enquêtes sur les imaginaires sociaux de lieux délaissés et les pratiques de leurs enchantements », Thèse de doctorat, Université de Liège, 6 mars 2024.

100 J'ai personnellement du mal à utiliser le terme « informel » ou « informalité », qui me semble moins significatif de l'absence de forme d'un espace ou d'une pratique que de l'absence des codes disponibles pour identifier ces formes.

101 Le propos de ce sous-chapitre est développé plus en détail dans un article écrit précédemment par l'auteur : Michael Bianchi, « Lessons from the brownfield : considering the self-generating city », in *AMPS proceedings series 37.2*, éd. par Uli Linke et al. (AMPS, 2023).

ouverte à plusieurs formes de disponibilités[102] : disponibilité spatiale (si elle contient des espaces utilisables, voire habitables), disponibilité réglementaire (les restrictions usuelles dans l'espace public n'y ont pas entièrement cours), et disponibilité symbolique (le regard et le contrôle social y pénètrent moins), sans oublier sa disponibilité aux régénérations biologiques, pour autant que le site concerné s'y prête. Ambrosino et Andres parlent à cet égard d'une situation « intrinsèquement permissive »[103], susceptible de faire converger des acteurs qui n'ont habituellement pas accès aux autres espaces urbains. Au fil des agencements qui s'y opèrent, la friche devient alors un lieu au sein duquel se reconstitue ce que Jacqueline Groth and Eric Corijn ont appelé une « urbanité spontanée »[104], un agencement spatial et social qui s'opère en dehors des logiques de planification ; un ordonnancement qui résulte du jeu (plus ou moins) spontané des acteurs, sans être imposé par le haut.

On devine combien ce mode de fonctionnement inscrit les friches en continuité des *territoires actuels* de Stalker. Les friches sont *actuelles* (au sens de Deleuze) en ce qu'elles sont des lieux au statut incertain, qui peuvent se transformer rapidement au gré du jeu des acteurs qui les investissent, et dont le devenir n'est pas stabilisé. On voit aussi leur proximité avec les *terres communes* de Detraz, en ce qu'elles sont des lieux susceptibles d'accueillir, au moins pour un temps, « le sauvage, le nomade et le non planifié »[105]. On sait enfin leur participation aux *tiers paysages*, explicite par endroits chez Clément[106] ; des *tiers paysages* qui sont aussi, pour celui qui les a définis, « un territoire pour les multiples espèces ne trouvant place ailleurs ».

Mais identifier les terrils comme *friches* peut aussi aider à préfigurer leurs devenirs possibles et à les faire entrer à nouveau dans le débat urbain : les friches urbaines sont en effet l'objet très concret de multiples luttes, qui mobilisent des enjeux liés au droit à la ville, à la biodiversité urbaine ou aux effets urbains du capitalisme. Là où les optiques forgées par Stalker, Detraz ou Clément invitent à reconnaître, au travers de leurs trois manifestes, l'existence des espaces non planifiés et des valeurs qu'ils portent, les friches sont des périmètres où se joue concrètement, site après site, lieu après lieu, l'enjeu de leur ménagement et de leur perdurance.

102 Michael Bianchi, *La friche urbaine, espace d'émancipation ou laboratoire de la ville néolibérale : les paradoxes d'un modèle* (2023).
103 Charles Ambrosino et Lauren Andres, *Op. cit.*
104 Jacqueline Groth et Eric Corijn, « Reclaiming Urbanity : Indeterminate Spaces, Informal Actors and Urban Agenda Setting », Urban Studies 42, n° 3 (2005) : 503-26.
105 *Cfr.* chapitre 27.
106 Voir notamment Gilles Clément, *Op. cit.*, p. 15-16.

[...] certains objets de la propriété ne peuvent, de par leur nature, prendre, en aucun cas, le caractère de propriété privée prédéterminée et relèvent, à travers leur nature élémentaire et leur existence fortuite, du droit d'occupation ; ces objets relèvent, par conséquent, du droit d'occupation de la classe qui, exclue par ce droit de toute autre propriété, occupe dans la société civile, la même position que ces objets dans la nature.

Karl Marx, *Débats sur la loi relative au vol de bois*, 1842 [107]

29. Les terrils en refuges

Les écrits et les articles de presse de la fin du XIXe siècle et de la première moitié du XXe rapportaient de temps en temps les histoires des « malheureux » ou des « miséreux » [108] qui cherchaient refuge et chaleur à proximité des terrils en combustion et dont certains étaient victimes, pendant leur sommeil, d'une asphyxie mortelle [109]. Cécile Douard évoquait aussi ces « dormeurs asphyxiés » qu'on retrouvait parfois sur les pentes des terrils, et les gamins faisant griller des pommes de terre au milieu des vapeurs toxiques [110]. Un journal de 1907 relatait trois cas d'asphyxie mortelle sur le même terril en l'espace de quelques semaines [111]. Si les terrils étaient parfois des refuges pour les plus précaires, ce n'est pas qu'ils procuraient du confort, mais que leur combustion interne pouvait parfois, malgré le danger qu'elle représentait, constituer pour ceux-là le seul recours pour ne pas mourir de froid.

J'ai évoqué plus haut ce phénomène d'auto-combustion des terrils, provoqué par la réaction d'oxydation du pyrite au contact de l'air et de l'eau. Ce phénomène est encore présent dans certains terrils aujourd'hui mais s'est nettement atténué au regard de ce qu'il représentait pendant l'exploitation. Dans le Nord-Pas-de-Calais au cours des années 1980, on estimait qu'un terril sur

[107] Pierre Lascoumes et Hartwig Zander, *Marx, du « vol de bois » à la critique du droit : Karl Marx à la « Gazette rhénane », naissance d'une méthode*, 1re éd, Philosophie d'aujourd'hui (Presses universitaires de France, 1984).

[108] « Asphyxié sur un terril », *Le Soir*, 17 février 1901

[109] « Asphyxié sur un terril », *Journal de Charleroi*, 16 avril 1896 ; « Un homme asphyxié sur un terril », *Journal de Charleroi*, 12 juin 1900 ; « Un homme asphyxié sur un terril », *Journal de Charleroi*, 23 novembre 1902 ; « Carbonisé sur le terril », *Journal de Charleroi*, 29 novembre 1907.

[110] *Cfr.* chapitre 16 (citation du début).

[111] « Asphyxié », *Journal de Charleroi*, 20 mai 1907.

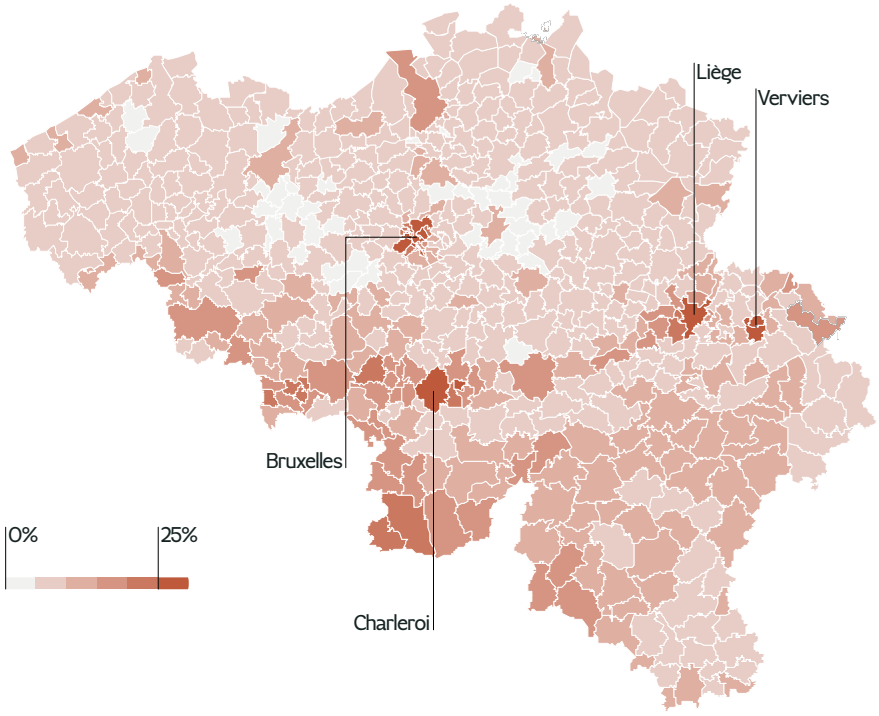

Taux de risque de pauvreté par commune en Belgique, 2020. Source des données : STATBEL. Le taux de risque de pauvreté mesure le pourcentage de la population vivant dans un ménage dont le revenu disponible équivalent est inférieur à 60 % du revenu médian national (seuil de pauvreté). Le revenu médian est le revenu du ménage au centre de la distribution des revenus : il y a autant de ménages plus riches que de ménages plus pauvres. Ce taux permet d'identifier les personnes vivant dans des ménages dont les ressources financières sont très faibles par rapport au « standard » du pays. Carte : Michael Bianchi

trois était susceptible d'entrer à un moment donné en combustion spontanée[112]. Il est probable que cette proportion était plus importante au début du XXe siècle en Wallonie, en raison de la plus grande quantité de combustible qui échappait au triage et se retrouvait dans les terrils. La combustion interne d'un terril dégage du monoxyde de carbone, un gaz traître car il ne prévient pas de sa présence. Sans odeur et sans effet spectaculaire, il peut donner au départ des maux de tête ou provoquer des vomissements, des symptômes qui peuvent paraître anodins. Ce qui suit est une impression de fatigue intense, un évanouissement, puis la mort par asphyxie si l'exposition perdure. C'est le sort qu'ont rencontré certains de ceux qui fréquentaient les terrils en combustion pour s'y mettre au chaud, et qui s'y endormaient.

Précarité en héritage

La récurrence des accidents graves ou mortels sur les terrils, qu'ils concernent les « vagabonds », les glaneuses ou les enfants de la classe ouvrière, est l'un des marqueurs de l'extrême pauvreté qui a régné dans les bassins miniers, alors que par ailleurs l'activité charbonnière dégageait des profits considérables – en 1873, les dividendes annuels versés sur les actions des charbonnages belges s'élevaient en moyenne à 20% du capital investi et ce taux pouvait, dans les années fastes, dépasser les 100% dans certains charbonnages[113]. En revenant sur l'aventure locale de l'industrie depuis le début du XXe siècle jusqu'à aujourd'hui, il semble qu'aucune de ses étapes historiques n'ait offert de véritable répit aux classes laborieuses qui en ont constitué la force de travail, à l'exception peut-être de la courte parenthèse des années 1950, qui s'est refermée avec le mouvement social et les grèves massives de 1960-1961. Encore faut-il retenir que la décennie des années 1950 est aussi celle de l'immigration italienne, qui a put servir d'amortisseur à une crise déjà latente au sortir de l'après-guerre en fournissant à l'industrie charbonnière une main-d'œuvre moins chère et plus docile, alors que la démotivation des travailleurs belges mettait déjà en question sa pérennité. La précarité économique qui marque encore aujourd'hui ces territoires ne devrait donc pas être lue, comme c'est le cas dans certains discours de revitalisation urbaine, comme une situation inhérente à la désindustrialisation, mais comme une composante intrinsèque de leur développement industriel, qui n'a fait que se prolonger pendant et après la désindustrialisation. Cette fragilité est la conséquence du statut non déclaré de *zones de sacrifice* des régions industrielles de la Dorsale wallonne, dont le développement s'est opéré au profit d'autres territoires et des propriétaires des infrastructures industrielles.

[112] Vincent Thiéry et al., « La combustion des terrils », *Géochronique* 127 (2013) : 23-25.
[113] J.M. Wautelet, « Accumulation et rentabilité du capital dans les charbonnages belges, 1850-1914 », *Recherches Économiques de Louvain / Louvain Economic Review* 41, nº 3 (1975) : 265-83.

Le village des irréductibles SDF. Images extraites du film *Plateau dAlesia, village d'irréductibles SDF*, réalisé par Nadine Abril et Arnaud Gregoire, 2007.

Sur la carte de Belgique indiquant la proportion de la population de chaque commune se trouvant en risque de pauvreté, on voit nettement se détacher l'ancienne dorsale industrielle wallonne comme regroupant les communes au sein desquelles cette proportion est parmi les plus importantes, avec une insistance plus nette sur les villes de Liège, Charleroi et Verviers, qui sont historiquement les trois centres industriels majeurs. En 2020, ce taux était respectivement de 27,1% pour Charleroi, 27% pour Liège et 25% pour Verviers. Sur le fond de cette précarité héritée de l'histoire industrielle s'inscrit la présence des personnes sans-logis. Un article récent du media Télésambre indiquait qu'en 2024, le nombre de sans-logis vivant dans la région de Charleroi était de 1361 adultes et 360 enfants, en augmentation de 30% en rapport à l'année 2021[114].

Les irréductibles

Cette précarité économique héritée de l'industrie, qui continue de hanter les bassins miniers, fait aussi que les terrils retrouvent parfois le statut d'espaces-refuges qu'ils possédaient au début du XXe siècle. Les terrils qui se trouvent les plus proches du centre-ville de Charleroi sont parfois occupés par des personnes sans-logis. En raison du statut trouble de ces espaces sur le plan juridique, celles-ci y risquent moins qu'ailleurs d'en être délogées ou d'y être dérangées. À côté des installations éphémères, qui se matérialisent par les traces qu'elles laissent derrière elles – tentes ou cabanes abandonnées, déchets attestant d'une occupation passée –, certaines occupations s'inscrivent sur un temps plus long, témoignant de l'existence d'un problème de logement auquel la ville, telle qu'elle est organisée aujourd'hui, ne répond pas.

Parmi ces expériences d'occupation figure le « plateau d'Alésia, village d'irréductibles SDF »[115], qui s'est installé sur un plateau herbeux du terril des Piges à Dampremy[116]. Cette installation est pilotée à l'époque par Denis Uvier, travailleur de rue pour le compte de l'association Solidarités Nouvelles. Nous sommes au printemps 2007. Le « village » regroupe alors une quinzaine de personnes sans-logis, d'abord installées dans des tentes, mais qui ont commencé à construire des cabanes à l'aide de palettes récupérées, pour s'implanter plus durablement. Un système de phytoépuration a été disposé pour traiter les eaux grises, une cuisine est installée dans une cabane en dur ainsi que des toilettes sèches, et une douche est en phase d'installation. Le CPAS[117] fournit l'eau

[114] Christophe Baneton, « Charleroi : le nombre de sans-logis a considérablement augmenté ces dernières années », *Telesambre*, 5 avril 2025.

[115] Baudouin Massart, « Et si les terrils favorisaient la réinsertion des SDF? », Alter Echos, 4 mai 2007, https ://www.alterechos.be/et-si-les-terrils-favorisaient-la-reacuteinsertion-des-sdf/.

[116] Ce terril, le plus proche du centre-ville de Charleroi, est aussi évoqué pour d'autres raisons dans les chapitres 26 et 30. C'est notamment au pied de ce terril qu'Adrien Tirtiaux a réalisé son œuvre *Terre brûlée*, dont est restée la fameuse *porte d'Adrien* (*Cfr.* chapitre 26).

[117] Centre Public d'Aide Sociale.

nécessaire à la vie du camp. Il y a des poules, et un potager en préparation. Une vie collective s'organise avec ses règles et ses codes. Les dealers et les toxicomanes qui étaient présents à proximité, perturbés par les va-et-vient autour du camp, ont préféré déserter l'endroit. Des habitant·e·s des quartiers voisins, rétifs au départ à cette installation, apportent maintenant régulièrement à boire et à manger. La police passe chaque semaine pour « voir si tout va bien »[118]. L'alcool est interdit dans le camp. Qui veut boire le fait à l'extérieur, mais la possibilité de s'extraire par moments de l'espace urbain signifie aussi une forme de « demi-cure »[119] pour les habitant·e·s du camp. Ne pas être constamment en ville limite les tentations.

> J'aime bien dire que ce [camp sur le] terril, c'est voir les choses différemment, et se dire « ok, on va arrêter de mendier chez vous, on va arrêter de hurler et on va faire autrement ». C'est pas nous qui avons inventé ça, c'est des trucs que j'ai été rechercher dans des forums de pays différents, chez des gens qui n'avaient plus rien et qui à partir de rien, ont recréé une vie. Et quand ils recréent une vie, on veut leur interdire de vivre aussi. Parce qu'à partir du moment où tu quittes ce que la société exige de toi, ils vont venir t'empêcher de vivre.[120]

Un discours qui résonne avec ce que disait Federico Garcia Lorca : « Je serai toujours du côté de ceux qui n'ont rien et à qui l'on refuse même la tranquillité du dénuement »[121].

Un autre camp sur les quais de la Sambre, toujours organisé par Solidarités nouvelles, avait précédé celui-là de quelques semaines. Installé dans un lieu urbain plus exposé, il entendait « dénoncer les problèmes de logement, la situation des sans-logis et des travailleurs précaires à la rue, sans oublier les sans-papiers »[122], pour que la misère présente localement « ne soit plus cachée, bannie »[123]. Le camp avait été levé après 15 jours d'occupation, suite à des actes de vandalisme visant les tentes. Sur le terril des Piges, le camp tiendra plus longtemps. Plus de trois mois. Initié au départ pour répondre à une situation d'urgence, sa durée et la forme d'organisation à laquelle il aboutit l'installe dans une autre logique : « travailler autrement avec les SDFs »[124].

[118] Baudouin Massart, *Op. cit.*
[119] *Ibid.*
[120] Denis Uvier, dans « Plateau dAlesia, village dirréductibles SDF », reportage vidéo par Nadine Abril et Arnaud Grégoire, https ://www.youtube.com/watch?v=HDcGMfaDydo
[121] Alardo Prats, "Los artistas en el ambiente de nuestro tiempo (entrevista con García Lorca)", *El Sol*, 15 décembre 1934.
[122] Baudouin Massart, « Charleroi : le camping des SDF a pris fin, mais les problèmes demeurent », Alter Echos, 16 février 2007.
[123] *Ibid.*
[124] Denis Uvier dans Gérald Hanotiaux, « Un accueillant terril vert au Pays Noir », *CSCE*, octobre 2007.

> Les gens [les sans-logis qui occupent le camp] n'ont plus l'oppression du manque de nourriture, ils peuvent manger, sont rassasiés et peuvent se reposer. Il y en a plusieurs qui ont recommencé à travailler, certains boivent beaucoup moins, mais surtout il s'agit d'une expérience de vie et d'un apprentissage de vie collective. [125]

La discipline collective, garante des équilibres dans le camp, tient à la présence de Denis Uvier, qui vit et dort sur place et agit comme régulateur des relations dans le groupe. Après une absence d'un mois, celui-ci constate à son retour que tout s'est dégradé : le fonctionnement du camp n'a pas tenu face au relâchement de la discipline. Il met donc fin à l'expérience. D'autres camps, moins structurés, se réinstalleront à plusieurs reprises en bordure du centre urbain, dans les friches disponibles, notamment sur le terril des Piges, celui du Sacré-Français ou celui des Hiercheuses, les trois terrils les plus proches du centre-ville. Leurs habitant·e·s, bien souvent, disent préférer ces conditions de vie à celles, parfois vécues comme infantilisantes, qu'offrent les centres d'abri de nuit [126]. C'est le sens de cette qualification d' « irréductibles ». Même dans une condition de grande précarité, l'aspiration à l'autodétermination subsiste, de même que le désir d'éviter un regard social vécu comme contrôlant, voire humiliant.

Monsieur X

Dans le cadre d'un des ateliers d'architecture que j'accompagne à la faculté, une étudiante a réalisé une enquête sur les habitant·e·s des terrils. C'est au cours de cette enquête, réalisée à l'automne 2024, qu'elle a rencontré Monsieur X [127].

Monsieur X souhaite conserver son anonymat. Il vit sur le Sacré-Français depuis cinq ans, « en plein cœur de la forêt » [128] qui s'est régénérée sur ce terril. Son habitat, installé dans une clairière et à distance des sentiers publics, est constitué d'une zone circulaire d'une trentaine de mètres carrés, entourée et protégée des regards par une clôture en bâches d'environ deux mètres de haut. Une tente installée à l'intérieur de cette clôture fait office de chambre. Une autre, à l'extérieur du périmètre, sert à stocker la nourriture. Conserver cette dernière en dehors de l'enceinte permet d'éviter que des animaux, attirés par l'odeur, ne soient tentés d'y pénétrer. Une zone est prévue pour faire du feu et cuire des aliments, une autre pour faire la vaisselle. L'eau de pluie est

[125] *Ibid.*

[126] Isabelle Saussez, « Dampremy Sur la colline noire des Piges, la vie s'est organisée petit à petit : Trois mois de (sur)vie sur le terril », *Le Soir*, 7 juillet 2007

[127] Maya Beduin et Amélie Chisogne, « Cohabitations sur le terril », décembre 2024, travail réalisé dans le cadre de l'atelier de master 1 *Architectures régénératives, l'architecte enquêteur*, enseignants : Eric Le Coguiec et Michaël Bianchi, Faculté d'Architecture de Liège, année académique 2024-2025. Ce travail est la source des descriptions qui suivent.

[128] *Ibid.*

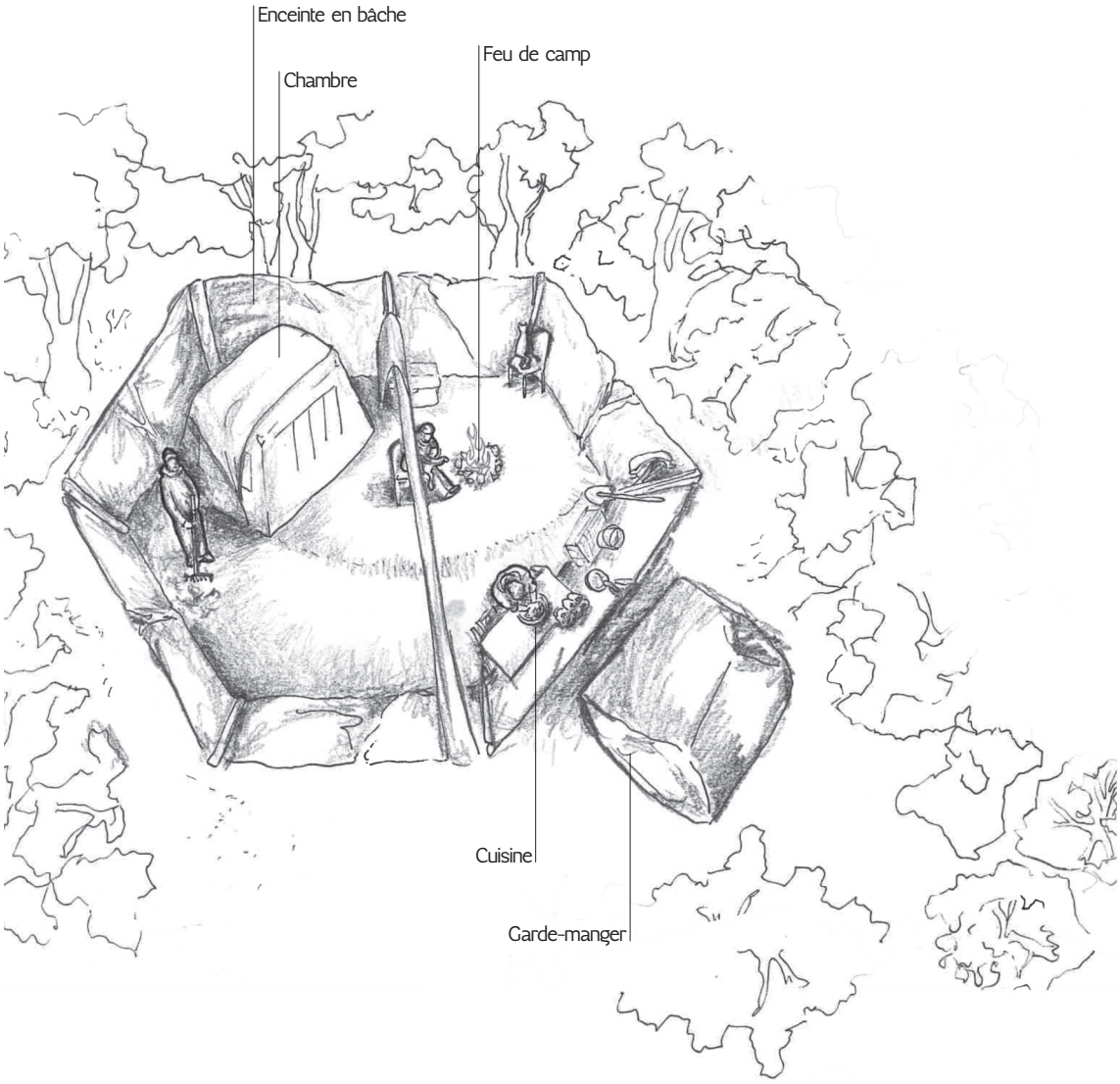

Le campement de Monsieur X sur le terril du Sacré-Français. Dessin © Maya Beduin. *in* Maya Beduin et Amélie Chisogne, « Cohabitations sur le terril », 2024, Projet de jury, Faculté d'architecture de l'Université de Liège, Atelier *L'architecte enquêteur*, enseignants : Eric Le Coguiec et Michaël Bianchi. Reproduit avec l'aimable autorisation de l'autrice.

récupérée dans des bidons pour les besoins de base : nettoyage et hygiène. La solitude de Monsieur X semble être en même temps désirée et non désirée. S'il indique préférer être seul qu'« au chaud et entouré de plein de gens »[129], référant sans doute à une situation en foyer d'accueil, il indique aussi se sentir « rejeté » en raison de l'absence de soutien de la part des autorités municipales, malgré sa situation précaire. Les aides publiques sont fléchées vers les personnes qui présentent des troubles psychologiques ou des problèmes d'addiction, mais ce n'est pas son cas. Sur le même terril se trouve un autre campement de sans-logis, mais Monsieur X préfère éviter tout contact avec eux. Il y a aussi ces deux chats errants, qui fréquentent son campement et qu'il nourrit au quotidien.

Sociodiversités

Ces expériences ne représentent qu'une partie des occupations dont ont fait l'objet les terrils de Charleroi, et la ville ne fait pas exception. À Liège aussi, le phénomène des tentes de sans-logis qui s'installent dans les bois habillant les coteaux de la citadelle qui domine la ville se maintient depuis plusieurs années, en raison du manque criant de structures d'accueil. L'association *Sortir du bois*, qui fédère des habitant·e·s du quartier Saint-Léonard, le quartier situé au pied des coteaux, leur apporte soutien et assistance. L'association explore notamment l'habitat léger comme une des pistes possibles pour offrir un semblant de confort et de dignité aux sans-logis qui occupent la colline. Les caravanes et *tiny houses* qu'ils mettent à leur disposition sont issues de dons de particuliers, mais la plus grande difficulté est de trouver des terrains disponibles pour disposer ces habitats sur des périodes suffisamment longues. Les actions de *Solidarités nouvelles* à Charleroi ou de *Sortir du bois* à Liège, à ce jour, sont cependant des gouttes d'eau dans l'océan des besoins qui perdurent sur le plan du logement.

> À Liège, pour aider les sans-logis de manière générale, tout existe! Toutes les structures existent, mais tout est insuffisant, très insuffisant! C'est un peu comme si on avait construit un stade pour les supporters du Standard [le club de football local, qui évolue en division nationale] avec 200 places[130]. Et comme c'est insuffisant, forcément on retrouve des gens à la rue. Moi je ne comprends pas comment les pouvoirs publics supportent qu'il y ait encore une personne à la rue aujourd'hui en 2024. Et à Liège, c'est pas une personne, mais 500.[131]

129 *Ibid.*

130 Le Standard est un club de football belge qui évolue en 1ère division nationale. Son stade actuel possède une capacité proche des 30.000 places.

131 Philippe Mercenier, responsable de l'association *Sortir du bois*, dans « Campements de personnes sans-abri à Liège : l'habitat léger est-il la solution ? », reportage, RTBF, 10 décembre 2024, https ://www.youtube.com/watch?v=l0p8GECg9k4 (consulté le 2/2/2026)

Aussi dérisoires que paraissent ces actions menées à Liège et à Charleroi en rapport au phénomène du sans-logisme, elles indiquent le type de réponse vers lesquelles tendent les actrices et acteurs de terrain qui sont en prise frontalement avec la nécessité de *faire quelque chose* face aux blocages institutionnels qu'ils et elles rencontrent. Ces espaces de « nature urbaine », dont font partie les terrils de Charleroi ou les bois des coteaux de Liège, sont des espaces refuges pour celles et ceux qui ne *trouvent plus leur place ailleurs* en raison de la hausse des prix du logement et de l'insuffisance des structures publiques d'accompagnement et d'accueil. Les disponibilités[132] qu'ils offrent en font un dernier recours pour qui ne sait plus où se poser sans être délogé ou agressé parce que sa présence est réprouvée, ou qui se trouve mal à l'aise parce que la pression du regard des autres est trop lourde. Pour ce qui concerne les terrils de Charleroi, ce statut de refuge est encore une modalité de plus qui en fait les dépositaires d'un héritage, économique et social celui-là, de l'histoire industrielle et « désindustrielle » de la ville.

Même si le « village d'irréductibles » de Denis Uvier n'a eu qu'une existence éphémère, il a montré que le terril pouvait exister, comme pour Monsieur X, comme un espace disponible à celles et ceux qui sont en recherche, provisoirement ou non, d'une forme d'autonomie ou de distance d'avec l'espace social, sans pouvoir ou vouloir s'en détacher entièrement.

On se souvient de Stalker qui désignait les *territoires actuels* comme les lieux de la « mémoire réprimée » du système urbain, des lieux où s'opère la « métabolisation » de ce que la société humaine rejette ou refoule[133]. Cette figure est suffisamment générique pour qu'on puisse la décliner sur des modes multiples. Elle trouve notamment une traduction dans le *Tiers paysage* de Gilles Clément, où ce qui est rejeté ou refoulé consiste en des espèces vivantes « ne trouvant place ailleurs »[134]. *Tiers paysage*, qui, selon Clément, participe de l'enjeu global de la *diversité*[135].

Ce que Clément désigne ici comme *diversité* est-il la même chose que la *biodiversité* telle que définie dans la convention de Rio[136] ? Oui, mais pas seulement. Gilles Clément y introduit aussi une dimension proprement humaine.

132 Voir la définition des friches au chapitre 28.

133 Stalker, Attraverso i territori attuali / À travers les territoires actuels, In visu, in situ (Jean Michel Place, 2000), p. 4.

134 Gilles Clément, Manifeste du Tiers paysage, L'autre fable (Sujet-Objet, 2004), p. 19.

135 *Ibid.* p. 29.

136 Organisation des Nations Unies, *Convention sur la diversité biologique* (1992), https ://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf. La définition de la biodiversité qu'on y trouve est la suivante : « Variabilité des organismes vivants de toutes origines y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

> V.1– La diversité s'exprime par le nombre des espèces sur la planète et par la variété des comportements.
> V.2– La variété des comportements dépend de la latitude offerte à chaque espèce (liberté d'action) […]
> V.3- Pour les sociétés humaines la variété des comportements se joue au sein d'une seule espèce (Homo sapiens). Elle est tributaire de la culture dans laquelle chaque individu évolue. […]
> V.5– Le nombre (la quantité d'espèces ou de comportements) augmente ou diminue en fonction des modifications du milieu. […]
> V.8– L'uniformisation des pratiques anthropiques entraîne une diminution des variétés de comportement.
> V.9– Face à l'oscillation du nombre le Tiers paysage se positionne comme un territoire refuge, situation passive, et comme le lieu de l'invention possible, situation active.[137]

Chez Gilles Clément, les enjeux de la *biodiversité* (la variété des espèces et des comportements biologiques) et ceux de ce qu'on pourrait appeler la *sociodiversité* (la variété des comportements[138] humains) se confondent dans la seule et même notion de *diversité*. Une diversité qui, lorsqu'elle diminue, trouverait dans le Tiers paysage ou les lieux qui s'y assimilent un endroit où se préserver (« territoire refuge ») et se reconstituer (« lieu de l'invention possible »). Par quels mécanismes ? Comment s'opèrent cette préservation, cette reconstitution ? Clément le développe pour ce qui concerne la *biodiversité*, mais laisse ouvert le chantier sur la question de la *sociodiversité*. Or, les analogies ont leurs limites, et tout ce que dit Clément sur le comportement des milieux biologiques n'est pas applicable aux milieux humains. La question, chez Gilles Clément, reste donc ouverte.

Du côté des *délaissés* d'Yvan Detraz, dont il appelle à faire des *terres communes*, la liberté d'usage de ces espaces et ses apports sur le plan social sont approchés plus directement.

> […] lieux du possible et de la subversion, du bricolage et des petites inventions, de la récupération et du détournement ; réservoir d'images et d'imaginaire ; lieux où les choses se régénèrent en silence à l'écart des espaces trop codifiés de la ville ; lieux abritant une vie échappant au contrôle et à la norme, les délaissés nous placent dans un rapport utopique à la ville. Parce que les friches, terrains vagues, bâtiments abandonnés ou autres espaces résiduels sont des lieux où la propriété n'est pas ressentie et semblent n'appartenir qu'à eux-mêmes, un rare sentiment de liberté s'en dégage. Ils autorisent tout ce que la ville officielle a interdit ou rendu impossible par la surprivatisation et la surréglemen-

137 Gilles Clément, *Op. cit.*, p. 29-30.
138 Gilles Clément précise en page 10 que cette diversité humaine « s'exprime par les variétés ethniques et culturelles ».

> tation des espaces. À défaut d'un statut reconnu, les délaissés semblent donc avoir de fait, une réelle fonction dans la ville. [139]

De tout ceci, je retiens que ce qui s'est déjà esquissé sur ces terrils est la résultante d'un besoin social auquel la disponibilité spatiale, réglementaire et symbolique qu'ils offrent constitue une réponse partielle, sans doute insatisfaisante dans ce qu'elle a permis jusqu'ici d'aboutir, mais dont les potentialités sont aussi insuffisamment explorées à ce jour. La fragilité de ces tentatives tient aussi à un climat général de méfiance sociale et institutionnelle envers des formes d'habitat non conventionnelles, telles que les différentes formes d'habitat léger, qui seraient pourtant en potentialité d'offrir simultanément des réponses aux enjeux d'accès au logement et aux enjeux écologiques actuels. Pour illustrer ce dernier point, on peut revenir un instant au débat qui court depuis deux décennies en Wallonie à propos des personnes qui ont choisi d'habiter de manière permanente dans certains campings ; campings qui ont mué au fil du temps en véritables zones d'habitat. Un habitat certes bon marché, mais aussi peu confortable. Dans l'intention d'améliorer les conditions de vie des occupants de ces *habitats permanents* [140], la Région wallonne mène depuis 2004 un *Plan Habitat Permanent* (Plan HP), dont les moyens sont principalement fléchés vers des opérations de relogement de ces habitants dans des habitats « en dur ». Cette politique a cependant été critiquée par une partie du secteur associatif et les habitant·e·s eux-mêmes, notamment parce qu'elle n'explore pas d'autres pistes que celle de faire rentrer dans le moule de l'habitat conventionnel des personnes qui n'en ont pas nécessairement l'envie ou les moyens économiques à long terme, et qu'elle condamne *a priori* des modèles possibles de développement d'habitats plus sobres en ressources [141].

Ces modèles d'habitat, les terrils et leurs pieds pourraient constituer des lieux propices pour en expérimenter, pour autant qu'ils soient pensés de manière à ne pas dénaturer leur statut potentiel de *terres communes*. L'aura des terrils, en même temps qu'elle pourrait offrir à ce type d'expérience un cadre de vie favorable, pourrait aussi en assurer la visibilité. Sur ce plan, il importe d'*occuper le terrain*, car d'autres projets se profilent sur les pieds des terrils, qui n'ont pas les mêmes affinités avec leur histoire telle qu'elle se raconte ici – j'y reviendrai au chapitre 32.

139 Yvan Detraz, *Zone sweet zone : la marche comme projet urbain* (Wildproject, 2020), p. 73.
140 « Habitat permanent » est le nom officiellement donné à cette problématique.
141 HaLé, « Qu'est-ce que le plan HP ? », https ://www.habiterleger.be/quest-ce-que-le-plan-hp/ Voir aussi Benjamin Assouad, « Habitat permanent », *La lettre des CCATM*, juillet 2013.

Je marche sur une fosse commune et la nature me rit au nez. Sous mes pieds, deux-cent soixante deux mineurs ont perdu la vie et cette terre maudite se couvre de fleurs.

Paul Meyer et Anne Michotte,
La mémoire aux alouettes [142]

30. Aux cimaises des terrils

L'œuvre *Terre brûlée* d'Adrien Tirtiaux, évoquée au chapitre 26, n'est pas la première occurrence d'une intervention artistique sur un terril. Je n'aurai ici l'occasion d'évoquer que partiellement le phénomène de l'art sur les terrils – c'est-à-dire non seulement l'art qui a pris place physiquement sur les terrils autant que l'art dédié aux terrils. Le nombre d'œuvres dédiées aux terrils ayant pris aujourd'hui une ampleur considérable – encore une autre de leurs affordances – je cadrerai au maximum celles que j'évoquerai ici en fonction de leur caractère signifiant pour l'histoire des terrils en tant que paysages, et en privilégiant les interventions qui ont impliqué une présence physique sur ceux-ci, autour de Charleroi.

Même s'il existe aujourd'hui des musées à la campagne, le musée en tant que dispositif, et de manière générale la fonction de monstration publique de l'art, est historiquement une fonction urbaine. Et parmi les terrils de Charleroi, le plus « urbain » d'entre eux est probablement le terril des Piges, celui qui se trouve le plus proche du centre-ville. Situé à l'Ouest de la ville, juste à côté du petit Ring, il a failli être exploité dans les années 1970, et arasé pour faciliter le passage du métro, alors en chantier. C'est la mobilisation des habitant·e·s qui a permis sa conservation ; une mobilisation menée par Jacqueline Stanc, devenue plus tard vice-présidente de Charleroi Environnement. Le terril des Piges a donc été, à la « période chaude » [143], l'un des terrils en lutte.

[142] Paul Meyer et Anne Michotte, *La mémoire aux alouettes, scénario* (Editions du cerisier, 2011). p. 54.
[143] La période 1970-1990, où les luttes pour la préservation des terrils ont été les plus intenses.

Panoramas

Depuis le centre de la place Vauban, véritable « cœur géométrique » de la ville, il faut marcher à peine 700 mètres pour atteindre les contreforts du terril. Sur tout le flanc ouest du centre-ville, en bordure de ce qui était autrefois l'intérieur de l'ancienne forteresse, les vues depuis les boulevards s'ouvrent vers l'ouest, enjambent l'ancienne vallée du Piéton, devenue infrastructure ferroviaire, et viennent buter sur l'imposante masse du terril, moutonnante de verdure. Comme si la végétation avait voulu tenir compte de l'intérêt humain pour les vues panoramiques, elle a choisi (pour l'instant) de s'amenuiser à l'approche du sommet, laissant celui-ci nu et noir. Le sommet offre donc un panorama à 360°, qui est probablement celui où l'on retrouve la combinaison la plus diversifiée des éléments constitutifs de l'histoire du territoire. Outre une vue imprenable sur le centre-ville vers l'est, on peut y suivre aussi le dessin du petit Ring, depuis une position surplombante qui est probablement la seule à pouvoir rendre hommage aux intentions initiales de son architecte – si l'on exclut l'expérience cinétique de son parcours en voiture. En tournant le regard vers le sud, on voit s'étendre une grande zone industrielle, le *district ouest* : une bande de trois kilomètres de long et huit cents mètres de large où s'est concentré le cœur de l'activité industrielle de la région, dont il ne reste que des vestiges. Au cœur de cet immense terrain vague, où subsiste encore un relent d'activité industrielle et, surtout, les restes d'imposantes cathédrales de béton et d'acier, trône le haut-fourneau de Marcinelle, le HF4, haut de 84 mètres. Son sommet atteint pile la hauteur de celui du terril. Vers l'ouest s'étend la section probablement la plus emblématique de la chaîne des terrils, non seulement parce qu'elle regroupe, sur une distance de cinq kilomètres, pas moins de huit terrils, mais aussi parce que certains d'entre eux ont été l'objet des luttes parmi les plus intenses entre riverains et exploitants. À l'extrémité de cette courte séquence, on trouve d'ailleurs les deux terrils du Martinet, déjà évoqués plus haut. Cette succession presque ininterrompue de terrils est aussi une partie du parcours de la Boucle noire. En regardant vers le nord, c'est un paysage périurbain qui domine, mélange de quartiers d'habitat, de fragments de parcelles agricoles et, encore, de terrils, plus visibles que le reste en raison de leur relief. Ce panorama depuis le sommet du terril permet déjà, en une rotation du regard, de raconter une histoire du paysage industriel à partir de certains de ses constituants les plus significatifs. C'est une des raisons pour lesquelles il est conseillé d'en faire l'une des premières étapes du parcours de la Boucle noire, en parcourant celle-ci dans le sens contraire aux aiguilles d'une montre – pour autant qu'on démarre le parcours depuis la gare ou le centre-ville de Charleroi.

Lors d'une marche collective organisée sur la Boucle noire dans le cadre du projet *Ménage à trois* en 2021, marche ponctuée des récits de plusieurs intervenants, le panorama depuis le terril des Piges avait inspiré à Sébastien Lacomblez, artiste plasticien originaire de la région, l'idée du paysage comme « art

total »[144]. Si cette hypothèse pourrait être largement mise en perspective au regard de ce qui précède, ce qui m'importe ici est plutôt de souligner la manière dont ce terril, et certains autres, sont des lieux propices au déroulement des récits et au jeu des interprétations du territoire. C'est, encore une fois, une question d'affordance. En évoquant cette faculté particulière du sommet des terrils à offrir un support aux histoires, je pense aussi à cette scène centrale du film de Paul Meyer, où le vieux Domenico désigne au jeune Luigi, depuis le sommet du terril, les repères de l'espace-temps qui ont jalonné sa vie de mineur : Borinage, charbonnage, chômage…[145]

Si le terril des Piges est un espace de monstration, la monstration à laquelle il invite est donc déjà celle du territoire et de l'histoire. Mais le jeu de ses affordances, qui associe sa facilité d'accès et sa visibilité depuis le centre-ville à la dimension spectaculaire des vues depuis son sommet, en a fait le réceptacle privilégié d'une série d'initiatives d'artistes, toutes plus ou moins attachées au caractère particulier du territoire qui l'environne.

Vues d'artistes

En 2008, l'asbl *Rafales*, qui vient de se former autour de la volonté d'exploiter le « potentiel culturel »[146] de la ville de Charleroi, organise un festival de *land art* dans la ville, en proposant des interventions plastiques sur cinq terrils. Le festival, nommé *PICs*, met en scène les terrils comme des lieux générateurs d'images « qui parlent ». Aux « cimaises des terrils »[147] s'inscrivent des œuvres qui rejouent chacune à leur manière un récit du territoire. Dimitri Xenakis propose *En attendant la récolte :* un grand filet rouge triangulaire, habituellement utilisé pour récolter des olives, est disposé sur toute la longueur de la pente encore noire du terril des Hauchies. Il évoque autant une coulée de lave que la potentielle renaissance du terril en lieu de production agricole. Arnaud Verley et Philémon lâchent des moutons sur un autre terril. Stéphane Vee plante, sur les pentes de « son » terril, une constellation de petits panneaux en bois destinés à être « sculptés » par les insectes qui l'habitent, en mettant en exergue « la représentation du cycle éternel de naissance, croissance, décomposition »[148]. Sur le terril du Bayemont, Jean-Pierre Brasz dispose une constellation de cailloux blancs en miroir du ciel de nuit qui peut être observé depuis le terril –

144 Michaël Bianchi, « Ménage à trois, 21 décembre 2021, Pays de Charleroi », Kunstenpunt & la Direction des Arts plastiques contemporains de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 21 décembre 2021, https ://creationartistique.cfwb.be/fileadmin/sites/creart/uploads/Document/Arts_visuels/Evenements/Menage_a_trois/Menage_A_trois_-_Part_III_2021.pdf.

145 *Cfr.* chapitre 21.

146 « Les Rafales amènent un souffle culturel nouveau à Charleroi », *La DH Les Sports*, 8 mai 2007.

147 *Ibid.*

148 Pascal Lorent, « Charleroi La première édition de « Land Art » a débuté vendredi et s'achèvera le 25 juillet : Des œuvres aux cimaises des terrils », *Le Soir*, 27 mai 2008.

Annie Brasseur, *Terre nourricière*, 2008, © Annie Brasseur, Installation dans le cadre du festival PICs, organisé par l'asbl Rafales

on pense, ici, à Tim Ingold qui évoquait le tumulus comme un point de rencontre entre ciel et terre[149].

Quant au terril des Piges, Annie Brasseur dispose à son sommet un téton géant qui le fait apparaître, dans sa totalité, comme un sein tourné vers le ciel. L'installation s'appelle *Terre nourricière*. Elle est notamment, un hommage aux hiercheuses, et au-delà, à la terre même, associée à la féminité et à la maternité. Elle est aussi polysémique, comme le terril : si celui-ci peut être vu comme le lieu d'une régénération de la nature au cœur d'un territoire dégradé par l'*hubris* extractiviste et industriel, il est aussi le produit de ce même *hubris*, sa manifestation la plus visible. Cette image de la *terre nourricière* qui surgit au sommet d'un terril rappelle ce que soulignait Carolyn Merchant dans *La mort de la nature* à propos des sociétés prémodernes : « l'image de la terre nourricière [y] constituait une contrainte culturelle qui limitait les actions humaines autorisées d'un point de vue moral et social en ce qui concerne la planète ». Rappeler cette image à Charleroi, c'est donc aussi rappeler que l'état dégradé du territoire est le résultat de l'oubli de cette contrainte première, un oubli qui a produit ces paysages « désertés par la nature »[150].

Considérée dans son ensemble, cette première biennale, réalisée avec très peu de moyens, insiste sur la perception des terrils comme lieux d'une réinvention organique, d'un contact avec l'univers et de la réhabilitation symbolique de pratiques agricoles. Elles semblent toutes évoquer un désir de reconnexion avec quelque chose qui a été perdu, mais dont le manque continue de hanter les lieux. Elles révèlent aussi combien les terrils, dans leur caractère de tumuli, sont propices à l'accueil des fantômes, une lecture que ne renierait sans doute pas Tim Ingold – du moins c'est ce que j'imagine.

En 2010, Adrien Tirtiaux, un artiste originaire du Hainaut et qui s'est formé à Vienne, revient en Belgique pour s'y installer. Frappé à son retour par les paysages urbains de Charleroi, qui lui apparaissent comme figés dans les années 1970, il monte sans aucun budget et avec ses amis artistes autrichiens et allemands un festival d'arts plastiques, *Hôtel Charleroi*, qui débute dans une maison ouvrière louée pour l'occasion et située derrière la gare de Charleroi. Cette première édition autofinancée, qui voit les dix artistes participants parcourir les friches industrielles du district ouest, se termine par une exposition titrée « …*CAR NOUS SOMMES TOUS DES NAINS PORTÉS PAR DES GÉANTS* », titre qui pourrait être compris autant comme une allusion directe au gigantisme des paysages industriels qu'aux illusions de grandeur de ceux qui les ont érigés.

En 2011, le festival est relancé en s'associant à certaines institutions culturelles locales, et ses organisateurs décident de cibler les interventions sur

149 *Cfr.* chapitre 9.
150 « Défendre les terrils », dans Jeanne Vercheval, éd., *Terrils* (Vie Ouvrière, 1978), p. 215.

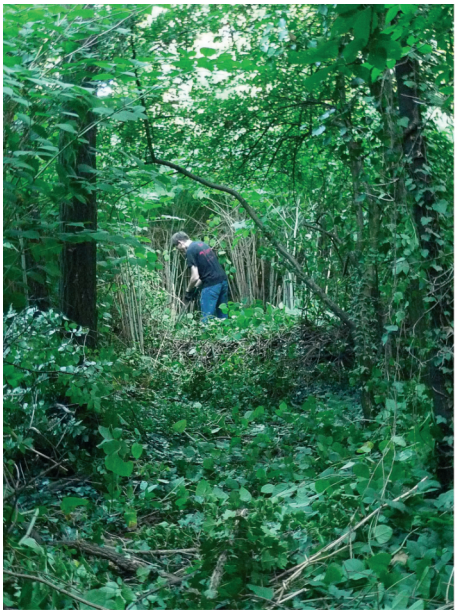

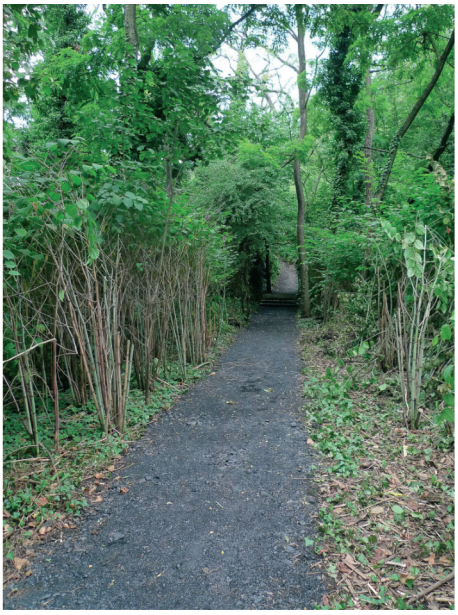

En haut : Adrien Tirtiaux, *Terre brûlée* (partie), 2011 © Adrien Tirtiaux
Défrichage du chemin qui mène au sommet du terril.

En bas : Terril de la Blanchisserie avec logo *copyright*, par l'artiste Nicolas Buissart, © Francis Pourcel

l'espace public. L'événement qui en découle est titré *Le chant des possibles*. C'est à cette occasion qu'Adrien Tirtiaux conçoit *Terre brûlée*. Les photos qui documentent l'importance du travail de défrichage nécessaire pour dégager un chemin, en ligne droite, à partir de la « porte d'Adrien » – elle n'a été appelée ainsi que plus tard – jusqu'au sommet du terril montrent combien cette opération relève autant de l'exploration que de la révélation. Conçue au départ comme une œuvre éphémère, cette installation va pourtant persister, ou du moins son principe essentiel qui consiste à permettre un accès au terril depuis la ville. Le chemin en ligne droite, lui, sera rapidement abandonné, car presque impraticable, mais il sera remplacé par un chemin qui monte plus progressivement vers le sommet, et la porte d'Adrien sera conservée telle quelle – bien qu'illégale dans son principe[151] – et deviendra un élément du folklore local. Le titre, *Terre brûlée*, est de manière évidente une évocation des schistes charbonneux dont est constitué le terril et qui est aussi le matériau à l'origine des transformations les plus marquantes du territoire. Il évoque aussi, comme le précise l'artiste[152], le processus de création par la destruction, actif autant dans la manière dont l'industrie a bouleversé le territoire que dans les phénomènes qui ont suivi son déclin, et jusqu'à son geste à lui de destruction d'un mur, revendiqué comme une forme de vandalisme « constructif », destiné à révéler l'existence et l'usage possible d'un « espace public »[153].

Lors de cette même édition du festival, un autre artiste, Jasper De Pagie positionne un obélisque en cire au sommet du terril. Sobrement titrée *Obelisk#1*, l'œuvre est décrite comme « un hommage à la gloire éphémère », évoquant par l'absurde les ambitions qui préfiguraient la construction de la ville, toujours perceptibles dans la monumentalité de ses infrastructures, mais dont l'état de délabrement actuel souligne *a posteriori* la vanité.

En 2013, l'artiste local Nicolas Buissart inscrit un logo *copyright* de taille monumentale sur le terril de la Blanchisserie, voisin du terril des Piges, en y brûlant l'herbe de manière contrôlée. Est-ce une manière, pour l'artiste, de revendiquer le terril comme un objet du folklore local, qui appartiendrait à ses habitant·e·s ? Ou de préfigurer sur un mode critique le devenir du terril comme marchandise destinée à servir le *marketing urbain* ? L'œuvre est polysémique et ouvre à toutes sortes d'interprétations.

En 2018, le collectif *6001 is the new 1060*, dans le cadre de son projet *Carolopostale*, place une boîte aux lettres au sommet du terril Saint-Théodore,

151 Littéralement, la logique qu'a revendiqué Adrien Tirtiaux était : « comme j'avais remarqué que beaucoup de choses à Charleroi évoluaient à l'époque au travers d'un processus de destruction et de vandalisme, j'ai imaginé comment utiliser le vandalisme comme un processus constructif ». (Propos retranscrits lors des intervention durant la journée « Ménage à trois » le 21 décembre 2021). Résumé : Michael Bianchi, « Ménage à trois… », *Op. cit.*

152 (Propos retranscrits lors des intervention durant la journée « Ménage à trois » le 21 décembre 2021). Résumé : Michael Bianchi, « Ménage à trois… », *Op. cit.*

153 *Ibid.*

destinée à recevoir les messages poétiques des marcheurs de la Boucle noire, inspirés par le paysage, et adressés au « monde extérieur ». Lors de l'édition de l'année suivante, c'est une enseigne monumentale *Carollywood* qui est placée sur les flancs du terril.

Expérimentations

Adrien Tirtiaux, quand il raconte ce qui l'a conduit à monter le projet *Hôtel Charleroi* au moment où il est revenu en Belgique, explique combien les espaces urbains démesurés et si peu habités qui caractérisaient la ville leur sont apparus, à lui et à ses amis, comme un appel à l'expérimentation.

> J'étais fasciné par la ville. Ma pratique est attachée aux lieux, et je recherchais un endroit en Belgique où je pourrais commencer à travailler *in situ*, dans l'espace public. J'ai montré Charleroi à quelques amis qui venaient d'Autriche et d'Allemagne, de jeunes artistes, et on s'est dit « il faut qu'on fasse un projet ici, il y a tant d'espaces ouverts, tant de choses qui pourraient être faites ». [154]

Évidemment, on pourrait considérer comme paradoxale la position qui consiste à développer des formes d'intervention sur l'espace public qui revendiquent un ancrage dans le lieu tout en étant produites par des intervenants qui sont si peu inscrits dans son tissu social, comme l'ont été la plupart des artistes de *Hôtel Charleroi*. Mais cette fausse évidence s'efface à la lumière de l'histoire réelle. Parmi toutes les interventions citées, les œuvres produites par des artistes « locaux » et celles produites par ceux venus de l'extérieur n'ont pas eu d'impacts significativement distincts sur la ville et ses habitant·e·s. La manière dont l'intervention d'Adrien Tirtiaux a été réappropriée localement, jusqu'à ensemencer une démarche incontestablement populaire de réappropriation du territoire, montre qu'un apport exogène peut avoir autant de valeur qu'un apport endogène. Dans ce cas précis, on peut même se poser la question suivante : un artiste local aurait-il osé démonter avec autant d'aisance un mur mitoyen en bordure du centre-ville sans craindre localement pour sa réputation ? Ne fallait-il pas, pour imaginer cet accès direct au terril qui était apparu à l'artiste comme une évidence, sortir d'une habitude de pensée logiquement induite par la fréquentation quotidienne de cet espace urbain ?

Puisqu'on spécule un peu, on pourrait tout aussi bien prolonger l'analogie en revenant sur la manière dont les terrils se revégétalisent. Parmi les espèces qui participent de ce mouvement de reconquête végétale, toutes ne sont pas des espèces indigènes, et ceci est particulièrement vrai dans les phases

154 *Ibid.*

pionnières[155], au moment où les sols des terrils sont nus et rocailleux. Ils sont alors susceptibles d'accueillir des espèces thermophiles submédèitéranéennes, plus habituées aux sols chauds et secs, notamment certains champignons qui s'associent aux espèces végétales indigènes par symbiose (mycorhyzation) et les aident dans leur progression[156]. Spéculer de cette manière a ses limites, bien sûr, mais si l'on s'en réfère aux travaux de Olivier Hamant, il y aurait quand même des enseignements à tirer d'analogies entre dynamiques biologiques et dynamiques sociales, pour autant qu'elles ne tournent pas à l'assimilation. J'avancerais l'hypothèse que dans une situation dévastée, les phénomènes de régénération gagnent à mobiliser des apports exogènes pour multiplier les « pistes de travail », expérimenter des agencements, et tâtonner vers un avenir possible. Olivier Hamant, dans les critères qui définissent la robustesse d'un système, cite notamment l'hétérogénéité, les aléas et l'incohérence[157]. C'est à méditer.

En prolongeant cette hypothèse, il faut aussi remarquer que les projets artistiques qui ont pris place sur les terrils, ou du moins un certain nombre d'entre eux, auraient été inadaptés, voire impossibles, dans des espaces urbains plus régulés (comme un parc, par exemple), et même dans des espaces sauvages (comme une forêt). Ceci, en raison des cadres normatifs qui déterminent les uns comme les autres sur le plan des usages ou de la conservation. La possibilité d'expérimenter des usages, des agencements, des formes d'expression ou d'intervention sur l'espace, s'illustre ici encore comme une caractéristique des terrils, en les inscrivant dans la grammaire des friches et des autres typologies spatiales évoquées au chapitres précédents, qui partagent cette condition.

155 Benoît Van Hee, « Collembolles et terrils : la biodiversité post-industrielle » (Université Catholique de Lille, 2015), p. 25.
156 *Ibid.*
157 Olivier Hamant, *Antidote au culte de la performance : la robustesse du vivant*, Tracts (Paris. 2019) (Gallimard, 2023), p. 3.

Charleroi, terril des Hiercheuses, Festival *Panorama*, 1er Juillet 2023. © Michael Bianchi
Depuis 2007, ce festival de musique rock/pop/indie a lieu chaque année, au début de l'été.

Cette notion de fausse mémoire m'est apparue au fil du temps et je me permets cette affirmation qui n'est pas de moi : « La mémoire des dominés est celle des dominants. » Lorsqu'on me parle de « devoir de mémoire », je me demande toujours de laquelle on parle. La mémoire des dominants désincarne, vide le sens. Ne restent que les « sentiments ». Je souhaite évoquer tout cela de manière indirecte, parce que si l'on balance des slogans, non seulement on ne parle pas à tout le monde, mais on brouille la mémoire et on contribue à son enterrement.

Paul Meyer, interview pour *l'Humanité*, 2005 [158]

31. Terrils, tourisme et identité

En juin 2024, en sortant d'un avion à l'aéroport de Bruxelles-Zaventem, je me suis trouvé face à un imposant panneau publicitaire rétroéclairé qui vantait les terrils comme une attraction touristique locale. Le panneau, d'une petite dizaine de mètres de long, présentait à sa gauche et en gros plan la face ridée et noircie d'un vieux mineur, coiffé de son casque et d'une grosse lampe – un modèle datant probablement des années 1950. À droite : l'image de deux terrils noirs et majestueux découpant l'horizon. Au centre une inscription : « Ride the trails of history between the coal mine hills » (« parcourez les chemins de l'histoire entre les collines des mines de charbon »). La photo représentait, je l'ai appris plus tard, les terrils de Campine. Il ne s'agissait donc pas des terrils wallons mais de ceux situés en Flandre, qui résultent d'une exploitation plus tardive, mais achevée elle aussi.

Idiomatique touristique

Il y a plusieurs manières d'interpréter la présence d'une telle représentation dans le principal aéroport national. Elle signifie premièrement que les terrils font aujourd'hui partie du club très restreint des icônes conçues par les ingénieurs locaux du tourisme comme représentatifs de la culture locale, c'est-à-dire qu'ils sont compris, jusqu'aux sphères institutionnelles les plus centrales, comme des spécialités régionales, voire nationales. Ce statut n'est pas banal, il est généralement réservé aux objets idiomatiques qui, ensemble, sont

[158] Paul Meyer, *Paul Meyer résiste et signe*, interview pour *l'Humanité*, le 12 Octobre 2005, https ://www.humanite.fr/culture-et-savoir/-/paul-meyer-resiste-et-signe, consulté le 30/1/2026.

susceptibles de transmettre efficacement et rapidement au visiteur étranger un *esprit du lieu* (*sense of place*), un aperçu de l'*identité locale*[159], et préfigurer en même temps les expériences qu'il sera susceptible de vivre pour y goûter. On y rencontre en général les spécialités culinaires locales, les rituels festifs les plus emblématiques, les styles architecturaux significatifs, les monuments etc. Le fait d'y croiser les terrils est significatif du trajet qu'ils ont parcouru depuis le temps où ils étaient décrits par la bourgeoisie locale comme des monticules « noirs, nus et arides, jetant une note d'originalité mais aussi de tristesse dans le paysage »[160].

Est-ce à dire que cette reconnaissance répondrait aux aspirations de celles et ceux qui, depuis les années 1970, ont investi les terrils – sur le plan affectif comme sur le plan physique – et qui ont activé, au prix d'une somme d'attention et de pratiques diverses, les régénérations sociales, biologiques et symboliques de ces lieux ? Pas nécessairement. L'apparition d'un objet culturel sur les cimaises d'un aéroport peut tout aussi bien représenter pour la chose concernée et l'identité qu'elle est supposée incarner le stade ultime d'un processus de réification. S'ils sont présentés aux touristes provenant potentiellement du monde entier comme des attractions locales exceptionnelles, le danger existe que l'expérience concrète que représente leur fréquentation subisse à terme des aménagements susceptibles d'en dénaturer le caractère, voire d'en chasser en tout ou en partie les usagers humains et non humains qui y auraient auparavant trouvé place. C'est ce type de phénomène que décrit Marco d'Eramo dans un texte critique contre le tourisme patrimonial, publié en 2014 dans la *New Left Review*[161]. Il y décrit la manière dont la nomination à la liste du patrimoine mondial a pu dénaturer certains des sites qui y ont été inscrits, singulièrement les anciens centres urbains, délaissés par leurs habitant·e·s au profit de fonctions commerciales et hôtelières. On peut évidemment douter que des hordes de touristes des six continents débarquent au pied des terrils, comme l'imaginait Luc Moullet à la fin de son film[162]. Mais même si ce phénomène s'incarnait de manière plus subtile pour les terrils, il n'en soulèverait pas moins la même question pour les usages dont ils sont actuellement l'objet et qui ne se révèleraient pas conformes aux attentes portant sur un « produit » touristique. Car les imaginaires des habitant·e·s et des usagers des terrils, actuels ou potentiels, ne sont pas tous compatibles entre eux, et leur

159 Au titre de la manière dont certains aéroports sont conçus pour refléter les identités locales, on peut suggérer la lecture de ce texte : Gabriel Higgins, « Integrating Local Culture into Airport Design », *International Airport Review*, s. d., consulté le 8 septembre 2025, https ://www.internationalairportreview.com/article/284493/integrating-local-culture-into-airport-design/.

160 Gustave Drèze, *Le Livre d'Or de l'Exposition de Charleroi en 1911* (Société Anonyme de l'Exposition de Charleroi, 1911), p. 518. *Cfr.* chapitre 17.

161 Marco d'Eramo, *UNESCOCIDE*, *New Left Review*, nº 88 (juillet 2014) : 47-53.

162 *Cfr.* chapitre 24.

confrontation pourrait impliquer des conflits desquels sortiraient nécessairement perdants les acteurs les moins armés socialement. Pour ne citer que le cas le plus évident : les campements des sans-logis qui trouvent refuge dans ou au pied des terrils sont-ils tolérés au voisinage d'un *trail* touristique dédié au patrimoine industriel ? Et qu'en est-il de la vue sur certains jardins situés à l'arrière des maisons, sur lesquels s'accumulent les carcasses de voitures ou d'autres objets de récupération ? Le « lissage » de l'expérience touristique pourrait-il amener les autorités à réglementer l'aménagement des jardins dans les quartiers pauvres traversés par la Boucle noire ou la Grande Dérive ? Ces questions ne sont, bien sûr, que spéculation, mais elles font cependant écho aux mesures, très concrètes celles-là, qui ont été prises dans le centre-ville de Charleroi pour y contrôler la mendicité en 2013, et qui ont consisté à imposer une localisation de cette pratique dans une commune différente chaque jour de la semaine. Ce contrôle sur les corps et les pratiques des plus précaires, au nom du maintien d'une image et du confort d'usage du centre urbain par les autres, est une logique qui pourrait tout aussi bien s'appliquer aux terrils s'ils étaient l'objet, à l'avenir, de l'engouement croissant d'usagers rétifs à ces manifestations visibles de la précarité. Une telle perspective signerait l'échec d'une conception de ces espaces comme des *terres communes*.

Notons aussi, car c'est finalement l'un des phénomènes que décrit Marco d'Eramo et qui rejoint par ailleurs nombre d'études sur la « reconversion » de territoires désindustrialisés, que l'attribution à un lieu d'une vocation touristique a pour effet potentiel de neutraliser son devenir comme lieu de production, pour l'inscrire dans un statut de lieu de consommation ou de lieu « consommé » (par la contemplation touristique). Ce principe est évidemment loin de constituer une règle absolue. Par exemple : les vignobles français ou italiens, dont certains sont même aujourd'hui labellisés UNESCO, restent incontestablement des lieux de production. Mais la différence est qu'ils ont été labellisés *comme tels*, et que leur identification comme patrimoine correspond à une intention de maintien d'une activité artisanale considérée comme bénéfique. Les terrils ne correspondent pas à ce cas de figure. Ils sont, comme on l'a vu, des terres *en devenir*, inscrites dans des territoires eux-même altérés par un siècle et demi d'industrialisation et dont les besoins de régénération sont criants. Si l'attrait touristique des terrils se confirme à l'avenir, il faudra s'assurer qu'il n'invalide pas la diversité d'usages auxquels ils sont aujourd'hui dédiés, qui ont forgé les attachements des populations des régions minières et ont fait la preuve de leur utilité sociale ; sans parler de leurs usages possibles à l'avenir, qui restent à imaginer et expérimenter. À ce titre, Marco d'Eramo rappelle ce qui est arrivé à la ville de Dresde, inscrite sur la liste du Patrimoine Mondial en 2004, et radiée cinq ans plus tard en raison de la construction d'un nouveau pont sur l'Elbe ; un ouvrage pourtant plébiscité par la population via référendum. Ceci pour rappeler les conflictualités latentes entre l'image

touristique ou patrimoniale d'un lieu d'une part, et la vie actuelle ou potentielle qui peut s'y déployer d'autre part.

Ramenés aux terrils en tant qu'objets touristiques, ces questionnements sont encore, à ce stade, d'ordre spéculatif, surtout si on considère qu'ils concerneraient tous les terrils de Wallonie. La situation des terrils de Charleroi est en effet différente de celle des terrils du Borinage ou de la région du Centre. Si des conflits entre usages concurrents pourraient survenir, c'est surtout à propos des premiers : leur inscription dans une agglomération dense fait qu'ils sont plus perméables aux réalités urbaines, et cela concerne autant les dynamiques culturelles que leur statut de refuge pour les sans-logis. Mais c'est aussi parce que les terrils de Charleroi sont le lieu de dynamiques plus complexes qu'ils sont un bon point d'entrée pour une étude sur les terrils en général.

Destination terrils

L'un des aspects concrets de cette valorisation s'illustre dans le projet *Destination terrils*, initié en 2017 par une constellation d'associations locales parmi lesquelles on en retrouve deux qui ont déjà été évoquées plus haut : l'association *Chaîne des terrils*, cheffe de file du projet[163], basée dans le Nord-Pas-de-Calais et qui a été autrefois motrice dans la reconnaissance des terrils et la candidature UNESCO, et l'association *Espace environnement*, basée à Charleroi, qui s'appelait autrefois *Charleroi environnement* et qui a été une des actrices majeures dans le soutien, l'organisation et la fédération des luttes pour la défense des terrils dans les décennies 1980 et 1990[164].

Le projet, porté par cette constellation d'associations et majoritairement financé par le programme européen *Interreg*, est présenté comme « inscrit dans une dynamique touristique qui vise à favoriser l'attractivité et le développement touristique sur les terrils de l'arc minier franco-wallon tout en respectant la biodiversité, l'intégrité des sites et en conciliant les usages »[165]. Il se développe en deux phases dont la première, budgétée à 1,8 millions d'euros et soutenue financièrement par *Interreg 5*, court de 2017 à 2022. Il a débuté par la réalisation d'un inventaire des terrils français et belges situés depuis l'extrémité du bassin du Nord-Pas-de-Calais jusqu'à Charleroi, pour identifier ceux qui seraient les plus adaptés pour s'inscrire dans le projet. Parmi les centaines de terrils présents sur cette portion de territoire, 75 sont alors retenus dans la première phase – deux seront ajoutés par la suite. Sur ces 75 terrils, des investigations très détaillées sont effectuées par les différentes associations partenaires, chacune avec ses grilles de lecture et ses spécificités : il y a là majoritai-

163 Source : site web du programme Interreg 5, consulté le 9/9/2025. https ://interreg5.interreg-fwvl.eu/fr/destination-terrils

164 *Cfr.* chapitre 23.

165 Site web du programme Interreg 5, *Op. cit.*

rement des associations dédiées à la protection ou à la conservation de la nature (le CARAH[166], Ardenne & Gaume, le Conservatoire botanique national de Bailleul, Natecom, et Charleroi Nature (Chana), qui est une association satellite de la Ville de Charleroi, elle aussi partenaire. La composition de ce panel d'acteurs conditionne évidemment l'orientation du projet, qui est majoritairement porté vers un inventaire détaillé et une sensibilisation à la biodiversité présente sur les terrils concernés – bien que d'autres paramètres, notamment historiques, soient aussi investigués. On y retrouve d'ailleurs la même insistance que dans les documents produits par la Mission Bassin Minier sur les « techniques de mise à terril » ou la « préservation des cônes de vue »[167]. Les investigations menées sur l'échantillon de terrils sélectionnés conduisent ensuite à la construction d'une banque de données constituant le matériau de base du site internet *destinationterrils.eu*, qui fournit au grand public des informations sur ces 75 terrils : adresses, carte des chemins d'accès, position du parking le plus proche, informations historiques sur l'exploitation minière, et description de l'écosystème actuel. Sur ce dernier point, chaque terril reçoit une « note de patrimonialité » et est repris dans un « classement patrimonial », indiqué sur le site. Les premiers terrils du classement étant ceux qui disposent de la biodiversité la plus riche[168]. Les terrils sont aussi labellisés en fonction de leur « caractère » principal. Il y a les terrils « nature », les terrils « sport », les terrils « patrimoine » et les terrils « paysage ». Une autre classification permet d'identifier les terrils en fonction des « usages » qu'ils accueillent : baignade, balade, équitation, marche nordique, ski, VTT. Une carte interactive, très ergonomique, permet de sélectionner les terrils selon les préférences du visiteur potentiel et d'accéder à la page d'information de chacun d'entre eux, où l'ensemble des données sont reprises.

Un autre volet du projet *Destination terrils* est la formation de guides bénévoles qui se rendent disponibles pour accompagner les visites des terrils. La première phase du projet a permis l'écolage de quatre-vingts de ces guides, qui ont été formés « au patrimoine historique et culturel, à la géologie, à l'analyse paysagère, à la faune et à la flore des terrils, ainsi qu'aux spécificités de l'arc minier franco-wallon ». Ces guides accompagnent sur demande les groupes scolaires ou les groupes de visiteurs. Ceux qui sont localisés aux environs de Charleroi se sont associés sous un même nom : *les terril-bles*.

Au terme de la première phase du projet, des compteurs placés sur certains sites dénombraient un taux de fréquentation situé, selon les endroits,

166 Centre pour l'Agronomie et l'Agro-industrie de la Province de Hainaut.

167 Source : site web du projet *Destination terrils*, consulté le 9/9/2025. https ://www.destinationterrils.eu/fr/etudes-sur-le-terrain

168 Site web du projet *Destination terrils*, consulté le 9/9/2025.

entre 14.000 et jusqu'à 150.000 visites par an pour certains terrils français[169]. Ces chiffres ne peuvent que donner un ordre d'idées : ils concernent les terrils les plus fréquentés. Mais ils sont en tout cas le signe de l'existence d'un intérêt public pour ces lieux.

La seconde phase du projet est initiée en 2024. Dotée d'un budget quatre fois supérieur à celui de la phase I, elle voit s'adjoindre à la liste initiale de nombreux partenaires, provenant cette fois-ci majoritairement du domaine public : communes, maisons du tourisme, collectivités territoriales (en France) et intercommunales (en Wallonie), et aussi des propriétaires publics des terrils (uniquement en France), qui en sont aussi gestionnaires. Outre le renforcement des activités initiées au cours de la phase I, cette seconde phase développe aussi d'autres volets : des installations et manifestations artistiques sur les terrils, des activités sportives et des aménagements permettant un accès à certains terrils pour des personnes porteuses d'un handicap.

Ce projet, en ce qu'il promeut des activités à faible impact environnemental et implique une sensibilisation à l'histoire et aux écosystèmes des terrils revendique, probablement à juste titre, le label de « tourisme durable ». Pour avoir rencontré certains de celles et ceux qui y participent, soit au sein de *Espace environnement* ou d'autres organismes, soit en tant que « guide de terril », je peux en tout cas témoigner du fait qu'un certain nombre des porteur·euses de ce projet possèdent une perception des terrils qui se trouve profondément ancrée dans leur vécu personnel – d'aucun·e·s, d'ailleurs, ont fait partie des collectifs militants qui ont défendu les terrils à l'époque des luttes. À ce titre, leur légitimité en tant que porteur·euses de l'histoire des terrils semble difficilement contestable, de même que celle du projet *Destination terrils,* qui les met en position d'être transmetteur·euses de cette histoire par l'entremise des récits qu'ils et elles portent.

En dépit des nombreux aspects positifs de ce projet, il est cependant nécessaire ici de préciser ses limites, au regard de tout ce qui précède. Certes, il participe réellement à la transmission d'une connaissance au sujet du passé minier, de l'histoire du territoire et des terrils ; connaissance qui s'adresse non seulement aux touristes mais aussi aux habitant·e·s des bassins miniers, et notamment aux enfants via les activités scolaires. Mais si l'on en revient aux critères de vigilance qui sont énoncés au début de ce chapitre, on doit constater que l'orientation exclusivement touristique du projet l'entraîne à baliser la définition qu'il donne des terrils, et donc à opérer au moins en partie un processus de réification. Plusieurs paramètres y contribuent. Par exemple : la liste des labels apposés aux terrils (sport, nature, patrimoine, paysage) et celle qui en répertorie les « usages » sont réduites à une perception des terrils comme

169 Interreg V, rapport sur le projet *Destination terrils I*, 24/10/2022. https ://interreg5.interreg-fwvl.eu/fr/destination-terrils, consulté le 9/9/2025.

objets d'activités ponctuelles, qu'elles soient pédagogiques et/ou récréatives. Ce n'est pas surprenant dans le cadre d'un projet touristique, mais si l'apprentissage de la réalité des terrils se fait par ce filtre, il y manque alors des éléments essentiels de leur histoire, qu'ils concernent leur histoire passée ou leur histoire actuelle. Autre exemple : la notation de la « patrimonialité » biologique de chaque site constitue une codification de la valeur du vivant en fonction de critères qui semblent plus s'appuyer sur l'originalité des espèces concernées (considérée à partir d'un regard humain) et leur variété éventuelle que sur d'autres paramètres qui auraient pu être considérés (la robustesse de l'écosystème, par exemple, pour reprendre un des critères proposés par Olivier Hamant). Enfin, concernant l'histoire industrielle, l'information sur les techniques de mises à terrils, si elle a son intérêt, semble ici privilégiée à d'autres matériaux historiques à connotation moins technique et plus sociale, telles que les histoires des hiercheuses, des glaneuses ou des enfants des terrils, qui ne sont pas évoquées sur le site du projet. Ceci est révélateur d'une certaine lecture de l'histoire industrielle, qui ne reflète sans doute pas entièrement le contenu des récits qu'en donnent individuellement chacun des guides, mais qui indique en tout cas la manière dont a été conçu le projet d'ensemble.

Devenir après l'image

Il semble donc nécessaire de conserver une vigilance sur le pouvoir donné aux images nécessairement partielles qu'offrent les visions touristiques ou identitaires, en évitant qu'elles acquièrent avec le temps un pouvoir prescriptif sur les espaces eux-mêmes. Je pense ici en particulier à deux perspectives d'usages des terrils que ces visions, essentiellement tournées vers la consommation ou la contemplation de l'espace, pourraient contredire ou réprimer. La première concerne les terrils en tant que lieux de production. Je n'ai pas jusqu'ici évoqué les usages agricoles, pour l'instant encore assez rares, qui sont mis en place sur certains terrils. Le terril du Martinet, notamment, est aujourd'hui l'objet de quelques expériences agricoles de nature « pédagogique et didactique »[170], portées par un groupe de riverains bénévoles parmi lesquels on compte quelques-uns des militants historiques qui ont défendu le site en d'autres temps. En 2019, ce sont 400 pieds de vigne qui y ont été plantés. En 2020, une centaine de petits arbustes fruitiers, et en 2021, un verger. Étant donné la faible pollution des terrils et leur potentielle fertilité, ce type de destination pourrait être expérimentée sur nombre d'entre eux, pour autant qu'elle puisse s'appuyer sur des motivations locales. D'autres formules – des potagers collectifs ou individuels, par exemple – pourraient aussi être explorées, en tenant compte du bénéfice économique et social que pourraient en retirer les populations riveraines. La seconde perspective est celle que les

170 https ://ville-fertile.be/project/vignoble-du-martinet/

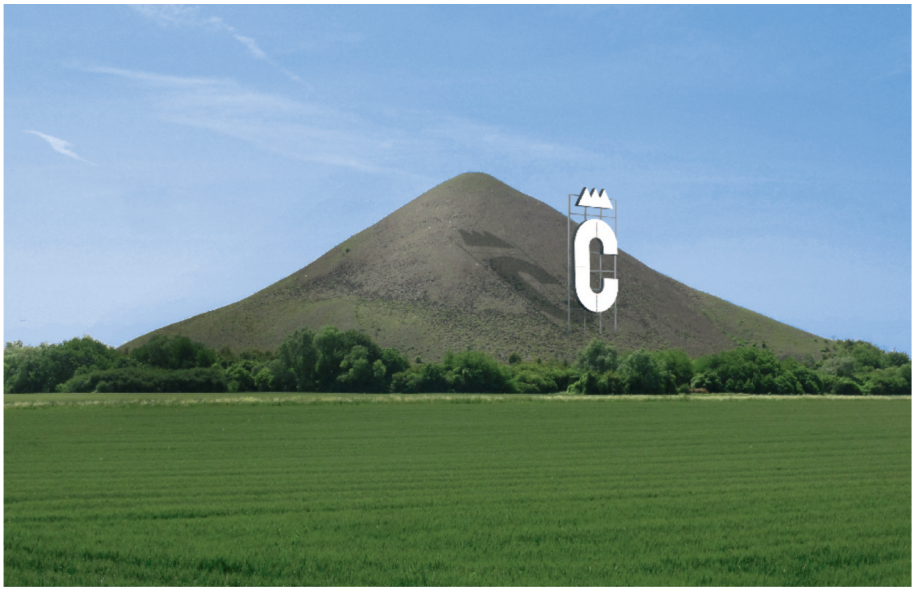

En haut : Nouveau logo de la Ville de Charleroi © Pam&Jenny
En bas : simulation © Pam&Jenny

terrils soient habités. Ils le sont déjà par les plantes et les animaux qui s'y sont réinstallés, mais je parle ici plutôt d'habitat humain, sous des formes qui pourraient être très diverses, telles que celles évoquées au chapitre 29.

Pour que l'une comme l'autre de ces pistes puissent rester ouvertes, ainsi que bien d'autres encore, une vigilance est à conserver sur l'appropriation touristique des terrils. Incontestablement bénéfique pour ouvrir à la transmission des récits, de l'histoire et de la sensibilité écologique, elle ne peut à elle seule déterminer le devenir de ces espaces complexes, dont l'histoire devrait pouvoir continuer à s'écrire sans cesser de s'actualiser.

Branding urbain

L'optique touristique n'est pas la seule à mobiliser la popularité des terrils pour contribuer à l'attractivité du territoire. Au milieu des années 2010, la ville de Charleroi, dans le fil du programme de revitalisation urbaine mené par son Bourgmestre et la Cellule du Bouwmeester, a été l'objet d'une campagne de *relifting* de son image publique. Le fait que Charleroi ait été identifiée, par un sondage du quotidien néerlandais *De Volkskrant* publié en 2008, comme étant la ville « la plus laide du monde »[171], a durablement marqué les esprits. Peut-être que la sensation de vivre dans un environnement dégradé accompagnait déjà à différents degrés les habitant·e·s de la ville, mais ce sondage, abondamment relayé malgré ses biais méthodologiques évidents[172], a souligné à gros traits l'existence d'un regard extérieur sans complaisance sur la ville, d'un *bashing urbain* régulièrement ravivé par les médias généralistes et qui pèse sur le moral de ses habitant·e·s[173]. Le lancement d'un programme de requalification de l'image de la Ville est alors considéré par les autorités comme un préalable aux grands chantiers de « revitalisation »[174] du centre urbain et aux autres dispositions du « schéma stratégique » alors en cours d'élaboration[175]. Outre une « restructuration de l'offre événementielle » proposée par la Ville sous la

[171] Door Toine Heijmans, « Almere Lelijkste Plek van Nederland », *De Volkskrant*, 16 septembre 2017, https ://www.volkskrant.nl/nieuws-achtergrond/almere-lelijkste-plek-van-nederland~b77bdb1d/.

[172] Le biais méthodologique le plus évident de ce sondage consiste dans le fait qu'il est établi sur un panel très limité (2900 personnes, lecteur·ices du journal), et qu'une réponse correcte à la question qu'il pose supposerait qu'une partie significative des répondants ait visité un nombre significatif de villes dans le monde (et soit représentative elle-même de la diversité des profils sociaux rencontrés dans ce « monde »). Ce qui n'est évidemment pas le cas.

[173] Alexandra Micciche, « L'image de Charleroi à travers les journaux télévisés de la R.T.B. (F.) (1965-2005) » (Mémoire de fin d'études, Université Libre de Bruxelles, 2015), https ://www.csa.be/wp-content/uploads/documents-csa/memoire_micciche_2015.pdf.

[174] « Charleroi Metropole, un schéma stratégique », 1ère éd., Ville de Charleroi et Charleroi Bouwmeester, 2020. p. 4.

[175] Ville de Charleroi et Charleroi Bouwmeester, « Charleroi, the place to C », 19 février 2015, https ://static1.squarespace.com/static/52dbef69e4b09473684733c7/t/54ec8c8be4b0440df7b2dcec/1424810269003/CHARLEROI-BOUWMEESTER-LOGO-THE_PLACE_TO_C_150219.pdf.

forme de cinq grands événements festifs annuels surnommés les *Big Five*[176], un marché public est lancé en 2014 pour l'élaboration d'une nouvelle charte graphique destinée à percoler dans toutes les formes de communication émanant des institutions urbaines, afin de les rendre plus identifiables et de construire la perception de celles-ci comme émanant d'une seule entité cohérente, comptable de son action vis-à-vis des citoyens et du monde extérieur.

> Charleroi n'est rien sans les Carolos. Charleroi est un processus en co-construction. Pour avancer, la Ville, en tant qu'institution, a besoin de dialoguer avec ses citoyens. Or, comment établir une relation sans confiance, sans une *identité forte* qui puisse, avec le temps, recréer le « NOUS » ?[177]

La proposition de l'agence de design graphique *Pam&Jenny*, finalement adoptée par la ville en 2015, organise l'armature de cette communication autour d'un nouveau logo pour la ville. Celui-ci condense, dans un motif minimaliste, quatre éléments conçus comme les principaux constitutifs de l'identité urbaine de Charleroi : la couronne de Charles II, signe des origines militaires de la ville qui lui ont aussi donné son nom ; l'initiale de la ville reprise du « C » des ACEC, l'entreprise géante qui a autant participé au passé industriel de la ville qu'à l'histoire syndicale du pays[178] ; la crête du coq wallon, symbole régional dessiné par Pierre Paulus en 1913 ; et finalement le profil des terrils, considérés comme les principaux *landmarks*[179] de la région, porteurs de son identité paysagère.

Ces aboutissements constituent l'acmé d'un processus de mobilisation des terrils comme porteurs d'une identité régionale et urbaine, articulée autour d'un récit de « relance » dans le bassins miniers de Charleroi. Cette mobilisation confirme leur statut d'objets totémiques. Mais l'impact de ces synthèses symboliques est toujours tributaire d'une simplification des objets qu'elles mobilisent, raison pour laquelle l'important pour les terrils n'est pas vraiment d'être « valorisés » comme symboles, mais de savoir à quoi ces valorisations renvoient concrètement. On pourrait, à cet égard, paraphraser Denis et Pontille

176 Charleroi Bouwmeester, CHARLEROI BIG FIVE Restructuration de l'offre évènementielle, s. d., consulté le 10 septembre 2025, https ://www.charleroi-bouwmeester.be/restructurationevent

177 Ville de Charleroi et Charleroi Bouwmeester, « Charleroi, the place to C », *Op. cit.* (c'est moi, ici, qui souligne).

178 *Cfr.* chapitre 23.

179 L'expression signifie littéralement « repère paysager » mais elle condense en anglais des significations plus profondes, en associant ce qu'elle désigne à l'identité culturelle d'une région ou d'un territoire.

en suggérant que valoriser une chose revient toujours « à faire compter certains aspects de [cette] chose plutôt que d'autres »[180].

À cet égard, il y a lieu de souligner que ces stratégies de *branding urbain*, ou de *marketing territorial*, ont depuis longtemps été désignées par une partie de la recherche en études urbaines comme participant des politiques néolibérales de la ville[181]. Dans la manière dont ces politiques d'image sont présentées et défendues ressort la volonté de faire exister la ville comme une « marque », un produit, qui se trouve en compétition avec d'autres pour attirer les capitaux et les investissements extérieurs, identifiés comme sources premières d'une possible relance économique. Mais cette primauté au développement économique d'origine exogène n'est pas politiquement neutre, comme le soulignent Ahmad Bonakdar et Ivonne Audirac :

> La nature politique de la promotion du *branding urbain* tend à profiter de manière disproportionnée à des groupes cibles spécifiques, ce qui entraîne des divisions sociales. Cela a été le cas pour de nombreuses villes postindustrielles qui ont eu recours à la promotion du *branding urbain* comme ticket d'entrée pour leur croissance future, malgré son coût élevé en termes d'inégalités sociales et d'approches exclusives.[182]

Ces politiques se présentent en général comme bénéfiques à toustes les habitant·e·s, et celles pratiquées à Charleroi n'y font pas exception. Ce qui les associe aux logiques néolibérales est qu'elles sont alignées en priorité sur les intérêts des entreprises, présentés comme constitutifs de l'intérêt commun. Une tendance que le géographe David Harvey avait désigné par le nom d'*urban entrepreneurialism*, et qu'il expliquait au travers d'alliances de classe :

> Au sein d'une région métropolitaine dans son ensemble, nous devons nous tourner vers la formation de coalitions politiques et d'alliances de classes comme base de tout type d'entrepreneuriat urbain. Le dynamisme civique a souvent été l'apanage [...] d'une association de financiers, d'industriels et de commerçants locaux, ou d'une «table ronde» de chefs d'entreprise et de promoteurs immobiliers. Ces derniers

180 Jérôme Denis et David Pontille, *Le soin des choses. Politiques de la maintenance*, Terrains philosophiques (Paris : La Découverte, 2022), p. 359.

181 Pour une définition plus complète de ce que recouvrent les politiques néolibérales de la ville, on peut s'en référer notamment à l'ouvrage de référence, édité par Neil Brenner et Nick Theodore, *Spaces of Neoliberalism : Urban Restructuring in North America and Western Europe*, Conference on Neoliberalism and the City (Blackwell, 2008).

182 Ahmad Bonakdar et Ivonne Audirac, « City Branding and the Link to Urban Planning : Theories, Practices, and Challenges », *Journal of Planning Literature* 35, nº 2 (2020) : 147-60. Traduction personnelle.

> s'unissent fréquemment pour former la force motrice de la politique de développement économique.[183]

À Charleroi, l'insistance des autorités locales pour la création d'un « nous » fédérateur[184], au travers d'un renforcement par le haut de l'identité urbaine, a ainsi pour conséquence de gommer les divergences d'intérêt existant entre les groupes sociaux qui se partagent l'espace urbain. Cette manière de concevoir la ville comme une communauté unique, regroupée dans une identité solidaire autour d'objectifs communs rappelle l'usage de « 'la ville' comme métaphore perverse » (*'the city' as perverse metaphor*) qu'avait mis en lumière Peter Marcuse :

> *Les villes comme acteurs*, comme entités qui agissent. Dans cette acception, les villes sont en concurrence les unes avec les autres, elles gagnent ou perdent, elles mènent des politiques, elles réussissent ou échouent. Cette idée […] est peut-être de toutes la plus perverse politiquement, car elle implique une harmonie des intérêts au sein de la ville ; ce qui est bon pour l'un (généralement le monde des affaires) est bon pour tous. Elle occulte ainsi les conflits, les confrontations d'intérêts, les groupes et les points de vue disparates et divers qui caractérisent la plupart des communautés urbaines.[185]

Le résultat de cette insistance sur le maintien d'un consensus politique au nom de l'urgence de la relance économique a tendance à minimiser « les revendications des groupes minoritaires, impuissants, privés de leurs droits ou non conventionnels, [qui] sont considérées comme des facteurs perturbateurs dans la quête de politiques bénéficiant à 'l'ensemble [de la communauté]' »[186]. Dans le cas des politiques urbaines développées depuis les années 2010 à Charleroi, elle se caractérise par la focalisation des moyens publics sur des développement orientés vers la satisfaction des investisseurs et des classes économiquement favorisées. Quant aux effets de ces politiques sur notre terrain d'étude, ils peuvent se deviner dans la manière dont les terrils ont été mobilisés sur les plans touristiques et symboliques, sans que la diversité de leurs usages sociaux ait fait l'objet jusqu'ici d'un intérêt institutionnel. Et ceci se révèle avec d'autant plus d'acuité lorsque les terrils font l'objet d'une focalisation sur leur potentiel foncier, comme on va le voir maintenant.

183 David Harvey, « From Managerialism to Entrepreneurialism : The Transformation in Urban Governance in Late Capitalism », *Geografiska Annaler : Series B, Human Geography* 71, nº 1 (1989) : 3-17.
184 Voir plus haut.
185 Peter Marcuse, « 'The city' as perverse metaphor », *City* 9, nº 2 (2005) : 247-54. Traduction personnelle.
186 *Ibid.*

UN PATRIMOINE

Si les terrils font aujourd'hui partie de notre paysage familier, la végétation qui les a recouverts en fait des témoins verts de notre glorieux passé industriel. Très longtemps abandonnés, les terrils et leurs abords voient leur image changer considérablement dans leur perception sociologique. Ils deviennent des supports d'identité positive et présentent de véritables opportunités de redéploiement d'une ville. De spectateur, l'habitant du terril devient acteur. D'objet statique à contempler, le terril devient lieu d'habitat et de vie, dynamique, comme le montrent de nombreux exemples de valorisations réussies en Europe.

UNE AMBITION

En valorisant ces chancres issus de l'activité charbonnière, Valimo souhaite être acteur du renouveau territorial et faire en sorte que les éléments historiques, naturels et construits contribuent à l'économie du projet dans une perspective de développement durable.

UN PARTENARIAT

Son ambition est de mobiliser des partenaires privés et publics, Valimo valorisant les terrains jusqu'au permis d'urbanisation pour ensuite céder la main aux promoteurs. [187]

32. Les terrils en ressources foncières

Précisons d'abord que les terrils en eux-mêmes ne sont pas adaptés à l'installation de constructions « en dur ». Constitués uniquement de remblais, leurs sols ne sont pas assez stables pour recevoir le poids de constructions lourdes. S'ils ont acquis avec le temps un certain équilibre, notamment grâce au couvert végétal qui freine l'érosion des sols, cet équilibre serait rapidement fragilisé par le positionnement d'une masse importante sur leurs pentes ou leur sommet. Cette « affordance négative », si l'on peut dire, est l'un des paramètres qui en a fait des paradis pour la biodiversité depuis leur abandon par l'industrie.

S'il est donc assez peu probable que les promoteurs immobiliers montent à l'assaut des terrils en proposant l'urbanisation de leurs pentes ou de leurs sommets, il en va autrement pour les pieds de terrils, ces espaces

187 VALIMO, site web, page « L'Entreprise », https ://valimo.be/entreprise/

généralement plats qui bordent l'empreinte foncière des terrils eux-mêmes et dont les surfaces et les configurations sont très variables d'un terril à l'autre. On peut aussi, pour les désigner, parler des *piémonts* des terrils. Ces espaces, aujourd'hui, sont identifiés comme des ressources foncières potentielles, qui suscitent un intérêt croissant dans la perspective de l'implémentation de la politique « stop béton » en Wallonie.

Stop béton

Le Parlement Européen, a adopté, le 28 avril 2021, une résolution portant sur la protection des sols[188], dans l'objectif de préserver ce qui reste de cet « écosystème vivant essentiel, complexe et multifonctionnel d'une importance environnementale et socioéconomique majeure »[189] face à une artificialisation et une imperméabilisation des sols toujours en progression[190]. L'une des intentions formulées dans cette résolution, la numéro 15, consiste à « prévenir et/ou réduire au minimum l'imperméabilisation des sols » en donnant la priorité, pour les nouveaux projets d'urbanisation, au « recyclage des friches et des sites abandonnés par rapport à l'utilisation de sols perméables »[191]. Deux dates-butoir sont indiquées pour atteindre ces objectifs : 2030 pour « mettre fin à la dégradation des terres » et 2050 pour « cesser toute nouvelle occupation nette des terres »[192]. Ces intentions, qui sont formulées dans l'objectif que les États-membres s'en saisissent, ont été implémentées dans la réglementation régionale wallonne au travers de la politique *Zéro Artificialisation Nette* (ZAN), inscrite dans le Schéma de Développement du Territoire (SDT) régional adopté par le Gouvernement wallon le 23 avril 2024.

Bien que le rythme de l'urbanisation des sols naturels ou agricoles en Wallonie se soit ralenti progressivement pendant les deux décennies 1990 et 2000, il stagne depuis les années 2010 autour de 12 kilomètres carrés par an[193]. Entre 1985 et 2025, la surface des sols imperméabilisés par l'urbanisa-

188 Résolution du Parlement européen du 28 avril 2021 sur la protection des sols (2021).

189 *Ibid.*

190 Il est important ici de préciser qu'artificialisation et imperméabilisation des sols désignent des phénomènes différents, et que selon les paramètres étudiés, un sol agricole sera regardé ou non comme un sol artificialisé : il peut par exemple être considéré comme tel sur le plan de la biodiversité, mais peut par contre être également répertorié comme un sol à préserver de l'imperméabilisation, le plaçant alors du côté des sols à préserver. Je ne rentrerai pas ici dans le détail de ces distinctions, qui nous emmèneraient trop loin du sujet de ce travail. Voir notamment les nombreux rapports à ce sujet publiés par l'Agence européenne pour l'environnement, dont récemment « Europe's environment 2025 », 29/9/2025, chapitre 1.6, https ://www.eea.europa.eu/en/europe-environment-2025/thematic-briefings/biodiversity-and-ecosystems/land-use-and-land-take.

191 *Ibid.*

192 *Ibid.*

193 IWEPS, « Artificialisation du sol », septembre 2025, https ://www.iweps.be/wp-content/uploads/2025/09/T005-ARTIF.SOL-092025_Full1-1.pdf.

tion en Wallonie a augmenté de 50%[194]. Même si ce phénomène se constate partout ailleurs en Europe, ce chiffre marque la région comme l'un des plus mauvais élèves sur le continent, où les surfaces artificialisées, sur la même période, ont tout de même progressé en moyenne de 25%[195]. Avec de 8 à 9% de ses sols imperméabilisés, la Wallonie partage aujourd'hui avec les Pays-Bas le titre peu enviable de championne en la matière sur le continent européen[196].

Depuis les années 1980, cette urbanisation des sols en Wallonie a été gagnée en majeure partie sur des terres agricoles, et en plus faible proportion sur les forêts. Pendant que les terres imperméabilisées ont augmenté de 50%, la population wallonne, sur la même période, n'a grossi que de 18,5% supplémentaires, soit à peu près trois fois moins vite[197]. Ceci signifie que la consommation de surface construite *par habitant*, pendant cette période, n'a fait qu'augmenter, et que cette augmentation explique à elle seule près des deux tiers des surfaces artificialisées depuis quarante ans. Si la consommation d'espace par habitant était restée la même qu'en 1985, l'urbanisation d'environ 400 kilomètres carrés de terres agricoles ou naturelles aurait pu être évitée.

À l'échelle de l'agglomération de Charleroi, cette question est d'autant plus importante que le taux d'artificialisation de ses sols figure parmi les plus élevés de la Région wallonne. Là aussi, comme pour d'autres indicateurs[198], la carte révèle des valeurs extrêmes pour Liège et Charleroi. Pour cette dernière, la proportion des terres artificialisées sur l'ensemble du territoire des 12 communes est de 51% : plus de la moitié de ses sols sont donc identifiés aujourd'hui comme artificiels[199]. Ce taux doit être cependant considéré avec une réserve : dans la grammaire administrative de la ZAN en Wallonie, les sols qui ne sont pas artificialisés sont les sols naturels et les sols agricoles. Les friches industrielles (terrils compris) sont entièrement comptabilisées comme des sols artificiels, bien qu'un nombre significatif de ces espaces soit depuis revenu à un état « sauvage », ou du moins à un état féral. Cette possibilité pour les anciennes terres industrielles de glisser à nouveau vers un statut d'espaces « naturels » ne semble pas prévue par la norme actuelle en dehors d'opérations très spécifiques et localisées, telle la dépollution d'un site. De ceci résulte que les friches industrielles constitueront bientôt les derniers espaces où des projets d'urbanisation seront encore autorisés en Wallonie. Une situation

194 (Voir la carte page suivante) IWEPS, « Utilisation du sol », septembre 2025, https ://www.iweps.be/wp-content/uploads/2025/09/T004-UTIL.SOL-092025_Full1-1.pdf.
195 European Environment Agency, « Europe's environment 2025 », *Op. cit*.
196 https ://land.copernicus.eu/en/use-cases/copernicus-data-reveal-the-extent-of-europes-soil-sealing/copernicus-data-reveal-the-extent-of-europes-soil-sealing, consulté le 3/2/2026.
197 De 1985 (9,88 millions d'habitants) à 2023 (11,71 millions), Source : *Our World in Data*, https ://ourworldindata.org/population-growth, consulté le 3/2/2026.
198 *Cfr*. chapitre 3.
199 Source : IWEPS, Carte « Utilisation du sol, part de superficie artificialisée », https ://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=1&indicateur_id=215700&sel_niveau_catalogue=C&ordre=0#

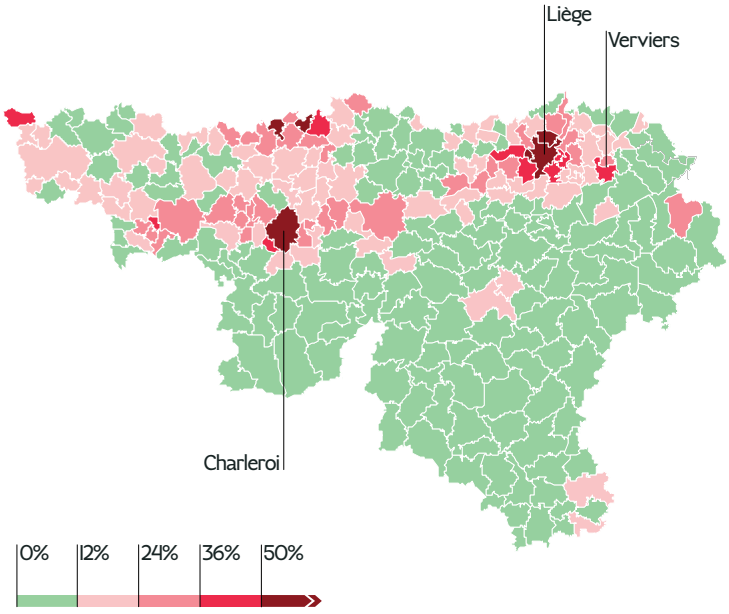

Région wallonne, Utilisation du sol, part de superficie artificialisée, 2023. Source : IWEPS
Carte : Michael Bianchi

susceptible d'exercer une pression foncière inédite sur ces lieux. Les terrils – et on pourrait aussi compter les zones non urbanisées qui les bordent –, sont pourtant clairement perçus par les populations riveraines comme des « espaces de nature »[200], et ils y correspondent dans la plupart de leurs caractéristiques : leur biodiversité est (souvent) riche, leurs sols sont perméables, et leurs usages sociaux sont avérés. Tout indique que leur enrôlement dans des projets d'urbanisation au nom de leur statut supposé d'espaces artificialisés pourrait avoir les mêmes conséquences sociales et environnementales que l'urbanisation d'espaces naturels.

Au parvis des terrils

Ce qui sera désigné ici comme constituant les *pieds de terrils* ou leurs *piémonts* sont les sols avoisinants *non urbanisés* qui sont directement attenants à un terril, dans un périmètre d'environ 200 mètres[201]. Leurs morphologies et leurs surfaces sont très variables, car elles sont dépendantes des situations foncières et cadastrales héritées de l'histoire. Un travail de recensement récent réalisé par Chloé Péruch, étudiante à l'université de Mons, quantifiait leur surface totale pour l'ensemble de la Wallonie à 31,4 km carrés[202], valeur qui correspond peu ou prou à la surface occupée par les terrils eux-mêmes (35,5 km carrés[203]).

La relation entre les terrils et leurs piémonts non urbanisés s'inscrit à tous points de vue dans une logique de continuité. Sur le plan biologique, leurs écosystèmes se voisinent et interagissent. Sur le plan des usages, ils constituent une opportunité pour l'organisation d'événements collectifs, ou, comme sur le Martinet, le développement d'une activité de micro-agriculture associative. Sur le plan des apports à l'espace urbain, ils sont eux aussi, comme les terrils, des « espaces de nature » ; ils prolongent l'emprise de ceux-ci dans leur environnement direct et augmentent leur impact territorial. Ils sont donc des espaces à considérer comme étroitement associés aux terrils. Fait significatif : les promoteurs de leur exploitation à des fins d'urbanisation sont d'accord sur ce dernier point : la proximité du terril est d'ailleurs considérée comme une véritable plus-value pour les projets dont l'implantation est aujourd'hui envisagée sur les pieds de terrils, comme on va le voir.

200 *Cfr.* chapitre 23.

201 Cette distance ne correspond pas à une limite administrative clairement définie, mais à un choix moyen pondéré en fonction de la configuration cadastrale que présentent en général les sites miniers, ou les terrils sont souvent accompagnés d'anciennes parcelles industrielles restées en friche. Ce choix est aussi déterminé par des critères paysagers. Voir Chloé Péruch, « Les pieds de terrils, des espaces sous pression dans la perspective du Z.A.N. ? » (Université de Mons, Faculté d'Architecture, 2025).

202 *Ibid.*, p. 29.

203 Source : Géoportail de Wallonie, informations sur la couche « Terrils (Version 2018) », https ://geoportail.wallonie.be/catalogue/6d797e66-a388-425c-84c4-b02aa37d2658.html?

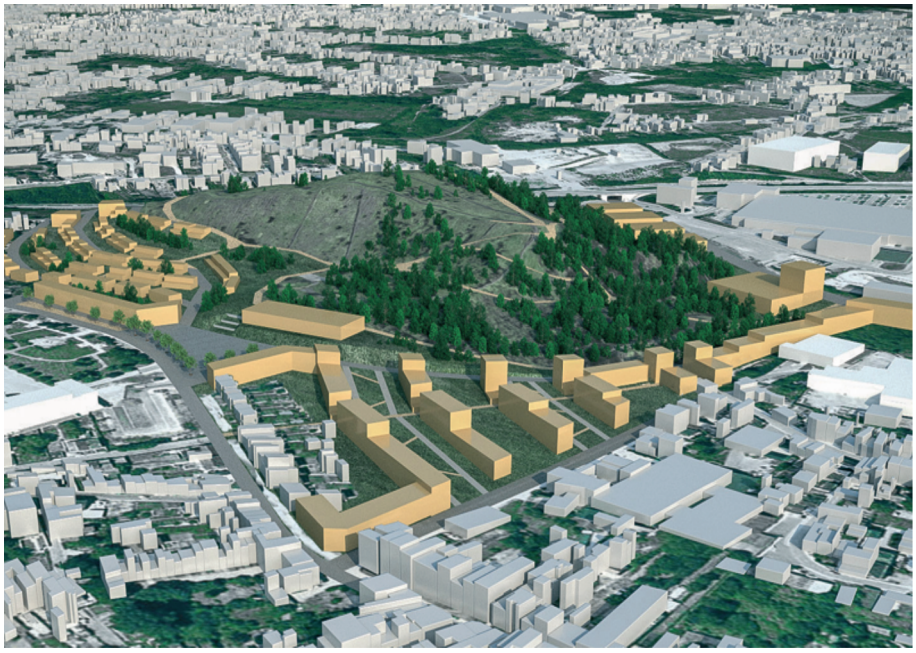

Projet d'urbanisation du terril du Sacré-Français par l'agence d'architecture Dessin & Construction. Maître de l'ouvrage : Valimo. Image © Dessin & Construction
On remarque sur ce dessin la densité d'urbanisation aux alentours du site. On distingue aussi clairement le piemont, dont le projet d'urbanisation (en jaune) prévoit l'occupation presque complète, laissant uniquement le terril comme espace non urbanisé.

Sacré projet !

Le terril du Sacré-Français, sur lequel habitent Monsieur X[204] et d'autres sans-logis, est situé au nord-ouest du centre de Charleroi, à cheval sur le nord de l'ancienne commune de Dampremy et le sud de celle de Lodelinsart. Le site présente une surface d'environ 20 hectares, dont la moitié à peu près est occupée par le terril lui-même, situé du coté nord. La moitié sud du périmètre est occupée par le piémont du terril ; espace progressivement réoccupé, tout comme le terril lui-même, par la végétation. Côté ouest, le site est coupé des quartiers avoisinants par une imposante voie rapide ressemblant à une autoroute, qui court au pied du terril : une portion de la Nationale 569, dont on peine à comprendre l'utilité. D'une longueur totale de deux kilomètres, elle n'est reliée à aucun des réseaux autoroutiers régionaux, mais rejoint seulement le centre de Lodelinsart au quartier de Jumet-Gohyssart, un peu plus loin. Au nord du site, un imposant hypermarché Makro et ses parkings. À l'est se trouvent quelques îlots habités et la Chaussée de Bruxelles, une artère urbaine importante qui permet de rejoindre le centre-ville. Au sud se déploie le quartier de Dampremy, directement en « contact » avec le site. Le piémont, zone plane située au sud du site et qui correspond à l'ancienne implantation des installations du charbonnage, se trouve donc situé entre ce quartier et le terril lui-même.

Le « contact » du quartier de Dampremy avec le site, bien que possible en théorie, n'a pour l'instant pas vraiment lieu : le terril est une propriété privée et son propriétaire, la société Valimo, en interdit officiellement l'accès public pour ne pas se trouver responsable des accidents qui pourraient y survenir – le terril est toutefois visitable sur demande. L'entrée du site n'est actuellement possible qu'en un seul point de son périmètre, le reste étant clôturé de murs ou de grillages. Comme c'est le cas en de nombreux autres endroits dans les bassins miniers wallons, les maisons qui se trouvent en bordure du terril disposent de jardins qui aboutissent directement au pied de celui-ci.

Le terril, qui a été réexploité jusqu'en 1987, a perdu sa forme conique. Son sommet a été réorganisé en plateau et le site « réaménagé », conformément aux obligations résultant de l'arrêté de 1985 dont j'ai déjà parlé[205]. L'aménagement en question, dans les faits, s'est limité comme dans bien d'autres cas à un remodelage de sa topographie, avec l'aménagement de plateaux horizontaux à certains endroits du terril, sans impliquer des replantations ou d'autres interventions de requalification « paysagère », ce qui en dit long sur les limites de ces obligations et de leur prise en relais par les sociétés exploitantes.

Le piémont du terril, depuis la fin de l'exploitation, a été l'objet de plusieurs projets, tous avortés – sauf le dernier. En 1986, les autorités projettent

204 *Cfr.* chapitre 29.
205 *Cfr.* chapitre 23.

d'y installer un terrain de football. En 1994, c'est l'architecte Jean Yernaux qui y dessine un parc ludique sur le thème de la bande dessinée – accompagné d'un imposant parking. En 1996, Espace Environnement mène une concertation auprès des habitant·e·s riverains du site ; démarche qui aboutit à un projet d'aménagement comprenant une urbanisation très limitée : quelques maisons dans la partie sud-est, dans une impasse existante. Le projet consiste surtout en un aménagement du terril et de son piémont en zones « semi-naturelles », comprenant des cheminements piétons et des aires de détente à distance des espaces bâtis. Aucun de ces projets n'aboutira à une réalisation concrète. En 2015, le site est intégré aux actifs immobiliers de Valimo, qui commande alors à une agence d'architecture locale, Dessin&Construction, une étude pour son urbanisation.

Le projet qui résulte de cette commande propose l'urbanisation complète de toute la surface du piémont (soit la moitié du site) avec un programme comprenant 350 logements, une zone d'équipements publics et une zone d'activités tertiaires. Les activités tertiaires sont localisées au nord du terril, du côté du Makro. C'est la partie sud du piémont, la plaine qui relie le flanc sud du terril avec le quartier de Dampremy, qui est mobilisée pour y disposer logements et équipements. Avec une moyenne de logements à l'hectare supérieure à 25, le projet transforme le piémont en zone d'habitat « à forte densité » d'après la catégorisation utilisée par le plan de secteur[206].

Cette modification déroge nettement aux destinations déjà prévues dans ce même plan de secteur pour le terrain concerné : dans ce plan, qui a valeur réglementaire, le piémont est séparé en une partie côté ouest dédiée aux « équipements communautaires » (soit des équipements publics, qui peuvent impliquer des constructions) et une partie plus importante, côté est, identifiée comme « espace vert ». Le terril, quant à lui, est compris majoritairement dans le périmètre indiqué comme « espace vert ». Cette identification au plan de secteur des terrils de Charleroi (et certains de leurs piémonts) comme « espaces verts » n'est pas à prendre à la légère : elle est, elle aussi, le résultat de luttes citoyennes livrées dans les années 1970. À cette époque, au moment des enquêtes publiques qui ont présidé à l'élaboration des premiers plans de secteur, certains des militants qui se sont trouvés plus tard à défendre les terrils contre leur exploitation avaient déjà fait pression pour que ceux-ci soient considérés, dans ces plans, comme des « espaces verts » à protéger de l'urbanisation. Revenir sur ce statut, c'est donc aussi revenir sur cette histoire profondément ancrée dans d'anciennes mobilisations citoyennes locales, dont l'extrême schématisation inhérente aux catégories du plan de secteur ne peut évidemment refléter la valeur historique.

206 Arrêté royal relatif à la présentation et à la mise en œuvre des projets de plans et des plans de secteur, 28 décembre 1972.

Cette urbanisation dense du piémont qui lie le terril au quartier voisin, les concepteur·ices du projet la présentent comme « une interface entre le tissu existant, donc les quartiers actuels de Dampremy, et le terril »[207], permettant d' « ouvrir la porte du terril vers le tissu urbain »[208] pour « favoriser son accès »[209] par les riverains. Or, s'il est vrai que le projet prévoit l'aménagement, au travers des zones bâties, de cheminements qui pourraient faciliter l'accès au terril lui-même, il n'en reste pas moins que le projet envisage la construction d'une zone bâtie qui va *de facto* s'interposer entre les quartiers existants et le terril. Le collectif Ipé, sollicité en 2019 pour l'étude d'une opération de « Rénovation urbaine » dans un périmètre comprenant le site du terril et les quartiers riverains, alertait notamment sur cette situation dans le schéma directeur résultant de cette étude et déposé en 2022 :

> Le terril du Sacré-Français a en outre fait l'objet d'un schéma directeur, élaboré dans le cadre du programme « Quartiers nouveaux ». Ce schéma partage l'ambition de valorisation du terril et prévoit l'urbanisation de ses bords : quartiers résidentiels au sud et à l'est, activités économiques au nord. Ce projet est une opportunité pour le quartier dans la mesure, notamment, où il propose la conversion de la partie haute du terril en espace vert accessible au public potentiellement porteur de projets collaboratifs de valorisation de la biodiversité ou d'agriculture urbaine, ainsi que la création de nouveaux équipements communautaires en lien avec le terril. La création d'un nouveau quartier résidentiel, sur la partie basse du terril, constitue toutefois aussi une menace. Le risque est en effet réel d'ériger une nouvelle barrière symbolique entre les damrémois [les habitant·e·s de Dampremy] et le terril, qui se verrait alors « confisqué » par les habitant.e.s du nouveau quartier.[210]

L'interprétation de ces nouveaux ensembles construits en tant que « barrière symbolique » entre le terril et les quartiers riverains est d'autant plus pertinente que les logements envisagés par le projet sont clairement destinés à des catégories sociales distinctes de celles qui occupent actuellement ces quartiers plutôt populaires. À ce titre, une habitante de Charleroi qui avait assisté à une présentation publique du projet me faisait part du décalage entre le prix des biens proposés et les moyens de la population locale :

> Ils voulaient faire de l'habitat collectif et de l' « écoquartier », mais je pense que pour un petit studio, ils étaient de toute façon a un budget

207 Chantal Vincent, architecte, dans Valimo, « E-Conférence, projet Sacré-Français », 3 septembre 2020.
208 *Ibid.*
209 *Ibid.*
210 Collectif Ipé et Dessin&Construction, « Rénovation urbaine Sacré-Français, 2. Schéma directeur », juin 2022, p. 18.

> complètement explosé par rapport à Charleroi, quoi. Et la plupart des gens qui étaient là... Je ne veux pas faire dans le pathos... Moi, j'ai été à plusieurs de leurs réunions parce qu'à cette époque là, je n'avais pas encore acheté ma maison et je me disais : ça peut être cool! Voilà. Mais, tout de suite quand on est partis dans le détail ça a été un peu moins cool. [211]

Au sujet de l'intérêt de ce projet vis-à-vis des quartiers riverains, on peut aussi noter sa discordance avec la proposition élaborée par Espace Environnement en 1996 et qui résultait d'une synthèse des demandes des habitant·e·s à l'époque. De l'enquête d'Espace Environnement auprès des riverains ne ressortait aucune demande d'urbanisation du site, mais plutôt l'aménagement de ses accès et la disposition d'équipements publics sur le piémont du terril.

Un commentaire figurant sur la page web de la visioconférence de présentation du projet donnée en septembre 2020, déposé par Gilles Meeus, disait ceci :

> Je regrette l'usage de mots tels que "crassier", "espace délaissé", etc., qui dénigrent un espace dont profitent les riverains depuis longtemps. J'ai connu ces mots dans la bouche d'un promoteur qui voulait s'en prendre au Bois du Cazier en 1985 ! Plusieurs terrils ont été protégés, surveillés et aménagés par les riverains : Le Martinet, les Piges, le Cazier, le St-Charles de Montignies-s-Sambre... Et d'autres en Wallonie. [212]

Si le projet de Valimo ne semble pas faire l'unanimité, et notamment chez celles et ceux qui ont participé dans les années 1990 aux enquêtes auprès des riverains, il est cependant soutenu par les autorités de la ville comme s'inscrivant dans les objectifs plus globaux du « schéma stratégique » qu'elles promeuvent depuis le début des années 2010. Le projet est notamment repris dans la dernière édition publique de ce schéma de développement, renommé pour l'occasion « projet métropolitain » [213]. Il a également reçu, de la part de la Région wallonne, le label de « Quartier nouveau », un label octroyé aux projets de nouveaux aménagements urbains qui répondent à une liste impressionnante de critères d'exigence sur le plan écologique et social : information et participation des riverains, lutte contre l'étalement urbain (en dehors des agglomérations existantes…), optimisation de l'utilisation des territoires et des ressources, réduction des impacts des besoins en mobilité, qualité du cadre

[211] Extrait de l'entrevue avec une habitante de Charleroi (anonyme), propos recueillis par l'auteur, le 25 octobre 2021.

[212] Gilles Meeus, commentaire sur la page web de Valimo, « E-Conférence, projet Sacré-Français », 3 septembre 2020.

[213] Voir Charleroi Bouwmeester, « Charleroi, Le projet métropolitain », Ville de Charleroi, 2022, p. 101 & 105.

de vie, variété des typologies de logement, accessibilité économique au logement, etc[214].

Spéculations

Valimo, le propriétaire du site du Sacré-Français, est une société immobilière qui a été créée dans le sillage de la faillite de la Société Immobilière Régionale (la SIR), une entreprise qui regroupait les actifs immobiliers de plusieurs anciens charbonnages dans l'objectif d'en exploiter la valorisation foncière. Valimo, lors de sa création en 2015, s'est trouvée en possession d'actifs fonciers composés d'une série de terrains situés sur Liège et Charleroi, parmi lesquels une douzaine de terrains contenant des terrils. La société possède aujourd'hui environ 200 hectares de ces terrains dans la région de Charleroi, et 100 hectares dans la région de Liège. Au moment de sa création, l'ensemble de ces actifs fonciers était évalué à hauteur de 2 millions d'euros[215]. La société, depuis le début, n'emploie pour tout personnel qu'un seul équivalent temps-plein. Depuis 2015, elle a procédé principalement à des opérations de « valorisation » des terrains qu'elle possède en pratiquant ce qu'on appelle parfois du *portage* de site. Cette pratique consiste en une série d'opérations qui relèvent autant de la communication que de la réalisation d'études ou de projets, qui ont pour objectif l'optimisation du potentiel foncier d'un site. Cela passe concrètement par la commande de projets ou de masterplans à des bureaux d'étude et des architectes, le lobbying auprès des autorités et la communication auprès du grand public ou des acheteurs potentiels (qui peuvent être des institutions ou des particuliers). Concrètement, chacun des sites achetés au départ par Valimo à très bas prix est susceptible de monter en valeur s'il s'avère qu'un projet immobilier y devient possible. Ce travail de « valorisation » est un métier en soi : il demande de pouvoir pressentir le potentiel « caché » d'un site et, bien souvent, de naviguer dans les arcanes des contraintes administratives pour faire valoir ce potentiel auprès des décideurs politiques, de l'administration et des acquéreurs éventuels. C'est aussi un métier qui rapporte, du moins dans le cas de Valimo : le capital de l'entreprise, valorisé au départ à 2 millions d'euros et porté en 2019 à 3,7 millions par le biais d'un emprunt conséquent[216], a triplé soudainement au cours de l'année 2021 à l'occasion d'une réévaluation de la valeur de ses actifs, occasionnant d'un coup une plus-value de 10,5 millions d'euros sur lesdits actifs[217]. Il est probable – ce n'est, à ce

214 CREAT, « Stratégie et référentiel pour des quartiers nouveaux de taille moyenne. Rapport final de subvention. Annexe scientifique » (CPDT, 2019), Annexes (tableaux de synthèse).

215 Sources : comptes annuels de la société au bilan 2015, approuvés par l'assemblée générale du 28/06/2016.

216 Sources : comptes annuels de la société au bilan 2019, approuvés par l'assemblée générale du 10/09/2020.

217 Sources : comptes annuels de la société au bilan 2021, approuvés par l'assemblée générale du 04/02/2022.

stade, qu'une supposition – que cette réévaluation ait été opérée suite à une ou plusieurs ventes fructueuses qui ont permis d'établir un prix de référence à l'hectare nettement plus favorable pour le type de site que possède la société. Il est possible aussi, sans que cela puisse être confirmé, que la pression foncière accrue que fait peser la perspective du *Stop Béton* en 2050 résulte en une inflation progressive de la valeur de ces terrains, ce que semble appuyer le fait que la plus-value de réévaluation des actifs de Valimo, depuis le grand bond de 2021, a encore augmenté chaque année d'environ 2 millions d'euros, portant cette plus-value à plus de 16 millions d'euros en 2024.

Les ambitions quasiment philanthropiques que la société affiche sur son site internet et ses supports de communication – « valoriser des chancres issus de l'activité charbonnière », « être acteur du renouveau territorial », inscrire leurs projets dans une « perspective de développement durable »[218], etc. – s'inscrivent malgré tout dans le cadre d'une société à but lucratif, dont la finalité est donc de réaliser du profit. Il faut conserver à l'esprit ce paradigme si l'on veut comprendre les grilles de lecture qui se sont appliquées tout au long de la conduite du projet du Sacré-Français au-delà des intentions déclarées de ses porteurs. Parmi toutes les demandes formulées par des tiers au cours de l'élaboration du projet, seuls celles qui n'étaient pas susceptibles de remettre fondamentalement en question sa rentabilité financière ont été prises en compte. Des différents prismes au travers desquels lesquels ce projet peut être considéré (économique, écologique, citoyen, social), c'est l'économique qui s'avère déterminant. Les contraintes issues des autres lectures y sont bien sûr intégrées, mais seulement dans la mesure où elles n'invalident pas celle-là, qui est première. C'est aussi cette forme d'écoute sélective qui permet d'aboutir, *in fine*, à un projet regroupant de multiples qualités sur le plan écologique et social tout en étant contradictoire, sur des aspects importants, avec les principes mêmes qu'il revendique.

> Et donc là, ce qu'ils avaient comme projet au Sacré-Français, c'était quand même de faire encore l'autre truc à la mode. Il faut voir dans quelle mesure c'est vraiment respecté : écoquartier, maisons passives, habitat collectif… Enfin il y avait tout ! Mais quand les gars d'autres collectifs sont arrivés avec de l'habitat léger ou machin, pour eux, c'était hors de question. Donc il fallait faire du collectif, mais comme eux l'entendaient et le voulaient.[219]

218 VALIMO, site web, page « L'Entreprise », https ://valimo.be/entreprise/

219 Extrait de l'entrevue avec une habitante de Charleroi (anonyme), propos recueillis par l'auteur, le 25 octobre 2021.

Ce qui est là et ce qui vient

Ce qui précède invite à questionner le parcours qui conduit à l'implémentation d'un tel projet, tant il semble traversé de contradictions. On peut, tout d'abord, se poser la question de la pertinence de l'urbanisation d'une zone identifiée comme espace vert au plan de secteur, et dont l'urbanisation est donc *a priori* proscrite ; ceci, au sein d'une agglomération par ailleurs référencée comme possédant le taux d'artificialisation du sol parmi les plus élevés de Wallonie (voir plus haut), et dans le cadre d'une politique régionale qui revendique explicitement la limitation, et à terme la suppression, de l'artificialisation des sols. On pourrait objecter que ces anciens sols industriels ont le statut, officiellement, de sols auparavant artificialisés, et que les urbaniser n'aurait donc pas de conséquence sur ce taux d'artificialisation. Mais ça serait oublier que ces sols, d'une part, sont perméables – contrairement à ce que sous-entend la résolution du Parlement européen du 28 avril 2021, qui oppose « friches » et « sols perméables »[220] –, et que, d'autre part, ils sont déjà redevenus « sauvages », ce qu'avait par ailleurs anticipé le mouvement citoyen qui avait revendiqué dans les années 1970 leur inscription comme « espaces verts » au plan de secteur. Le projet de Valimo, sur ce point, choisit de trancher cette ambiguïté dans le sens de l'urbanisation, alors qu'une orientation générale qui suivrait la politique régionale de préservation des sols « naturels » devrait plutôt pencher de l'autre côté.

Se pose ensuite la question de la labellisation socio-écologique du projet. L'obtention du label « Quartiers nouveaux » par le projet confirme sa correspondance aux critères de qualité énoncés par la Région wallonne, le caractérisant comme un projet exemplaire. Ce faisant, il révèle un biais dans lequel semblent pris l'ensemble des acteurs de l'aménagement et qui consiste à valider l'urbanisation d'un périmètre classé officiellement comme « espace vert » dans un milieu déjà très densément construit au prétexte de la qualité intrinsèque du projet lui-même. Or, ce qui est en cause ici n'est pas le référentiel lui-même, ni les qualités du projet considérées dans l'absolu, mais le fait que ni l'un ni l'autre ne semblent disposés à tenir compte des valeurs qui préexistent dans les sites faisant l'objet des aménagements en question. Le référentiel « Quartiers nouveaux », par exemple, désigne les friches comme des « zones de *reconquête urbaine* »[221], entérinant *a priori* l'absence de valeurs écologiques ou de valeurs d'usage préexistantes sur ces sites.

Le commentaire de Gilles Meeus, cité plus haut, qui revendique la prise en compte de l'usage de longue date du site par les habitant·e·s – malgré son statut théoriquement privé –, fait écho à cet égard à de nombreuses

220 Résolution du Parlement européen du 28 avril 2021 sur la protection des sols (2021). Voir citation *supra*.

221 CREAT, « Stratégie et référentiel pour des quartiers nouveaux… », *Op. cit.*, (C'est moi, ici, qui souligne).

déclarations des comités de défense des terrils dans les années 1970[222], ainsi qu'à cette remarque d'Yvan Detraz :

> La non-qualité de vide peut être […] très commode pour justifier le bien-fondé d'une opération d'aménagement là où il aurait peut-être fallu prêter davantage attention au lieu. Car dire de ces espaces qu'ils sont "vides", c'est suggérer qu'ils ne contiennent rien ou plutôt qu'il y manque quelque chose ; c'est laisser entendre qu'ils sont à remplir, à combler, que leur état n'est que provisoire et qu'ils ne tarderont pas à rentrer dans la norme.[223]

Ce qui est en jeu dans le projet du Sacré-Français et de manière plus générale dans les projets de valorisations foncières des terrils wallons n'est pas exactement la protection des terrils eux-mêmes. Ceux-ci sont aujourd'hui intouchables car d'une part, la nature instable de leur sol bride *de facto* tout projet de construction et, d'autre part, leur valeur sociale fait suffisamment consensus aujourd'hui pour que les promoteurs eux-mêmes les considèrent comme des atouts. Ce qui est en jeu, sur le plan foncier, est surtout la destination de leurs piémonts. Bien que ceux-ci participent de l'impact territorial des terrils et de leur intérêt comme zones de nature dans les territoires les plus densément peuplés, ils sont aussi, pour des raisons du même ordre, des lieux d'opportunité pour les investissements fonciers, permettant en outre de présenter les opérations qu'ils accueillent comme s'accordant à de multiples exigences d'ordre écologique. L'utilisation systématique de ces sols pour des opérations d'extension urbaine, surtout si elle se fait sous l'égide d'opérateurs qui ont un intérêt économique à leur maximisation, porte cependant le risque d'une diminution des espaces de nature ainsi que d'une aggravation des inégalités d'accès à ces espaces. Le choix de leur urbanisation massive, même si elle s'appuie sur des arguments écologiques, comporterait le risque d'altérer de manière irréversible l'héritage territorial constitué par l'ensemble des terrils et son impact potentiel sur la vie des anciens bassins industriels.

Vers le bien commun

L'idée ici n'est pas de juger sur le plan moral tel ou tel acteur du processus global qui détermine le parcours d'un projet comme celui du Sacré-Français, mais plutôt de considérer ce processus de l'extérieur, dans sa dimension paradigmatique, comme un « jeu de société » (au propre comme au figuré) dans lequel chacun avance les cartes qui sont à sa disposition, et d'observer dans quelle direction les règles du jeu (écrites et non écrites) entraînent au final l'ensemble du processus.

222 *Cfr.* chapitre 23.
223 Yvan Detraz, *Op. cit.* p. 64.

À ce titre, il m'intéresse de revenir un instant au début de ce récit, au commencement du XIXe siècle, au moment des premières explorations minières. Moment où les concessions du sous-sol ont été octroyées par l'Etat aux investisseurs qui pouvaient démontrer qu'ils disposaient des « facultés nécessaires pour entreprendre et conduire les travaux »[224] d'exploitation. Moment, aussi, où l'emprise en surface des installations minières s'est progressivement étendue au détriment des autres usages du sol au gré des expropriations et des rachats forcés « pour cause d'utilité publique »[225]. Moment, aussi, où les parlementaires belges débattaient âprement pour savoir s'il y avait lieu de limiter les concessions minières dans le temps ou de les rendre perpétuelles – c'est finalement la seconde solution qui avait été retenue, pour ne pas décourager les investissements à long terme dans les infrastructures minières et encourager les industriels à agir de manière responsable vis-à-vis de « leur » patrimoine[226]. L'histoire a montré, d'un côté, l'efficacité de ces dispositions du point de vue purement industriel, et, de l'autre, leur lourde défaillance sur le plan de l'utilité publique au sens large et à long terme : une fois les premiers profits rapidement engrangés au cours du XIXe siècle, les industriels en Belgique ont sous-investi de manière chronique dans les infrastructures minières, préférant les délaisser au profit d'autres opportunités. Les dégâts environnementaux à grande échelle et à long terme de l'industrie, loin d'être assumés par les industriels ou les secteurs responsables, ont dû être pris en charge par la société dans son ensemble au travers du financement de mesures publiques de grande ampleur – comme nous l'avons évoqué au chapitre 19. Et au moment de la désertion des investisseurs et de leur abandon des infrastructures minières, ces propriétés obtenues autrefois au travers de la promesse d'une production utile à la société sont pour beaucoup restées dans des mains privées, qui n'en ont rien produit de particulièrement « utile » – hormis à très court terme et pour autant qu'on considère que les exploitations des années 1970 et 1980 avaient bien une utilité publique, ce qui reste discutable.

Se pose alors la question de ce que devrait recouvrir aujourd'hui la notion d'« utilité publique » et de la manière dont celle-ci devrait ou pourrait être mobilisée dans le cas de tels projets d'aménagement. À tout le moins, la considération des valeurs déjà existantes sur ces sites devrait être adressée, en considérant la manière dont un éventuel aménagement en redistribue l'accès, en privilégiant certains acteurs et en écartant d'autres. Dans le cas du Sacré-Français, les valeurs qui se sont reconstituées sur le site l'ont été au gré des régénérations végétales et des usages sociaux qui les ont progressivement

224 Gouvernement français, Loi sur les Mines, Minières et Carrières, 21 avril 1810, art. 14.
225 *Cfr.* chapitre 12 et, pour la citation précise, Gouvernement Belge, Loi sur les mines 2 mai 1837, art. 12.
226 *Cfr.* chapitre 12 et, pour la citation précise, L. C. A. Chicora, éd., « Discussion de la loi du 2 mai 1937 sur les mines », Librairie polytechnique d'Auguste Decq, 1858, p. 31.

réinvestis pendant leur période d'abandon, ainsi que des héritages mémoriels qui les accompagnent et se transmettent dans les récits populaires. Ce sont ces valeurs là qui transparaissent dans les descriptions des terrils faites par Valimo et citées au début de ce chapitre. Les « paysages familiers »[227], les « témoins du passé industriel »[228], la « végétation qui les a recouverts »[229], l'habitant qui « devient acteur »[230], tout ça n'a pas été inventé par une société immobilière, mais par les multiples intervenants qui ont investi et habité les terrils depuis leur abandon, et bien avant cela encore si l'on parle des gamins des terrils et des fantômes des glaneuses qui continuent de les hanter. Tout cela, et plus encore, a été créé et généré par une multitude d'agencements entre des êtres en majorité silencieux. Enfin, silencieux uniquement dans la mesure où les dispositifs n'existent (presque) pas qui permettraient de les entendre.

Venir sur ces terrains chargés d'imaginaires, proclamer qu'on « valorise des chancres »[231] en mettant ces imaginaires en scène comme s'ils émanaient de l'action même de l'aménagement. Au nom de l'efficacité et de la rentabilité, en écarter les acteurs marginaux qui y trouvaient place et revendiquent – ou n'osent pas revendiquer – la continuité de leur rôle, ou celles et ceux qui s'y verraient bien, aussi, projeter d'autres imaginaires. Instrumentaliser la nature en conservant de ce qu'elle régénère *juste ce qu'il faut* pour prétendre la défendre. Utiliser la valeur iconique que les lieux ont acquise grâce aux pratiques du vivant, des comités de quartier, des artistes et des historiens du patrimoine ou de la mémoire ouvrière comme un argument publicitaire pour faire fructifier un capital foncier. Et de tout cela tirer un profit substantiel, sur le plan symbolique comme sur le plan financier. Voilà la direction que les règles du jeu telles qu'elles sont dessinées aujourd'hui conduisent à suivre, en faisant dépendre le devenir d'une partie significative de ces lieux des initiatives privées des acteurs qui veulent bien s'en charger et en concevant, comme cela a été le cas au début du XIXe siècle pour les concessions minières, que ces acteurs ont malgré tout besoin d'être motivés par le profit pour s'intéresser, au moins en apparence, au bien commun.

Sur le développement

Sur le plan de l'utilité publique, il y aurait également lieu de questionner la manière dont l'argument du développement économique local est mobilisé par les autorités pour appuyer cette conversion des terrils en ressources foncières. Comme on l'a vu, cette question concerne plutôt les piémonts des terrils que les terrils eux-mêmes, mais dans l'optique développée ici, ces espaces

227 Voir citation en début de chapitre.
228 *Ibid.*
229 *Ibid.*
230 *Ibid.*
231 VALIMO, site web, *Op. cit.*

ont des destins liés, *a fortiori* – mais pas uniquement – pour les parties de ces piémonts qui sont définies comme zones vertes au plan de secteur.

Dans le cas du Sacré-Français, le projet de développement s'inscrit dans l'objectif d'amener les tenants des classes moyennes et supérieures à revenir habiter à proximité du centre-ville, en permettant à ces catégories sociales de jouir de la proximité d'un terril végétalisé, dans un contexte où le reste du tissu urbain, dans son état actuel, ne serait pas suffisamment attractif pour cette « clientèle ». S'agit-il de répondre à un besoin, ou même simplement à une demande sociale ? Cela reste à établir, dans la mesure où ce projet, lancé en grande pompe en 2020, n'a à ce jour (cinq ans plus tard) pas encore trouvé suffisamment d'amateurs pour justifier sa concrétisation. Il n'y a donc pas, pour l'instant du moins, de demande pour de tels logements à cet endroit. Par contre, la demande habitante pour accéder à cet espace et en faire un véritable lieu de nature accessible aux riverains est, elle, avérée, et s'est trouvée confirmée à plusieurs reprises depuis les années 1990[232]. S'il était nécessaire de définir un destin pour cet espace qui correspondrait à une conception palpable de l'« utilité publique », c'est plutôt dans cette direction qu'il faudrait chercher. L'obstacle majeur qui semble empêcher que de tels scénarios soient envisagés par les autorités est le fait que ce site soit possédé par un propriétaire privé, qui a en principe autorité sur ce qui devrait ou pourrait s'y déployer. Mais qu'en est-il alors de la primauté de l'« utilité publique » sur les droits de la propriété privée, qui avait justifié les prédations des industriels au XIXe siècle ? On se rappelle qu'alors, les concessions perpétuelles avaient pour but de motiver les industriels à investir et à « produire »[233]. Mais la propriété privée de ces sites est-elle encore collectivement « utile » un siècle et demi plus tard, dans le fil de la désindustrialisation des bassins miniers ? D'évidence, ce qu'a produit la propriété privée depuis est majoritairement un délaissement de ces sites – en vertu du fait qu'ils étaient peu susceptibles de générer du profit – et l'absence d'un débat plus large sur une destination de ces terres qui serait collectivement conçue comme désirable. Le Sacré-Français en est un exemple : bien que le site soit partiellement classé comme espace vert et que la demande des riverains pour pouvoir y accéder date de plus de trois décennies[234], sa situation n'a plus évolué depuis la fin de son exploitation, au seuil des années 1990.

232 Une enquête auprès des habitant·e·s a été réalisée en 1990 par Espace environnement en 1990, dans le contexte d'un projet d'aménagement finalement avorté. Celle-ci avait déjà conclu à une demande d'accès des habitant·e·s au terril. Concernant les fonction souhaitée pour le site, 80% des riverains se prononçaient pour son boisement, et les deux-tiers pour l'installation d'espaces de jeux, de sport et de promenade. L'enquête concluait également à la difficulté que de nouveaux habitats s'intègrent dans le tissu social existant. L'enquête réalisée en 2021 par le collectif Ipé concluait aussi, principalement, à une identification du site comme espace vert et à une demande d'accès à celui-ci de la part des riverains.

233 *Cfr.* chapitre 12.

234 Voir note précédente.

Et cette situation, telle qu'elle se présente dans le cas du Sacré-Français, est transposable à d'autres sites, les mêmes conditions globales étant susceptibles de produire (globalement) les mêmes effets. Sur certains terrils privés, l'accès par le public est certes toléré, voire même parfois officiellement autorisé par le propriétaire – c'est le cas, comme on l'a vu, des terrils parcourus par la Boucle noire –, mais cette situation reste fragile et provisoire[235]. Sur d'autres, cet accès est interdit – c'est le cas, en principe, du Sacré-Français. Il semble donc que sur le plan des politiques publiques qui s'attachent à cet héritage paysager, la propriété privée d'une part significative des terrils intervienne aujourd'hui plutôt comme un obstacle à l'utilité publique que comme un moteur pour celle-ci, singulièrement lorsqu'il s'agit d'envisager les devenirs possibles de cet héritage dans une perspective écologique et sociale.

235 *Cfr.* chapitre 26.

33. Nouvelles lectures institutionnelles

C'est au printemps 2024, alors que cette recherche arrive presque à son terme, que le Gouvernement de la Région wallonne, par l'entremise de la ministre Céline Tellier (du parti Ecolo) propose de modifier profondément les règles du jeu. Le 14 mars 2024, le Parlement wallon vote, dans un silence médiatique notable, le *Décret instituant le Code de la gestion des ressources du sous-sol*, qui consiste en une mise en cohérence et une actualisation de l'ensemble des lois qui régissaient jusqu'alors le droit minier en Wallonie. Pour résumer : il s'agit ni plus ni moins que d'un nouveau code minier.

Si les médias semblent peu se préoccuper du sujet, c'est probablement parce que les mines ne sont plus, depuis longtemps, un sujet d'actualité en Belgique. Passée la fermeture des charbonnages, puis les années 1990 et les luttes pour les terrils, les mines locales sont peu à peu devenues, en trente ans, de l'histoire ancienne. Que les règles qui régissent leur propriété, leur installation, leur exploitation et leur devenir soient remodelées ne semble pas avoir d'effet sur la réalité d'une région d'où elles ont, aujourd'hui, intégralement disparu. Pourtant, dans son discours de présentation du décret à la *Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal*, Céline Tellier décrit ce texte comme « technique, certes, mais éminemment stratégique »[236]. C'est que sa portée est sans doute sous-estimée. Ce qui s'inscrit en toile de fond de ce décret, au-delà d'une simple mise en cohérence de la réglementation minière, est l'écriture de nouveaux rapports de la région avec son sous-sol.

Retour vers l'inframonde

Plusieurs éléments nouveaux ouvrent en effet la probabilité que l'exploration du sous-sol et l'extraction minière soient prochainement relancées en Wallonie. Il y a d'abord la perspective de concrétiser des projets de production énergétique exploitant la géothermie profonde, dans le fil d'une décision du Gouvernement wallon qui avait identifié en 2011 ce type d'énergie comme une piste à explorer pour construire l'autonomie énergétique régionale à l'aide de

236 Parlement wallon, « Session 2023-2024, Compte-rendu intégral, Séance publique de commission, Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal », 20 février 2024, p. 8.

sources entièrement renouvelables[237]. Il y a ensuite la problématique des terres rares. En avril 2024, l'Union Européenne a adopté une *réglementation européenne sur les matières premières critiques*, suite aux prévisions d'une « hausse exponentielle de la demande de terres rares dans les années à venir »[238]. Cette augmentation de la demande se profile sur la toile de fond d'une instabilité géostratégique qui fait planer sur l'Europe un « risque élevé de rupture d'approvisionnement »[239] de ces matières, menaçant son « autonomie stratégique »[240]. Ce nouveau cadre défini par la Commission européenne exhorte notamment les pays membres à investiguer leurs sols à la recherche de ces ressources et à envisager de nouveaux projets miniers. Pour que ces projets soient « mis en œuvre de manière durable »[241], ce cadre implique aussi des exigences en matière de « protection de l'environnement »[242] et de « prévention des répercussions sociales négatives »[243] liées aux activités extractives.

Cette exigence de prise en compte des effets potentiellement délétères de l'extraction, effets dont l'histoire régionale porte encore les stigmates, est un autre argument majeur qui préside au décret porté par Céline Tellier. Celle-ci insiste notamment sur la nécessité de protéger les ressources en eau présentes dans le sous-sol, qui pourraient être mises à mal par des projets d'extraction mal pensés – le décret interdit notamment la fracturation hydraulique. Plus globalement, le décret dessine une architecture institutionnelle destinée à planifier et coordonner à l'échelle régionale toutes les activités extractives en devenir, sous l'égide d'un « principe de gestion parcimonieuse »[244].

Commun en mode mineur

Ce décret introduit des ruptures importantes dans le régime du droit minier jusque-là en vigueur : au fondement du texte réside le principe que « Les ressources du sous-sol de la Région wallonne constituent le patrimoine commun de ses habitant·e·s »[245]. Ce principe, énoncé dès le début du premier article, se décline dans une série de dispositions qui rompent avec certains

237 SPW Wallonie énergie. « Valoriser la chaleur du ventre de la terre, c'est possible ! » s. d. Consulté le 16 septembre 2025. https ://energie.wallonie.be/fr/la-geothermie-profonde.html?IDC=6173

238 Conseil Européen. « Législation sur les matières premières critiques ». s. d. Consulté le 16 septembre 2025. https ://www.consilium.europa.eu/fr/infographics/critical-raw-materials/#0

239 *Ibid.*

240 *Ibid.*

241 Parlement Européen et Conseil européen, Règlement du 11 avril 2024 établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques, 2024/1252 (2024), art. 17.

242 *Ibid.*

243 *Ibid.*

244 Gouvernement wallon, Décret du 14 mars 2024 instituant le Code de la gestion des ressources du sous-sol (2024), Art. D.I.1. § 1er.

245 *Ibid.*

principes fondamentaux à l'origine des lois minières forgées au XIXe siècle, et qui étaient encore en application jusque-là.

D'abord, les concessions minières perpétuelles sont supprimées et leur assimilation à de la propriété foncière, principe fondamental de la loi de 1810, est balayée. Les anciennes concessions, aujourd'hui dormantes, ont vocation à s'éteindre. Les nouvelles ne pourront donner lieu qu'à une exclusivité d'une durée limitée sur les opérations de recherche (10 ans) ou l'exploitation (30 ans) – une exclusivité destinée à sécuriser les investissements engagés –, mais la propriété du sous-sol reste invariablement publique. L'ensemble des ressources minières présentes dans le sol wallon sont progressivement répertoriées et leur exploitation coordonnée au travers d'un « plan stratégique » global, piloté par les autorités régionales et revu tous les vingt ans. Ce plan doit notamment permettre de limiter les quantités extraites pour « faire durer » la ressource – ce que le décret désigne comme une « gestion parcimonieuse ».

Ensuite, le principe d'un fonds de garantie commun abondé par les exploitants du secteur et géré par le public, mobilisable en cas de dégâts environnementaux majeurs, est réactivé. On se souvient que ce principe avait déjà été mis en place au cours de l'exploitation du charbon suite à la catastrophe de Gosselies[246], et désactivé en 1997 après l'extinction des activités minières en Wallonie.

L'obligation de gestion des paysages de succession minière (appelée *post-gestion* dans le décret) est aussi introduite, mais contrairement à la manière dont elle était formulée dans la *loi pour la conservation de la beauté des paysages* de 1911 et l'*arrêté royal relatif à la récupération des substances minérales dans les terrils* de 1975, elle doit cette fois faire l'objet d'un « plan de postgestion » préalable qui accompagne la demande de permis et qui est préfinancé avant même le démarrage de l'exploration[247] ou l'exploitation[248].

En plus d'être évalué au regard des risques de nuisances potentielles à son environnement, chaque projet d'exploitation est, en outre, soumis préalablement à une évaluation de sa pertinence au regard de sa participation à l'accomplissement des « objectifs climatiques » européens[249]. Il ne sera donc, en théorie du moins, plus question d'extraire du charbon ou d'autres matières énergétiques fossiles. En théorie.

Autre mesure : les projets qui concernent la géothermie doivent obligatoirement ouvrir leur actionnariat pour un quart aux habitant·e·s de la commune d'implantation et pour un autre quart aux pouvoirs publics locaux, de sorte que les retombées financières des exploitations profitent également aux

246 *Cfr.* chapitre 19.
247 Gouvernement wallon, Décret du 14 mars 2024..., *Op. cit.*, Art. D.VI.29. § 1er, 12°.
248 *Ibid.*, Art. D.VI.33. § 1er, 15°.
249 *Ibid.*, Art. D.VI.23. § 1er, 4°.

communautés locales, et que celles-ci puissent peser dans les orientations de ces exploitations.

Bien qu'il concède encore une large part d'initiative aux opérateurs privés, ce nouveau cadre normatif semble en tout cas marquer une rupture avec le régime de faveur qui leur était octroyé jusque-là. La possibilité de formation de *zones de sacrifice*[250], qui a accompagné l'histoire minière de la région et se trouvait encore inscrite de manière latente dans l'ancienne réglementation, comme l'a encore montré l'histoire récente de l'exploitation des terrils, semble largement bridée par ce nouveau cadre réglementaire. Mais on a vu au chapitre 10 comment, au XVIe siècle, le principe d'une extraction « raisonnable » défendu par Agricola s'est avéré fragile lorsque la possibilité des profits rapides s'est dévoilée. Et ce schéma s'est ensuite répété à plusieurs périodes de l'histoire, comme on l'a vu dans ce qui précède. On pourrait donc soupçonner ce type d'actualisation du droit minier de ne constituer *in fine* qu'un emballage apparemment vertueux, mais dont l'aboutissement reviendrait à promouvoir la relance des activités extractives en conformité avec un modèle qui a montré ses limites. Plusieurs éléments, cependant, ne vont pas dans le sens de cette hypothèse – sur le papier, du moins. D'abord, le principe, énoncé comme fondement du texte, qui consiste à considérer la propriété du sous-sol et de ses ressources comme « bien commun ». Ensuite, l'obligation (théorique) de concordance des projets d'exploitation aux « objectifs climatiques ». Et enfin, l'obligation d'intéressement des collectivités et pouvoirs locaux à la gestion et aux retombées économiques des activités d'exploitation.

Mais ce décret n'est pour l'instant qu'une règle écrite, dont les effets ne pourront être jugés qu'au regard des résultats qu'elle produira, à terme, dans le monde réel. À côté des règles écrites, les coutumes et les récits continuent eux aussi à travailler le réel. Le jeu des forces sociales, la lutte des imaginaires, continuent d'influer sur le cours des choses et les décisions des acteurs. On le voit au sujet du projet d'urbanisation du Sacré-Français comme ailleurs : les normes, notamment les normes environnementales, s'accumulent et se complexifient, elles contraignent les opérateurs économiques à porter attention au bien commun, elles se déclinent en labels d'excellence, en nuées de micro-mesures vertueuses, et en rapports de plusieurs centaines de pages (c'est le cas pour le projet du Sacré-Français) décrivant les vertus des projets, mais elles n'empêchent pas que des décisions contraires aux principes fondamentaux qui les portent puissent encore être prises. Certaines règles non écrites, et notamment, pour le cas du Sacré-Français, la poussée des opérateurs économiques et des autorités vers le « développement » et la « valorisation » d'un site, prévalent sur un statut de protection pourtant gagné de haute lutte par le passé.

250 Cfr. chapitre 3 (pour la définition du terme) et chapitre 19 (pour son incarnation dans les bassins miniers belges)

Terrils historiques

Outre cette reconfiguration du droit concernant l'exploitation des ressources du sous-sol, le décret opère aussi une refonte complète du statut juridique des terrils. Les terrils dont il a été question jusqu'ici, ceux qui constituent l'héritage de l'exploitation du charbon, sont appelés dans le décret les « terrils historiques ». Ce terme regroupe tous les terrils « d'un volume supérieur à 50.000 mètres cubes, [établis] antérieurement à la date d'entrée en vigueur du code » (le « code » désignant ici le décret en question) [251]. Ces « terrils historiques » sont désormais classés en fonction de trois catégories nouvelles [252].

La première catégorie regroupe les terrils « bénéficiant d'une protection en matière d'environnement, de conservation de la nature, de patrimoine ou d'aménagement du territoire », ce qui laisse supposer que les interventions ou aménagements y seront conçus comme interdits, ou très limités.

La seconde catégorie regroupe les terrils « pouvant être mis en valeur », on parle ici non pas de la valeur des matières mais de la valorisation de leur intérêt « social, pédagogique, culturel ou touristique ». On suppose également que cette « mise en valeur », distincte d'une « protection », autorise alors certains aménagements.

La troisième catégorie regroupe les terrils pouvant faire l'objet d'une exploitation économique ou nécessitant un remodelage pour des raisons de sécurité, par exemple en raison d'un défaut de stabilité constaté. Il existe aussi la possibilité, en l'absence de critères déterminants, que certains terrils soient exclus de ces trois catégories.

Lorsqu'on se souvient que la classification issue du décret de 1985 avait demandé quatre ans pour l'établissement d'une première liste, on peut dès lors imaginer que cette nouvelle classification, qui se construit sur des critères différents, constituera un chantier d'ampleur. Elle demandera en effet, pour être solide, de prendre en compte la situation actualisée de chacun des 356 terrils encore présents sur le territoire wallon, en évaluant leurs potentialités sociales, pédagogiques, culturelles ou touristiques (qui peuvent, selon le décret, être cumulées).

Cette nouvelle classification se distingue de la précédente par le fait que ce qui caractérise ces différentes catégories n'est plus seulement la distinction entre l'autorisation ou l'interdiction d'exploiter. Ce qui prévaut dans la nouvelle norme est la distinction entre des terrils « protégés », donc quasiment intouchables, et d'autres à valoriser, même si cette « mise en valeur » se distingue ici nettement de la « valorisation » telle qu'elle était mobilisée dans le décret de 1985 – cette dernière revenait, dans les faits, à extraire les matériaux

[251] *Ibid.*, Art. D.I.5., 24°.
[252] *Ibid.*, Art. D.VI.8. § 1er, 1° à 3°.

du terril. Dans la différence entre ces deux conceptions de la « valorisation » des terrils se lit la mutation de leur perception dans les imaginaires collectifs, et le statut d'objets totémiques qu'ils ont progressivement gagné en l'espace de quatre décennies. Incidemment, elle pourrait aussi être lue comme la mutation d'une logique extractive qui continuerait d'opérer sous d'autres formes. Une vision élargie des différentes facettes des terrils en tant que *choses* habitées et inscrites dans le paysage invite en effet à considérer deux questions que le décret n'adresse pas à ce stade, et qui risquent pourtant d'avoir des conséquences non négligeables sur les effets qu'il va produire.

Ensembles paysagers

Premièrement : si le décret protège les terrils, qu'en est-il des piémonts non urbanisés qui, presque systématiquement, les accompagnent ? Seront-ils *a priori* inclus dans les périmètres de protection des terrils ou seront-ils considérés comme des « zones de reconquête urbaine »[253] ? Le décret n'aborde pas cette question. Dans le paragraphe qui énonce les différentes catégories de la classification, il est précisé que celle-ci s'établit en fonction des caractéristiques que le terril possède « individuellement ou comme élément d'un ensemble cohérent »[254]. Ceci signifie que le terril lui-même est considéré aussi dans le rôle qu'il tient vis-à-vis de son contexte, mais ne dit rien de l'éventuelle préservation de ce contexte lui-même. Or protéger ou « valoriser » les terrils avec ou sans leurs piémonts ne donne pas du tout les mêmes résultats à long terme sur le territoire et ses habitant·e·s. Au niveau local, on voit avec l'exemple du Sacré-Français qu'une urbanisation du piémont réduit potentiellement l'impact paysager du terril et son rôle de respiration dans un contexte d'agglomération urbaine dense. Au niveau global, les piémonts non urbanisés représentent un stock d'espaces « naturels » équivalent à celui des terrils, susceptibles de subir une pression foncière qui va probablement s'intensifier dans les deux décennies qui vont suivre, en raison de l'identification – très discutable, comme on l'a vu – de ces zones comme des espaces *déjà* artificialisés.

Le contenu du social

Ce décret, en l'état, définit un cadre appelé à s'incarner dans une série d'arrêtés d'application, qui pourraient encore en orienter le sens. Au stade actuel, sur base de ce seul texte et à la lumière de l'étude qui nous occupe ici, un élément qu'il semble important de problématiser est la définition de l' « intérêt social » d'un terril. Cet « intérêt social » est indiqué dans le décret comme l'un des critères susceptibles de déterminer la classification d'un terril et de l'inscrire, en l'occurrence, dans la seconde catégorie, celle qui concerne

253 *Cfr.* chapitre 32.
254 Gouvernement wallon, Décret du 14 mars 2024..., *Op. cit.*, Art. D.VI.8. § 1er, 3°.

les terrils « pouvant être mis en valeur »[255]. Le décret précise que les critères susceptibles de justifier la classification d'un terril peuvent être fixés « de manière cumulative »[256]. L'intérêt social peut donc se combiner avec d'autres aspects (pédagogique, culturel ou touristique) pour déterminer la classification d'un terril en catégorie II. Mais ce qui est important, c'est le contenu qui sera donné à cet « intérêt social ». On a vu au chapitre 24 avec l'histoire du classement patrimonial des terrils du Martinet combien les divergences d'interprétation de cette notion, dépendantes des positions respectives des agents qui la mettent en œuvre, pouvaient aboutir à une contradiction majeure entre une demande habitante et son aboutissement institutionnel[257]. La définition du contenu de cet « intérêt social », potentiellement très étendue, est aussi éminemment politique. Elle est susceptible d'inclure ou d'exclure certain·e·s acteur·ices ou certains usages en fonction du fait que les un·e·s ou les autres seraient considéré·e·s comme faisant partie (ou pas) du périmètre légitime du « social ». Et cette distinction, en l'absence d'une définition claire de cet « intérêt social », se fera principalement en fonction de règles non écrites.

En fonction de ce qui précède, on pourrait par exemple inclure dans le périmètre de l' « intérêt social » des terrils le rôle de lieux de convivialité qu'ils ont tenu pour les comités de quartier, ou celui de refuges pour les sans-logis. Mais qui pourra décider de la valeur de ces rôles dans la discussion générale qui présidera à la définition du statut et des usages de tel ou tel terril ?

Dans cette définition de l' « intérêt social » – et on pourrait aussi y inclure les intérêts pédagogiques ou culturels, qui soulèvent les mêmes questions –, ce ne sont pas seulement les pratiques des acteurs marginaux qui sont en question, comme les campements des sans-logis ou les explorations des artistes et des enfants riverains hors des « sentiers battus » : c'est toute la dimension, beaucoup plus diffuse et donc beaucoup plus difficile à concevoir, de ces espaces comme des lieux *disponibles* à l'accueil de pratiques informelles, expérimentales ou exploratoires « qui ne trouvent pas place ailleurs », qu'il s'agisse d'habitat, de fêtes, d'agriculture populaire, d'installations artistiques, de cabanes de scouts ou d'autres choses. Cet intérêt social et culturel présent dans le caractère informel des friches, défendu depuis longtemps par toute une tradition de pensée dont nous avons vu des exemples chez Stalker, Yvan Detraz ou Gilles Clément (mais qu'on aurait pu, aussi, rapporter aux « espaces autres » de Michel Foucault), sera-t-il compatible avec l' « intérêt social » tel qu'il sera conçu par celles et ceux qui seront en charge d'émettre des avis sur ces classifications et d'en déterminer les contenus ?

On pourrait soulever une contradiction potentielle à envisager la valeur de l'informalité au sein même d'un processus qui tend à la formalisation du

255 Gouvernement wallon, Décret du 14 mars 2024, *Op. cit.,* Art. D.VI.8. § 1er.
256 *Ibid.*
257 *Cfr.* chapitre 24.

statut d'un espace. Après tout, ces pratiques informelles se sont jusqu'ici passé d'autorisations pour se déployer. Pourtant, la recherche d'un équilibre entre ces deux pôles est ce à quoi l'histoire de ces espaces nous invite, et qui rejoint aussi plus largement un débat général sur la place accordée aux dehors de nos sociétés, débat qui inclut les questions posées par Virginie Maris sur la « part sauvage du monde », évoquées au chapitre 28. Ce qui est proposé ici ne revient pas à décrire « par le menu » les processus informels qui pourraient potentiellement prendre place sur les terrils, mais simplement à préserver la possibilité de leur existence, en reconnaissant qu'il ont joué jusqu'ici un rôle important dans la reconstruction de ces lieux comme valeurs communes.

William Cronon, Virginie Maris ou Gilles Clément invitaient, chacun à leur manière, à promouvoir le maintien d'une place pour le *sauvage familier* au cœur de nos espaces de vie. Par analogie, l'histoire des terrils en tant que friches invite aussi à penser la place, au cœur du processus de fabrique de la ville, pour « le sauvage, le nomade, le non planifié »[258] auxquels on pourrait ajouter l'expérimental, l'exploratoire, le marginal(isé) et le précaire ou le précarisé. Et ménager cette place revient aussi à reconnaître que lorsqu'elle a déjà été acquise au gré d'un processus historique, comme l'abandon des terrils qui a accompagné la désindustrialisation, la supprimer peut être interprété comme une violence sociale.

En considérant la question de la classification des terrils dans la perspective de leur histoire depuis un demi-siècle, il faut se souvenir qu'elle a autrefois répondu à un certain nombre des préoccupations d'ordre social et mémoriel énoncées par leurs défenseurs et – par l'entremise de ceux-ci – aux habitant·e·s des bassins miniers. Au moment où les terrils étaient menacés et certains déjà exploités, la première classification établie suite au décret de 1985 a été vécue par leurs défenseurs comme une victoire, qui posait une première limite à leur exploitation. La nouvelle classification semble, en vertu des catégories qu'elle mobilise, porter encore un cran plus loin la protection des terrils contre une disparition ou une exploitation « dure ». On pourrait en conclure que ce mode de gestion des terrils par la protection va dans le sens des souhaits des plus concernés : les riverains, les associations de protection de la nature, les héritiers de l'histoire industrielle et ouvrière… Il faut cependant garder à l'esprit la manière dont opère la classification sur une chose telle qu'un terril : pour le protéger de menaces *déjà connues*, il vient à en limiter les usages possibles à des pratiques *déjà reconnues*. La classification fonctionne par exclusive et obéit à une logique conservatrice : est interdit tout ce qu'elle n'autorise pas explicitement, même des usages nouveaux ou impensés qui pourraient s'avérer, immédiatement ou à terme, extrêmement fructueux. Raison pour laquelle les éventuels effets pervers d'une classification qui serait appliquée sans tact et sans

258 *Cfr*. chapitres 27 et 28.

discernement devraient être considérés. L'architecture du décret permettrait d'ailleurs peut-être d'adresser cet écueil, par le biais d'un dispositif que nous allons maintenant aborder.

Le contenu du local

À côté de la classification, le décret propose en effet un autre outil susceptible d'encadrer la gestion des terrils, et qui pourrait répondre en partie à ces dernières objections : le « Contrat de bassin minier historique » (qu'on choisira pour la suite d'appeler simplement « Contrat de bassin »). Conçu sur le modèle des « Contrats de rivière » qui ont été mis en place à partir des années 1990 dans une large proportion des grands bassins hydrographiques wallons, ce dispositif institutionnel a pour vocation d'organiser une concertation de différents types d'acteur·ices à propos de la gestion des terrils dans une certaine aire géographique (dont l'ampleur n'est pas définie *a priori*). Le décret détermine un cadre pour leur création et le rôle qu'ils peuvent tenir. L'initiative de création d'un Contrat de bassin peut provenir « de pouvoirs locaux, d'opérateurs des déchets de l'industrie extractive ou d'associations, de titulaires de droits réels ou d'occupants de terrils »[259], mais une fois cette initiative lancée, le décret impose que cette institution regroupe tous ces acteurs, en veillant à leur équilibre – le décret prévoit qu'il n'y ait pas « prédominance d'un groupe d'associés »[260].

Une fois celui-ci créé, la mission du Contrat de bassin telle que le décret la définit n'est pas de présider en continu à la définition des usages et à la gestion des terrils, mais plutôt d'« informer et sensibiliser »[261] l'ensemble des acteur·ices concerné·e·s afin qu'iles établissent ensemble un « protocole d'accord »[262], protocole qui doit viser à « atteindre des objectifs de mise en valeur des terrils compatibles avec les exigences environnementales »[263] décrites par ailleurs dans le décret.

On notera au passage que le contrat de bassin, posé ainsi comme une assemblée des protagonistes impliqués dans l'avenir de ces lieux, apparaît comme un écho lointain des *ting*, ces assemblées qui se tenaient dans le Jutland médiéval, racontées au chapitre 9 par Kenneth Olwig ; à un détail près, cependant : ces Contrats de bassin d'aujourd'hui n'ont qu'un pouvoir limité. Ils sont là pour « informer et sensibiliser », mais ne disposent pas des marges de manœuvres pour décider eux-mêmes ce qui pourra ou non se faire sur « leur » terril.

259 Gouvernement wallon, Décret du 14 mars 2024, *Op. cit.*, Art. D.VI.8. § 6.
260 *Ibid.*
261 *Ibid.* § 8.
262 *Ibid.*
263 *Ibid.*

§6. Le Gouvernement détermine les modalités d'établissement et de fonctionnement des contrats de Bassin minier historique.

À l'initiative de pouvoirs locaux, d'opérateurs des déchets de l'industrie extractive ou d'associations, de titulaires de droits réels ou d'occupants de terrils historiques et terrisses, il peut être créé une association participative dénommée «Contrat de Bassin minier historique» au sein d'aires géographiques correspondant à d'anciens bassins miniers déterminées par le Gouvernement. Cette association prend la forme d'une association sans but lucratif au sens du Code des sociétés et des associations.

Par dérogation octroyée conformément aux modalités arrêtées par le Gouvernement, il peut être créé plusieurs Contrats de Bassin minier historique par aire géographique visée à l'alinéa 2.

Le Contrat de Bassin minier historique est constitué des trois groupes suivants :

- *les titulaires de droits réels et occupants des terrils historiques concernés ;*
- *les membres proposés par les acteurs locaux ;*
- *les membres proposés par les administrations et les organes consultatifs concernés. Les acteurs locaux visés à l'alinéa 4 sont :*
- *les associations actives dans le domaine environnemental ;*
- *les acteurs liés aux différentes activités qui ont un impact significatif sur l'aire géographique concernée, tels les entreprises ou le tourisme ;*
- *les acteurs liés aux activités culturelles et éducatives qui s'exercent dans la même aire.*

Les organes de décision sont organisés de manière à être représentatifs des associés, sans qu'il y ait prédominance d'un groupe d'associés.

§ 7. En cas de pluralité de Contrats de Bassin minier historique au sein d'une même aire géographique déterminée par le Gouvernement en vertu du paragraphe 6, ils coordonnent leur action suivant les modalités déterminées par le Gouvernement.

§ 8. Le Contrat de Bassin minier historique a pour objet d'informer et de sensibiliser de manière intégrée, globale et concertée sur les caractéristiques, les ressources et les potentialités des terrils et d'organiser le dialogue entre l'ensemble de ses membres en vue d'établir un protocole d'accord.

Ce protocole d'accord contribue à atteindre les objectifs de mise en valeur des terrils historiques compatibles avec les exigences environnementales décrites à l'article D.I.1 en engageant ses signataires, chacun dans le cadre de ses responsabilités, à atteindre des objectifs déterminés.

Le Gouvernement peut attribuer au Contrat de Bassin minier historique des missions techniques.

§ 9. Le Gouvernement peut octroyer des subventions au Contrat de Bassin minier historique selon les règles qu'il détermine. Il peut les conditionner à un programme d'activité.

Le Contrat de Bassin minier historique établit un rapport annuel d'activités. En cas de pluralité de Contrats de Bassin minier historique au sein d'une même aire géographique déterminée par le Gouvernement en vertu du paragraphe 6, un rapport annuel d'activités coordonné par aire géographique est établi.

L'évaluation du Contrat de Bassin minier historique est réalisée annuellement par l'administration et communiquée au ministre ayant les richesses naturelles dans ses attributions.

Gouvernement wallon, Décret du 14 mars 2024 (extrait), *Op. cit.*, Art. D.VI.8. § 6.
Les parties soulignées dans le document l'ont été par moi-même.

Le pouvoir d'un Contrat de bassin n'est pourtant pas nul. Au paragraphe deux du décret, qui décrit la manière dont doit se décider la classification d'un terril, il est spécifié que le Contrat de bassin attaché au terril doit être consulté au moment de l'enquête qui préside au processus de classement de ce terril – pour autant que ce Contrat de bassin ait été constitué auparavant. Rien ne dit, par contre, si son avis aura valeur prépondérante, car c'est de toute manière le gouvernement qui tranche à la fin du processus, et la liste des autres organes consultés est longue : Conseil du sous-sol, Agence wallonne de l'Air et du Climat, et Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, ont aussi leur mot à dire.

Une fois la classification établie, « Aucun permis d'urbanisme ou d'environnement ne peut être délivré s'il contrevient à l'utilisation du terril »[264] déterminée par celle-ci. Ce cadrage réglementaire pose donc des limites assez strictes à l'action des Contrats de bassin, qui se trouve globalement subordonnée au cadre défini par la classification. Celle-ci pourrait éventuellement être revue ultérieurement, par exemple sur demande du Contrat de bassin, mais le décret n'indique pas cette possibilité, qui serait de toute manière à nouveau dépendante d'une décision du Gouvernement régional et de toutes les instances d'avis consultées lors de la première classification. La seule dérogation à la classification envisagée par le décret est une situation de « danger imminent », dans la perspective d'un glissement de terrain[265]. En tant qu'organe démocratique destiné à présider au destin des terrils, le Contrat de bassin possède donc des prérogatives concrètes assez limitées.

Il reste encore à aborder la question de sa composition. Ce qu'en dit le décret est que le Contrat de bassin est constitué des groupes suivants : « les titulaires de droits réels et occupants des terrils historiques concernés », « les membres proposés par les acteurs locaux » et « les membres proposés par les administrations et les organes consultatifs concernés. ». Dans la partie « acteurs locaux », le décret comprend « les associations actives dans le domaine environnemental », « les acteurs liés aux différentes activités qui ont un impact significatif sur l'aire géographique concernée tels les entreprises ou le tourisme » et « les acteurs liés aux activités culturelles et éducatives qui s'exercent dans la même aire »[266].

Parlements sans pouvoir

Ce Contrat de bassin constitue donc une forme de micro-parlement dédié à la gestion des terrils sur une aire déterminée, et qui apparaît comme un cousin lointain des comités de quartier et des associations environnementales qui se sont autrefois mobilisées pour défendre les terrils et les instituer en

264 *Ibid.*, § 3.
265 *Ibid.*, § 4.
266 *Ibid.*, § 6.

lieux partagés. Le Contrat de bassin peut être lu comme l'institution d'une dynamique démocratique locale qui permettrait d'anticiper sur les conflits d'usage et de susciter une reconnaissance mutuelle, de la part des acteurs concernés, des intérêts ou des désirs divergents – sans parler des imaginaires pluriels – portant sur un même espace. À noter : ce dispositif prend directement en relais la demande ancienne de certain·e·s défenseurs et défenseuses historiques des terrils qui l'envisageaient comme une solution intéressante pour une gestion respectueuse de toutes les parties prenantes – y compris les non humains, dont la voix y aurait été portée par les associations environnementales.

En vertu de ce qui est dit plus haut, ces conseils locaux pourraient être complémentaires de la logique avant tout conservatrice portée par le principe de classification. Ils seraient en effet susceptibles de pouvoir répondre à des situations qui n'auraient pas été anticipées par la classification – par exemple un effondrement de terrain qui changerait les conditions d'usage d'un terril –, à des possibilités qui apparaîtraient soudain comme désirables – par exemple un projet d'agriculture citoyenne, l'implantation d'un camp scout ou un projet d'habitat léger –, à des problèmes ou des difficultés posées au cours du temps par leurs usages admis – par exemple une surfréquentation touristique qui mettrait en question la biodiversité, etc. Au contraire de la classification, qui fonctionne sur un mode statique – elle fixe un état et des usages du site –, le Contrat de bassin est susceptible de délibérer au fil de la dynamique des situations, et d'agir en fonction de l'évolution du contexte. Ce rôle potentiellement vertueux des Contrats de bassin semble cependant cadenassé par l'architecture du décret, les hiérarchies qu'elle induit et les objectifs qu'elle formalise.

D'abord, comme on l'a vu, ces Conseils sont cantonnés à un rôle consultatif, qui n'est susceptible que de peser qu'à la marge sur la classification, celle-ci étant déterminante pour définir les usages possibles d'un terril.

Ensuite, le fonctionnement de ces conseils est balisé : leur mode d'action – « établir un protocole d'accord » – et leurs objectifs – la « mise en valeur » des terrils – sont déjà orientés dans une certaine optique. Tous les usages possibles des terrils ne sont pas identifiables, en effet, comme des « mises en valeur », quel que soit par ailleurs leur utilité selon d'autres critères. Derrière cette définition de la « mise en valeur » comme seul destin possible pour les terrils, fut-ce au travers d'un processus démocratique soigneusement cadré, pointe une logique utilitariste proche du sens que pouvait porter l'*improvement* au moment des enclosures. Le risque sous-jacent à l'adoption de cette logique est que ces conseils se contentent d'accompagner l'appropriation de cet héritage spatial au profit des usages les plus convenus et les plus valorisés sur le plan social : tourisme, loisirs et activités sportives seraient alors plus susceptibles d'y trouver leur place.

Le risque serait alors que soient marginalisées les pratiques habitantes, les appropriations informelles, les éventuels projets expérimentaux, ou de manière générale tout usage – humain ou non-humain – qui ne pourrait pas être identifié comme une « mise en valeur » des terrils.

Ce scénario est d'autant plus probable que la composition même des contrats de bassin ne semble pas ouvrir clairement une place pour les acteurs les moins équipés socialement. Dans le décret, la liste des acteurs et des groupes qui peuvent y revendiquer une place ne cite ni les comités de quartier, ni les associations locales qui auraient un intérêt à y revendiquer une place, telles que « solidarités nouvelles » ou « sortir du bois », par exemple. Là aussi, dans la manière dont de décret est rédigé semble percoler une certaine idée de ce qui fait le « local » : associations environnementales, entreprises, institutions touristiques et acteurs culturels. Les acteurs en prise directe avec les réalités sociales, comités de quartier compris, ne semblent pas envisagés comme faisant partie de ce périmètre du « local ». On pourrait ranger cet oubli derrière une maladresse de vocabulaire : après tout, un comité de quartier pourrait être vu comme « acteur ayant un impact significatif sur l'aire géographique concernée », mais le choix des mots porte en lui-même un sens et rien ne garantit qu'une interprétation « inclusive » serait systématique dans toutes les situations d'application de ce texte. Ce flou dans la définition des parties prenantes est en effet susceptible d'avantager les acteurs disposant déjà localement d'un pouvoir politique, économique ou institutionnel.

Subtile enclosure

On le voit, la comparaison des Contrats de bassin à un dispositif de démocratie locale tel que les paysages d'Olwig trouve assez rapidement ses limites. Mais même si l'analogie entre les Contrats de bassin et les paysages d'Olwig ne tient pas longtemps, elle a cependant le mérite de rappeler le rôle authentique des communs comme support du principe démocratique. C'est (aussi) une raison pour laquelle la perdurance du statut de communs qui a été acquis de manière non-officielle par les terrils de Wallonie à l'occasion de la courte parenthèse historique qui s'achève mérite d'être soutenue, défendue et prolongée. Les modalités d'application de ce décret pourraient être l'occasion, à terme, de faire avancer cette cause, mais l'architecture de celui-ci y pose d'emblée, comme on l'a vu, quelques obstacles importants, en ce qu'elle dessine en creux la perspective d'une appropriation privilégiée des terrils par certaines catégories d'usages, elles-mêmes associées à certaines catégories sociales. Une appropriation privilégiée qui, au regard de l'histoire longue des paysages, pourrait se lire comme une forme contemporaine, diffuse et particulièrement subtile d'*enclosure*.

La convention européenne sur le paysage

Simultanément aux évolutions institutionnelles qui portent sur les sols et les terrains miniers en Europe, et qui se répercutent comme on vient de le voir sur la situation belge, les codifications du Paysage évoluent elles aussi. À ce titre, la fin de l'année 2025 a vu la publication d'une déclaration officielle d'importance. Vingt-cinq ans après l'adoption initiale, en 2000, de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, les ministres et représentants gouvernementaux des différents pays membres, à nouveau réunis à Florence[267] pour célébrer l'anniversaire de cette convention, ont publié, le 28 octobre 2025 une déclaration qui en constitue, en quelque sorte, une mise à jour.

Au-delà des grandes considérations générales qui sont souvent le lot des déclarations produites par ces institutions de grande échelle, cette déclaration insiste – on pourrait même dire qu'elle martèle, tant la notion revient à plusieurs reprises sous des formes variées – sur la nécessaire implémentation d'un pouvoir des populations (« *empowering communities* ») dans les politiques du paysage[268]. Après qu'ait été identifiée, au point 1, l'importance du paysage pour la « qualité de vie des citoyens » ; le point 2 associe dégradations environnementales et atteinte aux droits humains ; le point 4 insiste sur une « gouvernance démocratique » de la planification ; au point 5, l'accent est mis sur l'inclusion des personnes « appartenant à des groupes en situation de vulnérabilité ou de discrimination » dans les politiques du paysage ; au point 6 est formulée l'injonction de valoriser « la participation publique, la citoyenneté active et la collaboration locale » ; au point 7, la « co-création des savoirs » pour répondre aux « besoins des populations locales » ; au point 9, un « partenariat avec les communautés locales et les acteurs, pour soutenir un usage des sols intégré et équilibré, la préservation de l'environnement et le bien-être social ». Le point 11 résume ainsi l'ensemble :

> [Les ministres et représentants réunis à Florence] SOULIGNENT la nécessité de renforcer la coopération entre acteurs afin de relever les défis posés à la qualité des paysages par la triple crise planétaire et de trouver des solutions innovantes, respectueuses des droits de l'homme et durables dans l'intérêt des sociétés.[269]

Même s'il y a sans doute loin de la coupe aux lèvres, et qu'une déclaration de ce type n'engage ni les états ni leurs dépendances institutionnelles sur le plan juridique, il faut reconnaître que les enjeux d'une politique du paysage

267 Florence était déjà le lieu où a été négociée et proclamée la convention initiale.

268 Conférence ministérielle marquant le 25eme anniversaire de la convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, Déclaration de Florence du 28 octobre 2025. Toutes les citations qui suivent dans le paragraphe proviennent du même texte.

269 *Ibid*.

décrits de cette manière sont sensiblement éloignés des conceptions du *paysage-image* telles qu'elles ont été rencontrées jusqu'ici, notamment encore dans la classification récente des *paysages culturels* du Nord-Pas-de-Calais[270]. Le tourisme n'est évoqué nulle part dans la déclaration, et c'est bien l'*empowerment* des populations locales qui est ici placé au centre d'une politique du paysage, sans oublier les groupes vulnérables[271].

Cette déclaration, énoncée depuis une « grande institution » européenne, a le mérite de montrer que les lectures du Paysage avant tout conçu comme un lieu de vie, qui s'approchent de l'esprit des *paysages substantiels* d'Olwig, ont percolé une partie de l'écosystème institutionnel qui se consacre aujourd'hui à cette notion. La déclaration de Florence, tout comme la convention qui l'a précédée vingt-cinq ans plus tôt, n'ont pas été rédigées directement par les ministres. Elles sont le résultat de discussions entre des institutions telles que l'ICOMOS, l'UICN ou le WWF, une longue liste d'agences environnementales européennes et nationales, et des experts issus du domaine du patrimoine, du droit environnemental ou de la géographie[272] – mais toujours pas de sociologue dans la liste, apparemment.

Tout comme la déclaration universelle des droits humains n'empêche pas que ces droits soient bafoués en de nombreux endroits du monde, y compris au cœur des nations du Nord Global qui se conçoivent comme des démocraties respectueuses de ces droits, une telle déclaration sur le paysage n'implique pas fatalement des effets immédiats, concrets et mesurables. Elle indique, tout au plus, une direction, un horizon. Elle crée aussi un précédent : en s'emparant de ce texte, d'aucuns pourraient faire valoir, localement, la contradiction qui existe entre les valeurs et les méthodes qu'il préconise et des politiques locales du paysage et du territoire qui ne les respecteraient pas. Parmi les politiques publiques appliquées aux terrils dont l'histoire racontée ici fait état, certaines pourraient être frontalement contredites par un tel cahier des charges.

L'histoire de la notion de Paysage est donc aujourd'hui dans une phase de redéfinition. Elle s'actualise, poussée par les crises sociales et écologiques. Il est probable qu'elle évolue encore rapidement dans les temps à venir au gré des évolutions de ces crises. Avant d'en venir aux conclusions de ce travail, il semblait important de mettre l'accent sur cet épisode, encore tout récent, de son avancement.

270 *Cfr.* chapitre 24.

271 En rapportant cette dernière intention aux terrils, on pense immédiatement aux sans-logis qui y trouvent parfois refuge. *Cfr.* chapitre 29.

272 Source : site web de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, https ://www.coe.int/fr/web/landscape/origins-of-the-convention, Consulté le 24/1/2026.

Mendelson, *Le soulèvement*, clip vidéo (extrait), 2017 © Pierre Martin et Simon Gosselin (réalisation), https://www.youtube.com/watch?v=uBCSKocmqGY

Le Soulèvement [273]

Un homme remonte la bretelle d'autoroute
Pousse un caddie et glisse dans la boue
Des cars de CRS entourent le camp
Deux boites de cassoulet froid pour les enfants

La soupe populaire au parc municipal
Bienvenue dans le nouvel ordre mondial
Des familles entières vivent sur les trottoirs
Pas de boulot, aucun avenir aucun espoir

La route est bondée ce soir
Mais où elle mène tout le monde le sait
Depuis l'embouteillage, je regarde ces gens
Et j'attends le soir du soulèvement

Le prêtre range sa bible dans sa poche
Rassemble son courage et sort une clope
Il attend le jour où les derniers seront les premiers
Traverse les tentes des sans-papiers

Avec leurs allers simples pour la terre promise
Leurs trous dans le ventre et dans les chemises
À dormir à quarante dans des baraquements
Se baigner dans l'eau des écoulements

La route est bloquée ce soir
Mais où elle mène tout le monde le sait
Depuis l'embouteillage je regarde le campement
Et je vois le soir du soulèvement

Et quelqu'un a écrit il y a longtemps :
Partout où un flic tabasse un mec
Partout où un nouveau-né hurle de faim
Partout où l'homme se conduit comme une bête
Partout où quelqu'un se bat je serai là

Partout où quelqu'un cherche un endroit pour vivre
Un boulot normal ou juste un coup de main
Partout où quelqu'un cherche à être libre
Regarde ses yeux et tu verras les miens

La route est morte ce soir
Et où elle mène personne ne s'en souvient
Depuis l'embouteillage je regarde ces gens
Et j'espère le soir du soulèvement

273 Mendelson, *Le soulèvement*. Chanson de Bruce Springsteen adapté en français par Pascal Bouaziz, in *Sciences politiques* (Ici d'ailleurs, 2017).

Partie 6.
Conclusions

Les traces persistantes de leurs mondes anéantis par l'Empire ne sont pas notre point d'arrivée, mais ils sont autant de repères inscrits à même la Terre, de points de départ vers l'avenir que nous devons inventer et construire.
Jojo, membre des Soulèvements De La Terre [1]

Vis-à-vis d'un état tout puissant qui cherche à « stabiliser » l'espace en appui sur sa codification abstraite, le terrain vague serait l'ultime recours de la vitalité irréductible.
Henri Lefebvre, *La production de l'espace* [2]

Le Paysage en acte

Faire retour sur l'histoire des terrils ne vaut pas que pour les terrils eux-mêmes. C'est en tant que *choses*, c'est-à-dire en tant qu'*incarnation d'un rassemblement d'expériences* [3], qu'il m'a intéressé ici de les considérer, en revenant sur des aspects oubliés ou minorés de leur histoire. Considérés comme tels, ils constituent de riches cas d'étude pour une théorie et une pratique contemporaines du Paysage.

En enquêtant les terrils à partir de leur statut de *choses*, il s'agissait de sortir d'une vision partielle des objets (et des lieux) pour embrasser leur complexité, l'interdépendance de leurs dimensions multiples, et des attachements qui les nouent. Faire cela, c'était aussi assumer qu'ils possèdent une charge politique, qu'il « suscitent des divergences » et « dessinent un espace public », pour paraphraser Bruno Latour [4]. Il s'agissait aussi, au travers de ce parcours, de questionner les codifications du Paysage dans leur capacité à saisir ces objets dans leurs ambivalences, leurs dimensions politiques, leur caractère de *matters of concern*, dirait encore Latour.

[1] Jojo, *« Terre des damnés » : libération paysanne et écologie anti-impérialiste*. Intervention le 20/7/2025 aux universités d'été du *QG décolonial*, https ://www.youtube.com/watch?v=u4mq6Od00lY

[2] Henri Lefebvre, *Op. cit.*, p. 64.

[3] *Cfr.* chapitre 3.

[4] Bruno Latour, « From Realpolitik to Dingpolitik – An Introduction », in *Making things public : atmospheres of democracy*, éd. par Peter Weibel et Bruno Latour (MIT Press, 2005), traduction personnelle. Dans ce texte, Latour invite à réhabiliter le pouvoir des choses à « faire politique ». Plutôt que de les aborder comme des objets inertes (*matters-of-facts*), il propose de les considérer dans leur pouvoir d'agir et de faire agir (*matters-of-concern*). C'est une démarche qui pourrait être une description possible de ce que j'ai cherché à faire ici avec les terrils.

Le droit au paysage

L'*extension du domaine du Paysage*, telle qu'elle a été redessinée par Olwig à partir de l'histoire des communautés du Jutland, rejoint les intuitions de Lefebvre selon lesquelles l'investissement dans l'*épreuve de l'espace* possèderait, pour les sociétés, les êtres et les choses, une dimension proprement existentielle : « une question de vie ou de mort »[5], écrivait-il. En associant le modèle des paysages d'Olwig et le *droit à la ville* de Lefebvre, on pourrait envisager la notion de *droit au paysage*, qui constituerait, comme l'a été le *droit à la ville* de Lefebvre sur le plan de l'urbain, un repère axiologique pour une pensée sociale et environnementale à l'échelle du territoire.

Imaginer les contours d'un *droit au paysage* avait d'ailleurs été l'objet d'un numéro de la revue *Les cahiers de l'école de Blois*, en 2021. Son introduction l'évoquait en ces termes :

> [Le droit au paysage] se distingue (…) aussi bien de l'accès à une nature mise en scène que des mesures de protection des sites, qui relèvent des codes de l'environnement ou du patrimoine. Son point de départ est la présence et les besoins des populations, leur appartenance à des lieux de vie singuliers et instables. La discussion rejoint l'enjeu crucial du respect des droits humains. Ainsi, certaines réflexions invitent le paysage dans le champ de la « justice spatiale », en particulier dans les contextes marqués par les guerres ou la colonisation. L'inquiétude pour les droits des générations futures est un motif supplémentaire de critiquer les excès de l'industrialisation et de combattre les désastres écologiques en cours.[6]

Un *droit au paysage* défini de cette manière, qui partirait des « besoins des populations » et de leur « appartenance à des lieux de vie » n'aurait sans doute pas été renié par les défenseurs des terrils dans les décennies 1970 et 1980. Comme on l'a vu au chapitre 23, l'identification des terrils comme des lieux à défendre est née principalement de deux choses : d'une part, leur assimilation à des lieux de « nature » et de promenade privilégiés dans un environnement par ailleurs fortement dégradé et, d'autre part, les attachements des populations à ces repères paysagers, chargés de mémoire sociale et intime, et habités par les fantômes de l'histoire locale.

On a vu au chapitre 11, puis dans les chapitres 14 et 15, combien cette nature substantielle du Paysage telle qu'elle existait dans les *landschaften* du Jutland au Moyen Âge a été ensuite concurrencée par une autre définition, portée par les bourgeoisies européennes. Une définition qui a outillé leur

5 Voir Chapitre 3.

6 Olivier Gaudin, « Le droit au paysage », éd. par INSA Centre Val de Loire, *Les cahiers de l'école de Blois*, nº 19 (2021) : 4-9.

main-mise progressive sur les Terres, sur le continent avec les *enclosures*, et jusqu'à l'échelle planétaire au travers des entreprises coloniales. Cette définition du paysage comme représentation, comme mise en ordre esthétique du monde, a accompagné la prédation des territoires au nom d'un projet prétendument civilisateur. Elle a constitué l'appareillage optique d'un processus de domination, procédant à sa *mise en scène* au travers des différentes phases de développement du capitalisme moderne.

Ces deux lectures concurrentes du Paysage se trouvent encore incarnées dans la manière dont cette notion est conçue et mobilisée aujourd'hui, et cela s'illustre notamment dans la manière dont sont considérés les terrils. Pour une part, ils ont été depuis le début de leur existence et jusqu'à aujourd'hui le lieu de pratiques habitantes, individuelles et collectives, dont certaines ont été racontées dans les pages qui précèdent : la pratique du glanage[7], les explorations enfantines[8], les fêtes de quartier[9], l'agriculture artisanale[10], les balades et les randonnées[11], les festivals d'art et de musique[12], les habitations précaires[13]. Ces pratiques ont, pour la plupart d'entre elles, proliféré en dépit de la propriété effective des terrils. Elles ont profité de leur nature d'espaces délaissés, disponibles à l'appropriation, pour y inscrire ou y réinscrire des attachements avec les communautés qui vivent à proximité. Dans les faits, elles ont, au moins pour un temps, institué ces espaces en tant que *communs*. Au fil du temps, les non humains ont aussi pris leur part dans ces processus de génération et de régénération, quand ils n'en ont pas été à l'origine. Dans les années 1970, c'est à leur suite que sont venus les voisins, les promeneur·euses, les artistes et les collectifs cultivateurs.

Pour une autre part, les terrils sont aussi dès l'origine une « création » de l'industrie et une possession de leurs propriétaires. Leur assise foncière, comme on l'a vu au chapitre 12, a été acquise au gré des licences accordées aux industriels pour occuper le territoire, au profit d'un progrès industriel supposé bénéficier à tous. Ils ont ensuite été, au gré des fluctuations de l'économie et du regain de valeur des matières qu'ils renferment, des ressources à exploiter par leurs propriétaires et par les industriels, et ceci en dépit de la valeur affective qu'ils représentaient pour les populations locales, comme on l'a vu dans les chapitres 22 et 23. Enfin, les valeurs d'attachement qu'ils ont acquises au fil de leurs régénérations sociales et biologiques se trouvent encore aujourd'hui mobilisées au profit d'intérêts particuliers, qu'il s'agisse de la

7 *Cfr.* chapitre 16.
8 *Cfr.* chapitre 20.
9 *Cfr.* chapitre 23.
10 Voir notamment le vignoble du Martinet, géré par le comité de quartier. http ://vignobledumartinet.be/
11 *Cfr.* chapitre 26.
12 *Cfr.* chapitre 30.
13 *Cfr.* chapitre 29.

valorisation du patrimoine foncier de leurs propriétaires privés, abordée au chapitre 32, ou des usages parfois restreints aux aspirations de catégories sociales dominantes, tels que les développements touristiques abordés au chapitre 31. Deux phénomènes qui, associés, résultent en ce qui pourrait être défini comme une forme de *gentrification territoriale*, une incarnation de ce que j'avais évoqué plus haut comme de l'extractivisme culturel, soit l'appropriation et le recodage, par un groupe social dominant, d'une objet culturel généré par d'autres, lesquels voient dans le même temps leurs attachements avec cet objet aliénés ou effacés.

Indéfinition du « social »

Ces appréhensions divergentes du Paysage et des rapports à la Terre s'incarnent autant dans des définitions juridiques que dans des pratiques culturelles, les unes et les autres évoluant de concert. Loin d'être achevée, leur confrontation se trouve, dans le cas des terrils de Wallonie, dans un état de latence. Ces terrils sont encore aujourd'hui, pour beaucoup, des espaces peu définis, peu utilisés et peu régulés. Leur destin n'est pas encore tout à fait écrit, mais au travers de projets tels que *Destination terrils*[14] ou le récent *Code de la gestion des ressources du sous-sol*[15], il est malgré tout en train de se dessiner.

Dans ces projets institutionnels, comme de manière plus générale dans les pratiques de classification patrimoniale, l'annonce de la prise en compte de l'« intérêt social » des paysages pour les populations en présence est un critère récurrent. Dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* publiées par l'UNESCO, l'article 47ter précise, au sujet des *paysages culturels*, qu'« il est [...] important de préparer les propositions d'inscription [à la liste du patrimoine mondial] en collaboration et en complet accord avec les populations locales »[16]. On a vu au chapitre 25, avec l'implémentation difficile des *paysages culturels*, que les aboutissements concrets de cette intention faisaient encore débat aujourd'hui. Concernant les terrils, on retrouve cette intention de prise en compte de « l'intérêt social » notamment évoquée dans l'arrêté de classement du Martinet, évoqué au chapitre 24, ou plus récemment dans le *décret sur les ressources du sous-sol* porté par Céline Tellier, dont il est question au chapitre 33. Mais bien que ce critère soit identifié sur le papier, sa prise en compte en situation réelle souffre, comme on l'a vu, d'un manque de définition de ce que pourrait recouvrir le « social ». Elle souffre aussi de l'absence relative, dans les instances de classification, de participants spécifiquement consacrés à faire exister ce paramètre « social » dans les modes de

[14] *Cfr.* chapitre 31.
[15] *Cfr.* chapitre 33.
[16] UNESCO, « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial », 16 juillet 2025, p. 22-23.

valorisation de ces paysages[17]. Le « social » est revendiqué comme une valeur par les tenants de tous ces processus institutionnels, mais aucun n'est vraiment au clair avec ce que cette notion recouvre, ni surtout *qui* elle concerne véritablement. Les comités de quartier, émanations la plus directe de cette modalité sociale des terrils, et porteurs, par ailleurs, des premières impulsions de reconnaissance de cet héritage commun, n'y sont pas conviés. Pas plus, semble-t-il, que les sociologues. Les conceptions de l'« intérêt social » mobilisées par ces processus rappellent plutôt la « proximité distante » de Bourdieu évoquée au chapitre 17 : une vision contemplative, esthétisante – artialisante, diraient certains[18] –, et finalement distanciée, de la réalité sociale des lieux concernés. Le « social » fonctionne alors ici comme un signifiant vide, mobilisé pour légitimer des opérations dont il exclut précisément les formes de vie les plus directement concernées.

Mondes en conserve

Une même coloration est perceptible si l'on se tourne vers les socialités non humaines et leur processus de reconnaissance, de « valorisation » et de conservation. Comme l'ont souligné William Cronon, Virginie Maris ou Olivier Hamant, il existe (encore) une nature sauvage avec ses propres puissances, ses rythmes et ses modalités d'existence, qui la constituent comme *autre* vis-à-vis des sociétés humaines. Valider ce point et reconnaître son importance ne revient pas à ressusciter le vieux clivage moderne entre la nature comme totalité et la culture humaine comme extraction de celle-ci, mais plutôt à poser la relation entre humains et nature sauvage comme un rapport symétrique et non comme une assimilation – une *absorption*, dirait Virginie Maris[19]. Ceci invite à une évaluation critique des modalités de protection et de conservation de la nature. Dans leur tendance à codifier le vivant pour l'étudier et, *in fine*, le conserver, ces démarches peuvent en venir à hiérarchiser les espèces en fonction de valeurs qui ne peuvent qu'être humaines, et rien d'autre qu'humaines – ou culturelles, si l'on préfère. La conservation de la nature revient alors à la « culturaliser », en l'encapsulant dans une vision mythifiée, qui néglige les dynamiques et les interdépendances propres au vivant au profit de la mise en avant – on pourrait dire « de l'extraction » – d'espèces identifiées comme rares ou supposément plus intéressantes que d'autres. C'est ce qui se passe pour les terrils du Nord-Pas-de-Calais sous l'égide de la patrimonialisation des paysages du bassin minier : si leur « enfrichement » ou leur « embroussaillement » est réprouvé, c'est pour maintenir fixe dans le temps la lecture du passé minier,

[17] *Cfr.* chapitre 24.

[18] L'« artialisation » est le terme utilisé par Alain Roger, l'un des représentants les plus fervents de l'école du *Paysage-image*, pour désigner le processus de traduction de la réalité matérielle d'un *pays* à la formalisation esthétique d'un *paysage*. *Cfr.* chapitre 11 et Alain Roger, *Court traité du paysage*, Bibliothèque des sciences humaines (Gallimard, 1997).

[19] Ce point a été développé dans le chapitre 28.

autant que la présence d'espèces supposément plus précieuses que d'autres, car conçues comme « inféodées aux terrils »[20]. Même si l'usage du mot « inféodé » est avant tout une métaphore, celle-ci devrait nous interpeller sur les ressorts qui conduisent à valoriser ces spécificités là au détriment d'autres ; à privilégier les espèces qui s'ajustent à nos représentations et à nos classifications plutôt que d'observer et d'intervenir avec tact. Ceci suppose, notamment, d'accepter la possibilité d'une dissolution partielle des traces matérielles de nos héritages historiques, voire même la disparition éventuelle d'une espèce trop fragile pour se maintenir dans le jeu complexe des évolutions sociobiologiques. Bref, d'abandonner nos fétiches pour embrasser des visions simultanément plus larges et plus troubles.

> « La question patrimoniale est vraiment une question problématique »,
> car en se focalisant sur les individus, elle empêche de voir les mondes.

C'est Jean-Louis Tornatore qui parle ici – citant en partie Vinciane Despret – dans *Ouvrir le chemin du chagrin*[21], court essai qui entend poursuivre, au regard des enjeux posés par l'Anthropocène, une critique radicale du « mode de conceptualisation du rapport au monde »[22] portée par le patrimoine ; critique déjà entamée dans d'autres travaux antérieurs[23]. « On peut se demander de quel poids peuvent bien peser les gestes patrimoniaux de sauvegarde face aux entreprises de dévastation qui ont conduit à l'état actuel de la planète »[24], s'interroge l'auteur, tout en précisant que ce rejet de la catégorie de patrimoine n'exclut pas pour lui le maintien « d'une pensée de l'héritage, mais alors élargie aux 'communs négatifs' »[25]. Il s'agit, en somme, de remettre en question une conception de nos héritages fondée sur un principe de distinction et de séparation. Une conception qui, par exemple, reste focalisée sur la « valeur universelle exceptionnelle »[26] supposée de certains « biens culturels et naturels »[27], de certaines « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature »[28], ou de certaines espèces vivantes rares qu'il faudrait sauver du désastre – mais en tant qu'isolats. La *Convention pour la protection du patrimoine mondial* de l'UNESCO de 1972, texte fondateur des conceptions contemporaines du patrimoine, partait du

20 *Cfr.* chapitre 24.
21 Jean-Louis Tornatore et Ninon Bonzom, *Ouvrir le chemin du chagrin, après le patrimoine* (les Éditions Composer, 2024), citation p. 43.
22 *Ibid*., p. 12.
23 Jean-Louis Tornatore et Anne-Sophie Haeringer, éds., *Héritage et anthropocène : en finir avec le patrimoine* (Éditions Arbre bleu, 2022).
24 Jean-Louis Tornatore et Ninon Bonzom, *Op. cit.*, p. 12.
25 *Ibid*. Voir au chapitre 13 pour une définition des *communs négatifs*.
26 *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel* de l'UNESCO, 1972, article 1.
27 *Ibid.*, introduction.
28 *Ibid.*, article 1.

constat que le « patrimoine culturel et le patrimoine naturel [étaient] de plus en plus menacés de destruction non seulement par les causes traditionnelles de dégradation mais encore par l'évolution de la vie sociale et économique »[29], raison pour laquelle il y avait lieu d'assurer leur « conservation », leur « protection », leur « préservation ». Focalisé sur le maintien dans le temps de ses objets d'attention, cet incipit, en désignant « la vie sociale et économique » comme facteur menaçant pour ces derniers, omettait de poser une distinction entre les entreprises de destruction massive de natures extractivistes, industrielles, voire militaires ou colonialistes, et ce qui relève de la vie quotidienne des communautés humaines – et non humaines. On a vu les limites de cette logique dans le cas des terrils, et ce autant pour ce qui concerne les paysages culturels du Nord-Pas-de-Calais que, à Charleroi, pour les terrils du Martinet. Dans le premier cas, c'est l'évolution biologique naturelle des terrils qui s'est trouvée assujettie aux normes patrimoniales énoncées par l'UNESCO et prises en relais par la Mission bassin minier[30]. Dans le second, ce sont les pratiques sociales et conviviales qui, sur le papier du moins, se voient reléguées au rang de menace pour l'intégrité physique du site – alors qu'elles sont pourtant au fondement de la reconnaissance publique de cet héritage[31].

Sur un autre plan, on a vu aussi combien la classification patrimoniale, si elle se donne pour objet de préserver des objets d'attention soigneusement identifiés et *délimités*[32], ouvre aussi la voie à leur aliénation, à leur réification, voire à leur marchandisation, en les transformant en objets de consommation touristique, les séparant du substrat culturel et des pratiques quotidiennes qui constituaient leur monde d'origine. C'est ce que Marco d'Eramo soulignait de manière grinçante dans son texte *UNESCOCIDE*[33], et c'est aussi ce que soulignent celles et ceux qui dénoncent les formes d'extractivisme culturel qui sont parfois véhiculées par les pratiques patrimoniales, en écartant les communautés locales de la gestion et de la définition de leurs héritages culturels et matériels[34].

29 *Ibid*., introduction.
30 *Cfr.* chapitres 24 et 28.
31 *Cfr.* chapitres 23 et 24.
32 Cette exigence de délimitation des objets et des sites patrimoniaux tient autant à des nécessités d'identification qu'à des contraintes de gestion et de maintenance. La Convention pour la protection du patrimoine mondial énonce clairement, dans son article 2, que les sites « naturels » appelés à être considérés comme patrimoine doivent être « strictement délimités ». C'est notamment contre ce paramètre qu'Isabel McBryde avait promu l'adjonction de la catégorie des *paysages associatifs* en 1992. *Cfr.* chapitre 25 pour un retour sur ces éléments.
33 *Cfr.* chapitre 31 et Marco d'Eramo, *UNESCOCIDE*, New Left Review, nº 88 (juillet 2014) : 47-53.
34 *Cfr.* chapitre 3.

Monts et mondes

Plutôt que d'« élever des monuments aux morts dans un monde en train de disparaître »[35], la synthèse que propose Jean-Louis Tornatore, en appui sur d'autres travaux contemporains, invite à embrasser l'ensemble des mondes qui se détériorent sous nos yeux – jusqu'au climat planétaire – comme objet de nos entreprises de protection et d'attention.

> Il y a aujourd'hui du nouveau dans le fait de faire sens et de donner de l'importance aux choses, c'est-à-dire de signifier ce qui du passé et du présent (nous) importe, ce qui compte, qui rend caduque la catégorie de patrimoine, ou du moins qui ne s'accorde pas avec elle.[36]

Dans son entreprise de redéfinition d'une pensée de l'héritage qui s'affranchirait du principe de séparation pour embrasser l'horizon des interdépendances, Jean-Louis Tornatore en vient à promouvoir la notion de *monde(s)*. « poser le problème en termes de mondes »[37], c'est reconnaitre que chaque espèce vivante – y compris l'espèce humaine – dépend, pour exister, d'un enchevêtrement de relations avec d'autres espèces et d'autres êtres, qui constituent *son monde*[38]. Chaque espèce existe *par son monde*, et si l'on revient à la définition des *choses* posée par Heidegger et reprise par Ingold lorsqu'il évoque les *tumuli*, on pourrait dire que chaque *chose* existe elle aussi par son monde, puisque son existence est le résultat d'un tissu de relations[39]. Négliger ces relations – et leur dimension incommensurable –, les réduire à une liste de critères scientifiques, c'est nécessairement l'« objectifier », et donc l'aliéner. C'est tout le paradoxe du principe de conservation. On a vu avec les terrils combien cette critérisation scientifique, bien qu'elle s'ancre dans l'intention louable de protéger une chose considérée importante pour une communauté, peut en venir à négliger une part importante des relations qui font cette chose, sa vitalité et, en définitive, son existence même. « Rien n'advient sans le monde qui lui est lié »[40], disait Donna Haraway, citée par Tornatore[41] ; « il est ainsi crucial de tenter de connaître *ces* mondes », poursuit-elle.

Portés par cette exigence éthique de penser – et de faire – avec les mondes, nous pouvons maintenant revenir à la question posée au départ de cette enquête[42] : qu'est-ce qu'un terril ? Ou plutôt : qu'est-ce qu'un terril en

[35] Jean-Louis Tornatore et Ninon Bonzom, *Op. cit.*, p. 42.
[36] *Ibid.*, p. 14.
[37] *Ibid.*, p. 41.
[38] *Ibid.*, p. 44.
[39] Je renvoie ici à la distinction héideggerienne entre *chose* et *objet* synthétisée au chapitre 3.
[40] Donna Haraway, *Manifeste cyborg et autres essais : sciences, fictions, féminismes*, avec Laurence Allard et al., Essais (Exils, 2007), p. 324.
[41] Jean-Louis Tornatore et Ninon Bonzom, *Op. cit.*, p. 49.
[42] *Cfr.* chapitre 4.

tant que *chose* ; et donc, en définitive : de quoi est fait son *monde* ? En fonction de ce qui vient d'être énoncé, la réponse à une telle question ne peut être que partielle et située. Elle se trouve restituée dans le parcours composé ici au fil d'une trentaine de chapitres, sans que cette fenêtre ouverte sur le monde des terrils suffise à tout en dire. Elle reste – et restera toujours – à réécrire. Comme le dit Tim Ingold : « The mount exists in its *mounding* »[43]. L'expression, intraduisible en français, renvoie au fait que toute chose est une trajectoire d'existence, qu'il s'agit de comprendre dans son mouvement, comme une chose *toujours en train de se (re)faire*. Jean-Louis Tornatore exprime une idée similaire en avançant que « monde est un verbe », parce qu'un monde « n'est pas fait et dépend des relations qui se nouent »[44] – et continuent, indéfiniment, de se nouer.

Le commun des montels[45]

Que faire, alors, des terrils ? Ou plutôt : *comment* faire *avec* eux – et donc, en conséquence, *avec leur monde* ? Si leur protection par l'identification patrimoniale est considérée comme un outil imparfait, quelle est l'alternative ? Faudrait-il y renoncer, au risque de livrer ces lieux aux spéculations foncières et aux appropriations d'ordres divers par celles et ceux qui disposent des moyens pour faire valoir leurs vues sur ces espaces ? Faudrait-il déréglementer pour laisser dériver leur destin au gré des forces sociales, économiques et politiques qui verront l'intérêt de s'en saisir ? Ou faut-il, au contraire, reprendre le chantier là où il se trouve, sans rien renier ni des trajectoires qui ont conduit les terrils à l'endroit où ils se tiennent aujourd'hui, ni du travail des acteur·ices qui ont, chacun à leur manière, contribué à ces trajectoires ?

Pour les terrils de Wallonie, le moment est opportun et l'occasion serait belle pour tenter d'y expérimenter de nouvelles manières de faire : l'encre du nouveau décret minier n'est pas encore tout à fait sèche[46], et ce sont maintenant ses arrêtés d'application qui doivent être élaborés. Dans la continuité des pistes vers une gestion plus partagée des terrils inscrites dans ce décret,

[43] Les traducteurs de l'ouvrage ont proposé, faute de mieux, « le tumulus existe en s'entassant », tout en précisant que la formulation originelle d'Ingold faisait directement référence à la formule célèbre de Heidegger : « Die Welt weltet » (le monde mondifie), présente initialement dans sa conférence « L'origine de l'œuvre d'art ». Tim Ingold, *Faire : anthropologie, archéologie, art et architecture*, trad. par Hervé. Gosselin et Hicham-Stéphane Afeissa (Éditions Dehors, 2017), p. 172 et Martin Heidegger et Wolfgang Brokmeier, « L'origine de l'œuvre d'art [Der Ursprung des Kunstwerkes] », in Chemins qui ne mènent nulle part [Holzwege] (Gallimard, 1962).

[44] L'expression de jean-Louis Tornatore est proche elle aussi, d'une autre manière que celle d'Ingold, de la formule de Heidegger évoquée ci-dessus. Jean-Louis Tornatore et Ninon Bonzom, *Op. cit.*, p. 48.

[45] Le mot « montel » désignait, en français médiéval, une « éminence », une « élévation », de nature topographique. Il était utilisé au moyen-âge pour désigner des petits reliefs tels que monticules ou collines, raison pour laquelle il subsiste encore aujourd'hui dans certaines désignations toponymiques. Source de la définition : Dictionnaire du Moyen Français, Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, https ://www.cnrtl.fr/definition/dmf/MONTEL

[46] *Cfr.* chapitre 33.

l'opportunité existe aujourd'hui d'inscrire les terrils comme les lieux possibles d'une relation mutuelle entre les communautés vivantes (humaines et autres), entre elles, avec la Terre, et avec les fantômes – ou les mémoires, si l'on préfère – qui habitent les bassins miniers.

Les contrats de bassin [47] seraient une base possible pour une telle entreprise. L'esprit qui préside à leur définition va dans le sens d'une démocratie locale, bien que, comme on l'a vu, elle semble s'arrêter à mi-chemin. Amender ces institutions pour y intégrer les comités de quartier et les associations locales à vocation sociale serait déjà un premier pas. Desserrer l'étau des usages possibles, en y intégrant les activités associatives, l'agriculture artisanale, l'habitat léger à vocation sociale, ou d'autres usages selon les besoins des populations voisines, pourrait aussi y nourrir ces liens entre les populations, les communautés biologiques et la Terre.

Quant au pouvoir réel des contrats de bassin, la définition actuelle du décret le laisse apparaître comme très limité. Ils sont avant tout une instance d'avis, et ne disposent pas d'une capacité propositionnelle qui pourrait leur permettre de négocier au fil du temps les usages possibles de « leur » terril.

Alors qu'au niveau européen s'énonce, au travers de la convention européenne sur le paysage, une ambition nouvelle [48], le décret minier pourrait, au fil de ses arrêtés d'application, soutenir l'émergence de ce qui se trouve aujourd'hui en germe lorsqu'on considère le trajet que les terrils ont parcouru depuis un demi-siècle. À l'instar des territoires décrits par Yvan Detraz, rencontrés au chapitre 27, les terrils pourraient devenir des *Terres communes*, lieux de disponibilité dont les appropriations et les usages pourraient être négociés localement au fil du temps et de l'évolution des besoins des communautés riveraines. Des lieux, en somme, qui trouveraient à renouer avec l'esprit des paysages remis au jour par Kenneth Olwig [49].

Un tel projet supposerait, bien sûr, un peu plus qu'un *relifting* du décret minier au travers de ses modalités d'application. Il faudrait notamment envisager une expropriation progressive des terrils qui restent encore aujourd'hui des propriétés privées. Une *déclosure*, qui les réinstituerait comme communs. Impayable ? Oui, si les valorisations foncières de ces terrains sont établies à partir du fait qu'ils seraient un jour constructibles, et que les bilans des sociétés immobilières qui en sont propriétaires, gonflés à partir de cette hypothèse largement spéculative [50], sont pris pour argent comptant. Non, si la valeur foncière des terrils et de leurs piémonts est considérée pour ce qu'ils sont aujourd'hui : des friches longtemps abandonnées, qui n'ont demandé à leurs propriétaires depuis un demi-siècle que très peu d'attention et d'entretien, et qui

47 *Ibid.*
48 *Cfr.* chapitre 34.
49 *Cfr.* chapitre 11.
50 *Cfr.* chapitre 32.

seraient peut-être mieux ménagées et socialement plus utiles si elles étaient confiées aux soins des communautés riveraines, comme l'a été, par exemple, le terril du Martinet. Atteinte au droit de la propriété privée ? Certes, mais pas moins que les expropriations qui ont eu lieu au cours du XIXe siècle au profit des industriels de l'époque, qui ont permis leur emprise sur l'ensemble des terres vivables aux alentours des mines – et bien au-delà –, et qui ont généré d'immenses profits partis ailleurs, au détriment des régions concernées[51]. Vis-à-vis de cette perte jamais réparée, l'avènement des terrils comme biens communs ne serait jamais qu'une compensation très partielle. Au XIXe siècle, c'est la priorité publique donnée au développement rapide de l'industrie qui avait été opposée à la dimension prétendument sacrée du droit de propriété. Aujourd'hui nous sommes face à l'Anthropocène : il y a lieu de changer de priorités.

Ce qui n'est pas écrit

Mais l'attention aux règles écrites qui déterminent les devenirs de ces paysages, bien qu'elle soit importante, et qu'elle ait notamment concerné une part significative des mobilisations pour la défense des des terrils depuis les années 1970, est loin d'épuiser les leçons qui nous sont transmises par leur trajectoire historique. À côté, en deçà et au-delà des règles écrites et de la codification institutionnelle, il y a aussi et surtout ce qui n'est pas écrit : les coutumes, les lois non écrites, les pratiques habitantes. Ici encore, c'est Kenneth Olwig et ses *paysages substantiels* qui insistent sur leur primauté, et c'est toute l'histoire des terrils qui leur répond en écho.

Les glaneuses et les « vagabonds » qui fréquentaient les terrils à leur naissance n'ont pas eu besoin de l'autorisation de leurs propriétaires pour se les approprier, parfois au risque de leur vie[52]. La fréquentation des terrils par les enfants des bassins miniers n'était pas, elle non plus, inscrite dans le registre des usages autorisés[53]. De manière générale, les êtres vivants qui ont profité du désintérêt des propriétaires pour investir ces espaces et y inscrire leurs vies, provisoirement ou dans la durée, n'ont pas eu besoin de règles écrites pour le faire. Idem, plus tard, pour les promeneurs et promeneuses, même si l'inscription des chemins dans la durée et la possibilité d'y apposer une signalétique a finalement nécessité d'inscrire ces chemins dans une convention[54]. L'installation des sans-logis sur les terrils se passe elle aussi de signatures écrites. Toutes ces pratiques, pourtant, qu'elles soient le fait d'humains ou d'autres qu'humains, ont participé à constituer les terrils en tant que *choses*, au moins autant, sinon bien plus, que leur statut juridique ou les règlements qui étaient censés circonscrire leur usage. Un papier rédigé dans les

51 *Cfr.* chapitre 12.
52 *Cfr.* chapitre 16.
53 *Cfr.* chapitre 20.
54 *Cfr.* chapitre 26.

premiers temps de cette enquête indiquait déjà de quelle manière l'ensemble de ces pratiques, dépliées dans le temps, avaient peu à peu inscrit les terrils comme des *communs* dans les représentations collectives[55]. Une inscription qui, loin d'être purement abstraite, est susceptible de mettre certains protagonistes en mouvement, voire en résistance, comme cela a été le cas pour les défenseurs et défenseuses historiques des terrils.

> Il faut affirmer que c'est seulement l'activité pratique des hommes qui peut rendre des choses communes, de même que c'est seulement cette activité pratique qui peut produire un nouveau sujet collectif.[56]

Même si l'on pourrait ajouter à cette affirmation de Dardot et Laval l'agentivité possible des autres qu'humains dans la constitution des communalités, elle pointe déjà l'importance des pratiques et des usages, qu'ils soient ou non conformes aux normes écrites, pour installer progressivement le statut d'un espace en tant que *chose commune*.

À l'inverse de ces mouvements, le pouvoir des règles non écrites se constate aussi sur le plan des possibilités d'exploitation de ces lieux. On le voit notamment avec l'autorisation qui a été offerte à Valimo de développer le terril du Sacré-Français en dépit de l'inscription de la majeure partie de ce site en tant qu'espace vert au plan de secteur[57]. Malgré le fait que cette catégorisation ait eu pour objectif, à l'origine, de préserver à long terme les rares espaces verts qui existaient encore dans cette région déjà fortement urbanisée, il n'a pas fallu beaucoup pour que cet argument soit écarté au profit d'une politique de développement foncier. Bien qu'il soit compréhensible que les collectifs qui luttent pour le ménagement des espaces soient attachés à ces inscriptions légales, et bien que ces inscriptions soient évidemment utiles à leur protection, il y a lieu tout autant d'en comprendre les limites et le caractère potentiellement fragile.

Le récit de la « réparation »

Les processus désignés comme relevant de l'assainissement ou de la valorisation (que celle-ci soit foncière, touristique ou patrimoniale) ont ceci de particulier qu'ils considèrent *a priori* la terre sur laquelle ils sont appelés à intervenir comme malsaine ou sans valeur. Ce point de départ, déjà largement questionnable au regard de ce qui précède, fait écho à la manière dont l'*improvement* avait servi en d'autre temps de caution morale (et politique) à

55 Michael Bianchi, « (Ré)générer les communs par la pratique physique du territoire, le cas de la Boucle noire à Charleroi », *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, nº 25 (décembre 2021) : 25, https ://doi.org/10.4000/paysage.24784.
56 Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun, essai sur la révolution au XXIe siécle* (La Découverte, 2015), p. 61.
57 *Cfr.* chapitre 32.

l'appropriation des terres rurales et coloniales[58]. Assainir et valoriser, c'est aussi s'autoriser à sélectionner ce qui sera retenu et ce qui sera oublié, ce qui deviendra valeur et ce qui deviendra (ou restera) déchet, avec le risque d'oublier ou de lisser les violences de l'histoire et de minorer les vies et les récits de celles et ceux dans les corps desquel·le·s elles se sont inscrites.

Au cours de son enquête sur le site de *Fresh Kills* (littéralement, *source fraîche*) cette île marécageuse voisine de New York, espace naturel devenu au cours du XXe siècle une immense décharge, puis désaffectée en 2001 et reconvertie en un parc, Lucie Taïeb s'interrogeait sur ce territoire longtemps sacrifié, d'ou l'histoire semble avoir été effacée.

> [...] C'est d'abord pour leurs habitants, nous dit-on, que Freshkills existe. La ville offre un parc à tous ceux qui ont subi la décharge.
> Faut-il accepter sans regimber les cadeaux empoisonnés de ceux qui nous ont méprisés, de ceux qui nous méprisent ? Faut-il adhérer au récit de Freshkills, à l'écriture glorieuse de son histoire ? Faut-il fermer les yeux sur ces décennies de dépôt à peine contrôlé, lorsque les législations n'étaient pas regardantes en matière de toxicité ? Et dans quelle mesure ces questions mêmes sont-elles déplacées ?[59]

Si Lucie Taïeb questionnait la pertinence de sa démarche critique, c'est que l'adhésion au récit de la réparation est adopté aussi par une partie de celles et ceux qui ont été directement touché·e·s par les maltraitances infligées aux territoires auxquels ils sont liés. « It was a stain »[60], lui dit une riveraine à propos de la décharge, décontenancée par sa vision critique[61]. D'autres, par contre, continuent de voir la décharge qu'ils ont connue sous le couvert pacifié du parc. Et les récits sont là pour tenter de donner sens à ce qui continue de hanter le lieu.

> Tout se répare et tout s'efface ; pourtant rien ne disparaît. Il y a cette part en nous, impitoyable, qui se souvient. Et quand tout sera revenu à la normale, il n'est pas impossible que sur les photos prises alors, les corps continuent de ressembler à ces silhouettes de synthèse, [...], à ces surfaces sans intériorité, qui singent seulement une présence. Shorts blancs et familles heureuses, observateurs et cyclistes, tous porteront, sans le savoir, non le poids d'une faute mais la trace d'un manque : une faille, un défaut d'être, qui trahit l'oubli.[62]

58 *Cfr.* chapitre 11.
59 Lucie Taïeb, Freshkills, (La Contre Allée, 2022), p. 92.
60 C'était une souillure, un chancre.
61 *Ibid.*, p. 93.
62 *Ibid.*, p. 76.

Je pourrais aussi faire miennes les questions qui ont tourmenté Lucie Taïeb face à ce conflit qu'elle documente, entre la tentation irrépressible de la réparation et de l'oubli, auxquels on pourrait associer la commémoration nostalgique, et l'intuition qu'y céder nous arracherait une part précieuse, bien que douloureuse, de nous-mêmes. Cette question pourrait concerner tout autant les bassins miniers et les récits de « relance » de ces territoires, associés au passage à l'économie tertiaire et à la conversion « culturelle »[63] des héritages miniers.

Les soulèvements de la Terre

Nous sommes à l'automne 2025. La terre, aujourd'hui, est soulevée par d'autres forces que celles des excavatrices, bien que celles-ci n'aient pas fini de tourner. Si une certaine écologie populaire est née après la seconde guerre mondiale et à fleuri par la suite sous nos latitudes, elle n'a pas été capable jusqu'ici de peser suffisamment pour inverser le cours de la catastrophe qui s'annonçait alors déjà. Au fil de son déploiement, qui continue de s'accentuer, les mouvements écologistes, à défaut d'être suffisamment écoutés, insistent, essaiment et se radicalisent. Les luttes se déploient à toutes les échelles, du local au global. Des projets extractivistes, infrastructurels, industriels ou immobiliers font face un peu partout à des contestations populaires.

C'est dans le fil de ces luttes qu'ont été initiés les *Soulèvements de La Terre*, une fédération de collectifs engagés dans ces résistances locales pour « arracher la terre au ravage industriel et marchand »[64], et dont les orientations portent autant sur le plan écologique que sur le plan social. Le 20 juillet dernier, l'un de ses membres, Jojo, s'exprimait en ces termes lors d'une intervention aux universités d'été du *QG décolonial*[65] :

> Prendre la question de la terre comme angle d'attaque, parce qu'elle se situe au croisement de la question écologique – c'est-à-dire la question du soin et de la défense de mondes habitables, de la question sociale – c'est-à-dire la lutte des classes pour nos conditions matérielles d'existence et de subsistance, et de la question coloniale – c'est-à-dire de la lutte pour la libération et la restitution des terres spoliées et l'autodétermination des peuples vivant sous le joug de l'impérialisme.[66]

[63] « Conversion culturelle » est ici utilisé en tant que synonyme de muséification, patrimonialisation, soit une conversion du passé minier en un inventaire d'objets à contempler de loin, comme une histoire ancienne et aujourd'hui dépassée. Cet inventaire comprenant aussi les paysages, et donc les terrils.

[64] « Qui sommes nous ? », sur la page de garde du site des *Soulèvements de la Terre,* https :// lessoulevementsdelaterre.org/en-eu

[65] Le QG Décolonial est un media en ligne orienté, comme son nom l'indique, vers les questions décoloniales, https ://qgdecolonial.fr/

[66] Jojo, « *Terre des damnés* »…, *Op. cit.*

Pour autant qu'on choisisse d'étendre la question coloniale évoquée ici à toutes les situations de luttes d'habitant·e·s pour la défense de leurs espaces de vie menaçés, le croisement de ces trois thématiques (écologique, sociale et « terrienne ») pourrait être transposé aux luttes pour les terrils dans les bassins miniers. C'est en tentant autant que possible d'adopter le regard de leurs habitant·e·s, et aussi des défenseuses et défenseurs historiques des terrils, que j'ai considéré ici ces évolutions – sans oublier les ancêtres, en l'occurrence mon grand-père et celles et ceux qui ont partagé sa condition ; c'est aussi en considérant le fait que ces territoires ne peuvent être appréhendés sans prendre en compte leur sacrifices passés.

Penser les blessures de ces territoires n'invite cependant pas automatiquement à chercher à les *panser*. L'impossibilité, ou en tout cas l'inadéquation, des réponses qui prétendraient réparer ou soigner les blessures passées de ces territoires sacrifiés revient d'ailleurs souvent dans le discours des luttes anticoloniales. Chez Jojo, cela se traduit par un refus de se « laisser cantonner à un monde de réparation rétroactive »[67], où l'hommage posthume aux générations sacrifiées apparaîtrait comme une façon de désamorcer à bon compte les violences de l'histoire, et par conséquent leurs résonances dans un présent qui en porte encore les stigmates : « mes ancêtres n'ont pas besoin qu'on les venge. [...] Je ne me bats pas *pour* eux, mais *avec* eux. Ma résistance prolonge la leur, elle s'efforce d'en être digne »[68].

C'est un même refus de cantonner les fantômes (substitués ici aux ancêtres) à une histoire passée, clôturée par la dignité posthume d'une reconnaissance patrimoniale et confinée dans l'espace figé du musée, qui habite la démarche de Jean-Louis Tornatore dans *Ouvrir le chemin du chagrin*.

> Le patrimoine n'aime pas les fantômes, si ce n'est comme curiosité anthropologique ou comme croyance, pas comme présence active […]. L'enrichissement patrimonial est un processus permanent d'enclosure : il n'est qu'une fenêtre sur des mondes morts ou sur des mondes clos et segmentés, rendus disponibles par la mise à distance, par l'objectivation, par la violence. Le patrimoine apparaît comme constitutif de cette mise à disposition, qui tente, de manière rationnelle, appropriative, d'instaurer une relation avec des choses rendues muettes et invisibles […] en essayant de les faire parler et donner à voir – c'est bien le rôle du musée, en tant qu'entreprise occidentale.[69]

Ramenées à la question de la Terre, ces démarches appellent à un rapport actif à la mémoire des territoires qui ont subi des violences, à une

67 *Ibid.*
68 *Ibid.*
69 Jean-Louis Tornatore, *Ouvrir le chemin du chagrin : après le patrimoine*, avec Ninon Bonzom (les Éditions Composer, 2024), p. 59-60.

attention envers le caractère *actuel* de leurs blessures plutôt qu'à une recherche de *réparation*. Le mot « actuel » est ici à prendre au sens deleuzien de « ce qu'une chose est en train de devenir »[70]. Autrement dit, ce qui importe n'est pas de figer le souvenir mais de considérer ce que les blessures du passé continuent de faire aujourd'hui aux êtres et aux choses, et d'agir en fonction de cela. « L'histoire, c'est l'archive, le dessin de ce que nous sommes et cessons d'être, tandis que l'actuel est l'ébauche de ce que nous devenons. Si bien que l'histoire ou l'archive, c'est ce qui nous sépare encore de nous-mêmes, tandis que l'actuel est cet Autre avec lequel nous coïncidons déjà », dit encore Deleuze[71]. Il ne s'agit pas ici d'oublier l'histoire, mais plutôt d'en tirer toutes les conséquences pour le présent et ses suites, notamment sur le plan politique.

Au prix d'un détour de plus vers la pensée anticoloniale, j'évoquerai encore à ce sujet la méthode que Max Liboiron explicite dans *Polluer, c'est coloniser*.

> Je refuse de reproduire « une recherche qui se concentre sur les dommages subis, [...] qui vise à démontrer un dommage ou une atteinte dans le but d'obtenir réparation ». Mon travail consiste plutôt à placer « le contexte du racisme et de la colonisation » au cœur de la recherche sur la pollution. [...] en regardant en amont pour comprendre les structures de la violence plutôt que de se concentrer sur ses effets et ses dommages.[72]

Ce qui se lit au travers de ce peu d'appétence des colonisé·e·s pour la « réparation », ce n'est pas seulement l'impossibilité matérielle de refaire ce qui aurait été détruit, tué ou dégradé, mais la conscience que la violence est un processus continu, qui ne se limite pas à ses manifestations spectaculaires passées, mais qui peut perdurer de manière diffuse, et reste d'autant moins visible qu'elle est constitutive d'une organisation sociale hégémonique. La « réparation » ne serait alors au mieux qu'un leurre, destiné à jeter un voile sur l'histoire de la violence et à dévitaliser les élans d'existence de celles et ceux qui ont hérité de ses stigmates. Il en va de même pour la compassion ou la consolation délivrées de l'extérieur, qui peuvent elles aussi conduire à des politiques

70 Cfr. Chapitre 27, et Gilles Deleuze, « Foucault, historien du présent », *Magazine littéraire*, n°257 (Septembre 1988).
71 *Ibid.*
72 Max Liboiron, *Polluer, c'est coloniser*, *Op. cit.*, p. 86-87.

paternalistes opérant comme une continuité de la colonisation sous d'autres formes[73].

Ramenées à la question des paysages miniers telle qu'elle s'exprime au travers des terrils et de leurs devenirs, ces développements invitent à considérer les impasses de la patrimonialisation, de la muséalisation et de la touristification des héritages miniers comme démarches supposément « réparatrices ». En instaurant un rapport nostalgique et contemplatif à ces héritages, celles-ci les relèguent à une histoire qui aurait déjà trouvé ses conclusions, alors même que les territoires qu'ils concernent continuent d'en vivre les suites et sont par ailleurs, sans doute plus que d'autres, des terres *en devenir*.

L' agir-paysage

Ces considérations nous ramènent à la notion plus globale de Paysage, à ses usages institutionnels et à ses définitions – usages et définitions mis en question par les ambivalences des terrils et leur capacité à troubler les catégories usuelles qui accompagnent cette notion. A quelles variantes de celle-ci sommes nous conduits au terme de cette enquête ; variantes qui pourraient décrire notre objet dans sa complexité, ses potentiels et, surtout, ses temporalités ? Il y a les *paysages culturels*, éventuellement *associatifs*, ou *relationnels*, tels qu'ils ont été décrits au chapitre 25. Il y a le Paysage hérité des *landschaften* que raconte Kenneth Olwig, qui décrit lui aussi les relations dynamiques inscrites dans le temps entre terres et communautés humaines. Quant au rôle des autres qu'humains dans cette danse relationnelle, bien que largement reconnu par la plupart des acteurs concernés par le Paysage, il pourrait pourtant remettre en question le cœur même de cette notion. En effet, toutes ces définitions du Paysage – jusqu'à celle donnée par Olwig – partent d'une interprétation étymologique du mot qui le traduit en « terre travaillée », ou plutôt « terre façonnée, mise en forme »[74]. Sur ce point, Olwig et les tenants les plus radicaux du *paysage-image* ne s'opposent pas : c'est bien d'une action de mise en forme *par l'humain* que naissent ces faisceaux de relations instituant les paysages et les choses qui les habitent, que cette mise en forme soit le fait des « paysans et des bûcherons » (chez Olwig ou Ingold) ou celui des « artistes et des architectes »[75] (pour le *paysage-image*). Pourtant, l'histoire des terrils nous raconte

[73] Max Liboiron adresse notamment dans son ouvrage le dilemme de communautés autochtones, grandes consommatrices de poisson, qui se voient recommander de ne plus en manger en raison de leur contamination par des perturbateurs endocriniens. « Dans le contexte de [leurs] relations et de [leurs] obligations vis-à-vis de la Terre, certaines personnes trouvent sensé de manger des aliments contaminés. L'enjeu associé au fait de ne pas manger ces aliments est celui du génocide culturel : les langues, les pratiques, les savoirs, et donc les relations à la Terre sont tués, au point de ne plus être reproduits par les générations qui suivent ». Ces pratiques illustrent l'importance de l'autodétermination, qui peut même primer sur les enjeux de sécurité et de santé des communautés.

[74] Kenneth R. Olwig, « Recovering the Substantive Nature of Landscape », *Op. cit*.

[75] Tim Ingold, *Faire*, *Op. cit.*, voir chapitres 9 et 11.

autre chose : les autres qu'humains sont loin d'y jouer un rôle passif. Les intentionnalités humaines sont loin d'y constituer les seules puissances motrices, transformatrices, ou génératives. Si le Paysage (comme notion) est là pour décrire une mise en forme de la Terre, est-il bien construit pour rendre compte de ces agentivités autres ; de la variété des puissances d'agir qui s'y trouvent mobilisées ?

Lors de la discussion sur les aboutissements de ce travail, Jean-Louis Tornatore m'avait suggéré que la manière des Apaches de « parler (avec) les lieux »[76] ne pouvait être tout à fait comprise par les codes du Paysage, fut-il qualifié d'*associatif* ou de *relationnel*. L'imbrication des lieux et de leurs histoires au cœur même du langage suggérait une interaction bien plus profonde et plus intriquée entre Terre et communautés. Plutôt qu'un simple échange relationnel, il faudrait alors plutôt parler d'une formation mutuelle : les lieux, leurs habitants autres qu'humains, les individus et les collectivités humaines se formant et se transformant au contact les un·e·s des autres au long d'un processus continu marqué par des rythmes, des temporalités croisées. Reportée à l'histoire des bassins miniers, cette lecture pourrait éclairer la richesse et l'interdépendance des mouvements de formation et de transformation qui ont généré ces territoires et leurs habitants, dont l'histoire complexe des terrils est un témoignage saillant. Elle éclaire aussi plus justement toutes les relations qui ont été décrites plus haut, qui n'ont rien d'un « projet de paysage », qui vont bien au delà d'un « façonnage » par l'humain, et qui ont pourtant été transformatrices pour les humains et autres qu'humains qui s'y trouvaient engagés. Jean-Louis Tornatore suggérait, pour décrire ce phénomène de génération intriquée des êtres et des lieux, d'utiliser le concept d'« intra-action » défini par Karen Barad[77] : celui-ci désigne un processus ou les êtres ne préexistent pas aux relations qui les lient, mais sont formés par celles-ci. Pour en donner une illustration simplifiée en lien avec notre sujet : l'habitant d'un lieu ne le devient qu'*en l'habitant*, et le lieu qu'il habite en devient par là *habitation*. L'habiter, en ce sens, est une forme d'*intra-action* qui (trans)forme en même temps et mutuellement l'habitant et l'habitation, dans ce qu'ils sont et dans ce qu'ils deviennent.

Que se passerait-il, alors, si l'on choisissait de concevoir le Paysage non comme le résultat d'un façonnage de la terre – qu'il soit matériel ou esthétique, fait par des paysans ou des artistes –, mais comme une *action* qui façonne en même temps les êtres et les lieux. Une *intra-action*, mais déployée dans l'espace à l'échelle d'un pays – ou plutôt, de ce qui *devient* un pays au travers de cette action transformatrice. Un processus continu de modelage mutuel agissant sur

76 Voir chapitre 25.

77 Karen Barad, *Meeting the Universe Halfway: Quantum Physics and the Entanglement of Matter and Meaning* (Duke University Press, 2007).

les matières, les êtres et les choses qui constituent un pays, et qui s'incarne dans le faisceau de relations qui se noue entre eux et elles.

Le mot paysage, dans cette optique, pourrait se dériver dans une étymologie pirate. En déplaçant la proposition de Tornatore selon laquelle « le monde [serait] un verbe »[78], on pourrait concevoir le Paysage comme un *pays-agir*, soit l'agir qui forme en même temps un pays et les êtres qui l'habitent. Le Paysage ne serait donc plus, en ce sens, une « terre façonnée », mais *l'action même du façonnage*, qui mobilise et forme humains et autres qu'humains dans un même mouvement.

Suivant une suggestion de François Thoreau[79], on pourrait parler aussi du Paysage comme condensé de « pays » et d'« usage(s) », soit la formation d'un pays par la déclinaison des usages qui s'y tissent. Le *droit au paysage* évoqué plus haut pourrait alors se comprendre comme un « droit d'usage du pays », soit une compréhension du fait que le droit de propriété, les distributions cadastrales, les classifications et toutes les déterminations qui en découlent ne peuvent constituer l'armature de ce qui fait un *pays*. Si le *pays*, dans tout ce qu'il représente d'ancrages pratiques, affectifs, identitaires et politiques, est formé, transformé et construit par un faisceau complexe d'usages déployés dans le temps, et que l'on donne à ce processus de formation le nom de *Paysage*, alors soigner le Paysage ne peut se faire sans reconnaitre la primauté des usages, y compris marginaux, y compris autres qu'humains, sur les normalisations – on pourrait dire, les *réductions* – propriétaires ou patrimoniales.

Considérée ainsi, la notion de Paysage pourrait être comprise comme une variante située, incarnée, de la *production de l'espace* de Lefebvre[80]. Une variante ou le *pays*, lieu des appartenances communes inscrites dans un écheveau de temporalités, aurait remplacé l'*espace*, signifiant générique et abstrait. Et ou les multiples dimensions de l'*agir*, compris comme principe de vitalité traversant et transformant les êtres et les choses, se substitueraient au caractère instrumental et univoque de la *production* – sans exclure celle-ci.

Comprendre ainsi la notion de Paysage n'est pas sans implication sur ses usages pratiques. Si le Paysage est une action ou un processus, plutôt qu'un état matériel des choses, alors les logiques de protection ou de préservation qui lui sont appliquées ne peuvent se concevoir dans l'optique de la « conservation ». On ne peut « conserver » un processus, de même qu'on ne peut tout à fait l'identifier comme un « patrimoine ». On peut, par contre, le « soigner », y consacrer de l'attention, veiller à ses évolutions. Pour les terrils, c'est ce qui n'est pas (encore) accompli, ni dans le bassin français patrimonialisé, ni dans les bassins belges délaissés. On se souvient, à ce sujet, du vœu formulé par

78 Voir plus haut.
79 Cette proposition n'est pas inscrite dans un écrit référençable : elle a été formulée dans une discussion privée en lien avec le travail de recherche restitué ici.
80 *Cfr.* chapitre 3.

Marion Fontaine à propos de l'étude des paysages miniers, évoqué au chapitre 4 : ne pas chercher à définir leur essence, mais plutôt *analyser leur mouvement*[81] ; un vœu dont on ne voit pas pourquoi il ne pourrait pas s'appliquer à tout paysage, qu'il soit « minier » ou non.

Dans l'histoire des terrils qui s'est racontée ici figurent les prémices d'un tel développement, mais en explorer tous les potentiels demanderait une autre étape de recherche, alors que celle-ci s'achève. Je choisis pourtant, pour la conclure, de revenir sur l'un des mouvements situé au cœur de cette histoire que l'on vient de parcourir : les soulèvements populaires qui se sont déclenchés en résistance à l'exploitation des terrils. Ces soulèvements n'étaient pas un projet politique : ils étaient une réponse spontanée à la violence exercée sur une relation, ou plutôt un faisceau de relations, qui avait formé ensemble et sur le temps long des lieux, des présences, des pratiques et des affections ; *ils étaient le mouvement même du Paysage* au moment ou ce qui le constituait s'est trouvé menacé.

Et partout ou la route que l'on suit mène à délaisser ces liens, à reléguer les présences mineures ou silencieuses qui habitent un pays, et à reconduire ainsi, même par des modes diffus ou passifs, ces formes d'exclusion ou de violence, je me retrouverai dans les mots de Pascal Bouaziz[82] : j'aspirerai à de nouveaux soulèvements.

[81] Marion Fontaine, « Paysage et rapport au territoire minier, ... », *Op. cit*.
[82] Voir les paroles de la chanson retranscrites en page 435.

Bibliographie

Abbey, Edward. 2010. *Désert solitaire*. Paris : Gallmeister.

Agricola, Georg, Herbert Hoover, et Lou Henry Hoover. 1950. *Georgius Agricola De Re Metallica : Translated from the First Latin Edition of 1556*. New York : Dover Publications.

Ambrosino, Charles, et Lauren Andres. 2008. « Friches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace : » *Espaces et sociétés* n° 134(3) :37-51. doi :10.3917/esp.134.0037.

Arcq, Pierre, et Claire De Groote. 2009. «Deux siècles de verre plat franco-belge (1820-2020)».

Bachelard, Gaston. 1981 [1957]. *La poétique de l'espace*. Quadrige. Paris : PUF.

Bachelard, Gaston. 1999 [1939]. *La formation de l'esprit scientifique : contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*. 16. éd. Bibliothèques des textes philosophiques. Paris : Vrin.

Bairoch, P. 1965. « Niveaux de Développement Économique de 1810 à 1910 ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 20(6) :1091-1117. doi :10.3406/ahess.1965.421315.

Bairoch, Paul. 1982. « International industrialization levels from 1750 to 1980 ». *The Journal of European economic history* (2) :269-333.

Bairoch, Paul. 1985. *De Jéricho à Mexico : villes et économie dans l'histoire*. Arcades. Paris : Gallimard.

Barad, Karen. 2007. *Meeting the Universe Halfway: Quantum Physics and the Entanglement of Matter and Meaning*. Duke University Press.

Barles, Sabine. 2005. *L'invention des déchets urbains, France, 1790-1970*. Seyssel : Champ Vallon.

Basso, Keith Hamilton. 2016. *L'eau se mêle à la boue dans un bassin à ciel ouvert : paysage et langage chez les Apaches occidentaux*. Bruxelles : Zones sensibles.

Bednik, Anna. 2016. *Extractivisme : exploitation industrielle de la nature*. Neuvy-en-Champagne : le Passager clandestin.

Belgique, Ministère de l'intérieur. 1846. *Enquête Sur La Condition Des Classes Ouvrières et Sur Le Travail Des Enfants / Royaume de Belgique, Ministère de l'intérieur*.

Bensaude-Vincent, Bernadette. 2021. *Temps-paysage: pour une écologie des crises*. Symbiose. Paris: le Pommier.

Beresford, Maurice Warwick. 1965. « Villages désertés : bilan de la recherche anglaise ». *Publications de l'EHESS* 11(1) :533-80.

Berque, Augustin. 1995. *Les raisons du paysage : de la Chine antique aux environnements de synthèse*. Paris : Hazan.

Berque, Augustin, Michel Conan, Pierre Donadieu, Bernard Lassus, et Alain Roger. 2014. *Cinq propositions pour une théorie du paysage*. Seyssel : Champ Vallon.

Besse, Jean-Marc. 2018. *La nécessité du paysage*. Collection la nécessité du paysage. Marseille : Editions Parenthèses.

Bianchi, Michaël. 2021. « Ménage à trois, 21 décembre 2021, Pays de Charleroi ».

Bianchi, Michael. 2021. « (Ré)générer les communs par la pratique physique du territoire, le cas de la Boucle noire à Charleroi ». *Projets de paysage* (25). doi :10.4000/paysage.24784.

Bianchi, Michael. 2023. « Lessons from the brownfield : considering the self-generating city ». in *AMPS proceedings series 37.2*, édité par U. Linke, I. Leung, et J. McGaw. Rochester Institute of Technology, Chinese University of Hong Kong, University of Melbourne : AMPS.

Bloch, Marc. 1939. *La société féodale*. Paris : Albin Michel.

Bolmain, Thomas. 2024. « Le silence et la faim, note sur Robert Linhart ». *Dérivations* (9) :254-95.

Bonakdar, Ahmad, et Ivonne Audirac. 2020. « City Branding and the Link to Urban Planning : Theories, Practices, and Challenges ». *Journal of Planning Literature* 35(2) :147-60. doi :10.1177/0885412219878879.

Bonneuil, Christophe, et Jean-Baptiste Fressoz. 2016. *L'événement Anthropocène : la Terre, l'histoire et nous*. Nouvelle édition révisée et augmentée. Points. Paris : Éditions du Seuil.

Bourdieu, Pierre. 1979. *La distinction : critique sociale du jugement*. Le Sens commun. Paris : Éditions de Minuit.

Brausch, Géraldine. 2016. « la Charte d'Athènes ». *Dérivations* (3) :212-19.

Brenner, Neil, et Nikolas Theodore, éd. 2008. *Spaces of Neoliberalism : Urban Restructuring in North America and Western Europe*. 1.éd. Malden, Mass. Oxford Carlton, Victoria : Blackwell.

Briffaud, Serge. 2014. « Les grands récits du paysage occidental. Une traversée historique et critique (xixe-xxie siècles) ». *L'Information géographique* 78(3) :42-79. doi :10.3917/lig.783.0042.

Brion, René, et Jean-Louis Moreau. 1998. *La Société générale de Belgique : 1822-1997*. Antwerpen : Fonds Mercator.

Brown, Peter. 2012. *Le culte des saints - Son essor et sa fonction dans la chrétienté latine*. Biblis. CNRS Editions.

Brumann, Christoph. 2019. « Slag Heaps and Time Lags : Undermining Southern Solidarity in the UNESCO World Heritage Committee ». *Ethnos* 84(4) :719-38. doi :10.1080/00141844.2018.1471514.

Burke, Edmund. 1757. *A Philosophical Enquiry into the Origin of Our Ideas of the Sublime and Beautiful [Electronic Resource]*. London : printed for R. and J. Dodsley.

Capart, Guy. 1972. « Possibilités d'établir des peuplements végétaux ligneux sur les terrils de charbonnages, situation et réalisation en Belgique ». Présenté à Congrès international sur l'aménagement des terrils miniers et leur intégration au paysage, octobre 3, Essen.

Capdepuy, Vincent. 2008. « Le « Croissant fertile ». Naissance, définition et usages d'un concept géohistorique ». *L'Information géographique* 72(2) :89-106. doi :10.3917/lig.722.0089.

Caron, Jean-Claude, et Michel Vernus. 2019. « Conclusion générale. L'ère des nationalismes ». *Collection U* 4 :433-41.

Charbonnier, Pierre. 2020. *Abondance et liberté : une histoire environnementale des idées politiques*. Paris : La Découverte.

Charleroi Bouwmeester. 2018. « Charleroi Métropole, un schéma stratégique 2015-2025 ».

Charleroi Bouwmeester. 2022. « Charleroi, Le projet métropolitain ».

Chawla, Louise. 1992. « Childhood Place Attachments ». P. 63-86 in *Place Attachment*, édité par I. Altman et S. M. Low. Boston, MA : Springer US.

Clément, Gilles. 2004. *Manifeste du Tiers paysage*. L'autre fable. Montreuil : Sujet-Objet.

Coppieters, Guy. 2021. *De Belgische kolenslag, 1944-1951 : het mirakel dat er geen was*. Algemeen Rijksarchief.

Cosgrove, Denis. 1984. *Social Formation and Symbolic Landscape*. Croom Helm Historical Geography Series. London [etc.] : Croom Helm.

Cosgrove, Denis. 1985. « Prospect, Perspective and the Evolution of the Landscape Idea ». *Transactions of the Institute of British Geographers* 10(1) :45-62. doi :10.2307/622249.

Cronon, William. 2016. « Le problème de la wilderness, ou le retour vers une mauvaise nature ». P. 133-68 in *Nature et récits, essais d'histoire environnementale*. Bellevaux : Dehors.

Cross, Nigel. 1982. « Designerly ways of knowing ». *Design studies* 3(4) :221-27.

Crouzet, François. 1997. « Naissance du paysage industriel ». *Histoire, économie & société* 16(3) :419-38. doi :10.3406/hes.1997.1955.

Csikszentmihalyi, Mihaly, et Eugene Halton. 1981. *The Meaning of Things : Domestic Symbols and the Self*. Cambridge [England] : Cambridge University Press.

Crutzen, Paul J. 2007. « La géologie de l'humanité : l'Anthropocène ». Écologie & Politique 34(1) :141-48. doi :10.3917/ecopo.034.0141.

Dagognet, François. 2000. « Le déchet ». P. 9-14 in *Les métamorphoses du déchet*, *Géographie*, édité par G. Hamez et M. Tabeaud. Paris : Éditions de la Sorbonne.

Dardot, Pierre, et Christian Laval. 2015. *Commun, essai sur la révolution au XXIe siécle*. Paris : La Découverte.

Denis, Jérôme, et David Pontille. 2022. *Le soin des choses. Politiques de la maintenance*. Terrains philosophiques. Paris : La Découverte.

Descola, Philippe. 2005. Par-delà nature et culture. Paris : Gallimard.

Despret, Vinciane. 2015. *Au bonheur des morts : récits de ceux qui restent*. Les empêcheurs de penser en rond. Paris : la Découverte.

Despret, Vinciane. 2016. « Entretien avec Vinciane Despret autour de son livre Au bonheur des morts : Propos recueillis par Gérard Dubey, Florent Gaudez et Sophie Poirot-Delpech le 11 septembre 2016 ». *Socio-anthropologie* 34 :109-30. doi :10.4000/socio-anthropologie.2478.

Destrée, Jules. 1896. *Art et Socialisme*. Bruxelles : Journal Le Peuple.

Destrée, Jules. 1905. « Chambre des représentants, séance du 30 juin 1905, Projet de loi pour la conservation de la beauté des paysages, Développements ».

Destrée, Jules. 1912. « Lettre au roi sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre ».

Detraz, Yvan. 2020 [2000]. *Zone sweet zone : la marche comme projet urbain*. Marseille : Wildproject.

Dewey, John. 1905. « The Postulate of Immediate Empiricism ». The Journal of Philosophy, Psychology and Scientific Methods 2(15) :393. doi :10.2307/2011400.

Centre d'Etudes et de Recherches des Charbonnages de France. 1975. « Nouvelles réalisations techniques dans les houillères françaises ». *Annales des Mines* 9-26.

Douheret, J. 1973. « Plantation et engazonnement des terrils miniers ». *Revue Forestière Française* (2) :153. doi :10.4267/2042/20721.

Drèze, Gustave. 1911. *Le Livre d'Or de l'Exposition de Charleroi en 1911*. Société Anonyme de l'Exposition de Charleroi.

Dupont, H. F., éd. 1894. « Jurisprudence du Conseil des mines de Belgique 1888-1893 ».

Ellerman, Denis. 1994. *The world price of coal*. MIT - Center for Energy and Environmental Policy Research.

d'Eramo, Marco. 2014. « UNESCOCIDE ». *New Left Review* (88) :47-53.

Esposito, Elena, et Scott F. Abramson. 2021. « The European Coal Curse ». *Journal of Economic Growth* 26(1) :77-112. doi :10.1007/s10887-021-09187-w.

Fortun, Kim. 2014. « From Latour to Late Industrialism ». *HAU : Journal of Ethnographic Theory* 4(1) :309-29. doi :10.14318/hau4.1.017.

Foucault, Michel. 2008 [1969]. L*' archéologie du savoir*. Bibliothèque des sciences humaines. Paris : Gallimard.

Geerkens, Eric. 2019. « D'opportuns silences : la statistique lacunaire du risque professionnel dans les charbonnages belges (c. 1930-c. 1980) ». *Revue belge de Philologie et d'Histoire* 97(4) :1255-75. doi :10.3406/rbph.2019.9374.

Gemelli, Carlo. 1860. *Histoire de la Révolution belge de 1830 par Carlo Gemelli, traduite de l'italien par P. Royer*. Bruxelles et Ostende : Claasen.

Géruzet, Jules, éd. 1856. *Belgique industrielle : vues des établissements industriels de la Belgique. 1ère et 2ème parties*. Bruxelles : Géruzet.

Gilpin, William. 1768. *An Essay upon Prints*. Eighteenth Century Collection Online. London : Printed for J. Robson.

Carboni Maestri, Gregorio. 2024. « La grammaire palladienne de la villa rurale ». *Dérivations* n° 9(1) :316-37.

Groat, Linda N., et David Wang. 2013. *Architectural Research Methods*. 2nd ed. Somerset : John Wiley & Sons, Incorporated.

Groth, Jacqueline, et Eric Corijn. 2005. « Reclaiming Urbanity : Indeterminate Spaces, Informal Actors and Urban Agenda Setting ». *Urban Studies* 42(3) :503-26. doi :10.1080/00420980500035436.

Grulois, Geoffrey, Marine Declève, et Benoît Moritz. 2025. « Environmental Mobilization Around the (post)Extractivist Territory of the Martinet in Charleroi ». Présenté à *(Post)Extractivism and Ecological Controversies in Design Research*, juin 27, Faculté d'architecture de l'Université Libre de Bruxelles.

Gubin, Éliane. 2002. « Élites, patronat, travail des enfants et obligation scolaire en Belgique avant 1914 ». P. 235-52 in *Enfants au travail : Attitudes des élites en Europe Occidentale et méditerranéenne aux XIXe et XXe siècles, Le temps de l'histoire*, édité par R. Caty. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence.

Guide de la ligne du Nord, Londres, Cologne, Aix-la-Chapelle. 1855. Paris : Paulin et le Chevalier.

Guillien, Mathieu. 2014. *La techno minimale*. Musiques populaires actuelles/amplifiées. Château-Gontier : Aedam Musicae.

Hache, Émilie. 2024. *De la génération : enquête sur sa disparition et son remplacement par la production*. Les empêcheurs de penser en rond. Paris : les Empêcheurs de penser rond.

Hamant, Olivier. 2022. *La troisième voie du vivant*. Paris : Odile Jacob.

Hamant, Olivier. 2023. *Antidote au culte de la performance : la robustesse du vivant*. Tracts (Paris. 2019). Paris, France : Gallimard.

Hamant, Olivier. 2024. *De l'incohérence : philosophie politique de la robustesse*. Paris : Odile Jacob.

Hanotiaux, Gérald. 2007. « Un accueillant terril vert au Pays Noir ». *CSCE*, octobre.

Haraway, Donna. 2007. « Savoirs situés : la question de la science dans le féminisme et le privilège de la perspective partielle ». P. 107-42 in *Manifeste cyborg et autres essais, Sciences - Fictions - Féminismes*. Paris : Exils.

Haraway, Donna Jeanne. 2007. *Manifeste cyborg et autres essais : sciences, fictions, féminismes*. Essais. Paris : Exils.

Heidegger, Martin. 1958. *Essais et conférences*. 4e éd. Essais. Paris : Gallimard.

Harvey, David. 1989. « From Managerialism to Entrepreneurialism : The Transformation in Urban Governance in Late Capitalism ». *Geografiska Annaler : Series B, Human Geography* 71(1) :3-17. doi :10.1080/04353684.1989.11879583.

Heidegger, Martin, et Wolfgang Brokmeier. 1962. « L'origine de l'œuvre d'art [Der Ursprung des Kunstwerkes] ». P. 13-98 in *Chemins qui ne mènent nulle part [Holzwege]*. Gallimard.

Heijmans, Door Toine. 2017. « Almere Lelijkste Plek van Nederland ». https ://www.volkskrant.nl/nieuws-achtergrond/almere-lelijkste-plek-van-nederland~b77bdb1d/.

Helfer, Malte. 2008. « Essor et déclin de l'exploitation du charbon dans la Grande Région SaarLorLux ». https ://orbilu.uni.lu/handle/10993/50521.

Hill, Alan. 2001. *The South Yorkshire Coalfield : A History and Development*. Stroud : Tempus.

Hölderlin, Friedrich. 2024. *œuvre poétique complète*. Paris : Les Belles Lettres.

Hugo, Victor. 1845. *Le Rhin, Lettre à un ami*. Paris : Durier et Cie.

Humphries, Jane. 2006. « Marjatta Rahikainen, *Centuries of Child Labour : European Experiences from the Seventeenth to the Twentieth Century*, Aldershot, Hampshire, Ashgate. Ix + 272. £45. 0 7546 0498 5 ». *Rural History* 17(1) :115-16. doi :10.1017/s0956793306291726.

Ingold, Tim. 1993. « The Temporality of the Landscape ». *World Archaeology* 25(2):152-74.

Ingold, Tim. 2011. *Une brève histoire des lignes*. Bruxelles : Zones sensibles.

Ingold, Tim. 2017. *Faire : anthropologie, archéologie, art et architecture*. Bellevaux : Éditions Dehors.

Iogna-Prat, Dominique. 2013. « L'Église, la ville et la morphologie de l'espace public (1200-1600) : Une esquisse programmatique ». P. 127-62 in *Marquer la ville : Signes, traces, empreintes du pouvoir (xiiie-xvie siècle), Histoire ancienne et médiévale*, édité par P. Boucheron et J.-P. Genet. Paris : Éditions de la Sorbonne.

IPBES. 2019. *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. Zenodo. doi :10.5281/zenodo.6417333.

Jablonka, Ivan. 2014. *L'histoire est une littérature contemporaine : manifeste pour les sciences sociales*. Paris : Éditions du Seuil.

Jackson, John Brinckerhoff. 1980. *The Necessity for Ruins, and Other Topics*. Amherst : University of Massachusetts Press.

Jackson, John Brinckerhoff. 1984. *Discovering the Vernacular Landscape*. New Haven : Yale University Press.

Jakob, Michael. 2013. *Le paysage*. 3e éd. rev. et corr. Archigraphy. Gollion : Infolio.

Jarrige, François. 2016. *Technocritiques : du refus des machines à la contestation des technosciences*. Découverte-poche. Sciences humaines et sociales. Paris : La Découverte.

Jarrige, Francois, et Thomas Le roux. 2017. *La Contamination du monde. Une histoire des pollutions à l'âge industriel*. Média Diffusion.

Joutard, Philippe. 1986. *L'Invention du mont Blanc*. Collection Archives. Paris : Paris : Gallimard, Julliard.

Kaufmann, Jean-Claude. 2016. *L'entretien compréhensif*. 4e éd. Paris : Armand Colin.

Knight, Richard Payne. 1806. *An Analytical Inquiry into the Principles of Taste*. London : Printed by Luke Hansard for T. Payne, and J. White.

Kunysz, Pavel. 2024. « L'existence en friche. Enquêtes sur les imaginaires sociaux de lieux délaissés et les pratiques de leurs enchantements ». Thèse de doctorat. Université de Liège. https ://orbi.uliege.be/handle/2268/313268.

Kupper, Jean-Louis. 1995. « De Louis Guichardin à "La Belgique industrielle" ». P. 25-26 in *La Belgique industrielle en 1850*. Bruxelles : Crédit communal de Belgique.

Geruzet, Jules, éd., *La Belgique industrielle en 1850 : deux cents images d'un monde nouveau*. 1995 [1856]. Nouvelle édition. Ortelius series. Bruxelles : Crédit communal.

de Ladoucette, Philippe. 2004. « Charbonnages de France et la société française. Histoire d'une grande mutation industrielle ». *Annales des Mines* 7-17.

Lambert, André, et Paul-Marie Boulanger. 2001. « La dynamique d'un développement non durable : le Borinage de 1750 à 1990 ». *Espace Populations Sociétés* 19(3) :311-24. doi :10.3406/espos.2001.2000.

Lanaspèze, Baptiste. 2020. « Robert Smithson et le territoire comme œuvre ». Présenté à La masterclass de Milan, 24 octobre 2024, Milan.

Latour, Bruno. 2005. « From Realpolitik to Dingpolitik – An Introduction ». P. 00-00 in *Making things public : atmospheres of democracy*, édité par P. Weibel et B. Latour. MIT Press.

Latour, Bruno, et Steve Woolgar. 1981 [1979]. *Laboratory life : the soc. construction of scientific facts*. Sage library of social research. Beverly Hills : Sage.

Le Corbusier. 1957. *La Charte d'Athènes*. Les Cahiers Forces vives. Paris : les Éditions de minuit.

Leboutte, René. 1991. « Mortalité par accident dans les mines de charbon en Belgique aux XIXe-XXe siècles ». *Revue du Nord* 73(293) :703-36. doi :10.3406/rnord.1991.4704.

Leboutte, René. 1997. *Vie et mort des bassins industriels en Europe, 1750-2000*. Paris : Harmattan.

Lefebvre, Henri. 1968. *Le droit à la ville*. Paris : Anthropos.

Lefebvre, Henri. 1970. *La révolution urbaine*. Idées. no. 216. Paris : Gallimard.

Lefebvre, Henri. 2000 [1974]. *La production de l'espace*. 4e. éd. Paris : Anthropos.

Lefèvre, Jonathan. s. d. « Tutti minatori | Quand l'immigration italienne s'écrivait dans les mines ». Consulté 19 juillet 2025. https ://www.solidaire.org/articles/tutti-minatori-quand-l-immigration-italienne-s-ecrivait-dans-les-mines.

Lemarchand, Guy. 2004. « Les propriétés collectives face aux attaques libérales (1750-1914). Europe occidentale et Amérique latine ». *Annales historiques de la Révolution française* (338) :177-80. doi :10.4000/ahrf.1867.

Lemonnier, Camille. 1888. *La Belgique*. Paris : Hachette & co.

Le Roux, Thomas. 2021. « Les mines en révolution : utilité publique et concessions en débats, 1789-1810 ». P. 61-78 in *Les dynamiques économiques de la Révolution française*, édité par S. Aberdam, A. Conchon, et V. Martin. Institut de la gestion publique et du développement économique.

Les paysages de la mine, un patrimoine contesté ?. Actes du colloque international. 2009. Lewarde, France : Centre Historique Minier & CILAC.

Letombe, Gwénaël, et Bertrand Zuindeau. 2001. « L'impact des friches industrielles sur les valeurs immobilières : une application de la méthode des prix hédoniques à l'arrondissement de Lens (Nord – Pas de Calais) ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* (4) :605-24. doi :10.3917/reru.014.0605.

Letombe, Gwénaël, et Bertrand Zuindeau. 2005. « Impact d'un établissement industriel polluant sur les valeurs immobilières de proximité : le cas de Metaleurop-Nord ». *Économie appliquée* 58(4) :161-91. doi :10.3406/ecoap.2005.3169.

Leurquin, Jean. 1990. « Etude Phytosociologique du Terril du Martinet à Roux et Monceau/S/Sambre ».

Levine, Sura, et Françoise Urban. 1998. *Hommage à Constantin Meunier 1831 - 1905*. édité par Tzwern Aisinber Fine Arts SA. Anvers : Galerie Maurice Tzwern.

Liboiron, Max. 2024. *Polluer, c'est coloniser*. Savoirs situés. Paris : Éditions Amsterdam.

Licio, Vania. 2023. « The Italian Coal Shortage : The Price of Import and Distribution, 1861–1911 ». *Cliometrica* 17(3) :501-32. doi :10.1007/s11698-022-00256-7.

Liger, Philippe. 2022. *Théorie du paysage : le paysage comme représentation et comme projet*. 2e éd. revue et corrigée. Gien : Philippe Liger.

Linhart, Robert. 1978. *L'établi*. Documents. Paris : Editions de Minuit.

Loriaux, Florence. 2005. « Le travail des enfants hier et aujourd'hui ». https ://www.carhop.be/images/Travail_enfants_hier_aujourdhui_F.LORIAUX_2005.pdf.

Luyat, Marion, et Tony Regia-Corte. 2009. « Les affordances : de James Jerome Gibson aux formalisations récentes du concept ». *L'Année psychologique* 109(2) :297-332. doi :10.3917/anpsy.092.0297.

Lynch, Kevin Andrew. 2020 [1971]. *L'image de la cité*. Paris : Dunod.

Magnette, Paul. 2023. « Le croissant fossile. Aux origines de l'Anthropocène ». *GREEN* (4) :8-10.

Mah, Alice. 2009. « Devastation but also Home : Place Attachment in Areas of Industrial Decline ». *Home Cultures* 6(3) :287-310. doi :10.2752/174063109X12462745321462.

Marcuse, Peter. 2005. « 'The city' as perverse metaphor ». *City* 9(2) :247-54. doi :10.1080/13604810500197038.

Maris, Virginie. 2018. *La part sauvage du monde : penser la nature dans l'Anthropocène*. Anthropocène Seuil. Paris : Éditions du Seuil.

Marmasse, Gilles. 2007. « Philosophie de la nature (Naturphilosophie) ». in *Dictionnaire du monde germanique*, édité par É. Décultot, M. Espagne, et J. Le Rider. Paris : Bayard.

Massart, Baudouin. 2007a. « Charleroi : le camping des SDF a pris fin, mais les problèmes demeurent ». *Alter Echos*, février 2016.

Massart, Baudouin. 2007b. « Et si les terrils favorisaient la réinsertion des SDF? » *Alter Echos*, mai 2016.

Matysiak, Jean-Patrice. 2017. « Une Évocation du Paysage minier du Nord de la France ». *Bulletin de la Société Botanique du Nord de la France* (70) :1-3.

Mauss, Marcel. 2021 [1925]. « Essai sur le don. forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques » édité par UQAC. doi :http ://dx.doi.org/doi :10.1522/cla.mam.ess3.

McNeill, John Robert, et Peter Engelke. 2016. *The Great Acceleration : An Environmental History of the Anthropocene since 1945*. De Gruyter eBook-Paket Geschichte. Cambridge, Massachusetts London, England : The Belknap Press of Harvard University Press.

Merchant, Carolyn. 2021. *La mort de la nature : les femmes, l'écologie et la révolution scientifique*. Collection Domaine sauvage. Marseille : Éditions Wildproject.

Meyer, Paul, et Anne Michotte. 2011. *La mémoire aux alouettes, scénario*. Cuesmes : Editions du cerisier.

Micciche, Alexandra. 2015. « L'image de Charleroi à travers les journaux télévisés de la R.T.B.(F.) (1965-2005) ». Mémoire de fin d'études, Université Libre de Bruxelles.

Michaux, Marianne. 2019. « Monumentale ou pittoresque, la Belgique illustrée ». *Textyles* (56) :25-44. doi :10.4000/textyles.3539.

Michotte, Paul. 1929. « L'industrie Belge du charbon ». *Annales de géographie* 38(211) :47-66. doi :10.3406/geo.1929.9549.

Millán, Moira. 2020. « Extractivisme et vol culturel, une tradition Européenne ». https ://zintv.org/extractivisme-une-tradition-europeenne/1 sur.

Mission bassin Minier. 2012. « Dossier de candidature du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais à l'inscription à la liste du Patrimoine Mondial ».

Mission Bassin Minier. 2017. « La Chaîne des terrils du Bassin minier du nord de la France. Orientations pour la gestion d'un site classé à destination des propriétaires et gestionnaires. »

Mitchell, Timothy. 2013a. *Carbon democracy : le pouvoir politique à l'ère du pétrole*. Paris : La Découverte.

Mitterand, Henri. 2002. « Zola à Anzin : les mineurs de Germinal » : *Travailler* n° 7(1) :37-51. doi :10.3917/trav.007.0037.

Mongin, Olivier. 2007. *La condition urbaine : la ville à l'heure de la mondialisation*. Points. Paris : Seuil.

Monnin, Alexandre. 2021. « Les 'communs négatifs' : Entre déchets et ruines ». *Études* Septembre(9) :59-68. doi :10.3917/etu.4285.0059.

Morelli, Anne. 1997. « Ambiguités et contradictions des rapports entre syndicats et étrangers : le cas des Italiens ». *Brood en Rozen* 1. http ://hdl.handle.net/2013/.

Morelli, Germano Mascitelli et Anne. 2023. « L'émigration italienne vers les mines belges (1946-1950) : les motifs politiques et leur héritage ». *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* (156) :93-110. doi :10.4000/chrhc.21219.

Morris, William. 1973. *Political Writings of William Morris*. New York : International Publishers.

Neeson, J. M. 1993. *Commoners : Common Right, Enclosure and Social Change in Common-Field England, 1700-1820*. Past and Present Publications. New York : Cambridge University Press.

Neeson, J. M. 1999. « La clôture des terres et la société rurale britannique : une revue critique ». *Histoire, économie et société* 18(1) :83-106. doi :10.3406/hes.1999.2019.

Nield, Ted. 2016. « Tipping Point ». *Geoscientist*, octobre, 10-15.

Nouschi, André. s. d. *Pétrole et les relations internationales depuis 1945*. Collection U. Paris : Armand Colin.

Olivier, Laurent. 2009. *Le Sombre Abîme du temps. Mémoire et archéologie*. Paris : Seuil.

Olwig, Kenneth. 2008. « The Jutland Cipher – Unlocking the Meaning and Power of a Contested Landscape Terrain ». in *Nordic Landscapes : Region and Belonging on the Northern Edge of Europe*. University of Minnesota Press.

Olwig, Kenneth R. 1996. « Recovering the Substantive Nature of Landscape ». *Annals of the Association of American Geographers* 86(4) :630-53.

Orillard, Clément. 2014. « Kevin Lynch et l'innovation dans les systèmes de visualisation urbaine ». *Communication & langages* 180(2) :63-77. doi :10.3917/comla.180.0063.

Orwell, George. 1995. *Le quai de Wigan*. 1er édition. Ivrea.

Pagès, Alain. 2000. « L'espace littéraire du naturalisme ». *Pratiques* 107(1) :89-114. doi :10.3406/prati.2000.1898.

Panofsky, Erwin. 1967. *Architecture gothique et pensée scholastique : précéde de L'Abbé Suger de Saint-Denis*. Le sens commun. Paris : Eds. de Minuit.

Papon, Jean-Pierre. 1780. *Voyage Littéraire de Provence, Contenant Tout Ce Qui Peut Donner Une Idée de l'état Ancien et Moderne Des Villes*. Paris : Barrois l'aîné.

Parlement Européen. 2021. *Résolution du Parlement européen du 28 avril 2021 sur la protection des sols*.

Parmentier, Isabelle. 2008. *Histoire de l'environnement en Pays de Charleroi 1730-1830 : pollution et nuisances dans un paysage en voie d'industrialisation*. Mémoires de la Classe des lettres. Bruxelles : Classe des Lettres, Académie Royale de Belgique.

Parsons, Ryan. 2023. « Logics of Extraction and of the Valorisation of Culture : The Role of Post-extraction Investment in the Creation of Inequality in China ». *Revue internationale de politique de développement* (16). doi :10.4000/poldev.6011.

Pastoureau, Michel. 2008. Noir : histoire d'une couleur. Paris : Éd. du Seuil.

Patou, Marie. s. d.-a. « La candidature et l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO 2002-2012 ».

Patou, Marie. s. d.-b. « La patrimonialisation dans le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais : histoire, vecteurs et limites. »

Paulus, Pierre. 1915. « Huns au Pays Noir ». *La Guerre des nations* (4).

Pena-Ruiz, Henri. 2018. *Karl Marx penseur de l'écologie*. Paris : Éditions du Seuil.

Péruch, Chloé. 2025. « Les pieds de terrils, des espaces sous pression dans la perspective du Z.A.N. ? ». Mémoire de fin d'études, Université de Mons, Faculté d'Architecture.

Peters, Arnaud. 2013. « "L'affaire de Saint-Léonard" et l'abandon du berceau liégeois de l'industrie du zinc (1809-1880) ». P. 77-98 in *Débordements industriels : Environnement, territoire et conflit (XVIIIe-XXIe siècle)*, *Histoire*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

Pil, Lut. 1995. « "La Belgique industrielle" et la tradition du paysage pittoresque ». P. 23-24 in *La Belgique industrielle en 1850*. Bruxelles : Crédit communal de Belgique.

Polanyi, Karl. 1983. La Grande Transformation. Collection tel. Paris: Gallimard.

Price, Uvedale. 1798. *Essays on the Picturesque, as Compared with the Sublime and the Beautiful ; and, on the Use of Studying Pictures, for the Purpose of Improving Real Landscape. By Uvedale Price, Esq. Vol. II*. Hereford : Printed by D. Walker.

Quasimodo, Salvatore. 2008. *Ouvrier des songes*. 1er édition. Toulon : Librairie La Nerthe.

Reclus, Elisée. 1882. *Histoire d'une montagne*. Paris : Bibliothèque d'éducation et de récréation.

Renault, Emmanuel. 2002. « Contexte 1. Nature et philosophie de la nature Kant, Schelling et Hegel ». P. 53-92 in *Philosophie chimique : Hegel et la science dynamiste de son temps, Études culturelles*. Pessac : Presses Universitaires de Bordeaux.

Reynebeau, Marc. 2005. *Histoire belge : 1830-2005*. Bruxelles : Éd. Racine.

Riegl, Alois. 2021. *Le culte moderne des monuments : sa nature et ses origines*. Paris : Éditions Allia.

Roger, Alain. 1997. *Court traité du paysage*. Bibliothèque des sciences humaines. Paris : Gallimard.

Rogner, H. H. 1997. « An Assessment of World Hydrocarbon Ressources ». *Annual Review of Environment and Resources* 22(Volume 22, 1997) :217-62. doi :10.1146/annurev.energy.22.1.217.

Rozental, Alek A. 1956. « The Enclosure Movement in France ». *The American Journal of Economics and Sociology* 16(1) :55-71.

Rudolf, Florence. 2004. « La distinction entre nature et culture. Une controverse à l'époque de la modernité réflexive ». *Revue des Sciences Sociales* 32(1) :138-43. doi :10.3406/revss.2004.2694.

Ruskin, John. 1903. *The works of John Ruskin*. édité par E. T. Cook et A. Wedderburn. London : George Allen.

Saito, Kohei. 2023. *Marx in the Anthropocene : Towards the Idea of Degrowth Communism*. 1re éd. Cambridge University Press.

Santocono, Girolamo. 1986. *Rue des Italiens*. Faits et gestes. Cuesmes : Editions du Cerisier.

Schelling, Friedrich Wilhelm Joseph von. 1799. *Erster Entwurf Eines Systems Der Naturphilosophie. Zum Behuf Seiner Vorlesungen von F.W.J. Schelling*.

Schelling, Friedrich Wilhelm Joseph von, et Otto Weiss. 1911. *"Uber das Wessen der menschlichen Freiheit*. Philosophische Bibliothek. Leipzig : F. Meiner.

Schreuer, François, et Benoit Moritz. 2019. « Entretien avec Jean Yernaux : "Le petit ring est un plateau de lecture scénographique de la ville" ». *Dérivations* (9) :82-89.

Searles, Harold F. 1960. *The Nonhuman Environment : In Normal Development and in Schizophrenia*. Monograph Series on Schizophrenia. New York : International Universities Press.

Sénéchal, Clément. 2024. *Pourquoi l'écologie perd toujours*. Paris : Éditions du Seuil.

Sentiers métropolitains. 2020. « Charte des sentiers métropolitains ».

Simon, Herbert A. 1970. *The Sciences of the Artificial*. 3e éd. Cambridge, MA, USA : MIT Press.

Smithson, Robert. 1967. « The monuments of Passaic : has Passaic replaced Rome as the eternal city ? » *Artforum, New York*.

Smithson, Robert. 1996. « The Crystal Land, 1966 ». in *Robert Smithson : the collected writings, Documents of twentieth-century art*, édité par J. D. Flam. Berkeley, Calif : University of California press.

Smithson, Robert, et Jack D. Flam. 1996. *Robert Smithson : The Collected Writings*. Documents of Twentieth-Century Art. Berkeley, Calif : University of California press.

SOCOREC. 1962. « Etude du développement économique des régions de Charleroi, du centre et du borinage ». http ://aei.pitt.edu/39010/1/A3896.pdf.

Stalker. 2000. *Attraverso i territori attuali / A travers les territoires actuels*. In visu, in situ. Paris : Jean Michel Place.

Taïeb, Lucie. 2022. *Freshkills*. Paris : Presses pocket. Paris : Pocket.

Thiéry, Vincent, Ellina Vladimirovna Sokol, M. Naze-Nancy Masalehdani, et Bernard Guy. 2013. « La combustion des terrils ». *Géochronique* 127 :23-25.

Thompson, Edward P. 1993. *Customs in Common*. Penguin Books. Harmondsworth, Middlesex : Penguin.

Tiberghien, Gilles A. 2004. « La vrai légende de Stalker ». *Vacarme* 28(3) :94-99. doi :10.3917/vaca.028.0094.

Tilliette, Xavier. 1985. « L'absolu et la philosophie de Schelling ». *Laval théologique et philosophique* 41(2) :205-13. doi :10.7202/400167ar.

Tornatore, Jean-Louis, et Anne-Sophie Haeringer, éds. 2022. *Héritage et anthropocène : en finir avec le patrimoine*. Nancy : Éditions Arbre bleu.

Tornatore, Jean-Louis. 2024. *Ouvrir le chemin du chagrin : après le patrimoine*. Saints-en-Puisaye : les Éditions Composer.

Tricart, Jean. 1957. « La production automobile mondiale en 1955 ». *L'Information Géographique* 21(1) :30-30. doi :10.3406/ingeo.1957.1670.

Troch, Kevin. 2018. « Ne pas grever l'avenir au bénéfice du présent : Une histoire environnementale de l'extraction du charbon de la fin du 18e siècle à l'Entre-deux-guerres : un développement non soutenable. : L'exemple du Couchant de Mons et du Valenciennois ». These de doctorat, Université de Lille (2018-2021).

Tsing, Anna Lowenhaupt. 2017. *Le champignon de la fin du monde : sur la possibilité de vivre dans les ruines du capitalisme*. Paris : La Découverte.

Tsing, Anna Lowenhaupt. 2024. *Field Guide to the Patchy Anthropocene : The New Nature*. 1st ed. Redwood City : Stanford University Press.

Tylecote, R. F. 2002. *A History of Metallurgy, 2nd Edition*. 2nd ed. Book (Institute of Materials (Great Britain)). London : Maney Pub., for the Institute of Materials.

Valschaerts, Henri. 1965. « La situation énergétique en 1964 ». *Recherches Économiques de Louvain / Louvain Economic Review* 31(4) :271-88.

Vandendriessche, Joris, éd. 2021. Medical Histories of Belgium. New Narratives on Health, Care and Citizenship in the Nineteenth and Twentieth Centuries. Manchester University Press.

Van Hee, Benoît. 2015. « Collembolles et terrils : la biodiversité post-industrielle ». Université Catholique de Lille, Lille.

Van Poucke, Willy. 2008. *Langs bergen van werk*. Groot-Bijgaarden : Globe.

Vanuxem, Sarah. 2022. *La propriété de la terre*. Le monde qui vient. Marseille : Wildproject.

Vassor, Mathilde, et Laura Verquere. 2022. « Penser avec et par le récit : Mise en dialogue des écrits d'Anna Tsing, Donna Haraway et Vinciane Despret ». *Communication* (vol. 39/1). doi :10.4000/communication.15659.

Verbeken, Pascal. 2010. *La terre promise, Flamands en Wallonie*. Collection Escales des lettres. Bègles : Le Castor astral.

Vercheval, Jeanne, éd. 1978. *Terrils*. Bruxelles, Charleroi : Vie Ouvrière.

Vinsel, Lee, et Andrew L. Russell. 2020. *The Innovation Delusion : How Our Obsession with the New Has Disrupted the Work That Matters Most*. New York : Crown Currency.

Wautelet, J. M. 1975. « Accumulation et rentabilité du capital dans les charbonnages belges, 1850-1914 ». *Recherches Économiques de Louvain / Louvain Economic Review* 41(3) :265-83.

Williams, Michael. 2000. « Dark ages and dark areas : global deforestation in the deep past ». *Journal of Historical Geography* 26(1) :28-46. doi :10.1006/jhge.1999.0189.

Williams, Raymond. 1977. « Plaisantes perspectives ». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 17(1) :29-36. doi :10.3406/arss.1977.2574.

Wirth, Jason M. 2015. *Schelling's Practice of the Wild : Time, Art, Imagination*. SUNY Series in Contemporary Continental Philosophy. Albany : State University of New York Press.

Zimmer, Alexis. 2013. « Brouillards mortels. une histoire de la production des météores industriels, 19e/20e siècles. Le cas de la vallée de la Meuse. » Thèse de doctorat. Université de Strasbourg.

Zimmer, Alexis. 2016. *Brouillards toxiques : Vallée de la Meuse, 1930, contre-enquête*. Bruxelles : Zones sensibles.

Zinn, Howard. 2002. *Une histoire populaire des États-Unis : de 1492 à nos jours*. Mémoires sociales. Marseille : Éditions Agone.

à Aurelio,
à Delio,
à Lio,